



HAL
open science

Histoire du Japon des origines à la fin de l'époque Meiji

Francine Hérail

► **To cite this version:**

Francine Hérail. Histoire du Japon des origines à la fin de l'époque Meiji. Publications orientalistes de France, pp.462, 1986, Bibliothèque Japonaise, René Sieffert. halshs-00984537

HAL Id: halshs-00984537

<https://shs.hal.science/halshs-00984537v1>

Submitted on 28 Apr 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

BIBLIOTHÈQUE JAPONAISE
Collection dirigée par René SIEFFERT

HISTOIRE DU JAPON

des origines à la fin de l'époque Meiji



Matériaux pour l'étude de la langue
et de la civilisation japonaises

par

FRANCINE HÉRAIL



PUBLICATIONS ORIENTALISTES DE FRANCE

BIBLIOTHÈQUE JAPONAISE
Département des études japonaises

HISTOIRE DU JAPON

des origines à la fin de l'époque Meiji



Traduction pour l'étude de la langue
et de la civilisation japonaises

PAR

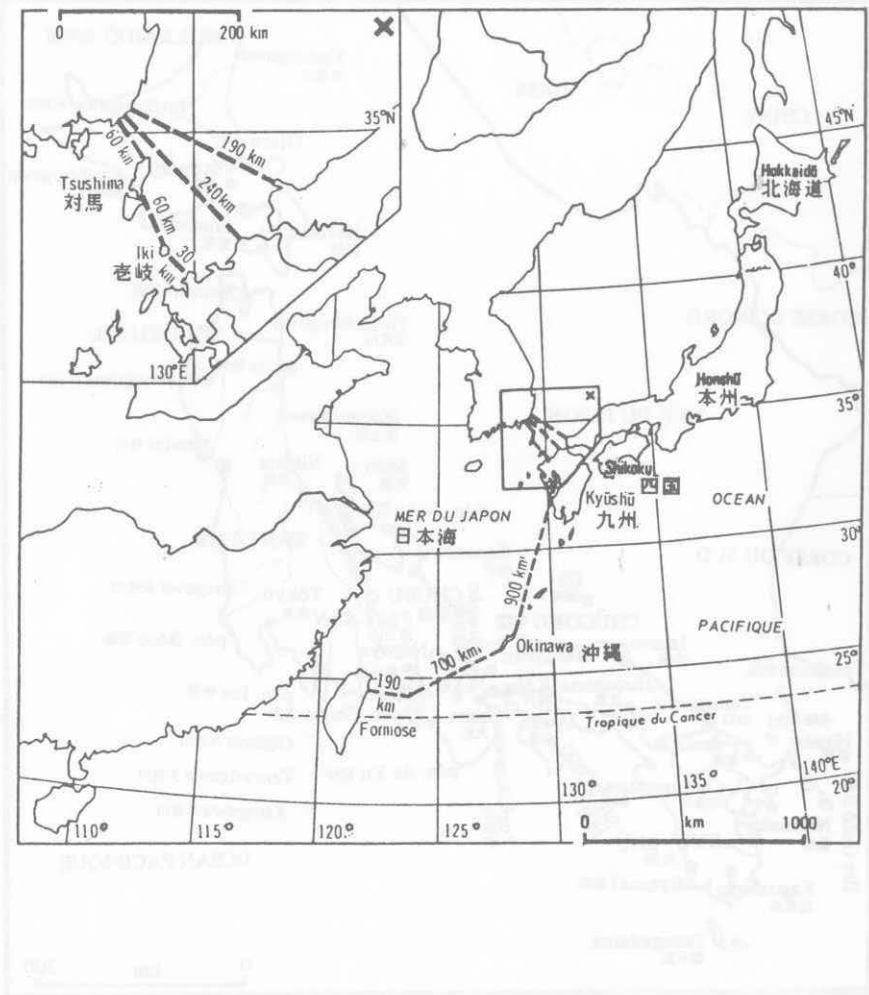
FRANÇOISE HÉRALD

OUVRAGE PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FRANCO-JAPONAISE DE PARIS
AVEC LE CONCOURS DE LA FONDATION
POUR L'ÉTUDE DE LA LANGUE ET DE LA CIVILISATION JAPONAISES

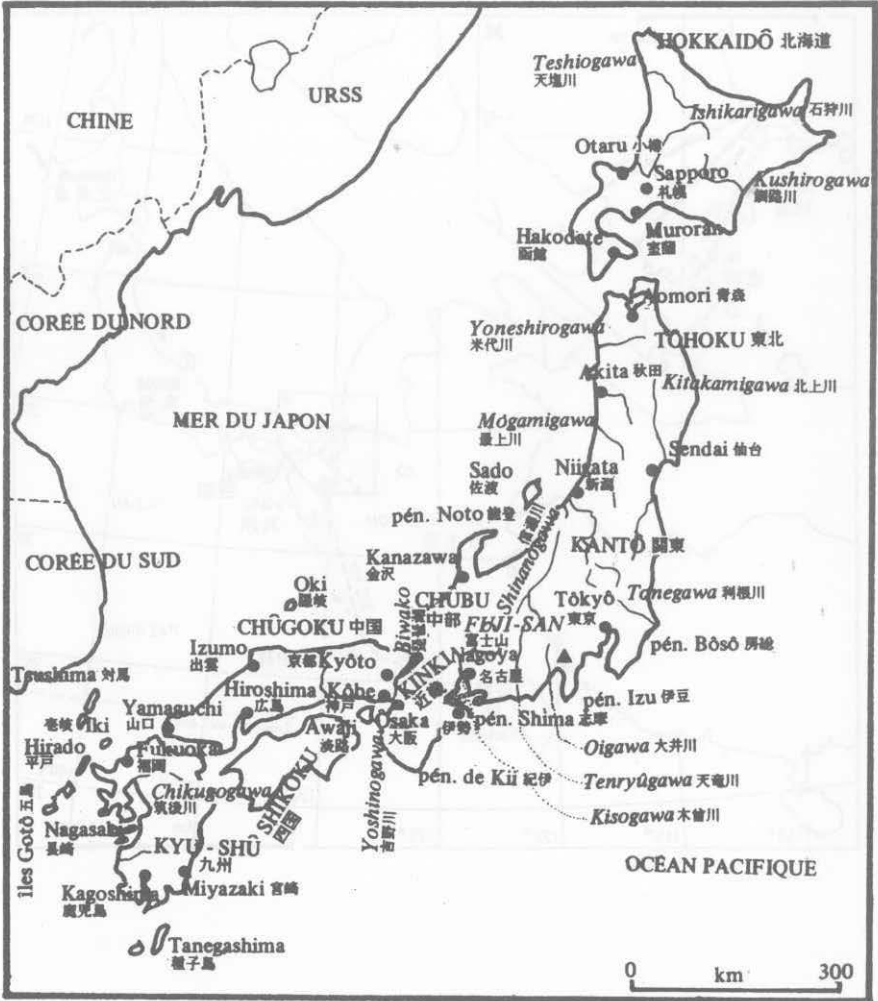
© ALC - décembre 1986
ISBN : 2-7169-0238-0
Tous droits réservés : loi du 11 mars 1957

PUBLICATIONS ORIENTALISTES DE FRANCE

SITUATION DU JAPON



LES RÉGIONS DU JAPON



AVANT - PROPOS

Ce manuel est le fruit de plusieurs années d'enseignement de l'histoire du Japon aux étudiants du premier cycle de l'Institut national des langues et civilisations orientales. Il a d'abord eu la forme d'un cours photocopié. Il s'agit donc du nouvel arrangement de divers matériaux à l'usage des débutants. Le but est de leur fournir à peu près le volume d'informations que les élèves japonais sont censés connaître à la fin de leurs études secondaires. Le choix des noms des institutions, des hommes, des faits mentionnés répond donc à ce critère, il a cependant dû, par force, être plus étroit que celui des manuels japonais. Les habituels paragraphes sur l'histoire de l'art et de la littérature ont été supprimés. Mais les Aperçus sur les sources qui ouvrent chaque chapitre compensent en partie cette lacune. Il n'a pas semblé inutile de faire figurer des tableaux généalogiques assez nombreux, ils permettent de mesurer la continuité des lignées, de situer les personnages cités; certains illustrent le foisonnement de la maison Fujiwara, le progressif resserrement du recrutement des hauts dignitaires de la cour, d'autres montrent l'origine des gouverneurs militaires, shugo, nommés par les Ashikaga. De même, les listes de daimyô qui accompagnent les cartes des époques médiévale et moderne sont destinées à montrer de façon un peu plus concrète les modifications survenues dans ce groupe, plus ou moins importantes selon les régions — la stabilité est plus grande à la périphérie que dans les régions centrales — et selon les époques. Enfin, quelques traductions de documents divers essaient tant bien que mal de transmettre un peu de la couleur du passé. Le manque de place a empêché d'en donner autant qu'il aurait été souhaitable, mais des recueils de traductions de textes historiques pourront suivre ce premier manuel. Il ne contient aucune bibliographie, car les lecteurs peuvent se reporter aux *Éléments de bibliographie des études japonaises (Publications Orientalistes de France, 1986)* qui donnent les références nécessaires, soit des traductions en langues occidentales des œuvres citées soit des études écrites en ces mêmes langues.*

Le titre et ce qui vient d'être dit indiquent assez les limites de cet ouvrage. Il est destiné à donner une trame, à présenter un certain nombre de faits et d'institutions, mais on n'y trouvera que l'écho fort affaibli des thèmes qui ont nourri les réflexions et discussions des

*Du Centre national d'enseignement à distance.

historiens, ce qui pourrait devenir un chapitre de l'histoire des idées au XX^e siècle. Le système des codes de l'époque ancienne peut-il être qualifié de despotisme asiatique ? Dans quelle case placer ceux que les textes du temps appellent ryômin, littéralement « le bon peuple », ou hyakushô, « les cent familles » ou « les paysans » : dans celles des esclaves ? des serfs ? ou ailleurs ? Le domaine, shôen, est-il une structure antique ou médiévale ? Les « possesseurs de lots de rizières dénommées », myôshu, sont-ils des serfs, des possesseurs de serfs ou de petits exploitants quasi indépendants ? Le régime des Tokugawa est-il féodal ou une version japonaise de la monarchie absolue de l'époque moderne de l'Europe ? A quel moment se situe le stade pré-capitaliste de la manufacture ? Il faut donc garder à l'esprit que les termes désignant catégories de la population, fonctions, institutions agraires ou fiscales, peuvent faire l'objet d'interprétations diverses et quelquefois contradictoires. C'est pourquoi ils ont toujours été écrits au moins une fois sous leur forme originale au moyen des caractères. La traduction de ces termes présente des difficultés presque insurmontables et court sans cesse le risque de n'être que trahison. La règle a été d'éviter de prendre pour équivalents des noms d'institutions bien datées de l'Occident. Les choix se sont portés soit sur des traductions devenues banales, même si elles ne sont pas très satisfaisantes, par exemple « empereur » pour tennô, soit sur des périphrases rendant compte du sens du mot d'origine, cas de myôshu. Le lexique proposé reste largement sujet à révisions et améliorations. Ce premier manuel en appelle d'autres plus spécialisés portant sur les grandes périodes de l'histoire du Japon.

Ce bref avant-propos ne saurait se terminer sans que soient cités et remerciés pour leur aide Mlle Catherine Garnier et M. Pierre Souyri, de l'Institut national des langues et civilisations orientales, ainsi que Mme Janine Coursin, qui a assumé la tâche de préparer et placer les caractères, enfin les membres du Conseil de gestion de la Fondation pour l'étude de la langue et de la civilisation japonaises sans laquelle ce manuel n'aurait pu être publié.

[Le système Hepburn a été utilisé pour la transcription des mots japonais. Les caractères pour lesquels il en existe une, sont donnés sous leur forme simplifiée. Selon l'usage japonais, le prénom est placé après le nom. Les dates de naissance des personnages des périodes ancienne et médiévale ne sont pas absolument sûres, outre qu'elles ne sont pas toujours connues avec certitude, le calcul de l'âge — tout individu a un an de plus à chaque jour de l'an —, la date du début de l'année — souvent en janvier ou même début de février dans le calendrier lunaire — sont différents au Japon et en Occident et entraînent certaines erreurs.]

INTRODUCTION

LES GRANDES DIVISIONS DE L'HISTOIRE

Depuis que les historiens ont eu l'ambition de rendre compte du sens de l'Histoire et de définir des étapes, on a commencé à découper la durée en périodes. Au début du VIII^e siècle, quand les premières histoires officielles furent compilées, on posa la distinction entre l'âge des dieux et l'époque historique qui commençait à l'avènement du premier empereur humain, Jinmu-tennô, censé avoir fondé l'empire en 660 avant notre ère, c'est-à-dire plus de 1400 ans avant la rédaction des premières chroniques conservées. Dès le XVIII^e siècle, les mythes de l'âge des dieux ont fait l'objet d'interprétations diverses du littéralisme à l'évhémérisme. L'étude de la mythologie peut aider l'historien à comprendre certains aspects du Japon ancien, à repérer des influences. Quant à Jinmu-tennô, on le considère souvent comme un doublet légendaire d'un souverain de la fin du III^e ou du IV^e siècle. Les découpages adoptés par les auteurs du XII^e au XIX^e siècle se fondent tous sur des considérations extra-historiques. Le moine Jien (1155-1225), auteur du livre « Mes vues sur l'Histoire » (*Gukan-shô*), était imbu de l'idée que la décadence était inéluctable et en définit les sept étapes. Le philosophe et homme d'Etat Arai Hakuseki (1657-1725), dans son « Essai sur l'histoire » (*Tokushi yoron*), distingue neuf transformations dans la période où le pays était sous l'autorité de la cour, et cinq depuis l'âge des guerriers, mais les 6^e, 7^e, 8^e et 9^e étapes de la première période recouvrent les 1^{re}, 2^e et 3^e étapes de la deuxième, ce qui reflète la structure double du pouvoir aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles. Ce n'est pas la seule observation qui lui a fourni les chiffres 9 et 5, mais la lecture du « Livre des Mutations », le plus vénérable classique de la Chine. Cependant, Hakuseki et ses successeurs des XVIII^e et XIX^e siècles ont posé la deuxième grande division de l'histoire du Japon et opposé à l'âge de la prééminence de la cour l'âge des guerriers qui commence environ au XII^e siècle.

D'une façon générale, que la périodisation soit assez grossière ou plus fine, depuis le XVIII^e siècle les auteurs ont souvent retenu pour critère essentiel celui de l'autorité réelle, et qualifié les périodes par le nom du lieu d'où elle s'exerce ou celui de ceux qui en sont revêtus. Cependant, les auteurs, depuis la guerre, essaient souvent de rejeter la terminologie purement japonaise des noms de capitales ou de familles, pour adopter une périodisation qui fasse entrer l'histoire du Japon dans le grand courant de l'histoire universelle, ou qui tienne davantage compte des modifications de la société, considérées comme plus importantes que les avatars du régime politique. Ils parlent donc d'époques ancienne, médiévale, moderne et contemporaine, de despotisme et d'esclavage antiques, de féodalité et de servage médiévaux, de capitalisme marchand de l'époque moderne. Dans la suite de l'exposé, nous donnerons à la fois les termes mis en usage par les historiens du XIX^e siècle, qui sont d'ailleurs loin d'être abandonnés, quand ce ne serait que dans les domaines de l'art, de la pensée, de la littérature, et les termes plus modernes. Quant aux coupures de période à période, elles sont évidemment moins nettes dans le système qui tend à s'imposer actuellement.

PRÉHISTOIRE ET PROTOHISTOIRE

Depuis la fin du XIX^e siècle, l'âge des dieux et les premiers règnes des empereurs anciens sont devenus Préhistoire et Protohistoire et sont périodisés suivant le critère du matériel utilisé. Les informations écrites de sources chinoises, contemporaines, ou japonaises, notablement postérieures, commencent vers le III^e siècle de notre ère, qui peut être considéré comme le moment du passage de la Préhistoire à la Protohistoire.

Le Paléolithique s'achève vers 8000 avant notre ère pour faire place au Néolithique¹, souvent désigné sous le nom d'« époque de la poterie à décor cordé » *jōmon*, qui dure jusqu'au début du III^e siècle avant notre ère. Les spécialistes distinguent cinq sous-périodes suivant l'aspect de la poterie. Du III^e siècle avant au III^e siècle après notre ère, s'étend l'époque dite « de Yayoi », du nom du lieu qui a fourni les premiers spécimens de poterie caractéristique de ce temps. Cette époque est marquée par l'introduction de la riziculture irriguée, l'usage du métal, et par les premières relations connues avec la

1. Les historiens japonais placent généralement dans le Néolithique la période *Jōmon*, qui pourtant n'a connu l'agriculture que dans sa phase finale ; strictement parlant, il vaudrait mieux parler de Mésolithique, *chūsekki-jidai*.

Chine et la Corée. Elle fait transition entre la Préhistoire et la Proto-histoire.

Elle est suivie par l'époque des «Grandes Tombes» (*kofun*) qui commence au III^e siècle et s'achève à la fin du VI^e siècle. Les grands tumulus, sépultures de chefs locaux, caractérisent cette période au cours de laquelle, par un processus qui nous échappe en grande partie, la dynastie du Yamato a étendu son autorité sur la plus grande partie des îles de Hondo, Kyû-Shû et Shikoku, fait sentir son influence sur le sud de la Corée et progressivement assimilé divers apports culturels du continent dont le plus notable, au VI^e siècle, est le bouddhisme.

PÉRIODE ANCIENNE

A la fin du VI^e siècle commence la période ancienne qui dure jusqu'au XII^e siècle. On utilise souvent le terme de «période d'Asuka», du nom de la région méridionale de la province du Yamato ou du bassin de Nara où les souverains ont eu, la plupart du temps, leur résidence, pour désigner le VII^e siècle ou, plus exactement, la période qui va de 593 à 710. Ce siècle vit, en trois étapes, l'assimilation des principaux aspects de la civilisation chinoise (écriture, pensée, organisation administrative), la transformation des grands et des puissants locaux en un corps de fonctionnaires. On distingue trois subdivisions: la première campagne de sinisation avec le prince Shôtoku (574-622), les grandes réformes du milieu du siècle, et, après 672, l'organisation définitive de ce qu'on nomme «État régi par les codes», le code de Taihō (701) modifié en 718, ayant servi de législation fondamentale durant toute l'époque ancienne.

L'histoire de l'art, elle, distingue une période d'Asuka qui désigne essentiellement le premier art bouddhique du début du VII^e siècle et une période dite «Hakuhō», de 645 à 710 (le nom de Hakuhō est celui d'une ère qui aurait duré de 649 ou 650 à 653 ou 654).

La période d'Asuka forme le prologue de l'époque ancienne dans laquelle on distingue souvent les époques de Nara et de Heian. La cour résida à Heijō-kyō (Nara), première capitale permanente, de 710 à 784 et, après dix ans d'hésitation, Heian-kyō (Kyōto) fut le site définitivement choisi en 794. L'époque dite «de Nara», soit le VIII^e siècle, serait le moment où les codes auraient été le plus exactement appliqués, où on se serait le plus rapproché de l'idéal de centralisation bureaucratique à la chinoise, d'où le terme d'«époque de l'État régi par les codes», *ritsuryō kokka*; les historiens de l'art parlent, eux, de l'art des ères Tenpyō (729 à 766).

On distingue, dans l'époque dite « de Heian », une période antérieure qui va jusqu'au milieu du X^e siècle, durant laquelle le régime des codes, quoique miné lentement, se maintient cependant, et une période postérieure qui voit sa décadence définitive, l'apparition et la multiplication de relations de clientèle au sein de l'aristocratie des fonctionnaires comme dans le reste de la société, le développement de domaines jouissant d'exemptions fiscales. L'expression *ôchô jidai*, époque dominée par l'aristocratie de la cour, tend maintenant à entrer dans l'usage pour désigner cette période postérieure. On distingue de la fin du X^e à la fin du XI^e siècle la période dite « des Fujiwara » ou « du gouvernement des régents » (Fujiwara), *sekkan jidai*, et de la fin du XI^e à la fin du XII^e siècle la période dite « du gouvernement des empereurs retirés », *insei jidai*, moment de décadence profonde pour la cour, de montée des lignages guerriers. L'histoire de l'art retient les noms des périodes Kônin (810-824) et Jôgan (859-877), du nom d'ères du IX^e siècle, et de période Fujiwara qui couvre à peu près les X^e, XI^e et XII^e siècles. L'époque ancienne s'achève quand un lignage guerrier, celui des Taira, réussit à dominer la cour de 1159 à 1180, ce fait marquant l'entrée dans le Moyen Age.

MOYEN AGE

Le Moyen Age dure jusqu'au XVI^e siècle ; on parle aussi à son sujet d'âge des guerriers, *buke jidai*, ou d'âge féodal, *hōken jidai*. L'année 1185, date de la défaite définitive des Taira devant leurs rivaux, les Minamoto, est souvent choisie pour début de l'époque de Kamakura, du nom de la ville de l'est du pays où Minamoto no Yoritomo établit les organes de son gouvernement qui devaient y rester jusqu'en 1333. Cette époque de Kamakura constitue la première étape du Moyen Age. Yoritomo avait reçu de la cour, en 1185, le droit de nommer des officiers domaniaux et des espèces de gouverneurs militaires chargés de contrôler, en son nom, les agissements des guerriers d'une province et, depuis 1192, il avait été gratifié par l'empereur du titre de « général chargé de la pacification des barbares de l'Est », abrégé en « général », *shōgun*, qui lui donnait autorité sur les guerriers, principalement sur ceux qui s'étaient reconnus ses hommes ; ce titre devait rester jusqu'en 1867 celui de tous les chefs des gouvernements militaires, gouvernements dont le pouvoir s'exerçait principalement sur les guerriers, ou *bakufu*, que connut le Japon. Le régime de Kamakura, ou premier *bakufu*, est caractérisé par l'existence d'une double série d'institutions : celles de l'époque ancienne qui achèvent

de mourir et celles, nouvelles, du gouvernement des guerriers, et par l'inexistence de tendances centrifuges, les organes de Kamakura maintenant un contrôle strict sur les guerriers de tout le pays.

On distingue trois sous-périodes. La période antérieure va jusqu'en 1221, période d'organisation qui s'acheva en 1219 par l'élimination des descendants de Yoritomo et, en 1221, par une ultime et vaine tentative de résistance de la cour; la période moyenne est celle de l'apogée du régime dirigé par les régents Hôjô. La période finale s'ouvrit par l'épisode glorieux de l'échec des invasions mongoles, en 1274 et 1281; mais le début du XIV^e siècle vit renaître l'agitation de la cour, des grands monastères et des guerriers, vassaux ou non du *bakufu*.

La brève période de restauration de l'ère Kenmu (1333-1336) marque l'entrée dans un deuxième âge féodal caractérisé par des désordres généralisés et par un schisme dans la maison impériale, entre la cour du nord, ou de Kyôto, qui avait conféré les prérogatives de *shôgun* à Ashikaga Taka.uji, autorisant ainsi la fondation du deuxième *bakufu*, celui des Ashikaga (1338-1573), et la cour du sud, ou de Yoshino. On désigne les années 1336-1392 sous le nom de «période des cours du nord et du sud», *Nanboku-chô*; avant la guerre, on ne parlait que de la période de la cour de Yoshino, parce que l'historiographie officielle considérait que la succession légitime s'était transmise par la cour du sud, bien que la réunification se fût faite au profit de la cour du nord.

Cette période recoupe l'époque dite «de Muromachi», du nom du quartier de Kyôto où les *shôgun* Ashikaga installèrent leur résidence à partir de 1378; on admet souvent que l'époque Muromachi va de 1336 à 1573, et que la période des cours du nord et du sud n'en constitue que la première subdivision. L'époque de Muromachi est caractérisée par l'affaiblissement rapide du contrôle des *shôgun* sur les gouverneurs militaires provinciaux qu'on prend l'habitude de nommer *daimyô*. L'apogée du régime se situe au début du XV^e siècle, avec le gouvernement du troisième *shôgun* Yoshimitsu (1358-1408). A partir de 1467, les troubles se sont généralisés et on est entré dans la période qu'on nomme période des luttes entre les provinces (*sengoku*). Elle constitue la période finale de l'époque de Muromachi et se caractérise par l'effacement total de toute autorité centrale et par le renouvellement rapide, surtout au XVI^e siècle, des familles de *daimyô*, ce que des contemporains appellent, d'une expression reprise par certains historiens, «l'âge de la subversion», du renversement des hiérarchies, *gekokuji jidai*. Le développement des villes et du commerce, les premiers contacts avec les Occidentaux qui ont

apporté le christianisme et les armes à feu, sont des traits essentiels de cette période que certains historiens considèrent comme la première des temps modernes plutôt que comme la fin du Moyen Age.

Du point de vue de l'histoire de l'art, on met l'accent sur deux moments dans l'époque de Muromachi ; l'extrême fin du XIV^e et le début du XV^e siècle, et la seconde moitié du XV^e siècle. On parle, à propos du premier, de période d'épanouissement des arts et des lettres de Kitayama, qui fleurit autour du *shôgun* Yoshimitsu et tire son nom du lieu situé dans les collines du nord de Kyôto où il avait placé sa résidence, connue par la suite sous le nom de Pavillon d'or. Le second est désigné sous le nom de « période d'épanouissement des arts et des lettres de Higashiyama », parce que le *shôgun* Yoshimasa s'était installé dans les collines de l'est de Kyôto au Pavillon d'argent.

ÉPOQUE MODERNE

La fin du XVI^e siècle appartient incontestablement à l'époque moderne, elle forme une courte période de transition souvent nommée « époque d'Azuchi-Momoyama. Elle vit la réunification progressive du pays par l'action de trois chefs : Oda Nobunaga, qui fonda Azuchi, Toyotomi Hideyoshi, qui bâtit la résidence de Momoyama au sud de Kyôto, et Tokugawa Ieyasu. Les traits caractéristiques de ce temps sont l'organisation de la caste des guerriers (qui furent contraints d'abandonner toute activité autre que celle des armes et de se rassembler auprès de leurs seigneurs), la liquidation des dernières traces du système domanial, l'organisation d'un système fiscal et d'un cadastre fondés sur des règles uniformes. La date de 1600 marque la victoire de Ieyasu, prélude à sa nomination de *shôgun* qui fit de lui le fondateur du troisième *bakufu* en 1603.

De 1603 à 1867, l'époque moderne porte les noms d'« époque d'Edo », capitale des *shôgun*, ou d'« époque des Tokugawa », nom de la famille investie de la charge. Le régime d'Edo est de structure féodale puisque le pays était divisé en fiefs, mais le contrôle du gouvernement d'Edo sur les *daimyô* était très fort. Certains nomment cette époque « troisième âge féodal », opposant à la féodalité naissante de Kamakura et à la féodalité anarchique de Muromachi, la féodalité bureaucratique et ordonnée d'Edo. Le mot *féodal*, dans ce cas, évoque les deux traits qu'on s'accorde à reconnaître à la société d'Edo, son goût de la hiérarchie et la rigidité des statuts sociaux qui s'acquiescent par naissance et ne peuvent être changés.

L'époque peut se diviser en quatre parties : périodes antérieure,

moyenne, postérieure et finale. La première couvre les règnes des trois premiers *shōgun* et s'achève avec la mort de Iemitsu en 1651 ; elle vit l'organisation du régime, la suppression du christianisme, l'expulsion des étrangers, la fermeture du pays. La deuxième marque l'apogée du gouvernement d'Edo et se caractérise par la paix intérieure, le développement du commerce, le brillant de la civilisation urbaine et bourgeoise qui atteint son point culminant à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle à l'ère Genroku (1686-1703). La troisième voit apparaître des signes de vieillissement, d'usure du régime, des difficultés économiques pour les paysans, pour les guerriers et pour le gouvernement d'Edo lui-même. Cependant rien de cela n'était mortel et, par ailleurs, la vie intellectuelle, l'intérêt pour les études hollandaises (les Hollandais étaient les seuls étrangers autorisés à faire du commerce), pour les sciences de la nature et pour les sciences exactes, firent des progrès notables. La quatrième et dernière période commence en 1853 avec l'arrivée des étrangers et l'ouverture du pays qui provoque l'agonie rapide du *bakufu* et la restauration impériale de 1868. L'ère Meiji inaugure l'entrée dans l'époque contemporaine dont la Deuxième Guerre mondiale marque une articulation fondamentale.

LES GRANDES PÉRIODES DE L'HISTOIRE JAPONAISE

PRÉHISTOIRE ET PROTOHISTOIRE	30000 av. J.-C. - fin VI ^e ap. J.-C
Paléolithique, <i>kyūsekki jidai</i> . 旧石器時代, ou époque sans poterie, <i>mudoki jidai</i> . 無土器時代	30000 av. J.-C. - 8000 av. J.-C.
Néolithique, <i>shinsekki jidai</i> . 新石器時代, ou époque de la poterie à décor cordé, <i>jōmon</i> <i>jidai</i> 縄文時代	8000 av. J.-C. - III ^e s. av. J.-C.
Chalcolithique, <i>yayoi jidai</i> . 弥生時代	III ^e s. av. J.-C. - III ^e s. ap. J.-C.
époque des Grandes Tombes, <i>kofun jidai</i> 古墳時代	III ^e s. - fin VI ^e s.
PÉRIODE ANCIENNE, <i>kodai</i> 古代	593 - 1185
époque d'Asuka . 飛鳥時代	593-710.

<i>en histoire de l'art :</i>	
- époque d'Asuka	538-645
- époque de Hakuho 白鳳時代	645-710
époque de l'État régi par les codes	
<i>ritsuryō kokka jidai</i> 律令國家時代	710-milieu Xe s.
- époque de Nara 奈良時代	710-784
<i>en histoire de l'art :</i>	
- époque de Tenpyō 天平時代	729-766
- époque antérieure de Heian, <i>Heian zenki</i> 平安前期	784-milieu Xe s.
ou <i>Heian shoki</i> 平安初期	
époque postérieure de Heian	
<i>Heian kōki</i> 平安後期	milieu Xe s. - 1185
ou du gouvernement de l'aristocratie de la cour, <i>ōchō jidai</i> 王朝時代	
- époque moyenne de Heian <i>Heian chūki</i> 平安中期 ou des Fujiwara, <i>Fujiwara jidai</i> 藤原時代	milieu Xe - fin XIe s.
ou du gouvernement des régents <i>sekkō seiiji jidai</i> 攝關政治時代	
- époque finale de Heian <i>Heian makki</i> 平安末期	fin XIe s. - 1185
ou du gouvernement des empereurs retraités, <i>insei-jidai</i> 院政時代	
<i>en histoire de l'art :</i>	
- époque de Kōnin 弘仁	810-824
- époque de Jōgan 貞観	859-877
- époque des Fujiwara	Xe s. - XIIe s.
MOYEN ÂGE, Chūsei 中世	1185-1573
dit encore « période féodale », <i>hōken jidai</i> .封建時代, ou « période des guerriers », <i>buke jidai</i> 武家時代	
époque de Kamakura 鎌倉時代	
- époque antérieure, <i>Kamakura zenki</i> 鎌倉前期	1185-1219
- époque moyenne, des régents Hōjō, <i>Hōjō jidai</i> 北條時代	1219-1270
- époque finale, <i>Kamakura makki</i> 鎌倉末期	1270-1333
Restauration de Kenmu	
<i>Kenmu no chūkō</i> 建武中興	1333-1336

époque de Muromachi 室町時代	1336-1573
- époque des cours du nord et du sud, <i>Namboku-chô jidai</i> 南北朝時代	1336-1392
- époque des Ashikaga, <i>Ashikaga jidai</i> 足利時代	1392-1467
- époque des luttes entre les provinces, <i>sengoku jidai</i> 戦国時代	1467-1573
<i>en histoire de l'art :</i>	
- époque de Kitayama <i>bunka</i> 北山文化	fin XIV ^e -début XV ^e
- époque de Higashiyama <i>bunka</i> . 東山文化	seconde moitié XV ^e
PÉRIODE MODERNE, <i>Kinsei</i> 近世	1573-1867
époque d'Azuchi-Momoyama . 安土 桃山時代	1573-1603
époque d'Edo 江戸時代 ou des Tokugawa 徳川時代	1603-1867
- période antérieure d'Edo, <i>Edo zenki</i> 江戸前期	1603-1651
- apogée ou période moyenne, <i>chûki</i> 中期	1651-1703
âge d'or de Genroku 元禄	1688-1703
- période finale d'Edo, <i>Edo makki</i> 江戸末期	1703-1853
- agonie du <i>bakufu</i> , <i>bakumatsu</i> 幕末	1853-1867
PÉRIODE CONTEMPORAINE, <i>Gendai</i> 現代	depuis 1868
restauration, <i>Meiji ishin</i> 明治維新	1868
- ère Meiji 明治	1868-1912
- ère Taishô 大正	1912-1926
- ère Shôwa 昭和	1926 -

CALENDRIER

Le calendrier chinois est fondé sur l'observation des mouvements de la lune et du soleil. Il a une très longue histoire. Cependant, dès l'époque des Han (206 avant J.-C. - 220 après J.-C.), les principes essentiels étaient fixés : l'année se compose de douze mois de vingt-neuf ou de trente jours ; au total elle compte trois cent cinquante-quatre jours. Dans chaque période de dix-neuf ans, on ajoute sept mois supplémentaires, c'est-à-dire que sept années sur dix-neuf ont trois cent quatre-vingt-quatre jours, ceci pour retrouver la durée de l'année solaire. Les années sont réparties en cycles de soixante ans ; il en est de même pour les jours. Ce cycle sexagésimal est formé par la combinaison de dix « tiges célestes » et de douze « branches terrestres ». Les noms des dix tiges sont empruntés aux cinq éléments, Bois, Feu, Terre, Métal et Eau, dédoublés en aîné et cadet, et ceux des douze branches aux douze animaux, Rat, Bœuf, Tigre, Lièvre, Dragon, Serpent, Cheval, Bélier, Singe, Coq, Chien, Sanglier, qui ont dû symboliser à l'origine la division de l'année en douze mois et du jour en douze heures. La combinaison des deux séries s'opère comme le montre le tableau de la page suivante.

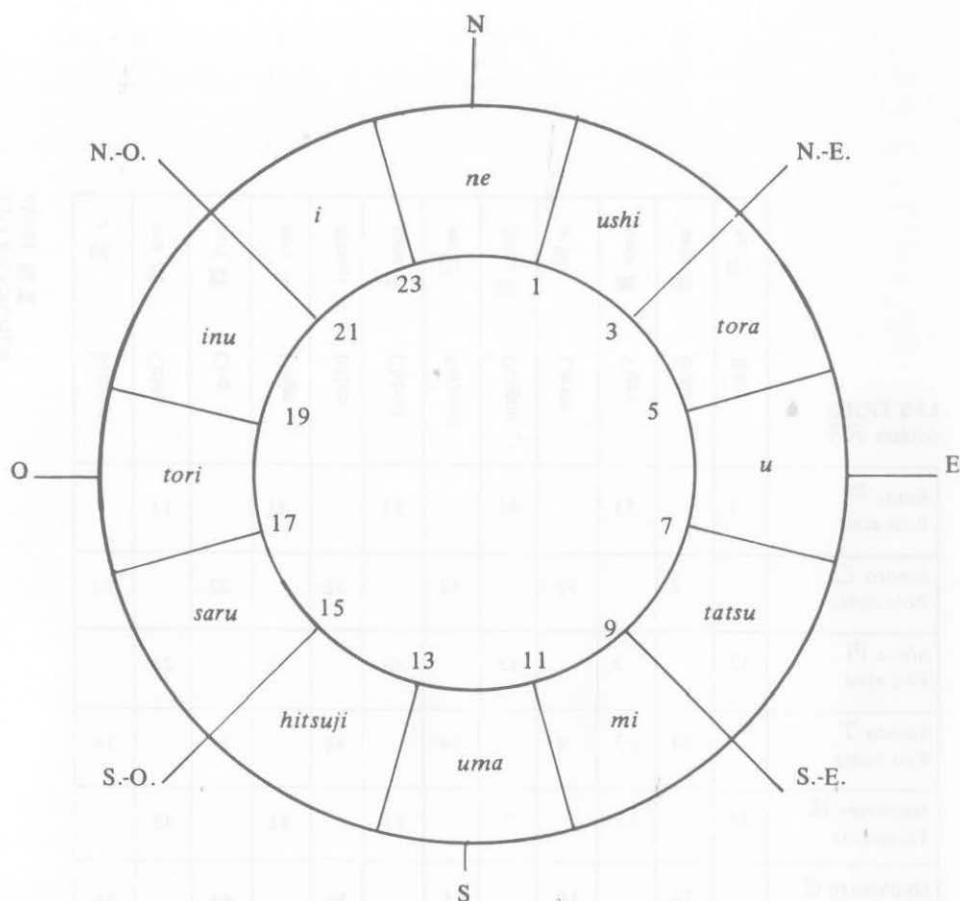
Le chiffre indique la place de l'année dans le cycle. Chaque année est désignée par la combinaison qui la caractérise : *ki no e-ne*, Bois aîné-Rat, l'année de l'aîné du Bois et du Rat, première année d'un cycle ; *mizu no to-mi*, l'année du cadet de l'Eau et du Serpent, trentième année ; *mizu no to-i*, l'année du cadet de l'Eau et du Sanglier, soixantième et dernière année. Chaque jour peut aussi être désigné de cette manière, c'est-à-dire que les anciens calendriers indiquent le quantième du mois, premier, douzième jour, etc., et, en outre, sa place dans le cycle sexagésimal exprimée par la combinaison d'un signe des tiges célestes et d'une des branches terrestres. Il y a, dans un mois de trente jours, trois fois chaque signe tige, Bois aîné, Bois cadet... Eau cadet, et deux ou trois fois le signe branche, Rat, Bœuf, etc. Les anciennes fêtes des sanctuaires étaient en général mobiles, car fixées au premier ou au deuxième jour d'un des douze signes branches. La fête du sanctuaire de Kamo, une des plus importantes du cycle des célébrations de la cour ancienne, était fixée au deuxième jour du Coq du quatrième mois, c'est-à-dire qu'elle pouvait tomber du quatorzième au vingt-quatrième jour du quatrième mois.

	i 亥	inū 戌	tori 酉	saru 申	hitsuji 未	uma 午	mi 巳	tatsu 辰	u 卯	tora 寅	ushi 丑	ne 子
	Sanglier	Chien	Coq	Singe	Bélier	Cheval	Serpent	Dragon	Lievre	Tigre	Bœuf	Rat
<i>kinōe</i> 甲 Bois aîné	11			21		31		41		51		1
<i>kinoto</i> 乙 Bois cadet	12		22		32		42		52		2	
<i>hinōe</i> 丙 Feu aîné	23		33		43		53		3		13	
<i>hinoto</i> 丁 Feu cadet	24		34		44		54		4		14	
<i>tsuchinōe</i> 戊 Terre aîné	35		45		55		5		15		25	
<i>tsuchinoto</i> 己 Terre cadet	36		46		56		6		16		26	
<i>kanōe</i> 庚 Métal aîné	47		57		7		17		27		37	
<i>kanoto</i> 辛 Métal cadet	48		58		8		18		28		38	
<i>mizunōe</i> 壬 Eau aîné	59		9		19		29		39		49	
<i>mizunoto</i> 癸 Eau cadet	60		10		20		30		40		50	

LES TIGES
tenkan 天干

Le cycle sexagésimal du temps (d'après Bernard Frank, *Kata-imi* et *Kata-tagae*, Tôkyô, *Bulletin de la Maison Franco-japonaise*, 1958).

Les douze signes servent aussi à découper le jour en douze heures :



Manière de compter les heures depuis le IX^e siècle

La première heure du Rat correspond à onze heures du soir, la deuxième à minuit ; la première heure du Cheval à onze heures du matin, la deuxième à midi. Les noms des signes « branches » servent aussi à désigner les directions.

Le Japon, qui ne semble pas avoir élaboré de calendrier avant d'entrer en relation avec la Chine, a utilisé celui de la Chine au moins dès le V^e siècle, comme en font foi des inscriptions portées sur des objets de métal fabriqués au Japon, épées notamment (cf. p. 45). Mais ce ne fut qu'à partir du VII^e siècle que le calendrier chinois fut définitivement adopté. Au milieu du VI^e siècle, la cour avait demandé des spécialistes de l'astronomie et du calendrier à l'État coréen de Kudara. Au début du VII^e siècle, sous le règne de Suiko-tennô (592-628),

un moine coréen forma des élèves. Selon le «Compendium de l'Administration», *Seiji yôryaku* (ouvrage du début du XI^e siècle), à partir de 604 on commença à utiliser les cycles de soixante années pour compter le temps. Il semble que ce fut à peu près à cette époque que la chronologie ancienne fut fixée. On a remarqué, en effet, que l'année 601 est une «année du cadet du Métal et du Coq», combinaison qui était réputée alors apporter de grands changements, l'ouverture d'une ère nouvelle. En outre, les maîtres du calendrier reconnaissaient l'existence d'une sorte de grande année formée par vingt et un cycles de soixante ans, soit mille deux cent soixante ans. Or, «l'année du cadet du Métal et du Coq», qui précède 601 de mille deux cent soixante ans, correspond à 660 avant J.-C., date de l'avènement de Jinmu-tennô, donnée par les «Chroniques du Japon», *Nihon shoki*, pour point de départ de l'histoire nationale. Le caractère artificiel du choix de cette date se manifeste dans la difficulté qu'ont ressentie les compilateurs à étaler peu de matière sur un nombre considérable d'années.

Dès le VII^e siècle, la cour, à l'imitation de celle de la Chine, considéra comme un devoir essentiel de présider à l'élaboration du calendrier. Les «Chroniques du Japon» mentionnent, pour l'année 676, la construction d'un observatoire; la «Suite des chroniques» fait état de documents relatifs au calendrier, rapportés par les ambassadeurs du VIII^e siècle. Cependant, l'office de la Divination, ou du *yin* et du *yang*, chargé d'établir le calendrier, éprouva de grandes difficultés jusqu'à l'adoption en 861 du calendrier chinois, dit *Senmyô-reki*, qui avait été élaboré en 821-824. Les spécialistes de l'office se contentaient d'utiliser les traités chinois sans les modifier, et, très tôt, considérèrent que leur mission consistait surtout à déterminer le caractère faste ou néfaste des jours et des périodes et à interpréter les présages fournis par les phénomènes anormaux.

De la fin du IX^e à la fin du XVII^e siècle, on ne procéda à aucune révision. Les calculs relatifs à la durée de l'année solaire s'étant perfectionnés depuis le IX^e siècle, des savants s'aperçurent, au XVII^e, que le calendrier japonais avait deux jours de retard sur la marche réelle du soleil. En 1685, l'un d'eux fit adopter le calendrier dit «de l'ère Jôkyô», que le gouvernement d'Edo recommanda à la cour. Pour la première fois, le calendrier n'était pas une simple transposition d'ouvrages chinois, il était fondé sur des calculs et des observations faits au Japon. Il fut encore révisé en 1755, 1798 et 1843, la dernière fois sur l'initiative de savants versés dans l'astronomie européenne. Le résultat était techniquement parfait. Cependant, emporté dans la vague des transformations, le Japon adopta le calendrier grégorien à partir du 1^{er} janvier 1873. Cette réforme fut fort mal

accueillie par la population, de sorte qu'il fallut, jusqu'en 1910, tolérer officiellement l'usage de l'ancien calendrier luni-solaire. Actuellement, ce dernier ne subsiste plus qu'à l'état de souvenir, quoiqu'il serve encore quelquefois, à la campagne, à fixer la date de certaines fêtes, notamment celle du *Bon* liée au culte des morts. Le début de l'année, dans l'ancien calendrier, se situe entre le 18 janvier et le 15 février du nouveau, ce qui entraîne diverses conséquences. Une bonne partie des symboles associés aux fêtes est devenue caduque; ceci est vrai tout particulièrement du début de l'année qui ne correspond plus à l'approche du printemps. Par ailleurs, comme les mois du calendrier solaire ne coïncident pas avec les mois lunaires, il faut utiliser des tables chronologiques pour traduire toutes les dates anciennes.

CHRONOLOGIE

Le système des cycles de soixante années ne peut suffire à fonder une chronologie. Dès le VII^e siècle, on disposait en théorie d'un point de départ, l'intronisation de Jinmu-tennô, qui aurait pu être à l'origine d'une ère japonaise. Mais nul n'a pensé à compter les années à partir de cet an un, jusqu'à la Restauration de Meiji qui établit, en 1872, la célébration de l'«ère japonaise». On a même fêté officiellement, en 1940, la deux mille six centième année de cette ère. Certaines tables chronologiques mentionnent l'année de l'ère nationale, mais celle-ci n'a, en fait, jamais eu aucune consistance. Deux méthodes pour compter les années furent communément en usage. La première consiste à découper le temps en règnes et à compter les années à partir de l'avènement de chaque empereur, chaque année étant caractérisée par sa place dans le cycle sexagésimal. Par exemple, la cinquième année du règne de Jitô-tennô correspond à une année du cadet du Métal et du Lièvre, vingt-huitième année du cycle, année 691 de l'ère occidentale. C'est cette méthode qui est utilisée dans les «Chroniques du Japon», ouvrage achevé en 720. La seconde méthode utilise les noms d'ères. En effet, le Japon, à partir de la cinquième année du règne de Monmu-tennô (701), adopta définitivement l'usage chinois qui consiste à renouveler le temps à des intervalles réguliers, d'une longueur d'une année à plusieurs dizaines d'années, par changement du nom d'ère, et à compter les années à partir de l'an un de chacune de ces ères. Une première tentative pour naturaliser cette méthode aurait été faite en 645 avec l'adoption du nom d'ère «Grande Réforme», mais elle n'a pas été poursuivie. A partir de 701, toute la durée fut ainsi découpée. L'ère recouvre rarement

un règne; à l'époque ancienne, de Kōnin-tennō à Junna-tennō (770-833), règnes et ères coïncidèrent, mais, par la suite, on semble avoir évité cette disposition; certains règnes ont vu plusieurs changements d'ère; il n'y en eut pas moins de huit du temps de l'empereur Horikawa (1086-1107). Généralement, les empereurs inauguraient leur première ère, l'année qui suivait leur intronisation. En revanche, au moment de la Restauration de Meiji, on décida que, dorénavant, il n'y aurait plus qu'un nom d'ère par règne et qu'il deviendrait le nom sous lequel l'empereur serait désigné après sa mort, les empereurs n'ayant au Japon que des noms posthumes. Ce pays a emprunté le système des ères à la Chine, mais n'a jamais utilisé les ères chinoises: la distance, la difficulté des voyages auraient rendu l'emprunt malaisé, surtout en cas de changements rapprochés. Mais aussi par souci d'indépendance nationale, les Japonais n'ont pas envisagé d'adopter, comme l'ont fait les Coréens, le temps, l'ère des Chinois, ce qui aurait été se placer à leur égard dans une position d'infériorité. La promulgation d'une ère nouvelle, en quelque sorte la maîtrise du temps, était le privilège de l'empereur. Quand, au XIV^e siècle, un schisme éclata dans la maison impériale, les deux branches proclamèrent chacune leur ère. Le changement, à l'exception de celui de la deuxième année d'un règne, était en général décidé pour des raisons contingentes. Par exemple, en 704, on a choisi «Nuage, gage de félicité», parce qu'un nuage de bon augure avait été observé sur la capitale. Souvent, pour conjurer malheurs ou épidémies, on a recouru à un changement d'ère. Le choix des deux caractères du nom, toujours tirés des classiques chinois, était une affaire d'État. On recherchait les significations fastes: les mots associés aux idées de paix, harmonie, bienveillance, civilisation, grandeur, générosité, éternité, sont parmi ceux qui reviennent le plus souvent.

En définitive, à partir du VIII^e siècle, l'historiographie japonaise fait beaucoup plus usage des ères que des règnes: on parle de l'incident de la deuxième année de l'ère Anna (969) et non de l'incident de la troisième année du règne de Reizei-tennō, du grand tremblement de terre de la seizième année de Genroku (1703) et non de la dix-septième année du règne de Higashiyama-tennō.

On utilise maintenant l'ère chrétienne concurremment avec le système des ères nationales. Les livres scolaires, peut-être pour moins charger la mémoire des élèves, donnent souvent les dates selon l'ère chrétienne; les ouvrages destinés aux spécialistes indiquent la plupart du temps les dates selon les deux méthodes: Chōho 2 ou 1000, Kansei 12 ou 1800. Depuis que la concordance des ères et des règnes a été établie, il y a eu l'ère Meiji de 1868 à 1911, l'ère Taishō de 1912 à 1925. En 1926, le Japon est entré dans l'ère

Shōwa qui est déjà la plus longue de son histoire : l'année 1985 est la soixantième.

Il est maintenant question d'abandonner complètement ce système de computation du temps et d'adopter officiellement l'ère occidentale ; une proposition dans ce sens a été faite à la Chambre des députés. En effet, le maintien de l'usage actuel peut poser quelques problèmes car le choix et la proclamation du nom de l'ère ont toujours été une des prérogatives de l'empereur. Or, la dernière Constitution a réduit l'empereur au rôle de symbole. Certains voudraient donc que, si le système des ères se maintenait, le choix du nom de la prochaine fût confié à la Chambre.

CHAPITRE PREMIER

PRÉHISTOIRE ET PROTOHISTOIRE DES ORIGINES AU VI^e SIÈCLE

SOURCES

Sources écrites relatives à l'archipel japonais des origines à la fin du VI^e siècle.

Sources chinoises

Pour les Chinois, les Japonais faisaient partie des peuples barbares qui envoyaient quelquefois des tributs à l'empereur du moment. Ils les mentionnent donc dans leurs histoires, officielles ou non, souvent dans les monographies consacrées aux peuples étrangers. La relation la plus longue est celle qui est donnée dans une monographie consacrée à la dynastie des Wei; elle rapporte la situation dans l'archipel au début du III^e siècle. Les principales mentions se trouvent dans:

1. *Zenkanjo* 前漢書 (*Qian Han shu*), « Histoire des Han antérieurs », rédigée au I^{er} siècle; dans la monographie sur la géographie, *chiri-shi* 地理志, on trouve une ligne sur l'archipel.
2. *Gokanjo* 後漢書 (*Hou Han shu*), « Histoire des Han postérieurs », œuvre de la première moitié du V^e siècle. Dans la partie intitulée *Tôiden* 東夷伝, « Relation sur les barbares de l'Est », texte d'environ 700 caractères consacré à l'archipel.
3. Dans le *Sankoku-shi* 三国志 (*San guo zhi*), « Histoire des Trois Royaumes », rédigée à la fin du III^e siècle, la partie intitulée *Gi-shi* 魏志 (*Wei zhi*), « Monographie relative aux Wei », comprend une relation sur les barbares de l'Est, un peu plus de 2 000 caractères sont consacrés à l'archipel.
4. *Shinjo* 晉書 (*Jin shu*), « Histoire des Jin » (265-420), composée au VII^e siècle; *Sôjo* 宋書 (*Song shu*), « Histoire des Song » (420-479), composée au VI^e siècle; *Nanseisho* 南齊書 (*Nan ji shu*), « Histoire des Ji du sud » (479-502), composée au VI^e siècle;

Ryôsho 梁書 (*Liang shu*), « Histoire des Liang », (502-556), composée au VII^e siècle, ces quatre histoires consacrent quelques lignes à l'archipel.

5. *Zuisho* 隋書 (*Sui shu*), « Histoire des Sui », composée au VII^e siècle, comprend une « Relation sur les barbares de l'Est » d'environ 1 330 caractères.
6. *Kyûtôjo* 旧唐書 (*Jiu Tang shu*), « Ancienne histoire des Tang », achevée en 954, consacre une page au Japon.

Sources coréennes

1. *Sangoku shiki* 三国史記 (*Sanguksagi*), « Histoire des Trois Royaumes », rédigée au XII^e siècle mais comprenant des éléments plus anciens.
2. Stèle du roi Kôkaido-ô 広開土王 de Kôkuri ou Koguryô (nord de la Corée), élevée en 414.

Sources japonaises

Ce n'est qu'au début du VIII^e siècle, après une longue période d'influence chinoise, après l'adoption d'institutions imitées de la Chine et la fondation de la première capitale fixe, que la cour fit mettre au point, de façon définitive et non sans arrière-pensées dynastiques, le récit des origines du pays et de la dynastie.

1. *Kojiki* 古事記 « Recueil des choses anciennes », compilé en 712, traite des origines à 628, en un langage mixte, pur chinois ou langue nationale notée au moyen de caractères chinois utilisés pour leur son.
2. *Nihon shoki* 日本書紀 ou *Nihon-gi* 日本紀, « Chroniques du Japon », achevées en 720, œuvre écrite en pur chinois, fut jusqu'au XVIII^e siècle plus appréciée que le *Kojiki*; relate les événements, des origines à la fin du VII^e siècle.

L'essentiel des connaissances provient du matériel, fort abondant pour les époques Jômon et Yayoi, trouvé dans les vestiges d'habitat ou dans les tombes, outils, armes, bijoux, objets usuels, de pierre, os, bois ou métal selon les époques.

I. ORIGINE DU PEUPLE JAPONAIS

Comme en Europe, la Préhistoire est au Japon une science neuve. Elle n'a commencé à être étudiée que dans le dernier tiers du XIX^e siècle. Les sites les plus anciens, relevant du Paléolithique, n'ont été découverts et fouillés qu'après la dernière guerre. Il est vrai que leur nombre ainsi que celui des sites néolithiques s'est rapidement multiplié.

Des phases analogues aux phases glaciaires et interglaciaires de l'Europe ont marqué la fin du quaternaire au Japon. L'archipel à plusieurs reprises a été relié au continent et, encore autour de -20000 avant notre ère, à une époque où l'homme y avait déjà fait son apparition. Le Paléolithique, *kyūsekki jidai*, japonais correspond au Paléolithique récent de l'Europe. Le Néolithique, *shinsekki jidai*, prend au Japon le nom de *Jōmon jidai*, période de la poterie à décor cordé.

Les discussions et études sur l'origine du peuple japonais ont été longtemps gênées par l'existence d'une doctrine officielle désireuse de maintenir la thèse du caractère autochtone et homogène du peuple japonais. Néanmoins, on admet maintenant que le peuple japonais est d'origine composite, formé d'éléments venus du continent par le sud et par le nord. Mais la détermination des divers groupes, leur dosage, restent mal connus. Nul ne soutient plus que les Aïnous seraient les premiers occupants de l'archipel qui auraient été refoulés par des envahisseurs, et on considère généralement que les hommes du Néolithique, au premier millénaire avant notre ère, seraient des Proto-Japonais, *gen.nihonjin* 原日本人, plus proches des Japonais actuels que des Aïnous.

Le passage de la culture Jōmon à la culture Yayoi vers le troisième siècle avant notre ère s'est-il accompagné d'un renouvellement de la population? Y a-t-il eu alors apport numériquement important venu du continent? Ces questions ne sont pas entièrement résolues, mais on ne pense pas que l'arrivée de sang neuf, qui fut sans doute réelle, a été massive. La différence essentielle, l'allongement de la taille des squelettes datant de l'époque Yayoi, est peut-être d'autant plus sensible que les ossements conservés sont ceux d'individus qui ont bénéficié d'une sépulture soignée. S'agit-il d'un groupe d'envahisseurs venus de l'Asie du Nord pour conquérir la population indigène puis se mêler avec elle? Cet allongement de la taille est-il dû aussi à des modifications dans l'alimentation, désormais tirée en partie de la riziculture?

Certains préhistoriens considèrent qu'il y aurait encore eu des migrations de groupes assez nombreux de cavaliers venus du nord

de la Corée au IV^e siècle, sensiblement à l'époque où apparut la dynastie qui devait unifier l'archipel. Quoique ni les textes ni les documents archéologiques ne viennent corroborer cette hypothèse, elle ne peut cependant être entièrement écartée. Ensuite, il est parfaitement attesté que, du Ve au VII^e siècle, le Japon a accueilli des hommes venus de Corée et, pour certains, de Chine *via* la Corée. Ils n'étaient pas très nombreux mais leur influence et leur rôle dans la transmission des civilisations continentales furent fort importants.

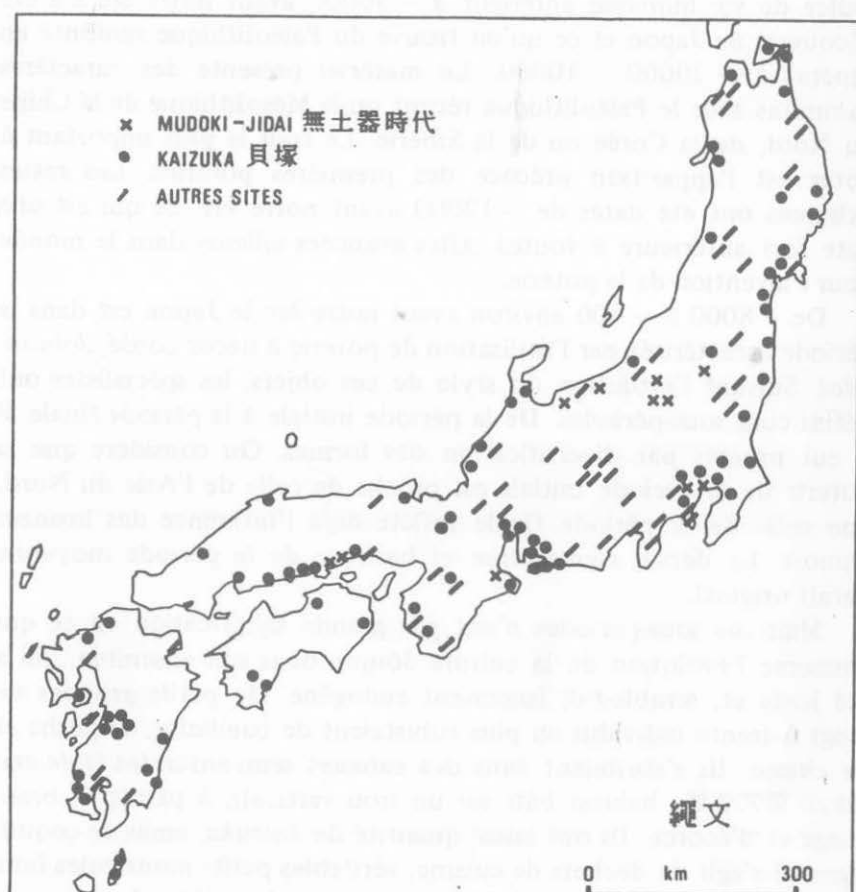
On considère souvent que, dès l'époque Yayoi, les habitants de l'archipel parlaient une langue ancêtre du japonais ancien. On la range généralement dans la famille altaïque (qui comprendrait aussi turc, mongol, tongous, coréen) et on fait état pour soutenir cette thèse d'analogies dans la syntaxe et le système phonologique, de correspondances d'ordre sémantique. Mais, dans ce dernier domaine, des ressemblances avec des langues malayo-polynésiennes ont aussi été signalées. Aucune conclusion sûre n'a pu être atteinte. La recherche des origines du peuple japonais a aussi été tentée à partir d'études sur l'ethnologie, l'anthropologie, la mythologie, jusqu'à maintenant sans résultats autres que conjecturaux. Mais on admet que la culture de l'archipel à la fin de l'époque Yayoi et au début de celle des Grandes Tombes qui lui fait suite, contient des éléments venus de l'Asie du Sud et d'autres originaires de l'Asie du Nord et que ces éléments ont été apportés par des groupes humains divers. Il reste néanmoins que le Japon est un archipel, que les contacts avec le continent ou d'autres îles du sud n'ont donc pu être que difficiles, que les invasions ne pouvaient être constituées que de groupes peu nombreux. Le Japon, à l'extrémité orientale de l'Asie, n'a connu l'agriculture et le métal, sans compter l'écrit, que beaucoup plus tardivement que la Chine et même la Corée. Dès la seconde moitié du deuxième millénaire avant notre ère, la Chine connaissait l'usage du bronze et de l'écriture qui n'ont été introduits au Japon qu'aux alentours de notre ère. Par ailleurs, tous les courants venus du continent y ont achevé leur course, de sorte que, dans bien des domaines, le Japon est devenu une sorte de conservatoire des arts et traditions continentaux.

II. PALÉOLITHIQUE ET NÉOLITHIQUE

Le premier peuplement a dû se faire au Paléolithique récent, aucun indice de vie humaine antérieur à - 30000 avant notre ère n'a été découvert au Japon et ce qu'on trouve du Paléolithique remonte en général à - 20000 - 10000. Le matériel présente des caractères communs avec le Paléolithique récent ou le Mésolithique de la Chine du Nord, de la Corée ou de la Sibérie. Le trait le plus important à noter est l'apparition précoce des premières poteries. Les restes exhumés ont été datés de - 12000 avant notre ère, ce qui est une date fort antérieure à toutes celles avancées ailleurs dans le monde pour l'invention de la poterie.

De - 8000 à - 400 environ avant notre ère le Japon est dans la période caractérisée par l'utilisation de poterie à décor cordé, *Jōmon jidai*. Suivant l'évolution du style de ces objets, les spécialistes ont défini cinq sous-périodes. De la période initiale à la période finale, il y eut progrès par diversification des formes. On considère que la poterie de la période initiale est proche de celle de l'Asie du Nord, que celle de la période finale reflète déjà l'influence des bronzes chinois. Le décor asymétrique et baroque de la période moyenne paraît original.

Mais ces sous-périodes n'ont pas grande signification en ce qui concerne l'évolution de la culture Jōmon dans son ensemble, qui a été lente et, semble-t-il, largement endogène. De petits groupes de vingt à trente individus au plus subistaient de cueillette, de pêche et de chasse. Ils s'abritaient dans des cabanes semi-enterrées (*tate.ana jūkyō* 竪穴住居, habitat bâti sur un trou vertical), à parois de branchage et d'écorce. Ils ont laissé quantité de *kaizuka*, amas de coquillages. Il s'agit de déchets de cuisine, véritables petits monticules faits de coquillages entre lesquels on peut trouver des arêtes de poissons, des os de cerfs, de sangliers ou de chiens et même des ossements humains. La nourriture paraît avoir consisté en produits de la cueillette tels que noix, châtaignes, glands, châtaignes d'eau, patates douces, *kuzu* ou *arrow root*, produits de la pêche, au début surtout des coquillages qu'il suffisait de ramasser, plus tard poissons tels que saumons, thons, dorades, bars, et produits de la chasse en quantité moindre, cerfs, sangliers, faisans et canards. A la fin de la période, haricots, sésame, gourdes, *soba* ont été cultivés en cultures sèches. La gourde, *hyōtan* 瓢箪, est de façon certaine originaire du continent. On a cru remarquer que dès la période Jōmon les végétaux constituaient plus de 40 pour 100 de la nourriture des habitants de l'archipel. Les objets non directement utiles sont des peignes, des bâtons ornés et des statuettes de terre, *dogū* 土偶 souvent aux hanches fort



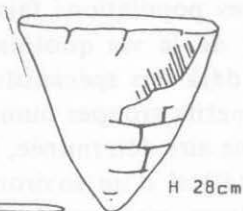
LES SITES JŌMON

Dans les dernières années les découvertes – notamment de sites se rattachant à la période sans poterie – se sont multipliées. Les sites préférés des hommes de l'époque Jōmon sont les rivages des mers et océan et, dans l'intérieur, les terrasses qui s'étendent le long des fleuves.

JÔMON JIDAI

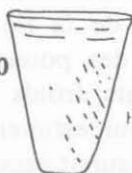
époque de la poterie à décor cordé

1. *Sôki* 早期
8000-3700
époque initiale



H 28cm

2. *Zenki* 前期
3700 - 3000
époque
antérieure



H 29cm

3. *Chûki* 中期 3000-2000
époque moyenne



H 35cm

4. *Kôki* 後期
2000 - 1000
époque
postérieure

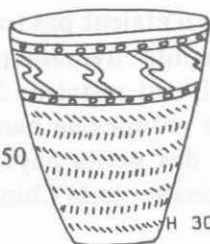


H 20cm

décor incisé
polissage
après
cuisson



5. *Banki* 晩期 1000 - 250
époque finale



H 30cm



H 12cm



H 9cm

larges, qui font penser qu'il existait peut-être des cultes en rapport avec la fécondité. Mais il serait dangereux d'en déduire quoi que ce soit au sujet d'un matriarcat primitif. Des dents manquent quelquefois aux mâchoires de squelettes qu'on peut dater de la fin de la période Jōmon, ce qui suggère l'existence de rites de passage. La présence des *dogū*, la découverte de cercles de pierres non fortuitement assemblées font supposer que ces populations faisaient sans doute une distinction entre le monde de la vie quotidienne et celui du sacré et qu'il existait peut-être déjà des spécialistes chargés de les mettre en communication. Les petits groupes humains qui nomadisaient, sans doute chacun dans une aire déterminée, à la recherche de la nourriture semblent avoir bénéficié d'un environnement relativement favorable : climat assez doux, richesse de la flore, absence d'animaux réellement dangereux, abondance des poissons dans le Pacifique au point de rencontre des courants froids et chauds. Certains spécialistes ont fait des tentatives pour estimer la population de l'archipel : selon leurs conclusions, elle aurait passé de 22 000 habitants environ à l'aube de la période Jōmon à 160 000 environ à la fin, l'espérance de vie étant d'environ trente et un ans.

III. ÉPOQUE YAYOI

Elle a duré approximativement du III^e siècle avant au III^e siècle après notre ère. La fin de l'époque Jōmon forme déjà transition avec l'époque Yayoi. Les innovations, riziculture irriguée, usage du métal, bronze et fer, et introduction du cheval, sont sans conteste venues du continent, mais il est possible qu'elles aient été apportées dans le nord de Kyū-Shū et dans le Kinai par des groupes différents. Les premières rizières ont été aménagées, les plus petites — guère plus de quelques dizaines de mètres carrés — sur des terrains en pente, les plus vastes, qui toutefois n'étaient pas très grandes, dans les plaines. Ces premiers aménagements hydrauliques n'étaient pas, d'ailleurs, d'une échelle considérable et restaient à la mesure de petites communautés. Néanmoins des groupes de hameaux le long d'un cours d'eau ont pu déjà former des petits pays. La variété de riz introduite alors au Japon est originaire de la Chine méridionale mais semble être arrivée par la Corée.

Le métal et ses techniques furent apportés du continent — et la matière première fut, dans les débuts, importée de Corée. Il permit de mieux travailler le bois, de sorte qu'on put diversifier l'outillage agricole et améliorer l'habitat. L'usage du métal semble s'être généralisé surtout dans la dernière partie de l'époque Yayoi.

LES SITES YAYOI



Les deux grands centres de la culture Yayoi sont le nord de Kyū-Shū et le Kinai ou région centrale. L'est n'a été atteint que plus tardivement et la culture Jōmon s'y est maintenue plus longtemps.

ÉPOQUE YAYOI *

1. Zenki 前期

III^e s. - I^{er} s. av. J.-C.
période antérieure



H 30cm



H 52cm



H 12cm

2. Chûki 中期

I^{er} s. av. J.-C. -
I^{er} s. ap. J.-C.
période moyenne



H 39cm



H 29cm

3. Kôki 後期

I^{er} s. - III^e s.
période postérieure



H 30cm

magatama 曲玉



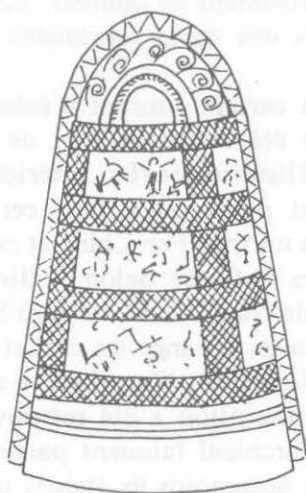
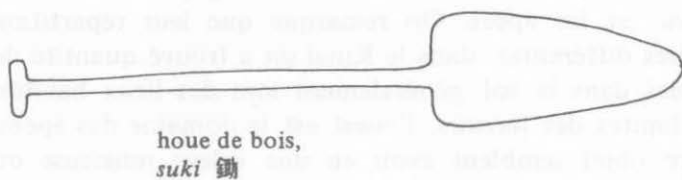
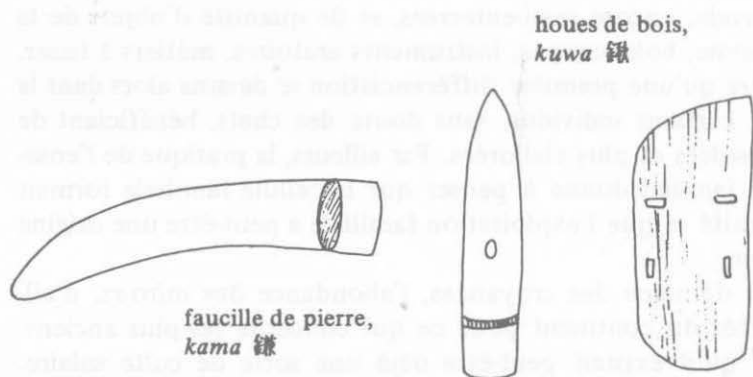
5cm

* Le nom de Yayoi est celui du quartier de Tôkyô où furent découvertes, pour la première fois, des poteries de cette époque.

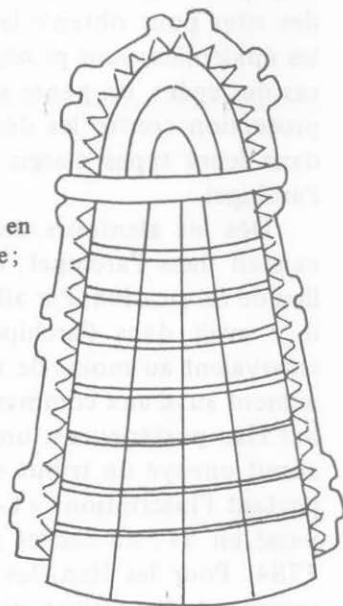
Le *magatama* est un ornement en pierre taillée en forme de croc qui semble avoir été utilisé comme amulette. On en trouve aussi en Corée.

La poterie de l'époque Yayoi est plus fine que celle de l'époque Jômon. La technique est plus perfectionnée : utilisation du tour, cuisson à température plus élevée.

ÉPOQUE YAYOI



dōtaku
銅鐸
objets de bronze en
forme de cloche;
instrument
de musique
à l'origine ?



Certains *dōtaku* présentent un décor plus élaboré, scènes de chasse, travail agricole...

Sur le site de Toro 登呂, près de Shizuoka, on a pu retrouver des traces de digues, construites à l'aide de pieux plantés fort serrés, et de canaux, de deux greniers surélevés pour protéger des rongeurs et de l'humidité le riz de la communauté, de plusieurs grandes habitations de forme ovale, encore semi-enterrées, et de quantité d'objets de la vie quotidienne, bols, coupes, instruments aratoires, métiers à tisser. On considère qu'une première différenciation se dessina alors dans la population, certains individus, sans doute des chefs, bénéficiant de sépultures isolées et plus élaborées. Par ailleurs, la pratique de l'ensevelissement familial donne à penser que la cellule familiale formait déjà une entité et que l'exploitation familiale a peut-être une origine très lointaine.

Dans le domaine des croyances, l'abondance des miroirs, d'ailleurs apportés du continent pour ce qui concerne les plus anciens, fait penser qu'il existait peut-être déjà une sorte de culte solaire. D'autres objets semblent avoir eu une valeur magique, ce sont les cloches, *dôtaku*, et les épées. On remarque que leur répartition définit deux aires différentes: dans le Kinai on a trouvé quantité de cloches enterrées dans le sol, généralement loin des lieux habités, peut-être aux limites des terroirs, l'ouest est le domaine des épées. L'un et l'autre objet semblent avoir eu une valeur religieuse ou magique. S'agit-il dans le cas des *dôtaku* d'un objet en rapport avec des rites pour obtenir la pluie ou avec des cérémonies pour écarter les épidémies, pour protéger le territoire d'une communauté? Dans le cas des épées, on pense souvent qu'elles étaient sans doute plus une protection contre les démons qu'un instrument de combat, surtout dans leurs types élargis caractéristiques des épées fabriquées dans l'archipel.

Dès les alentours de notre ère, un certain courant d'échanges existait dans l'archipel: des *dôtaku* ont été retrouvés loin de leur lieu de fabrication. Par ailleurs, selon l'« Histoire des Han antérieurs », il y avait dans l'archipel plus de cent petits pays dont certains envoyaient au moins de temps en temps un tribut en Chine et certainement aussi aux commanderies chinoises de Corée. Selon l'« Histoire des Han postérieurs », un chef du pays de Nu 奴 (N.-O. de Kyû-Shû), aurait envoyé un tribut en Chine et reçu en échange un cachet d'or portant l'inscription: « Les Han au roi de Nu des Wa. » Ceci se serait passé en 57; un cachet portant cette inscription a été retrouvé en 1784. Pour les Han, les habitants de l'archipel faisaient partie des vassaux de l'extérieur, *gaiban* 外蕃, mais néanmoins ils étaient inclus dans l'univers atteint par la vertu civilisatrice de l'empereur.

Les renseignements les plus détaillés proviennent de la « Monographie relative aux Wei » et concernent la fin du II^e siècle et la première

moitié du III^e. Ils ne sont sans doute pas de première main et restent d'interprétation difficile. Les Chinois, depuis l'époque des Han, nomment les insulaires Wa 倭, nom dans lequel il ne semble pas qu'il faille chercher un terme désignant un peuple ou une tribu. Ce mot, qui signifie nain en chinois, serait plutôt une épithète descriptive donnée par les explorateurs chinois ou leurs informateurs de la péninsule Coréenne aux habitants de l'archipel, dont la taille n'était pas fort élevée. La « Monographie », dans la partie traditionnellement appelée « Relation sur les barbares de l'Est », *Tôiden* 東夷伝, a une partie ethnographique, une partie géographique et une partie plus proprement politique. On lit dans la première des détails sur les productions et les mœurs. Les Wa cultivent le riz et le chanvre et élèvent des vers à soie. Ils portent des vêtements non ajustés, vont pieds nus et se teignent le corps en rouge. Le texte décrit assez longuement les funérailles, qui se terminent par une purification générale, et la pratique de l'interdit pour détourner les malheurs : un homme s'interdisant de se laver, de manger de la chair, etc., quand d'autres vont en voyage ou ont à affronter des dangers. Il est récompensé si les voyageurs reviennent indemnes, mais tué dans le cas contraire. Des procédés de divination à la chinoise par l'observation des craquelures d'un os présenté au feu sont aussi signalés. La société est déjà bien hiérarchisée et il est fait état des marques de respect des petits à l'égard des puissants.

Il semble que ce texte n'est pas l'œuvre de gens qui ont directement observé les Wa ; il transmet sans doute des informations obtenues par les habitants des commanderies chinoises¹ de Corée. On ne peut donc admettre que tous les détails rapportés sont exacts. Ainsi il est dit qu'il n'y a ni bœufs, ni chevaux, ni moutons dans l'archipel, or les fouilles ont montré que le cheval y avait déjà fait son apparition.

Les renseignements d'ordre politique font état de quantité de petits pays qui se battaient entre eux et auraient au début du III^e siècle réglé leurs querelles en reconnaissant l'autorité d'une reine appelée Himiko 卑弥呼. Ce nom a dès longtemps excité les commentateurs : faut-il y retrouver *hi* le soleil ou *hi* le feu ? Cette femme vivait seule, isolée du reste de la population, comme une sorte de sorcière, seule capable par son genre de vie, séparé et préservé de toute souillure, d'entrer en relation avec des puissances supérieures.

1. Vers 107 avant notre ère, les Han ont établi dans le centre et le nord de la Corée quatre commanderies, *kun* 郡. Leurs limites ont varié. La plus durable fut celle de Laolang, en japonais Rakurô 楽浪, dans le N.-O. Vers les années 313-314 ces commanderies chinoises ont disparu définitivement.

Un homme, son frère, transmettait ses ordres ou oracles. La reine Himiko régnait sur le pays appelé Yamatai 邪馬台, qui était à la tête d'une confédération de vingt-trois pays. Le Yamatai pose problème aux historiens depuis déjà fort longtemps. Où était-il situé? à Kyû-Shû ou dans le Kinai? Peut-on le considérer comme l'ancêtre du pays appelé Yamato, bien attesté au Ve siècle dans la plaine du même nom, unificateur de l'archipel? En dépit d'une multitude d'études, aucune conclusion claire n'a pu être dégagée. Les indications de la source chinoise sont contradictoires: si on tient compte des directions données dans la description géographique, le Yamatai se trouverait à Kyû-Shû; si on tient compte des distances, il serait plutôt dans le bassin du Yamato. Le fait que les plus anciennes des grandes tombes se trouvent dans le Kinai, les indications relatives au nombre des foyers dans les divers pays décrits dans le texte chinois seraient plutôt en faveur d'une localisation dans le Kinai. Mais ce dernier argument n'est pas décisif, car il faudrait admettre qu'on peut avoir confiance dans les chiffres du *Tôï-den* et que les estimations relatives au peuplement faites par les archéologues sont correctes. La reine Himiko aurait envoyé un tribut aux Wei qui lui auraient donné un cachet et cent miroirs. Sa nièce lui aurait succédé.

De la seconde moitié du III^e siècle jusqu'à la fin du IV^e siècle, on n'a plus aucun témoignage sur ce qui se passe dans l'archipel. Quand de nouveau on dispose d'inscriptions ou de textes, la place centrale est tenue par l'État du Yamato.

IV. ÉPOQUE DES GRANDES TOMBES

FIN III^e – VI^e SIÈCLE

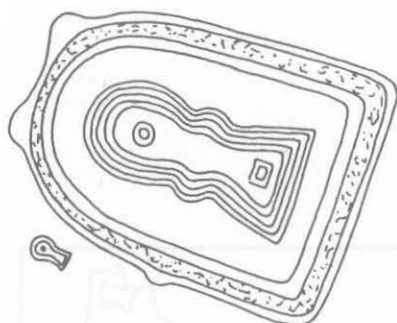
Elle est connue grâce au matériel trouvé dans les *kofun* 古墳 ou grandes tombes, et aux textes chinois, quelquefois contemporains, coréens et japonais, toujours postérieurs.

A. Les traces matérielles

Les *kofun* sont de grands tertres funéraires construits autour d'une chambre de pierre et ceints de barrières protectrices en figures de terre (*haniwa*), à l'origine simples cylindres. Ils sont sans doute le lieu où une communauté honore l'esprit de son chef défunt.

Au début on a utilisé des hauteurs naturelles, puis on a construit des tertres, les entourant de fossés. L'eau constituait une séparation entre le monde de la mort et celui de la vie, mais ces fossés étaient intégrés dans l'aménagement hydraulique des régions où se trouvaient

tombe d'Ôjin-tennô, type *zempô kôen* 前方後円
 avant carré, arrière cercle



largeur 400 m
 longueur, fossé compris, 600 m
 diamètre (partie postérieure) 280 m



type *hōfun* 方墳
 sur plan carré



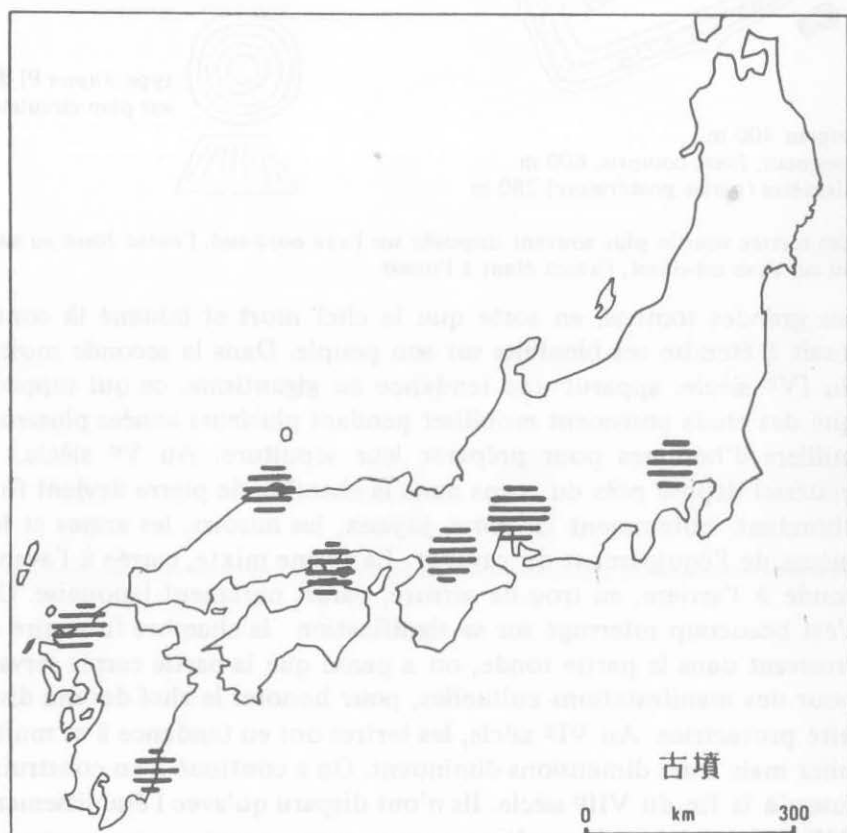
type *enpun* 円墳
 sur plan circulaire

Ces tertres sont le plus souvent disposés sur l'axe nord-sud, l'avant étant au sud, ou sur l'axe est-ouest, l'avant étant à l'ouest.

ces grandes tombes, en sorte que le chef mort et inhumé là continuait à étendre ses bienfaits sur son peuple. Dans la seconde moitié du IV^e siècle, apparut une tendance au gigantisme, ce qui suppose que des chefs pouvaient mobiliser pendant plusieurs années plusieurs milliers d'hommes pour préparer leur sépulture. Au V^e siècle, le matériel déposé près du corps dans la chambre de pierre devient fort abondant, notamment les *tama*, bijoux, les miroirs, les armes et les pièces de l'équipement du cavalier. La forme mixte, carrée à l'avant, ronde à l'arrière, en trou de serrure, paraît purement japonaise. On s'est beaucoup interrogé sur sa signification : la chambre funéraire se trouvant dans la partie ronde, on a pensé que la partie carrée servait pour des manifestations cultuelles, pour honorer le chef devenu divinité protectrice. Au VI^e siècle, les tertres ont eu tendance à se multiplier mais leurs dimensions diminuent. On a continué à en construire jusqu'à la fin du VII^e siècle. Ils n'ont disparu qu'avec l'établissement définitif du régime des codes.

A l'extérieur et autour de ces tombes étaient disposées des figures de terre, les *haniwa*. Les plus anciennes, cylindriques, ont pu être des vases d'offrandes ou des supports de vases. Plus tard, ces figures se diversifièrent et des représentations humaines, animales, des maisons, des bateaux apparurent, comme si on avait voulu faire paraître sur la tombe du chef l'ensemble de son peuple et de ses biens. Le costume des *haniwa* rappelle celui des peuples cavaliers de la Corée du Nord, tel qu'il est représenté sur les parois des tombes de la région de Pyong Yang. Les maisons présentent divers types de toitures encore en usage de nos jours.

RÉPARTITION DES KOFUN



Les plus anciens *kofun* se trouvent dans le Kinai et, plus précisément, dans le sud du bassin du Yamato ; ils remonteraient à la seconde moitié du III^e siècle. Ils se sont propagés ensuite vers l'ouest, au début du IV^e siècle, vers le sud de Kyū-Shū et vers l'est, dans la seconde moitié du IV^e siècle, manifestant ainsi l'extension de l'influence du Yamato.



haniwa 埴輪

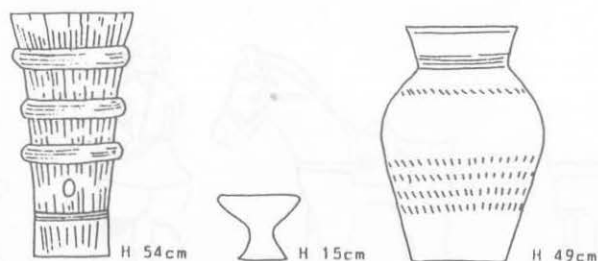


人母屋
toit de type irimoya

Une tradition rapportée dans le *Nihon shoki* veut que les *haniwa* aient été inventés du temps de Suinin-tennō par un certain Nomi no Sukune qui aurait fait venir de la région d'Izumo des potiers pour fabriquer des statuettes de terre qu'on aurait enterrées pour accompagner l'impératrice au tombeau, comme substituts de victimes humaines. Mais il semble bien que la pratique de sacrifier des hommes à la mort d'un grand personnage n'a jamais existé au Japon (le suicide du subordonné à la mort d'un supérieur a pu se rencontrer à date très ancienne) et que l'anecdote a été inventée pour rendre compte de la présence des *haniwa* autour des tombes.

poterie type *Haji* 土師

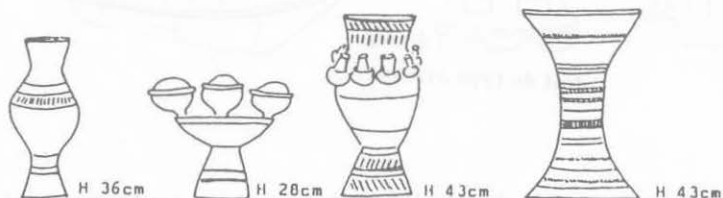
poterie rougeâtre assez grossière qui continue la tradition de l'époque Yayoi



haniwa cylindrique

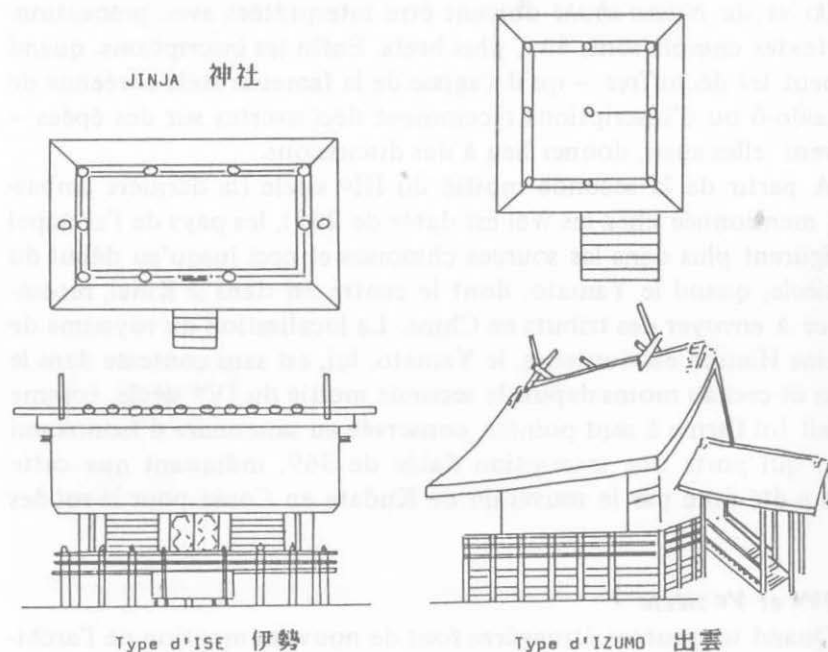
type *Sue* 須恵

poterie plus blanche, plus fine, d'origine coréenne, utilisée à partir du V^e siècle comme matériel funéraire, plus tard poterie de la cour de Nara



Les deux types de poteries de l'époque des Grandes Tombes manifestent, d'une part, la persistance des traditions de l'époque Yayoi et, d'autre part, les nouvelles influences apportées du continent par des potiers immigrés. Il y eut aussi des forgerons, des tisserands, des tanneurs, etc.

Les sanctuaires qu'on reconstruit à intervalles réguliers sur les modèles anciens, donnent de nos jours encore le modèle de ce qu'a pu être l'architecture dans l'archipel à une époque fort ancienne, Ve siècle sans doute. Les piliers sont directement enfoncés dans le sol, ils soutiennent une charpente massive.



Ise et Izumo sont les deux plus anciens sanctuaires du pays. Ise est consacré à la déesse Amaterasu considérée comme l'ancêtre et la protectrice du clan impérial, celle qui lui a donné mandat de régner. On ne sait quand le miroir, support de l'esprit de cette déesse, quitta la résidence du souverain pour être installé à part, puis à Ise. Le *Nihon shoki* dit II^e siècle, mais il est clair que cette date est beaucoup trop ancienne : est-ce Ve siècle ?

Le sanctuaire d'Izumo a pu, à l'origine, être le centre du culte d'un groupe qui se serait soumis à la cour du Yamato. Il est consacré au dieu Ôkuninushi qui se serait effacé et aurait cédé la terre aux descendants de la déesse Amaterasu.

Le grenier surélevé de l'époque Yayoi est-il l'ancêtre du sanctuaire ainsi que de la demeure du chef, elle aussi, surélevée ?

Longtemps encore le peuple a vécu dans des demeures semi-enterrées ou établies au niveau du sol.

Des miroirs nous présentent aussi le type du *torii* 鳥居, portique qui délimite et ouvre une aire sacrée.

B. Ce que disent les textes

Il va sans dire que plus l'époque est éloignée, plus les indications du *Kojiki* et du *Nihon shoki* doivent être interprétées avec précaution. Les textes chinois sont, eux, plus brefs. Enfin les inscriptions, quand on peut les déchiffrer – qu'il s'agisse de la fameuse stèle coréenne de Kôkaido-ô ou d'inscriptions récemment découvertes sur des épées – peuvent, elles aussi, donner lieu à des discussions.

A partir de la seconde moitié du III^e siècle (la dernière ambassade mentionnée chez les Wei est datée de 265), les pays de l'archipel ne figurent plus dans les sources chinoises et ceci jusqu'au début du V^e siècle, quand le Yamato, dont le centre est dans le Kinai, recommence à envoyer des tributs en Chine. La localisation du royaume de la reine Himiko est douteuse, le Yamato, lui, est sans conteste dans le Kinai et ceci au moins depuis la seconde moitié du IV^e siècle, comme en fait foi l'arme à sept pointes, conservée au sanctuaire d'Isonokami 石上, qui porte une inscription datée de 369, indiquant que cette arme a été faite par le souverain de Kudara en Corée pour le roi des Wa.

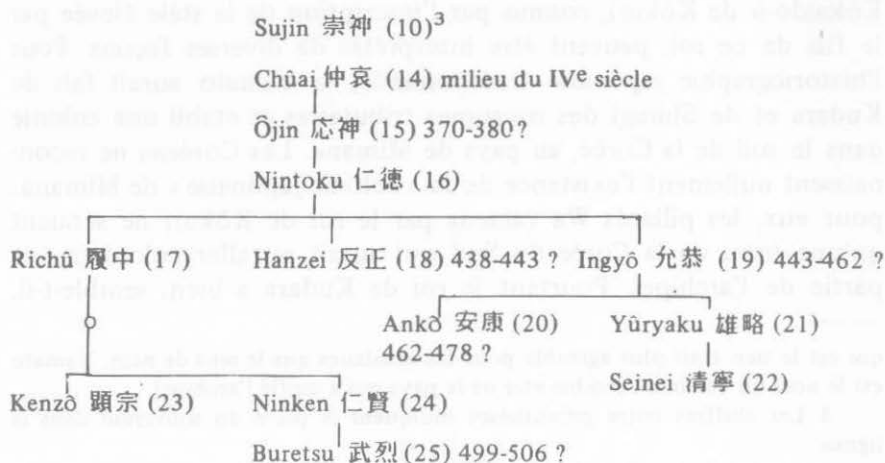
IV^e et V^e siècle

Quand les sources étrangères font de nouveau mention de l'archipel, il est question, à la fin du IV^e siècle, d'un pays situé dans les régions centrales, celles que l'administration de la période ancienne devait désigner du nom de Kinai, région située autour de la capitale. Comme ce pays apparaît d'abord dans ses relations avec la Corée et avec la Chine, on est assuré qu'il contrôle déjà le nord de Kyû-Shû. S'est-il fondé sur place? A-t-il été organisé par des conquérants venus de l'Ouest? Comment a-t-il étendu son influence vers l'Ouest, les régions de Kyû-Shû, celles de la côte de la mer du Japon et dans les pays de l'Est? La mythologie fait état d'une rivalité entre les descendants de la déesse céleste et les héritiers de Susano no mikoto en la personne d'un dieu terrestre organisateur du pays, Ôkuninushi, et de la cession pacifique des droits de ceux d'Izumo entre les mains de la dynastie du Yamato. La mythologie fait aussi connaître le héros Yamatotakeru no mikoto, 日本武尊 qui, par sa valeur guerrière, aurait soumis des populations du sud de Kyû-Shû et de l'est du Kinai. Mais rien ne vient documenter ou jalonner cette conquête pacifique

ou guerrière ou les deux à la fois. D'ailleurs, le clan formant ce qu'on appelle « cour de Yamato », ne gouvernait pas directement, mais se contentait de recevoir des chefs des grands clans locaux l'assurance qu'ils reconnaissaient sa supériorité. Ce clan vivait de ses terres du Yamato, riches et mises en valeur précocement grâce à l'aide d'immigrés venus du continent.

Dans la seconde moitié du Ve siècle, l'influence des chefs de la cour du Yamato s'étendait du sud de Kyû-Shû à l'est dans la région du Kantô. En effet, on connaît depuis longtemps une inscription sur une épée trouvée dans un *kofun* de la région de Kumamoto, le *kofun* appelé Edafunayama 江田船山古墳, et on a découvert en 1978 une autre inscription sur une épée d'un *kofun* du département de Saitama, le *kofun* Inariyama 稲荷山古墳, datée de 471. L'une et l'autre mentionnent un souverain du Yamato, sans doute Yûryaku. Quoique les discussions ne soient pas closes, une interprétation couramment admise de ces inscriptions serait que des chefs locaux allaient servir au palais du souverain du Yamato et recevaient une épée, emblème de l'autorité qu'ils exerçaient dans leur région quand ils y retournaient. Ceci rappelle une indication du *Nihon shoki* selon laquelle la cour en désignant les chefs locaux leur faisait don d'armes (cf. cinquième année du règne de Seimu, selon la chronologie traditionnelle 135, mais ceci peut s'appliquer plutôt à la situation du Ve siècle).

Dynastie dite « du Yamato »²



2. Le nom de Yamato peut s'écrire 大倭 conformément à la graphie utilisée par les Chinois pour désigner les peuples de l'archipel, ou 大和 parce que la prononciation chinoise de ce caractère 和 est aussi *wa*, et que le sens d'harmonie

L'empereur qui fut nommé Chûai (tous ces noms sont des noms posthumes attribués aux souverains lors de la compilation du *Nihon shoki*), selon la chronologie des « Chroniques du Japon », aurait vécu à la fin du II^e siècle. Sa veuve aurait fait la conquête de la Corée. S'il y a une part de vérité dans ce récit, il convient de le repousser à la fin du IV^e siècle. On considère qu'à partir de Nintoku-tennô l'histoire dynastique devient assez sûre. On remarque que les successions se font de frère à frère ou d'oncle à neveu. Elles furent souvent l'occasion de disputes dans lesquelles intervenaient les familles au service de la cour, dont certaines mariaient leurs filles à des princes. Le *Nihon shoki* présente Buretsu-tennô, le dernier descendant direct de Nintoku-tennô, comme un tyran sanguinaire.

L'état du Yamato est surtout connu par ses relations avec la Chine et la Corée où l'État de Kôkuri, qui avait pris naissance dans le nord dès le I^{er} siècle et s'était reconnu tributaire des Han, a, au début du IV^e siècle, achevé de détruire les commanderies chinoises établies dans la Corée centrale, tandis que Kudara, qui devait toujours rechercher l'amitié du Yamato, et Shiragi s'organisaient dans le sud. La cour du Yamato a commencé à s'intéresser à la Corée sans doute parce qu'elle s'y procurait le métal et des connaissances techniques en matière d'aménagement du sol et d'artisanat et qu'elle avait besoin de passer par la péninsule pour nouer des relations avec la Chine. Le Yamato participa aux querelles qui opposaient Kôkuri, Kudara et Shiragi, en allié de Kudara, qui lui aurait envoyé des otages dès la fin du IV^e siècle. Les épisodes de ce temps, sous le règne du roi Kôkaido-ô de Kôkuri, connus par l'inscription de la stèle élevée par le fils de ce roi, peuvent être interprétés de diverses façons. Pour l'historiographie japonaise traditionnelle, le Yamato aurait fait de Kudara et de Shiragi des royaumes tributaires et établi une colonie dans le sud de la Corée, au pays de Mimana. Les Coréens ne reconnaissent nullement l'existence de la « colonie japonaise » de Mimana : pour eux, les pillards Wa vaincus par le roi de Kôkuri ne seraient qu'une tribu de la Corée du Sud qui aurait pu aller coloniser une partie de l'archipel. Pourtant le roi de Kudara a bien, semble-t-il,

qui est le sien était plus agréable pour les insulaires que le sens de nain. Yamato est le nom du bassin où semble être né le pays qui a unifié l'archipel.

3. Les chiffres entre parenthèses indiquent la place du souverain dans la lignée.

(16) Nintoku (ou Richû) serait le San 讃 des sources chinoises.

(18) Hanzei serait le Chin 珍 des sources chinoises.

(19) Ingyô serait le Sei 清 des sources chinoises.

(20) Ankô serait le Kô 興 des sources chinoises.

(21) Yûryaku serait le Bu 武 des sources chinoises.

envoyé une arme au roi des Wa du Yamato, un peu après 369, et on peut admettre que celui-ci l'a soutenu dans sa lutte contre Kōkuri à la fin du IV^e et au début du V^e siècle. Quant à la région de Mimana, elle était divisée entre de petits chefs locaux dont certains ont pu envoyer quelquefois un tribut à la cour du Yamato.

Par ailleurs, au cours du V^e siècle, les souverains du Yamato ont, à plusieurs reprises, envoyé une ambassade et un tribut aux Song en Chine, leur demandant de les reconnaître comme protecteurs et suzerains de divers pays de la Corée méridionale, à commencer par Kudara et Shiragi. Ils désiraient donc prendre place dans l'univers tel que le concevaient les Chinois, sans doute pour renforcer leur prestige en même temps qu'ils cherchaient à se poser en supérieurs, protecteurs d'une partie de la Corée. Mais les autres États coréens agissaient de même et la cour de Chine n'avait nulle raison de privilégier le lointain Yamato. En 421, elle ne concéda à San des Wa que le titre de «général pacificateur de l'Est, roi du pays des Wa», *Antō shōgun Wakoku-ō* 安東將軍倭国王. Ce n'est qu'en 451 que Sei aurait obtenu que la Chine reconnût son rôle de protecteur de la paix sur la région de Mimana.

Relations avec la Corée et la Chine : quelques dates

- 220 Fin de la dynastie des Han
- 239 Don d'un cachet par les Wei à Himiko
- 243 Ambassade envoyée par les Wa aux Wei
- 265 Ambassade envoyée par les Wa aux Jin, la dernière en Chine avant le V^e siècle
- 313 Disparition définitive des commanderies chinoises de Corée sous les coups de Kōkuri – les États de Kudara et Shiragi s'organisent
- 369 Fabrication de l'épée à sept pointes offerte par le roi de Kudara à celui des Wa
- 384 Introduction du bouddhisme à Kudara
- vers 391 Attaque de Kudara contre Kōkuri
- 397 Envoi par le roi de Kudara d'un otage à la cour du Yamato
- 399 Défaite des Wa et de Kudara devant Kōkuri – à nouveau en 404
- 418 Ambassade des Wa chez les Jin de l'Est
- 421 Ambassade et tribut envoyés par San des Wa chez les Song
- 425 Ambassade et tribut envoyés par San des Wa chez les Song
- 438 Ambassade et tribut envoyés par Chin des Wa chez les Song
- 443 Ambassade et tribut envoyés par Sei des Wa chez les Song
- 451 Sei des Wa reçoit des Song confirmation de ses titres

- 460 Ambassade et tribut envoyés par les Wa chez les Song
 462 Kō des Wa reçoit des Song confirmation de son titre *Antō shōgun Wakoku-ō*
 478 Ambassade et tribut envoyés par Bu des Wa chez les Song
 479 Bu des Wa reçoit du souverain des Ji confirmation de ses titres, dont «général chargé de pacifier diverses régions de la Corée : Shiragi, Mimana, Kara et deux autres».

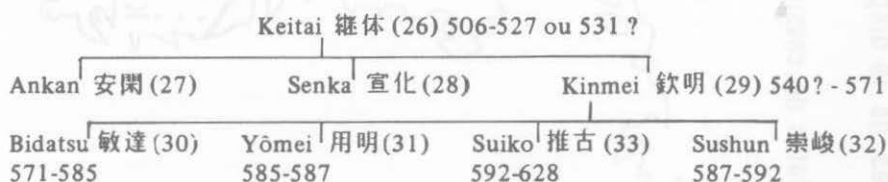
La naissance de l'État du Yamato, sans doute dans la première moitié du IV^e siècle, reste entourée de brumes. Le récit mythique de la conquête du bassin du même nom par Jinmu-tennō 神武天皇, descendant humain de la déesse Amaterasu, suggère que le fondateur de la dynastie et de l'État serait venu de Kyū-Shū. L'apparition précoce de *kofun* dans le sud du Yamato est, elle, tenue pour preuve d'un développement sur place. Quoi qu'il en soit, dès la fin du IV^e siècle, le Yamato était capable d'entrer en relation avec la Corée et, au début du V^e siècle, avec la Chine. L'aménagement précoce du bassin du Yamato et des plaines côtières voisines, le prestige et l'avance technique obtenus grâce aux liens qu'il avait su nouer avec le continent, lui ont donné un avantage certain sur le reste de l'archipel, dont les chefs locaux, dès la fin du V^e siècle, tenaient à honneur de servir à sa cour. Au début du V^e siècle déjà, le Yamato utilisait des scribes sans doute immigrés (le *Nihon shoki* a conservé le nom de Wani 王仁 envoyé par Kudara à la cour d'Ōjin) pour ses relations avec le continent. Dans la seconde moitié du même siècle, il maniait déjà les caractères chinois pour son usage interne, certains pris phonétiquement comme en témoignent les inscriptions des épées du temps de Yūryaku. La supériorité intellectuelle et technique dont il pouvait se prévaloir s'accompagnait-elle déjà de l'élaboration et de la propagation de mythes relatifs à l'origine de la dynastie?

Le VI^e siècle

Le début du VI^e siècle vit un épisode confus de l'histoire du Yamato. La lignée directe de Nintoku s'achevant dans la personne de Buretsu, le successeur fut Keitai — dont il est dit qu'il était le descendant de Nintoku à la cinquième génération mais venu de la région d'Echizen, donc extérieure aux régions centrales. Les souverains ayant de nombreuses épouses avaient beaucoup de fils, dont certains ont pu faire souche loin des régions centrales; cependant la filiation de Keitai ne peut être prouvée et le chiffre de cinq générations est suspect, car les règles ultérieures ordonnaient de radier des registres de la maison impériale la sixième génération après un empereur. Y a-t-il eu usurpation avec l'aide des Ōtomo 大伴 et des

Mononobe 物部, puissants clans au service de la cour? En tout cas, on peut remarquer qu'une sorte de conscience dynastique était déjà née, car, des fils de Keitai, celui qui a continué la lignée, Kinmei, était justement né d'une fille de Buretsu. Son avènement, à une date mal précisée, fut, elle aussi, précédée d'une période de troubles. Les épisodes de l'arrivée sur le trône de Keitai et de sa succession montrent clairement les rivalités des grands clans qui gravitaient autour de la cour, ainsi que l'intérêt des clans locaux pour les affaires des régions centrales. Certains historiens supposent que les incertitudes relatives à la succession au début du VI^e siècle furent à l'origine d'une première mise en forme de la mythologie qui faisait du souverain le descendant de la déesse céleste.

La dynastie au VI^e siècle



Les successions se font encore de frère à frère. Suiko, fille de Kinmei, épousa son demi-frère Bidatsu et fut appelée au trône après l'assassinat de Sushun.

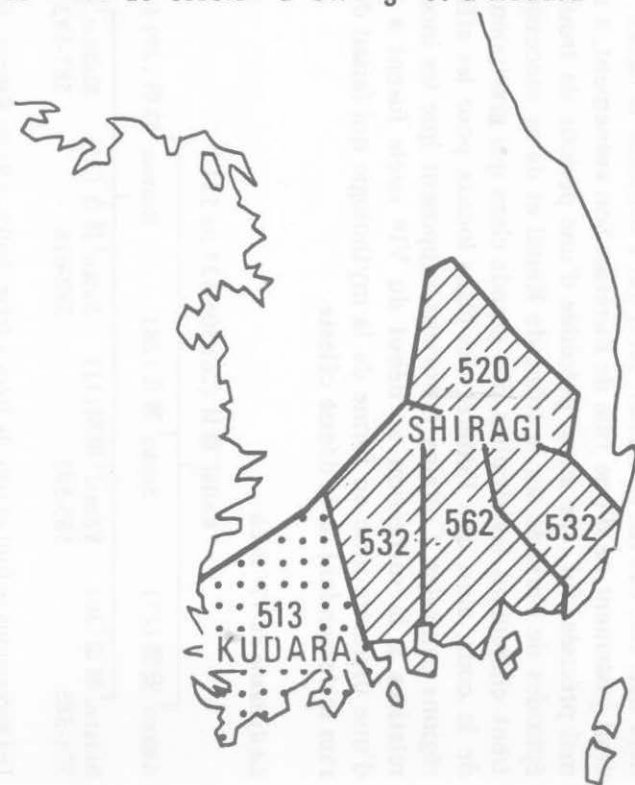
Les souverains du VI^e siècle n'ont pas cherché à entrer en relation avec la Chine et ne sont donc pas nommés dans les histoires dynastiques de ce pays, alors que les États de la péninsule Coréenne ont continué à envoyer des ambassades chez les Liang et chez les Wei du Nord. Le Yamato a néanmoins maintenu des relations avec la Corée et principalement avec Kudara. Les royaumes coréens ont, au début du VI^e siècle et bien plus tôt dans le cas de Kōkuri, organisé des systèmes de rangs et d'administration centrale et locale. Kudara et Shiragi ont, au cours du siècle, annexé les provinces de Mimana. Le Yamato aurait envoyé des soldats dans ces régions en 511, 532, 554, et enfin en 562. Une expédition préparée en 527 aurait échoué par suite de troubles à Kyū-Shū.

Ces campagnes dans le sud de la Corée n'ont pas empêché le Yamato d'être totalement exclu du sud de la Corée, entré définitivement dans l'orbite de Kudara et surtout de Shiragi. Elles ne furent pas entièrement négatives, dans la mesure où les mouvements de troupes des régions centrales vers les points d'embarquement du nord de Kyū-Shū ont servi à renforcer l'emprise de la cour sur les régions de l'Ouest. Par ailleurs, elle trouva là l'occasion d'organiser un premier embryon d'administration militaire et diplomatique.

La Corée au début du VI^{ème} siècle

Étapes de la disparition de Mimana

les dates de cession à Shiragi et à Kudara



En dépit des troubles de succession et du peu de succès de la politique coréenne, le VI^e siècle est caractérisé par le renforcement de l'emprise du souverain du Yamato sur l'archipel. C'est alors qu'on peut saisir, du moins en partie, comment s'organisaient les rapports entre la cour et les habitants du pays. Ils étaient fondés sur le système des *uji* 氏 et des *be* 部. On considère généralement que les descendants des chefs des communautés agricoles primitives ont formé les clans, *uji* 氏. Il est à noter cependant que le mot *uji* ne s'applique qu'aux groupes patrilinéaires détenant influence et autorité et liés à la maison du Yamato.

Ces clans, composés de multiples branches, obéissaient à un chef, *uji no kami* 氏上, qui était à la fois le desservant du culte rendu à la divinité considérée comme ancêtre et protectrice du clan appelée *ujigami* 氏神, le juge des membres du clan, les *uji-bito* 氏人, et leur représentant. Les branches des clans se multipliant, la cour en distingua certaines par l'octroi de titres, *kabane* 姓, qui marquaient clairement l'appartenance des *uji* à la mouvance du maître du Yamato. Les titres *kimi* 君 et *omi* 臣 semblent d'anciennes appellations honorifiques. Longtemps le souverain du Yamato fut appelé *ôkimi* 大君. Un autre titre *muraji* 連 a le sens premier de chef de groupe; *miyatsuko* 造 désigne un serviteur de la maison royale. Ce ne fut qu'au VI^e siècle que la cour fut en mesure d'organiser ce système de titres en même temps qu'elle put octroyer des fonctions comme celles d'*agatanushi* 県王 et de *kuni no miyatsuko* 国造, chargés de représenter la cour dans les régions, ou de *tomo no miyatsuko* 伴造, chefs de groupes au service de la cour, gardes, pourvoyeurs ou préposés à des fonctions rituelles. Les grands clans Nakatomi 中臣, Ôtomo 大伴, Mononobe 物部 se partageaient ainsi des tâches, religieuses pour le premier, guerrières pour les deux autres. Les Soga 蘇我 prirent de l'importance au VI^e siècle. Ils sortaient, semble-t-il, de notables des régions centrales et ont joué à la cour un rôle important comme protecteurs des immigrants porteurs de techniques nouvelles. Ils étaient de ceux qui, décorés du titre de *ôomi*, grands *omi*, pouvaient marier leurs filles à des princes et intervenir ainsi dans les affaires intérieures du clan royal. Les trois autres clans cités n'avaient pas cette possibilité, ils portaient le titre de grand *muraji*, *ômuraji*. Les rivalités entre les grands clans ont pris au cours des VI^e et VII^e siècles des formes souvent violentes. En particulier les revers de Corée nuisirent au prestige des Ôtomo et des Mononobe dont la rivalité avec les Soga s'amplifia.

Les clans, comme la maison royale, disposaient de groupes *be* 部 d'hommes ou de familles à leur service. Pour autant que ce vocabulaire ait pu être clairement défini et compris, on admet souvent que

les *tomobe* ou *shinabe* 品部 sont des groupes d'artisans au service de la cour et que le modèle en aurait été fourni par l'organisation imposée aux hommes venus de Kudara. On connaît ainsi des fabricants de bijoux, *tamatsukuri-be* 玉作部, des potiers, *haji-be* 土師部, des tisserands, *hatabito-be* 秦人部, *ayabito-be* 漢人部 (on remarque que les noms de ces deux catégories de fabricants de tissus de luxe s'écrivent avec des caractères qui désignent les dynasties chinoises des Qin et des Han, comme si les porteurs de techniques avancées en matière de travail de la soie se réclamaient d'une origine chinoise). Les *minashiro-be* 御名部 seraient les groupes qui travaillent sur les terres directement contrôlées par la cour (*be*, groupe, attaché à *shiro*, surface délimitée, *na* dénommée, c'est-à-dire portant le nom d'un membre de la maison royale parce que destinée à son entretien, *mi* indiquant que ce personnage est très honorable). Les *kakibe* 部曲 seraient, eux, les groupes dépendant des clans. Un peu partout dans le pays, et leur nombre ne cessa de s'accroître au VI^e siècle, il existait des territoires sous le contrôle direct de la cour nommés *miyake* 屯倉, c'est-à-dire greniers destinés à la maison royale. Les grands clans disposaient de *tadokoro* 田莊 pour leur entretien. Les *be*, qui travaillaient les terres des *miyake* ou des *tadokoro*, fournissaient le riz, les tissus, tout ce qui était nécessaire à la vie, ainsi que des corvées.

On remarque que dans ce système ce qui est premier c'est l'appartenance à un groupe chargé d'une fonction définie, tisserands, tanneurs, éleveurs de chevaux ou cultivateurs de rizières, etc., ainsi que le contrôle de ce groupe. Il semble que les divisions territoriales et la possession de la terre ne viennent qu'en second.

Croyances

Les croyances des anciens Japonais ne peuvent être saisies qu'à une date assez tardive, sous un habillement en partie chinois, puisque, pour écrire, les Japonais n'avaient à leur disposition que le chinois. Elles ne se seraient organisées en une Voie des divinités, Shintô 神道, qu'avec l'introduction du bouddhisme. La mise en forme du passé par la dynastie, de façon définitive à partir de la fin du VII^e siècle, et peut-être dès le VI^e, leur a donné la forme essentiellement d'une généalogie de dieux. Selon la première partie du *Nihon shoki*, à l'origine régnait le chaos, ce qui est exprimé à la chinoise : le *in* 陰 et le *yô* 陽 étaient mêlés. Puis des générations divines apparurent et finalement le couple mâle et femelle, Izanaginomikoto 伊弉諾尊 et Izanaminomikoto 伊弉冉尊, qui donna naissance à l'archipel et à quantité de divinités dont Amaterasu ôkami 天照大神 déesse céleste et solaire, qui réside dans la haute plaine du

ciel, Takamagahara 高天原, et Susanoo no mikoto 素戔鳴尊, son frère violent qui, chassé de la haute plaine, descendit en Izumo où il donna naissance à la divinité Ōkuninushi no mikoto 大國主尊, divinité civilisatrice. Mais le descendant d'Amaterasu, Ninigi no mikoto 瓊瓊杵尊, reçut d'elle mission de venir régner sur ce qui devait devenir le Japon. Il descendit en Hyûga (sud-est de Kyû-Shû) et les divinités d'Izumo s'effacèrent devant lui. Un de ses descendants, Jinmu 神武 fut le premier empereur humain et fonda la dynastie, qui régnait donc en vertu d'un mandat reçu de son ancêtre divine Amaterasu, ce que symbolisait la possession de *regalia*, un joyau, un sabre, un miroir, supports de l'esprit de la déesse et objets protecteurs, qui, à l'époque ancienne, devaient se trouver toujours près du souverain, preuves de sa légitimité⁴.

Le monde religieux des anciens Japonais peut se définir comme une sorte d'animisme: tous les phénomènes naturels, de même que les esprits des ancêtres, étaient dignes d'être honorés comme protecteurs éventuels. Le culte mettait fortement l'accent sur la notion de pureté et les rites de purification et d'exorcisme, *misogi* 禊, *harai* 祓, ont toujours tenu une place fort importante, ainsi que les prières, *norito* 祝詞, et les offrandes.

C'est au VI^e siècle que le bouddhisme pénétra au Japon. Un texte du VIII^e siècle, une biographie du prince Shôtoku, *Jôgû Shôtoku hôô teisetsu* 上宮聖德法王帝説 donne la date de 538 et le *Nihon shoki* celle de 552. L'initiative serait venue du souverain de Kudara. La date de 538 est peut-être plus vraisemblable, parce que la cour de Kudara venait d'être contrainte, sous la pression de Kôkuri, de déplacer sa capitale vers le sud, elle cherchait donc l'appui du Yamato. En fait, il est probable que, même avant la lettre du roi de Kudara, des immigrants ont pu, à titre privé, pratiquer cette religion. Il est curieux de constater que la cour de Kudara traditionnellement alliée à celle du Yamato, convertie au bouddhisme depuis la fin du IV^e siècle, ait attendu si longtemps pour proposer au souverain du Yamato d'adopter une doctrine et des rites considérés comme fort utiles, parce que efficaces pour obtenir de puissances supérieures la prospérité et la sécurité du pays. Si la date de 538 doit être retenue pour l'initiative du roi de Kudara, la cour hésita pendant plus de cinquante ans, car l'adoption définitive du bouddhisme comme religion en quelque sorte officielle, protégée et propagée par la cour, ne devait être acquise que dans la dernière décennie du siècle.

4. Dans le *Nihon shoki*, les objets sacrés sont mentionnés au nombre de trois pour la première fois lors de l'avènement de Keitai-tennô, mais, précédemment, il est fait allusion à des dons faits par Amaterasu à son petit-fils.

L'entourage des souverains se divisa au sujet de l'attitude à adopter à l'égard de la nouvelle religion. Les Soga, protecteurs habituels des immigrés, patronnèrent les premiers établissements, les Nakatomi et les Mononobe se montrèrent hostiles: à plusieurs reprises, à la suite d'une épidémie considérée comme une manifestation de mécontentement des divinités du pays, des statues bouddhiques furent détruites. Comment interpréter ces oppositions? Était-ce réaction en faveur des dieux locaux? Était-ce méfiance à l'égard de ce qui est étranger? (l'attitude ayant toujours été ambiguë, à la fois ouverte aux innovations mais assez méfiante envers les étrangers. Il est remarquable que les familles d'immigrés ont dû se contenter d'occuper des fonctions et une place somme toute assez médiocres). Était-ce seulement que les clans rivaux avaient besoin de n'importe quel prétexte pour se battre? Les Soga l'emportèrent nettement et triomphèrent des Mononobe dans une bataille en 587. Comme l'empereur Sushun qu'ils avaient fait introniser ne se montrait pas assez docile, ils le firent assassiner et mirent pour la première fois sur le trône une femme, Suiko-tennô. A partir de ce moment, l'introduction de la civilisation de la Chine, l'imitation des institutions du continent allaient se développer largement, de concert avec les progrès du bouddhisme.

CHAPITRE 2

LE RÉGIME DES CODES SA FORMATION ET SON APPLICATION JUSQU'AU X^e SIÈCLE ASUKA, NARA, ET LE DÉBUT DE HEIAN

On appelle « Régime des codes », ou « État régi par les codes », *Ritsuryô kokka* 律令国家, l'organisation politique et sociale élaborée au cours du VII^e siècle par imitation de la Chine, appliquée au VIII^e siècle, durant l'époque appelée « de Nara », parce que la cour résidait dans cette capitale fondée en 710, maintenue avec peine au IX^e siècle et au début du X^e après que la cour eut transféré son siège à Heian ou Kyôto. Ce régime n'a jamais été aboli, il s'est maintenu, en apparence intact, jusqu'à la fin du XII^e siècle et a fourni à la cour son cadre institutionnel jusqu'à la restauration de Meiji en 1868.

SOURCES

Histoires officielles

Nihon shoki 日本書紀, « Chroniques du Japon » achevées en 720.

Shoku Nihon-gi 続日本紀, « Suite des Chroniques du Japon », couvre de 697 à 791 ; achevée en 797.

Nihon kôki 日本後紀, « Chroniques postérieures du Japon », couvrent de 792 à 833 ; achevées en 840.

Shoku Nihon kôki 続日本後紀, « Suite des Chroniques postérieures du Japon », couvre de 833 à 850 ; achevée en 869.

Montoku-tennô jitsuroku 文徳天皇実録, « Chronique véridique du règne de l'empereur Montoku », couvre de 850 à 858 ; achevée en 879.

Nihon sandai jitsuroku 日本三代実録, « Chroniques véridiques de trois règnes », ceux des empereurs Seiwa (858-876), Yôzei (876-884) et Kôkô (884-887) ; achevées en 901.

Ces six histoires, *Rikkoku-shi* 六国史, compilées sur ordre impérial par des commissions de lettrés dirigées par de hauts dignitaires, ont

la forme d'annales. Elles sont rédigées en chinois. Elles présentent des nuances différentes dans leur présentation ; certaines enregistrent, à leurs dates, tous les édits et décrets émis par la cour (*Shoku Nihon-gi*), d'autres insistent plus sur les biographies et les notices nécrologiques de grands personnages (*Sandai jitsuroku*). Cette historiographie officielle se donne pour but de trier ce qui, dans la conduite de chacun, doit être loué ou blâmé, de façon à présenter aux générations futures des recueils d'exemples et de précédents utilisables. Cependant, la partie consacrée à la critique est presque absente de cette version japonaise de l'historiographie à la chinoise. Les procédés de composition, compilation de documents officiels par une commission, laissaient peu de possibilité de falsifier. Ces histoires sont donc des documents assez sûrs qui pèchent tout au plus par omission.

Législation

La législation est intégralement rédigée en chinois. On n'en a conservé que la version révisée en 718, dite « code de Yôrô », *Yôrô-ryô* 養老令, qui n'est pas substantiellement différente de celle dite « de Taihō », *Taihō-ryô* 大宝令 (701). On dispose de deux commentaires, l'un officiel et assez bref, de 833, *Ryô no gige* 令義解, l'autre beaucoup plus étendu mais non officiel, *Ryô no shûge* 令集解, de la deuxième moitié du IX^e siècle. Du code pénal, *Ritsu* 律, ne subsistent que des fragments, ce qui reflète le mépris dans lequel les anciens tenaient les activités touchant aux punitions.

Cette législation fut enrichie par des décrets du ministère des Affaires suprêmes, *kyaku* 格, destinés à préciser un point ou à modifier une disposition des codes. La production de décrets fut abondante aux VIII^e et IX^e siècles, elle déclina beaucoup ensuite. On en possède une grande collection, *Ruiju sandai kyaku* 類聚三代格, « Décrets des trois ères méthodiquement classés », établie avant la fin du XI^e siècle. Les *shiki* 式, ou règlements, exposent le détail du fonctionnement de l'administration centrale, seulement défini dans les codes et les décrets. On possède presque intégralement la version du début du X^e siècle *Engi shiki* 延喜式, « Règlements de l'ère Engi », remaniement de deux rédactions antérieures. Subsiste en outre le recueil des « Règlements du palais », *Dairi shiki* 内裏式, du début du IX^e siècle, quand l'activité des bureaux est encore perçue comme différente du protocole du palais.

Documents du Shôsô-in 正倉院

Ce magasin de la cour fut donné au Tôdaiji après la mort de l'empereur Shômu. Il a été conservé intact avec son contenu, meubles, vaisselle, instruments de musique, objets divers de provenance locale ou continentale. Il s'y trouvait des registres officiels des foyers, *koseki* 戸籍, de la population, *keichô* 計帳, des ressources publiques, *shôzeichô* 正税帳, de correspondance, *keikai-chô* 計会帳, qui ont pu fournir quelques échantillons des pratiques administratives de la première moitié du VIII^e siècle.

Les Fudo-ki 風土記

Ces mémoires sur la géographie et les mœurs des provinces, commandés par la cour aux gouverneurs, subsistent en tout ou en partie. On a conservé ceux de Harima (716), Hitachi (premier quart du VIII^e siècle), Izumo (733), Hizen et Bungo, ainsi que de brefs fragments de quelques autres.

Collection poétique du Man.yô-shû 万葉集

Cette collection, environ 4 500 poèmes en langue nationale, dont le choix est attribué à Ôtomo no Yakamochi 大伴家持, fournit aussi des renseignements sur les mœurs, les mentalités, permet de saisir de façon concrète le fonctionnement de certains rouages de l'administration ou le détail de la carrière de certains fonctionnaires.

Enfin, le recueil d'anecdotes, *Nihon ryôiki* 日本靈異記, « Histoires saintes et étranges du Japon », du début du IX^e siècle, présente aussi un grand intérêt pour l'étude de la société.

I. LE VIII^e SIÈCLE

Progrès de l'influence chinoise et organisation du régime des codes

A la fin du VI^e siècle, la Chine présentait le modèle achevé d'un grand empire centralisé, celui des Sui, fondé en 589. La cour du Yamato, qui avait perdu tout point d'appui en Corée, semble avoir adopté une politique d'imitation des institutions continentales, dans le but de rehausser son prestige, sinon dans celui d'égaliser la Chine. On peut considérer que ses efforts pour établir ses relations avec la Chine sur un pied d'égalité, pour modifier le nom de Wa (écrit avec le caractère « nain ») en Nihon, Nippon (« origine du soleil », c'est-à-dire que l'accent est mis sur la position orientale par rapport à la Chine), manifestent l'existence d'une sorte de sentiment national.

L'adoption et la naturalisation progressives des institutions chinoises se firent, ou ont été présentées par le *Nihon shoki*, seule source pour l'histoire du VII^e siècle, en trois grandes étapes. La première, au début du VII^e siècle, est dominée par la figure du prince Shôtoku (574-622); la deuxième, au milieu du siècle, porte le nom de Grande Réforme et voit les premières mesures concrètes dans les domaines administratif et fiscal; durant la troisième, à la fin du siècle, la rédaction définitive des codes se poursuit.

A. Shôtoku-taishi

En 592, le clan Soga en la personne de Soga no Umako 蘇我馬子 (? - 626) dominait la cour. Il venait de triompher des Mononobe, de se débarrasser de l'empereur Sushun, rebelle à son influence, et d'imposer l'adoption définitive du bouddhisme. Umako choisit pour succéder à Sushun, sa nièce, une princesse impériale fille de Kinmei, épouse de son demi-frère le défunt empereur Bidatsu: elle est connue sous le nom de Suiko-tennô et régna jusqu'en 628.

Le choix d'une femme pour souverain n'avait pas de précédent à la cour du Yamato, mais il en existait dans le royaume coréen de Shiragi. Cette décision semble avoir été commandée par la nécessité de sortir d'une situation difficile et de manifester clairement que le souverain, n'intervenant pas dans les affaires courantes, est inattaquable.

Le prince Umayado 厩戸, fils de Yômei-tennô, fut désigné comme prince héritier, chargé des affaires du pays; il est connu sous le nom de Shôtoku-taishi 聖徳太子 (574-622). Sa vie nous est révélée par deux biographies anciennes, une du VIII^e siècle et une du X^e; très tôt elle s'accompagna de traits légendaires et il fut considéré comme une incarnation d'un bodhisattva sauveur du monde ou d'un moine chinois patriarche de l'école du Tendai, mort l'année de sa naissance. On lui attribua le mérite de tout ce qui s'est fait dans le premier quart du VII^e siècle. Néanmoins, le rôle des Soga dut être aussi fort important.

Le prince Shôtoku est dit *sesshō*, terme que les dictionnaires traduisent par «régent», mais on ne peut admettre qu'il s'agisse d'une fonction constituée comme celle des régents Fujiwara aux IX^e et X^e siècles, régents durant la minorité d'empereurs, leurs petits-fils. *Sesshō* 摂政, dans ce cas, a son sens premier et devrait se lire *matsurigoto o toru* — «il prit en main les affaires du gouvernement», «il fut chargé de diriger les affaires» —, expression qui exprime seulement les responsabilités particulières confiées au prince héritier.

On attribue au prince Shôtoku, outre une œuvre politique, la

responsabilité d'avoir renoué avec la Chine, ainsi que la protection du bouddhisme et l'encouragement aux études. Le prince lui-même aurait été instruit par des moines coréens et il a laissé la réputation d'un homme fort lettré, c'est-à-dire versé dans les classiques de la Chine.

En 603, douze rangs marqués chacun par une coiffure de couleur différente furent établis pour les serviteurs de la cour. La Chine et à sa suite les États coréens connaissaient déjà des hiérarchies fondées sur le mérite et non uniquement sur la naissance. On nomme cette institution *kan.i jūnikai* 冠位十二階 : *kan* désigne une coiffure, un bonnet, dont les ornements sont de couleur différente selon le rang, *i*. Shōtoku aurait donc essayé d'introduire au Japon la notion de recrutement et d'avancement selon le mérite, ce que reflète la nomenclature *toku* 徳 vertu, *nin* 仁 bienfaisance, *rei* 礼 sens du protocole, *shin* 信 probité, *gi* 義 équité, et *chi* 智 sagesse, les cinq derniers termes formant le groupe des cinq vertus principales selon la pensée chinoise. Cette hiérarchie devait être à plusieurs reprises retouchée au cours du VII^e siècle. La « Constitution en dix-sept articles », *kenpō jūshichi jō*¹ 憲法十七條 est le premier texte de ce genre dans l'histoire du Japon. Elle est considérée par la plupart des critiques comme l'œuvre du prince et de ses conseillers. Elle a été composée suivant les principes en usage durant toute la période ancienne, c'est-à-dire qu'elle s'inspire de textes chinois, notamment de six articles attribués à un ministre d'un souverain des Bei Zhou de la seconde moitié du VI^e siècle. Elle fait apparaître clairement le caractère moral de la pensée politique japonaise ancienne, son éloignement de tout juridisme. Le texte fait référence au confucianisme et au bouddhisme et non aux dieux nationaux, ce qui est normal si l'on considère ses sources (un édit postérieur devait prescrire d'honorer les dieux nationaux). On trouve dans cette constitution les trois éléments constitutifs du pays, le souverain, ses serviteurs et le peuple. Le texte s'adresse particulièrement aux serviteurs et insiste sur la nécessité de leur moralisation pour que le peuple puisse être prospère et heureux.

1. Le chiffre 17 est la combinaison de 9, emblème du *yang*, et de 8, emblème du *yin*, ce qui montre que les notions chinoises sur les éléments constitutifs de l'univers étaient déjà bien connues du prince et de ses conseillers. Ce chiffre de 17 est le symbole de l'harmonie de l'univers, de l'union du ciel et de la terre, du souverain et de son peuple.

Extraits de la Constitution en 17 articles

« 1. L'harmonie est le bien le plus précieux, éviter les discordes doit être le but de tout homme. Chacun est influencé par l'esprit de groupe mais rares sont les vrais sages, de sorte que certains n'obéissent pas au prince ou à leur père, d'autres ne demeurent pas en paix avec leurs voisins. Cependant, quand les grands maintiennent l'harmonie, que les petits vivent en bonne intelligence, quand discussions et occupations se déroulent dans l'ordre, l'homme en arrive tout naturellement à comprendre la raison des choses. Quel progrès ne peut-on alors espérer ?

« 2. Révérez les Trois Trésors qui sont les bouddhas, leur doctrine et les moines, appui ultime des êtres, foi suprême pour tous les peuples. Quels siècles, quels hommes n'ont pas respecté cette doctrine ? Rares sont les hommes absolument mauvais. Il est possible de les instruire pour qu'ils obéissent à cet enseignement. Si l'homme ne s'appuie pas sur les Trois Trésors, comment pourra-t-il corriger ses défauts ?

« 3. Recevez avec respect les ordres du souverain. L'empereur est le ciel, les sujets sont la terre. Le ciel couvre ; la terre porte ; ainsi les quatre saisons se déroulent régulièrement, tout subsiste et se développe. Mais, si la terre voulait couvrir, si le ciel portait, l'ordre serait renversé. Ainsi, le seigneur parle, le serviteur obéit, le supérieur agit, l'inférieur s'incline. C'est pourquoi écoutez respectueusement les ordres du souverain, sinon vous courrez à votre propre ruine.

« 4. Les ministres et les fonctionnaires doivent considérer que les rites sont chose fondamentale. Le principe du gouvernement des peuples repose sur les rites. Si les supérieurs ne suivent pas les rites, les inférieurs tombent dans le désordre...

« 7. Tout homme a son devoir propre, que chacun l'observe sans se mêler de ce qui ne le regarde pas. Si des sages sont nommés aux charges, le bruit des louanges retentira, si des hommes indignes sont investis de charges, les désordres et les troubles se multiplieront. Rares sont ceux qui, de naissance, possèdent la science, c'est la réflexion qui fait le sage. Il n'existe ni grands ni petits devoirs, l'essentiel c'est que des hommes capables les remplissent...

« 11. Distinguez bien le mérite et le démérite, donnez à chacun ce qui convient, récompense ou châtement. De nos jours la louange ne va pas toujours au mérite, ni le châtement à la faute. Donnez avec discernement récompense ou châtement...

« 12. Administrateurs de province et de district, ne prélevez pas d'impôts arbitraires sur le peuple. Dans le pays, un seul prince, le

peuple n'a pas deux maîtres. Tous les habitants de toutes les provinces reconnaissent le souverain pour leur maître. Les fonctionnaires investis de charges ne sont que les serviteurs du souverain, comment pourraient-ils prélever l'impôt à la manière du prince ?

» 15. Se détourner de sa volonté propre et se tourner vers le service du souverain, telle est la voie du serviteur. Si un homme agit de façon égoïste, des ressentiments naissent, sentiments qui sont contraires à la bonne entente. S'il n'y a pas d'entente, l'amour-propre fait obstacle au service du souverain. Si un homme nourrit des ressentiments, il agira de façon contraire aux règles, violera la loi. C'est pourquoi nous disons que ce qui est premier c'est l'harmonie entre supérieurs et inférieurs. »

La constitution s'en tient donc à des principes généraux, mais ne légifère nullement sur la forme de l'État ou sur les droits et devoirs de ses diverses composantes. Elle est fondée sur l'idée que l'ordre humain reflète l'ordre naturel, que la place du souverain est semblable et aussi inévitable que celle du ciel (on dit aussi quelquefois que celle du soleil) et que chacun doit agir conformément à ce que la situation qu'il occupe exige de lui.

Le prince était suffisamment instruit pour ressentir fortement l'attrait de la civilisation chinoise et le désir d'en accroître la connaissance au Japon, d'autant plus que le pouvoir d'attraction de la Chine réunifiée par les Sui devait être considérable. Les relations rompues depuis la fin du Ve siècle furent renouées au prix, peut-être de l'abandon d'un projet d'intervention en Corée en 602, car la Chine n'aurait certainement pas toléré une modification du statu quo dans ce pays. L'« Histoire des Sui » mentionne quatre ambassades du Yamato : en 600, 607, 608 et 610 ; le *Nihon shoki* ne parle que des ambassades de 607, 608 et 614.

Il est remarquable que la cour du Yamato ait fait alors effort pour ne pas utiliser le protocole normal d'inférieur à l'égard d'un supérieur et pour se placer sur un pied d'égalité avec le grand empire continental, prétention qui ne pouvait d'ailleurs pas être acceptée. Selon l'« Histoire des Sui », le souverain du Yamato se qualifia en 600 de *ohokimi ame tarishihiko*, ce que les Chinois prirent pour un titre *ohokimi* le souverain, et un nom de dynastie *Ame*, ainsi qu'un nom personnel *tarishihiko* ; ils jugèrent donc normal que le roi du Yamato s'adressant à l'empereur de Chine fît état de ses noms, style correct d'un inférieur à l'égard d'un supérieur. Mais en fait *Ame tarishihiko* n'est pas le nom de Suiko mais sans doute un titre, peut-être traduction japonaise de *tennô* 天皇, souverain céleste ou d'origine céleste. Quoi qu'il en soit, cette ambassade ne semble pas avoir soulevé

d'objections du côté chinois. Il n'en fut pas de même de la lettre, apportée par Ono no Imoko 小野妹子 l'ambassadeur de 607, qui aurait comporté, selon l'«Histoire des Sui», la formule «le fils du ciel (*tenshi* 天子) du pays où se lève le soleil au fils du ciel du pays où se couche le soleil». Cette formule aurait suscité la colère de l'empereur de Chine. L'ambassade de 608, selon le *Nihon shoki*, aurait emporté une lettre portant : «le *tennô* 天皇 de l'Est au *kôtei* 皇帝 empereur de l'Ouest». La date à laquelle le terme de *tennô* a été utilisé pour la première fois au Japon, le sens ou les sens qu'il a pu avoir font encore l'objet de discussions: certains tiennent pour l'époque de Suiko, d'autres pour le milieu du siècle, d'autres enfin pour le règne de Tenmu. Selon les commentaires du VIII^e siècle, *tennô* se lisait en japonais *sumera mikoto* mais le sens premier de ce mot composé n'a pas été tiré au clair; par ailleurs, *ame tarishihiko* (qui ne se trouve pas dans les textes japonais mais sort d'une interprétation d'une série de caractères utilisés dans l'«Histoire des Sui» pour leur valeur phonétique) serait aussi une lecture ou traduction japonaise de *tennô*. Dans les deux cas, on conjecture que le sens est : «personne honorée ayant un lien avec le ciel». Le mot *tennô* a-t-il servi pour exprimer à la chinoise la conception qu'on se faisait du souverain issu d'une lignée sortie d'une divinité céleste? Certains rares individus assez savants pour connaître des théories cosmogoniques chinoises qui nomment *tennô* une divinité céleste assimilée, à l'étoile polaire se formaient-ils déjà une notion du rôle du souverain: celui qui, sans bouger, donne une direction fixe, permet à l'Univers de s'ordonner?

L'ambassade de 608 emmena des étudiants, on a conservé les noms de trois d'entre eux: Takamuko no Kuromaro 高向玄理, Minabuchi no Shôan 南淵請安 et le moine Min 旻 semblent tous les trois descendants d'immigrés. Les deux premiers revinrent en 640, le troisième en 632, tous assistèrent en Chine à la chute de la dynastie des Sui et à l'avènement de celle des Tang. Shôan aurait, comme le moine Min, fait des conférences sur les classiques. Kuromaro et Min, ornés du titre de docteur du pays, servirent de conseillers à ceux qui firent la Grande Réforme de 645. Min mourut en 653 et Takamuko en 654, en Chine où il dirigeait l'ambassade partie en 653.

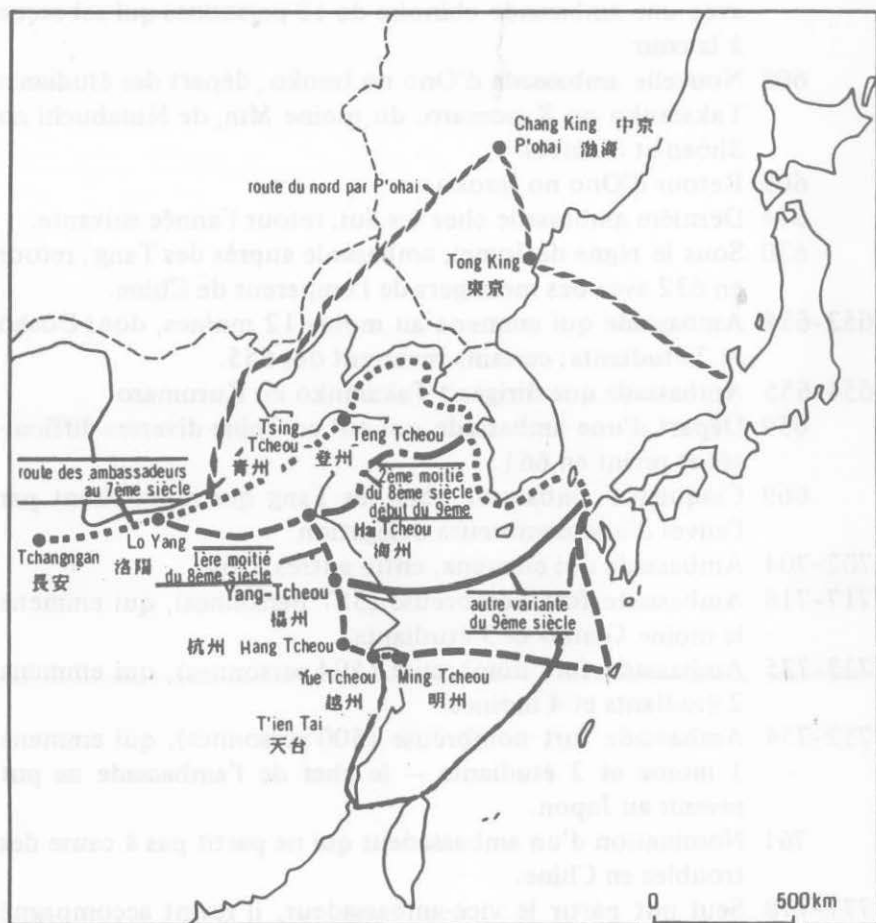
Les relations officielles reprises en 600 se sont poursuivies jusqu'au milieu du IX^e siècle. Le Japon a accepté le style inégal de ces relations, mais, à partir du VIII^e siècle, il semble avoir fait accepter par la Chine certaines dérogations comme l'absence de toute lettre officielle.

Relations officielles avec la Chine de 600 à 894

- 600 Sous le règne de Suiko, reprise des relations avec la Chine, après une interruption de plus d'un siècle.
- 607 Ambassade d'Ono no Imoko chez les Sui; retour en 608 avec une ambassade chinoise de 12 personnes qui est reçue à la cour.
- 608 Nouvelle ambassade d'Ono no Imoko; départ des étudiants Takamuko no Kuromaro, du moine Min, de Minabuchi no Shôan et d'autres.
- 609 Retour d'Ono no Imoko.
- 614 Dernière ambassade chez les Sui, retour l'année suivante.
- 630 Sous le règne de Jomei, ambassade auprès des Tang; retour en 632 avec des messagers de l'empereur de Chine.
- 653-654 Ambassade qui emmena au moins 12 moines, dont Dôshô et 2 étudiants; certains revinrent dès 655.
- 654-655 Ambassade que dirigeait Takamuko no Kuromaro.
- 659 Départ d'une ambassade qui eut en Chine diverses difficultés et revint en 661.
- 669 Cinquième ambassade chez les Tang qui répondirent par l'envoi d'une nombreuse délégation.
- 702-704 Ambassade qui emmena, entre autres, Dôji.
- 717-718 Ambassade fort nombreuse (557 personnes), qui emmena le moine Genbô et 3 étudiants.
- 733-735 Ambassade fort nombreuse (594 personnes), qui emmena 2 étudiants et 4 moines.
- 752-754 Ambassade fort nombreuse (500 personnes), qui emmena 1 moine et 2 étudiants – le chef de l'ambassade ne put revenir au Japon.
- 761 Nomination d'un ambassadeur qui ne partit pas à cause des troubles en Chine.
- 777-778 Seul put partir le vice-ambassadeur, il revint accompagné d'une mission chinoise.
- 804-805 Ambassade qui emmena Kûkai, Saichô, d'autres moines, des étudiants.
- 838-839 Ambassade fort nombreuse (651 personnes), qui emmena 10 moines dont Ennin, 1 étudiant.
- 894 Nomination d'un ambassadeur sur les conseils de Sugawara no Michizane, mais l'ambassade ne partit pas.

Dès le VIII^e siècle des marchands chinois fréquentaient les côtes de Kyû-Shû. Au IX^e siècle beaucoup de moines demandèrent l'autorisation de faire en Chine des séjours d'étude.

RELATIONS CHINE - JAPON DU VII^e SIÈCLE AU IX^e SIÈCLE



Les noms de lieux donnés en transcription EFEO sur la carte, s'écrivent en transcription officielle chinoise :

P'o Hai	Po Hai	Yang Tcheou	Yang Zhou
Chang King	Shang Jing	Hang Tcheou	Hang Zhou
Tong King	Dong Jing	Yue Tcheou	Yue Zhou
Teng Tcheou	Deng Zhou	Ming Tcheou	Ming Zhou
Hai Tcheou	Hai Zhou	T'ien Tai	Tian Tai
Tsing Tcheou	Jing Zhou	Lo Yang	Lo yang
		Chang Ngan	Chang An

En rapport avec les relations étrangères, notamment avec les États coréens, des progrès dans divers domaines des sciences et des techniques sont attribués au début du VII^e siècle. C'est ainsi qu'en 610 un moine coréen aurait enseigné les procédés de fabrication du papier (d'autres disent : permit d'améliorer les procédés introduits précédemment).

Kanroku 観勒, moine de Kudara arrivé au Japon en 602, apporta des ouvrages relatifs au calendrier et à la cosmogonie. On lui fit former quelques élèves. Il participa aussi à l'administration des premières fondations monastiques. Il est un des nombreux moines coréens qui jouèrent un rôle important durant cette période, à commencer par Eji 慧慈 de Kōkuri, et Esō 慧聡 de Kudara, qui firent des conférences au prince Shōtoku. On sait que l'adoption définitive du calendrier luni-solaire et le découpage du temps en cycles de 60 années datent du début du VII^e siècle, ainsi probablement que l'élaboration de la chronologie de l'histoire officielle, car le prince Shōtoku aurait fait procéder à une première compilation de l'histoire du pays; des bribes de cette œuvre se retrouvent sans doute dans le *Kojiki* et le *Nihon shoki*.

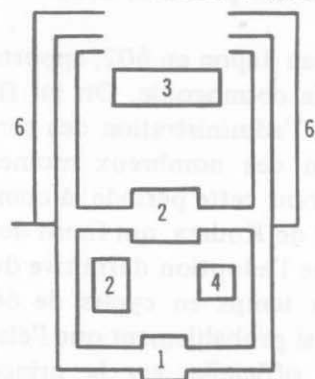
Shōtoku-taishi est connu aussi pour sa piété bouddhique, sa science (on lui attribue les trois premiers commentaires de sūtra écrits au Japon²), la protection qu'il accorda aux temples et les fondations qu'il aurait faites. Ce premier épanouissement du bouddhisme au Japon fut largement tributaire du continent, les moines étaient souvent venus de Corée ou descendants d'immigrés. Les premières fondations furent l'œuvre du prince ou de grandes familles, les plans des édifices reflètent souvent des modèles continentaux. Ces constructions permirent l'introduction de techniques continentales et amenèrent des innovations dans l'architecture (complexité des charpentes, couverture en tuiles, piliers reposant sur des bases, etc.).

La pagode (*tō*, abrégé de *sotōba*: *stupa*) est destinée à abriter les reliques; elle était, en Inde, le principal bâtiment. En Chine, elle fut ajoutée à un système d'architecture — pavillons groupés dans une enceinte — propre au palais. La partie centrale comprend une porte monumentale, une chapelle dite « d'or » où un autel porte des statues de bouddhas et de bodhisattva, une ou deux pagodes, une salle de conférence. Au dehors se répartissent un clocher, une bibliothèque

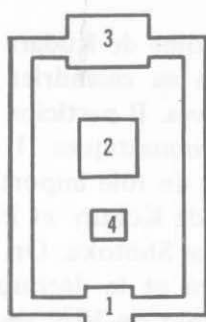
2. En fait, ces trois commentaires ne peuvent être de la main du prince : l'un est sans doute une œuvre chinoise, le papier et l'écriture des deux autres ne peuvent être antérieurs à la fin du VII^e siècle.

QUELQUES TEMPLES BOUDDHIQUES JAPONAIS AU VII^e SIÈCLE

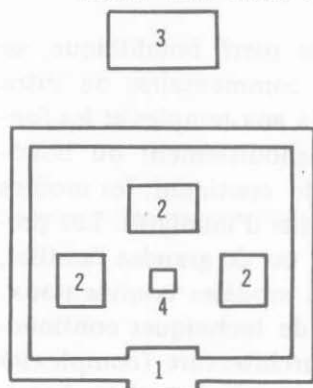
KAWARA-DERA 川原寺



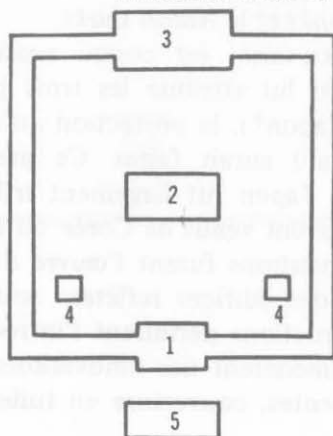
SHITENNŌ-JI 四天王寺



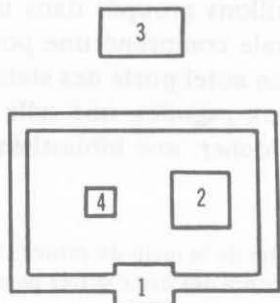
ASUKA-DERA 飛鳥寺



YAKUSHI-JI 薬師寺



HŌRYŪ-JI 法隆寺



- 1 Porte Chūmon 中門
- 2 Chapelle principale Kondō 金堂
- 3 Salle de conférence Kōdō 講堂
- 4 Pagode tō 塔
- 5 Porte du sud nanmon 南門
- 6 Cellules des moines sōbō 僧房

pour garder les sūtra, un réfectoire, des cellules. Le tout est orienté au sud.

L'Asuka-dera fut fondé à la fin du VI^e siècle par Soga no Umako, dans le sud du bassin de Nara. Il n'en subsiste rien, mais les fouilles ont montré que le plan était conforme à celui d'un temple bouddhique de l'ancien royaume de Kôkuri, dans le nord de la Corée. On a trouvé sous la pagode, au lieu des reliques bouddhiques attendues, des *magatama*, objets sacrés depuis la plus haute antiquité, ce qui témoigne d'un sens inné du syncrétisme.

Le Shitennô-ji aurait été fondé à Naniwa (aujourd'hui sur le territoire d'Ôsaka), après la victoire sur les Mononobe et l'acceptation définitive du bouddhisme par la cour; la légende dit: pour remercier les quatre Rois Gardiens, divinités protectrices des pays qui pratiquent le bouddhisme, pour la protection qu'ils avaient accordée à Shôtoku-taishi. Son plan est caractéristique des modèles offerts par le royaume coréen de Kudara.

Le Hôryû-ji aurait été fondé par le prince Shôtoku sur l'emplacement de sa résidence à Ikaruga. Le premier temple était construit sur le même plan que le Shitennô-ji. Le temple actuel, reconstruit dans la seconde moitié du VII^e siècle, adopte le même parti que le Kawara-dera, équilibrer la pagode par la chapelle principale ou *kondô*, disposition qui serait apparue au Japon.

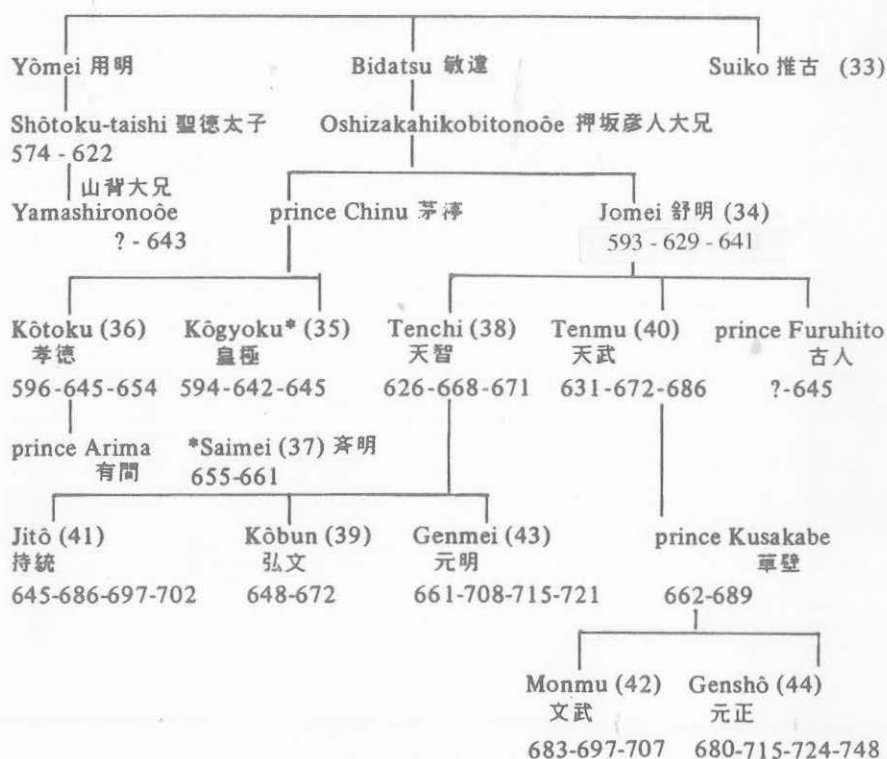
Le Kawara-dera fut fondé dans la seconde moitié du VII^e siècle, peut-être par l'empereur Tenchi, dans le sud du bassin du Yamato. Des fouilles ont permis de reconstituer son plan.

Le Yakushi-ji fut fondé par l'empereur Tenmu à la fin du VIII^e siècle, il était primitivement à Fujiwara-kyô et fut transféré près de Nara après la fondation de cette capitale. Son plan avec les deux pagodes symétriques reflète une influence chinoise.

B. Taika, la Grande Réforme

Après la mort de Shôtoku-taishi, la première place à la cour fut occupée par les Soga, Emishi, fils d'Umako, et son fils Iruka. Forts de leurs alliances avec la maison impériale, ils désignaient les empereurs, écartant les princes à leur guise, allant jusqu'à faire assassiner le fils de Shôtoku-taishi. Leurs ambitions allaient-elles plus loin, comme semblent le suggérer divers faits relatifs aux dimensions de leurs tombeaux et au nom de leur résidence? Ces faits ont-ils seulement été consignés dans le *Nihon shoki* pour justifier leur chute? Par ailleurs, étaient-ils réellement si puissants? Il est permis de poser la question, quand on voit avec quelle apparente facilité un complot de cour les élimina.

La maison impériale au VII^e siècle



* Kōgyoku - Saimei, Jitō, Genmei, Genshō sont des empereurs-femmes.
 Kōgyoku, épouse de Jomei – son oncle – mère des empereurs Tenchi et Tenmu, abdiqua en 645, fut rappelée sur le trône en 655; pour son deuxième règne, elle est connue sous le nom de Saimei.

Tenchi fut longtemps prince héritier sous le nom de Nakanoōe 中大兄. Il succéda à sa mère Saimei en 661, ne célébra son intronisation qu'en 668.

Kōbun, le prince Ōtomo 大友, en fait ne régna pas; il fut vaincu par Tenmu-tennō en 672. Le *Nihon shoki* ne parle pas à son sujet d'intronisation. Il fut introduit dans la liste des empereurs par l'historiographie de l'époque d'Edo et officiellement reconnu comme le 39^e empereur à l'époque Meiji.

Jitō, fille de Tenchi, épouse de Tenmu, mère du prince Kusakabe.

Monmu, fils du prince Kusakabe et de Genmei, fille de Tenchi-tennō.

(Quand quatre dates sont indiquées, la première est celle de la naissance, la deuxième celle de l'avènement, la troisième celle de l'abdication, la quatrième celle de la mort. Quand il y a trois dates, il n'y a pas d'abdication.)

Les acteurs en furent: d'un côté le prince Nakanoôe, fils de l'empereur Jomei et de la nièce de Jomei, le souverain du moment Kôgyoku-tennô, et Nakatomi no Kamatari 中臣鎌足 (614-669) — qui reçurent, pense-t-on, les conseils de Min, de Takamuko no Kuromaro et de Minabuchi no Shôan —, de l'autre, les Soga, Iruka 入鹿 qui fut assassiné dans le palais en 645 et son père Emishi 蝦夷 qui se suicida dans sa résidence encerclée par ses ennemis.

On ne sait qui prit l'initiative du complot, le prince Nakanoôe, Nakatomi no Kamatari ou les anciens étudiants rentrés de Chine. On ne sait pas non plus à quelle branche du clan Nakatomi se rattachait Kamatari. La lutte entre ce groupe de réformateurs et les Soga ne portait sans doute pas sur la question de savoir s'il convenait ou non d'introduire les institutions du continent; on ne peut qualifier sommairement les Soga de conservateurs attachés à l'ancien régime dans lequel les clans conservaient une large autonomie, et Nakanoôe et Kamatari de réformateurs décidés à unifier et à centraliser.

Kôgyoku abdiqua et fut remplacée par son frère, qui est connu sous le nom de Kôtoku-tennô, et Nakanoôe fut désigné comme prince héritier, ce qui, selon la coutume du temps, à l'imitation de ce qui s'était fait du temps de Shôtoku-taishi, lui donnait un rôle important dans les affaires de la cour. Trois « ministres » furent nommés, un de gauche, *sadaijin* 左大臣 Abe no Uchimaro 阿部内麻呂, un de droite, *udaijin* 右大臣 Soga no Ishikawamaro 蘇我石河麻呂, et un du centre, *naijin* 内臣 Kamatari.

On notera que le prince Nakanoôe refusa de monter sur le trône, préférant sans doute jouer un rôle actif en qualité de prince héritier. Les termes de *sadaijin*, *udaijin* et *naijin* — ministre de gauche, de droite et du centre, ou plutôt tiers ministre (car d'un point de vue honorifique il est le troisième), ou encore ministre des affaires confidentielles — qui préfigurent le groupe des ministres du Régime des codes — pourraient être lus *hidari* et *migi no ôomi*, et *uchi no omi*, lectures qui rappellent le titre ancien le plus élevé *ôomi* ou celui de *omi*. On notera que Uchimaro ou Ishikawamaro pouvaient, de par leur origine, être nommés *ôomi*, mais que Kamatari n'avait droit qu'au titre de *muraji*. Il y a donc bien innovation, mais dessinée de telle sorte que le lien avec la situation antérieure est suggéré. Ishikawamaro, qui appartenait au clan vaincu mais avait ménagé de se joindre aux vainqueurs, fut éliminé en 649. Les anciens étudiants en Chine reçurent le titre de docteur du pays, *kuni hakase* 国博士, qui récompensait leur science.

Pour la première fois, on aurait au Japon adopté un nom d'ère à la manière chinoise et ce fut Taika 大化, la Grande Réforme. Mais

ce ne fut que temporaire, le système du découpage du temps en ères ne s'implanta définitivement qu'en 701.

La situation à la cour était sans doute encore instable : malgré son entrée dans le clergé bouddhique, on accusa de complot le prince Furuhiro frère de Nakanoôe, mais d'une mère différente, fille de Soga no Iruka, et on le contraignit au suicide.

A la fin de 645 et au début de 646 divers édits *shô* 詔 ou *mikoto-nori* auraient été proclamés. Les historiens sont très partagés au sujet de ces textes, connus seulement par le *Nihon shoki*. Pour certains, ils ont réellement été pris, quoique la rédaction en ait certainement été retouchée lors de la compilation du *Nihon shoki*. Pour d'autres, le texte connu n'est que la mise en ordre par les auteurs de l'histoire officielle d'une série de mesures sans doute plus tardives, pour certaines du temps de Tenchi-tennô, pour d'autres du temps de Tenmu-tennô.

La reconstruction de l'ordre réel dans lequel furent prises les diverses mesures qui tendent à abolir le système précédent des *tomobe*, des *kakibe*, des *miyake* et des *tadokoro*, à faire contrôler de façon uniforme dans tout le pays les terres et les hommes par une administration émanée de la cour, varie suivant les auteurs. Nous nous contenterons ici de résumer la manière dont les compilateurs du *Nihon shoki* ont présenté les choses, qu'ils ont sans doute systématisées, rapprochées dans le temps. Ils font état de deux séries de mesures : les premières, celles de 645, semblent destinées à préparer le terrain, elles concernent seulement les régions centrales — les six *miagata* 御県, districts affectés à l'entretien de la cour — et les régions de l'Est, dans lesquelles des chargés de mission furent dépêchés pour faire le recensement des hommes et des terres. L'édit important est celui de la première lune de 646. Ce texte porte qu'on supprime tous les groupes de population attachés aussi bien à la maison impériale qu'aux clans puissants et toutes les catégories de terres directement exploitées pour les mêmes bénéficiaires à qui, en échange, on donnera des dotations en terres et en nature. L'organisation locale des régions centrales est mise sur pied : provinces, districts, villages, dirigés par des administrateurs de province, de district, de village, qui ont pour mission de faire préparer des registres d'état civil, *koseki* 戸籍, et de la population *keichô* 計帳 (le premier type de document n'est refait en principe que tous les six ans, l'enregistrement se fait famille par famille — à l'époque ancienne les plus anciens registres étaient ceux de 670 —, le second se fait tous les ans d'après les *koseki*, il a surtout pour but de faire apparaître, circonscription par circonscription, le nombre des contribuables des diverses catégories). Ils devaient aussi chaque année procéder au recensement des

rizières cultivées (*kôden* 校田), afin de mettre en application le système de répartition des rizières dit *handen* 班田. Divers ouvrages chinois, dont celui de Mōshi (Mencius), ont décrit un système de répartition égale des terres entre les familles, de façon à assurer la prospérité des principautés. Le dernier point est relatif aux taxes, toutes assises sur la terre, en riz, *so* 租, en tissus de soie et autres produits, *chô* 調, en tissus de chanvre, *yô* 庸. Quoique on ne sache pas comment ces textes, si du moins ils ont été pris sous cette forme, ont été appliqués, on possède néanmoins divers indices. Dès 649 il est probable qu'il existait déjà, du moins en certaines régions, la circonscription administrative intermédiaire entre province et village le district (alors appelée *hyô* 評 et non *gun* 郡, comme dans le code et dans le texte du *Nihon shoki*). En 670, un recensement de la population a pu être fait puisque les registres dits «de l'année Kôgo³», 670, sont cités dans des décrets ultérieurs. En 664, les rangs de cour furent réorganisés; en 675, il semble que les *tomobe* furent définitivement supprimés⁴.

Les interprétations de ces textes et de ces mesures sont nombreuses et souvent anachroniques: nationalisation des terres et des hommes, affirmation de l'absolutisme de la cour, seule propriétaire du pays et de ses habitants, etc. Il semble bien qu'on a eu pour premier but d'égaliser la Chine et sa cour, donc son système d'administration. Or, pour cela, il était nécessaire que la cour du Yamato pût disposer d'une fiscalité simple, de maniement facile, et qu'elle fût la seule dispensatrice des traitements. Le système esquissé répondait à ces conditions, il permettait de contenter les grands clans qui n'étaient nullement spoliés mais dotés de façon différente et pouvaient espérer être intégrés dans une sorte de bureaucratie à la chinoise, sort qui, étant donné le prestige de la civilisation continentale, pouvait leur sembler enviable. Cette nouvelle organisation permettait de régulariser, d'atténuer les querelles et les compétitions entre les grands clans, en les faisant entrer dans un cadre de type administratif. En outre, les considérations sur le gouvernement bienveillant qui assure

3. *Kôgonen-jaku* 庚午年籍, les registres de l'année Kôgo; la préparation a pour but de recenser la population dans son ensemble et donc de la contrôler. Quoique, selon la loi, les registres aient été régulièrement détruits et remplacés, ceux de Kôgo ont été conservés comme registres donnant les noms de toutes les familles du pays: selon le *Shoku Nihonkôki*, en 843 (Jôwa 10.1.15.), le département des Affaires de la cour demanda à faire recopier ceux de tout le pays.

4. Néanmoins cette mesure ne fut sans doute que progressivement appliquée: en 759 (*Shoku Nihongi*, Tenpyô hôji 3.9.15.), une suppression des *tomobe* est encore prononcée.

à tous une subsistance suffisante, n'étaient sans doute pas étrangères aux auteurs de l'édit.

C. La seconde moitié du VII^e siècle ; élaboration des codes

Jusqu'en 672, les circonstances furent délicates : difficultés de succession, complots à la cour, luttes contre les peuplades barbares de l'extrême nord de Hondo, les Emishi ou Ebishi, et surtout, à partir de 660, événements de Corée. Shiragi entreprit avec l'aide des Tang de détruire les États de Kudara et de Kōkuri. Le Japon envoya, en 663, une expédition pour soutenir Kudara, mais ce fut un échec ; le Yamato put seulement accueillir de nombreux réfugiés. L'unification de la Corée par Shiragi, la présence d'un corps expéditionnaire chinois dans la péninsule provoquèrent de graves inquiétudes à la cour du Yamato. Le prince Nakanoôe ne célébra son intronisation qu'en 668 et installa sa capitale à Ôtsu, hors des régions où la dynastie avait jusque-là eu ses établissements. Sa mort donna lieu à une rivalité entre son frère et son fils, né d'une femme d'assez basse naissance. Le prince, frère de Tenchi-tennō, bénéficia-t-il du soutien de puissants locaux des régions de l'Est que la politique de réforme avait gênés ? La querelle dite « de l'année Jinshin » 壬申 (672), vit la prompte victoire de celui qui est connu comme l'empereur Tenmu. Il remit sa capitale dans la région d'Asuka. Sous son règne, puis sous celui de son épouse Jitō-tennō, fille de Tenchi-tennō, par tâtonnements successifs, les institutions dites « des codes » furent mises en place.

Il semble que les règnes des empereurs Tenmu et Jitō furent ceux durant lesquels l'influence personnelle des empereurs et des princes de la maison impériale fut la plus forte. L'endogamie pratiquée par cette maison témoigne d'une assez grande méfiance à l'égard des grandes familles et de leurs interventions dans les affaires du clan impérial. Tenmu-tennō lutta contre le système des dépendants privés, théoriquement abolis déjà en 646 ; il tenta de réorganiser le système des dotations *jikifu* 食封. En 684, le système des titres, *kabane*, fut réformé : huit furent retenus, les trois premiers étant *mahito* 真人, *asomi* ou *ason* 朝臣 et *sukune* 宿禰. Seuls les hommes dotés de ces trois premiers titres devaient par la suite obtenir des rangs élevés ou moyens et les fonctions y afférentes. Le titre de *mahito*⁵, le premier,

5. On a remarqué que *mahito* est un terme d'origine taoïque, l'homme réel, le terme *tennō* ayant aussi des connotations taoïques ; cette doctrine aurait joué un rôle dans l'élaboration ou la sinisation des idées relatives à l'empereur, peu ou prou assimilé à une divinité céleste.

était à l'origine réservé aux familles ayant un lien plus ou moins lointain avec le clan impérial. Mais le succès des Fujiwara, issus de Nakatomi no Kamatari, plaça plus tard en premier le titre *ason*. La cour devait rester toujours seule détentrice du droit de conférer ces titres de noblesse.

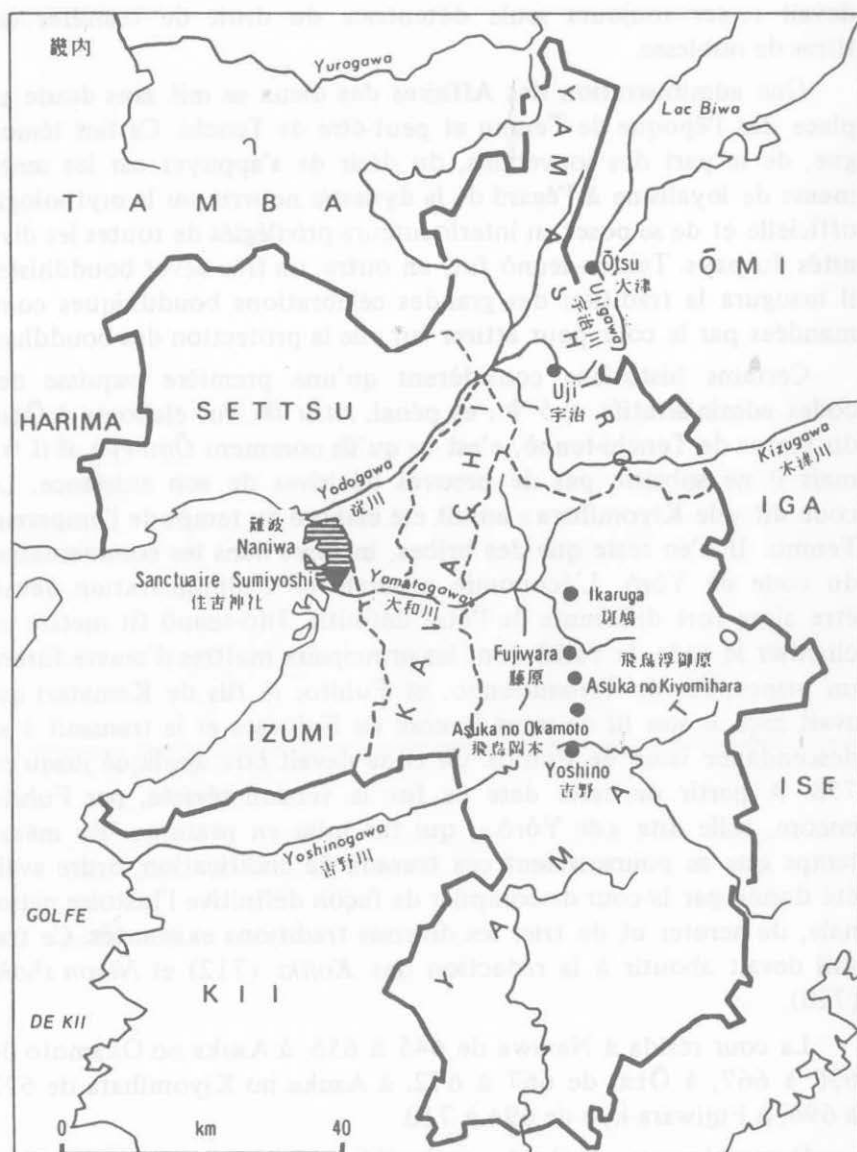
Une administration des Affaires des dieux se mit sans doute en place dès l'époque de Tenmu et peut-être de Tenchi. Ce fait témoigne, de la part des souverains, du désir de s'appuyer sur les sentiments de loyalisme à l'égard de la dynastie nourris par la mythologie officielle et de se poser en interlocuteurs privilégiés de toutes les divinités du pays. Tenmu-tennô fut, en outre, un très dévot bouddhiste : il inaugura la tradition des grandes célébrations bouddhiques commandées par la cour pour attirer sur elle la protection des bouddhas.

Certains historiens considèrent qu'une première esquisse des codes administratifs, *ryô* 令, et pénal, *ritsu* 律, fut élaborée à Ôtsu du temps de Tenchi-tennô, c'est ce qu'ils nomment *Ômi-ryô*, 近江令, mais il ne subsiste pas de preuves décisives de son existence. Le code dit «de Kiyomihara» aurait été élaboré du temps de l'empereur Tenmu. Il n'en reste que des bribes, incluses dans les commentaires du code de Yôrô. L'économie générale de l'administration devait être alors fort différente de l'état définitif. Jitô-tennô fit mettre en chantier le code de Taihô dont les principaux maîtres d'œuvre furent un prince, fils de Tenmu-tennô, et Fuhito, le fils de Kamatari qui avait reçu à son lit de mort le nom de Fujiwara et le transmit à sa descendance issue de Fuhito. Ce code devait être appliqué jusqu'en 758. A partir de cette date ce fut la version révisée, par Fuhito encore, celle dite «de Yôrô», qui fut mise en pratique. En même temps que se poursuivaient ces travaux de codification, ordre avait été donné par la cour de compiler de façon définitive l'histoire nationale, de scruter et de trier les diverses traditions existantes. Ce travail devait aboutir à la rédaction des *Kojiki* (712) et *Nihon shoki* (720).

La cour résida à Naniwa de 645 à 656, à Asuka no Okamoto de 656 à 667, à Ôtsu de 667 à 672, à Asuka no Kiyomihara de 672 à 694, à Fujiwara-kyô de 694 à 710.

Il semble que, de toute antiquité, la cour n'ait pas été fixe. Peut-être les traditions anciennes relatives à la mort imposaient-elles au successeur d'un empereur défunt de quitter un lieu souillé par le cadavre. Au VII^e siècle, des considérations politiques ont sans doute été à l'origine de certains transferts : à Naniwa après l'élimination des Soga, à Kiyomihara après la défaite des défenseurs du fils de Tenchi-tennô qui était le fondateur d'Ôtsu. On peut aussi noter

LE KINAI AU VIII^e SIÈCLE : LES DIVERSES CAPITALES



Selon le *Nihon shoki*, depuis la réforme de Taika (646), on nommait Kinai les provinces des régions centrales, où la dynastie du Yamato avait son centre depuis le V^e siècle au moins. Elles furent quatre à l'origine : Yamato, Yamashiro, Settsu et Kawachi. La province d'Izumi fut détachée de cette dernière en 716. Ces provinces, à l'époque des codes, distinguées de celles des sept circuits, étaient soumises à des règles d'administration particulières.

que l'architecture en bois permettait une relative mobilité, car il était possible de démonter et de remonter certains bâtiments.

Mais quand l'imitation de la Chine conduisit à tracer une capitale de grande ampleur comme Heijō-kyō (ou Nara) et que le développement des services administratifs de la cour imposa la construction de nombreux bâtiments pour loger les bureaux, il devint plus difficile de procéder à des transferts fréquents de la capitale.

Mesures de l'époque ancienne

Le système des mesures fut défini dans le code et réorganisé par décrets au début du VIII^e siècle. On peut le résumer de la façon suivante :

Mesures de longueur

sun 寸 (pouce), 1/10 du *shaku*

shaku 尺 (pied); après 713 on utilisait soit le grand *shaku* = 29,6 cm environ, soit le petit *shaku* = 28,9 cm environ

jō 丈 (toise) = 10 *shaku*

Mesures de surface

bu 步 = 6 *shaku*²

tan 段 = 360 *bu* = environ 11,3 ares

chō 町 = 10 *tan* = environ 1,13 hectare

Mesures de capacité

gō 合, dans la période ancienne environ 0,07 dm³

shō 升 = 10 *gō* = environ 0,7 dm³

tō 斗 = 10 *shō* = environ 7 dm³

koku 石 = 10 *tō* = environ 70 dm³, soit environ 66 kg de riz.

Le *koku* moderne vaut 180,3 dm³, soit environ 170 kg de riz.

Pour les céréales non dépiquées, on utilisait aussi le *soku* 束 (gerbe) qui donnait environ 5 *shō* de grains.

Un *soku* contenait 10 *ha* 把.

La cour adopta le pied chinois après avoir au cours du VII^e siècle utilisé, au moins dans les constructions de temples bouddhiques, un pied coréen de 35,6 cm. Un autre emprunt fait à la Chine fut celui du monnayage. La première émission de monnaie connue et attestée est celle de l'ère Wadō «cuivre national» (nom d'ère qui célèbre la découverte de cuivre dans le pays) (708). Elle fut suivie de plusieurs autres émissions de monnaie de cuivre jusqu'au X^e siècle. Il semble que la cour désira voir utiliser ces pièces pour le paiement des taxes dans les régions centrales et pour les échanges. Cependant, la monnaie ne semble pas avoir beaucoup circulé. Elle a, en partie, été thésaurisée par les temples. Dès le X^e siècle, elle était sortie d'usage, le troc, l'évaluation des prix en riz étant la règle.

II. LE VIII^e SIÈCLE

Cette époque est généralement considérée comme celle durant laquelle les prescriptions des codes furent le mieux suivies et le Japon se rapprocha le plus de l'idéal bureaucratique à la chinoise. Il est possible que cette impression soit peu exacte : on connaît bien les textes législatifs, beaucoup moins leur application.

A. Relations avec la Chine, les ambassades

Les ambassades en Chine chez les Tang furent assez nombreuses au VIII^e siècle (cf. p. 63). Elles avaient deux buts : d'une part, faire reconnaître le Japon comme un pays civilisé ; d'autre part, grâce au tribut, faire des échanges commerciaux. Il semble que les produits de luxe, parfums, remèdes, tissus, et surtout les objets du culte bouddhique et les livres, étaient particulièrement recherchés, au point qu'au IX^e siècle le Japon disposait d'à peu près le quart des ouvrages existant en Chine. Le danger des voyages était grand et presque chaque ambassade perdit l'un ou l'autre des bateaux. L'ambassadeur de 752, Fujiwara no Kiyokawa⁶, ne put jamais revenir au Japon.

Les Japonais ont laissé la réputation de bons élèves : l'ambassadeur arrivé en Chine en 703, Awata no Mahito 粟田真人, « aimait l'étude, était capable de composer des pièces littéraires et se présentait de façon fort correcte » (« Nouvelle Histoire des Tang »). Certains ont même choisi de rester pour faire carrière en Chine, c'est le cas d'Abe no Nakamaro⁷ 阿倍仲麻呂 (701-770) qui fut l'ami de grands poètes chinois.

Presque chaque retour d'ambassade au VIII^e siècle fut marqué par quelque innovation en matière de protocole ou d'administration : création des inspecteurs de l'administration provinciale, *azechi* 按察 en 719 (en Chine en 711) ; organisation de la cérémonie en l'honneur de Confucius par Kibi no Makibi ; inclusion dans le programme des examens de deux classiques, commentaires des Annales du duché de Lou qui avaient été expliquées en 785 par un membre de l'ambassade

6. Kiyokawa fit naufrage dans son voyage de retour. Sauvé, il retourna à la capitale des Tang. Les troubles suscités en Chine par Anrokusan (An Lushan) l'empêchèrent de revenir au Japon.

7. Abe no Nakamaro partit comme étudiant pour la Chine en 717 ; il fut employé comme fonctionnaire par les Tang. Il fit naufrage avec Kiyokawa en 753 dans une tentative de retour, puis reprit sa carrière de fonctionnaire en Chine.

de 778, etc. On peut noter aussi qu'il y eut encore au VIII^e siècle quelques Chinois qui firent carrière à l'office des études supérieures.

Le modèle chinois restait donc encore proche et très désirable mais il n'est pas certain que l'influence continentale ait été alors plus profondément subie qu'aux siècles suivants quand, la civilisation continentale étant plus largement assimilée, elle se fit plus diffuse.

B. Description du système des codes, ses caractères

La législation des codes ne dit rien de la place de l'empereur ni de la théorie de l'institution impériale. Celle-ci relève de la conception globale de l'ordre du monde⁸. L'empereur règne comme descendant des dieux fondateurs; il est même dit *Akitsu kami* 明神, « dieu » (être supérieur) visible. Il porte le nom de *tennô* qui rappelle qu'il tient dans le monde des hommes la place de l'étoile polaire dans l'Univers: il est le point fixe autour duquel tout s'organise. Il n'agit pas, il est, il rayonne de façon naturelle une influence bienveillante.

L'action de gouverner au sens moderne du mot relève des fonctionnaires. Le modèle chinois présente l'image d'un vaste pays sans unité géographique mais maintenu uni par un corps de lettrés, porteurs d'une idéologie bureaucratique. Les Japonais du VII^e siècle désirèrent importer dans leur pays les merveilles de la Chine, mais ont-ils voulu copier une cour ordonnée, brillante, ou ont-ils consciemment pensé organiser un État centralisé, dans lequel toutes les activités seraient soumises au contrôle de fonctionnaires omnipotents et bienfaisants? Ce régime est inscrit dans les codes chinois. Cependant, les Japonais ont-ils clairement compris les conséquences ultimes de leurs prescriptions? D'ailleurs ils sont loin d'avoir copié les textes chinois, leur propre code est constitué de phrases prises dans les lois chinoises, mais l'économie générale de leur système est fort éloignée de celle de la Chine. On peut noter plusieurs points: même si l'on tient compte du poids relatif des populations, le nombre de fonctionnaires est beaucoup moins grand au Japon qu'en

8. Conception dans laquelle se mêlent de façon difficilement discernable des éléments indigènes et chinois. L'empereur descendant et représentant d'une divinité fondatrice relèverait de la première catégorie, mais le mandat qu'Amaterasu aurait donné à sa descendance de régner sur le Japon témoigne déjà d'une influence chinoise. Ce mandat, d'ailleurs, est au Japon interprété comme non révocable, valable pour toujours, différence notable avec la théorie chinoise du mandat céleste. La représentation du souverain comme source d'une influence naturellement bienfaisante et moralisatrice découlerait de notions taoïques et confucéennes.

RITSURYÔ-KOKKA, ÉTAT RÉGI PAR LES CODES 律令国家

Administration centrale

Jingikan 神祇官, ministère des Affaires des dieux (a une primauté d'honneur mais ses fonctionnaires n'ont qu'un rang subalterne).

Dajôkan 大政官, ministère des Affaires suprêmes, dirigé par un conseil de hauts dignitaires.

Sabankan 左弁官, Contrôle, section de gauche; *Ubenkan* 右弁官, Contrôle, section de droite: sont chargés de recevoir les rapports, de préparer les décisions du Conseil et de les transmettre aux départements de leur ressort.

Sabankan

Ubenkan

Nakatsukasa-shô 中務省, département chargé des Affaires de la cour, principalement de la rédaction des édits impériaux; de lui dépendaient, entre autres, les offices des suivants, de la bibliothèque, du calendrier, le service des impératrices.

Hyôbu-shô 兵部省, département des Affaires militaires, principalement chargé du contrôle des carrières des fonctionnaires militaires.

Shikibu-shô 式部省, département des Règlements relatifs aux fonctionnaires civils dont dépendait l'office des études supérieures et chargé de leur contrôle.

Gyôbu-shô 刑部省, département de la Justice dont dépendait l'office des prisons.

Jibu-shô 治部省, département des Affaires des nobles, c'est-à-dire des familles ayant un titre; de lui dépendaient les offices de la musique, des moines et des relations avec l'étranger, des tombeaux impériaux.

Ôkura-shô 大藏省, département du Trésor, chargé de la garde des magasins publics de la capitale.

Mimbu-shô 民部省, département de la Population dont dépendaient les offices des comptes et de la gestion du riz public. Chargé de la fiscalité, ce département est le seul dont la compétence dépasse le cadre de la cour.

Kunai-shô 宮内省, département du Palais dont dépendaient beaucoup d'offices comme ceux de la Table, du saké, du riz, du nettoyage, de la couture, du travail du bois, de la pharmacie, etc.

Tôgû-bô 春宮坊, Maison du prince héritier.

Danjôdai 彈正台, Censorat, office chargé de la police et du contrôle des mœurs.

Des soldats groupés en 5 gardes; au début du IX^e siècle 6: deux gardes du corps, *Konoe-fu* 近衛府, deux gardes des portes, *Emon-fu* 衛門府, deux gardes des gendarmes, *Hyôe-fu* 兵衛府.

TABLEAU SIMPLIFIÉ MONTRANT LES CORRESPONDANCES ENTRE LES FONCTIONNAIRES PRINCIPAUX
DES ADMINISTRATIONS CENTRALES JAPONAISE ET CHINOISE

ministère des Affaires suprêmes, <i>dajô-kan</i>	=	département des Affaires d'État <i>chang chou cheng</i> (dirige l'administration)	+	département de la Chancellerie impériale <i>men hia cheng</i> (reçoit rapports et requêtes)	+	département du Grand Secrétariat impérial, <i>tchong chou cheng</i> (rédige les édits impériaux)
se compose du conseil des hauts dignitaires, <i>kugyô</i> c'est-à-dire ministre de gauche et de droite <i>sa-udaijin</i>		son personnel se compose de 2 (vice) présidents de gauche et de droite <i>tsi yeou p'ou ye</i>		son personnel se compose de		
et conseillers <i>dainagon</i>2 présidents, <i>men hia che tchong</i>		
<i>chûnagon</i>2 vice-présidents, <i>men hia che lang</i>		
<i>sangi</i>4 conseillers censeurs <i>kien yi ta fou</i> et d'autres subordonnés		
le conseil reçoit les rapports du Contrôle, <i>ben-kan</i> , qui se compose de <i>sa-udaiben-chûben-shôben</i>		secondé par des assistants de gauche et de droite <i>tso yeou tch'eng</i>				son personnel se compose de
il reçoit et trie les rapports, communique les décisions du conseil au 8 départements dirigés par des chefs: <i>nakatsukasa-kyô</i>		qui dirigent les 6 ministères				2 présidents <i>tchong chou lang</i> et d'autres subordonnés
chef du département des Affaires de la cour, rédige les édits impériaux chef du département des* <i>shikibu-kyô</i>		président du ministère des Fonctionnaires, <i>li pou chang chou</i>				
chef du département des Affaires des nobles, <i>jibu-kyô</i>		président du ministère des Rites, <i>li pou chang chou</i>				
chef du département de la Population, <i>mimbu-kyô</i>		président du ministère des Finances, <i>hou pou chang chou</i>				
chef du département des Affaires militaires, <i>hyôbu-kyô</i>		président du ministère de l'Armée, <i>ping pou chang chou</i>				
chef du département de la Justice, <i>gyôbu-kyô</i>		président du ministère de la Justice, <i>hing pou chang chou</i>				
chef du département du Palais, <i>kunai-kyô</i>		président du ministère des Travaux publics, <i>kong pou chang chou</i>				
chef du département du Trésor, <i>ôkura-kyô</i>		président d'une des 9 cours, celle du Trésor impérial, <i>t'ai fou king</i>				

* Règlements relatifs aux fonctionnaires civils

Les transcriptions et traductions des noms des institutions chinoises sont tirées de : des Rotours, *Traité des fonctionnaires et Traité de l'armée*.

Chine, notamment l'administration provinciale est beaucoup plus légère. Alors qu'en Chine les services de la cour et ceux de l'administration centrale étaient nettement séparés, il y a au Japon tendance à les confondre. A la limite, l'essentiel de l'administration centrale ne s'occupe que de la cour et des fonctionnaires. La population n'apparaît que comme masse contribuable, celle-ci devant être organisée de la façon la plus commode. C'est dans cette optique qu'on serait tenté d'interpréter les règles relatives aux répartitions de rizières, plutôt que de les considérer comme l'expression d'une pensée sociale ou la manifestation d'un désir d'absolutisme, de pouvoir, notions parfaitement étrangères à la cour ancienne. Cependant, on ne saurait nier qu'une des règles de la philosophie politique chinoise était que le souverain se doit d'assurer le bonheur de ses peuples. Pour cela, il existait deux moyens: gouverner sagement, moraliser le peuple, lui dicter sans cesse son devoir, ou bien faire alliance avec des puissances surnaturelles et se fier à l'efficacité des cérémonies. La première méthode était inscrite dans le code et, si l'on considère la masse de lois qu'ils ont laissée, les lettrés du VIII^e siècle ont cherché à l'appliquer. Cependant, c'est en définitive la seconde qui l'a emporté.

Les fonctionnaires

A chaque fonction correspond un rang *i* 位. Il y a huit rangs plus un rang de début. Les trois premiers rangs comportent deux échelons (par exemple: 3^e rang supérieur et 3^e rang inférieur), les six suivants quatre échelons (4^e rang supérieur majeur, 4^e rang supérieur mineur, 4^e rang inférieur majeur, 4^e rang inférieur mineur), au total trente échelons. Cependant, le passage du 6^e rang au 5^e rang marque seul l'entrée dans la carrière des honneurs. Il n'existe pas plus de deux cents postes du 5^e rang et au-dessus.

Au premier rang correspond la fonction la plus élevée, assez rarement conférée, celle de *dajôdaijin* 大政大臣, ministre des Affaires suprêmes; au 2^e rang, les fonctions de *sadaijin* 左大臣, ministre de gauche, et *udaijin* 右大臣, ministre de droite. Au premier échelon du 3^e rang, la fonction de grand conseiller, *dainagon* 大納言, au deuxième échelon, celle de second conseiller, *chûnagon* 中納言. Les chefs des départements appartiennent au 4^e rang, de même que les *sangi* 参議, auditeurs⁹. Tous ces hommes, selon les époques de six à plus de

9. Le grade d'auditeur a été instauré postérieurement au code, en 731. De même, un troisième ministre *naidaijin* 内大臣, tiers ministre, a été définitivement établi en 779.

vingt forment le groupe des hauts dignitaires, *kugyô* 公卿¹⁰, chargés d'élaborer et proposer des décisions.

Dans chaque province, chaque office et chaque bureau on utilise des fonctionnaires répartis suivant leur rang en quatre classes :

- chef d'office ou gouverneur de province, *kami* 正 (pour un bureau) ou 守 (pour une province) ou 頭 (pour un office), etc.
- sous-chef ou adjoint du gouverneur, *suke* 介 (province), ou 助 (office), ou 亮 (service), etc. (quelquefois du 5^e rang) ;
- fonctionnaire de 3^e classe, *jô* 丞 ou 掾, etc. (toujours du 6^e rang), chargé des écritures et de leur contrôle ;
- fonctionnaire de 4^e classe, *sakan* 目, etc.

La règle est d'alterner les affectations à la capitale, dans les services centraux, et dans les provinces.

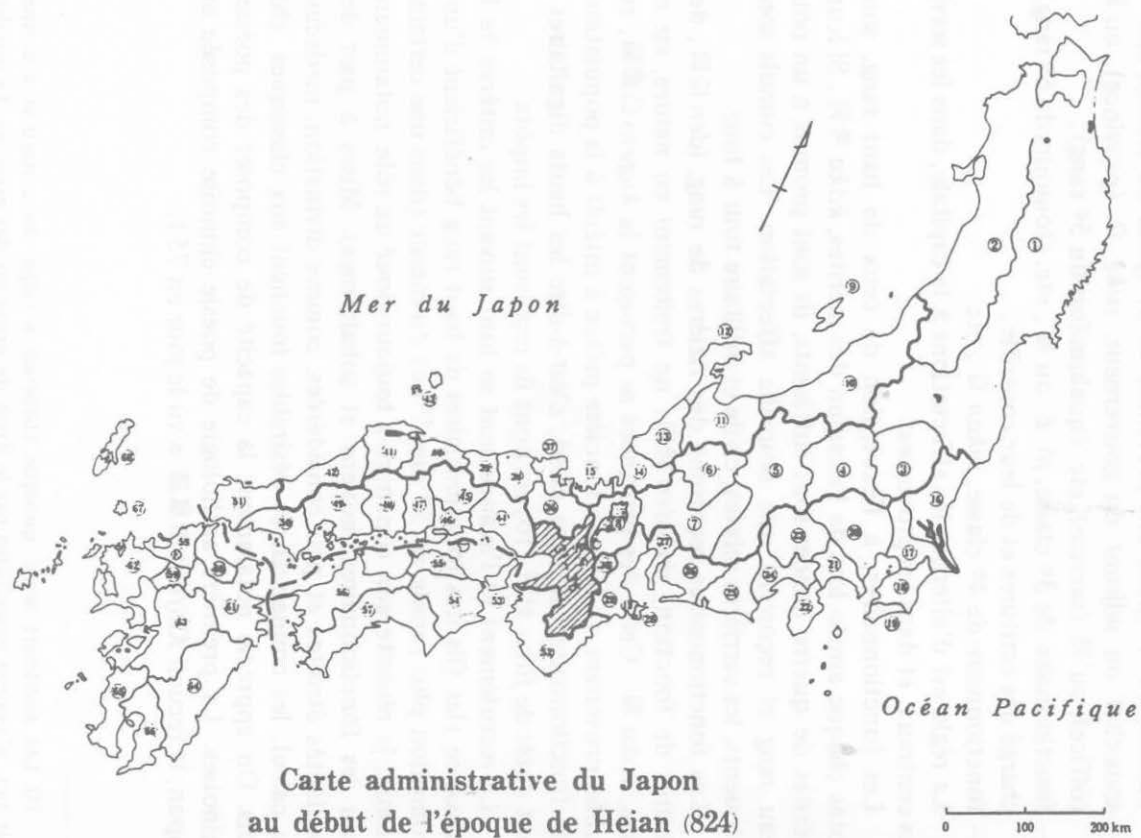
Les fonctionnaires, à l'exception de ceux de haut rang, sont notés chaque année lors de l'examen des mérites, *kôka* 考科. Si leurs mérites de quatre années sont suffisants, ils sont promus à un nouveau rang et reçoivent une nouvelle affectation. Les cumuls sont fréquents, les carrières mixtes, civile et militaire tour à tour.

Les fonctionnaires reçoivent des rizières de rang, *iden* 位田, des rizières de fonction, *shikiden* 職田, un traitement en nature, riz et tissu, *roku* 禄. Ceux des provinces se partagent le *kugetô* 公廩稻, riz public provenant de la taxe foncière prêtée à intérêt à la population. Les fonctionnaires de rang élevé, c'est-à-dire les hauts dignitaires, sont dotés de *fuko* 封戸, foyers dont ils reçoivent les impôts.

Le recrutement et l'avancement se font suivant les critères de la naissance (les fils des fonctionnaires de haut rang bénéficient d'une promotion plus rapide au 5^e rang¹¹) et du mérite (dans une certaine mesure, la réussite aux concours a toujours joué un rôle, notamment pour les fonctionnaires moyens et subalternes). Mises à part des spécialités étroites et peu considérées, comme divination, médecine ou calcul, les connaissances désirables touchent aux classiques chinois. On apprécie notamment la capacité de composer des poésies chinoises. La première anthologie de poésie chinoise composée au Japon, le recueil *Kaifûsô* 懷風藻 a vu le jour en 751.

10. Les auditeurs *sangi*, quoique autorisés à siéger au conseil et à donner leur avis, n'avaient néanmoins pas le droit de proposer des mesures. Le nombre des *kugyô* a augmenté progressivement au cours des siècles. Au début du XI^e siècle, ils ne dépassaient pas une quinzaine.

11. Selon le rang du père, le fils héritier a droit à des échelons de faveur : un fils de fonctionnaire du troisième rang peut commencer sa carrière au sixième rang inférieur majeur et atteindre vite le cinquième rang.



Tōsando 東山道

1. Mutsu 陸奥
2. Dewa 出羽
3. Shimotsuke 下野
4. Kōzuke 上野
5. Shinano 信濃
6. Hida 飛騨
7. Mino 美濃
8. Ōmi 近江

Hokurikudō 北陸道

9. Sado 佐渡
10. Echigo 越後
11. Etchū 越中
12. Noto 能登
13. Kaga 加賀
14. Echizen 越前
15. Wakasa 若狹

Tōkaidō 東海道

16. Hitachi 常陸
17. Shimōsa 下總
18. Kazusa 上總
19. Awa 安房
20. Musashi 武蔵
21. Sagami 相模
22. Izu 伊豆
23. Kai 甲斐
24. Suruga 駿河
25. Tōtōmi 遠江
26. Mikawa 三河
27. Owari 尾張
28. Shima 志摩
29. Ise 伊勢
30. Iga 伊賀

Kinai 畿内

31. Yamato 大和
32. Yamashiro 山城
33. Settsu 摂津
34. Kawachi 河内
35. Izumi 和泉

Sanindō 山陰道

36. Tanba 丹波
37. Tango 丹後
38. Tajima 但馬
39. Inaba 因幡
40. Hōki 伯耆
41. Izumo 出雲
42. Iwami 石見
43. Oki 隱岐

Sanyōdō 山陽道

44. Harima 播磨
45. Mimasaka 美作
46. Bizen 備前
47. Bitchū 備中
48. Bingo 備後
49. Aki 安芸
50. Suō 周防
51. Nagato 長門

Nankaidō 南海道

52. Kii 紀伊
53. Awaji 淡路
54. Awa 阿波
55. Sanuki 讃岐
56. Iyo 伊予
57. Tosa 土佐

Saikaidō 西海道

58. Chikuzen 筑前
59. Chikugo 筑後
60. Buzen 豊前
61. Bungo 豊後
62. Hizen 肥前
63. Higo 肥後
64. Hyūga 日向
65. Satsuma 薩摩
66. Ōsumi 大隅
67. Iki 壱岐
68. Tsushima 對馬

Administration provinciale

Le Japon est divisé en 68 provinces ou îles, *kuni* 国, groupées en 7 circuits ou *dô* 道, réparties en très grandes, grandes, moyennes et petites. Les provinces proches de la capitale forment le Kinai (voir cartes); les provinces de Kyû-Shû dépendent du gouvernement général de Kyû-Shû, le *dazaifu* 大宰府.

Le personnel, entièrement venu de la capitale, *kami* «gouverneur», *suke* «adjoint», *jô* «fonctionnaire de 3^e classe», *sakan* «fonctionnaire de 4^e classe», varie en nombre suivant les provinces, de trois à sept.

Les provinces sont subdivisées en districts, *gun* 郡 administrés par des *gunji* 郡司 choisis parmi les familles localement influentes.

Les fonctionnaires ont pour mission de tenir à jour les registres de la population, *keichô* 計帳, des foyers, *koseki* 戸籍, de présider aux redistributions de rizières, *handen* 班田, de lever des impôts en nature et d'en dresser registre, *kôchô* 貢帳, de veiller aux prêts du riz public, *suiko* 出筭 et à l'utilisation du riz public, de dresser registre sur ces matières, *shôzei-chô* 正税帳, de faire la police.

Chaque année ils rendent compte au gouvernement central qui peut leur dépêcher aussi des inspecteurs.

L'essentiel du travail des fonctionnaires de province touche à la fiscalité. Ils sont fort peu nombreux, de sorte que la coopération des notables locaux, administrateurs de districts ou chefs de villages, leur est absolument nécessaire. Ces fonctionnaires, venus de la capitale pour quatre ans seulement, ne doivent pas conclure d'alliances dans la province ni y posséder des intérêts.

Système agraire

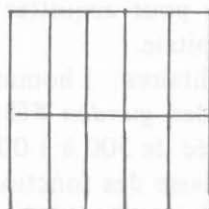
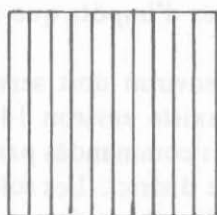
Condition des personnes: tous les hommes dépendent, en principe, de la cour. On distingue les *ryômin* 良民, le «bon peuple», les roturiers ordinaires, et les *senmin* 賤民, humbles, parmi lesquels les hommes des foyers dépendants de la cour, *kanko* 官戸 et des domestiques privés, *kenin* 家人, *nuhi* 奴婢, dont la condition est proche de l'esclavage. Parmi les *kanko*, ou dans une catégorie un peu supérieure, les *zakko* 雑戸 et les *tomobe* 品部 qui travaillent pour la cour. La majorité de la population est à l'origine classée parmi les *ryômin*. On l'évalue pour le VIII^e siècle à 6 à 7 millions.

Les *ryômin* sont groupés en foyers dont certains importants, *gôko* 郷戸 et d'autres secondaires, *bôko* 房戸. 50 foyers forment un *ri* ou *sato* 里 «village»; 2 à 20 *ri* forment un district, *gun* 郡. Plusieurs districts forment une province, *kuni*.

Condition des terres: en plaine, le territoire est divisé suivant le système *jôri* 条里, selon des axes grossièrement E.-O., les *jô*, et N.-S.

LE SYSTÈME JŌRI

	1 里	2 里	3 里	4 里																																				
1 条	← - - - - - → 639 m			<table border="1"> <tr><td>1</td><td>12</td><td>13</td><td>24</td><td>25</td><td>36</td></tr> <tr><td>2</td><td>11</td><td>14</td><td>23</td><td>26</td><td>35</td></tr> <tr><td>3</td><td>10</td><td>15</td><td>22</td><td>27</td><td>34</td></tr> <tr><td>4</td><td>9</td><td>16</td><td>21</td><td>28</td><td>33</td></tr> <tr><td>5</td><td>8</td><td>17</td><td>20</td><td>29</td><td>32</td></tr> <tr><td>6</td><td>7</td><td>18</td><td>19</td><td>30</td><td>31</td></tr> </table>	1	12	13	24	25	36	2	11	14	23	26	35	3	10	15	22	27	34	4	9	16	21	28	33	5	8	17	20	29	32	6	7	18	19	30	31
1	12	13	24	25	36																																			
2	11	14	23	26	35																																			
3	10	15	22	27	34																																			
4	9	16	21	28	33																																			
5	8	17	20	29	32																																			
6	7	18	19	30	31																																			
2 条				36 <i>tsubo</i>																																				
3 条																																								
4 条																																								



Les deux systèmes de division du *tsubo* en 10 *tan*

L'identification des parcelles se fait par le numéro d'ordre des *jō* et des *ri* ainsi que par ceux des *tsubo*. Les lots, *kubunden*, doivent permettre aux bénéficiaires de vivre et de payer leurs impôts. C'est pourquoi les dépendants privés, qui ne paient pas d'impôts, reçoivent un lot plus petit.

les *ri*, qui dessinent de grands carrés d'environ 639 mètres de côté appelés *ri* subdivisés en 36 *tsubo* d'une superficie chacun d'un *chôbu*, soit 1,13 hectare. Chaque *tsubo* contient 10 *tan* et chaque *tan* 360 *bu*.

Les hommes reçoivent, à partir de l'âge de six ans, 2 *tan* de rizières de répartition, *kubunden* 口分田, les femmes 1 *tan* 120 *bû*, les esclaves mâles 240 *bu*, femelles 180 *bu*; en théorie, tous les six ans, il y a révision des répartitions¹². Ce système ne s'applique qu'aux rizières irriguées, seules terres pour lesquelles les fonctionnaires tiennent des cadastres.

Système fiscal

Sur le papier, les impôts atteignent moins du quart de la production estimée d'un lot.

Taxe foncière, le *so* 租 = 1 *soku* 5 ha de riz par *tan* à partir de 706, la production estimée d'un *tan* étant de 31,4 *soku*.

Taxes en nature, sorte de capitation, le *chô* (lecture japonaise *mitsugi*) 調 tissues de soie, chanvre et divers autres produits, le *yô* 庸 fourniture de tissus de chanvre en remplacement de 10 jours annuels de corvée pour la cour.

Corvées: 1) *yôeki* 徭役 pour les contribuables ordinaires, 10 jours par an, remplacés par le *yô*; certains spécialistes accomplissent des corvées plus longues moyennant exemption du *chô*. 2) *zôyô* 雑徭 corvées variées accomplies sur réquisition des fonctionnaires provinciaux pour entretien du réseau d'irrigation, transports, etc., au plus 60 jours par an en principe.

Le *suiko* 出挙, prêt, à intérêt de 30 à 50 %, du riz public provenant de l'impôt *so*, *shôzei* 正税, à l'origine institution de bienfaisance, constitue un impôt déguisé à partir de 733; au VIII^e siècle il couvre les dépenses de l'administration provinciale et fournit une part du traitement des fonctionnaires provinciaux. Il est utilisé aussi pour acquitter les arriérés d'impôts que la province doit à la capitale.

Obligations militaires: 1 homme sur 3 environ doit servir dans les milices locales, *gundan* 軍団, dont il existe environ 140, chacune est composée de 500 à 1 000 hommes commandés par des individus de la classe des fonctionnaires de district. Les soldats, *heishi* 兵士, peuvent servir sur place ou être envoyés, en principe temporairement, pour servir à la garde des côtes comme *sakimori* 防人, ou pour servir à la capitale comme *eji* 衛士 dans une des gardes, *efu* 衛府.

12. Mais le lot une fois attribué reste au bénéficiaire jusqu'à sa mort.

Systèmes agraire et fiscal sont étroitement liés. Leur finalité première est de fournir à la cour un approvisionnement sûr qu'elle puisse facilement contrôler. Il y a contradiction entre ce système « bureaucratique », régulier, uniforme qui ne considère les sujets que comme des unités, et l'organisation familiale et villageoise car les hommes sont groupés dans des foyers quelquefois fort importants.

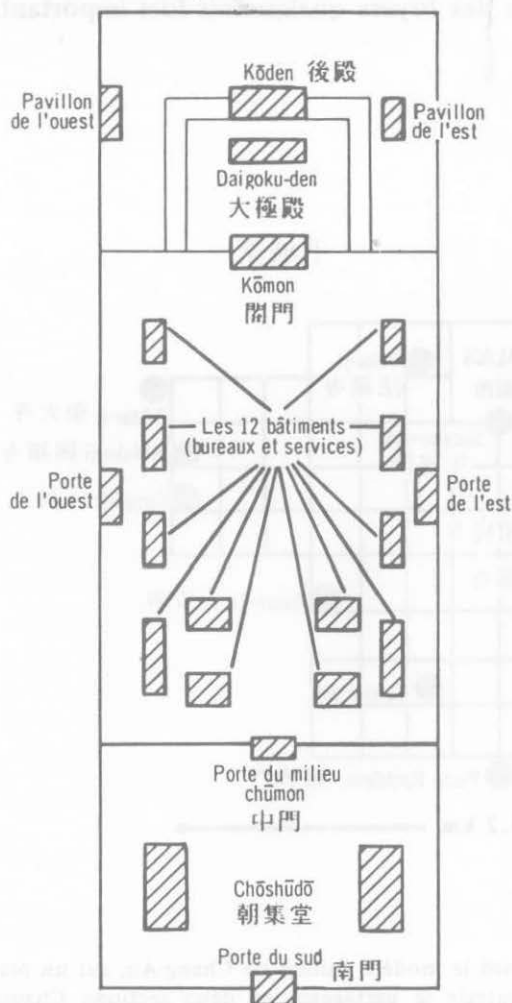
HEIJŌ-KYŌ (NARA)



La capitale est établie, suivant le modèle chinois de Chang-An, sur un plan régulier, une grande avenue centrale la partageant en deux sections. Chaque section est administrée par un préfet. La capitale des Tang est beaucoup plus vaste — 9,5 km est-ouest et 8,2 km nord-sud —, la grande avenue centrale a 150 m de large contre 85 m seulement à Nara. Enfin, Chang-An est entourée d'une muraille : la capitale japonaise est, semble-t-il, ouverte. La ville est divisée en blocs réguliers, carrés, alors qu'en Chine ils sont rectangulaires. Elle est peuplée principalement de fonctionnaires, de leurs familles et de leurs domestiques. On évalue à 1 200 environ les postes des quatre classes, et à 6 000 environ les postes de subalternes, soldats et artisans. Certains attribuent 200 000 habitants à Nara. Au cours du VIII^e siècle, la cour quitta quelquefois Nara, notamment entre 740 et 745, du temps de Shōmu-tennō.

RECONSTITUTION DU PALAIS (DAIRI) A HEIJŌ-KYŌ

平城京 内裏



Le palais est situé au nord, selon la règle qui veut que le souverain regarde au sud. Il comporte une série de cours entourées de murs de terre de 3 m de hauteur, percés de portes monumentales. Du sud au nord, on trouve les bâtiments abritant les services centraux, ceux réservés à la vie publique de l'empereur, dont le *Daigoku-den*, Pavillon du Faîte suprême; enfin, les pavillons destinés à la vie privée du souverain qui, eux, à la différence des premiers qui sont couverts en tuiles à la mode chinoise, sont protégés par un toit fait d'écorce de cyprès, à la mode indigène. Sur les ailes, des bâtiments de service, cuisines, offices, ateliers, se déploient. Il est certain que ce dispositif a été doublé à l'ouest par une succession de bâtiments de même sorte.

Des temples bouddhiques sont établis à proximité de la cour pour lui fournir éventuellement leurs services, essentiellement des rites pour obtenir la prospérité du pays. Certains temples ont été le noyau d'une extension de la capitale vers l'est. Après le transfert de la

capitale dans le Yamashiro en 784, c'est autour de cette région que la ville médiévale puis moderne s'est développée.

L'ancienne ville et surtout l'emplacement du palais étaient depuis des siècles rendus à l'agriculture. Cependant, depuis la guerre, on a pu racheter une bonne partie du site du palais et le fouiller. Sous la couche de terre arable, des traces de pavage, des rigoles d'évacuation des eaux, surtout les points d'ancrage des poteaux ont pu être retrouvés. On peut, de cette façon, reconstituer le plan, les dimensions des bâtiments. Enfin, beaucoup de tablettes de bois utilisées dans l'administration journalière du palais ont été recueillies.

TEXTES

Exemple de la minutie des prescriptions faites aux fonctionnaires au début du VIII^e siècle

Les fonctionnaires de province doivent porter chaque année à la capitale quatre lots de documents. Voici les principaux textes relatifs à ceux de l'envoyé à l'assemblée impériale qui était censée rassembler les fonctionnaires à la cour au début de chaque année pour qu'ils y reçoivent une instruction.

Notes attribuées aux administrateurs de district et au peuple

« Parmi les administrateurs de district, il en est qui font croître la population, augmenter le produit des impôts, qui encouragent l'agriculture et la sériciculture, raréfient la pauvreté, empêchent les désertions, tiennent leur district à l'abri de tout vol et de toute agression, dressent de façon véridique les registres des foyers, sans oublier ni une âme ni un foyer, prennent des décisions conformes à la raison, ne condamnent pas injustement, ne sont pas négligents mais honnêtes et zélés dans l'exercice de leur fonction. Il en est qui sont avides et prévaricateurs dans les affaires publiques, qui décident sans équité, ne travaillent pas suffisamment, négligent leur devoir envers la cour, violentent, font disparaître la population et, sous le couvert des affaires publiques, ont une conduite arbitraire et fautive. Ils ne font pas défricher de rizières et laissent diminuer le rendement de l'impôt, ils multiplient les erreurs dans les documents publics, falsifient le nombre des contribuables, cachent des fugitifs dans leur ressort, prennent sans frein le plaisir de la chasse. Il existe enfin dans le peuple des hommes qui s'adonnent avec zèle à l'agriculture et à la sériciculture dont la production augmente avec les jours, qui secourent les malheureux, qui soutiennent les orphelins, dont la piété envers leurs parents et leurs frères est connue dans leur village, qui sont capables d'être employés. S'il y a parmi les administrateurs de districts et le peuple des hommes tels que ceux décrits dans les trois articles ci-dessus, les fonctionnaires de province le noteront avec tous les détails, confieront ces documents à l'envoyé à l'assemblée impériale qui le rapportera. » (Décret de Wadô 5.5.16¹³ 712, *Shoku Nihongi*.)

Liste des moines et des nonnes décédés

« Si des moines ou des nonnes meurent, que les dignitaires ecclésiastiques, chaque mois, le fassent savoir aux fonctionnaires de province,

13. Wado 5.5.16. signifie 5^e année de l'ère Wadô, 5^e lune, 16^e jour.

que ceux-ci, chaque année, confient ces listes à l'envoyé à l'assemblée impériale qui en fera rapport au ministère des Affaires suprêmes.» (*Sôni-ryô*, chapitre du code relatif aux moines et aux nonnes.)

Liste des soldats

«Qu'on tienne un registre complet des noms des soldats, en deux exemplaires, et qu'on indique les endroits lointains où ils ont pu être envoyés, en expédition ou pour faire la garde, qu'on note aussi la situation financière des soldats, selon trois catégories, supérieure, moyenne, inférieure, qu'un exemplaire reste dans la province, qu'on confie l'autre chaque année à l'envoyé à l'assemblée impériale qui le portera au département des Affaires militaires.» (*Gunbô-ryô*, chapitre du code relatif à la défense.)

Liste des armes

«Chaque année, qu'on enregistre les armes qui se trouvent dans les provinces et districts, dans un document qu'on confiera à l'envoyé à l'assemblée impériale qui le rapportera au département des Affaires militaires.» (*Gunbô-ryô*.)

Registre des récoltes des gardes-côtes

«Quant aux gardes-côtes, en plus de leur mission de garde aux points fortifiés, qu'on leur donne, selon leur nombre, des terres vacantes à cultiver près du lieu où ils sont postés, que suivant la qualité de la terre et de l'eau ils mettent le sol en valeur et pourvoient à leur nourriture, que l'Administration leur confie des bœufs; pour ce qui est des quantités qu'ils récolteront, que chaque année on les porte dans un registre qu'on confiera à l'envoyé à l'assemblée impériale qui le rapportera au ministère des Affaires suprêmes.» (*Gunbô-ryô*.)

Liste des voyageurs qui passent les postes de contrôle (barrières)

«En ce qui concerne les voyageurs munis de passeports et montés sur les chevaux des postes qui passent une barrière, que les préposés à la barrière vérifient et transcrivent sur papier blanc [sans utiliser le cachet rouge] les documents, qu'on rende aux voyageurs les passeports en règle et les certificats d'attribution de clochettes autorisant à utiliser les postes et qu'on s'y conforme; à la fin de chaque année, qu'on fasse une liste sommaire de tous ces certificats et qu'on la fasse connaître au ministère [en la confiant à l'envoyé à l'assemblée impériale].» (*Kanshi-ryô*, chapitre du code relatif aux barrières et aux marchés.)

Liste des bateaux

«Touchant les bateaux publics et privés, que chaque année on indique leur type, leur contenance, leur état, le lieu où ils se trouvent, s'ils sont utilisés ou non, qu'on confie cela à l'envoyé à l'assemblée impériale qui le rapportera au département des Affaires militaires.» (*Eizen-ryô*, chapitre du code relatif aux réparations et aux constructions.)

Liste des chevaux et des bœufs publics

«Touchant le registre des chevaux et bœufs publics et privés, que chaque année on le confie à l'envoyé à l'assemblée impériale qui le portera au ministère des Affaires suprêmes.» (*Umay-ryô*, chapitre du code relatif aux écuries.)

Liste des jeunes chevaux

«Pour ce qui est des jeunes chevaux et bœufs au pâturage qui atteignent deux ans, que chaque année, à la 9^e lune, un fonctionnaire de la province se rende au pâturage avec le responsable, qu'ils impriment le caractère *kan*, «public», en haut de la patte gauche des chevaux et de la patte droite des bœufs; une fois cette opération achevée, qu'ils notent l'âge, la couleur de chaque animal, qu'ils fassent deux exemplaires de ce registre: l'un servira de preuve dans la province, l'autre sera confié à l'envoyé à l'assemblée impériale qui le portera au ministère.» (*Umay-ryô*.)

Liste des messagers extraordinaires

«S'il arrive que, dans une situation d'urgence, une province expédie un messager qui, chevauchant les chevaux des postes, aille en différents points pour transmettre des messages, que l'envoyé à l'assemblée impériale, chaque année, note en détail les noms et les rangs de ces messagers, les dates de départ, le nombre des chevaux empruntés, la teneur des messages, et qu'il fasse connaître ces renseignements au ministère des Affaires suprêmes.» (*Kushiki-ryô*, chapitre du code relatif au protocole.)

Liste des criminels morts en prison

«Si des criminels meurent en prison, que chaque année on note en détail les circonstances et qu'on confie cela à l'envoyé à l'assemblée impériale qui fera rapport au ministère.» (*Goku-ryô*, chapitre du code relatif aux prisons.)

Liste des condamnations prononcées

«S'il y a eu vol... et s'il y a des prisonniers ayant commis des crimes

passibles des travaux forcés et plus, que pour chacun en détail, suivant son crime, on note le jour, le mois du crime et de la décision prise à son sujet, qu'on fasse un registre particulier pour chaque année, qu'on le confie à l'envoyé à l'assemblée impériale qui le rapportera au ministère des Affaires suprêmes.» (*Goku-ryô.*)

Liste des constructions monastiques

« Les temples provinciaux noteront avec exactitude les constructions faites dans l'année et les dépenses, chaque année ils confieront ces documents à l'envoyé à l'assemblée impériale qui en fera rapport.» (Décret de Tenpyô-hôji 8.11.11.764, *Ruiju sandai-kyaku.*)

Liste des biens monastiques

« Touchant les registres des biens des temples inscrits, on les confie à l'envoyé à l'assemblée impériale qui en fait rapport chaque année.» (Décret d'Enryaku 17.1.20.798, *Ruiju sandai-kyaku.*)

Liste des animaux rachetés et libérés

« Prendre la vie, c'est s'attirer en rétribution une vie courte ; sauver de la mort, c'est s'assurer le bonheur d'une longue vie... qu'un ordre impérial fasse savoir à chaque province qu'on ait à établir des étangs destinés à recevoir des êtres vivants qu'on libérera et qu'on interdise très sévèrement d'y pêcher... chaque province établira des rizières pour la libération des êtres vivants ; avec le produit de la récolte on rachètera des êtres de la mort... on enverra un moine, le prédicateur de la province, pour racheter les poissons pris au filet, sauver des flèches les animaux ; en ce qui concerne les dépenses, au début de l'année ledit moine les fera connaître en gros ; à la fin de l'année, il notera avec précision ses opérations de rachat dans un registre qui sera présenté au ministère des Affaires suprêmes.» (Décret de Tenpyô-hôji 3.6.23.759, repris dans le décret de Gangyô 6.6.3., *Ruiju sandai-kyaku.*)

Registre des desservants des sanctuaires du culte national

« Il faut dans chaque sanctuaire procéder à un contrôle serré des familles de chefs de sanctuaire et de desservants et en faire rapport : les fonctionnaires de province vérifieront et feront un registre qu'ils enverront à la capitale pour servir de preuve. Les provinces, suivant le sens du décret de 866, établiront chaque année un registre des hommes des familles de desservants, du sixième rang et au-dessus, le confieront à l'envoyé à l'assemblée impériale qui le portera au ministère des Affaires suprêmes.» (Décret de Gangyô 5.3.26.881, *Ruiju sandai-kyaku.*)

(Les textes des pages précédentes ne donnent qu'une faible partie des rapports que les provinces étaient censées présenter à la capitale. Il y avait en effet trois autres envoyés réguliers, plus spécialement chargés de questions ayant trait à la fiscalité et au contrôle du nombre des hommes, et portant chacun leur lot de registres et rapports.)

C. Le bouddhisme et la cour

Au VIII^e siècle, le bouddhisme est une religion officielle protégée et répandue par la cour, qui y voyait un puissant moyen de protection pour elle et de prospérité pour le pays. Les moines étaient souvent recrutés dans les couches moyennes de la population, beaucoup étaient des descendants d'immigrés. Des moines alors n'ont cessé d'aller chercher des enseignements en Chine, et des moines chinois sont venus exposer leurs doctrines. Les enseignements qui existaient en Chine ont donc été apportés au Japon, mais généralement pas dans l'ordre dans lequel ils se sont développés sur le continent.

Les écoles de l'époque de Nara étaient toutes d'origine continentale. Les enseignements des écoles Sanron et Jōjitsu furent introduits dès le premier quart du VII^e siècle. L'école Jōjitsu, qui n'a d'ailleurs jamais eu une organisation particulière, était la seule qui se rattachait au Petit Véhicule. Les écoles Hossō et Kusha pénétrèrent au Japon au milieu du VII^e siècle. La doctrine ésotérique Kegon aurait été introduite au Japon vers 736 par un moine d'origine indienne, et celle de l'école Ritsu, qui mettait l'accent sur les préceptes de la vie monastique, en 753 par le moine chinois Ganjin. Les écoles¹⁴ coexistaient en paix dans les principaux temples et n'étaient pas exclusives; plus que des sectes, c'étaient des écoles philosophiques. Leurs doctrines ont pu quelquefois influencer la cour, mais il semble bien que leurs enseignements étaient réservés à une petite élite.

14. La doctrine Sanron 三論, qui professe qu'existence et non-existence sont également illusoirs, fut enseignée dès 625 au Gangō-ji. Au VIII^e siècle, le moine Dōji 道慈 (vers 670-744), qui a séjourné en Chine de 702 à 717, l'enseigna au Daian-ji. L'école Jōjitsu 成実 ne fut jamais qu'un appendice du Sanron. Pour l'école Hossō 法相 toutes choses ne sont que représentations psychiques, l'absolu ne peut être trouvé que dans la pensée. Cette doctrine a été enseignée dès le VII^e siècle par le moine Dōshō 道昭 (629-700), qui avait étudié en Chine de 653 à 661 et s'installa au Asuka-dera (plus tard Gangō-ji), puis au VIII^e siècle par Genbō 玄昉 (? - 746), qui a séjourné en Chine de 716 à 735 et, à son retour, contribua à faire du Kōfuku-ji le grand centre des études Hossō qu'il devait rester. L'école Kusha 俱舍 n'est guère qu'un appendice du Hossō. L'école Ritsu 律 s'attache surtout aux textes relatifs à la discipline. Elle a été transmise

Les grands temples ont été fondés par la cour ou par de grandes familles dans le but de s'assurer bonheur et prospérité. Le Tōdai-ji est le temple provincial du Yamato. La doctrine Kegon inspira la construction du Grand Bouddha qui y fut édifié, mais on y enseignait aussi Kusha et Hossō. Le Saidai-ji fut inauguré en 765, fondation de la cour, la doctrine Ritsu y était enseignée. Le Hōryū-ji, un des plus anciens temples, gardait le souvenir de Shōtoku-taishi; centre intellectuel florissant, les écoles Sanron, Jōjitsu et Hossō y proposaient leur enseignement. Le Kōfuku-ji aurait été fondé par la famille de Kamatari et transféré plusieurs fois avant d'être établi à Nara. Temple de la famille Fujiwara, il se rattachait aux doctrines Kusha et Hossō. Le Daian-ji est dit avoir été fondé du temps de Shōtoku-taishi, il a plusieurs fois changé de nom et de localisation avant d'être installé à Nara. On y exposait l'enseignement Jōjitsu. Le Yakushi-ji a été fondé à la fin du VII^e siècle, transféré à Nara en 718, les doctrines Sanron et Hossō y ont fleuri. Le Gangō-ji, lui aussi, a connu divers avatars, les doctrines Sanron et Jōjitsu y étaient enseignées.

Le contrôle de la cour sur les temples et les moines se manifestait par l'élaboration de lois, par la règle qui interdisait toute entrée dans la vie monastique sans autorisation officielle (les moines étaient exemptés d'impôts), par l'organisation d'examens, de disputes sur des points de doctrine, par l'établissement d'une hiérarchie avec rangs et fonctions. Il était motivé par des considérations d'ordre économique (éviter la fuite des contribuables) et surtout par la foi en l'efficacité de pratiques qu'il convenait de diriger pour le bien du pays.

Les souverains de ce temps ont activement protégé le bouddhisme : Shōmu-tennō fut à l'origine de la fondation des temples provinciaux, *kokubun-ji* 国分寺, et sa fille, quand elle régna pour la seconde fois, se laissa dominer par le moine Dōkyō.

L'empereur Shōmu, convaincu de la doctrine de la responsabilité du souverain, a certainement cherché un moyen de s'assurer des appuis parmi les puissances surnaturelles. En 740, il fut fort ému par les troubles soulevés par Fujiwara no Hirotsugu dans le nord de Kyū-Shū. Après consultation de la divinité d'Ise, ordre fut donné

par le moine chinois Ganjin 鑑真 (688-763) arrivé au Japon en 753 après pas moins de six tentatives malheureuses. Il y établit les ordinations régulières, pour lesquelles une estrade d'ordination fut construite au Tōdai-ji. La cour fonda pour lui le Tōshōdai-ji où il mourut et où on conserve sa statue. Enfin, l'école Kegon 華嚴 enseigne que toute chose possède la nature de bouddha et peut atteindre la bouddhité. Le moine chinois Dōsen 道璿 (702-760) qui, arrivé au Japon en 736, s'installa au Daian-ji, l'introduisit au Japon; ensuite Rōben 良弁 (689-773) l'enseigna au Tōdai-ji.

d'établir des temples provinciaux. Cette institution existait en Chine. Chaque province devait fonder et doter deux établissements dans lesquels des moines et des nonnes, à date fixe, réciteraient les uns le sūtra *Konkōmyō saishō-kyō*, qui donne des formules pour obtenir le bonheur et promet que les pays des souverains qui le feraient lire, seraient protégés, les autres le *Hoke-kyō*, sūtra du Lotus de la Bonne Loi, pour le bénéfice des morts; les temples prenant les noms de « temple pour la protection du pays par les quatre Rois Gardiens par le moyen du sūtra *Konkōmyō* » et de « temple pour l'extinction des péchés par le moyen du sūtra du Lotus ». A la capitale, au temple provincial du Yamato, on érigea, conformément à la doctrine Kegon, une statue géante du bouddha Roshana, le bouddha absolu dont tous les autres ne sont que des hypostases. Certains historiens ont interprété cet acte du souverain comme une affirmation de la doctrine impériale: à Roshana, bouddha primordial, correspondrait l'empereur, personnage central dont la bienfaisance rayonne sur tout le pays et lui donne vie. L'édification du bâtiment et de la statue fut une lourde charge pour le pays, et singulièrement pour les contribuables et corvéables des régions centrales, même après qu'on eut découvert de l'or dans le Nord vers 749. La cérémonie d'inauguration, dite « d'ouverture des yeux », en 752, est restée célèbre par le concours de nombreux moines. La construction des temples provinciaux dura assez longtemps et il fallut promettre des avantages à d'éventuels donateurs pour en venir à bout.

Le bouddhisme de Nara est souvent représenté comme purement aristocratique et monastique. Cependant, la population fut touchée par les prédications de moines plus ou moins régulièrement ordonnés, par quantité de moines errants, d'ascètes des montagnes, qui véhiculaient un syncrétisme confus et mal connu. Les règlements interdisaient aux moines de vivre comme des laïcs, cependant dès ce temps ils ne s'en faisaient pas faute. Les activités de devins, guérisseurs, etc., étaient aussi prohibées mais couramment pratiquées par des moines. Dōshō et Gyōki, eux, avaient un statut régulier; leur œuvre touche à la bienfaisance et aux travaux publics. Dōshō alla en Chine en 653 et revint en 660. Il contribua à répandre la doctrine Hossō. Il mourut en 700, après avoir, dit la tradition, parcouru diverses provinces pour y enseigner. Gyōki 行期, descendant de réfugiés de Kudara, fut le disciple de Dōshō à partir de 685, quand il avait quinze ans. Puis il retourna vivre dans son village natal, dans la province d'Izumi. On lui attribue l'initiative de divers travaux. Il fut protégé par l'empereur Shōmu et mourut en 749. L'impératrice épouse de Shōmu-tennō, Kōmyō, fonda, elle aussi, des institutions charitables: l'Hospice, *Seyaku-in* ou *Yaku-in* 施薬院, qui distribuait des remèdes et

donnait en garde des enfants orphelins, ainsi que des *Hiden-in* 悲田院, institutions dotées de rizières (destinées à apaiser) les tristesses. Ces fondations se sont maintenues après le transfert de la capitale à Heian-kyô, elles étaient reconnues par la cour et tout spécialement protégées par la maison Fujiwara, à laquelle appartenait l'impératrice Kômyô.

La prospérité et l'influence du bouddhisme à la cour n'ont nullement nui au culte national du Shintô. Le ministère des Affaires des dieux était d'un point de vue honorifique supérieur à l'office des moines et des étrangers. On a vu que la divinité d'Ise a été consultée avant la fondation des temples provinciaux et, sous le règne de Shôtoku-tennô, ce fut grâce aux divinités d'Usa que les plans du moine Dôkyô, favori de la souveraine, purent être déjoués.

TEXTES

Décret de fondation des temples provinciaux.

« Notre vertu est mince et pourtant nous avons été investi d'une lourde charge. Nous n'avons pu encore par notre gouvernement moraliser notre peuple. Que nous dormions ou que nous soyons éveillé, notre honte est profonde. Les souverains du passé étaient tous capables d'accomplir brillamment leur mission, le pays était paisible, le peuple dans la joie, les calamités écartées, le bonheur réalisé. Quel entraînement, quel travail peut nous permettre de suivre leur voie ? Ces dernières années les récoltes ne mûrissaient pas, les épidémies étaient fréquentes ; les raisons d'être confus viennent de toutes parts, nous seul sommes accablé sous le poids de la faute. C'est avec cette pensée que nous recherchons le bonheur pour tous les hommes. C'est pourquoi, dans ces dernières années, nous avons envoyé des délégués pour agrandir et orner les sanctuaires des dieux de l'empire. L'année dernière nous avons fait tailler des images de seize pieds du bouddha Shakamuni et nous avons fait copier le sùtra *Daihannya*. Cette année, dès le printemps et jusqu'à la récolte, le temps a été normal, les récoltes ont été opulentes. Ainsi, quand nous avons exposé notre prière avec sincérité, il y a eu comme une réponse des esprits. Avec crainte et tremblement nous regardons le sùtra, il dit : « Si un roi répand et fait lire ce sùtra dans son pays et le fait célébrer, nous, les quatre Rois Célestes, viendrons protéger son Etat. Nous ferons disparaître toutes les calamités, mauvaises récoltes et épidémies seront abolies. De tout notre cœur nous désirons que ce vœu fasse naître la joie. » Nous ordonnons que chaque province de notre empire fasse édifier une pagode de sept étages et fasse copier dix fois le sùtra *Konkômyô saishôô* et le sùtra *Myôhorenge*.

De notre côté nous voulons faire copier en lettres dorées le sūtra *Konkōmyō saishōō* et en faire placer un exemplaire dans chaque pagode. Ce que nous désirons, c'est que cette sainte loi prospère et se répande pour toujours par tout l'univers, que nous obtenions la grâce d'être protégés pour ce monde et pour l'autre et d'être comblés de bénédictions. Les temples où l'on construira des pagodes seront l'ornement des provinces. Qu'on choisisse bien l'endroit: il s'agit d'une fondation durable. Qu'ils soient situés près des gens mais pas trop, car on ne veut pas qu'ils soient atteints par de mauvaises odeurs, qu'ils soient loin des gens mais pas trop, on ne veut pas qu'il soit trop difficile de les visiter. Les administrateurs provinciaux devront les orner et les faire nettoyer. Qu'on fasse en tous les lieux proches ou éloignés connaître notre pensée et que notre vœu se réalise suivant les règles ci-après:

» Chaque province dotera chacun des deux temples, de moines et de nonnes, de dix *chō* de rizières.

» On construira dans chaque province un temple de moines qui devra avoir vingt moines, il portera le nom de *Konkōmyō shitennō gokoku no tera*, « temple pour la protection du pays par les quatre Rois Célestes par le moyen du sūtra *Konkōmyō* ». Le temple de nonnes aura dix nonnes et portera le nom de *Hoke genzai no tera*, « temple pour l'extinction des péchés au moyen du sūtra du Lotus ». Dans les deux temples, on enseignera à garder les défenses. S'il manque moine ou nonne, on complétera l'effectif. Au huitième jour de chaque lune, moines et nonnes devront faire une lecture rapide du sūtra *Saishōō*; au milieu de chaque lune, ils liront les règles de la discipline.

» On établira les temples ci-dessus désignés dans chaque province et, à chaque lune, tous, fonctionnaires ou particuliers, observeront six jours d'abstinence durant lesquels pêche et chasse seront proscrites; les administrateurs provinciaux y tiendront la main.

» Que les dieux de la terre et du ciel nous exaucent, qu'ils gardent toujours le pays dans le bonheur.

» Que les âmes des empereurs, nos prédécesseurs depuis les débuts du pays, obtiennent d'aller au paradis pour toujours.

» Que l'empereur retiré (*Genshō-tennō*), la grande épouse impériale *Fujiwara no Kyūshi*, l'impératrice de la maison *Fujiwara*, le prince héritier et tous les princes impériaux, le ministre de droite du deuxième rang supérieur *Tachibana no Moroe*, soient tous comblés de prospérités et obtiennent plus tard le paradis.

» Que les âmes des deux ministres des Affaires suprêmes de la maison *Fujiwara* [*Kamatari* et *Fuhito*, ministres des Affaires suprêmes à titre posthume], de la mère de l'impératrice la dame *Tachibana*,

qui ont servi les précédents empereurs, jouissent de la Terre pure et protègent leurs descendants de façon qu'ils gardent toujours notre sainte cour; que ceux qui, de toute antiquité et jusqu'à nos jours, sont nos serviteurs, servent loyalement le pays, que leurs descendants de maintenant, grâce à cette bénédiction, suivent leurs traces et gardent fermement l'attitude correcte du ministre à l'égard de son souverain, qu'ils maintiennent à jamais le renom de leurs ancêtres, qu'ils étendent nos bienfaits à toutes les créatures, les faisant passer à toute la population et qu'aussi, libérés des entraves des mauvaises passions, ils secouent la poussière de ce monde. Si des méchants, souverain ou ministre, violent ce vœu, qu'eux-mêmes et leurs descendants soient la proie du malheur et que, de génération en génération, ils revivent dans une terre dépourvue de la loi du Bouddha.» (Édit impérial de Tenpyô 13.2.14. 741, *Ruiju sandai-kyaku*.)

Contrôle des études monastiques

«Il faut que ceux qui accomplissent le premier acte de l'entrée dans la cléricature apprennent par cœur les sûtra *Hoke* et *Saishôô*. La transmission de l'enseignement du Bouddha dépend entièrement des moines et des nonnes. Qu'on accomplisse avec honnêteté l'office de peser les capacités et la conduite des candidats. Ces dernières années, on n'examine pas les connaissances de ceux qui quittent leur maison. Très souvent on se contente de prendre ceux qui le demandent, ce qui est tout à fait contraire à l'esprit de la loi. Dorénavant, sans tenir compte de la situation présente du candidat, qu'il soit encore laïc ou déjà entré dans la voie, si l'on choisit pour leur conférer le premier degré de l'ordination régulière, des hommes qui sachent par cœur les sûtra *Hoke* et *Saishôô*, qui aient compris les rites et qui aient une conduite correcte depuis trois ans, les études s'amélioreront et les autorisations de complaisance cesseront d'elles-mêmes. Si quelqu'un fait, par fraude, passer un enfant de moine ou de nonne, encore jeune, pour adulte et lui fait quitter la maison, il sera puni selon la loi. Si des responsables le savent et ne redressent pas cette faute, ils seront considérés comme aussi coupables, les bénéficiaires seront rendus à l'état de laïc.» (Décret de Tenpyô 6.11.20. 734, *Ruiju sandai-kyaku* et *Shoku Nihongi*.)

D. Vicissitudes du monde de la cour et mise en valeur du pays au VIII^e siècle

Il semble que, durant le premier tiers du siècle, la famille impériale, en la personne des nombreux princes impériaux fils de Tenmu-tennô, a essayé de s'assurer la prééminence à la cour. Mais déjà,

Fujiwara no Fuhito, fils de Kamatari, était en mesure de lui faire concurrence : il avait pu marier une de ses filles à l'empereur Monmu et son petit-fils était destiné à régner. Ses quatre fils, quand il mourut, pouvaient raisonnablement espérer dominer un jour le conseil des hauts dignitaires et s'y préparaient en machinant la chute d'un petit-fils de Tenmu-tennô, le prince Nagaya, qui était ministre de gauche, en 729, et en obtenant que leur sœur, l'épouse impériale Kômyô, fût élevée au rang d'impératrice. Mais ils disparurent tous au cours d'une épidémie en 737, aucun ne laissant de fils suffisamment avancé dans la carrière des honneurs. La place de premier personnage du conseil et de ministre passa à Tachibana no Moroe¹⁵. Après l'échec de la tentative violente de Hirotsugu¹⁶ et la disparition de Moroe, la maison Fujiwara eut de nouveau sa chance en la personne de Nakamaro de la maison du Sud, branche aînée sortie de Muchimaro (cf. tableau, p. 104).

Quand Nakamaro arriva aux affaires, la cour avait mené jusqu'en 752, sur le conseil de divers moines, d'actives campagnes de construction d'édifices religieux, notamment l'énorme Tôdai-ji et le grand Bouddha, qui avaient coûté fort cher. Il semble que Nakamaro, plutôt que de faire confiance à l'intercession des bouddhas, ait voulu reprendre une politique inspirée des théories confucéennes.

Nakamaro progressa à la cour grâce à l'influence de l'impératrice Kômyô sur sa fille Kôken-tennô. Il eut le crédit de faire choisir pour prince héritier un fils du prince impérial Toneri, qu'il protégeait et avait marié, fit retirer Kôken-tennô et mit sur le trône Junnin-tennô en 758. Il semble que sa politique ne consistait pas seulement à mettre au premier rang lui-même et sa famille, en éliminant les concurrents éventuels, notamment le fils de Moroe, mais qu'il ait désiré appliquer de façon plus stricte les règles du gouvernement bienveillant à la chinoise. Il inspira des réformes nombreuses : de 758 à 764, les noms des fonctions furent modifiés dans le sens d'une assimilation aux noms chinois. Les règles relatives au protocole

15. Tachibana no Moroe (684-757), descendant de l'empereur Bidatsu, doté du nom de Tachibana. Quoiqu'il ait profité du vide laissé par la disparition des fils de Fuhito, il n'était pas foncièrement un ennemi des Fujiwara auxquels le liaient des relations familiales : il était frère utérin de Kômyô l'impératrice et son épouse était fille de Fuhito. Néanmoins les Fujiwara, Hirotsugu, qui échoua, puis Nakamaro, jugèrent sa promotion dangereuse pour les ambitions de leur famille. Moroe, qui obtint l'aide du fonctionnaire lettré Kibi no Makibi, semble avoir manqué de la capacité de se créer un parti puissant parmi les fonctionnaires.

16. Fujiwara no Hirotsugu (? - 740), fils d'Umakai. En 738, il fut envoyé comme fonctionnaire du gouvernement général du *dazaifu* à Kyû-Shû, car il semble que Moroe craignait son hostilité. En 740, il fomenta une révolte à Kyû-Shû et périt vaincu.

renforcées (diminution du nombre des chevaux, des suivants des hauts dignitaires et fonctionnaires). Le poids des impôts fut allégé (modification de l'âge des contribuables, diminution des jours de corvées, de l'intérêt des prêts publics). Les études furent encouragées (notamment par des dons de rizières à l'office des études supérieures). Cependant on put l'accuser d'ambition excessive, ce que révèlent les noms d'Emi 惠美, bienveillant et superbe, et d'Oshikatsu 押勝, victorieux, qu'il se donna, et les dotations considérables qu'il fit attribuer à la mémoire de ses ancêtres.

Dès 762, les relations entre le souverain retiré qui, hiérarchiquement parlant, restait supérieur comme plus ancien, à l'empereur, et Junnin-tennō, devinrent mauvaises. Le premier ressaisit l'autorité, en utilisant les mécontentements qu'avait soulevés Nakamaro par sa politique de retour aux règles et par sa brutalité à l'égard des familles concurrentes des Fujiwara. Nakamaro fut vaincu en 764 et le souverain retiré remonta sur le trône. Junnin abdiqua et fut exilé à Awaji.

Pour son deuxième règne (764-770), la fille de Shōmu-tennō est appelée Shōtoku-tennō. Elle fut sous l'influence du moine Dōkyō (?-772) qui l'avait guérie quand, encore retirée, elle était tombée malade. Dōkyō sortait sans doute, quoique le point reste controversé, d'une famille de notables locaux des régions centrales. Les débuts de sa carrière ecclésiastique sont mal connus: il avait appartenu au groupe des ascètes qui pratiquent dans les montagnes. Alors que le code interdisait formellement qu'un moine fît carrière de fonctionnaire, il reçut en 764 le titre de révérend ministre des Affaires suprêmes, *dajōdaijin zenji* (or le titre de ministre des Affaires suprêmes n'avait encore jamais été décerné). En 766, il fut honoré du titre de *hōō* 法王, roi ou prince adepte de la loi bouddhique, ceci en contradiction avec toutes les règles qui interdisaient de donner le titre de *ōō* 大王 à un sujet. La seule mesure significative qu'il prit fut de limiter les surfaces que les fonctionnaires étaient autorisés à faire défricher et de ne mettre aucune restriction aux défrichements des établissements bouddhiques. La mesure était donc dirigée contre l'aristocratie des fonctionnaires à laquelle il n'appartenait pas. Il est significatif aussi que le ministre de droite de son temps ait été Kibi no Makibi (693-775), de naissance provinciale et médiocre, parvenu grâce aux connaissances qu'il avait acquises de 717 à 735 en Chine. En la personne de Makibi le groupe des notables locaux connut une réussite éclatante mais sans lendemain.

Dōkyō – est-ce parce que moine il manifestait peu de révérence à l'égard des traditions nationales? – semble avoir voulu se faire déclarer le successeur de Shōtoku-tennō. Mais son calcul fut déjoué avec l'aide des divinités du sanctuaire d'Usa, qui ont répondu de

façon négative quand la cour envoya quelqu'un pour les consulter. A la mort de Shôtoku, les Fujiwara firent désigner comme empereur un descendant de Tenchi-tennô et le moine Dôkyô fut exilé.

Avec Kônin-tennô, les diverses branches des Fujiwara, mais surtout la branche Shiki, retrouvèrent à la cour une position de premier plan. Comme le code de Yôrô était en partie l'œuvre de leur ancêtre Fuhito, ils considéraient qu'ils devaient à l'honneur de leur famille de préconiser son application stricte. Momokawa et Yoshitsugu avaient, contre l'avis du ministre de droite Kibi no Makibi, contribué à placer Kônin-tennô sur le trône, quand Shôtoku-tennô était morte sans que la succession fût réglée. Le même Momokawa préconisa la nomination comme prince héritier du futur Kanmu-tennô et lui donna sa fille en mariage.

En dépit des querelles de factions à la cour, les règles du code relatives à la gestion des provinces semblent, dans une certaine mesure, avoir été appliquées comme en témoignent quelques fragments de registres conservés au Shôsô-in¹⁷. De même, les carrières connues de fonctionnaires ne montrent pas d'irrégularités notables, de promotions trop rapides. Dans les provinces, les fonctionnaires envoyés de la capitale ont pu s'appuyer sur les administrateurs de district, notables locaux dont beaucoup, notamment dans les régions point trop éloignées de la capitale, avaient le désir d'entrer dans les cadres de l'administration centrale.

La mise en valeur du pays put aussi progresser. La conquête du Nord se poursuivit. Cependant, jusqu'à la fin du VIII^e siècle, l'extrême nord de Honshû échappa au contrôle direct de la cour. Ses représentants dans la région firent établir des fortifications: château de Taga dans le cours inférieur de la Kitakami, palissade d'Okachi dans l'ouest, et favorisaient les échanges avec les indigènes, appelés Ezo, qui ne semblent pas avoir présenté de différences considérables avec les habitants des régions soumises à la cour (on ne pense généralement pas qu'il s'agissait de peuples proches des Aïnous modernes). Dans l'extrême Sud, les dernières peuplades qui échappaient à l'influence de la cour furent soumises au début du VIII^e siècle: la province d'Ôsumi fut organisée en 713.

Assez tôt, néanmoins, on manqua de rizières de répartition, de sorte qu'en vue de favoriser la mise en valeur de nouvelles rizières, il fut décidé, dès 723, que ceux qui défricheraient des rizières en

17. Très intéressant notamment est un fragment de *keikai-chô* 計会帳 ou registre de correspondance de la province d'Izumo pour l'année 733, dans lequel sont enregistrés les départs des envoyés portant des registres et rapports à la cour.

jouiraient, eux, leurs fils et leurs petits-fils, mais qu'ensuite ces terres reviendraient dans le fonds commun des rizières distribuées. En 743, la nécessité d'accroître les rentrées fiscales conduisit à décider que les défrichements pourraient être transmis sans limitation dans le temps, à condition qu'il y ait des descendants du premier défricheur, une interruption d'exploitation de trois ans permettant aux fonctionnaires d'attribuer le droit de défricher à une autre famille. Ce droit ne fut pas accordé de façon égale, les superficies autorisées étant proportionnelles au statut et au rang du défricheur. Les établissements religieux purent s'attribuer ainsi d'importantes surfaces.

Les nouvelles rizières, qui n'entraient pas dans le groupe des rizières de répartition, ne jouissaient cependant pas d'exemption de taxes. La loi était avantageuse aux temples et aux grandes familles qui pouvaient attirer la population flottante des contribuables défailnants, pour mettre en valeur de larges surfaces. Dès ce temps, la règle du code qui ne considère, en principe, les contribuables que comme des unités, en théorie, égales, paraît inapplicable: c'est la position hiérarchique de la famille qui importe le plus et permet de défricher des superficies plus ou moins vastes.

TEXTE

Edit impérial autorisant l'appropriation perpétuelle des rizières nouvellement défrichées

«En ce qui concerne les défrichements, d'après le décret de 723, la durée réglementaire atteinte, les terres font retour à l'administration. Mais ce règlement est cause que les paysans se découragent et, après avoir mis en valeur, laissent retourner la terre à la friche. Dorénavant, les défrichements seront biens privés, sans que ce soit limité à trois générations, l'administration s'interdira à jamais de les reprendre. Les princes impériaux du premier rang et les hauts dignitaires du premier rang pourront faire défricher 500 *chô*, les princes impériaux du deuxième rang et les hauts dignitaires du deuxième rang 400 *chô*, les princes impériaux du troisième rang et les hauts dignitaires du troisième rang 300 *chô*, les princes impériaux du quatrième rang et les fonctionnaires du quatrième rang 200 *chô*, les fonctionnaires du cinquième rang 100 *chô*, ceux des sixième, septième et huitième rangs 50 *chô*, ceux du rang de début et les gens du peuple 10 *chô*. Cependant, les administrateurs de district, chefs et adjoints pourront défricher 30 *chô*, fonctionnaires de troisième et de quatrième classe, 10 *chô*. Si, précédemment, des autorisations pour des superficies plus grandes ont été données, que les surplus fassent retour à l'administration, que toute fraude et dissimulation

soient punies suivant la loi. Quant aux administrateurs provinciaux, qu'à partir du jour de leur nomination ils soient entièrement soumis à l'ancien décret relatif à cette question des défrichements [interdiction de faire défricher dans la province où un fonctionnaire est en poste].» (*Shoku Nihongi*, Tenpô 15.5.27. 743.)

La maison impériale à l'époque de Nara

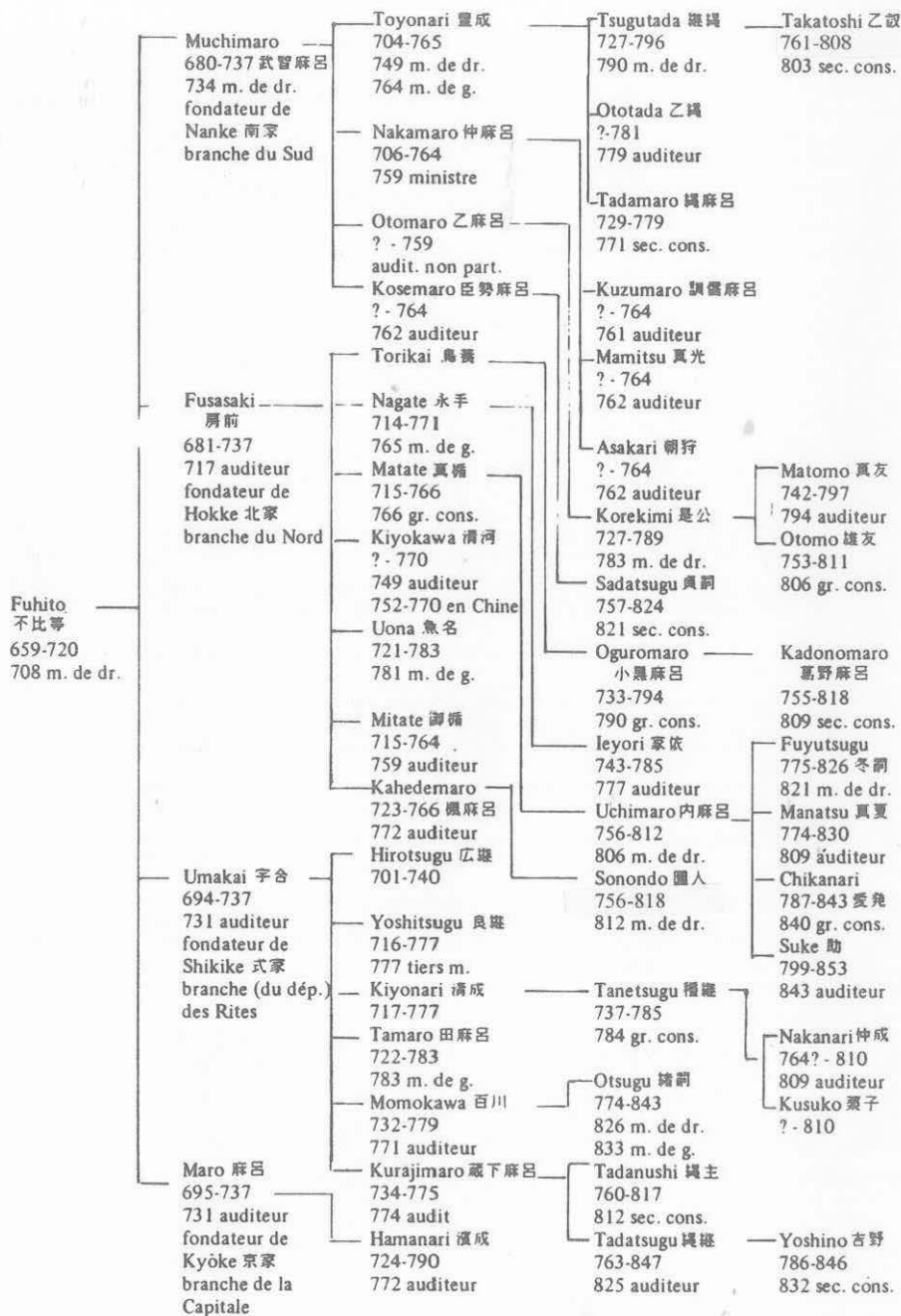


*Kōken, après avoir abdicé remonta sur le trône : Shōtoku est le nom sous lequel elle est connue pour son deuxième règne.

L'empereur Shōmu eut pour impératrice Kōmyō 光明, fille de Fujiwara no Fuhito; il était fils d'une autre fille de Fuhito, Fujiwara no Kyūshijō ou Miyako 宮子 née d'une autre mère que l'impératrice kōgō 皇后 Kōmyō, qui fut la première personne, non princesse impériale, dotée du titre d'impératrice. Elle fut la mère de Kōken-tennō.

(Voir note entre parenthèses au bas de la page 68.)

Hauts dignitaires Fujiwara au VIII^e siècle



Le nom de Fujiwara 藤原 fut attribué par Tenchi-tennō à son fidèle serviteur Nakatomi no Kamatari, quand il était sur le point de mourir. Ce nom passa à Fuhito de qui sont sortis tous les innombrables Fujiwara.

Il va sans dire que toute la descendance de Fuhito qui, ainsi que tous les aristocrates de l'époque ancienne eut plusieurs épouses, ne figure pas dans ce tableau : seuls ceux qui ont atteint le rang de haut dignitaire y ont été portés. On a indiqué pour chacun le plus haut grade atteint. Ce ne fut que durant le règne de Kōnin-tennō (770-781) que les Fujiwara occupèrent environ les deux tiers des postes de hauts dignitaires (en 774, 12 sur 17). Leur nombre n'avait jamais pu être aussi important avant et déclina de façon sensible sous le règne de Kanmu-tennō.

Au cours du siècle, on note parmi les hauts dignitaires des représentants de vingt-deux familles différentes, dont les Abe 阿部, Tajihi 多治比, Isonokami 石上, Kose 臣勢, Ōtomō 大伴, Nakatomi 中臣, Ki 紀.

Parmi les ministres, outre des Fujiwara (cf. tableau) : Tajihi no Shima 多治比島 ministre de 690 à 711 ; Abe no Miushi 阿部御主人 de 701 à 703 ; Isonokami no Maro 石上麻呂 de 704 à 717 ; Tachibana no Moroe 橘諸兄 de 738 à 757 ; Ōnakatomi no Kiyomaro 大中臣清麻呂 de 771 à 781, Kibi no Makibi 吉備真吉備 de 766 à 771, homme nouveau promu pour ses capacités de lettré ; le prince Nagaya-ō 長屋王 de 724 à 729, descendant de Tenmu-tennō ; Miwa no ō 神王 de 798 à 806, descendant de l'empereur Tenchi ; le moine Dōkyō 道鏡 (? - 772) de 765 à 770.

Enfin, il faut noter que, jusqu'à 735, quatre fils de Tenmu-tennō siégèrent à la tête du conseil des hauts dignitaires, investis de la charge des Affaires suprêmes, *chidajōkanji* 知太政官事 : les princes impériaux Takechi-shinnō 高市親王 (655-696) de 690 à 696 ; Osakabe-shinnō 忍壁 ou 刑部親王 (? - 705) de 703 à 705, Hozumi-shinnō 穗積親王 (? - 715) de 705 à 715 ; Toneri-shinnō 舍人親王 (676-735) de 720 à 735. Ensuite, un fils du prince Takechi, le prince Suzuka 鈴鹿王, fut aussi investi de ce titre de 737 à 745, mais il n'était pas le premier des hauts dignitaires.

III. IX^e et X^e SIÈCLE : LA COUR A HEIAN-KYŌ

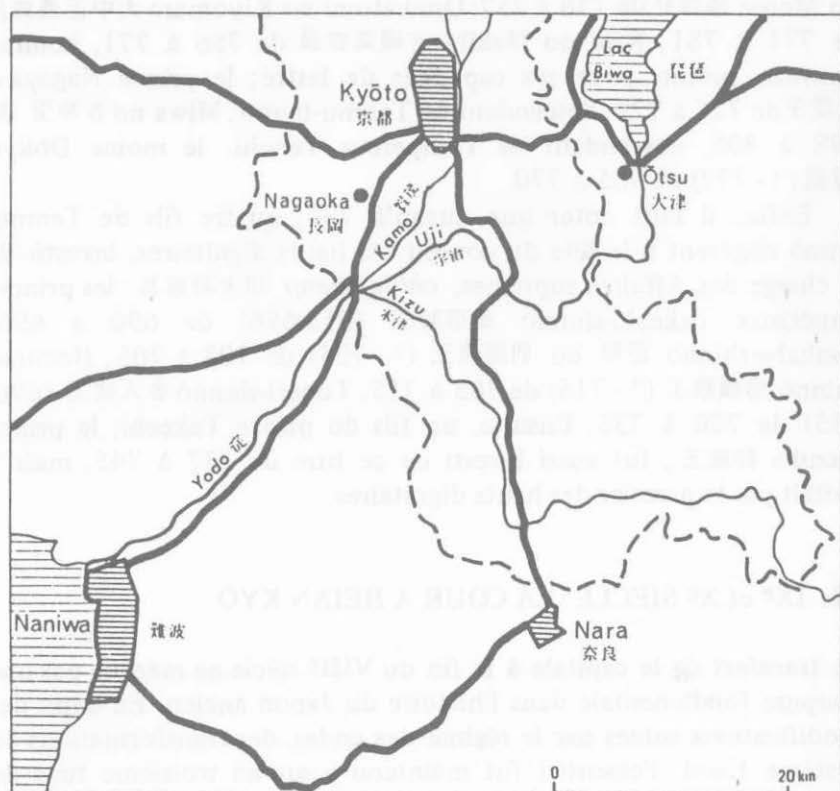
Le transfert de la capitale à la fin du VIII^e siècle ne marque pas une coupure fondamentale dans l'histoire du Japon ancien. En dépit des modifications subies par le régime des codes, des transformations du système fiscal, l'essentiel fut maintenu jusqu'au troisième tiers du X^e siècle. Il est difficile de proposer une date précise. Cependant, on peut considérer que la domination exclusive d'une famille, les descendants de Fujiwara no Tadahira sur la cour, la naissance et le développement des domaines, la multiplication des liens de clientèle, tous

phénomènes qui ont commencé à se dessiner au cours du IX^e siècle, marquent l'entrée dans un nouvel âge.

A. La nouvelle capitale et la fin de la conquête du Nord

Les raisons du changement de capitale ne sont pas très clairement perçues. Est-ce désir d'échapper à l'influence excessive des temples de Nara ? Cependant, depuis la chute de Dōkyō, celle-ci avait bien baissé. Est-ce parce que la descendance de Tenchi-tennō, revenue sur le trône avec Kōnin-tennō, préférait quitter une capitale, création des descendants de Tenmu-tennō ? Est-ce nécessité de placer la capitale en un point où les communications fussent plus faciles avec la mer (cf. carte ci-dessous, la Yodogawa portait des barques et le grand chemin qui la longeait était situé en plaine) et avec les circuits

RÉGIONS CENTRALES, VOIES DE COMMUNICATION, SITE DE KYŌTO



---- limites du Yamashiro
 — voies de communication.

de l'est et du nord (la route du Tōkai-dō, circuit des provinces de l'Est, se dirige à l'est par Ōtsu) ? S'agit-il d'une décision inspirée par les rivalités des factions de la cour ? Les descendants d'immigrés (la famille de la mère de Kanmu-tennō appartenait à une famille d'immigrés installés dans le Yamashiro) ont-ils joué un rôle ? Ou bien s'agissait-il seulement de quitter un site dont la vertu était épuisée pour permettre à la cour de renouveler ses forces ?

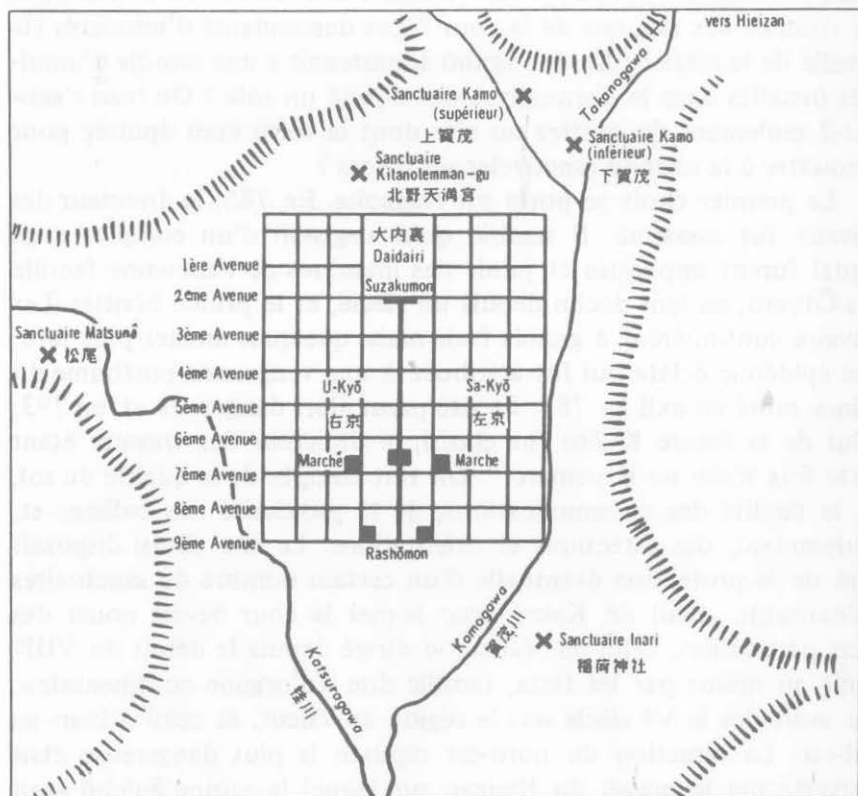
Le premier choix se porta sur Nagaoka. En 785, le directeur des travaux fut assassiné. Il semble qu'il s'agissait d'un complot dans lequel furent impliqués et punis des membres de l'ancienne famille des Ōtomo, en lent déclin depuis un siècle, et le prince héritier. Les travaux continuèrent à grands frais mais, quelques années plus tard, une épidémie éclata qui fut attribuée à une vengeance posthume du prince mort en exil en 785. Le site parut alors dangereux et, en 793, celui de la future Kyōto fut choisi, le directeur des travaux étant cette fois Wake no Kiyomaro¹⁸. On tint compte de la qualité du sol, de la facilité des communications, de la proximité des collines et, évidemment, des directions et orientations. Le site choisi disposait déjà de la protection éventuelle d'un certain nombre de sanctuaires préexistants : celui de Kamo avec lequel la cour devait nouer des liens particuliers, celui de Matsunoo dirigé depuis le début du VIII^e siècle au moins par les Hata, famille dite « d'origine continentale », qui avait dès le V^e siècle mis la région en valeur, et celui d'Inari au sud-est. La direction du nord-est réputée la plus dangereuse était couverte par le massif du Hieizan sur lequel le moine Saichō avait déjà installé son ermitage.

Cependant, la capitale était à peine achevée quand une rivalité éclata entre l'empereur retiré Heizei et son frère l'empereur Saga, en 810. L'empereur retiré voulait reprendre en main la cour et ordonna son retour à Nara. On dit que ce fut par suite des intrigues de Fujiwara no Nakanari et de sa sœur, la dame Kusuko, de la maison dite « des Rites ». L'empereur Saga l'emporta grâce à l'aide de Sakanoue no Tamuramaro¹⁹. La capitale resta définitivement à

18. Wake no Kiyomaro 和氣清麻呂 (733-799) ; en 769 envoyé de la cour à Usa, il avait rapporté la réponse des divinités hostiles à l'ambition de Dōkyō, ce qui lui valut d'être exilé. En faveur sous l'empereur Kanmu, il prit une grande part à la construction de Heian-kyō.

19. Sakanoue no Tamuramaro 坂上田村麻呂 (758-811), d'une famille classée comme de lointaine origine continentale ; il fut très en faveur auprès de Kanmu-tennō, qui utilisa ses talents pour combattre les peuplades du Nord et les soumettre (il dirigea une campagne en 801-802). Il atteignit le grade de grand conseiller, mais sa descendance retomba dans l'obscurité.

LE SITE DE HEIAN-KYÔ (KYÔTO)

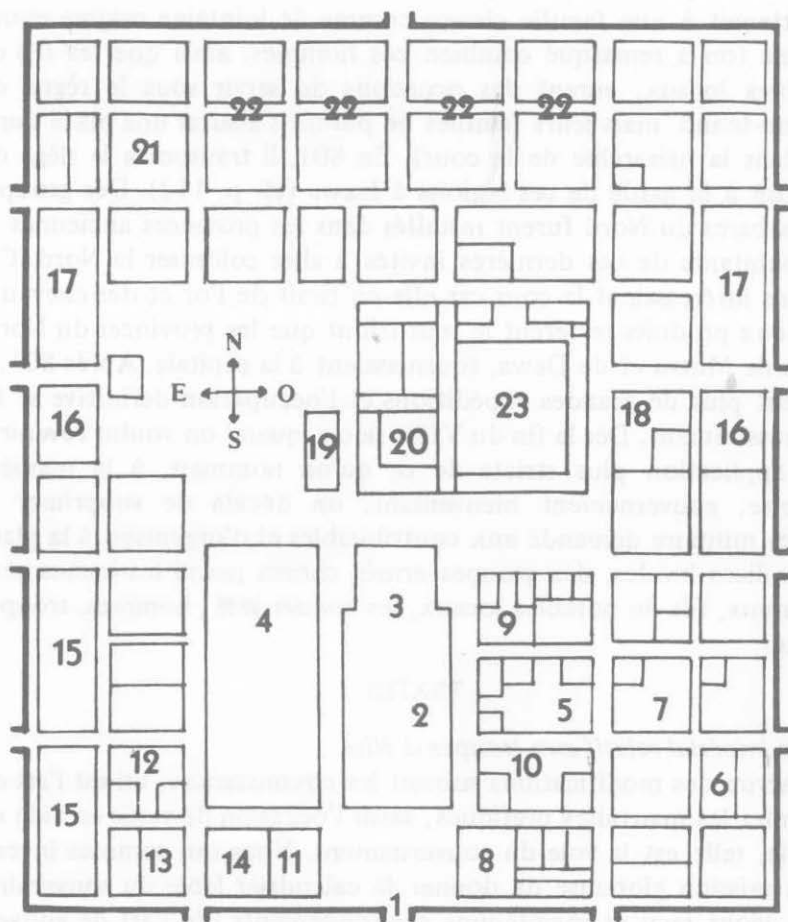


Du nord au sud, 5,3 km ; de l'est à l'ouest, 4,5 km.

La grande avenue centrale de Rashômon à Suzakumon a une largeur de 85 m. Chaque grand carré ou arrondissement, *bô* 坊 est subdivisé en 16 quartiers, *chô* 町 .

Kyôto baptisée Heian-kyô, capitale de la paix. L'empereur Heizei fut contraint de se faire moine et, dorénavant, pour plusieurs siècles, les empereurs retirés gardèrent une grande discrétion. Après la branche du Sud de la maison Fujiwara qui, avec Nakamaro, avait subi un grave revers, la branche Shiki ou des Rites perdit son influence, ce fut cette fois au profit de la branche du Nord qui, en la personne de Fuyutsugu, avait rendu de grands services à Sagatennô dans cette crise, dite « incident de Kusuko », *Kusuko no hen* 粟子の変 .

PLAN SIMPLIFIÉ DU PALAIS DE HEIAN



N.-S. 1 380 m ; E.-O. 1 152 m.

Dans une enceinte percée de portes, un ensemble de cours elles-mêmes entourées de murs et formées de plusieurs pavillons reliés par des galeries.

1, Suzaku-mon. 2, Hasshō-in, cour des huit départements avec 3, le Daigoku-den. 4, Buraku-in (pour les grands banquets de la cour). 5, Dajō-kan. 6, Jingi-kan. 7, Kunai-shō. 8, Shikibu-shō. 9, Nakatsukasa-shō. 10, Minbu-shō, 11, Hyōbu-shō. 12, Jibu-shō. 13, Gyōbu-shō. 14, Danjō-dai. 15, office des chevaux. 16, Hyōe-fu. 17, Konoe-fu. 18, bureau des secrétaires du ministère, salle de travail du Contrôle. 19, Shingon-in, chapelle bouddhique. 20, Chūwa-in, pour les célébrations du Shintō. 21, Ōkura-shō. 22, magasins. 23, Dairi, palais intérieur, ensemble de bâtiments entourés de deux enceintes: lieu où l'empereur menait sa vie quotidienne et privée et où l'activité de la cour a tendu à se concentrer. A Heian, il était plus nettement séparé du Daigoku-den — en théorie lieu de la vie publique de l'empereur — qu'à Nara.

A partir de 780 environ, il fallut à plusieurs reprises, notamment en 788 et 794, envoyer des expéditions dans le Nord contre les Ezo. Le général qui s'illustra le plus fut Sakanoue no Tamuramaro, qui appartenait à une famille classée comme de lointaine origine continentale (on a remarqué combien ces hommes, ainsi que les fils de notables locaux, eurent des occasions de servir sous le règne de Kanmu-tennō, mais leurs familles ne purent s'assurer une place durable dans la hiérarchie de la cour). En 801, il transporta le siège du préposé à la garde de ces régions à Izawa (cf. p. 112). Des groupes de barbares du Nord furent installés dans les provinces anciennes et des habitants de ces dernières invités à aller coloniser le Nord. Ces régions intéressaient la cour car elle en tirait de l'or et des chevaux : ces deux produits restèrent le seul tribut que les provinces du Nord, celles de Mutsu et de Dewa, fournissaient à la capitale. Après 801, il n'y eut plus de grandes expéditions et l'occupation définitive se fit progressivement. Dès la fin du VIII^e siècle, quand on voulut revenir à une application plus stricte de ce qu'on nommait, à la manière chinoise, gouvernement bienveillant, on décida de supprimer le service militaire demandé aux contribuables et d'organiser, à la place des milices locales, des groupes armés choisis parmi les jeunes gens vigoureux, fils de notables locaux, les *kondei* 健兒, hommes, troupes d'élite.

TEXTES

Ordre impérial relatif aux troupes d'élite

« Prescrire des modifications suivant les circonstances, tel est l'art de réformer les mauvaises pratiques ; saisir l'occasion de venir en aide au peuple, telle est la voie du gouvernement. Nous qui sommes investi de la mission glorieuse de donner le calendrier [rôle du souverain], nous avons reçu et maintenons ces fondements [de l'art de gouverner]. Nous ne cessons de penser au peuple, éveillé ou endormi, nous ne pouvons l'oublier. Ces derniers temps, nombreux sont les administrateurs provinciaux qui désobéissent aux lois de la cour. On a beau donner de nombreux règlements, il est rare qu'ils soient bien suivis. On avait organisé l'institution des soldats [des milices locales] pour parer à tous les dangers. Cependant, les administrateurs provinciaux et les officiers des milices locales les exploitent au mépris de toute raison. Ceci cause des dépenses inutiles à notre État, mais en revanche enrichit les fonctionnaires prévaricateurs. On peut dire sans exagération que les dommages causés par ces pratiques sont très graves. Il faut supprimer l'institution des milices locales dans les provinces centrales et celles des sept circuits, pour diminuer les corvées. Cependant, dans les provinces de Mutsu, Dewa, Sado, dans celles

du gouvernement général de Kyû-Shû où on ne peut s'en passer, il faudra conserver le système du service des contribuables comme auparavant...» (Édit impérial d'Enryaku 11.6.7. 792, *Ruiju sandai-kyaku*.)

Décret instituant les troupes d'élite

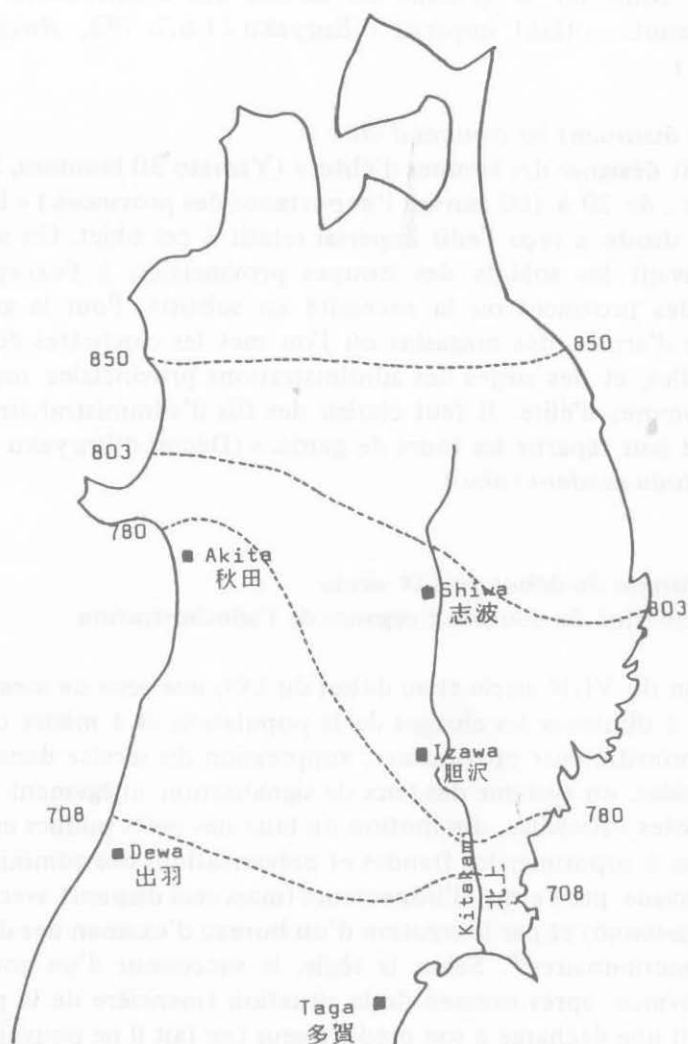
«Il faut désigner des troupes d'élite.» (Yamato 30 hommes, Kawachi 30, etc., de 20 à 100 suivant l'importance des provinces.) «Le ministre de droite a reçu l'édit impérial relatif à cet objet. On supprime dorénavant les soldats des troupes provinciales, à l'exception de ceux des provinces où la nécessité en subsiste. Pour la garde des dépôts d'armes, des magasins où l'on met les clochettes des postes officielles, et des sièges des administrations provinciales, on postera des hommes d'élite. Il faut choisir des fils d'administrateurs de district et leur répartir les tours de garde.» (Décret d'Enryaku 11.6.14. 792, *Ruiju sandai-kyaku*.)

B. Réformes du début du IX^e siècle et création de nouveaux organes de l'administration

A la fin du VIII^e siècle et au début du IX^e, une série de mesures tendirent à diminuer les charges de la population et à mieux contrôler les administrateurs provinciaux : suppression du service dans les milices locales, du système des feux de signalisation, allègement du poids des postes officielles, diminution du taux des prêts publics en riz. On chercha à supprimer les fraudes et prévarications des administrateurs provinciaux par l'envoi d'inspecteurs (mais ceci disparut avec le règne de Saga-tennô) et par la création d'un bureau d'examen des décharges des fonctionnaires²⁰. Selon la règle, le successeur d'un gouverneur de province, après examen de la situation financière de la province, donnait une décharge à son prédécesseur (en fait il ne pouvait donner

20. *Kageyu-shi* 勘解由使 ; cet organe fut créé une première fois dans la dernière décennie du VIII^e siècle, supprimé en 806 et rétabli définitivement en 824. Comme les provinces étaient généralement en retard dans le paiement des taxes, lors de l'arrivée d'un nouveau gouverneur, il ne pouvait être établi qu'un document dit «tenant lieu de décharge», au lieu d'une décharge. Querelles et difficultés entre successeur et prédécesseur se développant, il fallut créer le bureau d'examen pour vérifier les documents fournis par chaque gouverneur durant son temps de charge et à sa sortie, et trancher au sujet du document tenant lieu de décharge, ou de la décharge, le jugement définitif des membres du conseil, jugement fondé sur la consultation du bureau d'examen, étant nécessaire aux fonctionnaires qui briguaient un nouveau poste.

PROGRESSION VERS LE NORD



généralement qu'un document tenant lieu de décharge). Ensuite, à la capitale, le bureau d'examen contrôlait les décharges au moyen des documents envoyés, en principe chaque année par la province, et statuait sur les responsabilités. Ces vérifications ne portaient que sur des documents écrits qui n'étaient pas toujours fort exacts. Cette institution fonctionna de façon à peu près régulière jusqu'au milieu du Xe siècle : les textes relatifs à ses décisions disparaissent après cette date. En outre, des remaniements furent opérés dans l'administration centrale : des petits bureaux furent supprimés et leur personnel réuni

à d'autres offices. D'une façon générale, le nombre des postes resta à peu de chose près constant. Surtout deux organes importants furent créés, la chancellerie privée, *kurôdo-dokoro* 蔵人所, et le bureau de police *kebiishi-chô* 檢非違使庁. Ces créations n'entraînèrent pas celle de postes nouveaux car les membres de la chancellerie privée et les inspecteurs du bureau de police étaient choisis dans des services existants et cumulaient une charge régulière avec leur fonction dans les nouveaux organes.

La création de la chancellerie privée est traditionnellement expliquée par la nécessité pour Saga-tennô, en lutte contre son frère l'empereur retiré lors de l'incident de Kusuko, de faire conserver des documents confidentiels par des fonctionnaires dont il fût sûr. Cependant cette explication, qui ne fut avancée qu'à partir du XIII^e siècle, n'est peut-être pas la bonne. La chancellerie privée était constituée de fonctionnaires pourvus de charges régulières, ses deux chefs étaient un grand contrôleur et un général en second de la garde du corps, chargés l'un des relations avec les bureaux et de l'administration générale, et l'autre de la garde, et surtout du protocole et des cérémonies. Le rôle de cet organe, dit « hors code », consistait à informer l'empereur des affaires présentées au conseil, à transmettre ses ordres et à organiser la vie quotidienne du souverain. En effet, la multiplicité des bureaux de l'administration centrale, la lourdeur des procédures prescrites par le code avaient fait sentir la nécessité d'un organe de coordination.

Quant au bureau de police, il fut organisé avec un personnel tiré de la garde des portes, son rôle était de maintenir l'ordre dans la capitale. En un siècle, il s'empara peu à peu des fonctions dévolues au censorat, au département de la Justice, au bureau des prisons et au service de la capitale qui subsistèrent avec des attributions presque nulles. Organe dit « hors code », il pouvait agir avec plus de rapidité et d'efficacité dans la police de la ville et des régions avoisinantes (ses membres pouvant quelquefois recevoir commission d'enquêter en province), appliquant non les prescriptions du code pénal, mais des règles qui lui étaient propres. La peine de mort fut abandonnée au début du IX^e siècle, sans d'ailleurs qu'il y ait eu un décret d'abolition, mais Saga-tennô imita en cela l'empereur Xuan Zong des Tang. Plus peut-être qu'à des idées humanitaires, les aristocrates de l'époque de Heian étaient sensibles à la crainte des esprits irrités, tels ceux des hommes exécutés : on redoutait les vengeances, *tatari* 祟, des ennemis morts courroucés.

C. Réorganisation des études et apparition de nouvelles écoles bouddhiques

Floraison des études chinoises

Il y eut encore deux ambassades officielles en Chine au IX^e siècle. En outre, des moines assez nombreux firent le voyage et jouèrent un rôle dans le développement des études : parmi les plus connus Kūkai, le fondateur de la secte Shingon, a laissé un manuel de poétique, la «Théorie du magasin secret du miroir de la poésie»²¹; le moine Ennin²² (794-864), du Tendai, un «Récit d'un pèlerinage en Chine à la recherche de la loi».

Le début du IX^e siècle fut une époque brillante pour les lettres chinoises. Elle vit l'organisation de ce qu'on appelait «la voie des lettres», *monjō-dō* 文章道, cours d'études fondées sur l'«Anthologie», *Monzen* (*Wen Xuan*), sur les «Histoires des Han» antérieurs et postérieurs et sur les «Mémoires Historiques», la grande œuvre de Sima Qian (II^e siècle avant notre ère). Cette voie échappa à l'office des études supérieures et vint couronner l'ancienne voie des classiques *myōgyō-dō* 明經道. Jusqu'à la fin de l'époque de Heian, et au-delà, le concours pour le recrutement des élèves en lettres subsista. Il consistait en une composition poétique en chinois sur un thème donné. Les plus brillants élèves pouvaient parvenir aux grades de lauréat puis de docteur. Cette voie a permis à des fonctionnaires moyens de finir leur carrière au conseil. A la fin du IX^e siècle, un quart environ des fonctionnaires supérieurs et moyens avaient passé le concours de la voie des lettres et beaucoup d'entre eux tenaient des postes importants au Contrôle. Par ailleurs, ils étaient chargés de faire des conférences aux empereurs, princes héritiers et hauts dignitaires, et donc ils avaient l'occasion de leur inculquer certains principes. Leur bonne connaissance des classiques chinois aurait pu théoriquement leur permettre de contribuer à maintenir le régime des codes, à œuvrer pour le développement d'un système bureaucratique

21. *Bunkyōhifuron* 文鏡秘府論, ouvrage achevé vers 819-820, œuvre de critique poétique destinée à enseigner la composition de poèmes chinois, très prisée à la cour de Saga et de Junna. Elle contient quantité d'exemples, tirés de compositions chinoises de diverses époques et méthodiquement classés. Certaines de ces citations appartiennent à des œuvres maintenant perdues.

22. Ennin 円仁 disciple du fondateur de l'école du Tendai au Japon Saichō; il partit pour la Chine en 838 et y séjourna jusqu'en 847, s'initiant aux doctrines ésotériques. Il a tenu un journal de son voyage en Chine: *Nittō guhō junrei kōki* 入唐求法巡礼行記. Il contribua à développer les doctrines ésotériques dans l'enseignement du Tendai dont il fut nommé abbé général *zasu* 座主 en 854.

à la chinoise, fondé sur l'existence d'un corps de fonctionnaires choisis et promus selon des règles uniformes et impartiales tenant compte surtout des mérites. Il ne semble pas que le groupe des lettrés ait jamais été animé d'un esprit de corps très vif ni d'une volonté politique ferme. Beaucoup ont privilégié des connaissances relatives à la cosmogonie et à la divination ou se sont enfermés dans des discussions de spécialistes sur la prosodie. Surtout, ils ont souffert du fait que les Fujiwara, principale famille de la cour, n'ont présenté aux concours que des rejetons de branches secondaires et en déclin, et que les empereurs, même les plus enclins à favoriser les lettrés, n'ont pas souffert que leurs fils radiés des registres de la maison impériale pussent concourir avec des élèves moins bien nés. Leur recrutement trop modeste leur rendait difficile de s'affirmer comme une force politique indépendante et ils n'ont guère joué qu'un rôle d'instruments utilisés par les factions de la cour (n. 31, *Akô jiken*), poussés en avant par certains empereurs désireux de faire pièce aux Fujiwara, c'est le cas de Sugawara no Michizane 菅原道真 (845-903) qui appartenait à une famille dont on peut dire qu'elle a fondé la voie des lettres (son grand-père avait fait partie de l'ambassade de 804). Il gravit brillamment les degrés de la voie. En sa personne, les lettrés semblèrent prêts de jouer un rôle politique significatif. Les empereurs Uda et Daigo, sans doute pour contrebalancer la puissance des Fujiwara, favorisèrent sa carrière, au point qu'il arriva au rang de ministre de droite, le premier de sa famille. Mais les Fujiwara jugèrent sans doute qu'il était dangereux de tolérer un précédent de cette sorte; il fut donc exilé à Kyû-Shû, en qualité de gouverneur général en 901. Plus tard, divers malheurs arrivés à la capitale, dont un incendie accidentel du palais, furent attribués à la vengeance de son esprit irrité et un culte fut institué en son honneur au sanctuaire de Kitano. Il est encore honoré comme dieu de la calligraphie, quoiqu'il soit surtout célèbre pour son œuvre poétique en chinois.

L'empereur Saga a laissé une grande réputation de lettré et de calligraphe. Sous son règne, des collections des meilleurs poèmes en chinois composés au Japon furent constituées par ordre impérial: «Anthologie de l'Empyrée», *Ryôun-shû* 浚雲集, 90 poèmes composés entre 782 et 814; «Anthologie des chefs-d'œuvre littéraires», *Bunka shûrei-shû*, 文華秀麗集, 140 poèmes réunis en 818. En 827, l'«Anthologie pour administrer le pays», *Keikoku-shû*, 經國集, titre qui reflète la mission de la poésie pratiquée par les fonctionnaires, enseignement et moralisation, fut compilée sous la direction de Yoshimine no Yasuyo 良岑安世 (785-830). D'autres recueils individuels ou collectifs des œuvres de poètes renommés ont encore par la suite été constitués²³ (cf. note suivante).

En outre, il faut signaler la production des premiers dictionnaires: le moine Shōjū a achevé à la fin du IX^e siècle son «Miroir des caractères, nouveau choix»²⁴, premier dictionnaire de caractères donnant quelques lectures japonaises en *manyō-gana*, prédécesseur du «Dictionnaire sino-japonais à classement méthodique»²⁵ de Minamoto no Shitagō (911-983) achevé en 933.

L'intérêt pour les lettres et les études ne fut pas seulement le fait des empereurs, les familles importantes de la cour, les Fujiwara et les Minamoto notamment, mais aussi les Tachibana et les Wake, ont fondé des institutions, par exemple les Collèges pour l'encouragement aux études (*Kangaku-in* 勸学院 des Fujiwara, *Shōgaku-in* 奨学院 des Minamoto) pour favoriser les études de leurs membres. Mais il va sans dire que les fils des grands personnages bénéficiaient, eux, des leçons privées des principaux lettrés.

En outre, au début du IX^e siècle, le moine Kūkai fonda pour les roturiers (ou pour ceux qui sortaient comme lui de familles de notables locaux de la catégorie des administrateurs de district) l'Institut des arts et de la sagesse, le *Shugei shuchi-in* 綜芸種智院 qui n'eut qu'une existence éphémère.

TEXTES DU PROGRAMME DE LA VOIE DES CLASSIQUES

Myōgyō-dō 明経道

«Livre des mutations», *Eki-kyō*, *Yi-jing* 易経

«Annales», *Sho-kyō*, *Shu jing* 書経

«Rituel des Zhou», *Shūrai*, *Zhou li* 周礼

«Cérémonial», *Girai*, *Yi li* 儀礼

«Mémoires sur les rites», *Raiki*, *Li ji* 礼記

«Livre des vers», *Shi-kyō*, *Shi jing* 詩経

23. On peut citer comme recueil particulier, d'ailleurs en partie perdu, le *Toshi bunshū* 都氏文集, les œuvres de Miyako no Yoshika 都良香 (834-887), avec Michizane, un des poètes les plus réputés du IX^e siècle qui participa aussi à la compilation de l'histoire officielle *Montoku jitsuroku*.

24. *Shinsen jikyō* 新撰字鏡 du moine Shōjū 昌住, ce dictionnaire fut définitivement achevé vers 900. Il présente sous chaque caractère chinois le son, le ton, le sens et souvent une lecture en japonais notée en caractères pris phonétiquement (car le syllabaire *kana* n'était pas encore en usage). L'intérêt de cette œuvre, dont il ne reste que des fragments, est qu'il s'agit du premier dictionnaire donnant des lectures japonaises des caractères.

25. Minamoto no Shitagō 源順 est un lettré dont la vie et la carrière marquent bien le repli de cette catégorie de fonctionnaires vers des activités purement intellectuelles, compilation d'un dictionnaire, le *Wamyōruiju-shō* 和名類聚抄, études sur le *Manyō-shū*, composition de poèmes chinois et japonais.

- « Commentaire de Tso des annales du duché de Lou », *Shunjiû saden*,
Chun qiu Zuo zhuan 春秋左伝
 « Entretiens et commentaires », *Rongo, Lun yu* 論語
 « Livre de la piété filiale », *Kô-kyô, Xiao jing* 孝經

Ces titres figurent dans le code. Plus tard furent ajoutés: « Com-
 mentaire de Kuyô et de Kokuryô », *Gong yang* 公羊 et *Gu liang* 穀梁
 des Annales du duché de Lou.

TEXTES DU PROGRAMME DE LA VOIE DES LETTRES

- « Anthologie », *Monzen, Wen xuan* 文選 (début VI^e siècle)
 « Dictionnaire », *Jiga, Er ya* 爾雅 (les sens corrects)
 « Mémoires historiques », *Shiki, Shi ji* 史記
 « Histoire des Han antérieurs », *Zenkanjo, Qian Han shu* 前漢書
 « Histoire des Han postérieurs », *Gokanjo, Hou Han shu* 後漢書²⁶

Les voies d'études spécialisées, telles celles du droit ou des mathé-
 matiques, ont toujours été considérées comme inférieures.

TEXTES

Le travail d'un fonctionnaire lettré:

exemple de Sugawara no Fumitoki (900 ?-981), petit-fils de Michizane
 « Fumitoki, dans les années 923-925 a été appelé à la bibliothèque
 du palais; en 937 il est devenu lauréat. En 942, il a présenté avec
 succès ses dissertations en réponse à une question [marquant la fin
 du temps de lauréat]. Pendant dix ans, il a servi comme secrétaire au
 département des Affaires de la cour, puis, pendant neuf ans, au
 Contrôle. En 962, il a obtenu le quatrième rang; en 964 il a été
 nommé adjoint principal du département des Règle-*. Quand il ser-
 vait au département des Affaires de la cour, il a travaillé à établir les
 diplômes de rang des dieux de tout le pays, des provinces proches de
 la capitale et de celles des sept circuits. Il a assumé, seul, la tâche de
 corriger les erreurs de noms, les fautes relatives aux rangs. Il a, de sa
 main, écrit les documents concernant plus de trois mille six cents
 sanctuaires sur six mille... pendant plusieurs années, il a été seul
 chargé du travail du secrétariat, composant et écrivant édits, décrets,
 diplômes de rang. En 948, il a été affecté au bureau de compilation
 des règlements; en 949, il a représenté l'empereur aux examens de

26. Il existe des traductions françaises ou anglaises, totales ou partielles de la
 plupart de ces textes.

*ments relatifs aux fonctionnaires civils ou *Shikibu-shô*

l'église bouddhique. Il a accompli ces missions, à lui confiées par un ordre de l'empereur, avec la plus grande loyauté. Nommé au Contrôle, en dehors de son travail normal et avec un grand zèle, il a souvent rédigé à titre extraordinaire des édits impériaux et quantité de lettres, ce qui était un travail de secrétaire du département des Affaires de la cour. En outre, il a composé et présenté à l'empereur un recueil, en onze chapitres, fournissant un abrégé des précédents en matière de promotions...» (Demande de promotion au troisième rang présentée par Fumitoki en Ten-en 2.11.11. 974, *Honchô monzui*, chap. 6.)

Questions posées à des lauréats

«En l'espace de quelques pas, la bonne odeur des orchidées se dissipe dans les airs, dans dix maisons à peine peut-on trouver un seul bon coursier dans l'écurie. Dans ces conditions, il est difficile de distinguer poil et plume et, pour finir, on prend une volaille de So pour un phénix. Quand il s'agit de discerner cailloux et pierres précieuses, il est facile d'errer et de prendre faussement pour joyau des pierres de la montagne En. Bien plus, Senshi, avec sa nature généreuse et ouverte, fut méprisé par le prince Ro. Bashi, avec les disparates de son caractère, obtint la considération du souverain de Gi. Les difficultés que rencontrent les souverains [dans le discernement des hommes] ne sont-elles pas illustrées par ces exemples? Il vous faut exposer ce qui est essentiel pour discerner [les qualités de chacun].» (Question posée à Kudara no Yamatomaro en 707, *Keikoku-shû*, chap. 20.)

«Les Immortels»

«Observer le monde des Hommes Réels avec son portique d'or et ses pavillons de jade est chose difficile. Le palais pourpre et la cour jaune où vivent les Immortels sont pays bien lointains. Maîtriser et chevaucher la carpe rouge, conduire la voiture attelée du bœuf noir, conserver la nourriture d'immortalité, flot toujours jaillissant, transmettre l'art de prolonger la vie qu'est la gymnastique, toutes ces choses sont faits avérés. Comment expliquez-vous que Shishin, lui seul, chevauchant une grue a acquis la légèreté qui permet de s'élever et que Manto a raconté des mensonges à ceux qui l'interrogeaient? Il y a une prédestination à maîtriser la Voie inscrite dans la nature. S'efforcer de conduire l'homme sur cette Voie, la rechercher, ce n'est pas l'atteindre. Nous sommes encore dans l'ignorance sur le moyen de reconnaître ce qui fait le substrat du corps d'Immortel, les traits qui caractérisent son apparence restent pour nous mystérieux. Enfin, d'où proviennent les discours qui traitent de la vertu

de compassion pratiquée secrètement, qui a exposé la théorie : rejeter le vieux souffle et aspirer le nouveau ? Vous avez nourri vos talents dans les écoles que vous avez fait retentir de leur écho. Dans votre dissertation évitez les détails inutiles et allez au fond des choses.» (Question posée par l'auditeur Haruzumi no ason Yoshitada à Miyako no Tokimichi (Yoshika), *Honchô monzui*, chap. 3, texte daté de 869.)

(Ces deux questions illustrent bien la nature de ces examens. Les exemples doivent être pris uniquement dans les classiques de la Chine. L'examineur, à dessein, lance des noms propres, des allusions, dont le candidat doit connaître l'origine et qu'il expliquera dans sa réponse. Il devra aussi, bien évidemment, allonger la liste des citations et allusions. — La question de 707, la plus ancienne conservée, traite d'un point qui a un rapport direct avec l'administration : comment choisir les hommes compétents sans faire d'erreur ? Les autres questions du VIII^e siècle, qui ont pu être conservées, ont souvent des thèmes du même genre. Mais, à partir du moment où la voie des lettres s'est constituée au IX^e siècle, les questions posées aux candidats sont devenues beaucoup plus ambitieuses et élevées, elles touchent à l'ordre du monde plutôt qu'à l'administration du pays. C'est ainsi que Yoshitada, féru de taoïsme comme beaucoup de lettrés, interroge Yoshika sur les Immortels. Il est à noter, qu'à la différence de la Chine, les ouvrages taoïques n'ont jamais été matière officielle d'examen dans le Japon ancien.)

Les nouvelles écoles bouddhiques Tendai 天台 et Shingon 真言

A l'époque de Heian, des anciennes écoles, seules Hossô et Kegon gardèrent quelque importance. En revanche, de nouvelles écoles fleurirent. Le moine Saichô 最澄, à titre posthume *Dengyô daishi* 伝教大師, s'était installé au Hieizan, au nord-est de Kyôto, dès 785, et fut protégé par la cour dès la fondation de Kyôto. Il alla en 804 en Chine où il visita les temples du Tendai (Tian tai). Il en rapporta la doctrine d'un maître chinois fort éclectique. « Tout ce qui existe possédant la nature de bouddha », celle-ci peut être mise au jour par divers moyens, étude, méditation, concentration, ascétisme, foi ou pratiques ésotériques, de sorte que, de l'enseignement du Tendai, purent sortir, au XII^e siècle, les fondateurs, aussi bien des sectes amidistes qui mettaient l'accent sur la foi, que ceux des sectes Zen qui fondaient sur la méditation l'espoir d'arriver à la compréhension. Saichô édicta pour l'organisation de son école des règles strictes prévoyant qu'après réception des défenses, c'est-à-dire entrée dans

l'état religieux, il convenait de passer douze ans en réclusion dans un lieu isolé pour y pratiquer l'étude et les austérités. Saichō mourut avant que la cour lui ait accordé l'estrade d'ordination qu'il réclamait (les autorités préféraient ne pas multiplier les lieux où l'on pouvait conférer les défenses de façon régulière et les écoles de Nara tenaient à leur monopole). Le nom d'Enryaku-ji 延曆寺, fut donné en 823 au temple principal de la secte, au Hieizan. Au cours du IX^e siècle, l'ésotérisme se développa dans le Tendai grâce aux moines Ennin et Enchin²⁷. Ce dernier, dont l'enseignement fut jugé un peu excessif au Hieizan, alla fonder au Onjō-ji, au bord du lac Biwa, une école qui devait par la suite s'opposer à celle de la montagne ou du Hieizan.

L'autre grande école de l'époque de Heian est celle dite « des mantra » ou « Shingon » qui, à la différence du Tendai, qui comporte des enseignements exotériques et ésotériques, a une doctrine purement ésotérique. Son fondateur au Japon (car, ainsi que pour toutes les autres écoles, ses origines sont continentales) est le moine Kūkai 空海 appelé à titre posthume Kōbō daishi 弘法大師 (774-831), un des grands penseurs du Japon ancien, connu aussi pour son talent de calligraphe. Il avait eu une éducation littéraire complète avant de se faire moine. Il séjourna en Chine de 804 à 807; il y étudia le sanskrit et l'enseignement ésotérique. De retour au Japon, il fonda successivement deux temples à Heian ou dans la banlieue. Plus tard, il se retira pour mourir au Kōya-san dans la province de Kii, lieu qui est resté le centre principal de la secte Shingon. Selon cette doctrine, l'univers tout entier n'est que la manifestation du bouddha absolu, éternel, primordial, *Dainichi nyorai* 大日如来, le Roshana de la secte Kegon. L'identité de la nature de l'homme et de celle du bouddha étant affirmée, il s'agit pour l'homme de retrouver la seconde par des pratiques. Cette doctrine permettait d'agir sur tous les phénomènes par des invocations, des gestes qui étaient censés appliquer au fidèle la force du bouddha. C'est leur efficacité qui assura aux sectes Tendai et Shingon une grande popularité et le soutien de la cour qui, protégée par les rites et les célébrations, récompensait largement les moines par des fondations de temples et des donations de terres.

27. Enchin 円珍 (814-891), d'une famille de notables locaux; sa mère était nièce de Kūkai, le fondateur de l'école Shingon au Japon. Après avoir accompli le cycle des études de l'école Tendai, il partit pour la Chine (en dehors du cadre des ambassades officielles dont la dernière était partie en 838) en 853, y étudia dans des temples du Tendai et approfondit les doctrines ésotériques. Il revint en 858 et installa au Onjō-ji 園城寺 une tradition d'étude de l'ésotérisme, qui devait plus tard rivaliser avec celle du Hiei-zan fondée par Ennin (cf. p. 114). Il fut abbé général du Tendai de 868 à 891.

C'est au IX^e siècle et au début du X^e siècle, grâce aux enseignements des écoles du Tendai et du Shingon, qu'on acheva d'élaborer la théorie qui assurait la coexistence harmonieuse des dieux et des bouddhas. Selon la théorie bouddhique dite *honji suijaku* 本地垂迹, état originel et trace descendue, les bouddhas peuvent se manifester sous toutes sortes d'apparences ou manifestations. On a pu ainsi faire des divinités des apparences, des manifestations de bouddhas, et ainsi assimiler les premiers, *suijaku*, aux seconds, *honji*. Dainichi nyorai, le bouddha absolu et primordial, a été considéré comme le *honji*, l'état originel, de la divinité Amaterasu. Le *honji* de la divinité Hachiman est dit être Amida. Ce syncrétisme shintô-bouddhique devait subsister jusqu'à la restauration de Meiji qui l'abolit officiellement. A l'époque ancienne, il permit la fondation de temples joints aux grands sanctuaires du Shintô. Néanmoins, à aucun moment ne disparut la conscience d'une différence entre les deux cultes.

Il est un autre aspect du syncrétisme religieux au Japon, c'est le *Shugen-dô* 修験道, voie de ceux qui, par des pratiques, recherchent une puissance, une efficacité. Des éléments du Shingon, d'anciens cultes de montagne peut-être influencés par le taoïsme s'y mêlent.

D. La politique des Fujiwara à la cour et dans les provinces

La politique des descendants de Fuyutsugu prenait son appui sur les alliances avec la maison impériale. Ils ont tendu à créer une règle, non écrite mais justifiée par les précédents, selon laquelle seuls les princes impériaux nés de demoiselles Fujiwara ou de princesses impériales étaient aptes à devenir princes héritiers. Dans l'incident dit «de l'ère Jôwa», en 842²⁸, ils firent exiler un lettré du nom de Tachibana no Hayanari et déposer un prince héritier né d'une demoiselle Tachibana. La position de parent par les femmes d'un empereur, à plus forte raison d'un empereur jeune, a fourni la justification des fonctions, formées à peu près dans la deuxième moitié du IX^e siècle, de régent, *sesshō* 摂政 et de grand chancelier, *kanpaku* 関白. Les deux charges se caractérisent par le droit de lire préalablement tous

28. *Jôwa no hen* 承和の變 ; à la suite d'un obscur complot, le prince héritier, fils de l'empereur Junna, fut déposé et remplacé par un prince, futur empereur Montoku, fils de l'empereur Ninmyō et d'une fille de Fujiwara no Fuyutsugu. Tachibana no Hayanari 橘逸勢 était un familier du prince déposé, mais d'un rang trop bas pour avoir pu vraiment porter ombrage aux Fujiwara. Il est surtout connu pour son talent de calligraphe et considéré avec l'empereur Saga et le moine Kūkai comme un des trois grands calligraphes de la première moitié du IX^e siècle.

les documents soumis à l'empereur et de contrôler tous les ordres émis au nom de l'empereur. En outre, le régent tient la place de l'empereur dans les séances de nominations et de promotions. Le grand chancelier, assistant un empereur déclaré adulte, lui soumet les listes de façon formelle. Fujiwara no Yoshifusa et son neveu et fils adoptif et héritier Mototsune ont, par leur action, créé ces fonctions dans la seconde moitié du IX^e siècle. Quand Montoku-tennô mourut prématurément en 858, laissant le trône à un empereur de huit ans, Seiwa-tennô, petit-fils de Yoshifusa, ce ministre prit le rôle de protecteur de ce souverain et de régent. En 876, Seiwa-tennô abdiqua en faveur de son fils mineur Yôzei-tennô et il en confia la tutelle à Mototsune, oncle du jeune empereur. En 884, Mototsune fit abdicquer son neveu, qui montrait des signes d'aliénation mentale, et il fit choisir pour lui succéder Kôkô-tennô qui lui conféra les prérogatives de grand chancelier.

La montée de Yoshifusa, puis de son fils adoptif, Mototsune, ne fut pas sans susciter des oppositions. La maison impériale sut faire une place parmi les hauts dignitaires aux fils d'empereurs revenus à l'état de sujet sous le nom de Minamoto²⁹. Les autres familles essayèrent de lutter avec plus ou moins de bonheur, comme Tomo no Yoshio, exilé à la suite de l'incendie d'une porte du palais³⁰, dont il avait à tort accusé un ministre (le sens de cette obscure machination échappe, mais le résultat est clair, c'est la disparition des Tomo, du groupe des familles importantes de la cour).

Enfin, il semble que les fonctionnaires lettrés ont tenté, avec leurs moyens, de réduire la portée des titres que s'étaient fait octroyer les Fujiwara. On le vit bien quand, en 884, une commission de lettrés consultés sur les attributions réelles du ministre des Affaires suprêmes a conclu qu'il s'agissait d'une charge surtout honorifique, et quand, en 887, l'un d'eux utilisa dans l'édit de nomination au rang de grand chancelier de Mototsune un terme archaïque chinois, *akô*, qui pouvait s'interpréter comme le nom d'une charge honorifique, mais vide³¹. Enfin, Michizane, lettré éminent, avec l'appui de

29. Sur environ vingt fils de l'empereur Saga dotés du nom de Minamoto, neuf furent hauts dignitaires, dont trois ministres, Tsune 常 (814-854) ministre en 840, Makoto 眞 (809-868) ministre en 857 et Tôru 融 (822-895) ministre en 872. Sur six fils de Ninmyô dotés du nom de Minamoto, deux devinrent hauts dignitaires et ministres et sur huit fils de Montoku, un seul fut ministre.

30. Ôtenmon no hen 応天門の變, incident de la porte Ôtenmon, en 866, qui perdit Tomo no Yoshio 伴善男, fonctionnaire né d'une famille en déclin depuis le siècle précédent, porté par ses talents de lettré au grade de grand conseiller.

31. *Akô jiken* 阿衡事件, en 887, le lettré Tachibana no Hiromi 橘広相, sur

l'empereur fut en position de balancer l'autorité des Fujiwara mais ne put se maintenir à la cour; probablement parce que sa position d'homme nouveau était une source de faiblesse et que les Fujiwara avaient su se constituer une clientèle parmi les fonctionnaires de rang moyen, même parmi les lettrés.

Michizane éliminé en 901, Tokihira, fils de Mototsune, fut jusqu'à sa mort en 909 le premier personnage de la cour, investi de prérogatives apparentées à celles de grand chancelier (mais Daigo-tennō s'est abstenu de nommer un *kanpaku*).

Il semble que les Fujiwara, tout en poursuivant une politique familiale qui, par certains côtés, minait les institutions des codes, jugeaient cependant que celles-ci étaient trop liées à leur famille pour qu'ils pussent les négliger. Au début du X^e siècle, ils prirent la tête du dernier grand travail de codification, les « Règlements de l'ère Engi », et Tokihira attacha son nom à quantité de décrets qui allaient dans le sens d'une application plus stricte des règles relatives à l'impôt et à son assiette. Notamment, Tokihira essaya de lutter contre l'appropriation des terres par les grands.

Après la mort de Tokihira, la première moitié du X^e siècle fut, en apparence, moins brillante pour les Fujiwara. Daigo-tennō durant sa vie ne nomma pas de grand chancelier, ce qui lui valut plus tard d'être considéré comme un bon souverain par l'historiographie proche de la cour³². Cependant, les Fujiwara n'avaient pas abandonné

l'ordre de l'empereur Uda, rédigea l'édit accordant à Mototsune les prérogatives de grand chancelier et utilisa le terme *akō* 阿衡, nom d'un ministre de la haute antiquité chinoise, pour désigner cette fonction. Mototsune prétendit que le terme était honorifique mais vide et refusa de venir au palais, paralysant le travail de la cour, tant que l'édit ne serait pas rédigé selon ses vœux. L'affaire donna lieu à des consultations de lettrés d'ailleurs peu décisives. L'empereur capitula et fit rédiger l'édit avec le terme *kanpaku*. Le terme *akō* avait peut-être été choisi à dessein pour que les prérogatives du grand chancelier pussent être par la suite contestées.

32. *Engi Tenryaku no chi* 延喜天曆の治, nom de deux ères, Engi (901-922) et Tenryaku (947-956), qui symbolisent les règnes de Daigo (897-930) et de son fils Murakami (946-967), règnes durant lesquels il n'y eut pas de régent ni de grand chancelier et qui furent par la suite idéalisés comme modèles de bon gouvernement impérial. La louange de ces ères commença dès le début du XI^e siècle, elle était l'œuvre de lettrés pour qui les règnes de Daigo et Murakami paraissaient l'âge d'or des lettres (effectivement Sugawara no Michizane, Ki no Haseo 紀長谷雄 (845-912), Miyoshi Kiyoyuki 三善清行 (847-918), lettrés fameux, furent hauts dignitaires à la cour de Daigo, Ōe no Asatsuna 大江朝綱 (886-957) et Ōe no Koretoki 大江維時 (888 ?-963) le furent à celle de Murakami). Plus tard, quand Godaigo-tennō voulut abattre le *bakufu* de Kamakura et restaurer le gouvernement de la cour, il se référa au bon gouvernement des ères Engi et Tenryaku (d'où le nom posthume de Godaigo-tenno choisi pour le nommer).

leur politique de mariages de leurs filles dans la maison impériale et surent faire valoir les bons précédents posés par Mototsune. Quand Daigo tennô mourut en 930, Tadahira put devenir régent puis grand chancelier jusqu'à sa mort en 949 : il est la souche des grands Fujiwara de la fin du X^e et du XI^e siècle, époque d'apogée de la maison.

TEXTE

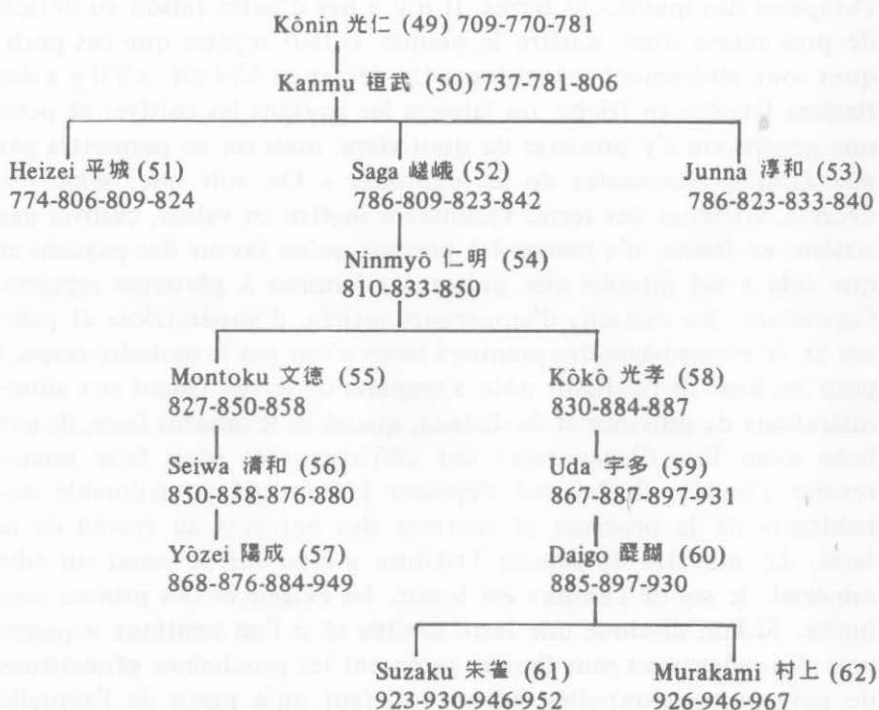
(un de ceux inspirés par Fujiwara no Tokihira)

«Qu'il faut que cesse toute mise en valeur de rizières par édit impérial [au profit de la maison impériale], tout achat de rizières et de parcelles bâties des paysans par les empereurs retirés, les impératrices, les princes et les hommes du cinquième rang et au-dessus, ainsi que leur mainmise sur des terres vacantes, en friches. A bien examiner les choses, on constate que, ces derniers temps, les rizières mises en valeur par édit impérial se sont répandues dans toutes les provinces. Même s'il s'agit de terres vacantes revenues à la friche, cela enlève au peuple des moyens de produire. En outre, de nombreux domaines s'établissent qui appliquent des règles fort dures, les charges se multiplient dont le poids est insupportable. Alors, dans toutes les provinces, les paysans, perturbés, pour fuir les impôts et corvées, progressivement, viennent s'établir dans la région de la capitale et préfèrent se donner à de puissantes familles. Ou bien, par fraude, ils déclarent faire remise de leurs terres, ou ils vendent adroitement leurs maisons et, pour finir, réclament au représentant de la grande famille [acheteuse] un document muni d'un sceau et dressent une pancarte [qui met la terre sous la protection de la grande famille donc à l'abri des taxes]. Les fonctionnaires de la province connaissent ces calculs frauduleux, cependant, ils redoutent le poids des grands, ferment la bouche, avalent leur langue et n'osent pas sévir. C'est pourquoi, le jour où l'on impose le prêt public [forme d'impôt foncier], on se retranche derrière les grandes familles et on n'accepte pas de prendre le riz des prêts publics. Quand vient le moment de payer l'intérêt, on empile le grain dans des maisons privées et on ne le porte pas aux greniers de l'administration. Il n'y a pas d'autre cause à la mauvaise rentrée des impôts. En outre, les rizières frauduleusement achetées sont finalement transformées en domaines des familles puissantes. Le résultat, fort dommageable, de ces mauvaises pratiques, est que la population perd de façon définitive des terres de culture et que, pour finir, les gens n'ayant plus où s'installer s'en vont ailleurs. Un décret de 767 [du temps du moine Dôkyô] dit : «Les sujets rivalisent pour faire des défrichements, beaucoup de familles

puissantes utilisent pour cela les paysans : le peuple, appauvri, n'a plus le loisir de travailler à sa subsistance. Que dorénavant ces pratiques soient interdites.» Un décret de 772 dit : « Bien des gens font faire des défrichements de façon arbitraire, ils se fient à leur seule force pour harasser le peuple. Il faut sévèrement interdire ces pratiques.» Un décret de 812 dit : « Les administrateurs provinciaux n'obéissent pas à la loi édictée par la cour, ils ne recherchent que leur intérêt personnel. De toutes les fraudes possibles, il n'en est pas une qu'ils corrigent. Des gens sous de faux noms achètent de vastes superficies, d'autres se réclament de princes ou de fonctionnaires pour s'emparer des meilleures terres. Il n'y a pas d'autre raison au déficit de production dont souffre le peuple. Il faut répéter que ces pratiques sont sévèrement interdites.» Un décret de 824 dit : « S'il y a des rizières laissées en friche, on laissera les paysans les cultiver et pour une génération s'y procurer de quoi vivre, mais on ne permettra pas aux familles puissantes de les exploiter.» On voit que, selon ces décrets, attribuer des terres vacantes à mettre en valeur, cultiver des rizières en friche, n'a jamais été prescrit qu'en faveur des paysans et que cela a été interdit aux puissantes familles à plusieurs reprises. Cependant, les maisons d'empereurs retirés, d'impératrices et princes et de personnages des premiers rangs n'ont pas le moindre respect pour les lois. Ils rivalisent pour s'emparer de terres. Quant aux administrateurs de province et de district, quand ils le laissent faire, ils ont beau avoir l'air d'encourager des défrichements pour faire mieux rentrer l'impôt, ils laissent s'épuiser la capacité contribuable des habitants de la province et mettent des entraves au travail de la terre. Le ministre de gauche Tokihira a reçu sur ce point un édit impérial : le sol de l'empire est limité, les exigences des princes sans limite. Si l'on diminue une terre limitée et si l'on continue à percevoir des redevances sans limite, comment les prochaines générations de paysans pourront-elles cultiver ? Il faut qu'à partir de l'actuelle génération on ne donne plus au peuple la charge de travailler des rizières défrichées par édit impérial, que pour ce qui est des rizières des temples, des sanctuaires et des paysans, on les rende à leurs premiers possesseurs, après examen des certificats officiels. Si des paysans vendent leurs rizières ou en font remise à des familles puissantes, que, sans tenir compte des protections, ni du statut de l'intéressé, domicilié ou venu d'ailleurs, on les condamne à soixante coups de bâton. Si on désobéit à ce décret, si des familles continuent les achats frauduleux et l'accaparement des terres vacantes, que la province note en détail les noms de celui qui travaille la terre, de celui qui a signé un certificat et de son représentant, et qu'elle les communique au plus vite à l'autorité supérieure. On évaluera le crime sans

indulgence. Quant aux fonctionnaires provinciaux qui auront laissé faire, ils seront destitués. Cependant les domaines anciennement constitués et transmis pour lesquels il existe des certificats authentiques, ceux qui ne sont pas une gêne pour les administrations provinciales ne tombent pas sous le coup de ce règlement.» (Décret d'Engi 2.3.13. 902, *Ruiju sandai-kyaku*.)

La maison impériale aux IX^e et X^e siècles



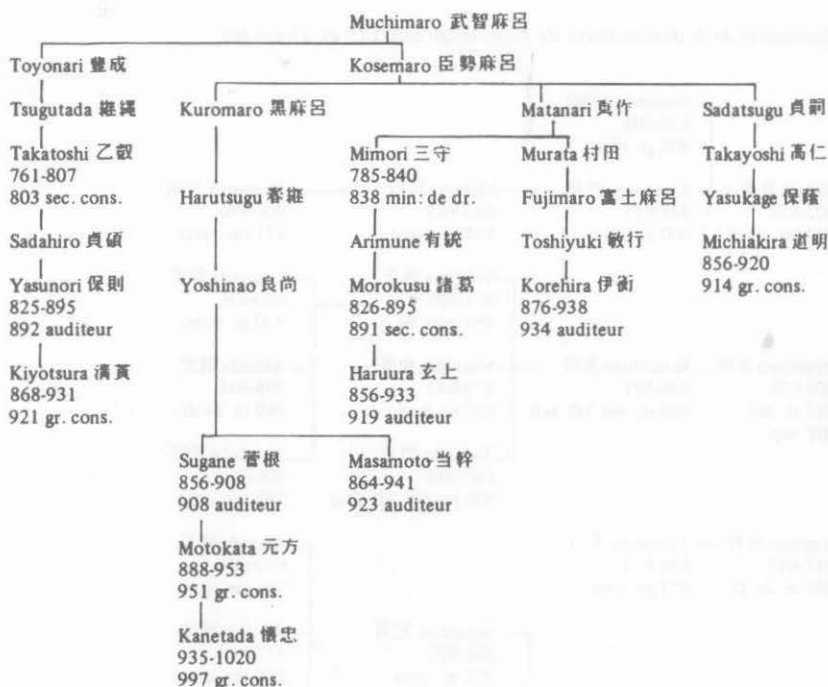
(Voir note entre parenthèses au bas de la p. 68.)

Les alliances des Fujiwara avec la maison impériale

- Heizei, petit-fils de Fujiwara no Yoshitsugu (branche Shiki)
- Saga, petit-fils de Fujiwara no Yoshitsugu (branche Shiki)
- Junna, petit-fils de Fujiwara no Momokawa (branche Shiki)
- Montoku, petit-fils de Fujiwara no Fuyutsugu (branche du Nord)
- Seiwa, petit-fils de Fujiwara no Yoshifusa (branche du Nord)
- Yōzei, petit-fils de Fujiwara no Nagara (branche du Nord)
- Daigo, petit-fils de Fujiwara no Takafuji (branche du Nord)
- Suzaku, petit-fils de Fujiwara no Mototsune (branche du Nord)
- Murakami, petit-fils de Fujiwara no Mototsune (branche du Nord)

*Hauts dignitaires des Maisons du Sud, des Rites et de la Capitale
aux IX^e et X^e siècles*

Maison du Sud



Maison des Rites

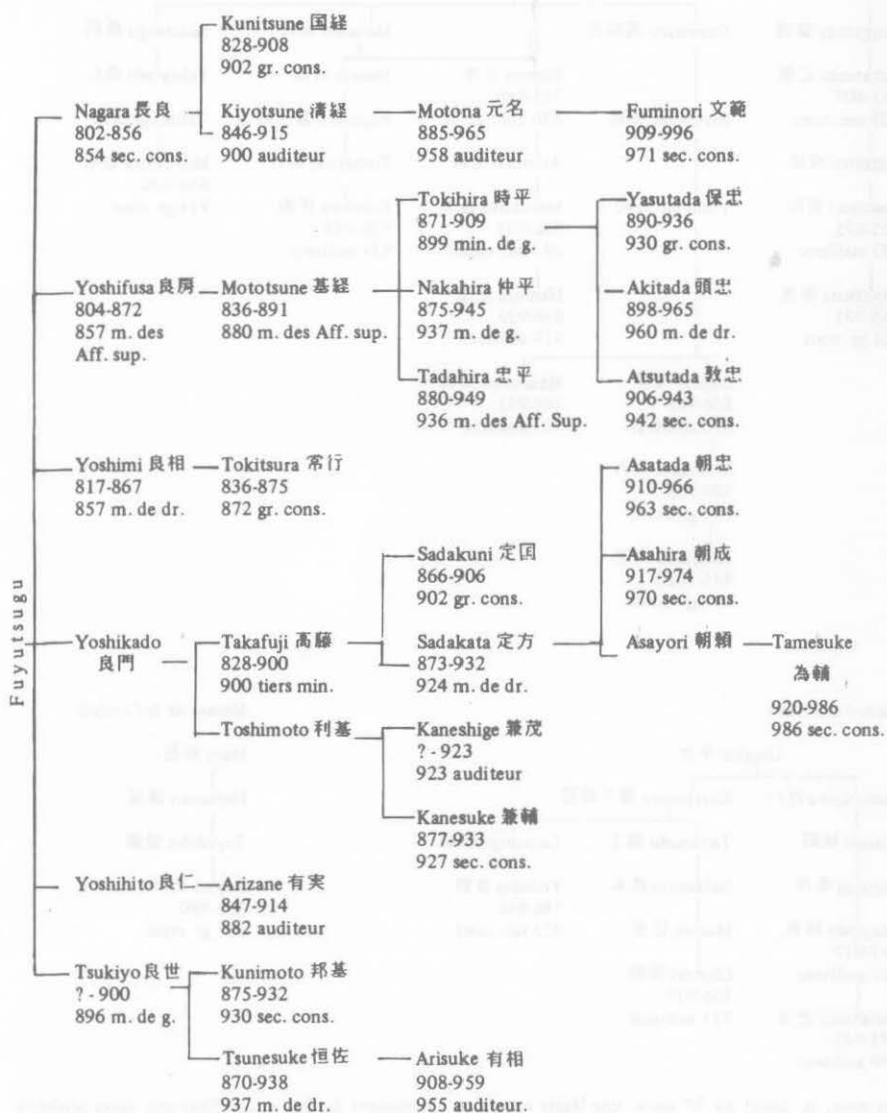


Maison de la Capitale



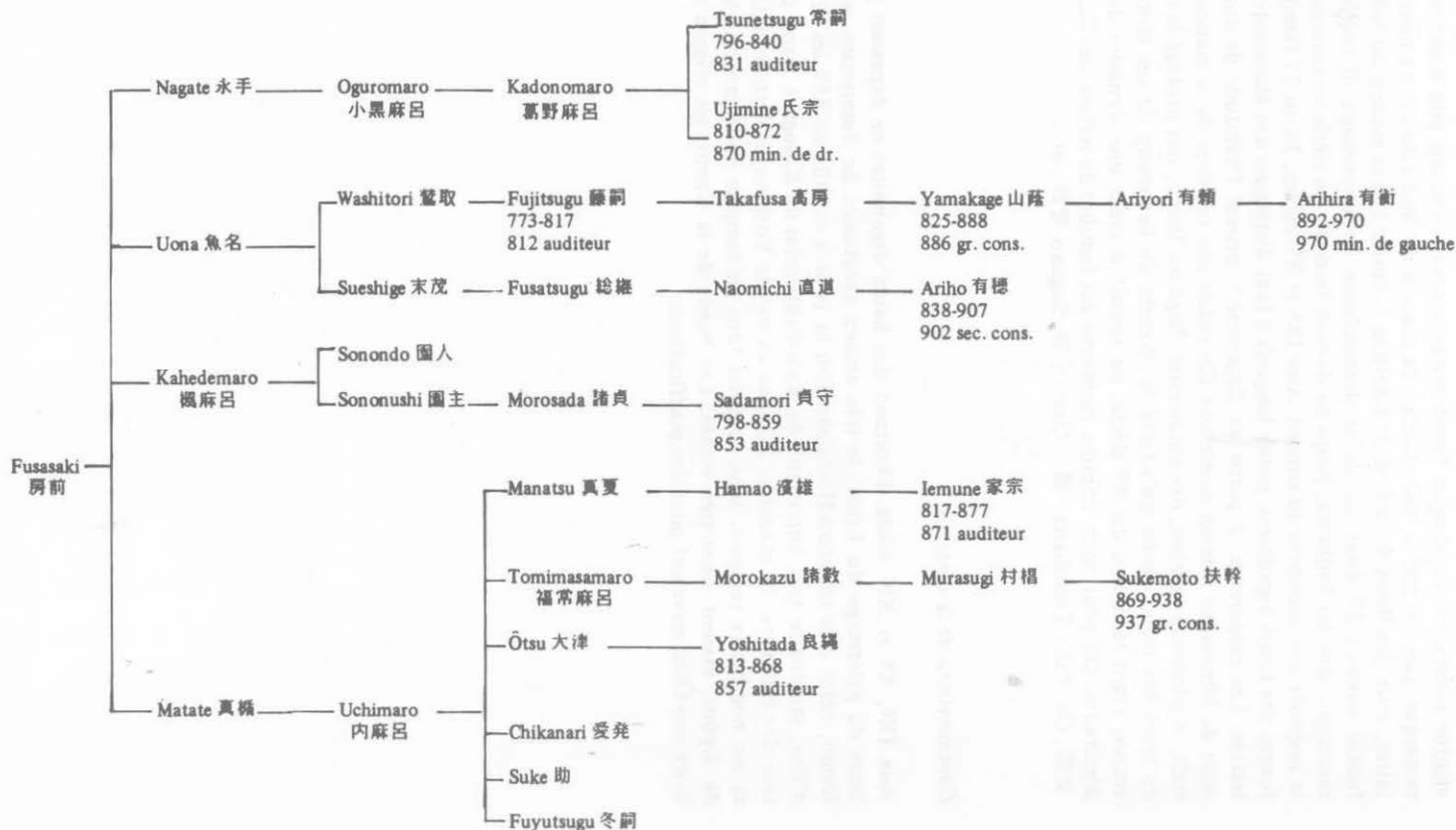
On note, au début du X^e siècle, une légère remontée des maisons du Sud et des Rites qui, après plusieurs générations d'interruption, réussirent à faire entrer de leurs membres au conseil. Ceci est dû, peut-être, au désir des empereurs du temps de contrebalancer le poids de la maison du Nord, mais surtout au fait que Sugane, Michiakira, Okinori, Masamoto et Motokata avaient passé le concours des lettres. La fin du IX^e et les deux premiers tiers du X^e siècle furent une époque particulièrement brillante pour les anciens élèves et lauréats en lettres.

Hauts dignitaires de la descendance de Fuyutsugu aux IX^e et X^e siècles



La descendance de Tadahira fera l'objet d'un tableau particulier qui sera présenté dans le chapitre suivant.

Hauts dignitaires de la Maison du Nord aux IX^e et X^e siècles (à l'exception de la descendance de Fuyutsugu)

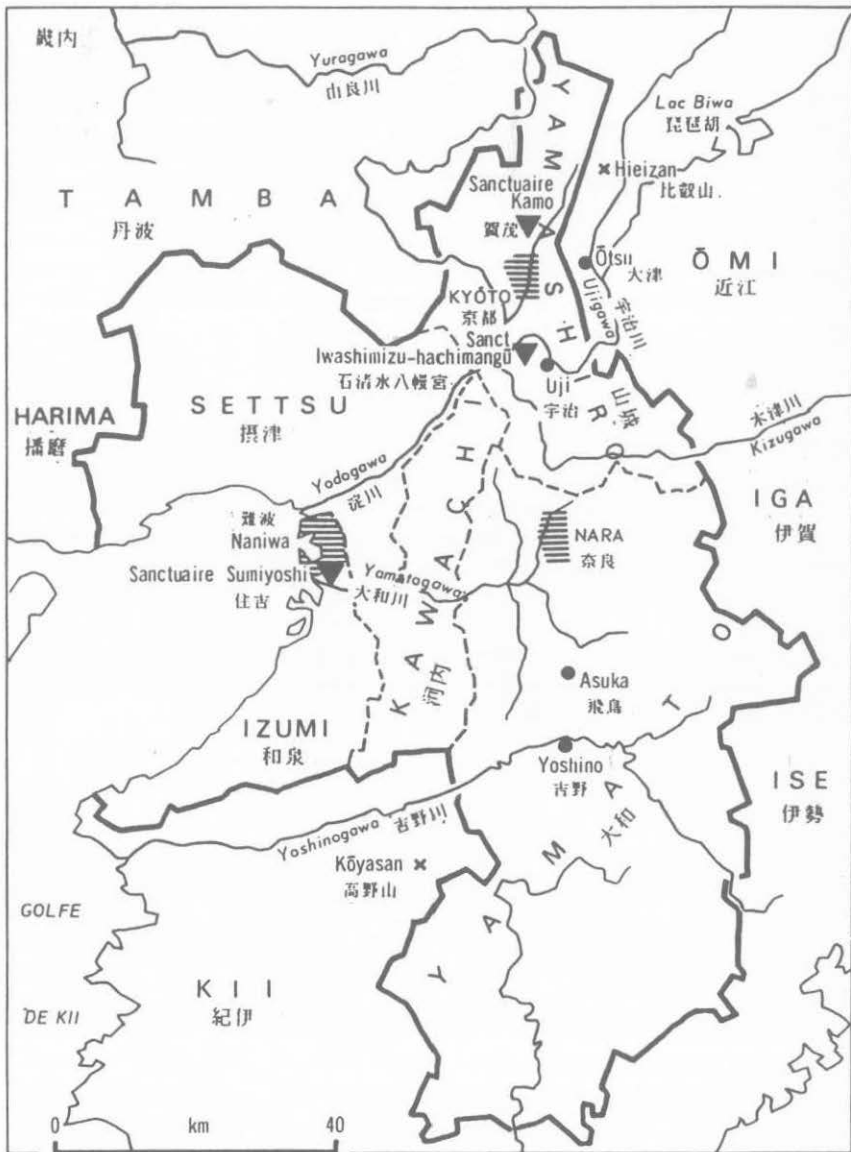


Ces trois derniers tableaux ne donnent que les noms des hauts dignitaires, à chaque génération les simples fonctionnaires sont beaucoup plus nombreux. On remarque que, de 800 à 960 environ, la maison du Sud a donné 11 hauts dignitaires, celle des Rites 4, celle de la Capitale 1, tandis que la maison du Nord en a fourni environ 37 dont 22 de la descendance de Fuyutsugu. Il convient de remarquer que les Fujiwara, jusqu'au dernier tiers du Xe siècle ne formaient pas la majorité des membres du conseil. Aux IX^e et X^e siècles, 26 ou 27 familles ont fourni des hauts dignitaires, parmi lesquels il faut distinguer des Minamoto et des lettrés. Les empereurs, à partir de Saga-tennô, prirent l'habitude de donner le nom de Minamoto à leurs nombreux fils radiés des registres de la maison impériale. A plusieurs reprises, des empereurs, Saga ou Daigo, ont protégé la carrière de leurs fils mais, quelle qu'ait été la réussite de beaucoup de ces Minamoto, aucun, avant le milieu du X^e siècle, ne réussit à créer une dynastie de hauts dignitaires. On peut citer, comme membres des familles de lettrés, des Sugawara 菅原, Ôe 大江, Tachibana 橘, Ono 小野, Sugano 菅野, etc.

Commentaire de la carte

Aux IX^e, X^e et XI^e siècle, l'horizon des hauts dignitaires ne dépassait pas les lieux de pèlerinage du Kinai: le très ancien sanctuaire de Sumiyoshi, celui de Kamo, celui d'Iwashimizu-Hachiman (où la cour a installé en 859 les divinités d'Usa, sanctuaire très important de Kyû-Shû), celui de Kasuga à Nara, protecteur des Fujiwara. Le massif de l'Ômine au sud de Yoshino, et surtout le Hieizan et ses nombreux temples, sans compter tous les temples de la proche banlieue de Kyôto, étaient aussi très visités. Les bords de la Kamo, les rivages du lac Biwa vers Ôtsu servaient pour des purifications.

LE KINAI AU X^e SIÈCLE



CHAPITRE 3

ÉPOQUE DES FUJIWARA ET DES EMPEREURS RETIRÉS

ÉPOQUE DE LA PRÉPONDÉRANCE

DE L'ARISTOCRATIE DE COUR

FIN DE LA PÉRIODE ANCIENNE

On parle souvent à propos de ces siècles — fin du Xe, XI^e et XII^e siècle — de dissolution du régime des codes, mais les deux premiers correspondent au sommet de la civilisation antique. Les éléments que le code était censé avoir fait disparaître, notamment l'importance de la naissance et des liens personnels, ont retrouvé une place essentielle dans l'État et dans la société.

APERÇU SUR LES SOURCES

Législation ou documents administratifs

Quelques fonctionnaires ont continué à compiler des recueils de décrets ou de correspondance administrative, et surtout des anthologies de compositions littéraires, poèmes présentés lors de cérémonies de la cour ou de concours, copies d'examen, lettres de demande de poste ou de démission, toutes pièces qui ont un grand intérêt pour l'étude de l'administration, de sa mentalité, de ses procédés. Les plus connues de ces œuvres sont le « Compendium de l'administration », *Seiji yōryaku* 政治要略 du début du XI^e siècle, le « Recueil d'écrits de la cour et des provinces », *Chōya gunsai* 朝野群載, achevé dans le premier tiers du XII^e siècle, et surtout l'« Essence des lettres nationales », *Honchō monzui* 本朝文粹, du début du XI^e siècle.

Histoire

Un des traits caractéristiques de la période est l'abandon du genre de l'histoire officielle. On l'a quelquefois attribué à l'influence des Fujiwara, peu soucieux de faire continuer une œuvre essentiellement

dynastique. Mais cette explication est fort douteuse. Il semble plutôt que le genre était épuisé et, surtout, ne rendait pas les services qu'on en attendait, c'est-à-dire ne fournissait pas des précédents aussi utilisables que ceux des manuels de protocole, genre qui se développa beaucoup à la fin du X^e siècle. Néanmoins on a encore compilé, fin XI^e ou début XII^e, un «Abrégé des chroniques du Japon», *Nihon kiriyaku* 日本紀略 qui va jusqu'en 1036.

Manuels de protocole

Une des productions les plus importantes du temps, ce qui marque la place essentielle des cérémonies dans la vie de la cour. Ces manuels se présentent comme une suite de descriptions minutieuses des célébrations extraordinaires et ordinaires, ces dernières classées chronologiquement. Pour chacune, des précédents corrects ou aberrants sont cités, avec leur date. Un des plus utilisés fut les «Notes du (ministre de gauche) du palais de l'ouest», *Saigûki* 西宮記, œuvre du ministre disgracié en 969, Minamoto no Takaakira. Le poète et haut dignitaire Fujiwara no Kintô est l'auteur du recueil qu'on a nommé «Notes de la colline du nord», *Hokuzan-shô* 北山抄, du lieu où il s'était retiré. Enfin, le lettré de la fin du XI^e siècle, Ôe no Masafusa, est l'auteur de la «Suite des cérémonies de l'année, notes de la famille Ôe», *Gôke shidai* 江家次第.

Notes journalières tenues par de hauts dignitaires ou des fonctionnaires

Il s'agit de documents privés, comme dans le cas des manuels de protocole. Le but de ceux qui les tenaient, était de fixer des précédents en matière de protocole et de procédures administratives, de façon à rendre service à leurs descendants. On dispose d'un assez grand nombre de notes, écrites pour la plupart en chinois assez élémentaire. Les plus connues sont celles de Fujiwara no Michinaga, le *Midô kanpakuki* 御堂関白記, les «Notes journalières du grand chancelier de la chapelle honorée» (998-1020), de Fujiwara no Sanesuke, les «Notes du ministre de droite de la maison Ono no miya», *Shôyûki* 小右記 (982-1032), de Fujiwara no Yukinari, les «Notes du grand conseiller surnuméraire», *Gonki* 権記 (991-1011), de Fujiwara no Munetada, *Chûyûki* 中右記 (1087-1138), de Fujiwara no Tadazane, *Denreki* 殿曆 (1097-1118), de Fujiwara no Moromichi, *Gonijô Moromichiki* 後二条師通記 (1083-1089), de Taira no Nobunori, *Heihanki* 平範記 (1132-1171), de Fujiwara no Yorinaga, *Taiki* 台紀 (1136-1155), de Kujô Kanazane, *Gyokuyô* 玉葉 (1164-1200).

Documents domaniaux

Beaucoup sont imprimés dans des recueils de documents de temples, de familles, ou dans des recueils classés chronologiquement, comme *Heian ibun* 平安遺文.

Récits historiques

Dès le X^e siècle, quand on disposa du syllabaire, on commença à écrire en prose japonaise. L'intérêt pour les romans, tels que le *Genji monogatari*, et le goût pour les biographies de grands hommes furent à l'origine des récits historiques qui peuvent constituer des sources secondaires utiles. Le «Récit de la Splendeur», *Eiga monogatari* 栄華物語, couvre de 888 à 1067, mais la plus grande partie traite de la cour du temps de Fujiwara no Michinaga. Ce long récit aurait été composé par la femme de lettres Akazome Emon 赤染衛門, entre 1033 et 1035, la suite date de la fin du siècle. Le «Grand Miroir», *Ôkagami* 大鏡 est une suite de biographies des empereurs et des ministres Fujiwara jusqu'à 1025. Le titre rappelle la persistance de prétentions didactiques. Il aurait été composé au début du XII^e siècle, on ne sait par quel fonctionnaire. Le «Miroir de Maintenant», *Ima-kagami* 今鏡, composé vers 1170, en est la suite.

Les récits épiques ou guerriers, *gunki monogatari* 軍記物語, relatent les événements du XII^e siècle : ceux des ères Hôgen et Heiji, *Hôgen monogatari* 保元物語 et *Heiji monogatari* 平治物語 et la montée, l'apogée et la chute de la maison Taira, *Heike monogatari* 平家物語. Les trois furent probablement composés au XIII^e siècle.

Œuvres littéraires

Il y a sur la société ou les mentalités des données à tirer de divers recueils d'anecdotes dont le *Konjaku monogatari* 今昔物語, «Histoires qui sont maintenant du passé», œuvre du début du XII^e siècle, de notes ou journaux écrits par des femmes ayant vécu à la cour au début du XI^e siècle : «Journal de Murasaki Shikibu» 紫式部日記, «Journal d'Izumi Shikibu» 和泉式部日記, «Journal de Sarashina» 更級日記, «Notes de chevet», *Makura no sôshi* 枕草子, de Sei Shônagon 清少納言, ou de récits comme les *Utsubo monogatari* 宇津保物語 et *Ochikubo monogatari* 落窪物語 de la fin du X^e siècle, *Genji monogatari* 源氏物語 du début du XI^e siècle.

A l'époque Meiji, on a publié les «Documents historiques du grand Japon», *Dainihon shiryô* 大日本史料 qui, sous forme d'annales, reproduisent l'essentiel de la documentation énumérée ci-dessus, mais la publication, qui continue, est encore inachevée.

I. DE L'APOGÉE DES FUJIWARA (FIN Xe) A L'AVENEMENT DE GOSANJÔ-TENNÔ (1067)

A. Le monde de la cour

Après la mort de Murakami-tennô, des nominations de régent ou de grand chancelier furent de nouveau attribuées à la descendance de Tadahira. Ce fut le début de la grande époque de la suprématie des Fujiwara qui, d'une part, dominaient la maison impériale et en organisaient les successions grâce à leur position de parents par les femmes des empereurs, d'autre part, occupaient la majeure partie des postes du conseil.

Dès 967, Saneyori, fils aîné de Tadahira, mais qui n'était pas le grand-père du jeune empereur Reizei, fut nommé grand chancelier. Deux ans plus tard quand, à cause de l'état mental du souverain, on eut à décider du successeur, une obscure intrigue de cour dite « incident de l'ère Anna », *Anna no hen* 安和の變, préluda à l'intronisation d'En.yû-tennô, tandis qu'un prince impérial, gendre de Minamoto no Takaakira¹, était écarté et ce ministre exilé. Il y eut donc, du temps des empereurs Reizei et En.yû, hésitation pour savoir ce qui comptait le plus pour recevoir le titre de grand chancelier : être l'aîné de la lignée des Fujiwara descendants de Tadahira, ou être le plus proche parent de l'empereur, son grand-père ou son oncle maternel. Finalement, ce fut plutôt la parenté qui l'emporta. En effet, ce fut la branche cadette, celle issue de Morosuke, grand-père de Reizei et En.yû, qui prit le dessus sur celle de Saneyori. L'incident d'Anna (969), reste mal expliqué. Marque-t-il une rivalité entre les Minamoto, fils et descendants de Daigo-tennô et d'Uda-tennô, et les Fujiwara ? Est-il signe de rivalité entre les descendants de Tadahira ? ou les deux à la fois ? Comment se firent les alliances ? Le résultat fut la disgrâce de Minamoto no Takaakira et le début d'une décrue des hauts dignitaires Minamoto dans le conseil (cf. tableau p. 445).

A partir de 969, la rivalité se joua entre les Fujiwara : à chaque génération, celle de Koretada, Kanemichi et Kaneie, puis celle de Michitaka et Michinaga (cf. tableau p. 447), des difficultés surgirent

1. Minamoto no Takaakira 源高明 (914-982), fils de Daigo-tennô, du temps de Murakami-tennô fut promu ministre en 966. Mais en 969, il fut exilé, victime des intrigues des Fujiwara (plus particulièrement de Morotada qui prit sa place), car une de ses filles était mariée avec le prince impérial Tamehira, candidat possible à la succession de Reizei-tennô. Minamoto no Mitsunaka, ancêtre de Yoritomo, joua un rôle dans cette intrigue par ses dénonciations. Takaakira se fit moine, il est l'auteur d'un manuel de protocole qui faisait autorité à la fin du Xe siècle.

entre les frères ou entre oncle et neveu. En 995, commença l'apogée de la maison Fujiwara, quand Michinaga fit écarter son neveu Korechika, arriva au premier rang à la suite de la mort prématurée de ses deux frères aînés et préféra ne pas revêtir le titre de grand chancelier (en dépit de la tradition postérieure qui le lui a conféré puisque ses notes ont été appelées « Notes du grand chancelier de la chapelle honorée »). Il l'a fait, poussé par un sentiment superstitieux, car il jugeait que, plus un homme était dans une position en vue, plus il était exposé aux attaques des puissances surnaturelles.

Par ses fils et ses filles il disposa d'une situation privilégiée dans la maison impériale et au conseil (cf. sa carrière, p. 141). La primauté de la naissance et des liens de parenté pour les choix des fonctionnaires donna tous ses effets au début du XI^e siècle. La base de recrutement des hauts dignitaires était devenue fort étroite : plus de trente familles ont fourni des hauts dignitaires du VIII^e au X^e siècle, trois ou quatre au XI^e siècle dont une, la maison Fujiwara, accapara l'essentiel des postes. Ministre, Michinaga dominait le conseil parce qu'il l'avait peuplé de ses protégés. Un des traits caractéristiques du monde des fonctionnaires était le développement considérable des liens de clientèle. Chaque haut dignitaire patronnait un groupe de fonctionnaires dont certains étaient formellement inscrits dans les registres de sa maison ; d'autres étaient dits de façon large les « hommes de sa maison », *kenin* 家人 (on remarque que c'est le même mot qui sert à désigner les dépendants les plus humbles) et lui rendaient des devoirs, escortes, services divers dont il leur tenait compte en s'occupant de leur avancement.

Le phénomène des clientèles se manifeste de la façon la plus intéressante dans le système des cadeaux et des rémunérations. Le paiement du traitement ou de ce qui en tenait lieu s'était transformé en un don destiné à montrer le caractère bienveillant du supérieur, à éveiller la reconnaissance de l'inférieur. Par ailleurs, les inférieurs achetaient la protection de leur supérieur, non seulement en lui faisant honneur et en travaillant avec zèle pour lui, mais aussi en payant de leurs biens. La circulation des richesses, riz, tissus, vêtements et chevaux, n'empruntait plus les circuits réguliers définis par les codes, c'est-à-dire impôts, magasins publics et traitements.

La cour ne se souciait plus guère d'administration directe, mais laissait aux gouverneurs de province une assez large autonomie, à charge pour eux de lui fournir ce qui lui était nécessaire. Elle gardait la haute main sur les nominations, qui étaient d'ailleurs largement achetées.

Une bureaucratie à la chinoise n'a pu se développer au Japon. Divers facteurs peuvent rendre compte de ce fait : le pays était trop

peu vaste et peuplé pour qu'elle fût nécessaire, les grandes familles Fujiwara et Minamoto ont fait prévaloir le recrutement fondé sur la naissance et n'ont laissé que les postes secondaires aux hommes recrutés sur le critère du mérite ; les fonctionnaires lettrés, pour qui la culture chinoise n'était qu'une culture d'emprunt, ont été plus attirés par les théories générales sur l'ordre du monde que par les questions administratives ; la cour pouvait parfaitement obtenir de quoi subsister car ni sa place ni son rôle rituel ne pouvaient être contestés ou réclamés par d'autres. Elle a pu faire fond sur les liens personnels noués entre ses membres de rangs divers, et entre eux et des notables locaux.

Au XI^e siècle, il est clair que la mission essentielle de ce qu'on nomme « gouvernement central » est d'accomplir correctement des rites et de maintenir un genre de vie exemplaire. L'empereur et son entourage, qui constituaient l'État selon les critères anciens ne jugeaient pas qu'ils exerçaient un pouvoir, mais qu'ils étaient responsables de la prospérité du pays, de sa sécurité et de sa survie. L'exemple chinois aurait pu inciter à assurer cette prospérité par des conseils, des mesures bienveillantes, mais il aurait fallu, pour pousser dans cette voie, s'appuyer sur une administration autrement développée et organisée que celle dont on disposait. Au début du XI^e siècle, les hauts dignitaires considéraient que le moyen essentiel pour assumer leur mission était la célébration des rites. Il en était de toutes sortes, culte national et bouddhisme, sans compter les célébrations de type plus laïc comme les réunions de composition poétique. Tout cela concourait au même but, assurer au pays une vie normale, conforme aux rythmes naturels. Ces rites se succédaient tout au long de l'année, c'était ce qu'on appelait « suite des rites annuels », *nenjū gyōji* 年中行事. Les lunes les plus riches en célébrations étaient : la première, renouvellement du temps ; la onzième, clôture de l'année agricole ; et la douzième, élimination des impuretés de l'année. Toute célébration à la cour donnait lieu à un banquet et souvent à une beuverie. Tous les arts, musique, danse, arts plastiques, étaient mis à contribution et tous les sens touchés : vue, ouïe, odorat (usage de l'encens, des fleurs), goût ; ces cérémonies étaient donc la plus grande source de plaisirs esthétiques pour les gens du temps.

La confiance des aristocrates dans les cérémonies confinait quelquefois à ce que les modernes nomment superstition et à une sorte d'inflation. Toute action, tout déplacement, tout mouvement ne pouvaient se faire qu'après célébration de rites. Les moines, notamment ceux qui étaient adeptes du bouddhisme ésotérique, avaient grande réputation d'efficacité. On leur demandait aussi bien

d'obtenir la naissance d'un prince que de provoquer la mort d'un ennemi, mort naturelle, il va sans dire. En cas de maladie, ils étaient convoqués pour faire sortir du corps du malade le mauvais esprit qui le tourmentait. Les dieux du culte national recevaient leur part d'offrandes et de prières, notamment en cas de pluies trop ou trop peu abondantes. Les maîtres de la voie du *yin* et du *yang*, *onmyô-dô* 陰陽道, corps de doctrines venues de Chine relatives au calendrier, à la cosmogonie, à l'astrologie, à la divination, à la géomancie, étaient capables de définir les périodes fastes et néfastes, d'interpréter les phénomènes extraordinaires. Leur place et leur crédit furent à leur plus haut point au début du XI^e siècle. La pratique des interdits était florissante: la préparation de certaines activités religieuses, pèlerinages ou célébrations, se faisait grâce à une période de réclusion et d'abstinence, ce qu'on appelait «garder l'interdit», *mono-imi* 物忌. Une personne souillée par un deuil ou par la vue du sang ou de toute autre substance dégoûtante, devait garder un temps l'interdit pour éviter de propager sa souillure. L'interdit de direction, *kata-imi* 方忌, consistait en la fermeture temporaire d'une direction et la nécessité d'opérer un changement de direction, *kata-tagae* 方違, si l'on voulait néanmoins s'y rendre. Si un déplacement de l'ouest vers l'est était néfaste un jour donné, et donc la direction de l'est fermée, il suffisait, pour effectuer le déplacement sans risque, de se déplacer d'abord vers le nord ou le sud pour aborder le point désiré d'une autre direction.

En dehors des rites du cycle annuel, interdits, purifications, assistance à des célébrations bouddhiques diverses tenaient une place considérable dans la vie des hauts dignitaires.

Les principaux chefs-d'œuvre de la littérature en langue japonaise de ce temps sont dus à des femmes (les hommes, eux, écrivaient généralement en chinois ou *kanbun* 漢文). Il est possible que ce fait ait conduit à exagérer la place et le rôle des femmes dans la société aristocratique, leur liberté et la possibilité qu'elles auraient eue d'hériter et de gérer leurs biens². L'importance de cette littérature féminine a contribué à donner à l'époque de Heian la réputation d'être efféminée, car hommes et femmes semblaient adonnés aux arts délicats de la poésie, de la calligraphie ou des compétitions de senteurs.

2. Les filles de ministres devenues impératrices étaient installées par leur père dans une résidence gérée par leur maison. Mais dans le cas de femmes moins bien nées, la résidence qui leur était concédée quand elles se mariaient, soit faisait ensuite retour à leur famille paternelle, soit, dans le cas où le mariage avait été conclu pour acheter la protection d'un haut dignitaire, restait à l'époux.

Il semble que très souvent, dans le monde des aristocrates, la femme restait dans la résidence qui lui venait de sa famille et y recevait la visite de son époux. Celui-ci pouvait d'ailleurs visiter plusieurs épouses. Les filles étaient un élément important de la prospérité des familles. Les ministres les élevaient pour le palais et la place d'épouse impériale, les hauts dignitaires offraient les leurs aux fils de ministres, les fonctionnaires de province enrichis attiraient les gendres hauts dignitaires. La femme avait donc chance de se marier dans une condition supérieure à celle de sa famille, et d'aider ainsi les carrières de ses frères et père. Cependant, celles qui appartenaient à des familles peu riches n'avaient pas d'autre destin que d'entrer en service, le plus recherché étant celui du palais. C'est dans cette couche de femmes issues de familles moyennes que se sont recrutées toutes les femmes de lettres du temps, Murasaki Shikibu, Izumi Shikibu, Sei Shônagon, Akazome Emon, etc.

C'est du temps de Michinaga que la cour ancienne atteignit son apogée, la poésie chinoise et japonaise, la prose, la peinture, la sculpture (il n'en reste malheureusement que peu de choses), les grandes résidences aristocratiques, les fêtes, tout cela a laissé un souvenir splendide. Michinaga, maître incontesté de la cour après la naissance, en 1008 et 1009, de ses petits-fils les futurs empereurs Goichijō et Gosuzaku, a en définitive fort peu agi, mais il a eu la chance de durer. Il a pu s'entourer de hauts dignitaires capables, Kintō (cf. tableau p. 447), qui a laissé des traités de poésie et de protocole (cf. p. 134), Yukinari (cf. p. 447), bon administrateur et le plus grand calligraphe de son temps, Sanesuke (cf. p. 447), héritier de la branche Ono no Miya, navré de la prospérité de Michinaga, qui a laissé des notes très abondantes tout au cours de sa longue vie, lui aussi bon connaisseur des procédures et du protocole, et Minamoto no Toshikata (cf. p. 445), serviteur fidèle. Les gouverneurs de province, ses clients dévoués, l'approvisionnaient largement en riz, tissus et produits divers, de sorte qu'il avait de quoi nourrir la fidélité de ses hommes. Mais il a inauguré des pratiques qui, à terme, ont contribué à la décadence des Fujiwara : nominations trop rapides de ses fils (jusque-là certaine décence avait été respectée), monopole des mariages avec les empereurs réservés* ses fils héritiers alors que précédemment il y avait compétition entre les divers hauts dignitaires, ce qui a donné pénurie de princes impériaux dans la seconde moitié du XI^e siècle.

*aux filles de

Abrégé des carrières de Fujiwara no Michinaga et de ses enfants

- 966 Naissance de Michinaga, frère (de même mère) de Michitaka et de Michikane.
- 980 Cinquième rang, fonctionnaire du département des Affaires de la cour.
- 984 Adjoint surnuméraire de la garde des gendarmes, section de droite.
- 986 Membre de la chancellerie privée, petit référendaire; ces trois fonctions de début ne touchent guère qu'à des questions de protocole et de cérémonies.
- 987 Gouverneur surnuméraire de Sanuki puis de Bizen et préfet de la capitale, section de gauche; épouse la fille du ministre de gauche, Minamoto no Masanobu, Rinshi.
- 988 Second conseiller surnuméraire, directement sans passer par le grade d'auditeur; épouse Meishi, fille du ministre disgracié en 969, Minamoto no Takaakira; naissance de Shōshi, fille aînée de Rinshi.
- 991 Grand conseiller surnuméraire.
- 992 Naissances de Yorimichi, fils de Rinshi; de Yorimune, fils de Meishi; grand maître de la maison de l'impératrice.
- 994 Naissance de Kenshi, fille de Rinshi.
- 995 Mort de Michitaka et de Michikane; ministre de droite, deuxième rang, investi de la charge d'examen officieux des documents soumis à l'empereur et des textes émis au nom de l'empereur, *nairan* 内覧, soit les attributions de grand chancelier sans le titre; chef de la maison (Fujiwara), *uji no chōja* 氏長者.
- 996 Élimination de Korechika, fils de Michitaka; ministre de gauche; naissance de Norimichi, fils de Rinshi et de Yoshinobu, fils de Meishi.
- 999 Naissance d'Ishi, fille de Rinshi.
- 1000 Shōshi devient impératrice, épouse d'Ichijō-tennō.
- 1003 Yorimichi, général en troisième de la garde du corps, reçoit le cinquième rang.
- 1004 Yorimichi quatrième rang; Yorimune cinquième rang.
- 1005 Naissance de Nagaie, fils de Meishi.
- 1006 Yorimichi troisième rang; Norimichi cinquième rang.
- 1007 Naissance de Kishi, fille de Rinshi; Yorimichi grand maître surnuméraire de la maison du prince héritier; Yorimune et Norimichi généraux en troisième de la garde du corps.
- 1008 Norimichi général en second de la garde du corps; Yorimichi

- deuxième rang; naissance du futur Goichijō-tennō, petit-fils de Michinaga par Shōshi.
- 1009 Naissance du futur Gosuzaku-tennō, second fils de Shōshi; Yorimichi second conseiller; Norimichi et Yorimune généraux en second de la garde du corps.
- 1010 Kenshi épouse du prince héritier, futur Sanjō-tennō; Yoshinobu membre de la chancellerie privée, du cinquième rang.
- 1011 Avènement de Sanjō-tennō; Norimichi grand maître surnuméraire de la maison de l'impératrice.
- 1012 Kenshi impératrice de Sanjō-tennō; Yorimune troisième rang.
- 1013 Yorimichi grand conseiller; Norimichi second conseiller du deuxième rang; Yoshinobu chef à la chancellerie privée; Norimichi chef du bureau de police.
- 1014 Yorimune second conseiller.
- 1015 Yoshinobu troisième rang; Yorimichi général de la garde du corps.
- 1016 Yorimune commandant de la garde des portes et chef du bureau de police; Yoshinobu deuxième rang et général en second de la garde du corps; avènement de Goichijō-tennō, Michinaga régent.
- 1017 Yorimichi tiers ministre et régent; Norimichi grand maître de la maison du prince héritier, le futur Gosuzaku-tennō; Yorimune grand maître de la maison de l'impératrice douairière Shōshi; Nagaie cinquième rang, général en troisième de la garde du corps; Michinaga ministre des Affaires suprêmes pour quelques mois, afin de présider aux cérémonies qui marquent la majorité de l'empereur.
- 1018 Ishi impératrice épouse de Goichijō-tennō; Yoshinobu grand maître surnuméraire de la maison de l'impératrice; Yorimune et Yoshinobu deuxième rang, Nagaie quatrième rang.
- 1019 Michinaga entre en religion, abandonne toutes ses charges; Yorimichi grand chancelier, Norimichi grand conseiller.
- 1021 Kishi devient épouse du prince héritier, le futur Gosuzaku-tennō; Yorimichi ministre de gauche; Norimichi tiers ministre; Yorimune et Yoshinobu grands conseillers.
- 1022 Nagaie troisième rang; achèvement du Hōjō-ji 法成寺, temple fondé par Michinaga. Yorimichi grand chancelier.
- 1023 Nagaie second conseiller.
- 1025 Mort de Kishi et naissance du futur Goreizei-tennō, petit-fils de Michinaga par Kishi.
- 1027 Mort de Kenshi et mort de Michinaga.
- 1028 Nagaie, grand conseiller
- 1047 Norimichi ministre de droite; Yorimune tiers ministre.

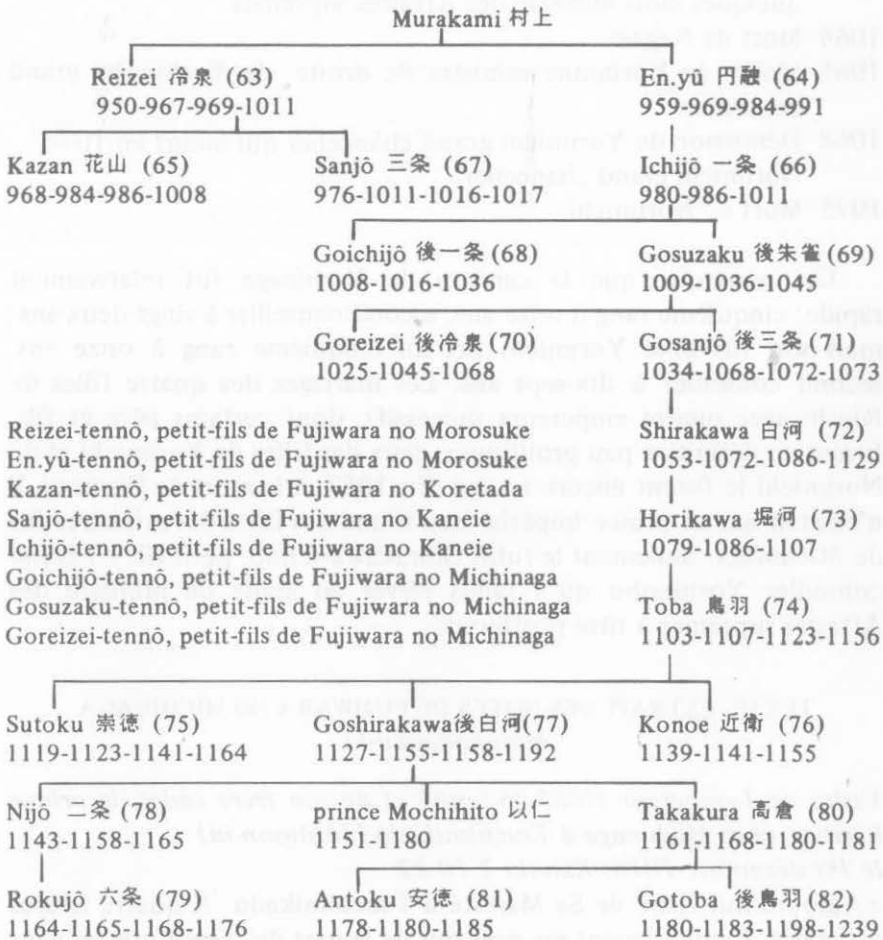
- 1060 Norimichi ministre de gauche; Yorimune ministre de droite. Nagaie tiers ministre.
- 1062 Yorimichi, qui est grand chancelier depuis 1022, devient pour quelques mois ministre des Affaires suprêmes.
- 1064 Mort de Nagaie.
- 1065 Morts de Yorimune ministre de droite, de Yoshinobu grand conseiller.
- 1068 Démission de Yorimichi grand chancelier qui meurt en 1074. Norimichi grand chancelier.
- 1075 Mort de Norimichi.

On remarque que la carrière de Michinaga fut relativement rapide : cinquième rang à seize ans, second conseiller à vingt-deux ans ; mais son fils aîné Yorimichi fut du cinquième rang à onze ans, second conseiller à dix-sept ans. Les mariages des quatre filles de Rinshi avec quatre empereurs successifs, dont certains père et fils, furent en définitive peu prolifiques, ceux des filles de Yorimichi et de Norimichi le furent encore moins. En 1067, à la mort de Goreizei, il n'existait aucun prince impérial issu d'une des filles des ministres fils de Michinaga, seulement le futur Shirakawa-tennô, petit fils du grand conseiller Yoshinobu qu'il fallut élever au grade de ministre des Affaires suprêmes à titre posthume.

TEXTE, EXTRAIT DES NOTES DE FUJIWARA NO MICHINAGA
Midôkanpaku-ki

Visite de l'empereur Goichijô-tennô et de son frère cadet, le prince héritier, chez Michinaga à Tsuchimikado (Jôtômon-in) le 1^{er} décembre 1018, Kannin 2.10.22.

«Aujourd'hui visite de Sa Majesté à Tsuchimikado. A quatre heures du matin Kiminari vient me prévenir de la part du régent que les gens vont au palais pour le départ de Sa Majesté. Je me prépare donc (vêtement de dessus rouge). On attend et à six heures Sa Majesté quitte le palais, à huit heures son palanquin arrive au pied de l'escalier sud du pavillon principal [de Tsuchimikado]. Les stores sont baissés sauf celui du milieu. Deux dames du service intérieur prennent le sabre et la boîte contenant le joyau [les regalia qui suivent partout l'empereur]. Une fois que l'impératrice douairière [mère de l'empereur] est entrée, le palanquin s'en va. Le petit référendaire fait tinter les sonnettes, puis Sa Majesté entre. Les dames du service intérieur posent le sabre et le joyau à l'ouest du dais à proximité du siège de Sa Majesté. Comme l'impératrice douairière est là, moi-même et mon fils le régent nous nous approchons, après qu'elle est entrée, nous



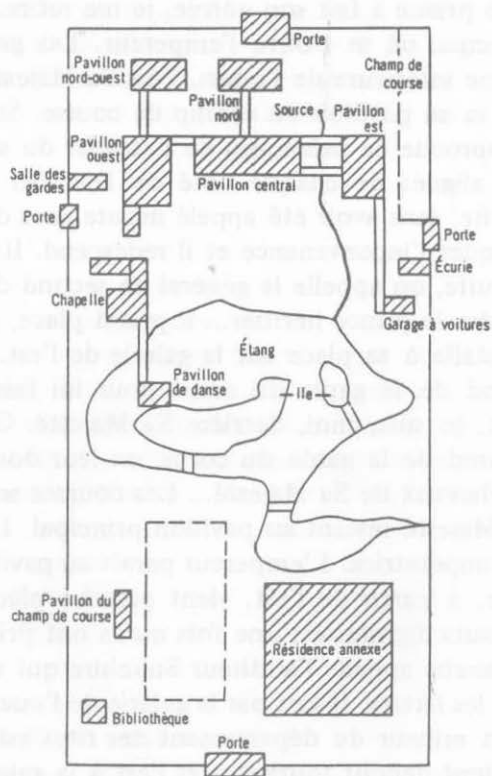
Shirakawa-tennō, petit-fils de Fujiwara no Yoshinobu
 Horikawa-tennō, petit-fils par adoption de Fujiwara no Morozane
 Toba-tennō, petit-fils de Fujiwara no Sanesue
 Sutoku-tennō, petit-fils de Fujiwara no Kinzane
 Konoe-tennō, petit-fils de Fujiwara no Nagazane
 Goshirakawa-tennō, née d'une fille adoptive de Shirakawa-tennō
 Nijō-tennō, petit-fils de Minamoto no Arihito.
 Rokujō-tennō, petit-fils par adoption de Fujiwara no Tadamichi
 Takakura-tennō, petit-fils de Taira no Tokinobu
 Antoku-tennō, petit-fils de Taira no Kiyomori

(Voir note entre parenthèses, bas de page 68.)

nous retirons. Puis la voiture du prince héritier arrivant à la porte de l'ouest, nous y allons. On a étendu à terre des nattes à l'endroit où il descend. Il descend et entre par la porte médiane de l'ouest : on lui a réservé le pavillon de l'ouest. Pendant qu'il fait son entrée, la musique joue sur les bateaux à tête d'oiseau et de dragon qui sont sur l'étang. Quand le prince a fait son entrée, je me retire. Le prince va au pavillon principal où se trouve l'empereur. Les grands ont pris place sur la galerie intérieure de l'ouest. Puis Sa Majesté monte dans un palanquin et va au pavillon du champ de course. Sur ordre de la douairière on approche ce palanquin de l'escalier du sud. Les hauts dignitaires sont alignés de chaque côté de l'escalier du sud... Le ministre de gauche, sans avoir été appelé monte près de l'empereur, je lui fais remarquer l'inconvenance et il redescend. Il ne fait attention à rien. Ensuite, on appelle le général en second de la garde du corps pour mander le prince héritier... il prend place, puis le régent (Yorimichi) s'installe à sa place sur la galerie de l'est. Il appelle un général en second de la garde du corps pour lui faire mander les hauts dignitaires ; je suis, moi, derrière Sa Majesté. On appelle les généraux en second de la garde du corps, on leur donne l'ordre de faire courir les chevaux de Sa Majesté... Les courses se succèdent et s'achèvent... Sa Majesté revient au pavillon principal. Le prince héritier va près de l'impératrice. L'empereur paraît au pavillon principal, le prince héritier, à partir de l'est, vient prendre place près de lui. On appelle les hauts dignitaires ; une fois qu'ils ont pris leurs places, le ministre de gauche appelle l'auditeur Sukehira qui vient et reçoit l'ordre d'appeler les lettrés. Il sort par la galerie de l'ouest et transmet l'ordre. L'adjoint mineur du département des rites est à la tête des lettrés : ils attendent debout tournés vers l'est à la galerie du sud de la porte médiane (de l'ouest). L'adjoint prend place... Les élèves prennent place au pied de la galerie. Les fonctionnaires de troisième classe se retirent, car les hommes du sixième rang doivent rester à l'extérieur de la porte. Un général en second de la garde du corps donne l'écritoire à l'empereur, un autre lui donne le papier. Le directeur des magasins du palais donne l'écritoire au prince héritier ; elle est dans une boîte en bois de saule. Puis les généraux distribuent les écritaires aux hauts dignitaires. Puis on appelle un auditeur pour qu'il mande Hironari. Celui-ci se lève, monte par la face sud de la galerie de l'ouest et avance par la galerie jusque derrière le ministre de gauche qui lui ordonne de présenter le sujet du poème (c'est après le gel qu'on connaît la qualité des chrysanthèmes) et la rime. Le ministre présente le sujet à l'empereur qui, l'ayant regardé, le met dans son écritaire. On fait de nouveau écrire le sujet que le ministre présente au prince héritier. Après qu'il a pris place, Hironari

PLAN DE LA RÉSIDENCE JÔTÔMON-IN, XI^e SIÈCLE
(style *shinden-zukuri*) 寝殿造

上東門院



La résidence Jôtômon-in, dite aussi Tsuchimikado-dono, avait appartenu à Minamoto no Masanobu, puis elle passa à Rinshi, l'épouse principale de Michinaga, qui l'habita et la fit reconstruire à plusieurs reprises. Elle passa ensuite à sa fille aînée, l'impératrice Shôshi (988-1074) qui en prit le nom quand elle se fit nonne en 1026. Souvent incendiée et reconstruite au cours du XI^e siècle, elle finit par revenir à la descendance de Yorimichi.

Cette résidence a disparu depuis longtemps ; cependant le plan du début du XI^e s. a pu être reconstitué. Il comprend tous les éléments caractéristiques du style dit *shinden-zukuri*, le *shinden* désignant le pavillon principal couvert d'écorce de cyprès. L'orientation de l'ensemble est vers le sud où se trouve l'étang. Les pavillons sont reliés par des galeries. Le tout est entouré de murs de pisé percés de portes. Ces résidences de ministres ont souvent servi de palais provisoire à l'empereur à partir du XI^e siècle, car les incendies étaient très fréquents. Certains historiens en ont conclu un peu vite que l'administration de la cour ne se faisait plus par les organes réguliers mais par ceux de la maison du régent ou du grand chancelier qui mettait une résidence à la disposition de l'empereur. Cette thèse, que rien ne vient étayer, a été abandonnée. Néanmoins devoir accepter une résidence provisoire chez un ministre manifestait une sorte de dépendance de l'empereur.

reçoit l'ordre de s'occuper de la préface. Après qu'il s'est retiré, on me presse de donner le sujet des élèves, ce que je fais... Musique dans l'île du milieu. Pendant ce temps, l'empereur rentre et les dames lui présentent sa collation. Les hauts dignitaires viennent s'installer à la galerie de l'ouest où ils prennent trois coupes de saké, puis viennent prendre place devant l'empereur. On danse sur le pont plat de l'île du milieu; comme c'est trop loin, on appelle les danseurs devant Sa Majesté: les musiciens s'avancent sur le bateau, six jeunes danseurs dansent dans le jardin. Le concert terminé, ils se retirent et on place dans le jardin une table pour recueillir les poèmes... Pendant ce temps, dans la galerie au-dessus de la source de l'est, il y a entrevue des trois impératrices [les trois filles de Michinaga, Shōshi, Kenshi et Ishi], ceux qui voient cela ne peuvent contenir leur joie. Il y a aussi la princesse impériale fille de Kenshi, la mère des impératrices et leur sœur cadette. Mon état d'esprit ne peut s'imaginer, ne peut s'exprimer... Puis un docteur fait la lecture des poèmes, deux généraux en second de la garde du corps tiennent des flambeaux... Ensuite on donne sa collation à l'empereur... Puis je présente dix chevaux à Sa Majesté... puis je présente des cadeaux à Sa Majesté, le général de la garde du corps prend le coffret qui contient deux chapitres écrits par Ono no Dōfu et un recueil de poèmes écrit par Sukemasa... puis le grand maître de la maison de l'impératrice prend la boîte à flûte: il y a dedans une flûte de Corée et un orgue à bouche. Le ministre demande ce que sont ces cadeaux, chacun répond puis se retire. On confie ces objets à la chancellerie privée... A la galerie de l'ouest le régent et les ministres s'occupent des promotions [récompenses pour les enfants et les domestiques de Michinaga]. Quand c'est fini, remerciements. Le palanquin de Sa Majesté retourne au palais à dix heures du soir...»

(Exemple de l'intérêt extrême porté par les hauts dignitaires aux détails de protocole et de la minutie de la description d'une visite impériale chez Michinaga, grand-père du souverain, description qui doit servir aux descendants du ministre à régler leur conduite dans une circonstance semblable.)

[Pour les hauts dignitaires Minamoto et les hauts dignitaires Fujiwara issus de Tadahira, cf. p. 445 et p. 447.]

B. Transformations dans le recrutement et l'action des fonctionnaires

On a vu combien le développement des liens de clientèle a modifié les règles du recrutement ou de l'avancement des fonctionnaires. En fait, une espèce de vénalité existait. Les impératrices, les hauts dignitaires avaient reçu, de façon tout à fait officielle, le droit de présenter des candidats à certains postes, c'était leur attribution annuelle, *nenkyû*³. Ces droits ne portaient que sur des postes assez mineurs, mais cumulés pendant plusieurs années, ils permettaient de présenter à un poste plus important; les hauts dignitaires s'en servaient généralement pour faire débiter leurs fils cadets, mais certaines maisons pouvaient, en quelque sorte, les vendre. Il ne semble pas que ce système ait été source de grands profits. Beaucoup plus avantageux pour la cour était le système *jôgô* 成功, «se constituer des mérites», qui consistait à offrir des constructions ou des réparations ou tout autre cadeau important, en échange d'une nomination, généralement à un poste de gouverneur de province. On faisait de même pour obtenir une prolongation de charge *chônin* 重任.

On appelait *zuryô* 受領⁴ les gouverneurs de province qui se rendaient effectivement dans la province pour y prendre leurs fonctions. Ils restèrent d'ailleurs nombreux au XI^e siècle même si, attentifs à leurs intérêts de la capitale, ils y faisaient des voyages plus fréquents que ne le prévoyaient les règlements. La cour laissait une relative autonomie aux gouverneurs et ne leur demandait plus de comptes qu'à leur sortie de charge. En outre, elle se contentait de voir ses besoins couverts, mais ne s'attachait pas à une application stricte des règles, même si la persistance d'une couche de fonctionnaires moyens résidant à la capitale fit maintenir longtemps des contrôles formels. Cependant, quand les gouverneurs avaient irrité les notables locaux et que ceux-ci faisaient parvenir leurs plaintes à la capitale, la cour en général changeait immédiatement le gouverneur. Les plaintes furent assez nombreuses, car, dans le système fiscal modifié

3. *Nenkyû* 年給 l'attribution annuelle comprenait à la fois droit de présentation à des postes et à des rangs. Ainsi une maison d'impératrice peut chaque année présenter un candidat pour la promotion au cinquième rang.

4. Au XI^e siècle, seul le gouverneur de province, quand il est *zuryô*, c'est-à-dire effectivement en charge et responsable, se rend dans la province. Le reste du personnel prévu par les codes, ainsi que quelquefois un autre gouverneur, celui-là surnuméraire, reste à la capitale, se contentant du titre et du traitement y afférent (d'ailleurs assez faible, le *zuryô*, lui, avait de bonnes occasions de faire des profits sur la levée des taxes). Le *zuryô* recrute lui-même les hommes qui l'assistent, il le fait et dans la province et à la capitale.

qui reposait surtout sur des impositions en riz, assises sur la terre, permettant d'acheter les produits du tribut⁵, les gouverneurs avaient l'occasion de réaliser des profits, en fixant de façon arbitraire le prix d'achat des tissus, par exemple. Le cas de Fujiwara no Motonaga⁶ est bien connu car on possède la longue plainte en 31 articles présentée en 988 par les fonctionnaires de district d'Owari. Le texte peut avoir deux interprétations: ou bien le gouverneur est particulièrement avide, ou bien il essaie d'appliquer strictement les règlements de l'ère Engi et, dans ce cas, c'est un fonctionnaire zélé. Le phénomène des clientèles se marque surtout dans l'administration provinciale par la nomination, comme gouverneur, de clients des ministres et par l'importance des maisons privées des gouverneurs, qui ne se servent plus des rouages de l'administration mais de leurs hommes.

TEXTE

Extrait du Rapport de la province d'Owari, Owari no kuni gebumi
尾張国解文, Eien 2.11.8. 988

« 1. On demande le jugement de la cour sur le fait que, en dehors des levées légales, il a été exigé pendant trois ans 129 374 *soku* de riz, intérêt de 431 238 *soku* de capital.

» Les réserves principales de la province [riz destiné au prêt public] sont, suivant les règlements de l'ère Engi, de 472 400 *soku* dont, diminutions déduites, le reste a été fixé à 246 110 *soku*, chiffre qui figure clairement dans les registres du riz public. Ce riz, en effet, est destiné à entretenir la cour et à aider la population. Cependant, le peuple misérable portait la charge du prêt public sans avoir de rizières à cultiver. Les foyers riches possédaient de bonnes rizières et ne recevaient pas le riz des prêts. En conséquence, pour garder

5. Dès la fin du VIII^e siècle, la cour se plaignait de la mauvaise qualité des produits du tribut, notamment des tissus. Le produit du prêt forcé du riz public, *suiko*, avait été affecté non seulement aux dépenses de l'administration provinciale et aux traitements des fonctionnaires, mais aussi aux paiements des arriérés d'impôts. C'est-à-dire que pour avoir des produits d'une qualité suffisante et pour être assurés de s'en procurer, les administrateurs de province ont tendu à acheter les produits au moyen du riz collecté grâce aux prêts forcés. De sorte que la fiscalité a de plus en plus été assise sur la terre et non sur l'homme et que la plus grosse partie des taxes étaient payées en riz.

6. Fujiwara no Motonaga 藤原元命 de la branche du Nord de la maison, mais d'une lignée secondaire; il atteignit le quatrième rang et fut gouverneur d'Owari. A la fin de 988, les administrateurs de district et les paysans ont présenté une plainte sur sa gestion et il fut rappelé à la capitale. Ces plaintes n'étaient pas rares, celle concernant Motonaga est la plus longue intégralement conservée.

l'équité, on a diminué le principal et fait tomber l'intérêt à 73 863 *soku*; mais ce que le gouverneur Motonaga a tiré, en trois ans, des rizières les mieux cultivées est beaucoup plus élevé, il n'est pas possible d'en faire aisément le compte. Quoique le pauvre peuple ait la plus grande peine à payer quelques taxes, le gouverneur, sous prétexte de paiement immédiat à faire pour régler des arriérés, lui extorque frauduleusement quantité de biens. A cause de ces exactions brutales, le peuple s'enfuit, les troubles se multiplient, les familles enregistrées dans la province et celles qui sont venues s'y fixer n'ont aucune tranquillité. A ces maux s'ajoute la troupe des suivants du gouverneur : ils s'amoncellent dans la province comme des nuages. Cette race de dépeceurs vient en essaim s'installer dans le ressort de ce gouvernement. Ces individus, quoique séparés des régions centrales par montagnes et rivières, pour rappeler le souvenir de leur pays natal, n'en désirent que plus les produits de cette province. C'est pourquoi les fonctionnaires de district sont désemparés, les habitants de la province ne savent que faire. Le gouverneur oublie de faire du bien à la multitude, seul pour lui compte son intérêt particulier. Quand il y a des plaintes comme celle-ci, on n'a pas à cœur de demander un jugement, on redoute l'autorité de l'empereur dont se pare ce gouverneur, on tourne sa langue, on avale ses paroles, on n'ose dire un mot. Finalement, pour se mettre à l'abri, on cherche à s'enfuir dans les provinces voisines. Ainsi un fonctionnaire s'enrichit, une province s'appauvrit, les biens s'épuisent, les hommes disparaissent, les jeunes arbres périclitent. De tout cela, la conduite du gouverneur est certes la cause. On demande la destitution de Motonaga, la nomination d'un bon fonctionnaire pour que la fuite de la population soit arrêtée.

» 2. On demande un jugement de la cour, conforme au sens des décrets du ministère des Affaires suprêmes, au sujet de la confusion entre les rizières soumises à l'impôt foncier et les rizières payant une rente en riz [par opposition aux rizières de répartition, les rizières non distribuées mais concédées à des conditions assez avantageuses — rente en riz — par les fonctionnaires provinciaux] et de l'imposition arbitraire à ces dernières de produits destinés à l'administration, imposition faite selon les normes propres aux rizières soumises à l'impôt foncier.

» Pour ce qui est de ces deux sortes de rizières, il faut suivre le sens des décrets du département de la Population et les imposer après examen. Cependant, si, déformant la loi, on impose les taxes [aux rizières payant normalement une rente en riz] sur le modèle de ce qui se fait pour les rizières soumises à l'impôt foncier, les responsables de rizières payant une rente en riz souffriront certainement

beaucoup. Ainsi les fonctionnaires s'enrichissent, le peuple s'appauvrit. Les rizières ne sont pas toutes à classer dans la même catégorie. A gouvernement trouble, larmes claires. Eaux troubles et claires ne se mêlent pas. On demande une décision, que dorénavant les taxes soient payées suivant les précédents.» (*Heian ibun*, texte 339.)

(Premier article : *le gouverneur ne tient pas compte des modifications coutumières intervenues dans le système fiscal et de l'abandon d'une part des revenus des prêts du riz public — l'administration ayant renoncé à accomplir directement une partie des tâches auxquelles ces revenus étaient destinés — et prétend lever les revenus des prêts du riz public selon les chiffres portés dans les règlements: il les fait lever brutalement par ses hommes, rôjû, dans le texte.* Deuxième article : *les plaignants sont en fait des notables locaux, ceux qui se faisaient attribuer à des conditions avantageuses les rizières en surplus et les cultivaient moyennant une rente fixe qui les mettait à l'abri des exigences des fonctionnaires en matière de tribut.*)

II. DOMAINES ET GROUPES DE GUERRIERS

A. Domaines

A supposer que la création et le maintien de lots égaux, par redistribution périodique, ait été l'idéal premier du régime des codes en matière agraire, il fut rapidement abandonné, car il impliquait un contrôle des hommes unité par unité. Or, très vite, les administrateurs provinciaux, trop peu nombreux, ont préféré faire confiance aux familles de notables locaux. Par le biais des défrichements, l'inégalité dans la possession de la terre s'est rapidement développée. L'aristocratie de la capitale a parfois tenté de freiner ce mouvement (cf. texte p. 124) car le régime des codes avait à ses yeux le prestige de ce qui est ancien donc respectable. Mais elle a aussi, pour maintenir ses revenus, favorisé d'autres méthodes de rémunération que les traitements, une d'entre elles était justement de s'assurer des revenus fonciers par le moyen de domaines et de réseaux de relations personnelles dans les provinces.

Depuis les lois de 723 et 743 (cf. p. 101), les défrichements permettaient la création de rizières que leurs possesseurs pouvaient transmettre à leurs descendants ou vendre. Les notables locaux, qui disposaient d'influence et de nombreux dépendants, étaient en mesure de devenir des possesseurs, *ryôshu* 領主, possesseurs créateurs de leurs terres, quand ils avaient défriché. Les temples, de leur côté,

de même que les familles de fonctionnaires importants, pouvaient faire défricher ou plus souvent encore acheter les défrichements des paysans. Parallèlement à ce mouvement, on constate un abandon du système fiscal fondé sur l'imposition des individus dénombrés d'après les registres annuels de la population. Les fonctionnaires jugèrent plus commode de lever du riz, dont ils se servaient pour acheter les produits que leur province devait à la cour. Or, l'imposition en riz était assise sur la terre. Les fonctionnaires, plutôt que de compter et de contrôler tous les hommes, ont eu tendance, dès le X^e siècle, à ne s'adresser qu'aux contribuables ayant une capacité suffisante, ceux qui disposaient d'un lot de terres et que, dès la fin du X^e siècle, on nomme *tato* 田堵. Un des premiers emplois de ce terme, qui désigne des rizières et celui qui les exploite, apparaît dans le texte cité page 154 : article 2 de la plainte de la province d'Owari. Il désigne là des paysans qu'on ne peut nommer possesseurs, parce que les rizières qu'ils cultivent sont appelées « rizières payant une rente » et qu'on sait que ces terres, à l'origine, sont des rizières en excès qui n'ont pu être distribuées. Cependant, ces paysans sont considérés comme des privilégiés : leurs contributions ne sont pas des plus fortes et leur situation n'est sans doute pas celle d'un usufruitier à titre précaire. Ils sont responsables d'un lot de rizières. On remarque donc qu'un des premiers emplois connus du terme concerne des paysans imposés par le gouvernement provincial. Mais ce mot a pu être utilisé aussi à l'égard du responsable d'un lot de terres faisant partie d'un domaine. Le terme de *myōshu* 名主, possesseur d'un lot de rizières dit *myōden*, lot de rizières dénommées, parce que le responsable y a attaché son nom, est plus tardif et désigne un individu ou une famille dont les droits sont héréditaires. Par le jeu des défrichements, des ventes, des achats, de l'appropriation de lots de rizières primitivement concédées à titre précaire, il s'est formé des propriétés à divers niveaux, les unes vastes et relevant de grandes familles et de temples, les autres plus modestes et relevant de notables locaux exploitant avec leurs dépendants. Les propriétés constituées par les grandes familles étaient appelées *shō* 庄 (terme toujours employé dans les décrets) ou *shōen* 莊園, par imitation de la Chine, où ce terme désigne une propriété rurale. Le terme *shō*, dès le début, est appliqué à des rizières qui, grâce au prestige de leurs possesseurs, grandes familles de la cour ou temples, pouvaient être soustraites à certaines obligations, notamment celle de prendre des prêts publics (le *suiko* qui n'est qu'une forme d'impôt). On comprend que les descendants de possesseurs de lots défrichés, notables locaux ou paysans, aient préféré soit vendre et rester en qualité de tenanciers, soit faire remise, *kishin* 寄進, de façon à jouir de la protection de grands, tout en

conservant des droits sur la terre, droits consacrés par la concession d'un poste d'officier domanial, *shōkan* 荘官. A supposer que la remise se soit faite par l'intermédiaire d'un gouverneur de province appartenant aux couches moyennes de l'administration centrale, il a pu se créer une superposition de droits, ceux du seigneur éminent, d'une famille moyenne de la capitale⁷, d'un officier domanial issu des premiers possesseurs et, enfin, droits des tenanciers, maîtres de lots dénommés, les droits consistant en parts des fruits, droits d'administration ou d'exploitation.

Les terres ainsi appropriées restaient, en principe, soumises aux taxes, sauf, et de façon précoce, les terres des temples qui avaient la permission de toucher les impôts normalement dus à la cour, en récompense des cérémonies qu'ils accomplissaient, et les terres dites « défrichées par édit impérial » qui étaient cultivées au profit de l'empereur et de sa famille (les domaines des empereurs ont toujours porté le nom de *chokushiden*⁸, jamais celui de *shōen*). Cependant, même en l'absence d'exemptions régulières, les domaines des grandes familles se trouvaient en bonne position pour refuser de recevoir des prêts publics.

Les véritables exemptions, *fuyu*⁹, furent progressivement accordées, à partir du IX^e siècle; elles ne portèrent d'abord que sur la taxe foncière, puis elles s'élargirent aux corvées dont furent dispensés d'abord certains habitants d'un domaine, puis tous. Dans les cas extrêmes, les exemptions s'achevaient en immunité, *funyū* 不入, interdiction faite aux fonctionnaires d'entrer sur le domaine. Dans sa forme achevée, le domaine est une terre de superficie variable, plusieurs hectares ou plusieurs centaines, ou même dans les régions périphériques plusieurs milliers, de qualités différentes selon les régions, rizières, terrains boisés et champs secs, sur laquelle repose une hiérarchie de droits et qui jouit d'exemptions fiscales pouvant aller jusqu'à l'immunité, qui donne aux seigneurs des droits d'administration sur les habitants, tenanciers privilégiés, sous-tenanciers à la position

7. La maison qui possède les droits éminents est *honke* 本家, maison principale; ce peut être un établissement religieux ou une famille noble ou princière; le niveau intermédiaire, mais aussi de seigneur non résidant, est dit *ryōke* 領家, maison seigneuriale.

8. *Chokushiden* 勅旨田, rizières établies par édit impérial au profit de la maison impériale.

9. Les exemptions *fuyu* 不輸 étaient accordées soit en vertu d'un texte émis par le ministère et transmis par le département de la Population, soit par une décision du gouverneur de la province. Ces dernières risquaient d'être assez précaires et, même les premières donnaient prise à des contestations si le possesseur perdait de son prestige.

précaire ou dépendants. Les tenanciers privilégiés, *myôshu*, ne formaient pas une catégorie uniforme : dans les régions centrales, ils cultivaient des lots assez exigus avec l'aide de leur famille et de quelques dépendants ; dans d'autres régions il pouvait exister de vastes lots¹⁰ que leurs possesseurs pouvaient partager entre leurs héritiers, dont ils pouvaient faire travailler une partie par de quasi-esclaves ou qu'ils subdivisaient en unités d'exploitation confiées à des sous-tenanciers.

Les maisons des grands dignitaires, qui se sont beaucoup étoffées à partir du XI^e siècle, avaient pour organe central un bureau d'administration, *mandokoro* 政所. Celui-ci avait la charge de l'administration supérieure des domaines sur lesquels la maison qu'il servait disposait de droits éminents. Cependant, il fallait tenir compte des droits des descendants de ceux qui avaient fait remise et qui s'étaient maintenus sur place en qualité d'officiers domaniaux. Dans d'autres cas, le seigneur éminent (notamment quand c'était un temple) conservait le droit de nommer et de révoquer ces officiers domaniaux, qu'il s'agisse de responsables, *azukari* 預, sergents, *geshi* 下司, préposés à l'administration, *kumon* 公文.

Les habitants payaient des redevances, variables selon les régions et les domaines, en riz, *nengu* 年貢, corvées, *buyaku* 夫役, surtout gardes et transports, en produits divers, *kuji* 公事 ; en certains cas, ils travaillaient ce qu'on peut comparer à la réserve seigneuriale de l'Occident, *tsukuda* 佃.

Les domaines des temples se sont développés dès le IX^e siècle, ceux de l'aristocratie et de la maison impériale surtout aux XI^e et XII^e siècles. Cependant, même à la fin du XII^e siècle, dans bien des provinces, un tiers du sol et quelquefois plus restait sous le contrôle des gouverneurs. C'est du moins à cette conclusion que sont parvenues des études récentes, revenant sur la thèse précédemment soutenue de la disparition presque totale des territoires du ressort des administrations provinciales, *kokugaryô* 国衙領.

Mais, qu'il s'agisse de domaines ou de territoires restés sous le contrôle des administrations provinciales¹¹, le système de levée des

10. On appelait ces lots importants et leurs possesseurs *daimyô* 大名, mot promis à une grande fortune.

11. Au sujet des superficies cultivées en rizières, on dispose de chiffres fournis par le dictionnaire *Wamyô ruiju-shô* du début du X^e siècle (cf. p. 116). Ces chiffres reflètent sans doute la situation telle que la connaissait l'administration centrale au IX^e siècle (à raison de ce qu'on sait des fraudes il convient de garder beaucoup de circonspection). Le total serait de 835 107 *chô*, soit, à raison de 1,13 hectare par *chô*, environ 943 000 hectares. Mais il faut compter qu'une proportion, d'ailleurs difficile à évaluer, était endommagée. On remarquera (cf. p. 348) que, du X^e au XVI^e siècle, la superficie des rizières aurait environ doublé.

taxes présentait de grandes ressemblances, puisque l'unité de taxation était dans l'un et l'autre cas un lot de rizières dénommées, le *myôden*, le *myôshu* étant le responsable du paiement des taxes, donc doté d'un droit de possession bien garanti.

TEXTE

Immunité accordée à des domaines du Tôdai-ji

« Ordre du ministère des Affaires suprêmes, transmis par le Contrôle à la province de Mino.

» Au sujet des possessions du Tôdai-ji, domaines d'Ôi et d'Akabane, il faut dresser des bornes et interdire à jamais l'intrusion de quiconque, en particulier celle des envoyés de la province, et exempter des corvées les habitants pour qu'ils réservent uniquement leurs services au temple. Nous avons reçu le vingt et unième jour de la douzième lune de l'année dernière un rapport du Tôdai-ji qui dit : « Les domaines en question sont en règle par un décret qui les exempte de la taxe foncière et par des décisions du ministère et du département de la Population. Cependant, l'actuelle administration de la province, contre toute justice, a prétendu imposer les corvées provinciales et obliger les habitants à les faire, sous peine de crime et, pendant ce temps, ils ne peuvent absolument pas s'acquitter de leurs obligations d'usage à l'égard du temple. A bien considérer des procès-verbaux anciens, ce que ces domaines fournissent est appliqué aux aumônes pour la cérémonie du sûtra du Lotus de la Bonne Loi et aux réparations. C'est pour cela que les envoyés de la province ne devaient pas entrer sur le domaine et demander des corvées... Il y a plus de trois cents ans que ce temple a été bâti, les cérémonies sont négligées, les moines disparaissent. Pluie et rosée y rendent le séjour difficile, vent et gel y pénètrent facilement. Les besoins actuels du temple sont énormes, c'est pourquoi il a fait ce rapport pour obtenir une décision de la cour en sa faveur. Il demande une décision du ministère. Que d'urgence des envoyés soient dépêchés aux domaines, possessions de ce temple, pour y dresser des bornes aux limites et qu'à l'avenir l'entrée des envoyés du gouverneur soit interdite, qu'ils n'imposent plus de corvées. Que les saints dons des sages empereurs qui ont fait le vœu de bâtir ce temple soient appliqués aux prières qui procurent à la terre et au ciel un bonheur éternel, soient le gage que de nouveau l'empire, provinces centrales et provinces des sept circuits, sera protégé. »

» Le ministre de gauche, ayant reçu l'édit impérial, transmet : « Il faut ordonner à la province de dresser les bornes comme jadis, interdire les intrusions, l'entrée des envoyés de la province, exempter les

habitants des corvées provinciales. La province recevra cet ordre et l'appliquera sans faute.» Tengi 4 (1056), 3^e lune intercalaire, 26^e jour, le rédacteur secrétaire principal du Contrôle Otsuki, le signataire second contrôleur Taira (no Sadachika).» (*Heian ibun*, texte 790, documents du Tôdai-ji).

B. Guerriers

Les groupes de guerriers organisés firent leur apparition dès le XI^e siècle, ils avaient une double origine, provinciale et de la capitale. Les notables locaux n'avaient jamais négligé les arts du cavalier et de l'archer et, dès le IX^e siècle, la cour leur confiait largement la charge de maintenir l'ordre dans le pays. Par ailleurs, on a vu que les administrations centrale et locale n'étaient en fait pas très développées. Le nombre des postes ne changea guère durant toute l'époque ancienne, en revanche, le nombre des candidats ne cessa d'augmenter. A chaque génération, de nombreux cadets n'avaient pas d'emploi. L'église bouddhique en absorba un certain nombre, surtout à partir du X^e siècle. Mais les autres n'avaient pas d'autre ressource que de se mettre à la suite d'un grand ou d'un fonctionnaire en exercice et d'aller chercher fortune dans les provinces, ce que firent de nombreux Taira, issus de princes impériaux fils de l'empereur Kanmu, et Minamoto, descendants d'empereurs successifs depuis Saga-tennô. Loin de la capitale, notamment dans l'est ou le nord où il restait des terrains à mettre en valeur, ils pouvaient se tailler une place parmi les notables locaux. Au X^e siècle déjà, ils se sont quelquefois montrés remuants, au point de provoquer des troubles (révolte de Taira no Masakado¹², qui s'en prit entre 935 et 940 à des gouverneurs des provinces de l'Est et de Fujiwara no Sumitomo¹³

12. Taira no Masakado 平将門 (? - 940), descendant de l'empereur Kanmu, dont les ancêtres avaient reçu le nom de Taira quand ils avaient été radiés des registres de la maison impériale. Son père était déjà installé dans l'Est et n'avait plus de fonctions réelles de la cour (ces hommes portaient quelquefois des titres de fonctions de l'office des chevaux ou d'administrateurs provinciaux, titres qui ne comportaient pas de responsabilités réelles). Les querelles étaient fréquentes dans cette famille et, finalement, des gouverneurs de province y furent mêlés: Masakado attaqua le siège du gouvernement de Hitachi et pilla les magasins publics, puis il étendit ses actions aux provinces voisines. Il aurait, sur une communication d'une divinité, décidé de se déclarer nouvel empereur. Pourtant, il ne semble pas avoir eu d'ambitions autres que locales. Il fut assez aisément vaincu.

13. Fujiwara no Sumitomo 藤原純友 (? - 941), descendant de Nagara. En 936, adjoint du fonctionnaire chargé de pourchasser les pirates de la mer intérieure, il finit par se mettre à leur tête et attaquer les sièges des gouvernements provinciaux de la région. Lui aussi fut assez aisément vaincu.

qui, vers le même temps, pillait des magasins officiels dans les régions de la mer intérieure).

Les hommes issus de familles de fonctionnaires qui ne pouvaient plus espérer accéder aux hautes charges, quand ils voulaient rester dans le cadre de la cour se cherchaient des spécialités : pour les uns ce fut le protocole, pour d'autres les lettres. D'autres encore, surtout Taira et Minamoto (Seiwa-Genji sortis de l'empereur Seiwa) recherchaient des fonctions de la garde des portes ou du bureau de police, ou encore de commissaire chargé du maintien de l'ordre, *tsuibu-shi* 追捕使, « celui qui poursuit et capture les fauteurs de troubles », enfin de gouverneur de province¹⁴. Ces hommes se spécialisaient petit à petit dans les arts guerriers et acquéraient ainsi une sorte de statut de guerrier. Ils formaient le noyau d'un monde des guerriers, dans lequel les relations personnelles, les liens de protecteur à protégé, étaient aussi importants que dans celui de la cour. Au XI^e siècle, on ne peut parler de deux mondes distincts par leur genre de vie ou par leur mentalité. La plupart de ceux qu'on classe parmi les bons guerriers du temps, faisaient partie du groupe des fonctionnaires moyens et se reconnaissaient clients et protégés de hauts dignitaires. Minamoto no Mitsunaka¹⁵ rendit de grands services aux fils de Morosuke. Son fils Yorimitsu, enrichi dans les gouvernements provinciaux, fit des cadeaux somptueux à Michinaga. Son autre fils, Yori-nobu, lutta contre Taira no Tadatsune¹⁶ – qui fut adjoint de la province de Kazusa puis attaqua, tua le gouverneur d'Awa et pillait les magasins publics de Kazusa – et put s'emparer de lui. Il en fut récompensé par le gouvernement de la province de Mino.

14. Dès le XI^e siècle, pour gouverner certaines provinces, notamment dans l'Est ou le Sud, il convenait de pouvoir s'entourer d'une troupe assez nombreuse de trente à plus de cent suivants dits *rôtô* 郎等 (*rô* un homme, un garde ; *tô* marque du pluriel), qui servaient à lever les taxes (quelquefois par violence ; cf. la plainte des habitants d'Owari) et à faire la police.

15. Minamoto no Mitsunaka 源満仲 (912-997), ancêtre de Yoritomo. Il fut directeur de l'office des chevaux et gouverna successivement six ou sept provinces. Il rendit de grands services aux fils de Fujiwara no Morosuke en 969 quand Minamoto no Takaakira fut exilé, puis en 986 quand Kaneie fit abdiquer l'empereur Kazan. Il s'était installé dans la province de Settsu, entouré d'une nombreuse troupe. Ses fils Yorimitsu 頼光 et Yori-nobu 頼信 (968 - 1048) furent de fidèles clients de Michinaga et de ses fils.

16. Taira no Tadatsune 平忠常 (? - 1032) ; comme Masakado, il appartenait à une branche des Taira installée dans les provinces de l'Est ; il attaqua les sièges des gouvernements provinciaux de Shimōsa et Awa, mais finalement fut vaincu. Les Chiba 千葉, famille de guerriers de l'Est de l'époque de Kamakura sortent de lui.

Notables locaux devenus officiers domaniaux, fonctionnaires des gardes et du bureau de police, gouverneurs de province, des lignées se constituaient avec leurs suivants armés, parents, cadets ou individus recrutés ici et là (le passage des bandes de voleurs aux maisons militaires de fonctionnaires semble avoir été fréquent). Ces familles cherchaient à maintenir et à pousser leurs avantages, ce qui entretenait une certaine agitation dans les provinces. Le nord fut le théâtre de campagnes dites improprement de neuf ans, *Zenkunen kassen* 前九年合戦 et de trois ans *Gosannen kassen* 後三年合戦. En 1053, le gouverneur de Mutsu voulut mettre à la raison un notable provincial, Abe no Yoritoki 阿倍頼時, début d'une période de troubles de 1053-1062, avec une reprise de 1083-1087.

On connaît mal l'origine de la famille Abe. Un récit relatif à ces combats du Nord, le *Mutsu waki* 陸奥話記, indique qu'il s'agissait de notables de la région, notamment des districts de Shiwa et d'Izawa, chefs de vaincus Ezo qu'on appelait captifs, *fushū* 俘囚. Yoritoki fut vaincu par Minamoto no Yoriyoshi (cf. généalogie, p. 175), muni d'une commission officielle de la cour, aidé par son fils Yoshiie, après des combats qui durèrent environ neuf ans et avec l'aide des Kiyowara 清原 de Dewa. Il n'est pas exclu que cette dernière famille descende d'un administrateur provincial, envoyé en 878 dans cette région, qui y avait fait souche de notables locaux. Le feu reprit pour trois ans en 1086. Cette fois Yoshiie s'illustra, mais sans commission officielle. La famille Kiyowara avait recueilli un fils d'un Fujiwara installé dans le Nord et d'une fille d'Abe no Yoritoki. Mais, à la suite de querelles internes à la famille, ce Fujiwara no Kiyohira¹⁷ (? - 1128) put recueillir l'héritage des Abe et des Kiyowara et s'établir comme le chef de la famille la plus importante du Nord. Il prit soin de garder de bonnes relations avec la cour en continuant à lui envoyer des chevaux. Il s'installa à Hiraizumi, dans la vallée de la Kitakami, et y fonda des temples et des jardins dont les restes montrent encore que la culture n'était plus réservée à la seule capitale. Ses successeurs Motohira (1091 ? - 1158) et Hidehira (? - 1187) purent s'y maintenir. Quant à Yoshiie, il ne fut guère récompensé. En effet, les régents Fujiwara, qui avaient toujours protégé sa famille, ne détenaient plus une influence prépondérante à la cour. Les empereurs retirés préféraient favoriser les Taira.

17. Fujiwara no Kiyohira 藤原清衡 (1056-1128), fondateur des Fujiwara du Nord installés à Hiraizumi 平泉 ; ils ont gardé cette situation prépondérante durant trois générations. Motohira 基衡 puis Hidehira 秀衡 ont pu succéder à Kiyohira. Ils furent détruits sur l'ordre de Minamoto no Yoritomo lors de la fondation du *bakufu* de Kamakura.

Malgré les désordres, les usurpations de droits domaniaux, la cour, qui n'avait guère le moyen d'intervenir directement dans les provinces, gardait son prestige : on avait toujours besoin d'elle pour régulariser les situations acquises, elle était la garante suprême des droits de chacun ou que chacun s'était conquis.

TEXTES

Mœurs des guerriers

« Comment Taira no Sadamichi coupa la tête d'un homme à cause de Minamoto no Yorinobu »

« Maintenant, c'est du passé. Chez Minamoto no Yorimitsu, de nombreux invités buvaient et se distrayaient ; Yorinobu son frère cadet était là. Un suivant de Yorimitsu, guerrier du nom de Taira no Sadamichi était présent. Sadamichi, ce jour-là, parut à la réunion pour servir à boire ; Yorinobu, tout en écoutant les invités, appela à haute voix Sadamichi et, se tournant vers lui, dit : « Il y a dans la province de Suruga un certain X qui s'est conduit de façon incorrecte à l'égard de Yorinobu, apportez-moi sa tête. » Quand il entendit cela, Sadamichi pensa : « Pour moi, je suis au service de mon seigneur (Yorimitsu), on peut évidemment dire que son frère cadet appartient à la même famille ; cependant je ne suis pas à son service. En outre, une telle chose ne se demande qu'à un homme qui vous soit absolument attaché. On pourrait comprendre qu'il me donne des ordres parce qu'il est un proche de mon seigneur, s'il le faisait discrètement, en m'appelant à l'écart. Mais, au milieu d'un grand concours de gens, donner à haute voix l'ordre de rapporter la tête de quelqu'un ! Quelle bizarrerie ! » Et, sans répondre clairement, Sadamichi laissa tomber la chose. Trois ou quatre mois passèrent, Sadamichi partit pour affaire dans l'Est. Comme il avait pensé que ce que lui avait dit Yorinobu était paroles en l'air, tout cela lui était complètement sorti de l'esprit. Cependant, Sadamichi rencontra en chemin l'homme que lui avait désigné Yorinobu. Arrêtant leurs chevaux, ils parlèrent tranquillement. Puis, sur le point de le quitter, cet homme, qui avait entendu parler de l'ordre reçu par Sadamichi parce que cela ne s'était pas fait en secret et que tout naturellement la rumeur s'était propagée, demanda ce qu'il en était. Alors Sadamichi se souvint : « Eh oui ! il y a eu quelque chose de cette sorte. Je suis au service du seigneur aîné, je ne suis jamais allé servir le seigneur Yorinobu. En outre, comme c'est un ordre qu'aucune raison ne justifie et qui a été donné devant beaucoup de monde, j'ai pensé que c'était bizarre et je ne m'en suis pas soucié. » Voilà ce qu'il dit en riant. L'homme répondit tout joyeux : « Comme j'en ai reçu avis de

la capitale, je me suis demandé si vous veniez dans cette intention et j'étais aujourd'hui bien angoissé. Que vous jugiez l'ordre dénué de raison, voilà qui est bien pensé. Ma reconnaissance est sans limite. Cependant, à supposer que vous jugiez qu'il est difficile de désobéir et qu'il faut achever l'entreprise de me couper la tête, pourriez-vous y réussir avec quelqu'un fait comme je le suis?» Sur quoi Sadamichi pensa: «Cet individu se vante d'être plus fort qu'on ne le croyait et on ne pourrait pas lui en donner le démenti! Il déclare que, le sire Yorinobu voulant le châtier, il a eu très peur mais, qu'à partir d'aujourd'hui, il est rassuré et content. C'est bien beau d'être franc, mais cet individu m'échauffe les oreilles. Allons, abattons-le d'une flèche, coupons sa tête pour la rapporter au seigneur de Kawachi (province dont Yorinobu était le gouverneur).» Il se contenta de lui dire: «Eh bien donc!» et passa son chemin.

» La silhouette de l'homme avait disparu quand Sadamichi fit connaître son intention à ses suivants; il fit resserrer les sangles des chevaux, rectifier le port des carquois et tourner bride pour poursuivre l'homme. Une longue étendue de grève le séparait d'eux quand ils lui donnèrent la chasse. Ils passèrent près d'un bosquet assez dense, débouchèrent sur un espace assez vaste et l'appelèrent; alors, disant: «Voilà ce que vous prépariez», il fit demi-tour. Cependant, est-ce parce que ce niais avait pris pour de bon ce que lui avait dit Sadamichi? Monté sur un cheval de remplacement, marchant sans précaution, il ne put tirer une flèche et fut jeté bas, la tête la première. Comme leur maître avait été abattu d'une flèche, ses suivants, tous tant qu'ils purent, prirent la fuite; poursuivis par les flèches ils finirent par disparaître. Ainsi donc Sadamichi prit la tête de cet homme, la rapporta à la capitale, la fit tenir à Yorinobu qui se réjouit et lui donna en récompense un cheval tout harnaché.

Par la suite, Sadamichi raconta la chose: «Cet individu, qui croyait s'être tiré d'affaire, s'est fait tuer d'une flèche pour avoir parlé sans réflexion. C'est sans doute pour une raison de même sorte qu'il avait irrité le seigneur Yorinobu, dont le prestige est bien redoutable.» Ceux qui entendirent cela n'en avaient que plus de crainte de ce seigneur.» (*Konjaku monogatari*, chap. 25, anecdote 10)

«Comment Haruzumi de la province de Kii rencontra des voleurs»
«Maintenant, c'est du passé, il y avait dans le district Ito de la province de Kii un homme du nom de Sakanoue no Haruzumi. Il pratiquait sans se relâcher la voie des armes. Il avait fait partie des suivants de l'ancien gouverneur Taira no Koretoki. Un jour qu'il allait pour affaire à la capitale, sachant qu'il avait des ennemis, il ne se relâchait

pas de sa vigilance, il restait armé et maintenait les hommes de sa suite sous les armes, prêt à faire face à tout adversaire, quand, en pleine nuit, débouchant en un lieu, il rencontra un brillant cortège de seigneurs à cheval qui, précédé d'une avant-garde chargée d'ouvrir la route, quittait la capitale en direction du sud. Ils faisaient dégager la route à grand bruit, Haruzumi descendit donc de cheval, et, comme on disait : « Vous tous, jetez vos armes, tout le monde couché ! », éperdus, tous jetèrent leur arc. Ils étaient là, face contre terre ; au moment où ils se disaient : « Ce sont des seigneurs qui passent ! », Haruzumi et tous ses hommes sentirent qu'on leur écrasait la nuque en la foulant. Se demandant ce que cela pouvait bien être, ils levèrent la tête et regardèrent : ce n'était pas des seigneurs comme ils le pensaient, c'était cinq ou six cavaliers équipés de l'armure, d'un aspect effrayant, la flèche sur la corde, qui leur dirent : « Si vous bougez vous êtes morts. » Vraiment, il ne s'agissait pas là de grands seigneurs, mais d'un stratagème de voleurs. Quand ils le virent, sans limite fut leur impuissante colère. Comme, au moindre geste, ils auraient été tués d'une flèche, ils ne purent que se laisser faire par ces gens qui, les couchant, les traînant et relevant à leur guise, les dépouillèrent de leurs vêtements et emportèrent absolument tout, arcs et carquois, selles et chevaux, sabres et coutelas et jusqu'à leurs chaussures.

» Alors Haruzumi dit : « Si j'avais pu ne pas relâcher mon attention quels qu'aient été les voleurs, c'est seulement après m'avoir tué qu'ils m'auraient ainsi maltraité. Mais se faire prendre parce qu'on est désarmé ! (quelle honte plus grande que la mort !) Nous avons obéi à ceux qui dégageaient la route à grand bruit et nous nous sommes prosternés : que pouvions-nous faire dans cette position ? Cette affaire me montre-que je ne suis pas destiné à la voie des armes. » Par la suite, il cessa de se poser en guerrier et entra en service.

» La morale est que si l'on rencontre des hommes qui ouvrent la route d'un grand seigneur il faut rester vigilant. » (*Konjaku monogatari*, chap. 29, anecdote 21.)

III. ÉPOQUE DES EMPEREURS RETIRÉS

A. Gouvernement des empereurs retirés

A la fin du XI^e siècle, la maison Fujiwara perdit la prépondérance à la cour au profit de la maison impériale qui, en la personne d'empereurs retirés assumait la charge de protéger et diriger le souverain, organisa sa propre clientèle et se créa des moyens d'existence par le

développement des remises de domaines à elle faites, car elle devenait la source ultime des exemptions. A l'influence des parents par les femmes succéda celle de la parenté en ligne masculine. Une circonstance fortuite, le manque de princes impériaux petits-fils ou neveux des grands Fujiwara, fut à l'origine de ce changement qui n'affectait d'ailleurs pas de façon fondamentale le système du gouvernement de la cour.

A la mort de Goreizei-tennô il fallut, faute de prince impérial neveu ou petit-fils de Fujiwara no Yorimichi ou de son frère Norimichi, prendre pour empereur Gosanjô-tennô, petit-fils de Sanjô-tennô par les femmes. Les Fujiwara gardèrent le titre de grand chancelier qui était maintenant réservé à leur famille, mais il devint formel parce que manquait ce qui faisait sa force, le lien de parenté avec l'empereur. Gosanjô-tennô marqua son indépendance à l'égard des Fujiwara en s'empressant de faire reconstruire le palais, de façon à ne pas résider dans une de leurs propriétés. Il prit l'initiative d'une nouvelle révision des titres domaniaux pour contrôler les domaines antérieurs à 1045 et supprimer les plus récents. Cette mission fut confiée à un bureau nouveau et temporaire, le bureau d'enregistrement des titres domaniaux, *kirokujo*¹⁸. Des temples perdirent une proportion sensible de leurs biens; même les Fujiwara furent touchés, en dépit des dénégations de l'historien Jien au début du XIII^e siècle. Parallèlement, Gosanjô-tennô développa beaucoup les « rizières de l'édit impérial », c'est-à-dire les domaines de la maison impériale. Son influence lui permit de modifier légèrement la composition du conseil des hauts dignitaires (le poids des précédents, des situations acquises empêchait toute modification brutale) et d'y augmenter la proportion des Minamoto. Il put aussi se ménager une sorte de clientèle parmi les fonctionnaires moyens et inférieurs, notamment les lettrés, dont le plus célèbre est Ôe no Masafusa 大江匡房. Mais Gosanjô-tennô mourut trop tôt pour exercer une influence après son abdication, comme on lui en a prêté l'intention. Néanmoins il avait organisé lui-même sa succession. Ce fut son fils Shirakawa qui inaugura le gouvernement des empereurs retirés, *insei* 院政.

Après plusieurs siècles d'éclipse, les empereurs retirés jouirent de nouveau d'une influence prépondérante à la cour, en la personne de Shirakawa-tennô de 1086 à 1129, de Toba-tennô de 1129 à 1156,

18. *Kirokujo*, pour *kiroku shôenkenkeisho* 記録荘園券契所; commission temporaire créée en 1069 (mais en 1045 et 1056 on avait déjà procédé à des vérifications de titres domaniaux). Cette commission établissait des consultations qui servaient aux hauts dignitaires à prendre des décisions. En 1111, l'empereur retiré Shirakawa rétablit cette commission pour un temps.

et de Goshirakawa-tennô de 1158 à 1192. On appelait ces empereurs du nom de leur résidence suivi de *in* qui désigne souvent un établissement religieux ou la demeure d'un empereur retiré, d'où le nom de *insei*, gouvernement des empereurs retirés. Après son abdication, le souverain disposait d'une maison constituée de fonctionnaires de l'administration centrale et de hauts dignitaires qui s'occupaient de l'administration de ses biens et de l'organisation de sa vie quotidienne. Mais cette maison ne donnait pas directement des ordres aux organes normaux de l'administration de la cour, quand il s'agissait, notamment, de décider de la succession au trône, des nominations et promotions ou des cérémonies du cycle annuel. Cependant, l'influence de l'empereur retiré était prépondérante pour les choix. Elle lui permettait de donner les provinces à des gouverneurs fidèles, ce qui accéléra le mouvement de remise et l'accroissement des biens de la maison impériale.

Une bonne partie de la fortune des empereurs retirés fut consacrée à la construction de temples, à la célébration de cérémonies, à des pèlerinages, notamment à Kumano, qui devenait un centre important du Shugen-dô. L'influence ecclésiastique, la crainte des sortilèges, la croyance en l'efficacité des rites, dominaient de plus en plus la cour. Le gouvernement des empereurs retirés n'a rien changé ni innové en ce qui concerne le mécanisme de la cour, son rôle, ses occupations. Il a seulement maintenu et accentué certains traits comme la tendance à faire fond sur les relations personnelles, le foisonnement des intrigues subalternes et féminines.

B. Nouvelles tendances religieuses

Les sectes Tendai et Shingon dominent la fin de l'époque de Heian, fort liées au monde de la cour. Pour des raisons assez faiblement de doctrines, mais beaucoup de concurrence pour les postes, des querelles éclatèrent, notamment entre les branches dites *jimon* 寺門 ou du Onjô-ji et *sanmon* 山門 ou du Hieizan du Tendai. Elles prirent quelquefois ampleur et violence par suite de l'apparition et du développement de bandes armées au service des grands établissements religieux.

Les théories relatives aux âges de la loi bouddhique et l'amidisme ont marqué fortement ce temps. La doctrine amidiste, ou doctrine de la Terre Pure, *jôdo-kyô* 淨土教, s'est développée en Chine et a été connue au Japon dès l'introduction du bouddhisme. Amitabha, ou Amida pour les Japonais, selon un des sùtra principaux de la doctrine, aurait fait vœu de ne pas devenir bouddha si ceux qui désirent renaître dans son paradis, la Terre Pure de l'Ouest, n'y parvenaient

pas. Cette Terre Pure accueille ceux qui ont su concentrer leur pensée sur ce désir, notamment par la récitation de l'invocation *namu Amida butsu*, le *nenbutsu* 念仏. Longtemps l'amidisme, pratiqué principalement dans le Tendai, fut une méthode de méditation. A la fin du Xe siècle, le préfet monacal du Eshin-in (un des établissements du Hieizan), Genshin¹⁹ écrit l'«Essentiel pour renaître dans la Terre Pure». Le principe était qu'il fallait mettre sa confiance dans le vœu d'Amida et cesser de se fier à ses propres forces. Cette doctrine devint populaire grâce aux efforts de moines, comme Kûya 空也 (903-972), qui proposaient au peuple une forme simplifiée d'amidisme fondée sur la confiance et sur la récitation de l'invocation accompagnée de danse et de musique.

Dès la fin du Xe siècle, dans les régions centrales, des confréries de paysans s'étaient formées pour appliquer les mérites acquis par la récitation des invocations, à la renaissance dans la Terre Pure des parents défunts. La noblesse ne montra pas moins de dévotion et les longues séances de récitation de l'invocation, durant quelquefois plusieurs jours, vinrent prendre place dans le groupe des célébrations bouddhiques. Les empereurs retirés se montrèrent aussi de fervents adeptes de cette récitation.

Selon une théorie, l'enseignement du Bouddha devait passer par trois étapes: celle de la loi correcte, *shôbô* 正法, durant laquelle la compréhension est aisée, celle de la loi contrefaite, *zôbô* 像法, durant laquelle il devient difficile de saisir le sens, celle de la fin de la loi, *mappô* 末法, qui voit la disparition de toute possibilité de comprendre la loi si une aide extérieure à l'homme ne lui est pas proposée, en l'occurrence celle d'Amida. La décadence doit durer jusqu'à l'apparition du prochain bouddha. La date d'entrée dans la période finale de la loi était fixée à 1052. L'essor de l'amidisme n'en fut que plus fort: le vœu d'Amida pouvait paraître une dernière planche de salut pour rejeter ce monde souillé et chercher la Terre Pure. On construisit des chapelles dédiées à Amida, le Byôdô-in 平等院, fondé par Fujiwara no Yorimichi dans une propriété de campagne de sa famille à Uji, en est l'exemple le plus connu mais loin d'être unique.

19. Genshin 源信 (942-1012), un des moines savants et dévots du Xe siècle, auteur du traité *Ôjôyôshû* 往生要集 qui expose la doctrine amidiste, le «vœu originel» d'Amida, les destinées des êtres après la mort, notamment l'entrée dans la Terre Pure de l'Ouest, le paradis d'Amida pour ceux qui ont su mettre leur foi dans le vœu de ce bouddha. Cet ouvrage, achevé en 985, fut envoyé en Chine au Tendai.

Les créations de temples furent fort nombreuses dès la seconde moitié du Xe siècle, car la fondation d'un établissement, le don de statues de culte, la copie de sûtra étaient considérés comme des œuvres pies fort efficaces à l'approche de la période finale. Le but de ces fondations était d'obtenir le paradis pour les défunts et la prospérité de leurs descendants en ce monde.

Les grands temples avaient très tôt été dotés de biens fonciers et ne se firent pas faute de les agrandir. Leur population se développa donc : outre les moines ordinaires adonnés aux études et aux pratiques, ils recrutèrent des domestiques chargés de services divers qui, souvent, recevaient des ordinations de complaisance ou se cachaient sous l'habit de moine pour éviter les impôts. Par ailleurs, au Xe siècle, la hiérarchie ecclésiastique fut envahie par des fils de familles nobles à la recherche de prébendes, ce qui créa des tensions à l'intérieur du groupe des moines instruits. C'est dans la seconde moitié du Xe siècle que les temples commencèrent à organiser des bandes armées pour maintenir l'ordre à l'intérieur des établissements eux-mêmes et pour défendre leurs possessions et celles des sanctuaires du culte national qui leur étaient liés. C'est pourquoi les textes parlent d'hommes des dieux mêlés aux troupes de moines guerriers ou plutôt armés, *sōhei* 僧兵 qu'on appelait bandes (*shūto* 衆徒, mot d'abord utilisé sur les domaines du Kōfuku-ji). Les moines soldats pouvaient être engagés contre les gouverneurs de province ou contre d'autres temples (querelles célèbres entre Enryaku-ji et Onjō-ji, têtes des deux écoles ésotériques du Tendai, dès la fin du Xe siècle, et épisodes en 1081, 1086, 1121, 1140, et entre Kōfuku-ji et Enryaku-ji) ou pour intimider la cour. Une de leurs tactiques consistait à apporter à la capitale les palanquins sacrés *mikoshi* 神輿 qui servaient au transport de l'objet support d'un dieu (l'Enryaku-ji promenait le palanquin du sanctuaire Hie) ou l'arbre sacré *shinmoku* 神木 (celui de Kasuga était utilisé par les moines du Kōfuku-ji). Les moines soldats ont duré jusqu'au XVIe siècle. Ils ont souvent contribué à entretenir les troubles mais, à aucune époque, leur rôle n'a été décisif.

TEXTE

tiré du Denreki, 3^e lune intercalaire, 19^e jour

Notes de Fujiwara no Tadazane, régent

La querelle du Kōfuku-ji et du Enryaku-ji en 1113, Eikyū 1

«Ce matin, on m'informe de chez le recteur monacal de Nara [Kakushin] que les bandes du Kōfuku-ji viennent à la capitale pour présenter leur plainte au sujet du Kiyomizu-dera [temple dépendant du

Kôfuku-ji, à la tête duquel la cour venait de nommer un moine de l'Enryaku-ji, Ensei]. En conséquence, je fais prévenir l'empereur retiré qui me fait répondre : on verra ce qu'il y aura à faire quand ils seront là... Il paraît que les bandes de Nara ont fait halte à Uji.

» 20^e jour. Je ne sors pas. Les bandes de Nara arrivent au Collège pour l'encouragement aux études [établissement dépendant des Fujiwara, comme le Kôfuku-ji] pour se plaindre au sujet du Kiyomizu-dera, environ à l'heure de midi.

» 21^e jour. Il fait beau. Munetoki, intendant du Collège, vient me porter la plainte des moines. Je la transmets à l'empereur retiré (Shirakawa-in) par un membre de la chancellerie privée, Minamoto no Masakane. Je suis convoqué par l'empereur et, malgré l'interdit que je dois garder, je vais au palais. Le chef du département de la Population, l'intendant du bureau de police et moi-même sommes à la salle d'en haut. Sa Majesté l'empereur retiré garde un interdit. Les dignitaires ecclésiastiques, convoqués, viennent chez l'empereur retiré. On envoie deux ou trois fois au Collège. Vers huit heures du soir, ordre est donné d'enlever sa charge de supérieur du Kiyomizu-dera à Ensei. Comme l'empereur retiré a donné ses instructions, je me retire.

» 29^e jour. Il fait beau. Les moines de la montagne (Hieizan) s'ébranlent contre le Kiyomizu-dera et détruisent des bâtiments : ceci est la suite de l'arrivée à la capitale de la bande du Kôfuku-ji qui a fait des dégâts aux biens de Gion [lié avec l'Enryaku-ji]. C'est pourquoi ceux-ci vont se livrer à des violences contre le Kiyomizu-dera. Ils réclament en outre que le préfet monacal du Kôfuku-ji soit exilé. On examine cette question à mon appartement du palais. Dans la nuit, des moines avec les palanquins de Gion se rassemblent à la porte de la résidence de l'empereur retiré. Il me convoque. Je vais au palais où on délibère pendant plusieurs heures. »

TEXTE

tiré du Chûyû-ki, 4^e lune, 1^{er} jour

Notes de Fujiwara no Munetada, alors second conseiller

« Depuis hier, une bande de quatre à cinq cents hommes du Hieizan, avec des hommes du sanctuaire de Gion portant les palanquins, se sont rassemblés à la porte nord de la résidence de l'empereur retiré. A quatre heures du matin, Son Excellence (Fujiwara no Tadazane, le régent), convoqué, est allé de son appartement du palais, chez l'empereur retiré. Dans les alentours du palais, les guerriers ont pris position en bon ordre pour garder les appartements de l'empereur retiré. Il y a une décision à prendre chez l'empereur

retiré au sujet de la plainte présentée par les troupes de moines. Son Excellence le régent et le tiers ministre en tête, plus de dix hauts dignitaires sont rassemblés. Ceux qui étaient à leurs appartements de service depuis la veille, Son Excellence et le tiers ministre, et deux ou trois autres, sont en vêtements d'hiver, ceux qui sont venus à l'aube sont en vêtements d'été [entrée dans l'été, 1^{er} jour de la 4^e lune]. La question posée aux hauts dignitaires porte sur la plainte qui demande l'exil du préfet monacal mineur Jikkaku. Cependant, la hiérarchie du Kôfuku-ji n'a absolument rien à se reprocher. Pourquoi faudrait-il les traiter en criminels? C'est pourquoi on délibère de s'en tenir seulement à la décision impériale. Cependant Sa Majesté dit à plusieurs reprises qu'on a bien réfléchi et qu'en conséquence il faut maintenant trancher. Pendant ce temps la foule des moines et des hommes du sanctuaire de Gion, aussi dangereuse que l'inondation ou l'incendie, réclame. Les hommes du sanctuaire avancent dans la région de la porte du nord; ils poussent des clameurs, hurlent. Le conseil ne peut se décider. Particulièrement, les hauts dignitaires Fujiwara [protecteurs du Kôfuku-ji] avalent leur langue et ferment la bouche. Ils ne peuvent émettre un mot. Je suis atterré, je ne peux rien dire. Précédemment, chaque fois que des bandes de moines ont fait des réclamations, ils ont présenté un rapport. Cette fois, les hommes du sanctuaire de Gion se seraient emparés du document [justifiant la plainte]. Ils se contentent de réclamer verbalement l'exil de Jikkaku. N'y aurait-il pas dans les excès de ces mauvaises bandes sujet de se plaindre? La foule des moines, par sa force, terrorise tout le monde dans l'empire, petits et grands. On méprise l'autorité de la cour. C'est la fin du monde. Sous la pression de bandes de moines, on veut qu'il puisse y avoir un jugement. La force ne suffit-elle pas? Le conseil ne peut conclure. La colère de la foule gronde comme le tonnerre. Personne pour nous tirer d'affaire. Voici le temps de la disparition de la loi du Bouddha et de la loi du souverain. L'empereur nous répète qu'il faut à toute force se décider. Tout ce que dit le chef du département du Trésor (Fujiwara no Fusasada) c'est qu'il faut juger. L'empereur prononce alors, suivant la proposition de décision de ce haut dignitaire, que le préfet monacal Jikkaku sera traité en criminel. Il prononce aussi qu'il ne devra pas y avoir un nouveau procès sur une plainte du Kôfuku-ji au sujet d'une faute du Enryaku-ji. Alors la foule des moines se disperse dans l'allégresse. Echapper à cette foule, c'est comme sortir de la gueule du tigre. Nous l'avons échappé belle. En vérité, quelle tristesse. Que faire? Petit à petit, jusqu'à deux heures de l'après-midi, les bandes de moines se dispersent, alors l'empereur retiré sort. Quelqu'un me dit confidentiellement que, pour cette fois, il semble que toutes les

bandes du Hieizan n'aient pas été unanimes pour se soulever. L'affaire a été machinée par les plus violents. C'est pourquoi ils n'étaient pas extrêmement nombreux. Cette bande de forcenés s'est rendue coupable de grands crimes. La voie du ciel est renversée. Les craintes se multiplient. On peut penser que le ciel va détruire notre cour. En vérité que peut-on faire? »

(La querelle continua car le Kōfuku-ji riposta.)

IV. VERS LA FIN DU RÉGIME ANCIEN

MONTÉE ET CHUTE DES TAIRA

Depuis le XI^e siècle, certaines branches des Taira et des Minamoto (cf. tableaux) s'étaient spécialisées dans les emplois moyens des gardes, de la police ou des gouvernements provinciaux. Les Minamoto, protégés des régents Fujiwara, ont subi une relative éclipse au XII^e siècle. Cependant, ils conservaient des intérêts et des fidèles dans les provinces de l'Est. Les Taira, eux, avaient rendu de grands services aux empereurs retirés, notamment contre les moines guerriers et contre les pirates de la mer intérieure et de l'Ouest, régions importantes en un temps où le trafic avec la Chine des Song n'était pas négligeable. Les chefs, *tōryō* 棟梁 (poutre faîtière, tête), de ces grands lignages guerriers (les descendants de Minamoto no Mitsunaka ou de Taira no Kunika se comptaient par centaines) restaient clients de l'aristocratie de la capitale et c'est en cette qualité qu'ils participèrent aux troubles de l'ère Hōgen (1156), querelles à l'intérieur de la maison impériale et de la maison des régents pour savoir qui en serait le chef.

A la mort de l'empereur retiré Toba en 1156, l'empereur Sutoku, lui aussi empereur abdicé, espérait devenir empereur retiré dirigeant les affaires, mais Toba avait pris soin d'assurer l'arrivée sur le trône, en 1155, de son fils Goshirakawa, déjà adulte et peu disposé à laisser l'influence à Sutoku. Un conflit éclata donc entre les deux souverains. Au même moment, la maison Fujiwara était déchirée par la rivalité entre les deux frères, Tadamichi et Yorinaga, ce dernier favorisé par leur père qui lui avait fait donner la charge de chef de la maison. Il y eut alliance entre Sutoku et Yorinaga et entre Goshirakawa et Tadamichi. Les deux camps s'assurèrent l'appui de guerriers, le premier pouvait compter sur Minamoto no Tameyoshi, le second sur Taira no Kiyomori²⁰ et sur Minamoto no Yoshitomo pourtant

20. Les Taira, père et grand-père de Kiyomori, avaient fidèlement servi Shirakawa, Horikawa et Toba. On a même dit que Kiyomori était en fait le fils de Shirakawa.

fils de Tameyoshi. Les opérations guerrières dites « troubles de l'ère Hôgen », *Hôgen no ran* 保元の乱 furent assez peu de chose et aboutirent à l'exil de Sutoku et à la mort violente de Yorinaga et de Tameyoshi.

Dès 1158, Goshirakawa a pris la place d'empereur retiré. Il avait, semble-t-il, mieux récompensé Kiyomori que Yoshitomo, qui devinrent rivaux et trouvèrent des alliés dans l'entourage de l'empereur retiré où existaient aussi des rivalités. Fujiwara no Michinori 通憲 (1106-1159) (*Shinzei* 信西 quand il se fut fait moine) était un fonctionnaire lettré, serviteur proche de Goshirakawa, parce que sa femme en avait été la nourrice (le rôle de ces femmes et de leur famille a toujours été important dans les intrigues de la cour); il s'attira la haine du second conseiller Fujiwara no Nobuyori 信賴 (1133-1159), membre de la maison de Goshirakawa. Yoshitomo et Nobuyori, se considérant comme défavorisés, firent alliance. Ils essayèrent de profiter d'un pèlerinage de Taira no Kiyomori à Kumano pour assassiner Shinzei, ce à quoi ils réussirent, et s'assurer de la personne de l'empereur. Ils échouèrent²¹ et furent vaincus par Kiyomori revenu en hâte avec des troupes à la capitale. Ces « troubles de l'ère Heiji », *Heiji no ran* 平治の乱 (1159), ont permis à Taira no Kiyomori et à sa famille de prendre une position prépondérante à la cour. Pour la première fois, une famille de fonctionnaires moyens à vocation guerrière se fit attribuer des titres et des fonctions auxquels aucun précédent ne leur donnait droit.

Les Taira ont tenu une position brillante à la capitale de 1160 à 1180 environ. Kiyomori n'innova pas. Il copia la politique de mariages²² des Fujiwara et réussit ainsi à être le grand-père du jeune empereur Antoku monté sur le trône en 1180. Il se fit concéder les postes les plus élevés de la hiérarchie de la cour: en 1167, de tiers ministre qu'il était, il fut promu au premier rang et au grade de ministre des Affaires suprêmes. Il fit en sorte de caser ses parents,

21. Yoshitomo périt avec son fils aîné, mais ses plus jeunes enfants furent épargnés, exilés ou mis dans des temples, destinés à l'état de moine. Yoritomo fut confié à une famille Hôjô de la province d'Izu et Yoshitsune, avec deux autres, à un temple de la région de Kyôto. Ils devaient plus tard rallumer la guerre contre les Taira.

22. Kiyomori dut, au début, mener sa politique de mariages avec une certaine prudence pour ne pas violer trop brutalement les précédents. Ayant pris pour épouse une fille de Taira no Tokinobu, très lointain cousin resté dans le monde de la cour, il mit la sœur de son épouse auprès de l'empereur Goshirakawa. Cette femme en eut un fils, dont Kiyomori fit l'empereur Takakura en 1168. Il lui donna en mariage sa propre fille et le fit abdiquer quand son petit-fils, désigné comme empereur, Antoku, eut deux ans.

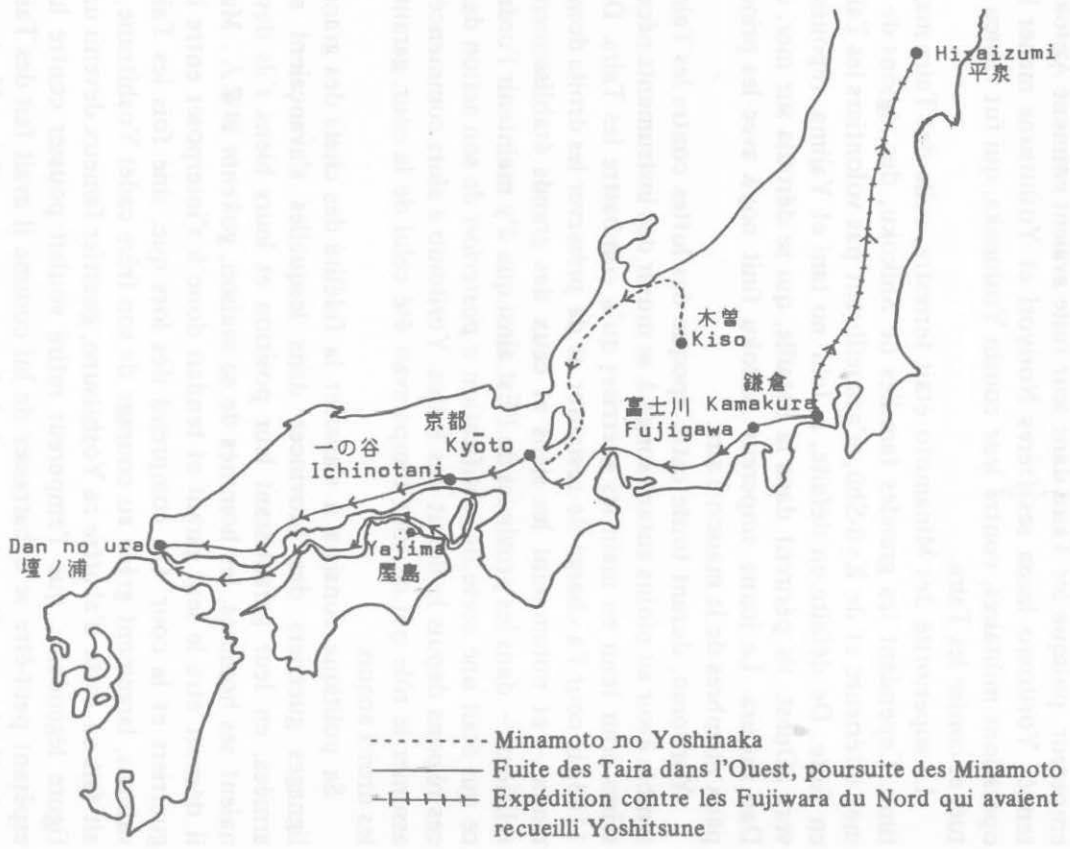
notamment ses fils (Shigemori, l'aîné, lui rendit de grands services), parmi les hauts dignitaires. Cependant leur nombre ne put que rester assez modeste (cf. tableau généalogique p. 174). Sa position souffrait d'être si neuve, le souvenir de la dépendance de son père à l'égard des empereurs retirés et de la situation médiocre de ses ancêtres restait trop vif. En outre, trop longtemps Kiyomori dirigea son ambition sur la cour et négligea les provinces: ce ne fut qu'en 1179 qu'il chercha à s'assurer les droits de nomination dans un nombre appréciable de provinces. De même ses droits domaniaux restèrent insuffisants, souvent secondaires par rapport à ceux de l'empereur retiré qui était le *honke*. Quand sa politique se fit plus agressive à l'égard des domaines, il suscita des oppositions à la cour, qu'il voulut briser en transférant la capitale à Fukuhara, dans la province de Settsu. Kiyomori s'intéressait en effet au commerce maritime²³ et au trafic dans la mer intérieure. En définitive, et malgré la splendeur et la puissance prêtées aux Taira par les récits épiques, Kiyomori, grand-père du jeune empereur Antoku, avait plutôt affaibli sa position de chef d'un grand lignage guerrier en cherchant à percer à la cour. La suite des événements allait montrer que les Taira ne pouvaient faire fond sur la cour qui, en fait, ne les avait pas encore admis (il aurait fallu plus d'une génération) et que, sans doute, leur intrusion avait plutôt détruit le prestige de la cour, l'avait compromise.

Goshirakawa et les aristocrates de la cour ne cherchaient qu'une occasion de se débarrasser des Taira. Ceux-ci n'avaient pas créé les organes qui leur auraient permis de contrôler fermement les guerriers provinciaux. Les événements de 1180 à 1185, qui s'achevèrent sur leur déroute complète, montrèrent que leur position était plus fragile qu'il n'y paraissait.

Un prince impérial²⁴ ayant, de façon peu régulière, lancé un ordre d'abattre les Taira, Minamoto no Yoritomo saisit ce prétexte. Après la défaite de son père en 1159, lui-même et trois frères cadets avaient été épargnés. Il avait été exilé dans l'Est et confié à Hôjô no Tokimasa dont il épousa la fille. Il s'installa à Kamakura, où se

23. Après une certaine interruption due aux circonstances dans la Chine des Song, au début du XII^e siècle, les échanges reprirent: cette fois, non seulement des marchands chinois fréquentèrent les côtes du Japon, mais des bateaux japonais commencèrent à aller en Chine. Il y eut même échange indirect de correspondance entre les deux cours par l'intermédiaire de fonctionnaires locaux. Kiyomori favorisait ce trafic et voulait faire arriver les bateaux chinois jusqu'aux ports de la mer intérieure. Il fit de grands dons au sanctuaire Itsukushima dont les divinités protégeaient la navigation dans la mer intérieure.

24. Le prince Mochihito 以仁王, fils de Goshirakawa-tennô, a peut-être agi poussé de façon occulte par son père. Il lança un ordre déclarant les Taira rebelles.



trouvait un sanctuaire dédié au dieu Hachiman, protecteur des Minamoto, et rallia peu à peu les grandes familles de l'Est, les Minamoto ne se montrant pas toujours les plus empressés. Dès 1181, il déclara qu'il assumait les droits de juridiction dans les provinces de l'Est. Son cousin Kiso no Yoshinaka, lui, en 1183, chassa les Taira de Kyôto où l'empereur retiré Goshirakawa fit introniser un nouvel empereur, puisque les Taira dans leur fuite avaient emmené Antoku-tennô. Yoritomo laissa ses frères Noriyori et Yoshitsune mener les opérations militaires, contre leur cousin Yoshinaka, qui fut vaincu et tué, et contre les Taira.

La supériorité des Minamoto était terrestre, celle des Taira maritime. Cependant les grandes familles de Shikoku, des régions de la mer intérieure et de Kyû-Shû, n'accueillirent pas volontiers les Taira en fuite. De défaite en défaite, à Ichi no tani et Yajima, repoussés vers l'Ouest, ils périrent dans la bataille, qui se déroula sur mer, de Dan no ura. Le jeune empereur Antoku finit noyé avec les principaux membres de la maison Taira.

Yoritomo, durant toute cette époque des luttes contre les Taira, semble avoir au moins autant songé à se munir des instruments nécessaires pour tenir en main les guerriers qu'à combattre les Taira. Dès 1183, la cour l'a chargé de restaurer et de préserver les droits domaniaux — et notamment les siens et ceux des grands établissements religieux — dans les provinces de l'Est ainsi que d'y maintenir l'ordre, ce qui était une sorte de justification *a posteriori* de son action dans ces régions depuis le début des luttes. Yoritomo a alors commencé à assumer le rôle qui de tout temps avait été celui de la cour, garantir les droits acquis.

Sa politique consista à s'assurer la fidélité des chefs des grands lignages guerriers des provinces dans lesquelles s'avançaient ses armées, en leur garantissant leur position et leurs biens s'ils devenaient ses hommes, les hommes de sa maison, *gokenin* 御家人. Mais il désirait être le seul garant et tendait donc à s'interposer entre les guerriers et la cour. On comprend dès lors que, une fois les Taira vaincus, largement grâce au courage de son frère cadet Yoshitsune, il ait fait en sorte d'abattre ce Yoshitsune, guerrier fameux devenu une figure légendaire, que l'empereur retiré voulait pousser contre lui, espérant peut-être se débarrasser de lui comme il avait fait des Taira et de Yoshinaka. Dans le cours de la lutte contre son frère, Yoritomo envoya une armée dans l'Ouest et aurait obtenu de la cour le droit de nommer des sortes de gouverneurs militaires dans les provinces, les *shugo* 守護 ou gardiens, protecteurs, et, sur les domaines, des intendants domaniaux, *jitô* 地頭.

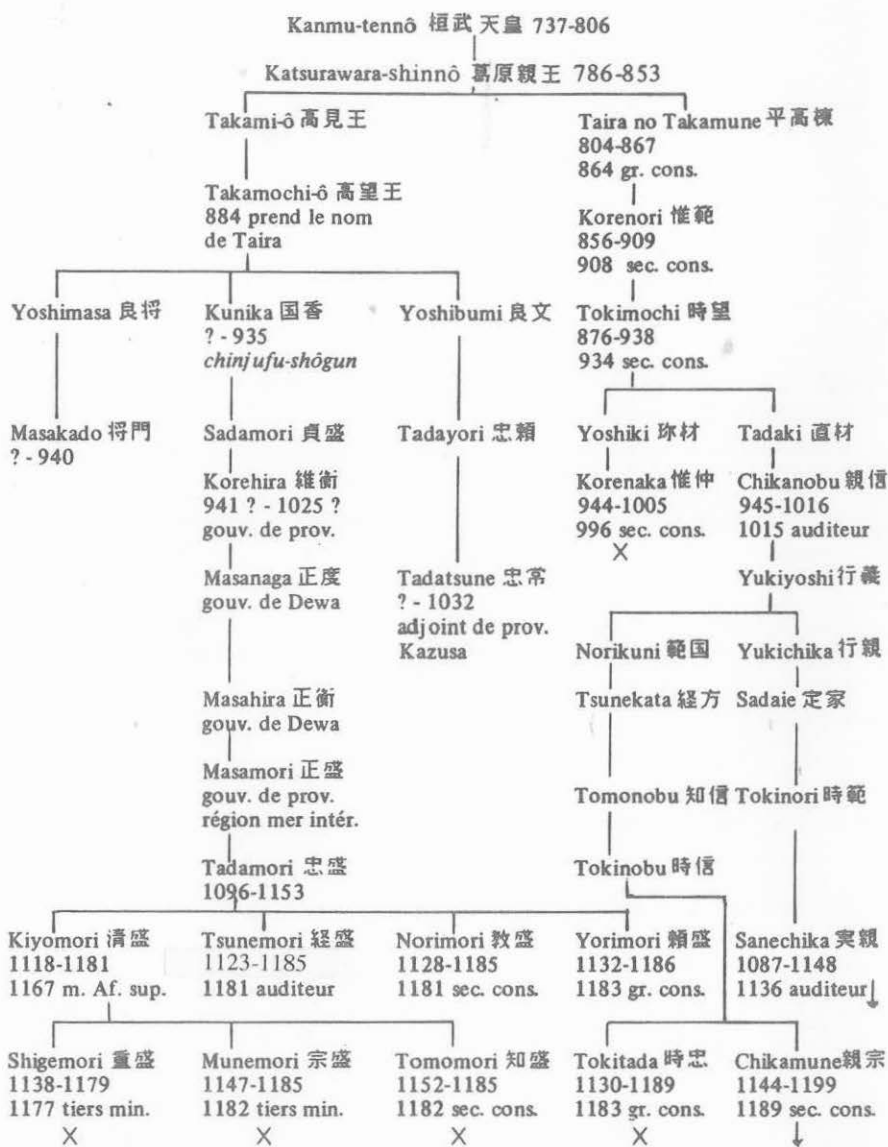
Il est probable que la cour a cru ne faire qu'une concession

temporaire et localisée, mais Yoritomo et ses successeurs se sont appuyés sur ce précédent et le texte du *Azuma-kagami*, « Miroir des pays de l'Est », histoire du *bakufu* rédigée environ un siècle plus tard, interprète ce fait comme l'octroi à Yoritomo du droit de maintenir l'ordre dans tout le pays par le moyen d'agents nommés par lui, ses hommes responsables devant lui.

Yoritomo, sous prétexte de poursuivre Yoshitsune qui s'était réfugié chez eux, put combattre et détruire les Fujiwara du Nord. En 1189, le pays fut entièrement pacifié. Les grands lignages guerriers s'étaient soumis à son autorité, la cour lui avait confié, outre le droit de nommer les gouverneurs des provinces de l'Est, des droits étendus en matière de maintien de l'ordre. Un nouveau régime, celui des guerriers, était en train de naître.

Depuis trois siècles, la cour avait fixé son rôle, elle s'était voulue la gardienne de la prospérité par les rites. Elle avait négligé de développer les organes de contrôle de la population. Elle ne s'était munie ni d'une bureaucratie ni d'une armée ni d'une police suffisantes, de sorte qu'elle n'avait eu d'autre moyen de se débarrasser des hommes nés parmi ses membres qu'elle ne pouvait caser, que de les laisser aller tenter leur chance dans les provinces. Là, mêlés aux notables locaux descendants d'administrateurs de district ou autres, ils avaient pris pied dans les administrations locales et domaniales, y formant des groupes armés qui réglèrent entre eux leurs querelles. Les plus importants d'entre eux tenaient à conserver des liens directs de clientèle avec l'aristocratie de la cour et ne dédaignaient pas de revêtir des postes subalternes. La cour conservait une position éminente, elle était irremplaçable. Elle détenait une expérience séculaire d'un genre de vie considéré comme le plus civilisé. En outre, la garantie qu'elle pouvait donner aux droits acquis — de façon plus ou moins légale, elle ne s'en souciait guère — était sentie comme nécessaire. Quand la cour a eu l'imprudence de laisser les guerriers l'entraîner dans leurs rivalités, quand elle fut affaiblie par l'intrusion des Taira dans son personnel, Yoritomo a pu accomplir une sorte de révolution et se poser en garant suprême des droits domaniaux et des situations acquises dans les provinces par les grands lignages guerriers. Vers 1220, le moine Jien put écrire : « Du temps de l'empereur retiré Goshirakawa, le destin de l'empire allait vers sa fin... de grands troubles s'élevèrent qui poussèrent le Japon vers l'âge des guerriers. »

[Pour les régents Fujiwara aux XII^e et XIII^e siècles, cf. p. 449.]



On note que la descendance de Takamune, fertile surtout en fonctionnaires lettrés, après une éclipse, a eu de nouveau un auditeur au temps des empereurs retirés. Des frères Tokitada et Chikamune, seul le premier avait lié son sort à celui de ses lointains cousins et périt avec eux. La branche de Takami, dès la génération de Kunika, s'était spécialisée dans les fonctions de gouverneur de province. Certains de ses représentants, tel Masakado, ont suscité des troubles. On note enfin que, même au temps de la splendeur de Kiyomori, les Taira, en un sens respectueux des précédents, n'ont pas envahi le conseil.

Origine de Minamoto no Yoritomo
Généalogie abrégée



Les descendants de Mitsunaka à partir de Yoshiie eurent plus de difficulté à faire récompenser leurs services, car ils étaient de père en fils clients des régents Fujiwara dont l'influence, au XII^e siècle, fut moins forte que celle des empereurs retirés. — Yoritomo fonda le *bakufu* de Kamakura mais ne fut pas le fondateur d'une dynastie de *shôgun* : la famille de sa femme, les Hôjô, a dirigé le pays au nom de *shôgun* successifs, tous déclarés par adoption membre de la maison Minamoto. De 1219 à 1252, ces *shôgun* furent choisis dans la maison Fujiwara (Yoritsune 頼経 puis Yôritysugu 頼嗣), puis parmi les princes impériaux.

CHAPITRE 4

LE BAKUFU DE KAMAKURA (1285 - 1333) VERS LE GOUVERNEMENT DES GUERRIERS

A une date que certains fixent à 1185, chute des Taira, ou à 1192, quand Minamoto no Yoritomo fut investi par la cour du grade de *seii taishôgun* 征夷大將軍, général chargé de la pacification des barbares, le nouveau régime, dit *bakufu* 幕府 (littéralement «administration de la tente», nom traditionnellement donné à la résidence du général de la garde du corps, titre de cour qui fut attribué à Yoritomo en 1190) de Kamakura 鎌倉, du nom de la bourgade de l'est où résidait Yoritomo, était fondé. Il ne devait prendre sa forme définitive qu'après 1221, date de l'ultime sursaut de la cour. Quoiqu'on ne puisse penser que les droits et pouvoirs concédés à Yoritomo aient été si complets que l'histoire officielle du siècle suivant, le «Miroir de l'est», *Azuma kagami*, l'a affirmé, les traits principaux étaient cependant déjà dessinés de son temps. Le plus important est que Yoritomo est devenu celui qui garantit leurs droits et possessions aux guerriers les plus influents répandus dans les provinces et devenus ses vassaux, et leur interdit toute relation directe avec la cour. Les institutions anciennes étaient conservées, la cour continua son existence, mais la tâche de maintenir l'ordre, de trancher les procès fonciers passa progressivement au *bakufu*. La source du pouvoir est donc double: la cour, qui garde théoriquement son autorité sur la population, et le *bakufu*, qui commande ses vassaux. Ceux-ci ne forment qu'une minorité parmi les guerriers, mais la plus forte et la plus influente.

APERÇU SUR LES SOURCES

Histoire

Le *bakufu* de Kamakura fit rédiger une histoire en *kanbun* (chinois) sans doute dans les années 1268 à 1301. Cet ouvrage, le «Miroir de l'est», *Azuma kagami* 吾妻鏡 (Azuma désigne les provinces de l'Est),

a la forme des histoires officielles de l'époque ancienne. Il utilise cependant, outre des documents émis par le *bakufu*, des extraits de notes journalières de hauts dignitaires et aussi les récits épiques. Une autre chronique en *kanbun*, le « Miroir cent fois raffiné » (donc très clair, permettant de discerner les mérites), *Hyakuren-shō* 百練抄, couvre de 967 à 1259. Elle a été rédigée entre 1274 et 1304. Elle ne présente qu'un intérêt médiocre pour l'histoire de l'époque de Heian, mais peut être utile pour celle du XIII^e siècle. L'année 1322, dans l'ère Genkō, vit la publication d'une sorte d'histoire du bouddhisme japonais, le « Livre d'explications de l'ère Genkō », *Genkō shakusho* 元亨釈書, en *kanbun*, œuvre de Kokan Shiren 虎関師錬 (1278-1346), moine érudit versé dans toutes les doctrines religieuses ou profanes de son temps, intéressante à consulter non seulement sur le bouddhisme de Kamakura, mais aussi sur celui de la période antérieure.

De même que la cour prenait soin de noter les nominations de ses dignitaires et en tenait registre, on a constitué des collections relatives à l'administration du *bakufu*, comme les « Biographies des membres du Conseil », *Kantō hyōjō-den* 関東評定伝, composées on ne sait quand, par on ne sait qui, œuvre qui donne pour les années 1225 à 1263 et 1266 à 1284 non seulement les noms des principaux officiers, mais aussi une brève chronique des événements survenus; et la « Chronique des neuf générations des Hōjō », *Hōjō kudaiki* 北条九代記, ouvrage fort sec qui donne, année par année, les noms des titulaires des principaux postes de Kamakura et de la cour de Kyōto, et les événements essentiels.

L'époque a vu naître aussi la première histoire en langue nationale, différente des récits historiques ou épiques précédents par sa prétention de donner une vue générale, philosophique, du déroulement de l'histoire du Japon, il s'agit de « Mes vues sur l'Histoire », *Gukanshō* 愚管抄 (*Gukan* est un terme humble qui indique qu'on réfère à soi-même: vues d'un homme tel que moi, littéralement, « d'un sot ») du moine Jien (1155-1225), fils et frère de régents Fujiwara, composées vers 1220 et intéressantes par ce qu'elles révèlent de la mentalité des hommes instruits de Kyōto et par le récit des événements de la fin du XII^e et du début du XIII^e siècle, que l'auteur a vus de ses propres yeux. L'idée générale est que la décadence est inéluctable, mais qu'il existe toujours un moyen de salut: dans les périls du début du XIII^e siècle, c'est l'entente de la cour avec les guerriers. Cette œuvre qui se voulait sérieuse, est écrite en langue nationale, mais utilise néanmoins des termes chinois savants. Un peu plus d'un siècle plus tard, juste après la chute du *bakufu*, vers 1343, un noble de cour de la branche des Murakami Genji 村上源氏, Kitabatake

Chikafusa 北畠親房 (1293-1354) composa l'« Histoire de la succession correcte des divins empereurs », *Jinnô shôtôki* 神皇正統記, livret assez bref composé à partir des œuvres citées précédemment, mais qui eut une influence considérable par sa thèse de la perpétuité de la dynastie et servit de manuel d'histoire dans les siècles suivants. Le « Miroir supplémentaire », *Masu-kagami* 増鏡, titre qui peut s'interpréter aussi comme « Miroir parfaitement clair », a été composé après 1337 et avant 1358, sans doute par un membre de la cour. Ce dernier des grands Miroirs en langue nationale couvre à peu près le même champ chronologique que le « Miroir de l'est » (il va cependant jusqu'à la chute du régime). Son intérêt est qu'il présente le point de vue de la cour de Kyôto qui, résignée au gouvernement des guerriers qu'elle considère comme tout à fait nécessaire en un temps de décadence, continue son genre de vie, ses célébrations religieuses et ses concours poétiques. On trouve enfin, dans la ligne des récits guerriers, plusieurs opuscules, le « Récit des événements de l'ère Jôkyû », *Jôkyûki* 承久記, c'est-à-dire de la défaite de la cour qui avait voulu susciter une révolte contre les Hôjô de Kamakura, œuvre sans doute composée après la chute du *bakufu*, qui mêle le genre récit de batailles au genre réflexion sur l'histoire, mais a aussi le mérite d'avoir conservé des documents qu'on ne trouve pas ailleurs. Le livre intitulé « Doctrine du prunier et du pin », *Baishôron* 梅松論 (le premier, symbole de la splendeur des *shôgun*; le second, de la perpétuité de la lignée impériale), composé vers 1349, donne le récit des dernières années et de la chute du *bakufu*. Enfin, le « Récit des événements survenus entre les ères Hôgen et Ryakuô » (1156-1338), *Hôryakukanki* 保暦間記, est une compilation sans grand intérêt.

Législation

Les *Goseibai shikimoku* 御成敗式目, « Articles qui permettent de décider dans un procès qui doit gagner et qui doit perdre », dits aussi « Articles de l'ère Jôei », *Jôei shikimoku* 貞永式目 (1232), composés par une commission de fonctionnaires du *bakufu* sous la direction de Hôjô Yasutoki, comprennent 51 articles: sur les gouverneurs militaires (5), sur les biens fonciers (18), sur les délits et crimes (12), sur les sanctuaires et temples, etc. Ces articles, qui ont servi de base aux règles édictées par les *bakufu* ultérieurs, devaient permettre de trancher les cas présentés aux juridictions du *bakufu*, en se fondant sur l'équité et sur la raison, ainsi que sur les précédents. Le « Manuel pour ceux qui n'ont pas l'habitude des procès », *Sata mi rensho* 沙汰未練書, est un manuel de procédure judiciaire composé, semble-t-il, vers 1319. Ces deux ouvrages sont écrits en *kanbun*.

Les notes journalières

Les hauts dignitaires ont continué à écrire des notes en *kanbun*. Les plus importantes pour cette période sont celles de Kujō Kanezane (Fujiwara no Kanezane), le *Gyokuyō* 玉葉 (1164 à 1200), qui supplée aux lacunes du « Miroir de l'est »; de Fujiwara no Sadaie 定家 (1162-1241), auteur de la dernière grande anthologie poétique compilée sur ordre impérial, le « Nouveau recueil de jadis et de maintenant », *Shinkokinshū* 新古今集, *Meigetsuki* 明月記, qui couvre les années 1180 à 1235, avec des lacunes importantes. Sadaie, ayant eu des relations littéraires avec le *shōgun* Minamoto no Sanetomo, ayant été fonctionnaire de la maison de Fujiwara no Kanezane, ayant été proche de l'empereur Gotoba, a laissé des indications intéressantes sur les débuts du *bakufu*. Le *Kanchūki* 勘仲記 de Fujiwara no Kanenaka s'étend sur les années 1275 à 1294. Le *Hanazonotennō no shinki* 花園天皇宸記, notes de l'empereur retiré Hanazono, couvre de 1310 à 1332; il est intéressant notamment pour le récit des événements qui agitèrent la cour avant la chute du *bakufu*.

Manuels de protocole

La noblesse de cour commença alors une longue série de compilations relatives aux organes de la cour, à ses rites et à son protocole. On peut citer, pour cette époque, le « Manuel de protocole du palais », *Kinbishō* 禁秘抄, œuvre de l'empereur Juntoku, qui a servi de base à une foule d'autres manuels.

Documents d'administration domaniale

Ils sont fort nombreux, conservés dans des collections rassemblées par des temples ou des familles. Certains sont encore rédigés en *kanbun*, d'autres déjà en langue nationale. Il existe de nombreuses publications, par temples ou par familles (cf. bibliographie donnée par Joūon des Longrais, *Age de Kamakura, sources, archives*, Maison franco-japonaise, Tôkyō, 1950). Une publication récente, « Documents de l'âge de Kamakura », *Kamakura ibun* 鎌倉遺文; classe les plus intéressants par ordre chronologique; des séries classées par institutions ou par familles se trouvent dans les « Chartes du grand Japon », *Dainihon komonjo* 大日本古文書.

Œuvres littéraires

Elles peuvent servir pour l'étude des mœurs et des mentalités, notamment les recueils d'anecdotes comme le recueil «Histoires omises dans la collection du grand conseiller d'Uji», *Ujishûi monogatari*, 宇治拾遺物語, et plus spécialement les recueils d'anecdotes édifiantes d'inspiration bouddhique, nombreux à cette époque où la prédication populaire se développe, dont un des modèles est la «Collection de sable et de pierres», *Shasekishû* 沙石集, de Mujû Ichien 無住一円 (1226-1312), les essais, comme les «Notes écrites d'une hutte de dix pieds de côté», *Hôjôki* 方丈記, par Kamo Chômei 鴨長明 (1155-1216), ou les «Heures oisives», *Tsurezuregusa* 徒然草, par Yoshida Kaneyoshi ou Kenkô 吉田兼好 (1283-1350), et les journaux féminins: «Le journal de la seizième nuit», *Izayoi nikki* 十六夜日記, de la nonne Abutsu 阿仏尼 (?-1283), qui relate le voyage de cette femme, poétesse de la cour de Kyôto, veuve d'un fils de Fujiwara no Sadaie, à Kamakura, pour soutenir un procès relatif à des droits fonciers. Le «Journal de la dame du service intérieur du palais», appelée dame du département des Affaires de la cour, *Nakatsukasa naishi no nikki* 中務内侍日記, a été tenu par Fujiwara no Tsuneko, fille de Nagatsune, de 1280 à 1289. Les «Discours superflus», *Towazu gatari*, racontent la vie de la fille du grand conseiller Kuga Masatada, d'abord à la cour de l'empereur Gofukakusa, puis dans les alentours de la capitale ou dans les provinces comme nonne.

I. ORGANISATION DU BAKUFU

A. Le shôgun et ses vassaux

La base la plus sûre de l'autorité du bakufu était dans l'Est où le shôgun disposait de droits domaniaux, de biens nombreux, *Kantô goryô*¹, confisqués sur les Taira et leurs partisans de l'Est, biens qui lui fournissaient des revenus et surtout lui permettaient de donner des charges d'officiers domaniaux à ses fidèles serviteurs. Par ailleurs, la cour lui avait accordé l'autorisation de nommer les fonctionnaires

1. *Kantô goryô* 関東御領, ces biens et droits domaniaux étaient dispersés sur une aire très vaste. En effet, à l'époque de Kamakura, on appelle Kantô, «à l'est de la barrière (d'Ôsaka 逢坂)», les provinces du Tôkaidô, celles du Tôsandô, à l'exception d'Ômi, et celles du Hokurikudô, à l'exception de Wakasa; plus tard, Kantô désigne seulement les provinces situées à l'est de la barrière de Hakone.

du groupe de provinces de l'Est dit *Kantô gobunkoku*², donc lui avait délégué tous ses pouvoirs et tous ses droits dans ces régions, c'est-à-dire les droits sur les terres non transformées en domaines et la nomination des gouverneurs. Cependant, la cour gardait des droits domaniaux et, partout ailleurs dans le pays, ses droits sur les terres restées dans le ressort des administrations locales, *kokugaryô*³.

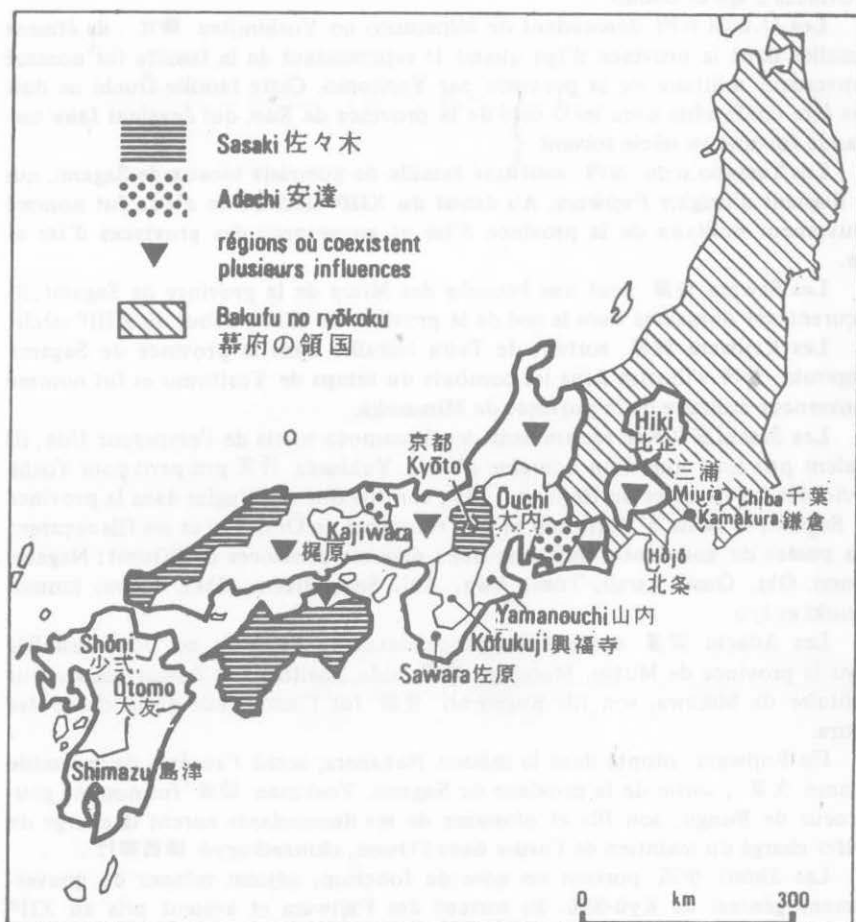
Les gouverneurs militaires, *shugo* 守護, et les intendants domaniaux nommés par le *bakufu*, *jitô* 地頭, sont des charges que la cour avait autorisé Yoritomo à pourvoir. Les uns et les autres avaient, semble-t-il, surtout mission de maintenir l'ordre. A l'origine, le rôle des intendants semble avoir été plus important que celui des gouverneurs militaires (ou protecteurs, gardiens de l'ordre), qui, au siècle suivant, ont acquis la place de chef des vassaux de la province. Mais, du temps de Yoritomo, il est probable que la cour n'a pas voulu créer une hiérarchie parallèle à celle de ses propres fonctionnaires, mais seulement confier, pour un temps et suivant les nécessités du moment, une mission particulière de maintien de l'ordre à Yoritomo, mission pour laquelle il devait se faire aider par des auxiliaires fidèles. Il s'agit des « hommes de sa maison », *gokenin*⁴, ses vassaux, dont le premier noyau a été recruté dans les années de luttes contre les Taira. On estime leur nombre à environ trois mille du temps de Yoritomo, dont deux mille installés dans l'Est.

On a déjà vu que la protection de Yoritomo consistait en une garantie, *ando* 安堵, des droits fonciers de ses hommes. Pour rendre

2. *Kantô gobunkoku* 関東御分国, dites aussi *chigyôkoku* 知行国, provinces sur lesquelles le *shôgun* disposait de tous les droits d'administration : nomination des fonctionnaires et levée des taxes, ce qui était à la limite faire de ces provinces des domaines du *shôgun*, qui en était le seigneur *ryôshu*. — Selon l'*Azuma Kagami*, en 1186 cette part du *shôgun* est formée de neuf provinces, huit dans l'Est et le Nord — Sagami, Musashi, Izu, Suruga, Kazusa, Shimôsa, Shinano, Echigo —, une à Kyû-Shû, Bungo.

3. En fait, ce qui en restait n'était plus tenu par des fonctionnaires envoyés par la cour mais par des fonctionnaires résidents, *zaichôkanjin* 在庁官人, notables locaux. L'existence de ces administrations est attestée à l'époque de Kamakura dans les provinces de Mutsu, Dewa, Aki, Izumo, Iwami, Suo, Hizen, Bungo, Chikugo, Hyûga et Satsuma. Il arrivait aussi que des *shugo* et des *jitô* aient en même temps une de ces charges et, au cours du XIII^e siècle, les *zaichôkanjin* passèrent entièrement sous le contrôle du *bakufu*.

4. *Gokenin* 御家人, le terme n'est pas une nouveauté, il était déjà utilisé dans la société aristocratique pour désigner un client, un protégé, *go* indique que cet « homme de la maison » l'est du personnage à qui la cour a donné des charges tout à fait particulières. Comme Yoritomo et ses successeurs, les *shôgun*, se classaient au sommet d'une hiérarchie de guerriers, on peut traduire *gokenin* par vassal (du *shôgun*).



Quelques indications relatives aux familles dont les noms figurent au début du XIII^e siècle

Les Miura sortent de Taira no Yoshishige 良茂, ils s'installèrent dans la province de Sagami où ils prirent le nom de Miura 三浦. Yoshiakira 良明 aida Yoritomo. Lors des événements de Jōkyū, il prit parti pour les Hōjō et en fut récompensé par les postes de gouverneur militaire des provinces de Sagami, Kawachi et Kii. Mais, en 1247, les Miura, accusés de complot, perdirent leurs possessions.

Hiki Yoshikazu 比企能員, ayant servi Yoritomo, avait reçu des domaines; mais devenu beau-père du shōgun Yoriie, il entra en conflit avec les Hōjō et fut battu.

Les Chiba sortent de Taira no Yoshibumi 良文; le fameux rebelle du début du XI^e siècle, Tadatsune 忠常 est leur ancêtre. Installés dans la province de Shimōsa, ils prirent parti pour Yoritomo et furent récompensés par le poste de

gouverneur militaire de Shlmōsa, auquel vinrent s'adjoindre plus tard ceux des provinces d'Iga et Ōsumi.

Les Ō.uchi 大内 descendent de Minamoto no Yoshimitsu 義光, ils étaient installés dans la province d'Iga quand le représentant de la famille fut nommé gouverneur militaire de la province par Yoritomo. Cette famille Ōuchi ne doit pas être confondue avec les Ō.uchi de la province de Suo, qui devaient faire une grande fortune au siècle suivant.

Les Yamano.uchi 山内 sont une famille de guerriers locaux de Sagami, qui se disaient d'origine Fujiwara. Au début du XIII^e siècle, l'un d'eux fut nommé gouverneur militaire de la province d'Ise et gouverneur des provinces d'Ise et Iga.

Les Sawara 佐原 sont une branche des Miura de la province de Sagami; ils reçurent des domaines dans le sud de la province de Kii au début du XIII^e siècle.

Les Kajiwara 梶原 sortent de Taira installés dans la province de Sagami. Kagetoki 景時 s'illustra dans les combats du temps de Yoritomo et fut nommé gouverneur militaire de la province de Mimasaka.

Les Sasaki 佐々木 se réclamaient des Minamoto sortis de l'empereur Uda; ils avaient pris leur nom d'un domaine d'Ōmi. Yukisada 行定 prit parti pour Yoshitomo dès les troubles de Heiji en 1159; son fils dut se réfugier dans la province de Sagami, se rallia à Yoritomo et put retourner en Ōmi. Lui et ses fils reçurent des postes de gouverneur militaire dans diverses provinces de l'Ouest: Nagato, Iwami, Oki, Ōmi, Awaji, Tosa, Awa, Aki, Suo, Bizen, Hōki, Inaba, Izumo, Sanuki et Iyo.

Les Adachi 安達 seraient des descendants de Fujiwara no Uona installés dans la province de Mutsu. Morinaga 盛長 aida Yoritomo et devint gouverneur militaire de Mikawa, son fils Kagemori 景盛 fut l'instigateur de la chute des Miura.

Un Fujiwara, adopté dans la maison Nakahara, serait l'ancêtre de la famille Ōtomo 大友, sortie de la province de Sagami. Yoshinao 能直 fut nommé gouverneur de Bungo; son fils et plusieurs de ses descendants eurent la charge de préfet chargé du maintien de l'ordre dans l'Ouest, *chinzeibugyō* 鎮西奉行.

Les Shōni 少弐 portent un nom de fonction, adjoint mineur du gouvernement général de Kyū-Shū. Ils sortent des Fujiwara et avaient pris au XII^e siècle le nom de Mutō 武藤. En 1196, Sukeyori 資頼 fut nommé préfet chargé du maintien de l'ordre dans l'Ouest, charge alors nouvelle, et en même temps adjoint mineur *shōni* du gouvernement général de Kyū-Shū, charge ancienne; en outre, il fut investi des postes de gouverneur militaire de Chikuzen, Buzen, Hizen, Iki, Tsushima. En 1206 il laissa ses charges à ses fils: le nom de Shōni devint celui de la famille.

Les Shimazu 島津 sortiraient d'une famille de petits fonctionnaires de la capitale, les Koremune, dont un aurait été envoyé par les régents Fujiwara pour administrer leur domaine de Shimazu qui s'étendait sur les provinces de Satsuma et d'Ōsumi. La famille prit ainsi pied dans le sud de Kyū-Shū, reçut de Yoritomo l'office d'intendant domanial nommé par le *bakufu*, *jitō*.

Tadahisa 忠久, en outre, fut gouverneur militaire des provinces de Satsuma, Ōsumi et Hyūga.

On remarque au total que beaucoup de familles guerrières du début du XIII^e siècle sont d'origine Taira ou Minamoto, qu'elles sortent souvent de l'Est ou ont été un temps installées dans l'Est.

plus solide la fidélité de ses vassaux, le *bakufu* leur donna des « bienfaits », *goon* 御恩, droits sur des terres, quand il le put, à la suite de confiscations sur les Taira et leurs alliés, ou, après 1221, sur des nobles de cour. Les vassaux gardaient le droit d'aliéner leurs biens propres, mais ne pouvaient le faire à l'égard des « bienfaits », biens concédés par le *bakufu*. En échange, ils devaient des services de garde *ôban-yaku* 大番役, soit à la capitale pour les guerriers de l'ouest, soit à Kamakura pour ceux de l'est. Il est indéniable que le lien « bienfait » ou concession de droits sur des terres et service a une couleur féodale. Cependant, en l'absence de « bienfait », le vassal doit le service. Le lien entre suzerain et vassal ne prit jamais au Japon un caractère contractuel, car il était enraciné dans de vieilles traditions de subordination, de clientèle. Il ne fut jamais formalisé. Tous les fils de *gokenin* étaient de droit inscrits dans le registre des vassaux du *bakufu* et la visite de courtoisie au suzerain n'était même pas de rigueur. Cette féodalité ne connut pas les serments, non plus que les fidélités multiples.

Comme le partage des biens était la règle, en dépit du fait que les membres de la famille étaient, en principe, tenus d'obéir au chef de la branche principale investi d'un droit de commandement général sur la famille, *sôryôsei* 惣領制, la cohésion des grandes familles, *dôzoku* 同族, fut loin d'être parfaite, d'autant plus qu'il arriva fréquemment que des fils fussent établis sur des biens patrimoniaux ou sur des terres concédées par le *shôgun* dans des provinces différentes. Au cours du XIII^e siècle, des familles de l'Est glissèrent ainsi vers l'Ouest.

TEXTES

Droits conférés par la cour à Yoritomo

« Relativement aux redevances en riz des circuits du Tôkai-dô et du Tôsan-dô : il est ordonné qu'elles soient payées comme auparavant aux seigneurs, qu'il s'agisse de sanctuaires, de temples, de familles de princes ou de nobles de cour. Ordre est promulgué par la cour suivant une demande de Yoritomo. » (Extrait du *Hyakuren-shô* chap. 9, Juei 2.1183, 10^e lune, 14^e jour. (On voit donc que Yoritomo a fait des offres à la cour pour être chargé par elle d'une mission.)

« 13^e jour : il fait beau. Vers le soir, le secrétaire du Contrôle, du cinquième rang, Takamoto, vient et nous bavardons au sujet des événements... Il me dit aussi que Yasutada, chargé de messages de l'empereur retiré, est allé à plusieurs reprises chez Yoritomo, ces derniers temps, et lui a ordonné de ne rien provoquer avec Yoshinaka et de faire la paix avec lui. Qu'on devait proclamer un édit impérial

selon lequel il faut laisser à ceux qui y ont des droits de commandement et autres, les domaines et les terres restées sous le contrôle des autorités provinciales dans les circuits du Tôkai-dô, du Tôsan-dô et du Hokuriku-dô et que, Yoritomo s'étant engagé à faire respecter cet ordre, il a été promulgué dans les provinces des circuits du Tôkai-dô et du Tôsan-dô, mais pas dans celles du Hokuriku-dô où on redoute Yoshinaka. Si Yoritomo a su cela, fera-t-il des difficultés? Tout cela est fort gênant.

» 20^e jour: il fait beau... Aujourd'hui le dignitaire ecclésiastique Jôken messenger de l'empereur retiré va chez Yoshinaka et lui dit de la part de l'empereur que Sa Majesté a entendu dire qu'on ne connaît pas ses intentions. Quelles sont-elles? Que le bruit courait que, sans demander son congé, il devait partir sur le champ pour l'est et que Sa Majesté s'étonnait. Yoshinaka répond qu'il a deux raisons d'en vouloir à Sa Majesté, l'une est qu'elle a invité Yoritomo alors que lui-même avait déclaré que ce n'était pas opportun, ce dont Sa Majesté n'a pas tenu compte. L'autre est qu'elle a promulgué un ordre impérial dans les provinces des circuits du Tôkai-dô et du Tôsan-dô et que, si certains refusent d'obéir à cet ordre, ils seront poursuivis par Yoritomo. Yoshinaka en gardera de la rancœur toute sa vie.

» 22^e jour: il fait beau. On me fait savoir qu'aujourd'hui Yoshinaka va chez l'empereur retiré. Par ailleurs, quoiqu'un messenger de Yoritomo soit arrivé dans la province d'Ise, il n'y a pas d'indice d'un complot. Hier, un ordre impérial a proclamé que si, sur les domaines des circuits du Tôkai-dô et du Tôsan-dô, il y avait des groupes refusant de se soumettre, on donnerait la responsabilité à Yoritomo de régler leur cas. En conséquence, pour faire exécuter cet ordre et le faire connaître aux provinces concernées, on y a dépêché des messagers.» (Extrait-du *Gyokuyô* 1183, 10^e lune intercalaire.) (On voit donc que Yoritomo semble avoir donné à la cour l'assurance qu'il garantirait les droits domaniaux et punirait les usurpateurs et, qu'en conséquence, celle-ci l'a investi d'une mission de maintien de l'ordre dans les provinces de l'Est.)

Yoritomo et la cour, Yoritomo et ses vassaux

« 7^e lune. 20^e jour: un inspecteur du bureau de police de la capitale arrive. Le 12 de cette lune Yoritomo a été nommé général chargé de la pacification des barbares [*seii taishôgun*]. La nomination officielle a été confiée à un messenger de l'empereur pour être transmise à Yoritomo.

» 26^e jour: Nakahara no Kageyoshi, le messenger impérial, avec Yasusada, arrive apportant la nomination de général chargé de la pacification. Les deux hommes, selon les précédents, s'alignent

devant le sanctuaire de Tsurugaoka et font savoir qu'ils sont porteurs de la nomination. Yoritomo envoie Miura Yoshizumi, avec Hiki Yoshikazu, fonctionnaire de troisième classe de la garde des portes, Wada Kanezane et dix suivants, pour les conduire au sanctuaire et recevoir d'eux le document... Ensuite les envoyés de Yoritomo retournent à sa résidence. Celui-ci s'avance sur la galerie de l'ouest où Yoshizumi lui présente la nomination, avançant sur les genoux. Yoshizumi a été choisi pour cette mission parmi une multitude d'autres, car sa réputation est grande et son père est mort au service de Yoritomo... Cette nomination, Sa Majesté avait dans l'idée de la faire, mais, jusqu'à maintenant, ne l'avait pas prononcée. Après la mort de l'empereur entré en religion, un des premiers actes de l'empereur a été de prononcer de façon toute spéciale cette nomination, c'est pourquoi un messenger impérial a été dépêché...

» 8^e lune, 5^e jour : depuis que la nomination de général a été proclamée, c'est la première fois que fonctionne le bureau d'administration (*mandokoro*), en conséquence Yoritomo s'y rend... Le fonctionnaire de quatrième classe, cinquième rang, entré en religion Zenshin (Miyoshi Yasunobu), le gouverneur surnuméraire de Chikugō (Fujiwara no) Toshikane, le fonctionnaire de troisième classe du département de la population (Taira no) Moritoki, le substitut de fonctionnaire de troisième classe Fujiwara no Kunimichi, l'ex-fonctionnaire de troisième classe du bureau des Hayato (Miyoshi) Yasutoki, l'ex-adjoint de Buzen (Kiyohara no) Sanetoshi, l'ex-fonctionnaire de troisième classe de la section droite de la capitale (Nakahara no) Nakanari sont présents. L'adjoint de la maison Chiba, Tsunetane est gratifié d'un ordre du général. Avant la nomination, de tels documents portaient le cachet et la signature de Yoritomo, après l'organisation du bureau d'administration, la précédente forme a été abandonnée et on émet des ordres du bureau d'administration. Le document destiné à Tsunetane est de cette sorte portant les signatures des fonctionnaires de la maison du général. Malgré la difficulté de faire une exception, Tsunetane demande que le cachet du général soit apposé sur les documents à lui destinés pour que ce soit une distinction pour sa descendance. On accède à son désir.» (Extrait de l'*Azuma kagami*, Kenkyū 3, 1192.)

(On voit combien Yoritomo est soucieux de suivre les usages des aristocrates de la cour dans le protocole de sa maison et combien il tient à ne pas choquer ses fidèles vassaux comme Chiba Tsunetane. Parmi les fonctionnaires qui participent au travail du mandokoro, un grand nombre provient de la couche inférieure des fonctionnaires de Kyōto. Certains dirigent d'autres offices, cf. Zenshin.)

Vassaux et intendants domaniaux nommés par le bakufu

« 11^e lune, 28^e jour: on nomme dans chaque province des gouverneurs militaires et des intendants domaniaux. Il faut lever une taxe pour les opérations militaires (*hyôrô-mai*) de 5 *shô* par *tan*, sans tenir compte de la qualité des possesseurs ni de la catégorie de la terre, publique ou domaniale. On rapporte que, cette nuit, le sire Hôjô [parent de Yoritomo et son représentant à Kyôto] est allé parler au second conseiller Fujiwara no Tsunefusa.

» 29^e jour. A propos de ce qu'a dit le sire Hôjô au sujet des gouverneurs militaires, des intendants domaniaux et de la taxe pour les opérations militaires, il faut que l'empereur se prononce suivant la demande qui lui a été faite. Il donne ses ordres que le second conseiller transmet au sire Hôjô.

» 12^e lune, 21^e jour. Il faut que Yoritomo ait la charge de contrôler l'administration de toutes les terres des domaines du Kantô. Il y a eu précédemment dans ces régions des gens appelés intendants domaniaux (*jitô*) qui, pour la plupart, étaient des vassaux des Taira. Ils n'avaient pas été nommés par une concession de la cour, soit qu'ils aient été établis sur des territoires dépendants des Taira, soit qu'ils aient été nommés sur des domaines de façon privée par des administrateurs provinciaux ou par des seigneurs domaniaux. Quand ils désobéissaient aux ordres de leur seigneur, on les changeait. Cependant, lors de la ruine des Taira, comme ils avaient administré pour le compte de cette famille, on a aboli leur fonction. Ces concessions de fonctions à titre privé ont enlevé aux seigneurs domaniaux [*honke* et *ryôke* non résidents] leur autorité et ne leur ont laissé que des regrets. Cette fois l'institution est généralisée et organisée sur d'autres bases.» (*Azuma kagami*, Bunji 1, 1185.)

(On voit qu'un des prétextes pour la création des shugo et des jitô est la lutte contre les Taira et que la cour semble ne l'avoir autorisée que dans les provinces de l'Est.)

« Le vassal du *bakufu* (le *gokenin*) est un homme qui tient ses droits sur une terre d'un défrichement (dû à lui ou à ceux qui sont considérés comme ses ancêtres) et a reçu une lettre de confirmation du *bakufu*, lettre destinée aux familles guerrières (*bukemikudashibumi* 武家御下人). Un non-vassal (*hi-gokenin* 非御家人) est un homme qui, quoiqu'en service, n'a pas été investi de la charge de connaître et administrer (*chigyô* 知行) une terre.» (Du *Sata mirensho*.)

(On voit que, pour devenir vassal, il faut disposer de droits sur une terre et que les familles qui ont acquis ce statut semblent bien à l'origine être sorties du groupe appelé par les historiens modernes «seigneurs résidents», ou «officiers domaniaux», qui ont souvent remis une partie de leurs droits à des seigneurs domaniaux non résidents, ceux qui, grâce à leur position à la cour, ont obtenu et fait garantir à l'origine les exemptions et immunités.)

B. Organes du bakufu

Ils ne concernent en principe que les vassaux, mais ceux-ci ont des responsabilités particulières dans chaque province ou domaine.

Organes centraux, cf. p. 190.

Administration locale

Les gouverneurs militaires, *shugo*, dans chaque province avaient autorité sur les vassaux mais leur rôle resta, semble-t-il, modeste jusqu'au milieu du XIII^e siècle. Les intendants domaniaux, *jitô*, dans les domaines ou même sur des terres restées dans le ressort des administrations locales, avaient pour mission de maintenir l'ordre et de veiller à la levée des taxes et à leur répartition entre les ayants-droit.

A Kyôto, un gouverneur militaire, *Kyôto shugo*, était chargé de la police et des relations avec la cour. A partir de 1221, il vit son autorité s'accroître et il prit le nom de *Rokuhara tandai* 六波羅探題, le *tandai* – contrôleur, inspecteur général ou gouverneur – siégeant à Rokuhara, quartier situé au sud-est de la capitale. Il surveillait la cour et avait juridiction sur les vassaux des provinces de l'Ouest. Le titulaire de cette charge était toujours un membre de la maison Hôjô. Toutefois, la police de la capitale resta assumée par le bureau de police de la cour, *kebiishi-chô*. A Kyû-Shû, un préfet chargé du maintien de l'ordre, *chinzei bugyô*, cumulait quelquefois cette charge avec une de celles du gouvernement général, *dazaifu*.

II. LES HÔJÔ, ORGANISATION DE LEUR POUVOIR

Après la mort de Yoritomo, les Hôjô, leurs parents maternels, se firent les tuteurs de ses fils et se débarrassèrent d'eux. Ils désignèrent ensuite un *shôgun*, choisi dans la maison Fujiwara, adopté dans la maison Minamoto. Au cours du XIII^e siècle, ils choisirent aussi pour

Organes centraux

*Seii-taishōgun*⁵ 征夷大將軍

Grand général chargé de la pacification des barbares. Sa maison est constituée d'organes dont les noms sont empruntés à ceux des maisons nobles de la capitale.

Samurai-dokoro 侍所

Bureau des guerriers, fondé en 1180, dirigé par un intendant *bettō* 別当 (le premier fut Wada Yoshimori 和田義盛, 1147-1213). Le rôle de cet organe est de tenir les listes des vaisseaux, de les convoquer et de les surveiller.

Mandokoro 政所

Bureau d'administration, à partir de 1192; précédemment, depuis 1184, secrétariat, *kumonjo* 公文所; le premier intendant, *bettō*, fut Ōe no Hiromoto⁶ 大江広元 (1148-1225). Cet organe administre la maison du *shōgun*.

Monchūjo 問注所

Bureau des procès, fondé en 1184. Le premier intendant fut Miyoshi Yasunobu⁷ 三善康信 (1140-1221), mais à partir de 1249 cet organe ne fut plus chargé que de causes mineures.

5. *Seii-taishōgun* abrégé en *shōgun*: à l'époque ancienne, ce grade a été donné occasionnellement à des fonctionnaires chargés d'aller combattre les Ezo et pacifier le Nord. Il n'a plus servi après la fin des campagnes dans le Nord au début du IX^e siècle. En 1184, Goshirakawa-tennō le fit revivre pour Minamoto no Yoshinaka, mais ce dernier fut promptement éliminé. Yoritomo ne put obtenir ce titre — qui, désormais, donnait à son possesseur autorité sur les guerriers — qu'après la mort de Goshirakawa en 1192. *Shōgun* est resté en usage pour désigner celui qui, en définitive, était le chef effectif du pays jusqu'en 1867.

6. Ōe no Hiromoto, descendant des grands lettrés Ōe des X^e et XI^e siècles. Dans sa jeunesse, il étudia le droit car il avait été adopté dans la maison Nakahara (il redevint Ōe en 1216). Il travailla à la cour comme secrétaire du ministère et fut aussi docteur de la voie du droit. Il vint à Kamakura en 1184 appelé par Yoritomo; d'abord intendant du *kumonjo*, il le fut ensuite du *mandokoro*. Après la mort de Yoritomo, il aida puissamment les Hōjō à instaurer leur autorité. Bon connaisseur des traditions administratives de la cour, il contribua à fonder celles du *bakufu* de sorte que, notamment dans le domaine des lois, il n'y eut pas vraiment rupture.

7. Miyoshi Yasunobu; sa mère était sœur de la nourrice de Yoritomo, qui, pendant son exil, en fit son informateur à la capitale et l'appela près de lui en 1184. Avec Hiromoto, fondateur de l'administration du *bakufu*. — *Monchūjo* et *mandokoro* furent dirigés par des hommes que Yoritomo appela de la capitale, ils appartenaient à la couche moyenne ou inférieure des fonctionnaires de la cour.

shōgun un prince impérial (cf. généalogie impériale, p. 198). Eux-mêmes, sous le nom de *shikken* 執権, chargé de l'autorité, régent du *bakufu*, le dirigèrent héréditairement. Après l'assassinat du second fils de Yoritomo, le *shōgun* Sanetomo, la cour crut pouvoir réagir.

A. Troubles de l'ère Jōkyū

Yoritomo mourut en 1199, laissant deux fils encore fort jeunes. La famille de son épouse Hōjō Masako, les Hōjō, son père Tokimasa et son frère Yoshitoki, assumèrent la tutelle aidés par ses principaux vassaux. Bientôt ils firent en sorte de se débarrasser, en 1203, du *shōgun* Yoriie, parce que, poussé par la famille de son épouse, les Hiki, il ne se montrait pas assez docile; puis ils provoquèrent l'assassinat du second fils de Yoritomo, le *shōgun* Sanetomo, par un fils de Yoriie en 1219. Entre-temps, ils avaient machiné la perte de Wada Yoshimori, le premier intendant du bureau des guerriers, qui voulait s'opposer à leur confiscation du *bakufu*. La descendance directe de Yoritomo éteinte en 1219, les Hōjō ont cherché un *shōgun* à Kyōto, choisissant un enfant d'un an, Fujiwara no Yoritsune, fils du ministre et futur régent Michiie, qu'ils firent adopter dans la maison Minamoto.

Mais un parti à la cour, groupé autour de l'empereur retiré Gotoba, pensa pouvoir profiter de ces circonstances, de ces querelles à l'intérieur du *bakufu*, qu'il voulait interpréter comme une faiblesse, pour l'abolir et revenir sur les concessions faites au *shōgun*. En fait, les aristocrates de Kyōto étaient partagés, et beaucoup voulaient maintenir le système existant, qui confiait le maintien de l'ordre au *bakufu*, à charge pour lui de garantir la livraison à la capitale des redevances domaniales. C'est le cas notamment de l'auteur du *Gukan-shō*, Jien, grand oncle du père du jeune *shōgun*, qui semble avoir voulu prévenir Gotoba-tennō du danger qu'il y avait à provoquer le *bakufu*. L'administration de Kamakura fut tenue informée des intentions hostiles de Gotoba et de son entourage par ses partisans de Kyōto.

En 1221, la cour lança un ordre de poursuivre Hōjō Yoshitoki. Elle pouvait compter sur les guerriers de la garde personnelle de l'empereur retiré et sur des troupes monastiques. Elle fit un mauvais calcul quand elle pensa que les vassaux du *shōgun* cesseraient d'obéir après la mort du dernier fils de Yoritomo. En fait, ils sont restés fidèles à l'institution qui leur garantissait leurs droits. Les troupes de la cour ne purent tenir devant l'armée de Kamakura. Entré à Kyōto, Yoshitoki fit exiler les empereurs retirés Gotoba et Juntoku, il punit ceux qui avaient pris le parti de la cour et confisqua leurs biens. Le

Rokuhara tandai fut établi pour appliquer ces mesures et surveiller dorénavant la cour. Le résultat de cette tentative manquée fut un renforcement de l'autorité du *bakufu*. Il put nommer de nouveaux intendants domaniaux dont la position fut plus favorable encore que celle des anciens, la plupart sinon tous reçurent environ un hectare pour dix hectares soumis à leur administration et purent lever en riz 5 *shô* par cent ares. Il put aussi disposer de biens nombreux à distribuer à ses fidèles.

B. Le Gouvernement des Hôjô, ses caractères

Le régent du *bakufu*, *shikken*⁸, s'attacha un adjoint, *rensho* 連署, «celui qui signe avec», qui était souvent celui qui était destiné à lui succéder (cf. généalogie des Hôjô, p. 451). Les Hôjô, suivant en cela une tradition fort ancienne, gouvernèrent par conseil. En 1225, ils organisèrent un Conseil, *Hyôjôshû*⁹, littéralement «ceux qui jugent et qui décident». Les affaires traitées par ce conseil concernaient principalement des procès fonciers, c'est-à-dire des plaintes contre les abus de pouvoir des gouverneurs militaires ou des intendants domaniaux nommés par le *bakufu*. Comme ces affaires se multipliaient, en 1249, pour les régler plus vite on créa les «préposés aux enquêtes», *hikitsukeshû* 引付衆, divisés en divers bureaux, dont chacun était dirigé par un membre du conseil.

[Pour les régents Hôjô et leurs adjoints, cf. p. 451.]

8. Le *shikken* est celui qui s'occupe de toutes les affaires du *bakufu*: il tient près du *shôgun* le rôle que le régent ou le grand chancelier assume près de l'empereur. Tokimasa et Yoshitoki ont formé cette fonction, revêtant l'un et l'autre les charges d'intendant du *samurai-dokoro*, bureau des guerriers, et du *mandokoro*, bureau d'administration.

9. *Hyôjôshû* 評定衆; ce conseil, dans l'administration du *bakufu*, tenait la place dévolue à Kyôto au conseil des hauts dignitaires. Les préposés au *monchû-jo*, bureau des enquêtes, et au *mandokoro*, bureau d'administration, en faisaient partie. D'une façon générale, il comportait, outre des hommes de la maison Hôjô, deux catégories de membres. Ceux de la première se succédaient de père en fils: il s'agit de membres de l'administration du *bakufu*, descendants d'Ôe no Hiromoto, Miyoshi Yasunobu, hommes appartenant aux familles Kiyohara et Nakahara, Nikaidô et Saitô (ces deux dernières fournissant les secrétaires du *Hyôjôshû*). Ceux de la seconde n'étaient pas nommés à titre héréditaire: ce sont des représentants des grandes familles de *gokenin*, comme les Chiba, Adachi ou Sasaki. En 1225, à sa création, ce conseil avait treize membres.

TEXTES

Les intendants domaniaux nommés après les troubles de l'ère Jōkyū

« Il faut sans délai nommer Motoyuki, qui est devenu moine [l'an dernier], intendant domanial du domaine Shigehara dans la province de Mikawa. Par la présente, nous faisons connaître cette nomination. Jōkyū 3, 1221, 7^e lune, 12^e jour, le gouverneur de Mutsu, Taira (no Yoshitoki.) » (*Kamakura ibun*, texte 2767.)

(Récompense attribuée au petit-fils du fondateur de la maison Nikaidō 二階堂, un Fujiwara de la branche du Sud appelé à Kamakura pour y être employé au kumonjo puis au mandokoro, où son fils aîné et tous ses descendants à la suite lui ont succédé. Motoyuki était le fils d'un cadet, son père avait reçu un domaine en 1213.)

« Décision promulguée par le bureau d'administration (*mandokoro*) du *shōgun*. Un habitant du village de Miyake, dans le district Yasu de la province d'Ōmi, nommé intendant domanial. Shinagawa Shirō, nom de religion Jōa. Le susdit, ayant acquis des mérites dans les événements de l'ère Jōkyū, est gratifié de cette nomination. Il reçoit cette charge, selon les précédents. Le document qui en décide est promulgué. Ninji 3, 1242, 4^e lune, 5^e jour. » (*Kamakura ibun*, 6012.)

(On notera le retard mis à attribuer cette récompense. Un Shinagawa Shirō paraît dans l'Azuma kagami, Jōkyū 3.6.18. dans une liste d'hommes qui ont été blessés au combat du pont d'Uji.)

Articles relatifs aux missions des intendants domaniaux (jitō), texte émis par Hōjō Yoshitoki en 1222

« Ils agissent de façon arbitraire et usurpent les terres voisines, en dehors de celles à eux attribuées : il faut faire cesser cette conduite. Il faut obtenir une décision pour que ces intendants domaniaux nouvellement nommés respectent les officiers domaniaux qui étaient précédemment en fonction. Cependant, si les revenus attribués aux anciens officiers domaniaux sont diminués, le *bakufu*, suivant le rapport de ses envoyés, fera connaître sa décision sur cette question. Avant que le *bakufu* ait donné raison à l'un ou à l'autre, sans attendre, ceux qui auront usurpé les revenus des responsables, nommés par les seigneurs domaniaux, et des administrateurs de villages, seront punis.

« Les intendants domaniaux nouvellement nommés, sans avoir pris d'engagement à l'égard des seigneurs domaniaux [engagement de leur faire passer leurs revenus en échange du droit d'administrer], agissent de façon arbitraire et expulsent les responsables, nommés par

les seigneurs, et les administrateurs de village, il faut absolument faire cesser ces pratiques.

Il faut que sur les domaines et terres publiques où ont été nommés les nouveaux intendants domaniaux, après décision du *bakufu*, les revenus des officiers domaniaux primitifs soient payés. Quant aux biens confisqués sur lesquels on n'a pas encore nommé de nouveaux intendants domaniaux, les revenus doivent être perçus selon la décision des envoyés du *bakufu*. Selon des rapports, les domaines et les droits de ceux qui, l'an dernier au moment des troubles ont pris le parti de la cour, ont été dans l'ensemble recensés pour confiscation. Cependant, il paraît que, à cause de représentants de gouverneurs militaires, beaucoup de biens domaniaux et publics ont été dissimulés: les fonctionnaires provinciaux résidants, craignant ces représentants des gouverneurs militaires, n'auraient pas tout déclaré. Il faut absolument que tout soit déclaré de façon sûre. Si des officiers domaniaux anciens sont victimes de confiscations, quoiqu'ils n'aient pas mérité de châtiment, après enquête détaillée, on le fera savoir.

»Il faut faire connaître ces dispositions qui sont conformes au dessein des autorités. Si certains y contreviennent, agissent de façon arbitraire et contraire à la règle, qu'ils soient gouverneurs militaires ou qu'ils soient intendants domaniaux, il faut les remplacer. Jôh 1, 1222, 4^e lune, 26^e jour, le gouverneur de Mutsu, Taira (no Yoshitoki).» (Du texte 2953, *Kamakura ibun*.)

(On voit que, outre les avantages acquis de façon légale, un hectare par 10 hectares à eux confiés et 5 shô de grains par cent ares, les nouveaux intendants domaniaux ont commencé, dès leur nomination, à se livrer à de fructueuses usurpations et à lutter contre les officiers domaniaux nommés par les seigneurs.)

La législation du *bakufu*, *Jôei shikimoku* ou, selon son titre officiel, *Goseibai shikimoku*, les «Règlements pour distinguer le bien et le mal», rédigée en japonais, fut promulguée en 1232. Elle se veut fondée sur le bon sens, *dôri* 道理, sur les coutumes du monde des guerriers et sur les précédents posés à partir de Yoritomo. Ce code comporte cinquante et un articles (trois fois 17, chiffre rendu sacré par les dix-sept articles de Shôtoku-taishi, cf. p. 59). Cinq articles traitent du rôle des gouverneurs militaires et des intendants domaniaux, et des punitions qu'ils encourent s'ils abusent de leur pouvoir. Dix-huit articles concernent les droits sur les terres (possession de vingt ans vaut titre, restriction mise aux droits des possesseurs de bienfaits du *shôgun*, droit des femmes en matière d'héritage). Douze articles traitent des crimes et délits et de leur punition (vols, meurtres,

déplacements de bornes, fabrication de faux titres, etc.). Les peines sont différentes selon le statut social et souvent lourdes, le meurtre est toujours puni de mort. D'autres articles enfin sont relatifs aux établissements religieux, fêtes, réparations, etc. Cette législation rend officiels quelques traits de la société guerrière : le poids de l'autorité parentale (les parents disposent librement de leurs biens et choisissent leurs héritiers), la place relativement assez importante des femmes qui peuvent hériter et même, veuves, temporairement diriger leur famille.

Les articles promulgués par le *bakufu* en 1232 s'appliquaient aux vassaux du *bakufu* et non au reste de la population, mais le rôle tout particulier donné aux gouverneurs militaires et aux intendants domaniaux nommés par le *bakufu* fit que ce texte acquit finalement une valeur générale.

Des articles additionnels ont pu par la suite être ajoutés, mais cette législation est restée la base fondamentale de celles des *bakufu* successifs, sans cesse étudiée, copiée, commentée.

Les deux meilleurs régents du *bakufu* et organisateurs définitifs de ce régime furent Hôjô Yasutoki et Hôjô Tokiyori. Le premier aida son père à asseoir l'autorité de la famille, détruisant en 1213 Wada Yoshimori qui avait été l'homme de confiance de Yoritomo et l'intendant du bureau des guerriers. Il conduisit l'expédition punitive contre la capitale en 1221 et fut chargé du gouvernement militaire de celle-ci. Régent en 1224, il fut l'organisateur du conseil et inspira les articles promulgués en 1232. Son petit-fils Tokiyori devint régent en 1246 ; il eut à lutter contre des complots fomentés par des membres de sa famille mais il les déjoua et renforça son autorité sur les membres du conseil. Il abdiqua en 1256 et se fit moine. C'est de son temps que la réputation d'équité des organes judiciaires du *bakufu* atteignit son apogée.

III. LA SOCIÉTÉ

A. La noblesse de cour

La vie de la cour rythmée par les cérémonies se poursuit comme précédemment. Nominations et promotions gardaient toujours la même importance pour un groupe restreint de familles, ceux qu'on appelle alors *kuge* 公家, nobles de cour (jusqu'au XI^e siècle ce mot désignait seulement l'empereur), l'entourage de l'empereur. Le rôle de la cour restait, en théorie, fondamental, car Yoritomo avait besoin d'une délégation de l'empereur pour agir. Par ailleurs, la noblesse et

les établissements religieux de la capitale gardaient une importance économique, protégeant des groupes de marchands et d'artisans: Yoritomo, en effet, avait pris soin de faire verser leurs revenus aux seigneurs domaniaux et contribua à relever les ruines laissées par les troubles. L'administration et la police de la capitale ainsi que de groupes d'hommes chargés de l'approvisionnement de la cour restaient confiées aux organes anciens. En outre, la cour était toujours le centre de la vie littéraire et intellectuelle. L'intérêt pour la poésie et les concours de poésie n'a pas faibli au XIII^e siècle. La dernière grande anthologie officielle, le «Nouveau recueil de jadis et de maintenant», *Shinkokinshû*, est dû au choix d'une commission dont faisait partie Fujiwara no Sadaie ou Teika, fils de Shunzei, le plus célèbre des poètes de ce temps. On lui doit des traités théoriques et le recueil fameux, *Hyakunin isshu*¹⁰ 百人一首, «Un poème de cent poètes». La famille de Shunzei avec Teika et Karyû, puis les fils de Teika, fut l'ancêtre de diverses écoles de poésie nationale qui se sont maintenues — et de plus en plus sclérosées — jusqu'à la restauration de 1868. Participaient aussi à cet art: le *shôgun* Sanetomo, attiré par le style du *Manyôshû*, auteur du «Recueil du ministre de Kamakura» (*Kinkaishû*: *kin* 金 pour Kamakura 鎌倉, *kai* 槐 pour *sophora*, terme appliqué aux ministres dans la langue littéraire), et Saigyô, ancien garde de l'empereur retiré, devenu moine voyageur, auteur du «Recueil de l'ermitage de montagne», *Sankashû* 山家集. Les genres des anecdotes édifiantes, des essais et des journaux continuaient à être cultivés dans ces milieux, ainsi que l'histoire avec le moine Jien.

Outre la poésie, les aristocrates avaient trois grands centres d'intérêt, les classiques chinois, les études sur le protocole et les commentaires des œuvres plus anciennes. La cour, depuis le début de l'époque de Heian, n'avait pas cessé de faire faire périodiquement des explications des «Chroniques du Japon», à la seule exception de la fin du X^e et du début du XI^e siècle. On s'intéressait particulièrement à la partie relative aux dieux. Le grand chancelier Ichijô Sanetsune 一条実経 se fit donner des conférences sur ce texte par Urabe no Kanebumi 卜部兼文 et son fils Kanekata 兼方. Le commentaire mis en forme par ce dernier, le *Shakunihongi* 釈日本紀, résume les acquis

10. Le choix des pièces de ce recueil est attribué à Fujiwara no Sadaie. Il s'agit de poèmes considérés comme les meilleurs de poètes ayant vécu du VIII^e au XIII^e siècle, poèmes qui peuvent servir de modèles. Sur les cent poètes retenus, soixante-dix-neuf sont des hommes, vingt et un des femmes. Trente-deux poèmes ont pour sujet les saisons, quarante-trois l'amour. Le recueil a été extrêmement populaire, appris par cœur, notamment à partir de l'époque d'Edo.

de l'érudition de l'époque de Heian, explique le texte en faisant la synthèse des points de vue confucianiste, bouddhiste et shintôïste. Cependant, il critique la thèse bouddhique de la fin de la loi, *mappô* (cf. p. 164) et met en valeur le caractère éternel de la dynastie. Sengaku 仙覚 (1203-1272?), non seulement a écrit un commentaire du *Manyôshû*, mais encore a édité cette œuvre, fixant la lecture de quantité de poèmes.

Dès le X^e siècle, des aristocrates avaient commencé à produire des manuels de protocole; la cour devait pour plusieurs siècles se faire une spécialité de ces travaux relatifs aux procédures et usages¹¹, *Yûsokukojitsu* 有職故実. Des empereurs n'ont pas dédaigné d'en produire, comme Juntoku-tennô auteur des « Notes confidentielles sur les usages du palais », *Kinpishô*.

Enfin, le milieu des aristocrates s'intéressait toujours aux nouveautés venues du continent. Au XII^e siècle, les moines, qui visitèrent la Chine des Song rapportèrent les doctrines néo-confucianistes, l'interprétation des classiques donnée par Shuki, Zhu xi 朱熹, qui avait une portée métaphysique. Cependant, le Japon y trouva aussi la doctrine *taigi* 大義, le grand devoir, et *meibun* 名分, la part de chacun, le devoir qui est propre à chacun, c'est-à-dire, pour un sujet, le service loyal envers le souverain.

Les commentaires du *Nihon-shoki*, les études sur la pensée politique de la Chine n'ont pas été sans influencer l'empereur Godaigo et son entourage, les auteurs de la restauration de l'ère Kenmu en 1333.

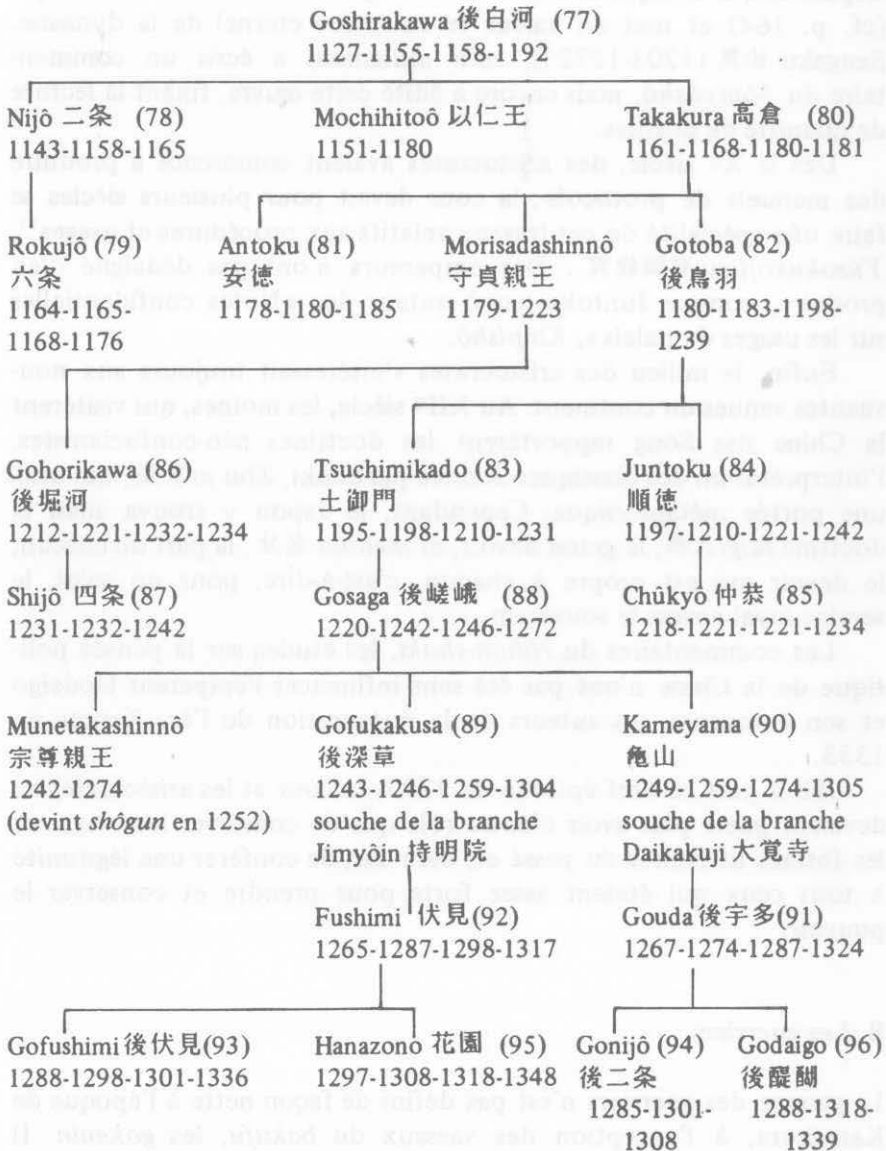
Mis à part ce bref épisode de 1333, la cour et les aristocrates ne devaient guère plus avoir d'autre rôle que de conserver les usages et les formes littéraires du passé et, bien sûr, de conférer une légitimité à tous ceux qui étaient assez forts pour prendre et conserver le pouvoir.

B. Les guerriers

Le groupe des guerriers n'est pas défini de façon nette à l'époque de Kamakura, à l'exception des vassaux du *bakufu*, les *gokenin*. Il existait aussi des guerriers non vassaux du *bakufu*, certains gardaient même un genre de vie proche de celui des paysans, appartenant à la catégorie des maîtres de rizières dénommées, *myôshu*. Les guerriers provinciaux dans leur ensemble restaient assez frustes et peu instruits,

11. Dans la société aristocratique, comme dans celle des guerriers d'ailleurs, les usages et précédents, en vertu du respect dû au passé, avaient force de loi.

La maison impériale à l'époque de Kamakura



Goshirakawa tint le poste d'empereur retiré sous les règnes de Nijō, Rokujō, Takakura, Antoku, Gotoba.

Gotoba fut empereur retiré de 1198 à 1221 sous les règnes de Tsuchimikado et Juntoku.

En 1221 Gotoba fut exilé à Oki. Juntoku fut exilé à Sado.

(Voir note entre parenthèses, bas de page 68.)

beaucoup étaient analphabètes ; cependant, malgré leur rudesse, ils ne montraient nul mépris pour la civilisation aristocratique et firent des efforts pour l'acquérir et la répandre. Le *shôgun* Sanetomo écrivait des poésies et correspondait avec le poète Teika. Un membre de la maison Hôjô, Sanetoki, fonda à Kanezawa 金沢, dans la province de Musashi, une bibliothèque célèbre ; il s'intéressait aux œuvres de philosophie chinoise comme à la littérature nationale.

Le genre de vie de ces guerriers provinciaux, habitat, costume, nourriture, était et devait être simple. Dans les campagnes médiévales du Japon, les demeures des familles de guerriers provinciaux n'étaient pas l'équivalent des châteaux-forts de l'Occident : le mode de construction en bois les rendait fort vulnérables. Cependant le fossé, le magasin à armes, quelquefois une tour de guet, les quartiers des suivants armés, situés généralement près de la porte, ou les écuries, leur donnaient une physionomie particulière, de même que leur style sobre, leur couverture de bardeaux.

Comme il était normal, la fabrication des armes et des armures revêtait une grande importance. L'armure était faite de plaques de cuir ou de métal réunies par des lacets de couleur vive. Des jambières protégeaient les jambes et des espèces d'ailes les bras. Le casque, de métal, rond et prolongé vers l'arrière par des lames de métal, était orné d'un cimier en forme de cornes encadrant quelquefois un motif. Les armes offensives étaient principalement le sabre et l'arc. Le sabre ne devait devenir une arme offensive de grande valeur qu'au XIV^e siècle, quand sa fabrication fit des progrès décisifs. L'arc, de deux mètres de long environ, était fait de bois et de bambou collés ; il existait une grande variété de flèches plus ou moins longues suivant l'éloignement de l'objectif, certaines étaient trouées, de façon à produire un ronflement et à effrayer l'adversaire. L'éventail rigide ou pliant était aussi un accessoire des guerriers qui pouvaient s'en servir pour diriger des manœuvres.

Comme celles des chevaliers du Moyen Age occidental, les distractions constituaient un entraînement au combat. Il s'agit de *makigari* 巻狩 (traque, forme de chasse qui consiste à pousser le gibier dans un enclos préparé où on peut l'abattre), ou de divers exercices de tir à l'arc, *yabusame* 流鏑馬, tir à l'arc monté sur une cible fixe, ce qui demandait beaucoup de vigueur, car il fallait virer le torse pour tendre l'arc, tout en maintenant le cheval par la seule force des genoux. Le *inuoumono* 犬追物 était un jeu consistant à tirer, tout en chevauchant un cheval, sur une cible mouvante, en l'occurrence un chien.

Les guerriers, comme le peuple, se plaisaient aux anecdotes édifiantes et surtout aux récits épiques comme le *Heike monogatari*

que les conteurs errants, habillés en moine, *biwa-hōshi* 琵琶法師, chantaient en s'accompagnant du *biwa*.

Longtemps, ce qu'on appelait «voie des guerriers» était surtout l'habileté dans les sports ou arts militaires, mais, au cours de l'époque de Kamakura, apparut la conception d'une morale, propre aux guerriers, qui mettait l'accent sur la loyauté, le sens du protocole, toutes qualités recommandées par la morale ancienne, et en outre sur l'honneur, le goût de la sobriété, de la simplicité, le mépris de la mort, le sacrifice.

Les mariages, dans le monde des guerriers, à l'image de ce qui se faisait déjà chez les paysans et à la différence de ce que pratiquaient les aristocrates, se faisaient par entrée de la femme dans la maison de son mari, les époux ensuite cohabitait. Les femmes étaient souvent choisies non pour leur grâce ou leur beauté, mais pour leur vaillance. Certains récits caractérisent le vrai guerrier par le fait qu'il prend une femme laide. Plusieurs des femmes de ce temps n'hésitèrent pas à combattre, telle Tomoe Gozen, compagne de Minamoto no Yoshinaka. On cite aussi le caractère viril de l'épouse de Yoritomo, Hōjō Masako.

C. Paysans et domaines

La plus grande partie de la population vivait de la terre et dans le cadre domanial, soumise à l'administration des officiers domaniaux. Cependant, dès la fin du XIII^e siècle, les communautés paysannes commencent à paraître au grand jour et à tenter de profiter des querelles entre les seigneurs domaniaux non résidents et les seigneurs résidents et officiers domaniaux pour s'organiser.

Les diverses catégories vivant sur les domaines, maîtres de lots de rizières dénommées, *myōshu*, tenanciers, *sakunin*, et dépendants quasi-esclaves (ceux qu'on nomme *genin* 下人, ceux de la plus basse couche, ou *shojū* 所従, ceux qui sont attachés à un lieu) se maintenaient, mais celle qui était la plus diverse et la plus instable était celle des *myōshu*.

Durant cette période, on enregistre des progrès agricoles: début de l'usage du moulin à eau (qui ne devait pourtant se répandre qu'au XVII^e siècle), utilisation plus grande d'animaux, chevaux et bœufs, pour le travail de la terre et surtout dans les régions les plus privilégiées, Kinki et rivages de la mer intérieure, développement du procédé de la double récolte annuelle sur le même terrain. Des familles paysannes purent s'élever dans la hiérarchie des maîtres de lots de rizières dénommées, purent même pénétrer dans le groupe des

vassaux du *shôgun* et recevoir ainsi la fructueuse charge d'intendant domanial nommé par le *bakufu*. Ce qui leur permettait de disposer de rizières concédées, *kyûden* 給田 attachées à ces charges, rizières qui étaient exemptes de toutes taxes. Les bénéficiaires pouvaient, soit les faire travailler directement par des subalternes en service à vie, soit les diviser en tenures.

Les tenanciers, *sakunin*, avaient la charge de payer les redevances (même si le maître de rizières dénommées, le *myôshu*, était le responsable du paiement des taxes domaniales) et, en outre, ils devaient un fermage appelé *kajishi* 加地子.

Les trois sortes de redevances: en riz, en produits divers et en corvées (travail sur les rizières des officiers domaniaux, entretien du réseau d'irrigation, transports et gardes) se sont maintenues. Ces redevances restaient en principe partagées entre les possesseurs de droits domaniaux, elles étaient levées par les officiers domaniaux, principalement les intendants nommés par le *bakufu*, qui étaient chargés de transmettre son dû à chaque ayant-droit et qui retenaient au passage un pourcentage pour leur peine. Les droits de justice fournissaient une autre importante source de revenus à ces *jitô*.

L'époque de Kamakura vit une tendance grandissante des seigneurs résidants, qui étaient les officiers domaniaux et particulièrement les intendants nommés par le *bakufu*, à empiéter sur les droits des seigneurs non résidants, grands aristocrates de Kyôto, famille impériale ou temples. Le *bakufu*, en principe, s'était engagé à faire respecter les droits anciens; cependant il ne put empêcher les usurpations de ses hommes, d'autant plus que, le temps passant, leur nombre se multipliant, les héritages se divisant, leur situation devenait de plus en plus difficile. Les seigneurs non résidants eurent de moins en moins la possibilité de défendre les officiers domaniaux nommés par eux contre les entreprises de ceux nommés par le *bakufu*. Ils durent souvent céder tous leurs droits aux *jitô* pour recevoir d'eux la garantie que leurs revenus leur seraient versés, ce qu'on nommait *jitô.uke* 地頭請, ou engagement pris par l'intendant domanial nommé par le *bakufu* de verser ses revenus au seigneur non résidant.

Mais ce moyen ne suffit pas; il fallut quelquefois, par la suite, sacrifier une part des biens: partage des fonds *shitaji chûbun* 下地中分, abandon de tout droit sur la terre et sur les hommes de la moitié ou d'une part du domaine, en échange de la garantie donnée par l'intendant qu'il respectera les droits conservés sur la part restante.

Usurpation des jitô

Exemple d'engagement, ukebumi 請文, pris par un intendant domanial, tiré des documents du Engaku-ji de Kamakura

«Domaine de Tomita, province d'Owari, au sujet de la taxe en riz due au seigneur :

» Au sujet de la taxe en riz due au seigneur, alors qu'il fallait régler cette question suivant l'engagement pris par le sire Hôjô en 1211, une suite de conflits ont dégénéré en procès; cependant, comme il y a eu émission d'un engagement (du *jitô*) selon lequel il doit, que cela lui soit avantageux ou non, présenter chaque année à la 11^e lune 110 pièces de monnaie à la capitale (au seigneur), les plaintes pour retard de paiement ou l'envoi d'inspecteurs sur le domaine par le temple sont supprimés. Cependant, 3 hectares de la réserve sont depuis l'origine restés en dehors de la convention, les interventions des agents du seigneur ne doivent plus être discutées. Si cet engagement est violé ou si on y contrevient, il faudra prendre une décision conforme à l'engagement de 1211. Karyaku 2, 1327, 5^e lune, 18^e jour. »

(Un jitô avait précédemment pris à l'égard du seigneur domanial l'engagement ukesho 請所 de lui verser sa part des revenus mais, ceci n'ayant pas été bien tenu, un nouvel engagement est pris, qui, cette fois, stipule un paiement en monnaie.)

Exemple de partage du fonds à l'amiable, tiré des documents du Konkôsammai-in (un des temples du Kôyasan)

« Article relatif au fonds du domaine de Kanzaki, province de Bingo [article présenté au *bakufu* pour obtenir sa garantie].

» Dispositions relatives à ce fonds établies après discussions entre le seigneur de ce domaine, le Henshō-in du Konkôsammai-in du Kôyasan, représenté par Gyōsei, et Sukekage représentant du *jitô* Anō Suetsugu investi de la charge de chambellan de Sa Majesté. Il y a eu divers accords amiables; cependant au sujet de l'espace sur lequel s'exercent les droits d'administration du temple, on en conclut un tout spécial. On procédera à un partage du fonds, c'est-à-dire rizières, champs, collines et cours d'eau, de façon que chaque partie jouisse des droits d'administration sur sa part. Bunpō 2, 1318, 2^e lune, 17^e jour. Le représentant de l'intendant domanial Sukekage, l'administrateur représentant le Seigneur, Gyōsei. »

(On note que l'engagement pris par l'intendant domanial le libère de tout contrôle du seigneur qui ne peut plus, en cas de non respect de la convention, que se tourner vers le bakufu.)

Organisation de la communauté paysanne

(Textes tirés des documents des sanctuaires Ôshima et Okitsushima, province d'Ômi)

Règlement secret du domaine d'Okunoshima, province d'Ômi

« Respectueuse adresse

» A propos des règlements secrets du domaine

»... les gens qui se livreront à un acte de trahison ou à un quelconque acte de médisance seront chassés du domaine. Au cas où les coupables seraient des femmes ou des enfants, c'est la maison de la famille en question qui sera brûlée.

» Nous ordonnons qu'il soit fait comme ci-dessus, que ce règlement soit respecté et que tout acte malveillant de diffamation soit empêché. 21^e jour du 10^e mois de l'an 2 de l'ère Kôchô (1262).»
(Kamakura ibun, 8881.)

(Suivent quinze noms, cinq des auteurs du texte signent, les autres se contentent d'une marque.)

Déclaration des paysans d'Okunoshima,

« A propos de l'union qui prévaut parmi les paysans d'Okunoshima. S'il y a des personnes qui, désobéissant aux règles de la communauté, ne sont pas en accord avec l'assemblée et se livrent à des actes de trahison, ils seront chassés de leurs terres. 22^e jour du 11^e mois de la 7^e année de l'ère Bun.ei (1270). »

(Le domaine d'Okunoshima appartenait au Enryaku-ji. Les paysans s'y sont très précocement organisés en confrérie autour des sanctuaires Ôshima et Okitsushima. L'organisation communautaire, comme le montre le texte suivant, a pour but de résister à des notables locaux ou à des officiers domaniaux.)

Déclaration de l'assemblée générale des habitants des deux domaines d'Okunoshima et de Tsuda de la province d'Ômi

« Le dernier jour du 2^e mois de la 1^{re} année de l'ère Kôei (1342), il a été dit à l'assemblée générale des villageois des deux domaines que : à la suite de la destruction des claies permettant de pêcher des poissons destinés aux offrandes pour les divinités, par Mâgosaburô le notable du domaine de Tsudanaka, les villageois des deux domaines susdits se sont réunis et ont pris la décision de se rendre aux limites du domaine en agitant le tronc sacré en signe de protestation.

Magosaburô a pris peur et s'est présenté devant les porteurs, déclarant qu'il regrettait profondément son acte. Cependant les villageois n'ont rien voulu entendre. C'est alors que le révérend Suke, moine instructeur, tenant la place du préposé général à la police, est intervenu et a fait en sorte, malgré la situation tendue, que les habitants rapportent l'objet sacré. S'il devait y avoir par la suite des gens qui créent des difficultés au sujet des terres du sanctuaire et des eaux réservées à la pêche pour les divinités, pour que jugement soit rendu avec précision et sévérité, nous rédigeons ce texte qui pourra servir de preuve. 7^e jour du 2^e mois de la 1^{re} année de l'ère Kôei (1342), les habitants des deux domaines. »

(Conflit avec un notable du voisinage que les villageois font plier grâce à l'utilisation du symbole sacré et, sans doute, grâce à leur nombre et à leur détermination. Le médiateur est un officier domanial, qui paraît avoir un statut monastique, il porte le titre d'ajari, moine instructeur du bouddhisme ésotérique.)

Engagement pris par les paysans du domaine Kubo

« Total : 47 koku.

» Lesdites redevances devront sans négligence être acquittées chaque année. S'il devait y avoir dans le pays sécheresse, dégâts, non mûrissement de la récolte, les paysans pourront ouvertement présenter une plainte. Si ce n'est pas le cas, les paysans devront les uns et les autres s'acquitter de leurs obligations comme indiqué ci-dessus. En.ô 2.5.17 (1240). *(Au-dessous deux noms et quatorze autres.)*

(Ce texte, tiré des documents du Tôdai-ji, Tôdaiji-monjo, est un des premiers, sinon le premier exemple conservé d'un engagement des paysans, hyakushô-uke 百姓請 — littéralement « acceptation (de l'obligation) de payer » — d'un domaine Kubo, situé dans le Yamato, appartenant conjointement à un établissement du Tôdai-ji et à un du Kôfuku-ji. Les seigneurs domaniaux avaient intérêt à obtenir du groupe des possesseurs des myô, responsables du paiement des taxes, un tel engagement collectif, de façon que, même si des paysans s'enfuyaient du domaine, les redevances fussent toujours payées; ceux qui s'étaient engagés collectivement devant payer la part des paysans défaillants. Par ailleurs, les seigneurs domaniaux cherchaient à s'assurer des revenus constants sans discussions annuelles sur le montant. Le seigneur n'admet donc dans ce texte que le cas d'une catastrophe naturelle généralisée. De tels engagements sont devenus fréquents au XIV^e siècle avec le développement de la communauté paysanne. Ce pouvait être pour les seigneurs domaniaux une défense contre les usurpations des shugo et des jitô.)

D. Débuts de l'artisanat et du commerce

Longtemps les villages ont vécu en économie fermée, fabriquant ce qu'ils consommaient. Les artisans étaient essentiellement des spécialistes habiles au service de la cour. Mais, avec les progrès de l'agriculture, le nombre des artisans grandit; grandes familles, temples et sanctuaires, surtout dans les régions centrales, s'attachèrent les services de groupes qu'ils protégeaient, donnant ainsi naissance à des espèces de corporations *za* 座. Parallèlement, les échanges se développaient.

Le transport et la distribution des biens s'étaient faits longtemps dans un cadre officiel puis semi-officiel, des gouverneurs de province fournissant à la cour ce qui lui était nécessaire, tandis que leurs agents semblent avoir eu des surplus à vendre. Mais l'accroissement de la production agricole, le développement d'une classe d'officiers domaniaux et de maîtres de rizières dénommées, dont certains récoltaient ou levaient plus qu'ils ne consommaient et avaient des besoins, donnèrent un premier essor au commerce, grand ou petit. Des officiers domaniaux, chargés de commercialiser d'assez importantes quantités de céréales ou de sel, furent amenés à créer des espèces d'entreprises de gros qui stockaient, transportaient, vendaient moyennant commission: ce sont les *toimaru*¹².

A une échelle plus modeste, des paysans se sont livrés à l'industrie des transports par chevaux de bât, ce sont les *bashaku* 馬借, qui travaillaient de préférence durant la morte-saison agricole. Les transporteurs de la région du lac Biwa sont restés célèbres. Néanmoins, mises à part les boutiques de la capitale, la plus grande partie des échanges se faisait dans des marchés périodiques, les *sansai.ichi*¹³. Outre saké, huile, riz et poissons, les tissus de soie, le métal, le mercure étaient les principaux produits donnant lieu à des échanges entre régions. La figure du marchand commence à paraître dans les anecdotes et la prédication. Elle n'est pas présentée de façon très positive: tous les désirs étant par principe mauvais, celui du gain ne peut être loué. Néanmoins, le bouddhisme n'a guère critiqué le commerce, non plus que le prêt à intérêt, que d'ailleurs les grands établissements pratiquaient.

12. *Toimaru* 問丸: l'étymologie de ce terme est incertaine; le sens serait «entrepôt», *toi* étant une déformation de *tei*, «bâtiment», *maru* étant un suffixe désignant les maisons de marchands et les bateaux. Les *toimaru* seraient semblables aux *tsûya* 津屋, littéralement «maisons de port», «entrepôts», de la fin de l'époque de Heian.

13. *Sansai.ichi* 三齋市, marché ouvert trois fois dans une lune.

L'indice le plus net d'une transformation significative dans le système des échanges est la circulation monétaire. Elle a repris dès le XII^e siècle; le monnayage ayant cessé au Japon, on utilisait des pièces chinoises et, outre les livres, médicaments, tissus de soie, la monnaie de cuivre chinoise devint un produit d'importation. La deuxième moitié du XI^e siècle avait vu des échanges assez nombreux avec la Chine, mais les luttes que les Song eurent à soutenir au début du XII^e siècle contre une peuplade tongouse qui fonda la dynastie Kin 金 et prit la capitale des Song au nord du fleuve Bleu, entraînèrent un ralentissement. Dans la seconde moitié du XII^e siècle, du temps de Taira no Kiyomori, les échanges reprirent, conduits par des bateaux chinois ou japonais; les premiers, fait nouveau, arrivèrent jusque dans la mer intérieure. De même, il y eut un relativement grand nombre de moines pour faire le voyage de Chine entre environ 1150 et 1260.

TEXTES SUR LA CORPORATION DES FABRICANTS D'HUILE DE HAKOZAKI

Texte émis par la maison du gouverneur militaire en la personne de l'intendant

«Il faut, suivant les précédents, et conformément aux documents présentés, accorder une garantie officielle à la corporation [des fabricants d'huile attachée au sanctuaire Hakozaki, actuellement département de Fukuoka]. Cette corporation a, paraît-il, été reconnue du temps du défunt [adjoint mineur du gouvernement général] entré en religion, Tanenao [ou Tanemasa], les noms des membres de la corporation ont été notés et présentés. En conséquence, il faut donner à cette corporation la garantie officielle, conforme aux précédents et aux documents présentés, que ses membres ne seront pas inquiétés dans les ports ni aux barrières, durant leur déplacements. Karoku, 2, 1226, 9^e lune, 14^e jour.» (*Kamakura ibun*, 3523.)

Texte émis par le bureau du gouverneur militaire Saheki Moritsugu

Il faut, conformément aux précédents, accorder une garantie officielle à la corporation des fabricants d'huile. Cette corporation, après la confiscation de l'ex-adjoint mineur Harada Tanenao, a été mise sous la protection du sire de Kamakura; elle a fonctionné sous la garantie publique. Moritsugu doit reconformer que cette corporation est constituée et que ses membres, dans leurs déplacements dans les provinces du ressort du gouvernement général, conformément aux précédents, ne doivent pas être gênés dans les ports ni aux barrières. Kagen, 2, 1304, 8^e lune, 2^e jour.»

(La corporation est donc très ancienne puisque Harada Tanenao était un notable local, partisan des Taira, qui avait perdu ses biens par confiscation après la défaite de Dan no ura, mais il n'aurait été qu'exilé et il semble que certains de ses fils étaient restés dans le nord de Kyû-Shû.)

IV. VIE RELIGIEUSE

L'époque de Kamakura est la dernière grande époque de création de sectes au Japon. En fait, ces sectes existaient déjà en Chine et leurs doctrines n'étaient pas inconnues au Japon, mais elles s'érigèrent alors en entités indépendantes. On a coutume d'opposer ces sectes nouvelles qui se répandirent dans le peuple tout entier, aux sectes anciennes Tendai et Shingon qu'on dit plus liées à la cour, plus aristocratiques. Ces dernières s'opposèrent vigoureusement à la naissance des sectes nouvelles, qu'on peut diviser en deux groupes principaux : les sectes amidistes et les sectes Zen, auxquelles s'ajoute la secte Nichiren, le trait commun aux trois groupes est l'hostilité à l'ésotérisme, du moins en théorie, car des membres de la secte Rinzai, Eisai en tête, restaient fort imprégnés des doctrines du bouddhisme ésotérique.

A. Sectes amidistes

L'amidisme était un courant du Tendai depuis son arrivée au Japon et, déjà au X^e siècle, la croyance dans le vœu du bouddha Amida, dans l'incapacité pour tout être de la période finale de la loi, *mappô*, de parvenir à l'illumination sans aide, dans l'efficacité de la récitation du *nenbutsu*, gage de la renaissance dans le paradis de la Terre Pure de l'Ouest, existait depuis longtemps. Hônen 法然 (1133-1212), né dans une famille aristocratique de la capitale, fut mis tout jeune au Hieizan où il étudia, mais il jugea que lui-même et ses contemporains étaient incapables de trouver le salut. Il décida donc de mettre sa confiance uniquement dans le vœu du bouddha Amida et eut donc tendance à déprécier les œuvres, c'est-à-dire garder les défenses, faire des constructions, offrir des statues, etc. Cependant, il ne rompit pas avec l'idéal monastique ancien. Il a peu écrit, son œuvre principale est le « Recueil d'extraits choisis du vœu originel (du bouddha Amida) et de l'invocation », *Senjaku hongan nenbutsu-shû* 選択本願念仏集. Il professait que le salut, grâce au vœu d'Amida, est accessible à tous les êtres par la pratique facile et adaptée à tous de la récitation de

l'invocation. Les moines du Enryaku-ji et ceux du Kôfuku-ji obtinrent à plusieurs reprises que la cour condamnât sa doctrine et même le firent exiler pendant un temps. Ses adeptes provenaient aussi bien de la cour que du monde des paysans ou des guerriers, comme Kumagai Naozane qui s'illustra dans le camp des Minamoto à la bataille d'Ichi no tani, puis, ayant eu des difficultés avec un voisin au sujet de terres dans sa province, se fit moine à la capitale et mit sa confiance dans l'invocation. Hônen, un peu à son corps défendant, est le fondateur de la secte de la Terre Pure, *Jôdo-shû* 浄土宗.

Les disciples de Hônen se divisèrent sur l'interprétation de la doctrine, celui qui devait lui donner un développement décisif et créer une secte distincte de la secte de la Terre Pure de Hônen, fut Shinran (1173-1262) 親鸞. En 1207, quand Hônen fut exilé, il partit pour le nord et l'est où il prêcha pendant vingt ans. Il abandonna alors les règles monastiques, manifestant ainsi l'inanité des œuvres et sa foi dans Amida, seul sauveur, il entendait s'appuyer entièrement sur la force d'un autre (le bouddha Amida), *tariki* 他力. Le salut, selon lui, était pour tous et plus encore pour les méchants que pour les bons (thèse : même les bons iront au Paradis, à plus forte raison les méchants, ou : le vœu d'Amida est l'instrument correct pour le salut des méchants)¹⁴.

Il écrivit ses œuvres dans la dernière partie de sa vie après son retour à la capitale, la plus connue est « Doctrine, Action, Foi », *Kyôgyôshin-shô* 教行信証. Après sa mort, son disciple Yuien exprima de façon courte et accessible à tous l'enseignement du maître dans la « Déploration des hérésies », *Tannishô* 歎異抄. Shinran a fondé la Véritable Secte de la Terre Pure, *Jôdo shinshû* 浄土真宗, qui fut appelée aussi plus tard par ses adversaires *Ikkô-shû* 一向宗, « secte de ceux qui se tournent vers une seule direction » (un seul bouddha Amida). Elle fit beaucoup d'adeptes (elle est encore par le nombre des fidèles la plus importante du Japon actuel), et devait jouer un rôle appréciable dans les troubles de la période suivante. L'originalité de Shinran n'est pas d'avoir rompu avec la vie monastique (il y avait longtemps que les moines au Japon retournaient vivre dans leur village d'origine avec femme et enfants), mais de l'avoir justifié de façon théorique et d'avoir pris grand soin d'organiser les groupes de fidèles. Par la suite, ses descendants devaient se transmettre héréditairement la charge de chef de la secte. Ippen 一遍 (1239-1289) a propagé dans le peuple avec grand succès l'invocation dansée, et organisa de

14. Thèse dite *akunin shôgi setsu* 悪人正機説.

grandes réunions populaires. Il est le fondateur de la secte amidiste Ji-shû 時宗, qui s'est moins développée que la secte Jôdo-shinshû et a décliné dès le XV^e siècle.

B. Sectes Zen

L'enseignement du Zen s'est développé en Chine dès le VI^e siècle. L'école Tendai le connaissait comme un des moyens d'obtenir l'illumination, *zen* 禪 signifiant «méditation». Il s'agit d'une des méthodes pour retrouver la «nature de bouddha» qui est en chaque être, elle consiste à vider l'esprit par la pratique de la concentration assise, *zazen*; l'esprit une fois nettoyé, sa véritable nature apparaît. Ceci s'obtient par soi-même, *jiriki* 自力, par la force propre de celui qui médite. Rites et livres de doctrine sont, en principe, dépréciés. Cette école bouddhique, née en Chine, a subi l'influence du taoïsme. Il existait en Chine diverses branches, celle dite Rinzai 臨濟 fut apportée au Japon par Eisai 栄西 (1141-1215) qui avait été éduqué dans le Tendai. Eisai passe pour l'introducteur de la secte Rinzai au Japon, mais, quand il partit en 1168 pour la Chine, puis de nouveau en 1187, il avait pour premier souci de restaurer l'enseignement du Tendai et l'observance de la discipline. Il est l'auteur du traité «Fonder le zen, c'est assurer la sécurité du pays», *Kôzengokoku.ron* 興禪護国論, thèse tout à fait classique. La secte Rinzai, outre la pratique de la méditation assise, utilisait la méthode des questions absurdes, *kôan* 公案, pour dérouter l'adepte et le mettre dans les conditions propres à l'illumination. Elle eut un rôle important dans les relations avec la Chine, contribua à répandre le néo-confucianisme et fut fort estimée de la cour et de Kamakura: Yoritomo a donné à Eisai le terrain sur lequel il fonda le Shôfuku-ji à Hakata, et Taira no Masako l'appela à Kamakura pour y fonder le Jufuku-ji. La cour l'autorisa à fonder le Kennin-ji à Kyôto, à condition que les doctrines Tendai et Shingon y fussent enseignées. Dôgen 道元 (1200-1253), né dans l'aristocratie de la cour et élevé dans l'enseignement du Tendai séjourna en Chine de 1223 à 1227 et en rapporta l'enseignement de la secte Sôtô 曹洞. Il professait que l'éveil ne peut naître que de la pratique assidue de la concentration en position assise et mit donc l'accent sur cet entraînement, tout en s'attachant fort aussi aux observances de la vie monastique. Dôgen fut un des plus vigoureux penseurs du Japon ancien et médiéval, auteur du grand traité «Trésor de la vraie Loi», *Shôbôgenzô* 正法眼蔵 et de quantité d'autres œuvres, dans lesquelles son souci d'être compris de tous le poussa à utiliser le syllabaire. Un de ses disciples a écrit un ouvrage

plus facile, les « Notes conformes au Trésor de la vraie Loi », *Shôbô-genzô zuimonki* 正法眼藏隨門記. Dogen manifesta à l'égard des grands, cour ou *bakufu*, beaucoup plus d'éloignement et de méfiance que les moines de l'autre branche du Zen, la secte Rinzai, et il finit, après s'être installé d'abord dans la région de Kyôto, par établir dans la province d'Echizen son Eihei-ji, qui est resté le centre principal de la secte Sôtô.

Les sectes Zen, et singulièrement la secte Rinzai, ont joué auprès du *bakufu* le rôle que le Tendai tenait auprès de la cour : pourvoyeuses de rites efficaces et d'enseignements, car plusieurs moines chinois sont passés au Japon, des moines japonais ont étudié en Chine et les uns et les autres ont pu transmettre les nouvelles doctrines philosophiques de la Chine. Enfin, le monde des guerriers a pu être séduit par le côté pratique, non spéculatif du Zen, par l'aide qu'il pouvait apporter à la formation du caractère. Le *bakufu* a donc appelé à Kamakura quantité de moines célèbres et les a aidés à fonder des temples¹⁵.

C. Secte Nichiren ou secte du Lotus

Cette secte présente l'originalité d'être la seule qui n'ait pas une origine continentale. Son fondateur, le moine Nichiren 日蓮 (1222-1282) lui a donné son nom. Fils d'un pêcheur, il reçut l'enseignement du Tendai, mais voulut le purifier de tout ce qu'il jugeait superflu et adventice, notamment les éléments ésotériques et amidistes. Pour lui, le sûtra du Lotus représentait l'essence de l'enseignement du Bouddha, il en fit l'objet principal du culte, l'invocation *Namu myôhô-enge-kyô*, tenant la place de *Namu Amida-butsu* pour les amidistes. Nichiren ne cessa de représenter au *bakufu* qu'il fallait, pour conjurer les périls, revenir au bouddhisme authentique, le sien, d'où ses traités comme le « Traité sur la stabilité du pays par l'établissement de l'orthodoxie », *Risshô ankoku-ron* 立正安国論, et ses prédications publiques, littéralement aux carrefours. Nichiren a eu l'ambition de

15. Rankei Dôryû 蘭溪道隆 (1213-1278), moine chinois venu au Japon avec plusieurs disciples, en 1246, protégé par Hôjô Tokiyori, fonda à Kamakura le Kenchô-ji 建長寺 où il mourut. Gotta Funei 兀菴普寧 (1197-1276), moine chinois, séjourna au Japon, principalement à Kamakura, de 1260 à 1265. Mugaku Sogen 無学祖元, moine chinois, qui, pour fuir les Mongols, vint au Japon en 1279; appelé à Kamakura par Hôjô Tokimune, il y fonda en 1282 l'Engaku-ji 円覚寺. Enji Ben'en 円爾弁円 (1202-1280), alla en 1235 étudier en Chine, où il resta six ans. Il fut le premier abbé du Tôfuku-ji 東福寺, temple fondé à Kyôto par le régent Fujiwara no Michiie.

LE BOUDDHISME A L'ÉPOQUE DE KAMAKURA



Sectes amidistes : Chion-in, temple principal de la secte Jōdo ; il fut fondé par un disciple de Hōnen au lieu où le maître était mort. Kachio-dera et Komatsu marquent les étapes de l'exil de Hōnen dans les années qui précédèrent sa mort. Echigo koku-fu (c'est-à-dire chef-lieu de la province d'Echigo), Inada et Takada sont des bourgades où Shinran résida et créa des groupes de fidèles. Ōtani Hongan-ji est le temple fondé par la fille de Shinran, au lieu où se trouve le tombeau de son père, dans l'est de Kyōto. Ses descendants devenus progressivement chefs de la secte, durent à plusieurs reprises transporter ce temple ailleurs.

Secte Nichiren : le Kiyozumidera est un temple où Nichiren étudia dans sa jeunesse les doctrines Tendai. Le Kuon-ji fut fondé au lieu où il résida après son retour d'exil de l'île de Sado ; il est resté le centre principal de la secte. Le Honmon-ji, dans l'actuelle Tōkyō, est lié au souvenir de la mort du maître. →

faire du Japon, adepte du Lotus de la bonne Loi, le pays destiné à le propager dans le monde entier. Cet aspect de son œuvre a inspiré certains nationalistes de la période d'avant-guerre. En outre, un certain nombre de sectes nouvelles nées au XX^e siècle, dont la principale est Sôka gakkai 創価学会, se réclament de Nichiren considéré comme un des bouddhas.

Les nouvelles sectes présentent toutes, au moins pour leurs fidèles laïques, un aspect accessible, proposant des pratiques que tous peuvent accomplir, efficaces pour obtenir l'éveil ou le paradis. Elles conservent cette tendance essentielle du bouddhisme japonais, qui est le souci d'obtenir la prospérité du pays par leurs prières et leurs rites.

Il convient de mentionner aussi, à la même époque, un mouvement de rénovation des sectes anciennes, la secte Kegon et la secte Ritsu notamment¹⁶.

L'activité considérable des sectes anciennes ou nouvelles s'accompagna d'une floraison artistique et de l'apparition de styles nouveaux, imités de la Chine, notamment dans l'architecture des établissements du Zen. La statuaire et la peinture bouddhiques ont laissé de nombreux chefs-d'œuvre.

V. FIN DU BAKUFU

A. Les invasions mongoles

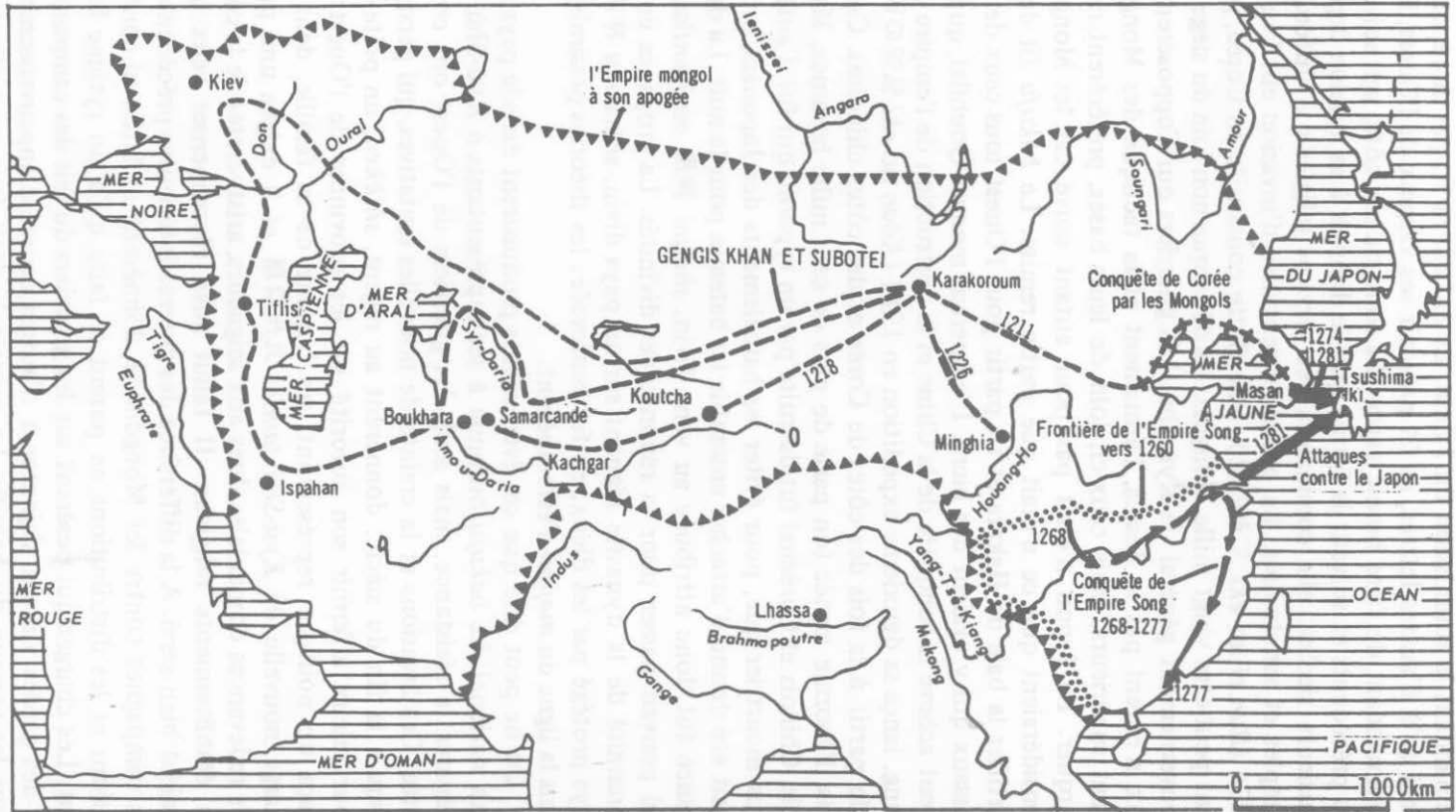
Dès le début du XIII^e siècle, les Mongols avaient commencé leurs chevauchées de conquête, mais ce ne fut qu'après la soumission de la Corée, devenue un royaume vassal vers 1258, qu'ils ont commencé à s'intéresser au Japon. Une lettre des Mongols parvint en 1268,

(suite de la légende de la carte p. 219)

Secte Zen : Kennin-ji, Shôfuku-ji et Jufuku-ji ont été fondés par Eisai, Kôshô-ji et Eihei-ji par Dôgen.

Sectes anciennes : Enryaku-ji et Onjô-ji sont les deux têtes des deux écoles principales du Tendai. Le Kôya-san est le centre principal de la secte Shingon. Le Kôfuku-ji est resté un centre d'enseignement des doctrines Hossô; le temple était richement doté de domaines dans la province du Yamato. Il représentait avec l'Enryaku-ji et l'Onjô-ji une certaine puissance militaire.

16. Myôe 明恵 (1173-1232), fut le rénovateur des doctrines Kegon, adepte des enseignements exotériques et ésotériques; ses relations avec les amidistes ne furent pas toujours bonnes. Shunjô 俊仍 (1166-1227), fidèle à l'idéal ancien, étudia diverses doctrines; après un voyage en Chine (1199-1211), il propagea conjointement Ritsu, Shingon, Tendai et Zen.



demandant la soumission du Japon. Le *bakufu* ne fit pas de réponse, ainsi qu'à d'autres lettres, et fit prévenir ses vassaux de l'Ouest, leur commandant de faire bonne garde. La cour, de son côté, agit suivant les précédents et suivant la forme qu'elle donnait à sa mission depuis plusieurs siècles : elle commanda des services religieux à différents temples et sanctuaires. La première tentative d'invasion eut lieu en 1274 (*Bun.ei no eki* 文永の役). Une flotte construite en Corée, portant peut-être vingt mille Mongols, les débarqua non loin du siège du gouvernement général de Kyû-Shû. Les guerriers qui s'opposèrent à eux n'eurent pas le dessus, l'armement et la tactique des Mongols étant supérieurs, mais ceux-ci, loin de leurs bases, préférèrent rembarquer. Le Japon n'était pas pour autant sauvé car les Mongols considéraient que ce n'était que partie remise. Le *bakufu* fit donc fortifier la baie de Hakata et fit partir pour l'Ouest tous ceux de ses vassaux qui y avaient des biens. L'empereur mongol Qoubilai, quand il eut achevé la conquête de la Chine et la destruction de l'empire des Song, lança sa deuxième expédition en 1281 (*Kôan no eki* 弘安の役). Elle partit à la fois des côtes de Corée et des côtes chinoises. Cette fois, l'énorme armée (on parle de plus de cent mille hommes, Mongols, Chinois et Coréens) fut détruite par un typhon, qui fut d'autant plus meurtrier que, pour éviter les harcèlements des Japonais, ordre avait été donné d'attacher ensemble les bateaux pour la nuit. La délivrance fut donc attribuée au vent divin, *shinpû* 神風 ou *kamikaze*, qui pouvait passer pour la réponse des divinités. La croyance en la pérennité de la dynastie régnant sur un pays divin, *shinkoku* 神国, pays protégé par les dieux, en fut renforcée ; les théories pessimistes dans la ligne du *mappô* s'estompèrent.

On ne peut dire que ces événements produisirent dans le pays un élan national. Le *bakufu* ordonna à ses représentants à Kyû-Shû de préparer la résistance, mais seuls les guerriers de l'Ouest ont combattu. Ces invasions et la crainte de nouvelles tentatives, qui persista jusqu'à la fin du siècle, donnèrent au régent, *shikken*, un prétexte pour mieux affermir son autorité sur les provinces de l'Ouest : il plaça un nouveau représentant, un homme de sa famille, dans la charge nouvelle de *Kyû-Shû tandai* 九州探題 et il exigea une part des redevances domaniales dues aux seigneurs, aristocrates de la cour ou établissements religieux. Il fallut aussi récompenser ceux qui avaient bien servi. A la différence des guerres intérieures précédentes, les campagnes contre les Mongols ne donnèrent ni butin ni confiscations et les distributions ne purent se faire qu'à un rythme fort lent. Les charges qui pesèrent sur les guerriers du fait des campagnes et des gardes vinrent s'ajouter à d'autres causes d'appauvrissement pour les vassaux du *bakufu*. La principale était leur multiplication

et la pratique des successions partagées. En dépit des usurpations des guerriers provinciaux aux dépens des seigneurs domaniaux de la capitale, la situation des vassaux devenait de plus en plus difficile, leur endettement à l'égard des marchands, des régions centrales notamment, croissait. Pour les tirer d'affaires, le *bakufu* proclama un moratoire des dettes, la première d'une longue série de mesures connues sous le nom d'«Ordonnance d'un gouvernement vertueux», c'est-à-dire bienveillant, *tokusei rei* 徳政令.

Après ces deux épisodes guerriers, les relations commerciales reprirent avec l'empire mongol des Yuan et les pirates japonais commencèrent à harceler les côtes de Corée et de Chine.

B. Fin du *bakufu*

Les succès remportés contre les Mongols n'ont pas eu d'influence positive sur l'évolution générale du monde des guerriers vassaux du *shôgun*, les *gokenin*. Leur nombre avait considérablement crû et la situation de beaucoup s'était détériorée par suite du partage des héritages et de l'endettement. Dès la fin du XIII^e siècle, une certaine insécurité s'était développée, les conflits au sujet des droits sur les terres dégénéraient souvent en combats. Le contrôle du gouvernement de Kamakura sur les guerriers vassaux et non vassaux s'exerça plus difficilement.

Le groupe des vassaux du *bakufu* cessa d'être homogène et contrôlé fermement par ses organes; des clans, des groupes puissants s'individualisèrent. Le gouvernement du *bakufu* lui-même céda à cette pente en ne se fiant plus aux vassaux du *shôgun* pour leur confier les tâches importantes, mais en leur préférant les vassaux privés des régents Hôjô, leurs *kashin* 家臣, serviteurs de leur maison, ou encore leurs fidèles, *miuchi* 御内, ceux du cercle intérieur, au point que les grandes charges du *bakufu* furent dépossédées de leur autorité au profit du chef des serviteurs de la maison des régents, le *naikanrei* 内管領.

C'est ainsi que Nagasaki Takasuke 長崎高資 (? - 1333) joua un rôle de premier plan auprès de Takatoki, régent de 1316 à 1326, et de ses deux successeurs, décidant lui-même du choix des régents et de leurs adjoints, dirigeant toutes les affaires, indiquant quelles sanctions devaient être appliquées à l'empereur Godaigo et à son entourage, coupables d'avoir voulu renverser le *bakufu*.

Rendant compte de la chute de ce régime, l'historiographie traditionnelle n'a pas manqué d'incriminer la perte de moralité des Hôjô, insistant sur les goûts de luxe et de plaisir de Takatoki, mais

le mécontentement de certains gouverneurs militaires, *shugo*, ou de membres éminents des *gokenin* devant l'évolution de l'administration du *bakufu* et sa confiscation par des proches des Hôjô, de même que la multiplication des conflits pour le contrôle des terres, les activités des bandes dites *akutô*, formées souvent de gros *myôshu*, maîtres de lots de rizières dénommées, et l'incapacité du *bakufu* à arbitrer les différends qui surgissaient, un peu partout dans le pays mais surtout dans les régions centrales et dans l'Ouest, sont des facteurs autrement importants. Néanmoins, c'est de la cour que sont venues les premières tentatives contre le *bakufu*. Celui-ci, depuis les troubles de l'ère Jôkyû, avaient appesanti son contrôle sur elle et intervenait dans les successions: depuis le milieu du XIII^e siècle les empereurs étaient choisis alternativement dans la descendance de Gofukakusa-tennô (dite «branche Jimyô-in») et de Kameyama-tennô (dite «branche Daikaku-ji», cf. tableau généalogique de la maison impériale, p. 198). Mais, en 1318, l'empereur Godaigo monta sur le trône et, dès lors, ne cessa de songer à une restauration. Lui-même et son entourage étaient fort imbus des théories sur la place éminente du souverain, dépositaire du mandat donné par la grande divinité Amaterasu, puisées dans les commentaires du *Nihon shoki*, et des nouveaux enseignements sur les devoirs des sujets véhiculés par le néo-confucianisme.

La conjonction de ces deux facteurs, désir de certains membres de l'entourage de Godaigo-tennô¹⁷ de revenir à un état ancien, plus ou moins imaginaire, dans lequel l'empereur et ses proches détenaient le pouvoir, et mécontentement des guerriers, amena la chute du *bakufu* en 1333. Cependant, tant que les principaux lignages guerriers ne bougèrent pas, les tentatives de la cour en 1324 et 1331

17. Godaigo-tennô, de la branche Daikaku-ji, monta sur le trône en 1318, mais, jusqu'en 1321, son père l'empereur retiré Go.uda dirigea les affaires. A partir de 1321, Godaigo-tennô, avec ses conseillers Yoshida Sadafusa 吉田定房, Kitabatake Chikafusa 北畠親房, et les frères Hino 日野, Suketomo 資朝 et Toshimoto 俊基, pensa à ranimer certains organes de la cour, notamment le *kiroku jo*, juridiction en matière de procès fonciers. Le complot de 1324, *Shôchû no hen* 正中の変, fut un échec avant même que les conjurés aient pu passer à l'action. Godaigo-tennô continua en sous-main à chercher des appuis auprès des grands établissements religieux des régions centrales. Quand le *bakufu* lui imposa un prince héritier de la branche Jimyô-in, Godaigo-tennô, en 1331, commença les hostilités. Mais le *bakufu*, prévenu par Yoshida Sadafusa, prit les devants et l'empereur, qui avait pris la fuite, fut capturé au mont Kasagi et envoyé en exil à l'île d'Okî, tandis que les Hôjô mettaient sur le trône le prince héritier, qui devint l'empereur Kôgon. Ces troubles de l'ère Genkô, *Genkô no hen* 元弘の変, commencèrent donc mal pour le parti de Godaigo-tennô, mais, bientôt, ses partisans purent reprendre l'offensive, rejoints par des *gokenin* importants.

n'aboutirent pas. En 1331, Godaigo dut se réfugier dans un temple de la province du Yamato, le Kasagi-dera, avant d'être pris et exilé dans l'île d'Okii. Quand des guerriers répondirent favorablement à l'appel d'un prince impérial¹⁸, le *bakufu* fut battu. Ces guerriers formaient un groupe hétérogène : on y trouvait des vassaux du *bakufu*, issus de lignages Minamoto, comme Nitta Yoshisada et Ashikaga Takauji, qui pouvaient avoir des griefs particuliers contre les Hôjô, usurpateurs du *bakufu*, et Kusunoki Masashige¹⁹ qui représente les guerriers non vassaux du *bakufu*, des régions centrales. Il était mù, semble-t-il et l'historiographie de l'époque d'Edo en a largement fait état, par des sentiments de loyauté à l'égard du souverain.

Ainsi mourut ce qu'on appelle quelquefois « le premier âge féodal » caractérisé par la dualité des structures, rapidement mais pas aussi vite que certaines simplifications ne le disent, déséquilibrées au profit du *bakufu*, par le maintien d'une sorte de centralisation. Mais, au XIV^e siècle, la multiplication des vassaux du *bakufu*, les différends qui les opposaient, l'appauvrissement de beaucoup, la lente spoliation de l'aristocratie de la cour au profit des guerriers provinciaux, la fatigue du régime des Hôjô, leur incapacité à contrôler l'ensemble des vassaux, leur tendance à ne s'appuyer que sur leurs propres fidèles, les ambitions et projets de membres de la cour impériale à commencer par l'empereur Godaigo, ont fait se manifester au grand jour, après un bref épisode de restauration, les forces centrifuges, et fait entrer le pays dans le deuxième âge féodal, celui de l'émiettement.

18. Quand un prince impérial, Morinaga-shinnô 護良親王 appela aux armes, un peu partout dans le pays, les guerriers s'ébranlèrent, à commencer par les bandes de ceux qu'on nommait *akutô* 悪党, mauvaises bandes, groupes de puissants *myôshu*, qui se liguaient sur les domaines pour ne plus payer les redevances aux seigneurs. Surtout en 1333, Ashikaga Takauji, envoyé par le *bakufu* contre les partisans de Godaigo-tennô, prit le parti de l'empereur déposé et assiégea et détruisit le Rokuhara, siège des représentants du *bakufu* à Kyôto. Dans l'Est, Nitta Yoshisada 新田義貞 (1301-1338) attaqua et prit Kamakura.

19. Kusunoki Masashige 楠木正成 (?-1336), guerrier de la province de Kawachi, dont on ne sait s'il était ou non *gokenin*. Il se mit très tôt du parti de Godaigo-tennô, groupant des hommes autour de lui, agissant comme les *akutô*. Vaincu en 1332, il reprit le combat en 1333. Entré à Kyôto avec Godaigo, il eut divers postes dans la nouvelle administration. Mais, quand Ashikaga Takauji se retourna contre Godaigo-tennô, il le combattit avec des fortunes diverses ; finalement, vaincu en 1336, il se suicida. Modèle du héros loyal envers l'empereur, en 1872, le gouvernement de Meiji lui dédia un sanctuaire.

CHAPITRE 5

DE 1333 A 1603

De la tentative manquée de restauration impériale dans l'ère Kenmu à la fondation du *bakufu* des Tokugawa ou d'Edo, c'est-à-dire, *grosso modo*, la période du shogounat des Ashikaga marquée, en dépit des succès de cette maison fin XIV^e et début XV^e, par l'effacement du pouvoir central et la formation de petites principautés en lutte les unes contre les autres, on distingue :

- l'époque des cours du sud et du nord jusqu'en 1392 ;
- l'époque de Muromachi proprement dite de 1392 à 1467 quoique, formellement, elle commence avec l'octroi du titre de *shôgun* à Ashikaga Taka.uji en 1338 et s'achève en 1573 avec l'abdication du dernier *shôgun* ;
- l'époque des luttes entre les provinces, de 1467 environ jusqu'au début du processus de réunification du pays ;
- l'époque Azuchi-Momoyama, le dernier tiers du XVI^e siècle, marquée par l'œuvre de réunification d'Oda Nobunaga, Toyotomi Hideyoshi et Tokugawa Ieyasu.

APERÇU SUR LES SOURCES

Plus on avance vers l'époque moderne, plus le nombre des documents à la disposition des historiens devient important. Pour les XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, une partie est publiée dans les grands recueils de documents comme les « Documents historiques du grand Japon », *Dainihon shiryô* 大日本史料 séries 6 à 11 (dont la publication se poursuit toujours), compilation de forme annalistique qui présente donc les documents sous forme d'extraits, les « Chartes du grand Japon », *Dainihon komonjo* 大日本古文書, qui publient les fonds des grandes familles ou des temples, et dans d'autres recueils dont certains remontent pour leur première édition à l'époque d'Edo, comme la

collection, connue sous le nom de *Gunsho ruiju*, qui donne l'essentiel des chroniques et de la législation de cette période. Cependant il reste encore une bonne part de documents non publiés, archives de temples ou fonds familiaux, qui comprennent des listes généalogiques, des actes ayant trait aux terres, etc.

La documentation disponible se laisse ranger sous diverses rubriques.

Les chroniques ou histoires

Écrites en japonais pour la plupart, beaucoup plus rarement en *kanbun*. Certaines ont des prétentions littéraires comme le « Récit de la grande paix », *Taiheiki* 太平記, dans la ligne des récits guerriers, *gunki monogatari*, œuvre sans doute d'un homme proche de la cour du nord, soit petit fonctionnaire civil, soit moine, qui a écrit avant 1374 le récit des événements, du règne de Godaigo-tennō à 1368. Ce texte est une source importante pour la connaissance de l'époque du schisme de la maison impériale. Les historiens de l'époque Meiji l'ont beaucoup critiqué, l'école actuelle tend à le réhabiliter et les « Documents historiques du grand Japon » l'utilisent abondamment. Outre la trame des événements, il fournit des indications intéressantes sur la mentalité des guerriers. Il a d'ailleurs contribué à forger l'esprit guerrier de la période d'Edo. Le *Baishōron* 梅松論, « Discours des pruniers et des pins », raconte la fondation du *bakufu* des Ashikaga du point de vue de la cour du nord ; la « Chronique (de la cour) du sud », *Nanpō kiden* 南方紀伝 en *kanbun*, est une source beaucoup plus médiocre ; elle couvre de 1331 à 1425.

Quantité de courtes chroniques rapportent les troubles qui ont marqué les XV^e et XVI^e siècles, beaucoup ont été écrites très peu de temps après les événements relatés ; on peut citer les « Récits des ères Meitoku 明德記 (1391), Ōei 応永記 (1399), Kakitsu 嘉吉記 (1441), Chōroku 長祿記 (1460-1464), Ōnin 応仁記 (1467-1473) », ou le « Récit des événements militaires du Kantō », *Kantō gunki* 関東軍記, qui relate l'établissement du *bakufu* des Tokugawa. D'autres histoires sont plus étendues, comme l'*Eikyōki* 永享記, « Récit de l'ère Eikyō » (1429-1440) qui couvre en réalité les années 1436 à 1477, ou les « Cahiers de Kamakura », *Kamakura ōzōshi* 鎌倉大草子, qui rapportent les faits de 1379 à 1479. Ce dernier ouvrage, compilé sans doute au XVI^e siècle, est une des sources importantes pour l'histoire de l'est du Japon. Certaines de ces chroniques sont centrées sur une famille ou un homme, comme le « Rétablissement des Akamatsu », *Akamatsu saikōki* 赤松再興記, ou la « Chronique des Imagawa », *Imagawaki* 今川記, la « Biographie de Katō Kiyomasa (1562-1611),

Kiyomasaki 清正記, ou celle de Toyotomi Hideyoshi, *Taikô-ki* 太閤記, ou, plus ambitieuses, autour d'un groupe de familles, comme «La grande paix vertueuse», *Intoku taiheiki* 陰徳大平記 qui rapporte les vicissitudes des grandes familles de l'Ouest, Ôuchi, Amako et Môri, de 1489 à 1614, œuvre composée en 1695 mais fondée sur des sources excellentes. En revanche, la «Chronique des désordres du gouvernement des Ashikaga», *Ashikaga chiranki* 足利治乱記, qui couvre la seconde moitié du XV^e siècle, est une histoire tardive et peu sûre. Mais même un document de cette sorte peut présenter de l'intérêt pour l'étude de la mentalité du temps de sa composition.

Ces quelques titres ne représentent qu'une part de la production. Ces œuvres, avec plus ou moins de bonheur et dans des proportions variables, veulent à la fois distraire et instruire, conserver le souvenir de combats glorieux, en tirer un enseignement moral. Il faut y joindre, pour les relations avec l'étranger, l'ouvrage en *kanbun*, «Précieuse chronique des relations avec nos bons voisins», *Zenrinkoku hôki* 善隣国宝記 de la fin du XV^e, ou l'*Ôkôchi monogatari* 大河内物語 récit de l'expédition de 1597 en Corée par un de ses membres.

Les notes journalières

En dépit de la diminution de leur importance relative dans la société japonaise, les nobles ont continué la tradition des notes journalières, documents à usage familial et privé, mais portant principalement sur leurs fonctions et sur les événements officiels, et l'ont même transmise à des guerriers. Il existe plus d'une cinquantaine de ces textes pour la période considérée, certains fort longs, d'autres réduits à l'état de bribes. Beaucoup sont publiés dans diverses collections comme les «Archives du grand Japon», *Dainihon kokiroku* 大日本古記録, dans le recueil *Gunsho ruiju* 群書類從, ou seulement par extraits dans les *Dainihon shiryô*, ce qui est le cas pour un texte aussi important que les Notes de Moromori 師守記, journal d'un secrétaire du ministère des Affaires suprêmes entre 1339 et 1368. On peut distinguer, parmi les plus intéressants de ces écrits: ceux de princes et de nobles de cour de haut rang, comme le *Kanmon gyoki* 看聞御記, «Récit des choses vues et entendues», par le prince Sadafusa 貞成 entre 1416 et 1448; le *Gukanki* 愚管記, «Mes impressions» (1353-1383), de Konoe Michitsugu (1332-1387); le *Gogumaiki* 後愚味記, «Notes confuses» (environ 1361-1383) de Sanjô Kintada 三条公忠; les Notes journalières de Tô.in Kinsada, *Tô.in Kinsada nikki* 洞院公定日記 (1374-1377); le *Kennaiki* 建内記 (1428-1447) de Madenokôji Tokifusa 万里小路時房; les «Notes du haut dignitaire Chikanaga», *Chikanagakyôki* 親長卿記 (1470-1498); celles du seigneur Sanetaka,

Sanetakakôki 実隆公記 (1474-1536), qui tous montrent la vie de la cour impériale, ses relations avec le *bakufu* et les troubles qui agitent les régions centrales. Les petits fonctionnaires, eux, renseignent encore mieux sur la persistance de la routine de la vie de cour, que ce soit le secrétaire du ministère des Affaires suprêmes Nakahara Yasutomi dans son *Yasutomiki* 康富記 (1417-1455*), Sugawara Kazunaga dans son *Kazunagakyôki* 和長卿記 (1487-1529*) ou le secrétaire du Contrôle Otsuki Nagaoki dans son *Nagaoki sukuneki* 長興宿禰記 (1475-1487). Des fonctionnaires du *bakufu* aussi ont laissé des notes : Saitô Mototsune et Saitô Chikamoto, respectivement *Mototsuneki* 基恒記 (1440-1456) et *Chikamotoki* 親基記 (1465-1467), de même que le secrétaire du grand chancelier Hide-tsubu, fils adoptif de Hideyoshi, Komai Shigekatsu, les Notes journalières de Komai, *Komai nikki* 駒井日記 (1593-1595), ou Ninagawa Chikatoshi, le *Ninagawa nikki* 蜷川日記 (1538-1539 et 1542). Il existe aussi des notes journalières tenues par des guerriers, celles d'un vassal des Satake qui participa à l'expédition de 1592 en Corée, *Ôwada Shigekiyo nikki* 大和田重清日記. Enfin, les notes tenues par des moines présentent un intérêt non seulement pour le récit des événements dont ils sont témoins, mais aussi pour ce qu'elles nous apprennent de la vie religieuse et intellectuelle. On peut citer, entre autres, celles de l'abbé du Daigoji, *Mansai jugô nikki* 満濟准后日記 (1411-1435), celles du moine de la secte Zen Tankei Shûhō 瑞溪周鳳, *Ga.un nikkenroku* 臥雲日件録 (1446-1473 avec des lacunes), celles du moine Zen Daigyoku 大極, *Hekizan nichiroku* 碧山日録 (1459-1468) ou celles du maître de poésie de type *renga*, Sôchō, *Sôchō-nikki* 宗長日記 (1530-1531).

On peut joindre à ces notes journalières des documents de même type mais tenus dans les bureaux par des fonctionnaires responsables, celles d'une des dames du service de l'empereur, *Oyudono.ue no nikki* 御湯殿上日記, conservées pour les années 1477 à 1487, ou celles que tenait un secrétaire du *bakufu*, qui subsistent sous le nom de *Kaei-sandaiki* 花營三代記 pour les années 1367-1381** et qui sont un document très sûr. D'une façon générale, les notes journalières présentent quelquefois des omissions ou des erreurs, mais, écrites sur le moment et dans un but d'enregistrement correct, elles sont généralement assez sûres, beaucoup plus en tout cas que les chroniques ou histoires dont les auteurs peuvent être entraînés par une thèse.

*(avec des lacunes)

**et 1421 à 1425

Législation

On distingue les règlements émis par le *bakufu* et ceux rédigés par des *daimyô* pour gouverner leur famille et leur fief. Dans la première catégorie, les « Articles de l'ère Kenmu », *Kenmu shikimoku* 建武式目 forment le fondement de la législation des *shôgun* Ashikaga; s'y ajoutent les « Affiches du bureau d'administration », *Mandokoro kabegaki* 政所壁書, règlements relatifs aux fabricants de saké et aux prêtres, promulgués entre 1430 et 1466, et des compilations faites par des fonctionnaires du *bakufu*, comme les « Documents émis en réponse à une demande » (car les décisions étaient provoquées par les instances inférieures), *Ukagaigoto kiroku* 伺事記録, qui rassemblent les textes publiés de 1490 à 1547.

Dans la deuxième catégorie, les XV^e et surtout XVI^e siècles ont vu fleurir quantité de textes intermédiaires entre l'instruction morale et le règlement, œuvres des fondateurs ou restaurateurs de grands fiefs depuis le « Testament d'Imagawa Ryôshun » (1325-1420), *Imagawa-jô* 今川状 jusqu'aux « Cent articles de Chôsokabe Motochika », *Chôsokabe Motochika hyakka-jô* 長宗我部元親百箇条 de 1597, en passant par « Les vingt et un articles du sire du Sô.un-ji », *Sô.unji-dono nijûikka-jô* 早雲寺殿廿一箇条 du début du XVI^e siècle et le « Recueil de bribes », *Jinkai-shû* 塵芥集, de la famille Date en 1536, et beaucoup d'autres. Il existe aussi des règlements plus particuliers, comme les « Coutumiers maritimes », *Kaisen shikimoku* 廻船式目, peut-être œuvre de ceux qui s'adonnaient au transport maritime au XVI^e siècle, quoique attribué à un Hôjô du XIII^e siècle, ou le *Kairo shohatto* 海路諸法度 de 1592, œuvre de Hideyoshi. Le développement de ces coutumiers correspond à celui des activités de commerce.

Sources religieuses

Les moines des sectes anciennes Tendai et Shingon, ceux des sectes Zen étaient fort liés avec la cour ou avec le *bakufu*. Il y a donc souvent à glaner dans leurs écrits, que ce soit pour connaître les particularités de la vie religieuse ou le développement des relations avec la Chine. Il existe des recueils de poèmes chinois de certains d'entre eux, comme le *Ryûshû oshô goroku* 龍湫和尚語録 de Myôtaku 妙沢 (1308-1388) ou le *Chikaku Fumei kokushi goroku* 知覚普明国師語録 de Myôha 妙葩 (1311-1388), ou le *Gidô oshô goroku* 義堂和尚語録 de *Gidô Shûshin* (1325-1388). Les temples ont fait procéder à de vastes compilations relatives à leurs cérémonies, leurs membres, leurs biens : un tel travail de la fin du XVI^e siècle, le *Mon.yôki* 門葉記 traite du *Shôren-in* 青蓮院 de 1110 à 1428*. Il existe aussi, pour le *Kôfuku-ji*,

*avec des lacunes

un recueil *Daijō-in jisha zōjiki* 大乘院寺社雜事記 (1450-1527) ou, pour le Shōkoku-ji, le *Inryōken nichiroku* 蔭涼軒日錄. La secte Shinshū, qui fut très mêlée aux mouvements du X^e et du XVI^e siècles, a produit aussi un grand nombre de documents: on peut citer le récit des faits et gestes de son chef Rennyō (1415-1491), le *Rennyō shōnin goichidai kiki-gaki* 蓮如上人御一代間書 ou ses lettres *Gobunshō* 御文章 (de 1457 à 1499), ainsi que le «Journal du Ishiyama Hongan-ji» 石山本願寺日記 important pour l'histoire politique de la fin du XVI^e siècle et pour l'organisation des fidèles de la secte.

Sources étrangères

Étant donné l'importance des relations de piraterie et de commerce avec la Chine et la Corée, il convient de consulter au moins l'«Histoire des Ming», *Min-shi* 明史, ou celles de la Corée, *Kōrai-shi* 高麗史, «Histoire de la Corée», du X^e au XIV^e siècle, compilée sous la dynastie suivante, celle des Yi ou Ri, *Richō jitsuroku* 李朝實錄, «Chroniques véridiques de la Corée sous la dynastie des Yi», parmi lesquelles les «Chroniques du roi Sesō» (1418-1450), *Sesō jitsuroku* 世宗實錄, sont particulièrement intéressantes parce qu'on y trouve des rapports d'ambassadeurs coréens au Japon. Il existe aussi un rapport de Sō Kikei 宗希環, ambassadeur en 1420, le *Rōshōdō Nihonkōroku* 老松堂日本行錄.

Ouvrages de réflexion politique et d'érudition

La période vit se continuer la production si abondante des recueils relatifs aux mœurs politiques, religieuses, quotidiennes de l'aristocratie auxquels vinrent s'ajouter des recueils relatifs aux guerriers. Ces travaux prennent souvent la forme de commentaires des classiques et, quelquefois, de commentaires de commentaires. Cet inlassable travail d'érudition qui met en valeur le sens du rite, le respect du protocole si importants dans le Japon ancien, a laissé des traces non négligeables. Des empereurs y ont participé comme Godaigo-tennō, auteur des «Rites annuels de l'ère Kenmu», *Kenmu nenchū gyōji* 建武年中行事. Au XV^e siècle, le grand nom est celui d'Ichijō Kaneyoshi 一条兼良 (1402-1481) qui arriva au rang de ministre des Affaires suprêmes, auteur de nombreux commentaires, entre autres sur l'*Ise monogatari*, le *Genji monogatari*, le *Nihon shoki*, et d'un *Shōdan chiyō* 樵談治要, «Précis de l'art du gouvernement selon les paroles d'un bûcheron», dans lequel il rappelle les conseils habituels du bon gouvernement qui passe par le respect des dieux et des bouddhas, par l'observation des règles morales et de l'équité, par le choix de bons

conseillers. Il ajoute des conseils adaptés au temps, comme éviter de déléguer l'autorité ou empêcher les progrès des guerriers de bas rang. A la fin de la période, l'*Ise Sadasuke zakki* 伊勢貞助雜記 fournit un tableau des usages propres aux guerriers.

Un chapitre particulier de cette section de l'érudition concerne les commentaires sur le Shintô, notamment tout ce qui est sorti du pinceau de Yoshida Kanetomo 吉田兼俱 (1435-1511) et de sa famille. Ces Yoshida, grâce à Kanetomo auteur du *Yuiitsu Shintô myôhô yôshû* 唯一神道名法要集, ont procédé au renversement de la thèse ancienne, selon laquelle les dieux sont les avatars des bouddhas, pour faire des dieux la réalité fondamentale dont les bouddhas ne sont que des figures.

Littérature

Il va de soi que les dictionnaires comme le *Setsuyô-shû* 節用集, les recueils d'anecdotes comme le *Chirizuka monogatari* 塵塚物語, les manuels de correspondance comme le *Teikin.ôrai* 庭訓往来, qui a servi pour l'enseignement des enfants pendant toute la période suivante, les recueils de contes comme les *Otogizôshi* 御伽草子 qui représentent l'essentiel de la littérature populaire, fournissent quantité de renseignements sur la vie quotidienne, les mœurs ou les mentalités.

On peut en dire autant de la grande littérature, le *nô*, et la poésie du genre *renga* dont un des principaux monuments est le *Tsukubashû* 菟玖波集 du grand chancelier Nijô Yoshimoto 二条良基 (1320-1388).

I. ÉPOQUE DES COURS DU NORD ET DU SUD

L'époque qui vit un schisme dans la maison impériale accompagné de luttes entre les partisans de chacune des cours dans le pays tout entier, commença par un malentendu. L'empereur Godaigo et son entourage rêvaient d'un retour à un ancien régime plus ou moins mythique. Les seigneurs résidants, les guerriers locaux, les officiers domaniaux qui avaient commencé à spolier les seigneurs domaniaux de leurs droits, avaient aidé l'empereur Godaigo à abattre le *bakufu*, non parce qu'ils partageaient son idéal, mais parce que leur attachement au *bakufu* de Kamakura diminuait, que, le nombre des vassaux ayant augmenté, l'avantage d'en être était devenu nul, l'autorité et la fortune de chacun plus faibles, et que la cohésion de ce groupe, ossature du régime précédent, avait disparu.

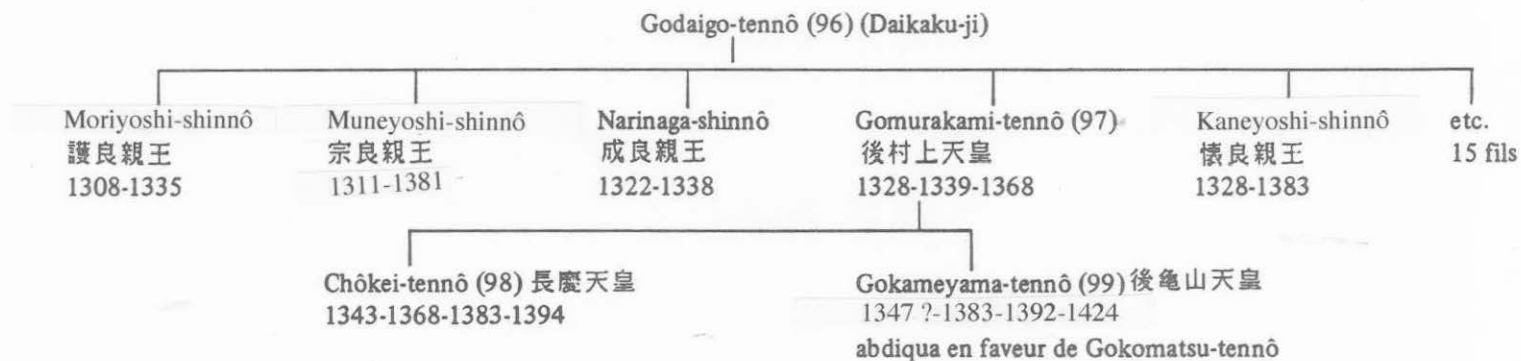
Cour du nord* 北朝 Hokuchō, à Kyōto



* Depuis la période d'Edo, l'historiographie officielle considère que la légitimité appartenait à la branche du Sud, c'est pourquoi aucun numéro n'a été attribué aux empereurs du Nord, quoique la réunification de la maison impériale se soit faite en leur faveur.

(Voir note entre parenthèses, bas de page 68.)

Cour du sud 南朝 Nanchô, à Yoshino



A. Restauration de l'ère Kenmu (1333) et son échec

L'empereur Godaigo considéra que son abdication forcée et l'intronisation de Kôgon-tennô étaient sans valeur, c'est pourquoi il ne célébra pas son nouvel avènement et considéra que son règne n'avait pas été interrompu. Il supprima les fonctions de régent et de grand chancelier (Kôgon-tennô avait nommé un grand chancelier), sans doute pour marquer son désir d'imiter le bon gouvernement des empereurs Daigo (ère Engi) et Murakami (ère Tenryaku) qui n'en avaient pas nommé pendant la plus grande partie de leurs règnes. La liste du conseil des hauts dignitaires fut renouvelée, ceux qui avaient été éliminés du temps de Kôgon-tennô, furent nommés. Les organes réguliers établis par les codes du début du VIII^e siècle s'étaient maintenus et devaient subsister jusqu'à la restauration de Meiji, mais ils avaient perdu l'habitude de traiter les affaires relatives aux droits sur les terres, les plus importantes, puisqu'elles concernaient toute l'administration locale. Il fut donc impossible de les utiliser pour reprendre en main le pays et assumer les fonctions qui avaient été celles du *bakufu* de Kamakura. Le nouveau gouvernement fut donc fondé sur des organes hors codes (procédure au demeurant fort ancienne) et composés de membres choisis parmi les hauts dignitaires et les fonctionnaires. Le plus important était le bureau ou la commission d'enregistrement, *Kirokusho*, qui jouait le rôle d'un conseil chargé de prendre les décisions. Cette institution avait fait son apparition à la cour du temps de l'empereur Gosanjô ; elle était alors destinée à vérifier les titres domaniaux de façon à abolir les domaines non munis d'exemptions régulières, d'où ce nom de « bureau d'enregistrement ». Puis, à plusieurs reprises, des empereurs et des empereurs retirés avaient nommé un bureau de ce nom, généralement pour connaître des querelles qui opposaient les temples ou les sanctuaires au sujet de leurs domaines. Le nom de *yorî.udo* 寄人, ceux qui sont agrégés à la commission, désignait traditionnellement les membres fonctionnaires de ce bureau. En fait, les membres réguliers, nommés par Godaigo-tennô, étaient choisis parmi les fonctionnaires moyens, secrétaires, spécialistes des lettres ou du droit, auxquels d'autres furent adjoints, parmi lesquels on relève les noms de Kusunoki Masashige, guerrier originaire des régions centrales, qui s'était mis au service de Godaigo-tennô et en fut récompensé par un poste de l'administration provinciale de Kawachi, et de Nawa Nagatoshi, lui aussi guerrier local, mais de la province de Hôki, qui avait aidé l'empereur lorsqu'il s'était enfui de son lieu d'exil, l'île d'Okî, et avait reçu le poste de gouverneur de Hôki au moment de la restauration. Yoshida Sadafusa et Madenokôji Nobufusa 万里小路宜房 furent l'un et l'autre de proches

conseillers de Godaigo-tennô. Les deux sont des Fujiwara ; le premier, ministre, oscilla sans cesse entre le soutien au *bakufu* de Kamakura et à l'empereur Kôgon ou le service de Godaigo-tennô ; le second, grand conseiller, fut un des plus fidèles, sinon des plus habiles conseillers de cet empereur. Il présida le bureau ou la commission des décisions judiciaires, *zassoketsudansho* 雑訴決断所, divisé en huit sections, autant que de circuits (y compris les régions centrales), qui était destiné à préparer les jugements sur toutes les contestations relatives aux droits sur les terres, donc à jouer le rôle tenu à Kamakura par les *hikitsuke*, la mise en forme définitive des décisions se faisant au bureau d'enregistrement et la sanction étant donnée par l'empereur aidé de ses proches conseillers. Godaigo-tennô voulait reprendre à son compte le rôle de garant privilégié et juge suprême de tous les droits sur les terres du pays. Mais dans la situation du XIV^e siècle, après toutes les usurpations des seigneurs résidants, il ne pouvait que laisser faire ou susciter de violentes oppositions. Enfin, le bureau des récompenses, *onshôgata* 恩賞方, était une commission temporaire de création toute nouvelle, divisée en quatre sections chargées chacune d'un secteur du Japon ; des membres du bureau d'enregistrement, comme Kusunoki Masashige et Nawa Nagatoshi, en faisaient partie, avec des hauts dignitaires et des fonctionnaires de la cour. Un bureau des guerriers, *musha-dokoro* 武者所, était chargé d'organiser les services des hommes d'armes et la police de la capitale. Le prince Morinaga, qui avait tant aidé son père, fut nommé général, *shôgun*, pour éviter que ce titre ne tombât entre des mains dangereuses.

Il fut impossible de revenir purement au système d'administration provinciale antique, il fallut maintenir, à côté des administrateurs provinciaux, des gouverneurs militaires ou protecteurs, et prévoir pour les régions éloignées et peu sûres de l'Est et du Nord, un organe supplémentaire dont les postes principaux étaient confiés concurremment à un prince impérial et à des guerriers, comme Tadayoshi frère de Taka.uji, donc à un homme sorti d'une famille de guerriers provinciaux, et comme Akiie, fils d'un noble de cour Kitabatake Chikafusa.

Les nobles de cour de la commission des récompenses ne purent satisfaire les guerriers et, surtout, la prétention de la cour de vérifier les titres domaniaux, de faire revivre les droits perdus par les aristocrates et les établissements religieux et de délivrer des garanties, allait contre les intérêts des guerriers locaux et des paysans et risquait de mener à des procès interminables et insolubles. Enfin, pour rendre la restauration visible, l'empereur décida de rebâtir un palais conforme aux normes anciennes, de sorte qu'il fallut taxer à cet effet les provinces, ce qui contribua à rendre le nouveau régime impopulaire et à

susciter des mouvements conduits quelquefois par des partisans de l'ancien *bakufu*.

B. Les luttes et leurs résultats

Dès 1335, les relations d'Ashikaga Taka.uji avec la cour devinrent mauvaises; en deux ans, après diverses péripéties, il chassa Godaigo-tennô de Kyôto et intronisa à sa place un empereur de la branche Jimyô-in, Kômyô tennô (cour du nord) qui lui laissa définir la législation des Articles de l'ère Kenmu, *Kenmu shikimoku* 建武式目, et lui conféra le grade de général, *sei taishôgun*, lui confiant ainsi les attributions données par les empereurs de la fin du XII^e siècle au *bakufu* de Kamakura. L'empereur Godaigo dut s'enfuir à Yoshino¹ (cour du sud). Le schisme devait durer jusqu'en 1392.

L'opposition des deux cours s'accompagna de divisions qui affectèrent le pays tout entier. Il semble que, en dépit de la propagande du noble de cour Kitabatake Chikafusa, qui écrivit l'« Histoire de la succession correcte des divins empereurs »² pour soutenir la thèse de la légitimité de la cour du sud, les protagonistes de ces luttes se soucièrent fort peu de chercher où se trouvait l'empereur légitime et que les camps se sont formés pour des raisons de rivalités locales et d'opportunités³. En effet, chacun des groupes qui composaient la société du temps, pouvait penser combattre pour faire triompher ses idées ou son intérêt. Les plus actifs, comme il était naturel, furent les guerriers locaux, dont beaucoup exerçaient les fonctions d'officier domanial, tandis que d'autres se distinguaient mal quelquefois de gros paysans, maîtres de lots de rizières dénommées,

1. Yoshino se trouve dans les montagnes, au sud de la province du Yamato. Les deux cours n'étaient donc pas géographiquement très éloignées l'une de l'autre. On dit que les adeptes du *shugendô*, les ermites errants *yamabushi*, qui avaient un centre à Yoshino ont souvent joué un rôle d'espion.

2. *Jinnôshôtôki* 神皇正統記, ouvrage de réflexion sur l'histoire dynastique qui ne cherche pas à prouver la filiation divine des empereurs, mais le fait que, toujours au cours de l'Histoire, une filiation correcte a pu être renouée grâce à une lignée collatérale. L'œuvre commence par les affirmations: « Le Japon est un pays divin. L'ancêtre céleste en a posé les fondements et la divinité solaire a confié pour toujours le règne (à ses descendants). Il n'y a que dans notre pays qu'une telle chose existe, il n'y a rien de semblable dans les autres pays, c'est pour cette raison que notre pays est dit pays divin. » C'est la thèse *kôsomukyû* 皇祚無窮, perpétuité du règne, si souvent affirmée par la suite.

3. Les combats ne furent pas continuels ni étendus en même temps à toutes les provinces; il n'y avait pas de séparation nette entre les zones relevant de l'une et l'autre cours. Par ailleurs, les changements occasionnels de camp ne furent pas rares: un des fils de Kusunoki Masashige passa ainsi un temps au camp du nord.

myōshu. Leur intérêt était de détruire les droits domaniaux des seigneurs non résidents. Ceci pouvait correspondre aussi à l'avantage des paysans, mais ceux-ci pouvaient aller plus loin encore et vouloir alléger le contrôle et les prélèvements des officiers domaniaux et, dans ce cas, préférer la domination lointaine d'un seigneur non résident aux exigences de guerriers seigneurs résidents. Alliances et oppositions entre les diverses catégories pouvaient donc être fort variables selon les lieux et les moments. L'existence d'intérêts quelquefois divergents quelquefois convergents explique le caractère complexe des luttes. La cour du sud, peu populaire parmi les guerriers locaux, subit initialement des échecs avec la mort de Nitta Yoshisada, rival malheureux de Taka.uji, en 1338, après plusieurs défaites, et celle de Kitabatake Akiie, après deux années de revers. Le prince impérial Kanenaga, nommé par son père Godaigo-tennō général chargé de la pacification des barbares, fut assez heureux pour se maintenir à Kyū-Shū, grâce à l'appui de familles localement puissantes, les Kikuchi notamment. Le fils du parangon de la fidélité envers l'empereur Kusunoki Masashige, Masatsura, eut des succès contre les armées du Nord vers 1347, mais l'année suivante il fut vaincu et tué.

Ses victoires ne profitèrent cependant pas au camp de la cour du nord, déchiré par des querelles entre Taka.uji et son frère Tadayoshi. Ce dernier avait, dans l'année 1335, réprimé la dernière tentative des Hōjō dans l'Est et ouvert les hostilités avec l'empereur Godaigo, en assassinant le prince Morinaga à Kamakura. Il avait contribué à vaincre Nitta Yoshisada et aidé Taka.uji à revenir à Kyōto en 1336. Mais il aurait désiré reprendre la politique de Kamakura de maintien des droits traditionnels sur les domaines et arrêter les usurpations des guerriers locaux, de sorte qu'il entra en conflit avec le conseiller et favori de son frère, Kō no Moronao 高師直, et dut quitter Kyōto. Il entama des pourparlers avec la cour du sud et réussit à revenir à Kyōto en 1351, mais il ne put s'y maintenir qu'un an et alla mourir dans l'Est. Après la disparition de Tadayoshi et de Moronao assassiné en 1351, le parti de la cour du nord se reconstitua et se raffermi. Il était soutenu par les principaux gouverneurs militaires; il bénéficia de la direction de Yoshiakira, fils et héritier de Taka.uji, et de Hosokawa Yoriyuki⁴, tuteur du jeune fils de Yoshiakira, et fut servi par

4. Hosokawa Yoriyuki 細川頼之 (1329-1392) (pour l'origine des Hosokawa voir tableau p. 453), *shugo* d'Awa du temps d'Ashikaga Takauji, il fut actif dans les provinces de Shikoku et du rivage nord de la mer intérieure, luttant avec succès contre les partisans de la cour du sud, notamment un de ses cousins installé dans la province de Sanuki. A sa mort, le *shōgun* Yoshiakira lui confia la tutelle de son fils Yoshimitsu: Yoriyuki porta donc de 1367 à 1374 le titre de

chefs habiles, comme Imagawa Ryôshun⁵, représentant du *bakufu* dans l'île de Kyû-Shû. Le dernier empereur de la cour du sud finit par se retirer en 1392.

Dans les troubles, le rôle des gouverneurs militaires qui s'était déjà développé à la fin de la période de Kamakura, se renforça encore. A l'origine, ces personnages étaient seulement chargés de maintenir l'ordre, c'est-à-dire punir les individus coupables de trahison, de meurtre ou de vol à main armée, et de convoquer les vassaux du *shôgun*. Mais les nécessités de la lutte contre les partisans du Sud, les amenèrent à s'immiscer de plus en plus dans l'administration des domaines et à lever directement des taxes, quelquefois de façon violente et sans autorisation légale, puis avec l'accord du *bakufu*, qui permit des levées dites « pour les besoins de l'armée », *hyôrômai* 兵糧米, d'abord de façon temporaire et dans quelques provinces. Cette taxe prit souvent la forme d'un partage, *hanzei* 半濟, de la redevance en riz qui, théoriquement, devait revenir au seigneur. Par ailleurs, les querelles à l'intérieur des domaines entre officiers domaniaux et paysans amenèrent quelquefois les seigneurs ou les parties en lutte à faire appel à l'arbitrage ou à l'aide des gouverneurs militaires qui acquirent aussi, de cette façon, le droit de contrôler la levée des taxes sur des territoires de plus en plus étendus et, par là, celui d'administrer terres et hommes. Les gouverneurs militaires avaient plutôt intérêt à favoriser les usurpations des officiers domaniaux et à s'assurer ainsi de leur fidélité. On a vu que les conflits entre Ashikaga Tadayoshi et Kô no Moronao eurent en partie leur origine dans le fait que le premier désirait soutenir les droits des seigneurs contre les officiers domaniaux et que le second et beaucoup de gouverneurs

shitsuji, chargé des affaires, régent. Il joua alors un rôle important dans l'organisation du régime et créa la charge de *kanrei*, premier ministre, dont il fut le premier titulaire. Pour ménager les susceptibilités d'autres grands *shugo*, il proposa qu'elle fût exercée successivement par des membres de sa propre famille et de celles des Shiba et des Hatakeyama. Son action s'exerça dans le sens de l'austérité et de l'économie et, dès 1367, il essaya de négocier avec la cour du sud. En 1379, devant les craintes des autres *shugo* de le voir créer un pouvoir à la manière des Hôjô et les inquiétudes de Yoshimitsu désireux d'exercer son autorité sans être bridé, il se retira.

5. Imagawa Sadayo 今川貞世 Ryôshun 了俊 après être entré en religion, 1326-? (pour l'origine des Imagawa, cf. tableau p. 453), chef du *samurai-dokoro*, bureau des guerriers, en 1367, en même temps *shugo* du Yamashiro. A partir de 1371, nommé *Kyû-Shû tandai*, il fit campagne contre les partisans de la cour du sud. Il gouverna ensuite cette île pendant vingt-cinq ans, contrôlant les activités de commerce et de piraterie. Rappelé par Yoshimitsu parce qu'il devenait trop influent, il devint *shugo* de Suruga, région dans laquelle ses descendants se sont maintenus. Il est aussi un poète renommé.

militaires préféraient favoriser les guerriers locaux de façon à se les attacher. Finalement cette tendance l'emporta. Les gouverneurs militaires avaient quelquefois le devoir de lever de façon occasionnelle pour le *bakufu* ou pour la cour une taxe en monnaie proportionnelle aux superficies cultivées, ils finirent au XV^e siècle par s'arroger le droit de la lever à leur profit. Cependant au XIV^e siècle, les compétitions entre les gouverneurs militaires, leurs querelles avec des guerriers locaux qui n'étaient pas toujours soumis et pouvaient chercher de l'appui auprès du gouverneur d'une province voisine, ont maintenu un climat d'insécurité.

C. Organisation du *bakufu* de Muromachi

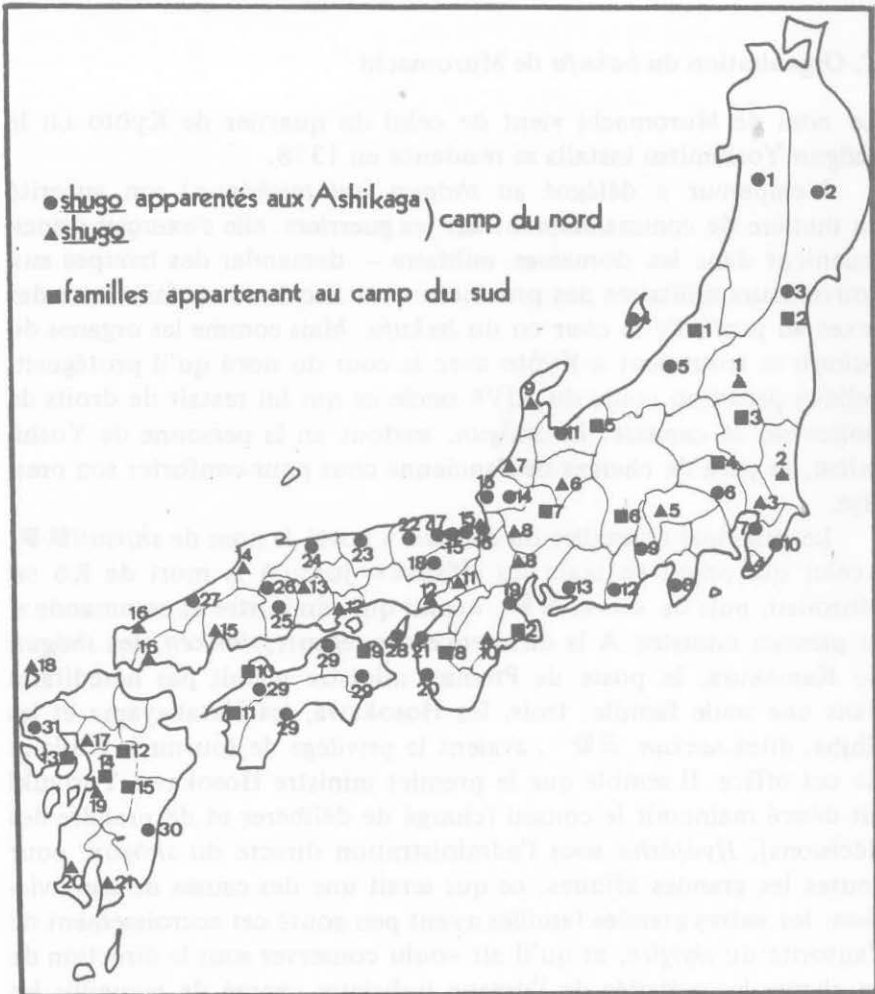
Le nom de Muromachi vient de celui du quartier de Kyôto où le *shôgun* Yoshimitsu installa sa résidence en 1378.

L'empereur a délégué au *shôgun* (*sei taishôgun*) son autorité en matière de commandement sur les guerriers : elle s'exerçait principalement dans les domaines militaire — demander des troupes aux gouverneurs militaires des provinces — et fiscal — leur faire lever des taxes au profit de la cour ou du *bakufu*. Mais comme les organes du *bakufu* se trouvaient à Kyôto avec la cour du nord qu'il protégeait, celle-ci perdit au cours du XIV^e siècle ce qui lui restait de droits de police sur la capitale. Le *shôgun*, surtout en la personne de Yoshimitsu, se para de charges de l'ancienne cour pour conforter son prestige.

Le principal conseiller du *shôgun* a porté le nom de *shitsuji* 執事, «celui qui prend en main les affaires», jusqu'à la mort de Kô no Moronao, puis de *kanrei* 管領, «celui qui administre et commande», le premier ministre. A la différence des régents, *shikken*, des *shôgun* de Kamakura, le poste de Premier ministre n'était pas héréditaire dans une seule famille ; trois, les Hosokawa, les Hatakeyama et les Shiba, dites *sankan* 三管, avaient le privilège de fournir le titulaire de cet office. Il semble que le premier ministre Hosokawa Yoriyuki ait désiré maintenir le conseil (chargé de délibérer et de prendre des décisions), *Hyôjôshû* sous l'administration directe du *shôgun*, pour toutes les grandes affaires, ce qui serait une des causes de son éviction, les autres grandes familles ayant peu goûté cet accroissement de l'autorité du *shôgun*, et qu'il ait voulu conserver sous la direction de sa charge les activités de l'organe judiciaire chargé de recueillir les plaintes, enquêter et préparer les décisions, le *hikitsukeshû* ; ces deux organes ont d'ailleurs perdu toute influence bien avant la mort définitive du *bakufu*, par suite du développement des compétences des gouverneurs militaires.

LE JAPON VERS 1362-1368

(Voir Origine des Ashikaga et de quelques autres familles de daimyô, p. 453)



● *Les shugo apparentés aux Ashikaga (cf. tableau p. 453)*

1. Shiba Kaneyori 斯波兼頼
2. Shiba Naomochi 斯波直持
3. Kira Mitsuie 吉良満家
4. Hatakeyama 畠山
5. Uesugi Noriaki (1306-1368) 上杉憲顕
6. Niki Yoshiuji 仁木義氏
7. Imagawa Sadayo (1326 - ?) 今川貞世
8. Hatakeyama Kunikiyo (? - 1364) 畠山国清
9. Imagawa Noriuji 今川範氏
10. Uesugi Tomofusa (? - 1391) 上杉朝房
11. Shiba Yoshimasa (1350-1410) 斯波義将
12. Imagawa Norikuni (? - 1384) 今川範国
13. Nitta Yoshitaka 新田義高
14. Hatakeyama Yoshitō (1330-1379) 畠山義深
15. Shiba Yoshikazu 斯波義種
16. Isshiki Norimitsu (1325-1388) 一色範光
17. Yamana Moroyoshi (1328-1376) 山名師義
18. Yamana Tokiuji (1303-1371) 山名時氏
19. Niki Yoshinaga (? - 1376) 仁木義長
20. Yamana Yoshimasa 山名義理
21. Yamana Ujikiyo (? - 1391) 山名氏清
22. Niki Yoshikatsu 仁木義勝
23. Yamana Ujifuyu 山名氏冬
24. Yamana Tokiyoshi 山名時義
25. Shibukawa Yoshiyuki 渋川義行
26. Hosokawa Yoriari 細川頼有
27. Arakawa Akiyori 荒川詮頼
28. Hosokawa Ujiharu (? - 1387) 細川氏春
29. Hosokawa Yoriyuki (1329-1392) 細川頼之
30. Hatakeyama Naoaki 畠山直顯
31. Imagawa Nakaaki 今川仲秋

Yamana Tokiuji est le père de Moroyoshi, Yoshimasa, Ujifuyu, Ujikiyo et Tokiyoshi. Imagawa Norikuni est le père de Sadayo, Noriuji et Nakaaki. Shiba Yoshimasa et Yoshikazu sont frères et cousins de Kaneyori et Naomochi.

▲ *Les shugo non apparentés aux Ashikaga*

1. Utsunomiya Ujitsuna (1326-1370) 宇都宮氏綱
2. Satake Yoshinobu 佐竹義宣
3. Chiba Ujitane 千葉氏胤
4. Yūki Naomitsu 結城直光
5. Takeda Nobunari 武田信成
6. Sasaki Ujijori (1326-1370) 佐々木氏頼
7. Togashi Takewaka 富樫竹童
8. Toki Yoriyasu (1318-1387) 土岐頼康
9. Yoshimi Ujijori 吉見氏頼
10. Kōfuku-ji 興福寺
11. Toki Naouji 土岐直氏
12. Akamatsu Yoshinori (1358-1427) 赤松義則

13. Miya Morishige 宮盛重
14. Sasaki Takauji (1296-1373) 佐々木高氏
15. Takeda Ujinobu 武田氏信
16. Ôuchi Hiroyo (? - 1380) 大内弘世
17. Ôtomo Ujitoki (? - 1368) 大友氏時
18. Munakata Ujitoshi 宗像氏俊
19. Asô Koretoki 阿蘇惟時
20. Shimazu Morohisa 島津師久
21. Shimazu Ujihisa (1328-1387) 島津氏久

■ *Familles appartenant au camp du sud*

1. Ashina 蘆名
2. Kitabatake 北畠
3. Koyama 小山
4. Nitta 新田
5. Momonoi 桃井
6. prince Munenaga 宗良親王
7. Anegakôji 姉小路
8. Kusunoki 楠木
9. Akura 鮑補
10. Kutsuna 忽那
11. Kôno 河野
12. Kikuchi 菊池
13. Gojô 五条
14. prince Kanenaga 懐良親王
15. Asô 阿蘇

Quelques familles sont restées en dehors des deux camps, toutes installées dans les régions périphériques; dans le nord: les Nanbu 南部, Mogami 最上, Ishidô 石塔, Sôma 相馬; à Kyû-Shû: Sagara 相良 ou Itô 井東, etc.

Commentaire de la carte

On remarque que le camp du sud, à cette date, est faible, mais garde des partisans répandus dans tout le pays. Pendant toute la durée du schisme, il n'y eut jamais de frontière nette entre les régions contrôlées par une cour ou par l'autre. On ne relève qu'une famille apparentée aux Ashikaga, les Momonoi, parmi les fidèles du camp du sud. Les familles qui n'ont pas clairement pris parti sont assez rares et généralement établies dans les régions périphériques. Parmi les gouverneurs militaires, *shugo*, nommés par le *shôgun*, donc soutiens de la cour du nord, la majorité appartient à des lignages apparentés aux Ashikaga (cf. Origine des *shôgun* Ashikaga et de quelques autres familles de *daimyô* des XIV^e et XV^e siècles, p. 453). On a considéré les Uesugi comme apparentés, mais ils ne peuvent figurer dans le tableau car leur alliance avec les Ashikaga est en ligne féminine: Taka.uji et Tadayoshi étaient nés d'une fille d'Uesugi Yorishige qui appartenait à une branche mineure des Fujiwara venue s'installer dans l'Est au milieu du XIII^e siècle.

Le bureau des guerriers, *samurai-dokoro* 侍所, lui, resta important; son rôle était d'organiser les services militaires et surtout, au cours du XIV^e siècle, il retira à l'ancien bureau de police de la cour toute autorité dans la police de la capitale et le contrôle de sa nombreuse population de marchands et d'artisans. Le chef de ce bureau était en même temps gouverneur militaire de la province de Yamashiro. Il était choisi parmi les membres des familles Yamana, Isshiki, Akamatsu et Kyôgoku — les deux premières apparentées aux Ashikaga — appelées les « quatre familles aptes à recevoir la charge de chef du bureau des guerriers », *shishiki* 四職. Le *shôgun* était protégé par une sorte de garde, *hokôkata* 奉公方 composée des fils des grands lignages guerriers apparentés ou non aux Ashikaga.

Le bureau d'administration, *mandokoro*, avait surtout pour rôle de diriger la maison du *shôgun* et de gérer ses finances. Son chef fut d'abord un homme issu d'une famille ayant servi au *mandokoro* de Kamakura, les Nikaidô 二階堂, puis un Ise 伊勢 d'une famille de serviteurs des Ashikaga. Enfin le bureau des enquêtes, *monchûjo*, existait encore mais réduit au rôle de conservateur des archives.

L'administration provinciale reposait sur les gouverneurs militaires, *shugo*, nommés par le *bakufu* mais qui, de plus en plus, prenaient pied de façon durable dans les provinces, certains se voyant confier plusieurs provinces. On commençait à les appeler *daimyô* 大名, « les grands noms », et les historiens ont donné le nom de *shugo daimyô* 守護大名, les *daimyô* gouverneurs militaires, aux personnages investis d'une charge publique qui avaient tendance à administrer avec une certaine indépendance les provinces qui leur étaient confiées, et à organiser les guerriers locaux en groupes de vassaux. On a vu (cf. p. 235 et 453) que beaucoup d'entre eux partageaient avec les Ashikaga une origine commune, ce qui n'a pas toujours garanti leur fidélité à l'égard du *bakufu*. Ils résidaient assez fréquemment à la capitale. Les gouverneurs militaires des provinces de l'Est dépendaient d'un représentant du *bakufu* installé à Kamakura, le *Kantô kanrei* 関東管領, ministre chargé de l'Est qui, pendant plusieurs générations, fut choisi dans la descendance du deuxième fils de Taka.uji. L'île de Kyû-Shû connut aussi, comme depuis l'Antiquité, un organe central, le gouverneur général de l'île, *Kyû-Shû tandai*. Il existait aussi dans le Nord un gouverneur général du Nord, *Ôshû tandai* 奥州探題.

L'administration du *bakufu* de Muromachi, telle qu'elle apparaît constituée à la fin du XIV^e siècle, est une sorte de décalque de celle du *bakufu* précédent. Mais, dans les luttes entre les deux cours, les *shugo* avaient pris des habitudes d'indépendance et eurent tendance à

éviter que les procès fussent portés devant les juridictions de Kyôto, ôtant aux organes anciens du *bakufu* une part de leur raison d'être. [Pour les *shôgun* Ashikaga, voir tableau généalogique p. 455.]

TEXTES

7^e article des 17 articles de l'ère Kenmu (1336)

« Il faut choisir de façon toute spéciale des hommes capables d'administrer pour en faire des gouverneurs militaires (*shugo*). Actuellement, on remplit les charges de gouverneur militaire selon le critère de la loyauté dans les combats; s'il faut attribuer des récompenses, qu'on accorde des domaines. Mais, pour ce qui est des charges de gouverneur militaire, il s'agit depuis toujours d'une fonction portant des responsabilités, il dépend de cette charge que les provinces soient ou non administrées. Le gouverneur militaire le plus compétent est celui qui est bienveillant pour le peuple. »

Articles supplémentaires publiés après l'ère Kenmu

« Des gouverneurs militaires (1338) »

« On a nommé des gouverneurs militaires pour qu'ils administrent les provinces et qu'ils assurent la sécurité des habitants. Si quelqu'un a de la vertu, il faut le nommer, s'il n'agit pas au bénéfice de la province, il faut le changer. Cependant, nommer des gouverneurs militaires pour récompenser leurs exploits ou, sous prétexte que la fonction est héréditaire, les laisser empiéter sur les droits domaniaux des seigneurs, aristocrates ou établissements religieux, exercer les fonctions des intendants domaniaux, attribuer des droits à leurs propres vassaux, tout cela est fort peu convenable. A l'origine, on s'en tenait aux articles de l'ère Jôei (1232), c'est-à-dire que les gouverneurs militaires ne devaient se mêler de rien, sinon de ce qui concernait les trois missions. Ces derniers temps, les gouverneurs militaires ne se soucient pas des documents émis par les membres du conseil chargé des affaires judiciaires (*hikitsuke*), ne présentent pas de demandes, laissent passer les mois et les années et s'accumuler les réclamations au point qu'on ne peut compter les plaignants, ce qui est la cause du mauvais gouvernement. En conséquence, il faut décider de réviser les règles relatives aux fautes des gouverneurs militaires. »

(On appelait les trois missions les compétences reconnues aux gouverneurs militaires par la législation de Kamakura: convoquer les gokenin, réprimer les complots et les meurtres ainsi que les attaques de nuit, les vols à main armée et la piraterie.)

« Des conduites illégales des gouverneurs militaires (1346) »

« Des gênes apportées aux vassaux du *bakufu* intendants domaniaux par les interventions des gouverneurs militaires faites en dehors des trois missions qui comprennent l'envoi d'inspecteurs pour juger des délits relatifs aux récoltes et aux terres.

» Sous prétexte qu'ils empêchent les corvées publiques, accuser des gens d'appartenir à un groupe de malfaiteurs, sans justification s'emparer de l'administration de leurs biens, les injurier et les jeter en prison.

» Prendre une part des biens de qui a un procès, s'emparer des biens vacants, décider quand on est juge et partie.

» Former des ligues et, sans raison, en arriver à créer des rivalités. Sous prétexte qu'il y a un accord [par lequel le *shugo* lève les taxes pour le seigneur domanial], faire administrer les domaines des seigneurs, des sanctuaires et des temples sous le nom d'un tiers.

» Sous prétexte de la nécessité de faire rentrer la taxe en riz des terrains restés dans la mouvance des administrateurs provinciaux (*kokushi*) ou de réclamer les taxes appliquées aux besoins des sanctuaires et des temples, envoyer des représentants dans ces lieux pour poursuivre les habitants jusque dans leurs maisons.

» Sous prétexte de riz pour l'armée (*hyôró*) ou d'emprunt, saisir les biens du peuple.

» Se faire donner par des tiers des reconnaissances de dettes et, à leur moyen, tourmenter les débiteurs.

» Grâce aux fonctions de gouverneur militaire, se faire donner autorité sur tous les vassaux du *bakufu* munis de charges d'intendants domaniaux.

» Établir de nouvelles barrières, des taxes dans les ports et, de cette façon, lever des impôts sur la circulation des marchandises sur terre et sur l'eau et gêner les voyageurs. »

(Kenmu shikimoku 建武式目. Les 17 articles (toujours le modèle de *Shôtoku-taishi*) de l'ère Kenmu, promulgués par Ashikaga Takauji, en 1336, sur le conseil de Nikaidô Michiaki et d'autres anciens membres du Hyôjôshû de Kamakura. Ces articles prolongent la législation de Kamakura non abrogée, ils ne posent aucune règle concrète et ne sont qu'une suite de conseils moraux; il faut se conduire de façon vertueuse, zélée, économe, honnête, écouter les plaintes du peuple, faire cesser l'influence des nobles de cour, des femmes et des moines, etc. — Kenmu iraitsuika 建武以来追加. « Articles supplémentaires publiés après l'ère Kenmu » sont au nombre de 210 environ, publiés de 1336 à 1520; le plus ancien manuscrit, non encore complet, évidemment, est de 1485; la nouveauté par rapport aux législations

antérieures est que des articles traitent de questions économiques. Les textes de 1338 et 1346 présentés ici montrent que, avant 1346 déjà, les gouverneurs militaires s'étaient vu reconnaître officiellement le droit de connaître des vols de récoltes et d'envoyer des inspecteurs en cas de conflits sur des terres. On voit par ces deux textes qu'ils avaient tendance à arrêter les plaintes qui ne pouvaient plus remonter jusqu'au bakufu. Ils cherchaient à faire des gokenin possédant des charges d'intendants domaniaux leurs propres vassaux, ce qui leur donnait droit de regard sur l'administration de ces intendants. Un mouvement qui devait conduire à la constitution de régions à peu près indépendantes et à l'émiettement du pays — ce qui ne devait se réaliser qu'au XVI^e siècle — a donc commencé dès le XIV^e siècle.)

D. Rôle des moines de la secte Zen

De même que la cour avait chargé les sectes Tendai et Shingon d'être les protectrices du pays et de célébrer et prier pour la paix et la prospérité de l'empire, les *shōgun* de Kamakura puis de Muromachi, sans négliger du tout les secours qui pouvaient venir des sectes anciennes, ont recouru à la secte Zen, particulièrement dans sa branche Rinzai, pour jouer ce rôle. Ils ont donc organisé un système de temples officiels qui prit sa forme sous Yoshimitsu à la fin du XIV^e siècle avec les Cinq grands temples, *Gozan* 五山⁶, et devait se développer avec les dix (en fait beaucoup plus) temples moins importants, *jissatsu* 十刹. La nomination des abbés des établissements importants était prononcée par les autorités. Ce serait une erreur d'opposer les sectes anciennes pénétrées de doctrines ésotériques à la secte Zen plus moderne et

6. Les Cinq grands temples sont en fait dix, cinq à Kyōto et cinq à Kamakura. Ce sont à Kyōto : le Tenryūji, 天龍寺, fondé en 1339 par Musō Soseki pour le repos de l'âme de Godaigo-tennō ; le Shōkoku-ji 相国寺, fondé en 1383 par Yoshimitsu ; le Kennin-ji 建仁寺, fondé en 1202 par Eisai, le premier où la doctrine Zen fut enseignée ; le Tōfuku-ji 東福寺, fondé en 1236 par Fujiwara no Michiie, comme le Kennin-ji manifestation de l'intérêt porté au Zen par la cour ; le Manju-ji 万寿寺, fondé en 1097, passé au Zen en 1257. A Kamakura : le Kenchō-ji 建長寺, fondé en 1253 par Hōjō Tokiyori ; l'Engaku-ji 円覺寺, fondé en 1282 par un moine chinois sous la protection de Hōjō Tokimune ; le Jufuku-ji 寿福寺, fondé en 1202 par la veuve de Yoritomo avec l'aide d'Eisai ; le Jōchi-ji 淨智寺, fondé en 1269 par Hōjō Munemasa et le Jōmyō-ji 淨妙寺, fondé en 1188 par Ashikaga Yoshikane, passé à la secte Zen un peu plus tard. Au-dessus, le Nanzen-ji 南禪寺, fondé en 1293 par l'empereur Kameyama. En dehors de ce système, un grand temple comme le Daitoku-ji 大徳寺, un peu en marge, représente un versant plus religieux du Zen. Son fondateur, Myōchō 妙超 (1282-1337), fut cependant bien accueilli des empereurs.

et plus éclairée. Musô Soseki 夢窓疎石 qui a conseillé Taka.uji avait d'ailleurs étudié aussi l'enseignement du bouddhisme ésotérique. Ce moine (1275-1351) fut bien reçu de tous les protagonistes des troubles du XIV^e siècle; c'est lui qui suggéra à Taka.uji la fondation d'établissements religieux destinés à apaiser les âmes de ceux qui étaient morts dans les combats (morts dangereux pour la tranquillité publique parce que présumés irrités). Le Tenryû-ji fondé à Kyôto avait pour but d'assurer un au-delà paisible à l'empereur Godaigo et donc de mettre le régime de Kyôto à l'abri d'une vengeance. Musô Soseki s'entremet entre Taka.uji et son frère et entre les deux cours; fondateur de temples, il s'intéressa à l'art des jardins qu'il aurait perfectionné. Des moines éminents comptent parmi ses disciples. Son neveu Shun.oku Myôha 春屋妙葩 (1311-1388, cf. p. 223) fut abbé du Tenryû-ji; avec l'aide de Hosokawa Yoriyuki, il réussit à apaiser une dispute entre le Nanzen-ji du Zen et l'Enryaku-ji du Tendai. Il fut nommé abbé du Nanzen-ji, donc supérieur des Cinq grands temples. Il conseilla à Yoshimitsu la fondation du Shôkoku-ji. Gidô Shûshin 義堂周信 (1325-1388, cf. p. 223) fut aussi le disciple de Musô Soseki; il passa une partie de sa vie à Kamakura où il était fort bien vu des gouverneurs généraux de l'Est. Puis, Yoshimitsu l'appela à Kyôto. Il servit d'intermédiaire entre le *shôgun* et les Ashikaga de l'Est. Très versé dans les lettres chinoises, il a laissé des recueils de poèmes et servit souvent de conférencier en présence de Yoshimitsu. Sekkai Chûshin 絶海中津 fut son disciple. Ce dernier (1336-1405) vécut un temps à Kamakura puis fit le voyage de Chine en 1368. Il acquit une grande réputation, même en Chine, par sa poésie, et fut fort recherché par Yoshimitsu. Mais ce furent des moines moins connus comme Soa 祖阿 qui servirent dans les tractations avec la Chine. La pensée néo-confucianiste de la Chine fut diffusée par des moines, de même que le goût de la poésie chinoise fut entretenu par eux. La secte Zen joua donc: un rôle religieux comme protectrice du pays; un rôle politique, ses moines conseillant les *shôgun* et se faisant négociateurs dans les conflits entre les grandes familles ou dans les relations avec la Chine; un rôle économique, ses temples recevant moins des domaines que des revenus qu'ils investissaient dans le commerce avec la Chine ou faisaient fructifier par des prêts à intérêt; un rôle intellectuel et un rôle artistique: architecture, peinture, art des jardins leur doivent quelque chose.

II. APOGÉE DU *BAKUFU* DE MUROMACHI FIN XIV^e ET PREMIÈRE MOITIÉ DU XV^e SIÈCLE

A. Yoshimitsu et son gouvernement

Le troisième *shōgun*, Yoshimitsu, succéda à son père quand il était encore fort jeune; Hosokawa Yoriyuki joua le rôle principal dans le gouvernement du *bakufu* de 1367 à 1379, puis il fut contraint de se retirer dans son fief de Shikoku, parce que des grandes familles de gouverneurs militaires étaient mécontentes de sa politique de renforcement de l'autorité du *shōgun*. Le régime, en effet, reposait sur un délicat équilibre entre le *shōgun* et les grands gouverneurs militaires qu'on commençait à appeler *daimyō*. On a vu que ces derniers ont cherché, dans la période des luttes entre les deux cours, à étendre leur contrôle sur les domaines, donc à usurper sur les droits des seigneurs et, à la limite, à détruire l'organisation domaniale, et à faire des guerriers locaux leurs vassaux. Le *bakufu* ne disposait de l'administration directe d'aucune province, tout au plus de la capitale et de ses alentours (ressource non négligeable, étant donné l'avance économique de cette région). En outre, dans les institutions, le lien était faible entre le *shōgun* et les *shugo-daimyō*, de sorte que la capacité du premier à maintenir les seconds dans l'obéissance dépendait pour une part de sa personnalité.

Jusqu'en 1399, Yoshimitsu dut, à plusieurs reprises, lutter contre de grands *daimyō*, ce qu'il ne pouvait faire qu'en obtenant l'appui d'un certain nombre d'autres gouverneurs militaires, notamment de ceux qui, au moment des événements, résidaient à la capitale. Les *shugo-daimyō* venaient en effet souvent à Kyōto, car beaucoup étaient très soucieux d'intervenir dans les affaires du *bakufu* et, quand l'autorité de Yoshimitsu se fut raffermie, le *shōgun* fut en mesure d'exiger leur présence pour mieux les surveiller. Il pouvait aussi les mettre en concurrence, intervenir dans leurs affaires familiales, leur susciter des difficultés dans leur province ou profiter de celles qui y naissaient, provoquées par les guerriers locaux qui formaient des ligues contre l'autorité du *shugo*.

En 1390, première année de l'ère Meitoku, le *bakufu* eut à réprimer les menées de Toki Yasuyuki 土岐康行: ce personnage était gouverneur militaire d'Owari, Mino et Ise. Résidant en Mino, il avait confié les deux autres provinces à des parents, mais un de ses frères cadets, frustré, se fit confier directement par le *bakufu* le poste de gouverneur militaire d'Owari. Yasuyuki voulut résister mais fut vaincu.

Aussitôt après, ce furent en 1391 les troubles de l'ère Meitoku, *Meitoku no ran* 明德の乱, suscités par Yamana Ujikiyo 山名氏清 (1344 ?-1391) (fils de Toki.uji, cf. carte 1362-1368, p. 234 et tableau p. 453) qui avait la charge de gouverneur militaire de Tanba et de diverses autres provinces de la même région et, en outre, gouvernait Izumi. Il entra en conflit avec des membres de sa propre famille, Yoshimitsu le soutint d'abord. Mais, quand Ujikiyo se fut renforcé, il se retourna contre le *bakufu* et fut vaincu. Ses dépouilles passèrent à des familles concurrentes.

Enfin en 1399, les troubles de l'ère Ôei, *Ôei no ran* 応永の乱 eurent pour principal protagoniste Ô.uchi Yoshihiro 大内義弘 (1356-1399). Il appartenait à une famille de notables de la province de Suo qui se donnait pour descendante de princes du royaume coréen de Kudara détruit en 660. Ses ancêtres s'étaient enrichis dans le commerce et la piraterie et avaient reçu des charges des *bakufu* de Kamakura et de Muromachi. Il avait rendu des services à Yoshimitsu en combattant à Kyû-Shû contre les derniers partisans de la cour du sud. Gouverneur militaire de Suo, Nagato, Iwami et Buzen, il ajouta à ces provinces celles d'Izumi et Kii, après la défaite de Yamana Ujikiyo. Son influence à Kyû-Shû et dans les relations avec la Chine et la Corée pouvait devenir dangereuse pour Yoshimitsu. En 1399 il se révolta, mais fut encerclé et vaincu dans la ville de Sakai.

Après cette date, Yoshimitsu qui avait abandonné le poste de *shôgun* et s'était fait moine, mais continuait à diriger les affaires, n'eut plus de conflits ouverts avec les gouverneurs militaires, ni avec le gouverneur général de l'Est. Outre son habileté à opposer les *daimyô* les uns aux autres et à les jouer, l'état florissant de ses finances lui permettait de leur procurer les cadeaux qui raffermisssent leur fidélité.

En même temps que chef du *bakufu*, supérieur des gouverneurs militaires, Yoshimitsu a tenu à revêtir les plus hautes charges de la cour impériale. C'est ainsi que, *shôgun* dès 1368 à sa majorité, il a parallèlement fait une carrière dans la noblesse de cour qui le mena au grade de ministre des Affaires suprêmes.

Carrière de Yoshimitsu

- 1367 5^e rang supérieur majeur
- 1373 auditeur, *sangi*, 4^e rang inférieur mineur
- 1375 3^e rang inférieur
- 1378 grand conseiller, *dainagon* (sans passer par le grade de *chûnagon*)
- 1380 1^{er} rang inférieur
- 1381 tiers ministre, *naidaijin*

- 1382 ministre de gauche, *sadaijin*, traitement à l'instar des impératrices (distinction toute formelle)
 1394 ministre des Affaires suprêmes, laisse le poste de *shôgun* à son fils
 1395 se fait moine sous le nom de Dôgi 道義 ;

En 1408, il fait célébrer la majorité de son fils Yoshitsugu selon le rite prévu pour les princes impériaux.

Après sa mort, la cour envisagea de lui conférer le titre d'empereur retiré, mais son fils Yoshimochi refusa.

TEXTES

« Il y a émission d'un ordre impérial accordant au ministre de gauche un traitement égal à celui des impératrices. Il y a des exemples de cette concession à des régents et à des grands chanceliers, à des parents des empereurs en ligne féminine. Pour quelqu'un comme le ministre de gauche, c'est la première fois qu'une telle grâce est accordée. Mais comme les décisions relatives aux familles guerrières d'aujourd'hui sont hors de la portée des règles et des précédents, il est impossible de rien faire, je (Sanjô Kintada) reste sans parole. » (Extrait du *Gogumai-ki*, cf. p. 221, Eitoku 2.6.26. 1382.)

(*Sanjô Kintada, né en 1323, grand conseiller en 1347 (cour du nord), tiers ministre en 1360, s'est retiré en 1362. Il exprime les sentiments des kuge attachés aux anciennes règles et distinctions ; le traitement à l'instar des impératrices était un privilège souvent concédé aux Fujiwara grands-pères d'empereurs.*)

« Or donc, à la 4^e lune de 1393, l'empereur retiré Go.en.yû mourut. Par la suite, le sire traité sur le même pied que les impératrices devint très vite ministre des Affaires suprêmes et son autorité grandit de plus en plus. Les barbares des quatre points cardinaux se soumettaient à lui comme l'herbe qui se couche sous le vent. Les provinces étaient en paix. » (Du *Chin.yôki* 椿葉記, récit achevé vers 1433 par le prince impérial Sadafusa (cf. généalogie de la maison impériale p. 226 et p. 221) pour l'instruction de son fils l'empereur Gohanazono.)

(*On voit que la cour eut des réactions partagées devant le désir de Yoshimitsu de revêtir ses plus hautes dignités. Il semble que le shôgun ait désiré sincèrement se pénétrer des valeurs et des usages de la*

cour: le grand chancelier et lettré Nijō Yoshimoto lui servit volontiers de guide.)

A l'imitation de ce que faisait la cour à l'égard des sectes Tendai et Shingon, le *bakufu* du temps de Yoshimitsu a achevé de constituer le système des Cinq grands temples (*Gozan*, cf. p. 240) et en nomma les supérieurs.

Yoshimitsu conforta aussi son autorité dans le pays en se posant en interlocuteur vis-à-vis de l'extérieur, en l'occurrence la cour des Ming avec laquelle il noua des relations en qualité de roi du pays, *kokuō* 国王, titre que les Ming utilisèrent à son égard. Outre le prestige qui pouvait rejaillir sur sa situation au Japon même, il en tira aussi des bénéfices commerciaux.

Les ressources financières importantes qu'il sut se ménager contribuèrent aussi à renforcer la puissance du *bakufu* du temps de Yoshimitsu qui tira profit de la nouvelle source de richesse qu'était le commerce.

Les biens, *goryōsho* 御料所, du *bakufu* ne sont pas complètement recensés, ils comprenaient environ 200 domaines dans 38 provinces, ce qui n'était pas très considérable. Le riz et les taxes en argent qu'ils procuraient, servaient à assurer la vie quotidienne du *bakufu*, mais leur levée dépendait, en grande partie, de la bonne volonté des gouverneurs militaires qui se relâcha beaucoup au cours du XV^e siècle. Le *bakufu* ne disposait pas d'une province entière ni d'un groupe de provinces. Il avait la possibilité de demander à l'occasion d'une cérémonie de la cour, intronisation ou funérailles d'un empereur, ou de la reconstruction du palais ou de ses propres résidences une taxe exceptionnelle calculée sur la superficie des domaines et des terres sous le contrôle direct des autorités, le *tansen*⁷, ou sur les foyers *munabetsusen*⁸. Surtout, le développement de l'activité économique dans les régions centrales et la résidence du *shōgun* à Kyōto lui ont

7. *Tansen* 段錢, taxe en monnaie levée par unité de surface *tan*. Une taxe de ce genre avait déjà été levée au XIII^e siècle à plusieurs reprises pour des célébrations de la cour impériale. Mais le nom de *tansen* n'apparut qu'à l'époque des cours du nord et du sud. Cette taxe n'était pas levée à date fixe, ne concernait pas nécessairement le pays tout entier, mais une province ou un groupe de provinces ou encore les biens d'un grand établissement religieux. Elle était levée pour des besoins de la cour ou pour le *bakufu*, qui avait créé un préfet de la taxe sur les terres *tansen bugyō* 段錢奉行, dans son bureau d'administration, *mandokoro*. Les *shugo*, de leur côté, ont aussi levé à leur profit des *tansen*, il en est des exemples dès la fin du XIV^e siècle.

8. *Munabetsusen* 棟別錢, taxe extraordinaire levée par maison, à l'origine du temps du *bakufu* de Kamakura pour la reconstruction du palais impérial.

permis de prélever des sommes importantes, d'une part sur la circulation des marchandises par l'établissement de barrières et d'octrois, d'autre part sur les négoce les plus fructueux, ceux des fabricants et marchands de saké et des prêteurs, qui avaient bien souvent gagné leurs capitaux dans le commerce du saké. Il y aurait eu à Kyôto, au milieu du XIV^e siècle, environ 350 marchands de saké. L'administration financière du *bakufu* dépendait du bureau d'administration, *mandokoro*; en 1393 on établit un bureau de perception, *nôsengata*⁹ composé de représentants des marchands de saké et des prêteurs, pour lever sur eux des taxes et les transmettre au bureau d'administration. Le *shôgun* Yoshimitsu tenta d'ajouter à ces ressources les profits du commerce avec la Chine (cf. p. 250), par la vente de licences obtenues grâce à la reprise de relations officielles avec la cour des Ming.

Yoshimitsu avait d'abord créé une grande résidence¹⁰ fort somptueuse dans la capitale. Après s'être fait moine (peut-être pour imiter les grands aristocrates de Heian), il songea à se bâtir une résidence plus retirée dans un paysage réputé. Il se fit céder une villa dans les collines du Nord dont, jusque-là, les Saionji jouissaient, et fit achever vers 1397 un ensemble de bâtiments dont le Pavillon d'or¹¹, resté caractéristique d'un style qui mélange des formes anciennes et nouvelles, les souvenirs de la cour, les éléments véhiculés de Chine par les moines de la secte Zen. L'épanouissement littéraire et artistique dit «des collines du Nord», *Kitayama bunka*, qui fleurit du temps de Yoshimitsu, a donné ses chefs-d'œuvre dans le *nô*¹² et dans ce Pavillon d'or.

9. *Nôsengata* 納銭方, administration organisée en 1393 pour lever des taxes sur les prêteurs et marchands de saké; elle était placée sous un des membres du *mandokoro*, le préfet des magasins du *bakufu*, *kura bugyô* 倉奉行, qui gérait les revenus tirés des biens du *bakufu* et des taxes sur les marchands de saké.

10. *Muromachi-dai* 室町第, résidence du *shôgun* fondée par Yoshimitsu dans le quartier de Muromachi à Kyôto; elle est appelée aussi *Hana no gosho* 花の御所, la résidence des fleurs, car on y planta en abondance des fleurs des quatre saisons. En 1381, Yoshimitsu y reçut l'empereur retiré Go-en-yû et, pendant une semaine environ, lui offrit des spectacles de danse, musique, jeu de ballon, etc., à la manière de l'époque de Heian.

11. *Kinkaku-ji* 金閣寺, établissement religieux et palais. Les programmes de construction de Yoshimitsu furent largement financés par des contributions demandées aux *shugo*. On sait que le *Kinkaku-ji* a été incendié après la Seconde Guerre mondiale et reconstruit.

12. Yoshimitsu fut le protecteur de Zeami, le grand acteur et auteur qui a porté l'art du *nô* à sa perfection.

Après la mort de Yoshimitsu, ses successeurs et fils Yoshimochi et Yoshinori essayèrent de marcher sur ses traces et de maintenir fermement l'autorité du *shôgun* sur le pays. Mais, dès 1416, des troubles se déclarèrent dans l'Est par suite des intrigues d'Uesugi Zenshû, membre de la famille chargée d'assister les Ashikaga de l'Est qui portaient le titre de *Kantô kanrei*. En 1416, Ashikaga Mochi.uji aida le *shôgun*, en mettant à la raison son propre adjoint Uesugi Ujinori ou Zenshû qui avait voulu faire *shôgun* Yoshitsugu, frère cadet de Yoshimochi (*Uesugi Zenshû no ran* 上杉禅秀の乱). Mais la politique traditionnelle du *shôgun* tendait à placer sous sa protection directe les grandes familles du *Kantô*, donc à affaiblir le représentant du *bakufu* à Kamakura. En 1428, Mochi.uji espéra être choisi pour successeur du *shôgun*, mais on lui préféra un fils de Yoshimitsu, qui, jusque-là, était moine. Cette déception marqua le début d'une période d'hostilités entre Kyôto et Kamakura qui s'acheva par la défaite et la mort de Mochi.uji et de toute sa famille en 1439 (troubles de l'ère Eikyô, *Eikyô no ran* 永享の乱). Yoshinori, le *shôgun* qui a ainsi exigé la mort de Mochi.uji, semble avoir voulu adopter une politique rigoureuse à l'égard des grandes familles. Il s'efforça de diminuer le rôle et l'influence du premier ministre, le *kanrei*, choisi parmi les Hosokawa, Shiba et Hatakeyama, et de placer l'administration du *bakufu* sous son autorité directe. Il voulut faire revivre le conseil, *Hyôjôshû*, et lui redonner son rôle judiciaire, se réservant les décisions. C'était chercher à s'appuyer sur des familles assez modestes, héréditairement employées dans les bureaux du *bakufu*, les préfets ou administrateurs, *bugyôshû* 奉行衆. Il a aussi organisé la force militaire dépendant directement du *shôgun*. Cette politique, qui visait à renforcer le pouvoir du *bakufu*, ne pouvait plaire aux grands gouverneurs militaires. Akamatsu Mitsusuke 赤松満祐 (1373-1441) se jugeant menacé, prit les devants et assassina Yoshinori à Kyôto, mais il fut à son tour vaincu par les Hosokawa et les Yamana (troubles de l'ère Kakitsu, *Kakitsu no ran* 嘉吉の乱, 1441). A partir du milieu du XV^e siècle, le *bakufu* ne cessa de s'affaiblir.

B. Développement de l'économie

En dépit de l'insécurité et de troubles localisés, les activités agricoles et artisanales n'ont cessé de se développer au cours de l'époque de Muromachi.

Les progrès de la production agricole furent lents dans la période ancienne et au début du Moyen Age, ils ne s'accéléchèrent qu'à l'aube des temps modernes. On considère que la superficie cultivée ne progressa que de 10 pour 100 environ entre les X^e et XIV^e siècles.

La production par unité de surface augmenta sensiblement à partir du XIII^e siècle, par suite de la généralisation de la double récolte, de l'utilisation d'engrais (feuilles, cendres), du développement du système d'irrigation (mise en valeur de quantité de fonds de vallées), de la diminution du nombre des rizières temporairement hors d'usage. L'augmentation de la production se marque par l'accroissement de la pression fiscale, mais elle reste difficile à évaluer car l'époque de Muromachi est, de toute l'histoire du Japon, celle du plus grand désordre dans le système des mesures. La généralisation, dans les régions centrales, de la petite tenure de un à trois ou quatre hectares, mise en valeur par une famille, fut rendue possible par les progrès de l'agriculture et y contribua. Les tenanciers supportaient les taxes domaniales ou ce qui en restait ou ce qui, de ces taxes, avait été usurpé par l'autorité provinciale, et une rente payée au maître de la terre, qui était ou le descendant d'un maître de lot de rizières dénommées, *myôshu*, ou un guerrier local jouissant d'un droit ancien ou propriétaire par droit d'achat (les transactions sur la terre ou sur le droit à percevoir une rente sur une terre donnée se sont beaucoup développées au XIV^e siècle).

Dès la période ancienne, le Japon avait des ateliers de fabrication de papier, de céramiques ou d'objets de métal ou de bois, mais certaines productions, notamment celles de métal, se développèrent beaucoup à partir du XIV^e siècle¹³.

La province de Bitchû a fourni du fer dès l'époque de Kamakura, et du cuivre depuis le XV^e siècle (mine de Yoshioka 吉岡 dans le district de Kawakami 川上). La province de Bingo, dès l'époque de Nara, fournissait du fer et, à l'époque de Muromachi, elle était réputée pour la fabrication des sabres. Des régions commencèrent à être connues pour leurs spécialités: production du fer, Izumo, Bitchû; production du cuivre, Bingo, Bitchû, Mimasaka; production de l'argent, Iwami, Tajima; fabrication des marmites en fonte, Kawachi, Harima; des faucilles, Noto, Chikuzen; travail du fer surtout pour la fabrication des sabres, Bitchû, Kyôto, Kamakura; fabrication du papier, Sanuki, Bitchû, Mino, Echizen, Harima; poterie, Kawachi, Owari (centres très anciens), Bizen; fabrication des tissus de soie de très bonne qualité (grâce à la soie grège importée), Kyôto, Sakai, Hakata et Yamaguchi; des tissus de soie ordinaires, provinces de Mino, Owari, Tango, Kaga; des tissus de chanvre, Echizen, Echigo.

Les producteurs étaient groupés en corporations, *za*. Dès la fin du XII^e siècle, les grands établissements religieux des régions centrales

13. C'est seulement à partir de l'époque des cours du nord et du sud que le sabre japonais devint vraiment une arme redoutable et recherchée.

ou les familles aristocratiques de la cour avaient tiré profit de la protection qu'ils accordaient à des groupes d'artisans et de marchands, leur concédant et protégeant des droits exclusifs à travailler, transporter et vendre tel ou tel produit dans un secteur donné. A Kyôto, le *bakufu* tendait à se substituer aux précédents patrons et à jouir des bénéfices que procurait le patronage.

La spécialisation de certaines régions entraîna un développement du commerce, les marchands ambulants qui souvent voyageaient en caravane, jouant un rôle plus important que les marchands en boutique et les marchés étant plutôt périodiques que permanents. Les transports de marchandises sur de longues distances n'avaient pas été inconnus des époques précédentes, mais ils étaient effectués soit dans un cadre bureaucratique, celui de l'état antique, soit dans le cadre domanial. Avec les XIII^e et XIV^e siècles, d'autres modalités de circulation des marchandises se développèrent. Certains paysans se sont adonnés à des activités de transport : les loueurs de chevaux de Sakamoto, au pied est du mont Hiei, formaient un groupe nombreux et fort remuant. D'autres plus riches souvent, se spécialisèrent dans les transports maritimes, mais, dans ce domaine, les temples et les grands *daimyô* jouèrent aussi un rôle important.

Avec le développement des échanges la circulation et l'usage de la monnaie (uniquement des pièces de cuivre) augmenta, mais on utilisait surtout des pièces chinoises. En effet, la cour avait cessé tout monnayage depuis 958. D'ailleurs, à l'époque de Heian, on pratiquait surtout le troc et on se servait pour étalon de la pièce de tissu de soie ou de la balle de riz. Mais, depuis le XII^e siècle, le commerce avec la Chine avait ramené de la monnaie dans le pays ; son utilisation devint courante au XIII^e siècle. Ce n'est qu'au cours du XV^e siècle que des émissions, d'ailleurs assez anarchiques, recommencèrent au Japon. Longtemps, jusqu'à la fin du XVI^e siècle, les pièces chinoises furent les plus recherchées, en particulier celles de l'ère chinoise qui va de 1403 à 1424, *Eiraku-sen* 永楽錢, les pièces de l'ère Eiraku.

L'insuffisance du numéraire entraîna l'invention de la lettre de change. Cette lettre de change, *kawase* 為替, prend le nom de *saifu*¹⁴. Des négociants, à Sakai et à Kyôto notamment, se spécialisèrent dans le négoce de ces traites. Le commerce de l'argent, les prêts prirent une certaine ampleur à la capitale et à Nara, où les fabricants de

14. *Saifu* 割符 dès le XIV^e siècle, ces documents furent utilisés pour éviter le transport de redevances domaniales en monnaie, puis les marchands les utilisèrent, ils devinrent l'objet d'un commerce.

saké furent les premiers à réunir des sommes suffisantes pour joindre à leur négoce le prêt sur gage¹⁵.

Le développement de la richesse, notamment dans le milieu des marchands et prêteurs des régions centrales entraîna un changement dans les mentalités, notamment le goût du gain se manifesta. C'est à cette époque que se constitua la croyance dans les sept dieux du bonheur¹⁶.

Le commerce avec l'étranger était peut-être le plus fructueux, jusqu'à la fin du XIV^e siècle, il était étroitement associé aux activités de piraterie. Les pirates japonais furent très célèbres du XIII^e au XVI^e siècle mais, en dépit de leur nom de *Wakô* 倭寇, leurs troupes n'étaient pas uniquement constituées de Japonais. Tsushima, Iki, les îles Gotô, la province de Hizen leur offraient des ports d'attache. Leurs bateaux allaient razzier des hommes et du riz et piller les magasins publics, surtout en Corée. Le profit était grand parce que les Coréens rachetaient souvent leurs captifs; les grands *daimyô* de ces régions qui souvent servaient d'intermédiaires, en tiraient de gros bénéfices. Mais ces activités nuisaient au développement du commerce qui devint plus désirable, quand la Chine retrouva une dynastie indigène, après la disparition de l'empire mongol avec lequel l'archipel n'entretenait pas de relations officielles, et quand, en Corée, une nouvelle dynastie s'installa.

En 1368, la dynastie des Ming fut fondée par Zhu Yuanzhang, qui prit le nom de Taizu (Taisô). Il se préoccupa aussitôt de mettre un terme aux ravages des pirates, *Wakô*, sur les côtes de la Chine, et fit demander au représentant de la cour du sud à Kyû-Shû de supprimer la piraterie. Les demandes de la cour de Chine ne pouvaient aboutir car la cour du sud contrôlait mal l'île. En revanche, Yoshimitsu

15. On appelait *dosô* ou *dokura* 土倉 les prêteurs, car ils conservaient les objets mis en gage dans des bâtiments en pisé plus à l'épreuve du feu que les constructions de bois. Les fabricants et négociants de sake, *sakaya* 酒屋, joignaient souvent à leur activité celle de prêteurs. Guerriers, nobles de cour, paysans des alentours avaient tous recours à leurs services.

16. *Shichifukujin* 七福神, ce groupe de sept dieux témoigne des tendances syncrétiques de la religion populaire: Bishamonten 毘沙門天, un des quatre rois gardiens du bouddhisme, fut introduit en même temps que cette religion; Daikokuten 大黒天, dieu d'origine indienne, protecteur des communautés monastiques, fut introduit par les sectes Tendai et Shingon et assimilé à Ôkuninushi no kami (cf. p. 53); Ebisu 恵比須, dieu protecteur de la pêche, fut associé à Daikokuten; Benzaiten 弁財天, divinité indienne véhiculée par le bouddhisme, fut associée au Japon à des divinités liées à l'eau donc à la culture du riz et, par suite, à l'idée de production de richesses; Hotei 布袋, Fukurokuju 福祿寿 et Jurôjin 寿老人 ont des origines chinoises et indigènes et sont associés aux idées de longévité et de prospérité.

s'efforça de réprimer efficacement les activités des pirates de façon à entrer officiellement en relation avec la Chine. En 1401, il y envoya un marchand de Hakata et le moine Soa pour demander l'ouverture de relations. En 1404, un messager de la cour de Chine vint porter des licences¹⁷ permettant de commercer avec la Chine.

Ceci posait un problème de fond, les Ming n'étaient pas disposés à accepter que le Japon se plaçât à leur égard sur un pied d'égalité. Yoshimitsu choisit donc de laisser l'empereur en dehors de ses négociations avec la Chine et de se parer aux yeux des Chinois du titre de *kokuô* 國王, prince du Japon, qui impliquait une nuance de subordination. Son fils aîné et premier successeur abandonna cette politique, mais son fils cadet, le *shôgun* Yoshinori la reprit. Les discussions pour savoir dans quelle mesure le terme de *kokuô* pouvait licitement être appliqué au *shôgun*, ont continué dans les siècles suivants. Par ailleurs, l'acceptation par Yoshimitsu d'une position de subordonné de l'empereur de Chine suscita de nombreuses critiques, dont celle du moine auteur de la «Précieuse chronique des relations avec nos bons voisins». Mais Yoshimitsu espérait tirer profit des échanges avec la Chine et s'assurer la fidélité des *daimyô* de Kyû-Shû et des riches marchands de Sakai et de Hakata en leur faisant partager les bénéfices.

Le commerce prit la forme de l'envoi d'un tribut, en retour la Chine donnait des cadeaux. Les bateaux autorisés recevaient un document qui, à leur arrivée dans le port chinois, était confronté avec un registre conservé par les autorités chinoises. Comme à l'époque de Heian, la route la plus utilisée était celle qui menait de Hakata à Nimpo, au sud de l'embouchure du fleuve Bleu. Puis les ambassadeurs allaient par terre à Péking. L'échange des cadeaux s'accompagnait de transactions entre groupes de marchands autorisés. Ce négoce rapportait entre dix et vingt fois le capital investi, mais les risques étaient grands. Armes, éventails et laques étaient les principales exportations japonaises; la soie grège, les tissus et la monnaie de cuivre les principales importations.

17. *Kangô* 勘合, il s'agit d'une charte-partie, document en deux parties, l'une est apportée au Japon, l'autre reste en Chine. Les bateaux venus porter le tribut (en fait une forme de commerce car l'empereur de Chine donnait des cadeaux en échange) ou faire du commerce dans la suite du messager officiel du *bakufu* devaient être munis de ce document, que les fonctionnaires chinois contrôlaient à l'aide de la partie conservée en Chine. Le *bakufu* tirait grand bénéfice de ces licences. Ses messagers étaient généralement des moines des Cinq Grands Temples, *Gozan*.

*Voyages de bateaux munis d'autorisations officielles
entre 1403 et 1549*

En 1403, 1404, 1405, 1407, 1408, 1410, des bateaux du *bakufu* arrivèrent en Chine, en tout 37 bateaux.

Après l'interruption du temps de Yoshimochi, reprise en 1433, 5 bateaux, du *bakufu*, de temples et des Yamana; en 1435, 6 bateaux, du *bakufu*, de deux temples, des Yamana; en 1453, 9 bateaux, de temples et de *daimyô*; en 1468, 3 bateaux, du *bakufu*, des Hosokawa et des Ô.uchi; en 1477, 3 bateaux, du *bakufu* et de temples; en 1484, 3 bateaux, du *bakufu* et de la cour; en 1495, 3 bateaux, du *bakufu*, des Hosokawa et des Ô.uchi; en 1511, 3 bateaux, des Hosokawa et des Ô.uchi; en 1523, 4 bateaux, des Hosokawa et des Ô.uchi; en 1540, 3 bateaux des Ô.uchi; en 1549, 4 bateaux des Ô.uchi. On remarque donc que, de 1433 à 1495, 34 bateaux allèrent en Chine avec des autorisations officielles, mais que la part du *bakufu* tendit à diminuer. Au XVI^e siècle, les temples et le *bakufu* ne participaient plus à ces échanges. L'arrivée des Européens au XVI^e siècle devait encore modifier ces courants.

En Corée la dynastie de Koryô fut remplacée, en 1392, par celle des Yi fondée par Ri Sei Kei ou Yi Song Kyaе 李成桂. Le nouveau souverain s'attacha à réprimer efficacement les pirates et à établir de bonnes relations commerciales avec le Japon, par l'intermédiaire des Sô de Tsushima qui, descendants de petits fonctionnaires du gouvernement général de Kyû-Shû, s'étaient installés dans l'île à l'époque de Kamakura. Un mélange de promesses d'autorisations officielles et d'opérations militaires, comme celle de 1419 à Tsushima, qui ne fut d'ailleurs pas une victoire pour les Coréens, amena cependant les *daimyô* de l'Ouest à prendre des mesures sévères contre les pirates et à nettoyer leurs repaires. Ils préférèrent en effet envoyer des bateaux pour faire du commerce, plutôt que de protéger les bandes de pirates moyennant des dons de ces derniers. Les trois ports coréens ouverts étaient tous les trois situés au sud, Enpo 塩浦 à l'est de Fuzanbo 富山浦 et Najjiho 乃而浦 à l'ouest. Dans chacun, il existait un quartier japonais. En 1510, le roi de Corée voulut limiter le droit de résidence des Japonais, de sorte qu'ils se soulevèrent et tuèrent les fonctionnaires coréens.

C'est par la Corée que le Japon a connu le coton, d'abord sous forme d'importations de tissus considérés comme de luxe. Parmi les produits les plus demandés, le ginseng et les volumes du canon bouddhique. La Corée avait réalisé de 1237 à 1251 la gravure de planches destinées à l'impression de ce canon.

Les Ryû Kyû commencèrent au XIV^e siècle à commercer de façon active. Leur roi, qui avait envoyé un tribut à la Chine à partir de 1372, fit parvenir pour la première fois un tribut à la Corée en 1389 : il comportait du poivre, ce qui prouve que les marins de cet archipel fréquentaient déjà les mers du Sud et commençaient leur rôle d'intermédiaires et d'entrepôts. Mais dès le XV^e siècle, les souverains des Ryû Kyû utilisèrent souvent des moines japonais comme leurs ambassadeurs auprès de la cour de Corée.

C. Formation de la communauté villageoise et révoltes

On a vu qu'au cours du XIV^e siècle le système domanial a subi des coups très rudes; que les gouverneurs militaires, les officiers domaniaux tendirent à usurper les droits des seigneurs non résidents; que les maîtres de lots de rizières dénommées passèrent souvent avec les officiers domaniaux dans la catégorie des guerriers provinciaux, que le nombre des paysans jouissant de tenures assez petites et garanties augmenta. Parallèlement, la communauté villageoise s'organisa.

Quoique la thèse d'une relative égalité à l'intérieur de cette communauté ait quelquefois été soutenue, elle paraît contredite par de nombreux textes: il existe des grandes et des petites familles, des familles anciennes et des nouvelles, des vieux et des jeunes. Même des guerriers provinciaux pouvaient en faire partie, car il n'existait pas de limite nette entre les statuts. Cette communauté était soudée par l'appartenance à un même culte local, celui du dieu protecteur du sol qu'on appelle « dieu du clan », *ujigami*, tous les habitants, *ujiko* 氏子, étant censés constituer une famille groupée autour du sanctuaire local, en une sorte d'association, *miyaza* 宮座 qui se chargeait d'organiser la fête annuelle du sanctuaire. Le terme de confrérie, *kô* 講, aussi utilisé, s'appliquait plutôt à l'origine à une association bouddhique; mais au XV^e siècle il fut aussi appliqué aux associations du Shintô. Cette communauté était soudée aussi par des intérêts communs. Le Japon est un pays au relief très compartimenté où les villages peuvent souvent avoir une conscience nette de leurs limites et gérer leur système d'irrigation, leurs communaux. Ces communautés, *sô* 惣, tendaient à obtenir une certaine autonomie, à faire leurs propres règlements et à éviter les interventions des autorités supérieures dans leurs propres affaires, en prenant l'engagement collectif de payer les taxes dues, c'est ce qu'on nomme *hyakushô-uke* 百姓請, engagement pris par les paysans (cf. p. 204). Les membres de la communauté participaient à des assemblées, *yoriai* 寄合, qui désignaient des anciens *otona* 乙名 ou *toshiyori* 年寄 et élaboraient les règlements qui régissaient leur vie.

Les paysans avaient développé diverses formes de défense de leurs intérêts au cours de l'Histoire. Au XIV^e siècle, ils ont eu tendance à refuser de payer les taxes aux seigneurs domaniaux en s'appuyant sur les gouverneurs militaires ou sur les guerriers provinciaux ; leurs méthodes consistaient à déguerpir ou à présenter leurs plaintes de façon menaçante¹⁸, c'est-à-dire en groupes armés prêts à passer à l'attaque. Au XV^e siècle apparaît l'expression *do.ikki* 土一揆 pour désigner les émeutes qui agitent le monde paysan. Le mot *ikki* a pour premier sens « se mettre d'accord sur un but commun ». Il a désigné au XIV^e siècle des associations de petits guerriers locaux, différentes des groupes de vassaux hiérarchiquement organisés qui, eux, étaient liés par des obligations très fortes. Ces associations furent utilisées par les Ashikaga à leurs débuts, mais elles disparurent avec les progrès de la formation de groupes de vassaux sous l'autorité des gouverneurs militaires. Au XV^e siècle, le terme reparaît et désigne des associations temporaires qui prenaient naissance dans les communautés villageoises et présentaient vigoureusement des réclamations. Ces mouvements dégénéraient souvent en émeutes et, finalement, le mot *ikki* n'a plus dans le vocabulaire moderne que le sens d'émeute paysanne. Le phénomène débuta en 1428 et ne devait pas cesser au cours des XV^e et XVI^e siècles.

Les rivalités qui agitaient le monde des guerriers ont rendu ces mouvements plus faciles. Il est arrivé, à la fin du XV^e siècle, que des guerriers locaux y aient pris part. Les plus connues de ces révoltes sont celles qui affectèrent les régions centrales où l'autorité des gouverneurs militaires n'avait pu se constituer, gênée qu'elle était par la proximité du *bakufu*. Mais, des provinces plus périphériques ne furent pas épargnées. Les protagonistes des plus connues de ces émeutes étaient les habitants, paysans des villages du Yamashiro, du Yamato et d'Ōmi et, souvent aussi, les loueurs de chevaux. Leurs adversaires étaient les prêteurs et marchands de la capitale et le *bakufu*, quand ce dernier les défendait (il en tirait une part non négligeable de ses finances). Les révoltes, surtout dans la deuxième phase, à l'époque des luttes entre les provinces pouvaient affecter une province tout entière. Le tableau suivant donne la liste des principales ; on remarquera que la revendication de loin la plus fréquente était l'émission d'un décret diminuant ou supprimant les dettes.

18. Déguerpir, désertier la terre, se dit *chōsan* 逃散, et présenter une plainte de façon menaçante, *gōso* 強訴.

- 1428 région de Kyôto et de Nara: paysans et loueurs de chevaux réclament un moratoire des dettes, *tokuseirei* 徳政令.
- 1429 province de Harima: les paysans se révoltent contre le gouverneur militaire.
- 1441 région de Kyôto: les paysans et loueurs de chevaux réclament un moratoire des dettes.
- 1443 région sud de Kyôto: des paysans réclament de rentrer en possession de terres aliénées.
- 1447 région de Kyôto et de Nara: des paysans et des loueurs de chevaux réclament un moratoire des dettes.
- 1451 région de Nara: des loueurs de chevaux réclament un moratoire des dettes.
- 1452 province de Wakasa: les paysans du domaine Tara appartenant au Tô-ji réclament un moratoire.
- 1454 les habitants de Daigo et Yamashina, au sud-est de Kyôto, réclament la suppression d'un octroi. Ceux du domaine Yano de la province de Harima demandent une diminution de la taxe foncière; des habitants et loueurs de chevaux de Nara réclament un moratoire des dettes.
- 1457 province de Kawachi: des habitants réclament la suppression d'un octroi; région de Kyôto: des loueurs de chevaux réclament du Tô-ji qu'il annule les dettes. Région de Nara: des habitants et des loueurs de chevaux réclament un moratoire des dettes.
- 1460 les habitants de biens du Kôfuku-ji de Nara refusent de payer les taxes.
- 1462 région de Kyôto: des habitants de villages du sud-est réclament un moratoire des dettes.
- 1465 région de Kyôto: des habitants et des loueurs de chevaux réclament un moratoire des dettes.
- 1466 région de Kyôto: des habitants et des loueurs de chevaux réclament un moratoire des dettes. Région de Nara: des loueurs de chevaux réclament un moratoire des dettes.
- 1469 province de Bitchû: les habitants du domaine de Niimi attaquent le substitut du gouverneur militaire.
- 1472 province d'Ômi et région de Nara: des loueurs de chevaux réclament un moratoire de dettes.
- 1480 Région de Kyôto: des habitants et des guerriers réclament la suppression d'un octroi.
- 1483 province d'Izumi, les habitants d'un domaine demandent un moratoire de dettes.
- 1485 région de Kyôto, des habitants demandent un moratoire des

- dettes; toute la province du Yamashiro réclame le retrait du gouverneur militaire.
- 1486 région de Kyôto: des habitants réclament un moratoire des dettes.
- 1488 même chose.
- 1490 région de Kyôto: des habitants et des guerriers réclament un moratoire des dettes.
- 1493 région de Kyôto: réclamation d'un moratoire des dettes.
- 1497 province du Yamato: des loueurs de chevaux et des guerriers réclament du Hase-dera un moratoire des dettes.
- 1498 région de Nara: réclamation d'un moratoire des dettes.
- 1502 province de Wakasa: guerriers locaux et paysans s'opposent au paiement de la taxe en monnaie prélevée par unité de surface.
- 1504 région de Kyôto: des habitants réclament un moratoire des dettes.
- 1526 même chose.
- 1546 même chose.
- 1562 même chose.

TEXTES

« Règlements du village Imabori »

« — Amende de 50 *mon* pour qui manquera deux fois la réunion de la communauté villageoise.

— Amende de 500 *mon* pour qui coupera de jeunes arbres des forêts.

— Amende de 100 *mon* pour qui prendra des feuilles et des mûriers.

— Il ne doit y avoir qu'un seul arbre coupé et apporté pour les fêtes du début de l'année.

Décision prise après délibération des habitants, comme ci-dessus.

Bun.an 5^e année, 11^e lune, 14^e jour, début de la mise en application.»

(Tiré des « Documents du sanctuaire Hie », *Hie-jinja monjo*.)

(En 1448 la communauté d'Imabori, province d'Ômi, village qui dépendait du sanctuaire Hie lui-même lié au Hieizan, prend des décisions au sujet de l'utilisation des communaux.)

« Règlements des habitants d'Imabori établis la première année d'Entoku (1489), 11^e lune, 4^e jour »

« — Récoltes des rizières des bouddhas et des divinités, on ne les porte ni chez les grandes familles ni chez les petites, il faut les engranger au lieu prévu.

– Pour ce qui touche aux truites en saumure, il faut que le desservant du sanctuaire s'en occupe et que le prix soit fourni par la communauté.

– Pour ce qui touche au charbon de bois, la communauté doit brûler le sien.

– Pour ce qui est du riz destiné au dieu de la marmite, on le récolte pour la communauté, la communauté en doit faire parvenir cinq *shô* au desservant du sanctuaire.

– C'est de la communauté que les habitants tiennent les terrains sur lesquels ils bâtissent leurs maisons; qui n'est pas présent dans le village ne peut être considéré comme habitant.

– On ne peut diviser les terrains destinés aux habitations.

– Un étranger, sans garant sur les lieux, ne peut être accepté.

– Pour ce qui est des discussions sur les limites entre terrains de la communauté et terrains privés, il faut les régler avec de l'argent.

– Qui prendra feuilles ou branches dans les forêts de la communauté, s'il est du village, ne doit plus être considéré comme un membre de la communauté; s'il n'est pas du village, doit être chassé du lieu.

– Le riz pour la fabrication du saké de la confrérie doit être fourni le 8^e jour de la 10^e lune.

– Le riz (de la célébration) du 9^e jour de la 9^e lune doit être fourni le 8^e jour de la 8^e lune.

– Il ne faut pas élever de chiens.

– Il ne faut pas établir sans raison des sociétés de secours mutuels.

– Le *tô* de riz de l'exorcisme sera récolté pour le desservant du sanctuaire.

– Le prix payé pour les danses des deuxième et sixième lunes sera d'un *kanmon*, somme qui sera fournie par la communauté.

– La communauté percevra trois *mon* par cent *mon* de ceux qui vendent une maison, et trente *mon* par *kanmon*. Les habitants du village qui désobéiront seront exclus de l'association du sanctuaire.

– Il faut punir ceux qui dissimuleront le prix de vente d'une maison.

– Le saké de l'écritoire au moment de la construction d'une maison ne doit pas excéder trois *mon*.

– En ce qui concerne les enfants adoptifs, il ne faut pas faire entrer dans la communauté ceux qui seraient venus s'adjoindre à une famille de plus de sept enfants.

– Il ne faut pas établir de maisons à l'est du fossé.» (« Documents du sanctuaire d'Hie », *Hie-jinja monjo*.)

(La communauté réglemeute offrandes aux divinités et fêtes (au moins 7 articles), l'administration des communaux, la vie quotidienne

des habitants (interdiction des chiens, bouches inutiles, et limitation des familles). Les articles relatifs aux étrangers, aux nouveaux venus qui ne peuvent s'établir sans garant et à la taxe perçue par la communauté sur les transactions ont souvent été remarqués et soulignés.)

Maintien du régime domanial, cas du domaine de Kamikuze 上久世 au sud-ouest de Kyôto, bien du Tô-ji depuis 1336. Exemple d'engagement imposé à l'administrateur domanial, kumon 公文.

«Engagement pris par Maita Yoshisada, préposé à l'administration du domaine de Kamikuze, situé dans la province de Yamashiro, bien du sanctuaire Hachiman lié au Tô-ji.

» Ledit préposé nommé par la grâce du temple devra ne désobéir en rien aux ordres du temple et le servir loyalement.

» Il devra achever de faire rentrer intégralement la taxe en riz avant le onzième mois. Touchant les autres taxes et les corvées, il devra régler ce qui les concerne dans les délais et selon ce qui a été fixé. Quant au service du huitième mois, celui de la Libération des êtres vivants, il devra faire présenter ce qui est nécessaire avant la célébration. Pour ce qui est des autres redevances ordinaires et extraordinaires, il devra s'en remettre complètement aux ordres donnés par le temple.

» Il ne devra en aucun cas laisser une situation s'envenimer jusqu'à un procès, soit en écoutant les propos des gens, soit en s'appuyant sur des prétextes personnels. S'il arrive qu'il y ait un sujet de plainte, il devra instruire le procès avec douceur et attendre la décision du temple. Même pour une affaire mineure, il ne devra pas accepter de lettres de puissantes maisons et traiter à la légère les ordres des moines. De plus, même si les paysans déclarent former une ligue et présentent à grand bruit une plainte, il ne devra pas s'y associer et l'accepter.

» Il ne devra pas détourner même un grain dans l'utilisation du riz de la redevance et devra en faire l'administration conformément à ce qui est raisonnable.

» En cas de troubles survenus sur le domaine pour affaires publiques ou privées, il ne devra pas se ménager pour faire bonne garde et devra accomplir loyalement son service.

» Quoique, selon les règles posées, il doive cesser tout service à l'égard d'une maison guerrière, une exception est prévue, il est autorisé à porter ses plaintes personnelles au premier ministre du *bakufu* uniquement dans le cadre de l'aide à laquelle il est tenu envers lui. Par la suite, ses descendants ne devront pas se prévaloir de ce précédent pour servir une autre maison. En conséquence, au cas où, sous prétexte de service à rendre à des puissants, il ne ferait

pas rentrer les redevances dans les caisses du temple ou désobéirait à ses ordres, plainte sera portée au *shôgun* et le préposé à l'administration du domaine sera changé.

» Pour ce qui est des articles ci-dessus, il devra les garder fermement et n'y pas contrevenir; s'il les violait, même un peu, qu'il soit chassé de son poste à cause de sa faute, et que la faute commise à l'égard de Hachiman, d'Inari et de Zao gongen, protecteur de ce domaine, retombe sur lui. Tel est l'engagement pris par le préposé. Ôei 34.11.28. (début de 1428); cachet: Yoshisada. »

(Kamikuze est aux portes de Kyôto; le seigneur domanial est le temple Tôji depuis une donation d'Ashikaga Takauji en 1336. C'est un domaine d'environ soixante hectares, qui était composé de treize myô, lots imposables, au moment de la donation. Mais des documents du XV^e siècle, notamment une liste d'habitants de 1459, montrent qu'il y avait alors douze samurai ou assimilés et quatre-vingt-quatre hyakushô ou paysans. On enregistrait donc alors les noms des tenanciers et sans doute d'autres habitants qui ne cultivaient pas la terre. Les préposés à l'administration étaient choisis alternativement dans une famille de vassaux des kanrei, premier ministre du bakufu, Hosokawa, et dans une famille de vassaux des kanrei Hatakeyama. Maita Yoshisada est un vassal des Hatakeyama. Le temple, en demandant cet engagement à son préposé, essaie de se prémunir contre les usurpations d'un personnage bien appuyé et peut éventuellement obtenir que l'administration du bakufu soutienne ses droits. Par ailleurs, les habitants du domaine peuvent toujours s'adresser directement au Tô-ji qui est tout proche. Cinq jours plus tard, en effet, ils portent déjà une plainte au temple, accusant le nouveau préposé d'exiger d'eux plus que ce qui lui est dû de nourriture quand il va prendre possession de son poste. Les domaines de la périphérie de la capitale présentent donc une physionomie particulière, sans doute une surpopulation, notamment en guerriers ou assimilés, ce qui multipliait les chances de défense. De plus, la proximité du temple et de l'administration du bakufu permettait certainement un jeu plus varié, donnait la possibilité de mettre les influences en concurrence. Ceci rend compte du meilleur maintien des droits du seigneur domanial, le Tô-ji, capable de contrôler ou faire contrôler ses officiers domaniaux, du non-développement d'une autorité provinciale forte et de la multiplication des troubles et soulèvements dans ces régions.)

Exemple de serment demandé à un homme utilisé par le Tō-ji de Kyōto, seigneur d'un domaine Yano.

«Salutation, salutation.

»Présentation d'un serment.

»En ce qui concerne la plainte présentée avec violence et le déguerpissement des paysans du domaine Yano, bien du Tō-ji, Kurō, en religion Sōami, jusque-là ne s'est pas rangé du côté des paysans. Cette fois, après avoir quitté la région de la capitale et s'être dirigé vers le domaine, il ne doit pas prendre parti pour les paysans et *myōshu* du domaine qui présentent leur plainte de façon violente et déguerpissent, et il ne doit pas leur porter appui. S'il devait abandonner cette attitude et énoncer là une parole mensongère, que retombe sur lui la punition du grand bodhisattva Hachiman et du grand maître Kōbō, patrons de ce temple, des divinités grandes et petites du Japon et spécialement de la grande divinité Ōsage patronne du domaine, que les orifices des quatre-vingt-quatre mille poils de son corps reçoivent une profonde brûlure et que dans les sept jours le saisissent la lèpre blanche et la lèpre rouge. Meitoku 4.12.15. (début de 1394). Kurō, en religion Sōami.» (Document tiré des *Tō-ji hyakugō-monjo*.)

(Le domaine Yano, sis dans la province de Harima, avait eu une histoire compliquée et divers partages, dont un au profit de l'intendant domanial jitō en 1297. Une partie du domaine initial est devenue bien du Tō-ji en 1313, par donation d'un empereur retiré. Quant à Kurō, dit nyūdō 入道, entré en religion sous le nom de Sōami — ce qui dénote une foi amidiste — il s'agirait d'un marchand utilisé par le Tō-ji pour le transport des redevances. Le temple lui demande un serment écrit et portant son cachet, kishōmon 起請文, serment par lequel il s'engage à ne pas se joindre aux paysans en cas de refus violent de payer les redevances et d'abandon du domaine, déguerpissement).

Menace des paysans d'un domaine

«Les paysans de la section occidentale du domaine de Niimi, de la province de Bitchū, respectueusement présentent une lettre.

»L'année dernière, troisième de l'ère Ōei, alors que le pays a souffert de grosses pertes de récoltes et tout particulièrement l'Ouest, par suite de sécheresse, tempêtes et inondations, il y a eu dans la province des exemptions pour dommages, mais, dans ce domaine, pour ce qui est de la partie qui relève du temple, aucune exemption n'a été accordée, décision dans laquelle le temple s'est singularisé. Si, en dépit des précisions qu'ils ont fournies, les paysans ne peuvent obtenir une exemption pour dommages subis, ils abandonneront la

culture et se retireront ensemble dans les collines, ils feront en sorte qu'ils cesseront de payer les redevances. Ôei 5.4.30 (1398).»

(Ce document, tiré des Ato-monjo, traite du domaine Niimi. Ce domaine, à l'origine fort vaste, avait subi, en 1271, un partage en faveur du jitô, un notable local du nom de Niimi. En 1329, l'empereur Godaigo donna la partie non passée sous le contrôle du jitô, soit celle de l'ouest dont il est question ici au Tô-ji.)

Premières émeutes dans les régions centrales

« Les habitants du pays se soulèvent pour demander un moratoire des dettes. Ils détruisent les maisons des fabricants de saké, des prêteurs et des temples et les pillent. Ils s'emparent de l'argent destiné aux prêts. Le premier ministre [Hatakeyama Mitsue] prend en mains l'affaire. Il ne faut pas chercher ailleurs que dans cet événement la cause de la mort du pays. Depuis la fondation du Japon, c'est la première fois qu'on voit un tel soulèvement des habitants. » (Du *Daijô-in Nikki-mokuroku*, compilation de documents écrits par des moines du Daijô-in, un des établissements du Kôfuku-ji, (cf. p. 224), Shôchô 1.9. 1428.)

« Ce matin les gens du lieu (Daigo) se sont rassemblés pour réclamer un moratoire des dettes. Ils sont allés chercher partout les reconnaissances de dettes pour les brûler. Un tel moratoire a été émis par décision de la province d'Ômi, il semble que ce soit à la huitième lune, ce mouvement en serait la conséquence. » (Du *Mansai Jugô-nikki* (cf. p. 222), Shôchô 1.9.18. 1428.)

(Mansai est le supérieur du Sanbô-in du Daigo-ji; il était fort lié avec les shôgun Yoshimochi et Yoshinori. Les deux textes, écrits par des moines témoins, notent le premier grand soulèvement pour demander un moratoire des dettes.)

III. ÉPOQUE DES LUTTES ENTRE LES PROVINCES

A. Luttres entre les *daimyô* et contre les *daimyô*

Le *bakufu* de Muromachi avait, sans doute sous la pression des circonstances, choisi au XIV^e siècle une politique fort différente de celle du régime de Kamakura. Ce dernier avait tenu à conserver des vassaux dans tout le pays, vassaux qui étaient bien ceux du *shôgun* et non ceux du gouverneur militaire. Il avait en outre essayé de geler la

situation des terres en s'efforçant de maintenir le statu quo et notamment les droits des seigneurs. Le régime de Muromachi, en dépit d'hésitations au milieu du XIV^e siècle, a laissé se désagréger le domaine et a permis aux gouverneurs militaires, dont il dépendait pour sa survie, d'organiser eux-mêmes les guerriers provinciaux. Il n'avait donc plus à sa disposition comme armes que sa légitimité et sa capacité à obtenir l'obéissance des grands gouverneurs militaires ses vassaux, à présider leur groupe et à y maintenir l'équilibre. Yoshimitsu n'y avait réussi que pendant quelques années.

L'incertitude du régime des successions était un facteur de déséquilibre. A l'époque de Kamakura, les familles de guerriers avaient pratiqué le partage des successions, en même temps que la désignation d'un héritier privilégié, chef de famille. Mais cela n'avait pas empêché l'affaiblissement des vassaux du *bakufu* et leur appauvrissement, le chef de famille n'ayant guère les moyens de se faire écouter. Dès le XIV^e siècle, les familles de *daimyô* ont connu de graves difficultés de succession. Celles-ci étaient encore exacerbées par les rivalités qui divisaient les groupes de vassaux. Ceux-ci, pour faire triompher leurs intérêts propres, n'hésitaient pas à pousser en avant tel ou tel membre de la maison du gouverneur militaire. Dans la famille des Ashikaga, les relations entre la branche de Kamakura et celle de Kyôto furent souvent agitées (cf. p. 455).

Les troubles les plus graves, ayant pour prétexte des questions successorales, furent ceux qui commencèrent à l'ère Ônin (1467, *Ônin no ran* 応仁の乱). Ils marquent l'entrée dans une phase nouvelle et consacrent l'effacement du *bakufu*.

Après l'assassinat de Yoshinori, le *bakufu* ne semble plus avoir eu de politique. Pris entre les intrigues de la cour impériale et de sa propre cour, dans lesquelles les femmes¹⁹ ont souvent joué un rôle, les révoltes successives des habitants des régions centrales²⁰, les querelles religieuses entre les vieilles sectes et les sectes plus récentes amidistes et Nichiren²¹, et les accidents comme la grande famine qui

19. Hino Tomiko 日野富子 (1440-1496), fille d'un noble de cour, fut l'épouse du *shôgun* Yoshimasa. Elle n'avait pas encore eu de fils quand, en 1464, le *shôgun* désigna pour son héritier son frère Yoshimi. Or, en 1465, Tomiko eut un fils, Yoshihisa. Elle fit alors tous ses efforts pour faire modifier l'ordre de succession et aurait ainsi joué un rôle dans le déchaînement des troubles d'Ônin. On lui reprochait en outre une extrême avidité.

20. Cf. le tableau p. 255.

21. En 1465, le centre de la secte Ikkô à Kyôto, le Hongan-ji, fut détruit par les troupes du Hieizan, ce qui marque l'hostilité du Tendai envers les amidistes. Par ailleurs, les marchands et artisans de Kyôto, à la fin du XV^e siècle, commencèrent à adhérer à la secte Nichiren. Or ils étaient souvent la cible des

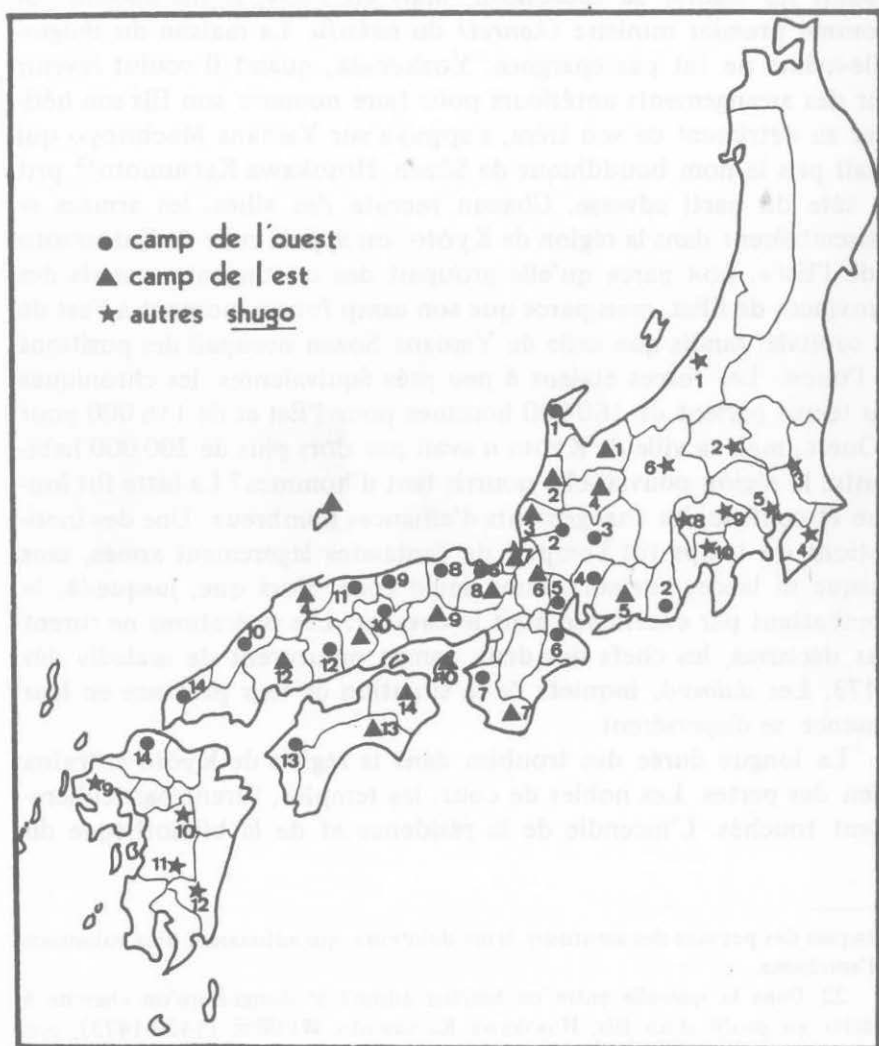
affecta surtout l'Ouest et la capitale en 1460, il n'était plus qu'un enjeu. Le *bakufu* était incapable de mettre fin aux querelles internes des familles de *daimyô*. En 1452, quand Shiba Yoshitake mourut sans descendant direct, deux prétendants se déclarèrent et obtinrent chacun des soutiens. Dans la maison Hatakeyama, vers la même date (1450), la querelle fut provoquée par l'hésitation de Mochikuni qui, après avoir adopté un neveu pour héritier, eut un fils, Yoshinari, et voulut lui assurer sa succession. Mais en 1464, le fils adoptif fut nommé premier ministre (*kanrei*) du *bakufu*. La maison du *shôgun* elle-même ne fut pas épargnée. Yoshimasa, quand il voulut revenir sur des arrangements antérieurs pour faire nommer son fils son héritier au détriment de son frère, s'appuya sur Yamana Mochitoyo qui avait pris le nom bouddhique de Sôzen. Hosokawa Katsumoto²² prit la tête du parti adverse. Chacun recruta des alliés, les armées se rassemblèrent dans la région de Kyôto ; on appela celle de Katsumoto « de l'Est », non parce qu'elle groupait des contingents amenés des provinces de l'Est, mais parce que son camp fut un moment à l'est de la capitale, tandis que celle de Yamana Sôzen occupait des positions à l'ouest. Les forces étaient à peu près équivalentes, les chroniques du temps parlent de 160 000 hommes pour l'Est et de 116 000 pour l'Ouest ; mais la ville de Kyôto n'avait pas alors plus de 200 000 habitants : la région pouvait-elle nourrir tant d'hommes ? La lutte fut longue et confuse, les changements d'alliances nombreux. Une des innovations du temps fut l'emploi de fantassins légèrement armés, sans casque ni lance, porteurs d'une seule épée, alors que, jusque-là, le combattant par excellence était le cavalier. Les opérations ne furent pas décisives, les chefs des deux camps moururent de maladie dès 1473. Les *daimyô*, inquiets de la situation de leur province en leur absence, se dispersèrent.

La longue durée des troubles dans la région de Kyôto entraîna bien des pertes. Les nobles de cour, les temples, furent particulièrement touchés. L'incendie de la résidence et de la bibliothèque du

attaques des paysans des alentours, leurs débiteurs, qui adhéraient plus volontiers à l'amidisme.

22. Dans la querelle entre un héritier adopté et désigné qu'on cherche à écarter au profit d'un fils, Hosokawa Katsumoto 細川勝元 (1430-1473), prit parti pour les héritiers désignés en premier et Yamana Mochitoyo 山名持豊, ou Sôzen 宗全 (1404-1473), pour les fils nés après l'adoption. Katsumoto a été *kanrei* de 1445 à 1449, puis de 1452 à 1464, enfin de 1468 à 1473. Il avait d'abord fait en sorte d'affaiblir les Hatakeyama, et s'était alors allié aux Yamana — il avait épousé la fille de Sôzen. Puis, inquiet de la prospérité des Yamana, il s'est retourné contre eux.

LE JAPON VERS 1470



● *Shugo appartenant au camp de l'ouest*

1. Hatakeyama Yoshimune (1437-1497) 畠山義統
2. Shiba Yoshikado 斯波義康
3. Toki Nariyori 土岐成頼
4. Shiba Yoshihiro 斯波義寛
5. Rokkaku Takayori (?- 1520) 六角高頼
6. Isshiki Yoshinao 一色義直
7. Hatakeyama Yoshinari (1437-1490) 畠山就
8. Yamana Mochitoyo (1404-1473) 山名持豊
9. Yamana Toyouji 山名豊氏
10. Yamana Masakiyo 山名政清
11. Yamana Noriyuki 山名教之
12. Yamana Masatoyo (1441-1499) 山名政豊
13. Kôno Michiharu (? - 1482) 河野通春
14. Ôuchi Masahiro (1446-1495) 大内政弘

▲ *Shugo appartenant au camp de l'est*

1. Hatakeyama Masanaga (1442-1493) 畠山政長
2. Togashi Masachika (1455-1488) 富樫政親
3. Shiba Yoshitoshi (?-1508) 斯波義敏
4. Kyôgoku Masataka 京極政高
5. Hosokawa Masayuki 細川政之
6. Kyôgoku Takakiyo 京極高清
7. Takeda Kuninobu 武田国信
8. Hosokawa Katsumoto (1430-1473) 細川勝元
9. Akamatsu Masanori (1455-1496) 赤松政則
10. Hosokawa Nariharu 細川成春
11. Hosokawa Katsuhisa 細川勝久
12. Takeda Nobukata (1420-1471) 武田信賢
13. Hosokawa Katsumasu (?- 1502) 細川勝益
14. Hosokawa Nariyuki 細川成之

★ *Shugo n'ayant pas pris parti*

1. Uesugi Fusasada 上杉房定
2. Uesugi Akisada (1454-1510) 上杉顯定
3. Satake Yoshitoshi 佐竹義俊
4. Chiba Suketane 千葉輔胤
5. Uesugi Sadamasa (1443-1494) 上杉定正
6. Ogasawara Kiyomune 小笠原清宗
7. Imagawa Yoshitada (1436-1476) 今川義忠
8. Takeda Nobunori 武田信繩
9. Shôni Masasuke (1441-1497) 少貳政資
10. Ôtomo Chikashige 大友親繁
11. Kikuchi Shigetomo (1449-1493) 菊池重朝
12. Shimazu Tadakuni (1403-1470) 島津忠国

Dans le nord, sans charge de *shugo*, les maisons Nanbu, 南部, Mogami 最上 et Date 伊達, etc.

Commentaire de la carte

Les *daimyô* des régions éloignées n'ont pas participé. Les camps ne sont pas géographiques; la carte indique qui est à la tête de telle province ou partie de province, mais les protagonistes ont amené leurs contingents dans les régions centrales. Les Hosokawa et les Yamana sont restés unis, mais les Hatakeyama et les Shiba ont perpétué leurs divisions dans ces troubles. Les Akamatsu, Isshiki et Kyôgoku ont participé sans rupture notable de la solidarité familiale.

Le chef du camp de l'est Hosokawa Katsumoto (1430-1473) était l'arrière-petit-fils d'un frère de Yoriyuki (cf. p. 231), héritier des biens et charges des Hosokawa. Il devint premier ministre en 1445. Le point d'appui de la famille Hosokawa était l'île de Shikoku et particulièrement la riche province agricole de Sanuki; mais Katsumoto était aussi gouverneur militaire de Tanba et de Settsu, et ses proches parents tenaient Izumi où se trouvait le port fort important de Sakai, Bitchû, Awaji et Tosa. Katsumoto avait commencé par s'allier avec Yamana Mochitoyo en épousant sa fille. Mais, devant la puissance grandissante des Yamana, il rompit avec eux. Ces retournements d'alliances étaient chose fréquente. De même, après avoir commencé les hostilités comme soutien de Yoshimi, il n'hésita pas à l'abandonner.

Son adversaire Sôzen (1404-1473) appartenait bien, comme les Ashikaga et les Hosokawa, à la descendance de Minamoto no Yoshiie, mais sa famille était proche des Nitta qui avaient été vaincus par les Ashikaga au début de la période des cours du sud et du nord. A la fin du XIV^e siècle, elle avait réussi à se tailler un domaine considérable par accumulation de charges de gouverneur militaire. Sous Yoshimitsu, elle a été réduite à trois provinces. Mochitoyo fut le restaurateur de la famille, sa victoire sur Akamatsu Mitsusuke, assassin du *shôgun* Yoshinori, lui permit d'augmenter le nombre des provinces dont lui ou ses proches étaient gouverneurs militaires jusqu'au chiffre de huit puis de dix: Harima, Tajima et Iga d'une part, Inaba, Mimasaka, Iwami, Bizen, Hôki et Bingo d'autre part. Ses contemporains ont souvent considéré que, par son peu de considération pour les institutions anciennes et vénérables qu'étaient la cour et le *bakufu*, il était un des grands responsables des troubles...

Une comparaison de la liste des familles de *shugo* vers les années 1362-1368) (cf. p. 234) avec la liste ci-contre montre que, pour l'essentiel, les mêmes familles se partageaient ces charges. En effet, Kyôgoku et Rokkaku de 1470 appartiennent à la même maison que les Sasaki qui figurent au XIV^e siècle. Les nouveaux sont les Kôno et les Kikuchi qui, un siècle avant, étaient partisans de la cour du sud. Les bouleversements ne devaient apparaître qu'au XVI^e siècle.

grand chancelier et érudit fameux, Ichijō Kaneyoshi²³ est bien connu. En dépit de sa perte totale de prestige, le *shōgun* retiré Yoshimasa put encore se construire une résidence, le Pavillon d'argent, Ginkaku 銀閣, dans les collines de l'Est, créer là un style architectural promis à un grand succès, origine de la maison japonaise de l'époque moderne, le *sho.in-zukuri* 書院造り, développer le style des jardins secs, *kare-sanzui* 枯山水, protéger le maître de l'art du thé Murata Jukō 村田珠光 (1422-1502), et présider à l'épanouissement des arts et lettres dit «des collines de l'Est», *Higashiyama bunka*. Mais la conséquence la plus importante de cet affaiblissement du *bakufu* et de son incapacité à jouer les arbitres entre les *daimyō* fut le développement des luttes entre *daimyō* et des révoltes de toutes sortes contre les *daimyō* auxquelles des guerriers prirent une part active. Un type particulier de lutte contre les *daimyō* est celui qui apparut à la fin du XV^e siècle dirigé par les fidèles de la secte Ikkō.

La secte amidiste appelée Véritable Secte de la Terre Pure était aussi dite *Ikkō-shū*, pour souligner le fait que ses fidèles ne mettaient leur confiance que dans le vœu du bouddha Amida. Après la mort de son fondateur, qui d'ailleurs semble n'avoir pas voulu laisser un héritage à un ou des disciples choisis, elle avait continué à se développer en centres distincts dans les régions d'Ise, d'Echizen et à Kyōto et dans sa région. Mais, peu à peu, la descendance de la fille cadette de Shinran, installée à Kyōto près du tombeau et du temple Ōtani Hongan-ji 大谷本願寺 a réussi à prendre la direction de la secte. Celle-ci, aux XIV^e et XV^e siècles, fit des progrès considérables, surtout parmi les paysans en train de constituer des communautés villageoises. Le premier chef du Hongan-ji reconnu comme une autorité par les fidèles de toutes les branches fut Rennyō 蓮如 (1415-1499), qui devint supérieur en 1457. Il prit grand soin de prêcher les paysans, écrivant aux communautés des lettres écrites en style facile à comprendre, soulignant que l'invocation à Amida ne donnait pas seulement le paradis mais aussi le bonheur dans l'immédiat, ce qui pouvait passer pour une perversion des enseignements de Shinran, mais assura le succès du Hongan-ji comme chef de la secte. L'hostilité

23. Ichijō Kaneyoshi 一条兼良 (1402-1481), héritier de la maison Ichijō, une des *gosekke* (cf. p. 449); il gravit la carrière des honneurs jusqu'au grade de *kanpaku*. Il est surtout connu comme érudit, auteur d'ouvrages sur les usages de la cour (*yūsoku kojitsu*) comme le *Kuji kongen* 公事根源, «Origines du protocole de la cour», de traités de morale politique, comme le *Sayo no nezame* 小夜の寝覚, «Nuit blanche», écrit pour Hino Tomiko, ou *Bunmei ittōki* 文明一統記, «Gouvernement de l'ère Bunmei», écrit pour Ashikaga Yoshihisa, enfin de commentaires d'œuvres anciennes comme le *Kachō yosei* 花鳥余情, commentaire du *Genji monogatari*.

du Hieizan qui brûla le Hongan-ji, les troubles de l'ère Ōnin, déterminèrent Rennyo à se réfugier dans la province d'Echizen où il se fit beaucoup de fidèles. Yoshizaki, le lieu où il s'était installé, devint une petite ville. L'organisation villageoise des fidèles se compléta: les réunions de confréries, *kô* 講, traitant aussi des affaires de la communauté. La secte développa une organisation verticale depuis le chef de secte au Hongan-ji jusqu'aux chefs de confréries, en passant par les chefs de temples secondaires parmi lesquels il y avait beaucoup de guerriers locaux, capables de commander des milices paysannes. Cette organisation pouvait administrer une province au même titre qu'un *daimyô*. Elle y réussit, d'ailleurs contre le gré de Rennyo, dans la province de Kaga en chassant le *daimyô*, et s'y essaya avec moins de succès en Echizen, Mikawa et Ise. Mais en dernière analyse, la cohésion de la province était maintenue par les liens qui unissaient les chefs de temples secondaires aux chefs de confréries et au chef de la secte.

TEXTE

La révolte du Yamashiro (1487-1493)

« Bunmei, 17.12.11: Aujourd'hui, rassemblement des hommes (notables) du Yamashiro; le plus âgé a soixante ans, le plus jeune quinze ou seize, et, en même temps, des habitants de la province se réunissent. Il s'agit, dit-on, de faire savoir aux deux camps (celui de Hatakeyama Yoshinari et celui de Hatakeyama Masanaga qui se disputent le Yamashiro) ce que leur commandent les circonstances. Est-ce convenable? De toute façon, on est en présence d'une subversion [*gekokujiô* 下剋上, les inférieurs prennent le dessus sur les supérieurs]. On ne sait pas encore quelle a été la réponse des deux armées, quels furent les termes de la conversation.

» Le 12.17: Furu.ichi [un des officiers de Masanaga mais aussi un notable de la province] a quitté le Yamashiro pour retourner à son camp d'origine; il a passé soixante-trois jours dans le Yamashiro. Tsutsui, lui aussi, s'est retiré. Tôchi est revenu à sa position de départ comme Echi. Les guerriers des deux camps (Hatakeyama) ont tous achevé leur retraite. C'est parce que les hommes de la province se sont unis pour le demander. Dorénavant, les partenaires des deux adversaires Hatakeyama ne pourront plus entrer dans la province. Les anciens seigneurs rentreront dans leurs droits. Toutes les barrières d'octroi nouvellement établies seront détruites. Voilà un événement remarquable.

» Le 18.2.13 (1487): Aujourd'hui les hommes (notables) du Yamashiro se rassemblent au Byôdô-in. Il paraît qu'ils veulent établir

un règlement provincial. Voilà une merveille. S'ils réussissent ne sera-ce pas bien pour l'empire ? » (Extrait d'un journal tiré du *Daijōin-jisha zōjiki*, cf. p. 224)

(La réaction de 1487 aboutit à l'éviction des deux concurrents Hatakeyama. Une tentative d'administration par les principaux habitants se développa, mais après six ans échoua définitivement, en 1493. On voit paraître dans ces textes les *kokujin* 国人, littéralement les «hommes de la province», en fait hommes importants. Il s'agit de notables qui, à partir de droits d'administration qu'ils détenaient régulièrement ou avaient usurpé sur les domaines, ont réussi ou étaient en voie de réussir à se substituer entièrement aux seigneurs éminents, non résidants. Ces hommes, que les *shugo* cherchaient à faire entrer dans leur vassalité leur ont souvent fait échec. A la fin du *XV^e* et au *XVI^e* siècle, c'est de leur groupe que sont quelquefois sortis les nouveaux *daimyō*.)

B. Les *daimyō* de l'époque des luttes entre les provinces

La décadence profonde de l'institution du *bakufu* est manifestée par l'action de Hosokawa Masamoto 政元 (1466-1507), fils de Katsumoto qui, en 1494, chassa le *shōgun* Yoshitane et le remplaça par Yoshizumi. Désormais, même dans les régions centrales, le *bakufu* n'était écouté que si un *daimyō* fort ou provisoirement fort s'emparait de son administration. Le lien entre le *shōgun* et les *daimyō* légitimement investis d'une charge de gouverneur militaire perdait donc de son importance. Les familles traditionnellement en possession des grandes fonctions du *bakufu* et de multiples provinces s'affaiblirent dans leurs querelles et ne furent plus en mesure de contrôler efficacement toutes les provinces dont elles avaient officiellement la charge, ce qui permit à leurs substituts, *shugodai*²⁴, de prendre souvent leur place dans une province ou une fraction de province. On vit donc naître, fin *XV^e* et début *XVI^e*, une nouvelle génération de *daimyō*.

Le *XVI^e* siècle fut caractérisé par des changements rapides de la carte politique des diverses régions du Japon. Dans les cinq provinces proches de la capitale, Hosokawa Masamoto réussit à exercer

24. *Shugo daikan* 守護代官, ou *shudogai*: les *shugo* investis de la charge de plusieurs provinces ou souvent absents, car ils avaient des fonctions importantes à Kyōto dans l'administration du *bakufu* et tenaient à manifester leur présence dans les régions centrales, avaient coutume de désigner un de leurs vassaux pour les remplacer dans une province ou une portion de province.

l'influence principale, après que les Hatakeyama, concurrents de sa famille, se furent épuisés en luttes intestines. Mais Masamoto, à son tour, fut victime des conflits entre ses fils adoptifs, lui et le *shôgun* qu'il avait mis en place. L'ex-*shôgun* Yoshitane fut rétabli par le grand *daimyô* de l'Ouest Ô.uchi Yoshioki 義興 (1477-1528). Plus tard, les Miyoshi qui, installés dans la province d'Awa avaient été les vassaux des Hosokawa, profitèrent des divisions et de l'affaiblissement des Hosokawa et en vinrent, dans la personne de Chôkei 長慶 (1523-1564), à chasser le *shôgun* Yoshiteru de la capitale et à gouverner les cinq provinces centrales ainsi qu'Awaji, Awa et Sanuki. Mais, en 1563, le fils de Chôkei fut assassiné par Matsunaga Hisahide 松長久秀 (1510-1577) son vassal et son représentant à Kyôto. L'histoire des régions centrales fut donc particulièrement agitée et, finalement, aucun de ceux qui, au XVI^e siècle, y avaient des intérêts ou y transportèrent le centre de leur pouvoir, ne put y fonder une fortune durable. Dans la province d'Ômi, les Asai, dont on connaît mal l'origine, ont réussi à se tailler un fief qu'ils conservèrent jusqu'au temps d'Oda Nobunaga, à côté des Rokkaku qui sortaient des Sasaki, famille installée dans la province depuis la fin de l'époque Heian. Dans l'Ouest, la famille Ô.uchi eut encore un moment de gloire quand Yoshioki rétablit un *shôgun* et que son fils Yoshitaka 義隆 (1507-1551) étendit son pouvoir sur Suo, Nagato, Buzen, Chikuzen, Aki, Bingo et Iwami. Ce dernier, protecteur des lettres, amateur éclairé enrichi par les relations avec la Chine et la Corée, curieux même de ce qu'apportaient les Occidentaux, succomba devant la trahison de son principal conseiller Sue Harukata 陶晴賢 (1521-1555) qui fut lui-même vaincu par Môri Motonari 毛利元就 (1497-1571). Ce personnage, dont les ancêtres avaient tenu une charge domaniale dans la province d'Aki, étendit progressivement son influence, attaqua et battit Sue Harukata et même l'héritier d'Ô.uchi Yoshitaka, et finit par gouverner dix provinces de l'Ouest. Dans la région du Tôkai-dô, les Imagawa, famille qui avait reçu des charges de gouverneur militaire dès le XIV^e siècle, se sont maintenus dans la province de Tôtômi. Mais en Owari, depuis le début du XV^e siècle, les Shiba, gouverneurs militaires, avaient donné la fonction de substitut aux Oda qui, en la personne de Nobuhide 信秀 (1510-1551), réussirent à s'emparer de l'administration de la province. En Mino, un homme nouveau, Saitô Dôsan 道三 (1494-1556) devint le maître. Aucun document n'éclaire son origine, mais une tradition veut qu'il ait eu des liens avec une famille de fabricants et marchands d'huile de Kyôto. Très jeune, il se mit au service d'un vassal du *daimyô* de Mino, puis, directement à celui de ce dernier. Substitut du gouverneur militaire de la famille Toki, il finit par le chasser. Dans le

Kantô, les familles sorties des Ashikaga et des Uesugi se divisèrent et s'épuisèrent mutuellement au bénéfice d'un homme nouveau, Hôjô Sô'un 北条早雲 (1432-1519) et de sa descendance Ujitsuna 氏綱 (1486-1541) et Ujiyasu 氏康 (1515-1571). A partir d'un canton de Sagami, ils réussirent à se constituer un vaste fief. Chassé par eux, un descendant des Uesugi se réfugia, en 1546, en Echigo et laissa son nom au descendant d'un vassal de sa famille, qui y commandait. C'est le personnage connu sous le nom d'Uesugi Kenshin 上杉謙信 (1530-1578). En Kai, Takeda Shingen 武田信玄 sortait d'une famille qui avait eu des charges de gouverneur militaire dès l'époque de Kamakura. L'île de Shikoku vit paraître Chôsokabe Motochika 元親 (1538-1599) qui sortait d'une famille localement influente de Tosa, vassale des Hosokawa. Le père de Motochika s'était assuré le contrôle de Tosa, lui-même commanda à toute l'île. Kyû-Shû et l'extrême nord ne connurent pas les mêmes bouleversements. Les Shimazu au sud de Kyûshû et les Ôtomo dans l'Est, avaient tenu des charges de gouverneur militaire depuis l'époque de Kamakura. Les Date et les Nanbu étaient installés dans le Nord depuis l'époque de Kamakura; leur appartenance au camp du sud explique qu'ils n'aient pas été investis de la charge de gouverneur militaire, mais leur influence était ancienne.

Au total, les *daimyô* de l'époque des luttes entre les provinces peuvent être les descendants de *daimyô* gouverneurs militaires, ou de substituts de gouverneurs militaires ou des hommes nouveaux, soit que leur famille ait une base solide dans une région donnée soit, cas plus rare, qu'ils soient de simples aventuriers. Ce qui caractérise le XVI^e siècle, c'est le caractère souvent précaire des fiefs de *daimyô*, leur indépendance à l'égard du pouvoir central, l'instabilité de leurs frontières qui ne sont pas forcément celles d'anciennes provinces. Mais les principes sur lesquels se fonde le pouvoir de ces nouveaux *daimyô*, dits *senigoku daimyô*, ne sont pas fondamentalement différents de ceux que les *shugo daimyô* du XV^e siècle s'étaient efforcés d'appliquer.

Ils se considéraient comme seigneurs éminents de tout le territoire dont ils avaient la charge, au mépris des droits des anciens seigneurs domaniaux. Pour exercer réellement leur autorité, ils s'efforçaient de faire entrer dans leur vassalité tous ceux qui disposaient de droits sur les terres²⁵ ou d'autorité dans les communautés paysannes,

25. Descendants d'anciens officiers domaniaux qui avaient usurpé ou s'étaient fait reconnaître les droits des anciens seigneurs ou descendants de gros *myôshu*, ceux qui n'étaient pas vassaux du *daimyô* étaient appelés *jizamurai* 地侍, guerriers locaux; ils avaient souvent fait échec par leurs ligues aux *shugo daimyô*, c'est eux que les *senigoku daimyô* cherchaient à contrôler.

et de leur concéder leurs biens en fief ou de leur faire de nouveaux dons, à charge pour eux de leur rendre des services militaires et financiers, en faisant rentrer la taxe foncière imposée aux paysans. Déjà, une hiérarchisation s'amorçait dans ce groupe, depuis ceux qui étaient considérés comme faisant partie de la famille du *daimyô* jusqu'aux derniers agrégés parmi les vassaux. La surveillance sur les vassaux allait jusqu'à contrôler mariages, adoptions et successions. Pour mieux tenir leurs hommes dans l'obéissance, les *daimyô* ont légiféré.

Les plus connus de ces règlements sont les suivants :

— *Ô.uchike kabegaki* 大内家壁書, « Les règlements (littéralement « règles affichées au mur ») de la maison Ô.uchi », qui remontent à la seconde moitié du XV^e siècle ;

— *Toshikage jûshichikajô* 敏景十七箇条, « Les 17 articles des Asakura », aussi seconde moitié du XV^e siècle ;

— *Sô.un-ji-dono nijûikkajô* 早雲寺殿二十一箇条, « Les vingt et un articles du sire du Sô.un-ji », règlements donnés aux Hôjô par Sô.un (1432-1519) ;

— *Imagawa kana mokuroku* 今川仮名目録, « Articles de la maison Imagawa », donnés par Imagawa Ujichika (1473-1526) en 1526 ;

— *Jinkai-shû* 塵芥集, « Recueil de bribes », règlement des Date, de 1536 ;

— *Kôshû hatto no shidai* 甲州法度之次第, « Règlements de la province de Kai », donnés par Takeda Harunobu en 1547 ;

— *Yûkike hatto* 結城家法度, « Les règlements de la maison Yûki », 1556 (Shimôsa) ;

— *Rokkakushi shikimoku* 六角氏式目, « Les articles des Rokkaku » (province d'Ômi), 1567 ;

— *Shinka seishiki* 新加制式, « Nouveaux règlements », par Miyoshi Nagaharu, province d'Awa, 1558-1569 ;

— *Motochika hyakkajô* 元親百箇条, « Règlements par Chôsokabe Motochika », 1596.

Certains règlements ont une couleur morale très prononcée et traitent surtout du *daimyô*, de sa famille et de ses vassaux ; d'autres traitent aussi de l'administration du fief.

TEXTE

*Règlements promulgués par Shimazu Tadayoshi (1492-1568)
et son fils Takahisa (1514-1572) en 1539, Tenbun 8.1.*

« Les guerriers ont pour premier devoir de garder la voie de la loyauté et de la piété filiale ; ils doivent se conduire amicalement avec ceux qui composent leur groupe (groupe de cinq).

» Ceux qui ont beaucoup de fiefs doivent étudier les sept classiques chinois relatifs à l'art militaire, évolution des troupes, signaux, il leur faut sans cesse s'entraîner.

» Les jeunes gens doivent exercer continuellement leur corps aux arts guerriers, lutte, natation, marche en montagne.

» Qu'ils soient ou non en possession de fiefs, ceux des guerriers qui ne s'entraîneront pas à porter les armes et ne s'appliqueront pas aux arts guerriers, devront être punis sévèrement, à commencer par la confiscation de leurs fiefs et fonctions.

» Il faut que les familles qui fournissent des guerriers en nourrissent un par cinq *tan* de rizières.

» Il faut confisquer les fiefs et fonctions de ceux qui n'auront pas les vivres nécessaires pour une expédition de trente jours et qui tarderont à fournir ce qu'il faut à l'armée.

» Il est admis que les guerriers requis pour la chasse ou pour des constructions ou pour tout autre devoir ne peuvent être à leur lieu de résidence, mais normalement le maître de chaque famille, ses enfants et jusqu'à sa femme doivent être au travail des champs dès le matin. Un intendant domanial, un détenteur de fief, qui, sans demander de permission, s'éloignerait du lieu dont il a la charge, doit être condamné à mort.

» Qu'il s'agisse de paysans ou de gens de la famille, si des individus dénués d'appui ou démunis se montrent flatteurs, même s'il n'y a pas de surveillants, il faut en toute hâte et directement en rendre compte.

» Il faut empêcher que, sans autorisation, des enfants de guerriers se fassent moines.

» Si des officiers domaniaux ou des détenteurs de fiefs ou nos fonctionnaires ne font pas connaître publiquement leurs conclusions dans les procès qui leur sont soumis ou rendent des jugements erronés, il convient que, sans intermédiaire, on nous fasse rapport directement à notre audience.

» Si, nous Tadayoshi et Takahisa, entendons et voyons des gens se mal conduire, quelle que soit la personne en cause, nous ne laisserons pas les choses aller et nous ferons des remontrances.

» Concernant les articles ci-dessus, si certains y désobéissent, on confisquera le fief de ceux qui en possèdent et on appliquera une lourde peine aux autres.»

Ainsi les *sengoku daimyô* s'efforcèrent de constituer des principautés souvent plus petites que le ressort des charges des *shugo-daimyô* précédents, mais dans lesquelles ils contrôlaient plus efficacement les guerriers locaux, les forçant à entrer dans le groupe de leurs vassaux, ils levaient des taxes foncières et légiféraient.

Beaucoup de ces *daimyô* du XVI^e siècle, quand ils légiféraient, s'appuyaient sur les coutumes des guerriers, mais certains aussi sur la morale de loyauté envers le supérieur véhiculée par le néo-confucianisme. Certains en effet eurent des ambitions intellectuelles. L'exemple de Shimazu Takahisa est le plus connu. Il était adepte du néo-confucianisme qui devait fournir les bases de l'idéologie officielle de l'époque suivante. Déjà, son grand-père avait invité, en 1478, Keian Genju 桂庵玄樹 (1427-1508) qui avait étudié en Chine et qui fut le fondateur de l'école néo-confucianiste de Satsuma. Au siècle suivant, Minamimura Baiken 南村梅軒, vers le milieu du XVI^e siècle, enseigna à Tosa un mélange de néo-confucianisme et de Zen. Les Hôjô protégèrent une institution plus ancienne, la fameuse école d'Ashikaga qui fut prospère au milieu du XVI^e siècle.

Les moines, des sectes Zen notamment, ont joué un grand rôle dans l'enseignement : les temples étaient alors pratiquement les seules écoles. Du côté du Shintô aussi des nouveautés apparurent, un effort pour modifier les rapports avec le bouddhisme. L'effort de réflexion syncrétique ne s'était pas interrompu durant tout le Moyen Âge mais, avec Yoshida Kanetomo²⁶ il changea de sens : Kanetomo combina des éléments du Shintô, du bouddhisme ésotérique, du taoïsme et du confucianisme. Son idée fondamentale était de faire des bouddhas des avatars des dieux, ce qui était constituer ces derniers en réalité ultime et fondamentale. Ses spéculations exercèrent une grande influence sur les siècles suivants.

C. Vie économique et échanges

Malgré les désordres et les combats, l'activité économique ne cessa de s'intensifier. Les *daimyô* avaient intérêt à favoriser la prospérité de leur fief. Ils cherchèrent surtout à bien connaître la matière imposable et beaucoup prescrivirent de faire des cadastres, de façon à taxer notamment les rizières nouvelles. La quantité de monnaie qui circulait dans le pays était insuffisante et composée pour une bonne

26. Yoshida Kanetomo 吉田兼俱 (1435-1511), desservant du sanctuaire Yoshida à Kyôto, descendait des Urabe de l'époque ancienne ; auteur du *Shintô daii* 神道大意 « Grande signification du Shintô », et du *Yuuitsu shintô myobôyôshû* 唯一神道名法要集, « Essentiel de la doctrine du Shintô unique ». Son but est de prouver que les trois doctrines, bouddhisme, confucianisme et Shintô, disent en substance la même chose et que le Shintô n'est pas inférieur aux deux autres : « Notre Shintô est présent dans les dix mille phénomènes... le cœur du Ciel et de la Terre est dieu (*kami*)... le cœur de tous les bouddhas est aussi *kami*. »

part de pièces de mauvaise qualité, c'est pourquoi les *daimyô* ont souvent accepté de recevoir une bonne partie de la taxe foncière en nature. Pour mettre en campagne des hommes de plus en plus nombreux, il leur fallait des armes en quantité suffisante, d'où leur intérêt pour l'extraction minière et les luttes qui opposèrent, par exemple, les Amako, les Ôuchi et les Môri autour de la possession de mines d'argent. La production d'or et d'argent augmenta sensiblement et les techniques minières firent des progrès.

Le XVI^e siècle est aussi marqué par le développement des villes. Les *daimyô* commencèrent à grouper leurs principaux vassaux autour d'eux ou à exiger d'eux un temps de résidence à leur cour. Par ailleurs, ils ont cherché à attirer des artisans, notamment ceux qui travaillaient le métal. Pour développer la vie économique de leur fief et y attirer marchands et artisans, ils établirent des marchés où l'on pouvait faire des échanges sans acquitter de taxes au maître du lieu, *rakuichi* 楽市, et permirent à des artisans de travailler hors du cadre contraignant des corporations qui étaient souvent sous la protection d'établissements religieux ou d'anciens seigneurs; les groupes d'artisans qui ne jouissent ni de privilèges particuliers ni de monopoles sont dits *rakuza* 楽座. On appelle «ville née d'un château», *jôka machi* 城下町, les villes capitales de fiefs de *daimyô*. Parmi celles de cette catégorie qui ont donné naissance à des villes modernes, on peut citer Odawara 小田原 (siège des Hôjô), Sumpu 駿府 (maintenant Shizuoka 静岡, siège des Imagawa), Kaifuchû 甲斐府中 (maintenant Kôfu 甲府, siège des Takeda), Yamaguchi 山口 (siège des Ôuchi), Bungo funai 豊後府内 (maintenant Ôita 大分, siège des Ôtomo) qui remontent au XVI^e siècle, et Nagoya 名古屋, Sendai 仙台, Kanazawa 金沢, Hiroshima 広島 et beaucoup d'autres qui furent fondées à la fin du XVI^e siècle ou au début du XVII^e siècle.

Le développement du commerce fit prospérer des villes ports et des villes d'étape, le long des grandes voies de circulation. Sur la mer intérieure, Sakai 堺 et Hyôgo 兵庫, au débouché des régions centrales, et Ononomichi 尾道; à Kyû-Shû, Hakata 博多, depuis l'Antiquité le port des relations avec la Chine, Bô no tsu 坊ノ津 au sud, dans la province de Satsuma, connu dès la période ancienne, Moji 門司, sur le détroit face à Hondo. Sur la côte du Pacifique, Kuwana 桑名, qui devait prendre un plus grand essor au XVII^e siècle, aussi comme ville capitale de fief; Ôminato 大湊, le port des sanctuaires d'Ise; Yokkaichi 四日市 qui se développa dès la fin du XV^e siècle comme port et ville d'étape. Sur la côte de la mer du Japon, du sud au nord, Obama 小浜, qui fut aussi une ville dotée d'un château; Tsuruga 敦賀, Mikuni 三国 et Sakata 酒田 où l'on embarquait le riz du nord et du nord-ouest. Sur le lac Biwa, Sakamoto 坂本, qui était aussi une ville

de temple au pied du Hieizan. Sur la route du *Tôkaidô*, Kusatsu 草津 au point où la route par les montagnes rejoignait celle qui longe la mer, Mishima 三島 et Numazu 沼津.

Enfin, les pèlerinages, les grands centres religieux, ont aussi donné naissance à des villes: Uji Yamada 宇治山田 pour les pèlerinages aux sanctuaires d'Ise, Nagano 長野 qui grandit autour du Zenkô-ji 善光寺, temple fondé dès le VIII^e siècle mais qui ne détermina un courant de visites qu'au Moyen Age. La secte Ikkô est à l'origine des villes de Yoshizaki 吉崎 en Echizen, où Rennyô se réfugia au moment des troubles de l'ère Ônin et d'Ishiyama 石山, où il fonda un nouvel Hongan-ji 本願寺 en 1496. La ville d'Ôsaka devait être fondée sur ce site.

La ville la plus prospère était le port de Sakai qui, à la fin de l'époque de Heian, servait de port d'embarquement pour le pèlerinage de Kumano. A la fin du XIV^e siècle, le port et le château dépendaient du *daimyô* Ôuchi; au début du XV^e siècle, les Hosokawa puis les Miyoshi possédèrent la ville. Mais les bourgeois, nombreux et prospères grâce à des relations commerciales qui s'étendaient jusqu'en Chine et en Corée, profitèrent des conflits qui opposaient les *daimyô* pour se débarrasser de leur tutelle. Ils organisèrent leur défense en creusant des fossés, établirent un conseil municipal de trente-six conseillers, *egôshû* 会合衆, pour administrer leurs affaires. Cette ville prospère frappa les étrangers qui la virent à la fin du XVI^e siècle: ils la comparèrent à Venise. Kyôto restait le siège de la cour et du *bakufu*. Après les ravages de l'ère Ônin, les troubles ne cessèrent pas, suscités par les rivalités de *daimyô*, par les paysans des alentours ou par les sectes religieuses. Au cours du XV^e, une secte du Lotus (Nichiren) avait recruté beaucoup d'adeptes parmi les citadins. Ses temples furent détruits par les anciennes sectes, au cours de troubles qui durèrent de 1532 à 1536 environ. En dépit des désordres l'organisation par quartier des habitants, marchands, artisans, petits guerriers, domestiques de nobles de cour, s'est développée. C'est ce qu'on nomme les *machishû* 町衆, groupes de quartier, qui s'occupaient de la défense, de la police, des fêtes.

A partir du milieu du XVI^e siècle, les Portugais ont atteint le Japon. Quand ils arrivèrent en Extrême-Orient, le commerce officiel du Japon avec la Chine était en décadence. Profitant habilement de la différence des taux de change entre l'or et l'argent, les Portugais prirent la place d'intermédiaire que les Ryû Kyû avait tenue. Il est possible qu'avant 1545 quelques bateaux portugais aient touché les côtes du Japon, ou du moins l'île de Tanegashima. De 1545 à 1571, les bateaux portugais fréquentèrent indifféremment les ports de Kyû-

Shû, dont Hirado²⁷ (Hizen) et Funai²⁸ (Bungo). Mais, à partir de 1571, le commerce se concentra à Nagasaki²⁹, nouvellement fondée par un seigneur local converti au christianisme. Le commerce portugais était triangulaire entre Macao, Goa et le Japon. Dans une première période, jusqu'en 1584, seuls les Portugais fréquentèrent les ports du Japon, ils y apportaient principalement la soie de Chine et les arquebuses. Cependant, ce dernier article fut promptement imité dans le pays; Sakai et Sakamoto devinrent des centres de fabrication dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Cette arme nouvelle ne fut pas sans jouer un rôle dans les guerres qui amenèrent la réunification du pays.

Des missionnaires abordèrent en même temps que les premiers marchands³⁰. Jusqu'en 1563 leur nombre resta faible, moins de dix. Mais, vers 1585, il atteignit plus de cent. Des conversions furent obtenues, d'une part à Kyû-Shû, d'autre part dans le Kinai. Les conversions les plus nombreuses eurent lieu dans les fiefs où le seigneur était passé au christianisme, à Kyû-Shû Ôtomo Yoshishige, Arima Harunobu 有島晴信 et Ômura Sumitada. Ce furent ces *daimyô* chrétiens de Kyû-Shû qui envoyèrent en Europe, sous le patronage des Jésuites, quatre jeunes messagers en 1582.

Le XVI^e siècle fut celui des changements, de la subversion, de l'apparition de nouveaux *daimyô*, des conflits, mais aussi d'une intensification de l'activité économique et des échanges, ainsi que d'une diffusion plus grande de la culture. Outre Kyôto, des centres actifs comme Sakai, Hakata ou Yamaguchi, ports en relation avec la Chine, y ont contribué. Beaucoup de nouveaux *daimyô* ont eu à cœur de retenir à leur service des moines lettrés, ont protégé les arts, se sont adonnés à la poésie ou à l'art du thé.

27. Hirado 平戸, île du nord-ouest de Kyû-Shû qui a toujours joué un grand rôle dans les relations avec le continent. A la fin du XVI^e siècle, des bateaux espagnols puis, au début du XVII^e, anglais et hollandais fréquentèrent ce port.

28. Funai 府内, capitale du fief des Ôtomo installés là depuis le début de l'époque de Kamakura, Ôtomo Yoshishige 大友善鎮 (1530-1587), y accueillit François Xavier et y attira les marchands portugais.

29. Nagasaki 長崎 fut fondée en 1570, sur le conseil des Jésuites désireux de favoriser les *daimyô* chrétiens, dont le seigneur local, Ômura Sumitada 大村純忠 (1533-1587).

30. Saint François Xavier arriva au Japon en 1549 et y resta deux ans; ses premières lettres étaient remplies d'éloges sur ce pays.

IV. RÉUNIFICATION DU PAYS. PÉRIODE AZUCHI-MOMOYAMA

A. La première étape : Oda Nobunaga

Dans le dernier tiers du XVI^e siècle, le courant qui menait vers une indépendance de plus en plus affirmée des fiefs de *daimyô*, dont beaucoup ne tenaient leur puissance que de leur force militaire et de leur capacité à administrer, se renversa. Il faut cependant souligner que les forces centripètes n'avaient jamais été absentes, que la cour, toute déchue qu'elle fût et privée de richesse et de force, gardait une supériorité incontestée et restait seule dispensatrice des titres légitimant l'action de ceux qui gouvernaient. L'introduction des armes à feu, les transformations des conditions de la guerre, l'apparition dans certaines régions d'une catégorie de guerriers de profession, qui, plus ou moins volontairement, avaient rompu toute attache avec la terre, rendent compte des succès remportés par certains *daimyô*, et surtout par Oda Nobunaga, qui, le premier, embrassa le dessein de faire cesser le morcellement du pays. Il était le descendant d'un vassal de la maison Shiba, installé comme substitut du gouverneur militaire d'Owari et devenu le maître de la province. Cependant, quand il naquit, sa famille était divisée en branches rivales. A dix-sept ans, il n'héritait que d'un château et d'une force qui n'atteignait pas mille hommes. En dix ans environ, il se débarrassa des parents qui pouvaient lui faire ombre et devint le seul maître de la province d'Owari.

Carrière d'Oda Nobunaga 織田信長 (1534-1582), fils de Nobuhidé

- 1560 victoire d'Okehazama 桶狭間 sur Imagawa Yoshimoto.
- 1567 victoire sur Saitô Tatsuoki, conquête de Mino et fondation de Gifu.
- 1568 expulsion de Kyôto de Matsunaga Hisahide et entrée dans la capitale.
- 1570 victoire à Anegawa 姉川 sur Asai Nagamasa et sur Asakura Yoshikage.
- 1571 destruction du Enryaku-ji au Hieizan.
- 1572 nouveaux combats contre Asai Nagamasa dans la province d'Ômi.
- 1573 suppression du *bakufu* des Ashikaga; à Mikatagahara, défaite de Tokugawa Ieyasu devant Takeda Shingen; victoire définitive sur Asai Nagamasa et Asakura Yoshikage.
- 1574 victoire sur les révoltés de la secte Ikkô de Nagashima.
- 1575 victoire sur la famille Takeda à Nagashino 長篠, due à l'utilisation des armes à feu.

- 1576 construction du château et de la ville d'Azuchi; alliance du Ishiyama Hongan-ji et de l'ancien *shôgun* Ashikaga; Nobunaga tiers ministre.
- 1577 soumission des fidèles de la secte Ikkô de Kii; Nobunaga ministre de droite.
- 1580 armistice avec le Hongan-ji; cadastre dans le Yamato; soumission de la province de Kaga; défaite des Takeda.
- 1582 incident du Honnô-ji provoqué par Akechi Mitsuhide; suicide de Nobunaga.

C'est en 1560 que ses ambitions commencèrent à s'élargir. Son point de départ était la riche province agricole d'Owari, située non loin du centre du pays. Elle pouvait lui donner assez de revenus pour qu'il pût rassembler des soldats assez nombreux, troupes mobiles, légèrement équipées, armées de fusils; les régions du nord et du sud, plus pauvres et excentriques, avaient moins de chances de fournir une base de départ à un unificateur éventuel. Quant aux régions du centre, les troubles, les désordres dus notamment aux fidèles de la secte amidiste, étaient tels que nul, sinon peut-être le chef de la secte Ikkô, ne pouvait s'y tailler une place suffisante pour rayonner de là sur tout le pays.

Nobunaga commença par assurer ses arrières en montrant sa supériorité à son voisin de l'est, Imagawa Yoshimoto (1519-1560), avant de se diriger vers l'ouest. Sa première étape fut la province de Mino où il se débarrassa de Saitô Tatsuoki (? - 1573) qui s'enfuit de la province. Puis il fonda le château et la ville de Gifu; dès lors, divers indices montrent que ses ambitions étaient nationales³¹.

Il avait reçu des demandes d'aide de la part de la famille des *shôgun* Ashikaga, et aussi de la cour. Il chassa donc de Kyôto Matsunaga Hisahide 松永久秀 (? - 1577) et y entra. Mais bientôt, un autre seigneur d'Ômi, Asai Nagamasa 浅井長政 (1545-1573), avec lequel il avait essayé de s'entendre en lui donnant sa sœur en mariage, et le *daimyô* d'Echizen, Asakura Yoshikage 朝倉義景 (1533-1573), l'attaquèrent. Leur défaite lui donna le contrôle des provinces d'Ômi et d'Echizen. Dès l'année suivante, il détruisit ce qui restait de la puissance économique et militaire du Tendai et, sans pitié, fit disparaître dans les flammes les temples du Hieizan et leurs trésors, archives et œuvres d'art. Il se débarrassa du *bakufu* des Ashikaga en 1573. Dans

31. A partir de son installation à Gifu, il a commencé à utiliser un cachet portant les caractères 天下布武, ce qui se comprend «étendre ma force militaire à tout le pays»; ceci passe pour l'aveu de l'ambition de contrôler les guerriers de

l'Est il restait quantité de *daimyô* importants, mais les plus dangereux, celui de Kai, Takeda Shingen (1521-1573) et celui d'Echigo, Uesugi Kenshin (1530-1578), disparurent de maladie.

Les ennemis les plus redoutables pour Nobunaga furent les fidèles de la secte Ikkô sous la direction de son chef Kennyô 顯如 (? - 1592). Nobunaga les combattit en Echizen, comme dans la péninsule de Kii, à Nagashima, et surtout il s'attaqua au centre, le temple-forteresse Hongan-ji bâti au bord de la mer à Ishiyama sur le site de la future Ôsaka, qui fut aidé aussi bien par les fidèles répandus dans les régions de la mer intérieure que par le grand *daimyô* de l'Ouest, Môri Terumoto 毛利輝元 (1553-1625). La secte, par certains côtés, faisait concurrence à Nobunaga et opposait à sa hiérarchie *daimyô*, guerriers, leurs vassaux et paysans contribuables, une autre hiérarchie, fondée sur un réseau de guerriers chefs de temples secondaires et disposant de milices paysannes. Mais l'organisation de la secte n'était pas sans contradiction entre certaines tendances égalitaires des communautés rurales et la structure hiérarchique qui reliait les fidèles au chef du Hongan-ji. Nobunaga, pour la combattre efficacement, dut faire construire des bateaux. Il mit en jeu l'autorité impériale pour obtenir, en 1580, une paix qui marquait presque une défaite pour la secte.

Une part des succès de Nobunaga est due à l'utilisation des armes à feu et d'une nouvelle tactique qui faisait appel à des troupes très mobiles. Il donna tous ses soins à se former un groupe de vassaux sortis d'Owari, généralement d'origine très modeste. Mais, quand il commença à conquérir d'autres provinces, il avança grâce à un mélange de diplomatie, souvent matrimoniale, et de rudesse. Il lui arriva de prendre à son service des groupes de vassaux de *daimyô* qu'il avait vaincus et même de les enlever à leur seigneur légitime avant de l'avoir éliminé. Dans la mesure du possible, son désir était de voir les guerriers quitter leur village d'origine et leurs intérêts agricoles pour venir vivre, eux et leur famille, près de sa résidence. Il ne négligea pas non plus, pour parvenir à ses fins, d'utiliser le prestige de la cour et revêtit successivement les titres de tiers ministre et de ministre de droite.

Nobunaga, dans les régions centrales, abolit toutes les barrières — même celles qui donnaient des ressources à la maison impériale — et les corporations à privilège. Il établit des marchés où les transactions étaient exemptes de taxes. Ces mesures allaient contre l'intérêt des temples et des anciens seigneurs. Peut-être les conçut-il plus comme une arme que comme une politique économique délibérée. Quand il confia des fiefs à ses vassaux, il a souvent auparavant garanti les revenus domaniaux subsistant des établissements religieux; ce faisant,

il se posait en seigneur éminent. Il a commandé aussi de faire des cadastres pour évaluer ce qu'il concédait. Mais ces cadastres se firent sous la forme de déclarations, village par village, portant indication des superficies, des taxes dues, des noms du seigneur chargé d'administrer, des paysans ayant à un titre ou un autre des droits, du nombre des maisons et des habitants. Nobunaga le premier a eu ainsi l'idée de faire évaluer exactement ce qu'il concédait, mais il ne put étendre suffisamment son contrôle sur le pays pour concevoir l'idée d'un cadastre général et uniforme. Il a cependant donné l'élan initial à des mesures que son successeur Toyotomi Hideyoshi devait étendre.

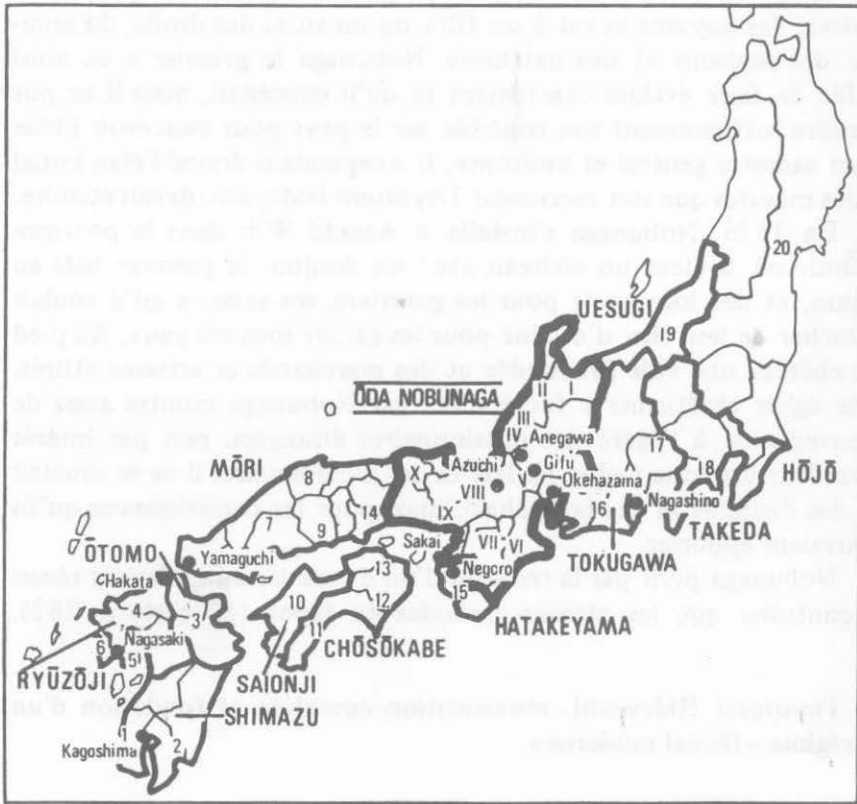
En 1576, Nobunaga s'installa à Azuchi 安土 dans la province d'Ômi, où il éleva un château avec un donjon, le premier bâti au Japon, et des logements pour les guerriers, ses vassaux qu'il voulait détacher de leur lieu d'origine pour les garder sous ses yeux. Au pied du château une ville fut fondée et des marchands et artisans attirés. Une église chrétienne y fut établie, car Nobunaga montra assez de bienveillance à l'égard des missionnaires étrangers, non par intérêt pour leur doctrine (selon les lettres des missionnaires il ne se souciait ni des divinités ni des bouddhas), mais pour les connaissances qu'ils pouvaient apporter.

Nobunaga périt par la trahison d'un de ses vassaux, n'ayant réussi à contrôler que les régions centrales du Japon (cf. carte p. 282).

B. Toyotomi Hideyoshi: réunification complète et fondation d'un régime « féodal moderne »

Carrière de Toyotomi Hideyoshi 豊臣秀吉

- 1536 naît dans un village d'Owari; fils d'un guerrier subalterne fantassin, *ashigaru* 足輕 au service des Oda; quand il est en âge, se met au service d'un seigneur de la province de Tôtômi, sous le nom de Kinoshita Tôkichirô 木下藤吉郎.
- 1558 entre au service d'Oda Nobunaga.
- 1570 participe à la bataille d'Anegawa, aux luttes contre Asai et Asakura et à la campagne contre le Hieizan.
- 1573 reçoit de Nobunaga un fief de 180 000 *koku*, ancienne possession des Asai dans la province d'Ômi, prend le nom de Hashiba 羽柴.
- 1576 participe aux entreprises de Nobunaga dans la région du Chûgoku.
- 1582 conduit l'armée de Nobunaga contre les *daimyô* de l'Ouest, notamment Môri Terumoto; averti de l'incident du Honnô-ji, revient vers l'Est et bat Akechi Mitsuhide à Yamazaki 山崎.



Cette carte et les noms des *daimyō* qui y figurent, ne représentent qu'un état passager de la répartition des fiefs. On a distingué les *daimyō* qui ont été établis par Nobunaga dans les régions qu'il a conquises, et les autres, dont certains ont aussi reconnu son autorité. Le groupe des *daimyō* qui doivent leur fief à Nobunaga comprend un de ses fils, Oda Nobuo, adopté dans la maison Kitabatake, et des serviteurs issus d'Owari, la plupart de familles de guerriers-paysans, comme Hashiba Hideyoshi, Sassa Narimasa, Maeda Toshiie, Shibata Katsuie et Sakuma Morimasa. Inaba Sadamichi et Akechi Mitsuhide ont été recrutés en Mino. Des autres, déjà maîtres d'un fief, certains ont fait acte d'allégeance à Nobunaga, comme Ukita Naoie, Hatakeyama Sadamasa ou Tokugawa Ieyasu. Mais la plupart restaient hostiles. Il y a dans ce groupe des descendants de gouverneurs militaires du XIV^e siècle, les Shimazu, Uesugi, Hosokawa, Hatakeyama, ou de familles arrivées au rang de *daimyō* au XV^e siècle, Ōtomo, Miyoshi, Date, ou au début du XVI^e siècle, Hōjō, ou de récents parvenus, Mōri, Ukita.

Les principaux daimyô vers 1580

(en chiffres romains, les *daimyô* établis par Oda Nobunaga 織田信長)

1. Shimazu Yoshihisa (1533-1611) 島津義久
2. Shimazu Yoshihiro (1535-1619) 島津義弘
3. Ôtomo Yoshishige (1530-1587) 大友義鎮
4. Ryûzôji Takanobu (1529-1584) 龍造寺隆信
5. Arima Harunobu (1567-1612) 有馬晴信
6. Ômura Sumitada (1533-1587) 大村純忠
7. Mōri Terumoto (1553-1625) 毛利輝元
8. Kikkawa Motoharu (1530-1586) 吉川元春
9. Kobayakawa Takakage (1533-1597) 小早川隆景
10. Saionji Kinhiro (? - ?) 西園寺公広
11. Chôsokabe Motochika (1538-1599) 長曾我部元親
12. Hosokawa Masayuki (? - 1583) 細川真之
13. Miyoshi Yasunaga (? - vers 1582 ?) 三好康長
14. Ukita Naoie (1529-1581) 宇喜田直家
15. Hatakeyama Sadamasa (? - vers 1585) 畠山貞政
16. Tokugawa Ieyasu (1542-1616) 徳川家康
17. Takeda Katsuyori (1546-1582) 武田勝頼
18. Hôjô Ujimasa (1538-1590) 北条氏政
19. Uesugi Kagekatsu (1555-1623) 上杉景勝
20. Date Terumune (1544-1585) 伊達耀宗

I Sassa Narimasa (1539-1588) 佐々成政

II Maeda Toshiie (1538-1599) 前田利家

III Sakuma Morimasa (1554-1583) 佐久間盛政

IV Shibata Katsuie (1522 ?-1583) 柴田勝家

V Inaba Sadamichi (1546-1603) 稲葉貞通

VI Kitabatake Nobuo (1558-1630) 北畠信雄

VII Tsutsui Junkei (1549-1584) 筒井順慶

VIII Akechi Mitsuhide (1528-1582) 明智光秀

IX Hashiba Hideyoshi (1536-1598) 羽柴秀吉

X Kamei Korenori (1557-1612) 亀井茲矩

- 1583 bat Shibata Katsue qui aurait pu prétendre défendre les droits des héritiers de Nobunaga ou continuer son œuvre; fonde Ôsaka, château et ville où il attire des marchands; ordonne un cadastre dans la province d'Ômi.
- 1584 après les batailles de Komaki 小牧 et de Nagakute 長久手, il fait la paix avec Tokugawa Ieyasu; les *daimyô* de la région du Chûbu reconnaissent son autorité.
- 1585 le *daimyô* Chôsokabe Motochika de Shikoku se soumet à Hideyoshi que la cour décore du titre de grand chancelier, *kanpaku*; il prend le nom de Toyotomi Hideyoshi.
- 1586 devient ministre des Affaires suprêmes, *dajôdaijin*, ordonne de faire des cadastres, dits *Taikô kenchi* 太閤検地, cadastres du sire *kanpaku*, interdit aux paysans de quitter leur village.
- 1587 soumission du principal *daimyô* de Kyû-Shû, Shimazu Yoshihisa; Hideyoshi remanie la carte des fiefs de l'île; promulgue le premier édit de persécution contre les chrétiens.
- 1588 édit portant désarmement de la population, *katanagari* 刀狩.
- 1590 Hideyoshi à la tête d'une grande armée fait le siège de la forteresse des Hôjô, Odawara 小田原 et la prend; il installe Tokugawa Ieyasu dans les anciens fiefs des Hôjô; les *daimyô* du Nord, Date tout le premier, font leur soumission; achèvement de la réunification.
- 1591 Hideyoshi ordonne un recensement de la population, *hitobarai* 人払, la confection de cadastres progresse dans tout le pays.
- 1592 première expédition en Corée, *Bunroku no eki* 文禄の役.
- 1597 deuxième expédition, *Keichô no eki* 慶長の役.
- 1598 mort de Hideyoshi.

Grâce à l'instrument militaire qu'il avait contribué à forger au service de Nobunaga, Hideyoshi a été capable de réunir de grandes armées. Mais il a souvent préféré agir par la négociation, souvent menée de façon discrète, notamment par l'intermédiaire de marchands ou de maîtres de l'art du thé. Un autre facteur de son succès fut sa richesse due à ce qu'il tirait des *daimyô* et des mines, notamment d'or de Sado. Ceci lui permit d'émettre pour la première fois au Japon des pièces de monnaie d'or³².

32. Depuis 958 il n'y avait plus eu d'émission officielle de monnaie au Japon. On utilisait les monnaies de cuivre chinoises ou de mauvaises pièces de cuivre fabriquées dans le pays, ceci à partir du XV^e siècle. L'or n'était échangé que sous forme de petits lingots, et l'argent de même. Les Portugais introduisirent des monnaies d'or. En 1588, Hideyoshi fit frapper de grandes pièces d'or, *ôban* 大判, de forme ovale, d'un poids de 165 grammes.

Hideyoshi a fondé une sorte d'état féodal centralisé, dans lequel il s'était réservé le contrôle direct de territoires, situés notamment dans les régions centrales où se trouvaient Kyôto, Sakai, Ôsaka et les mines d'Ikuno, et dans l'ouest Kyû-Shû avec Hakata et Nagasaki. On appelait ces territoires *kura.irichi*³³ 蔵入地, les « territoires dont les revenus vont dans les magasins » (du grand chancelier Hideyoshi). A partir de 1585, son pouvoir de fait était conforté par le titre de grand chancelier conféré par la cour. Hideyoshi ne manqua pas de se fabriquer une généalogie telle qu'il pût prétendre à une adoption de pure forme dans la maison Fujiwara, de façon à recevoir ce titre. Dès cette date, il donnait des règlements applicables dans tout le pays et remaniait la carte des fiefs, les concédant ou les retirant, diminuant ou augmentant leur superficie, déplaçant les *daimyô* ou leur retirant complètement le fief ou territoire qu'il donnait à administrer *chigyôchi* 知行地. Pour mieux les tenir en main, il les obligeait à venir lui rendre visite ou à laisser leur famille en otage à la capitale. Hideyoshi prit le soin de confier le Yamato, Izumi et Kii à son frère Hashiba Hidenaga, Tanba à un fils adoptif, Hidekatsu, Ômi à un autre fils adoptif, Hidetsugu, le Yamashiro à un très proche serviteur, Maeda Gen.i.

Son administration resta dans les débuts assez informelle, son frère Hidenaga étant son principal conseiller et devant le rester jusqu'à sa disparition en 1591. Mais progressivement, des organes se créèrent, qui n'eurent pas le temps d'arriver à maturité. Hideyoshi donna, avec le titre de *bugyô* 奉行, préfet, des commissions pour administrer la capitale ou la ville de Sakai, pour contrôler les opérations du cadastre de telle ou telle région, pour administrer les territoires restés sous son contrôle direct, pour gérer ses finances, pour régler les questions relatives aux biens des sanctuaires et des temples, etc. Le système des cinq anciens, *gotairô* 五大老, et des cinq préfets, *gobugyô*, ne fut mis sur pied que peu avant la mort de Hideyoshi. Les cinq anciens étaient des *daimyô* importants dont la fidélité pouvait être douteuse : Tokugawa Ieyasu, Maeda Toshiie 前田利家 (1538-1599), Mōri Terumoto 毛利輝元 (1553-1625), Ukita Hideie 宇喜田秀家 (1572-1655) et Uesugi Kagekatsu 上杉景勝 (1555-1623) (cf. carte avant Sekigahara p. 295). Aucun de ces hommes n'avait obtenu sa position grâce à Hideyoshi. Ils devaient former un conseil chargé de prendre les décisions importantes, mais, comme ils étaient des rivaux

33. Les territoires sous le contrôle direct de Hideyoshi avaient une production estimée de 2 millions de *koku* de riz, ce qui était plus du double du plus riche des *daimyô*. Il faut y ajouter la production de mines d'or et d'argent.

potentiels, on espérait peut-être qu'ils se surveilleraient et se neutraliseraient mutuellement.

Quant aux cinq préfets, il s'agissait de parvenus qui devaient leur position aux services qu'ils avaient rendus à Hideyoshi. Asano Nagamasa 浅野長政 (1547-1611) avait débuté au service de Hideyoshi qui lui attribua en 1573 un revenu de 120 *koku*, quand lui-même avait reçu en fief de Nobunaga la province d'Ômi. En 1581, Nagamasa passa à 5 600 *koku* dans la province d'Harima. D'accroissement en accroissement, il obtint la province de Wakasa en 1585 et passa en 1593 dans celle de Kai. Il a joué un rôle de premier plan dans les opérations du cadastre. Ishida Mitsunari 石田三成 (1560-1600), né dans un village d'Ômi, entra très jeune au service de Hideyoshi. A vingt-six ans, il fut nommé préfet de Sakai. Il organisa l'armée qui alla soumettre les Hôjô dans l'Est et s'occupa aussi du cadastre, notamment dans les fiefs du Nord. Masuda Nagamori 増田長盛 (1545-1615) était, lui aussi, des serviteurs de Hideyoshi avant qu'il ne devint le maître du Japon. Il participa aux opérations du cadastre, fut chargé de l'intendance de l'armée qui alla faire campagne en Corée, et des négociations avec la Chine; ses mérites lui valurent un fief dans le Yamato. Natsuka Masaie 長束正家 (? - 1600) fut chargé, entre autres missions, de l'administration d'une partie d'Ôsaka, de l'approvisionnement en riz de l'armée qui fit le siège d'Odawara, des travaux du château de Fushimi, et il reçut en Ômi un fief de 120 000 *koku*. Maeda Gen'i 前田玄以 (1539-1602) servit d'abord la famille Oda, puis Hideyoshi qui fit de lui le préfet de Kyôto et s'en servit dans ses rapports avec la cour et dans l'organisation de ses fêtes; il reçut en 1586 un fief de 50 000 *koku*. Ces cinq hommes furent donc chargés par Hideyoshi, peu avant sa mort, de tout le détail de l'administration, relations avec les établissements religieux, finances de sa maison, grands travaux, relations avec les *daimyô* et législation applicable à tout le pays.

Hideyoshi ayant achevé la réunification du pays sous son autorité, a posé les bases du régime d'Edo en ordonnant la confection d'un cadastre général et d'un recensement, moyens de connaître la richesse de tout le pays, en établissant des statuts distincts pour les guerriers et les paysans, moyen de mieux contrôler les uns et les autres.

Les gouverneurs militaires des siècles précédents et Nobunaga avaient déjà commandé des cadastres, mais ceux-ci étaient faits par déclaration. La nouveauté du cadastre ordonné par Hideyoshi tient à son caractère systématique, au fait qu'il fut réalisé, sous le contrôle de préfets, par arpentage, au moyen de mesures uniformes. Hideyoshi fit commencer ces nouveaux cadastres en Yamato et en Ômi entre 1582 et 1585; jusqu'en 1587 on passa à Kii, Kawachi, Iyo et Higo;

dans les deux années suivantes on s'occupa de Mino, Awa, Bungo, Chikuzen et Yamashiro; jusqu'en 1591 les opérations s'étendirent à Mino, Shinano, Shimôsa et Mutsu; puis ce furent en 1593 Owari, Hyûga, Satsuma, Ôsumi; en 1594 Kawachi, Izumi, Settsu, Ise, Hitachi; en 1595 Chikuzen et Hizen; en 1596 Tanba, etc. A la mort de Hideyoshi, ces opérations étaient achevées pour une moitié environ du pays. On enregistrait village par village les rizières, avec la production estimée suivant la qualité de la terre, aussi les champs secs, les terrains bâtis et autres, dont le revenu éventuel était converti en riz. On obtenait ainsi le revenu fiscal que chaque village pouvait fournir au maître du fief, c'était ce qu'on appelait *kokudaka* 石高. Ceci permettait de savoir exactement la valeur de chaque fief et de réclamer à celui qui en était chargé, des services militaires, c'est-à-dire de lui imposer l'entretien d'un certain nombre de guerriers. Ces registres du cadastre avaient donc un but avant tout fiscal et administratif, connaître exactement les revenus fournis par le pays tout entier, dans chaque village savoir le nom du responsable du paiement des taxes attachées à chaque parcelle et faire en sorte, par des règles annexes, d'interdire tout changement, ceci pour assurer un revenu constant. La confection de ces cadastres contribua donc à établir de façon définitive la petite tenure et à simplifier le régime des terres hérité du Moyen Age. Mais l'objectif de Hideyoshi semble avoir été plus fiscal et administratif que social.

TEXTE

Lettre portant un cachet rouge adressée par Toyotomi Hideyoshi à Asano Danjô no Shôhitsu, c'est-à-dire adjoint mineur au Censorat (titre de cour porté par Asano Nagamasa)

« Je vous informe que, le 9, je suis allé à Aizu où j'ai pris des mesures. Le second conseiller [Hidetsugu, fils adoptif de Hideyoshi] est chargé du cadastre d'Aizu et le général en troisième de la province de Bizen [Ukita Hideie] est chargé de la même mission dans la région de Shirakawa. Pour ce qui est du cadastre, vous avez déjà reçu mes ordres; à l'égard des mesures, faire suivant les directives de ma lettre à cachet rouge. Il vous faut en tous les lieux agir avec le plus grand zèle. S'il se produit des négligences, elles vous seront imputées à faute.

» Le gouverneur de Dewa de Yamagata [Mogami Yoshiakira] et Date [Masamune] ont envoyé en otages femmes et enfants à la capitale. Si d'autres de même rang veulent faire aller des otages, qu'on les

accepte. Quant aux moindres personnages, il faut qu'ils envoient leurs otages à Aizu. Qu'on fasse connaître cette disposition.

» Les intentions que je vous ai fait connaître, il faut que vous les transmettiez aux guerriers locaux et aux paysans de façon qu'ils obéissent. Si des hommes ayant été informés n'obéissent pas, s'il s'agit du maître d'un château qu'on prenne son château et que, sans épargner personne, on massacre tout. Pour les paysans et les autres, s'ils n'obéissent pas, il faut tout massacrer, qu'il s'agisse d'un village ou de deux. Les ordres ont été donnés pour toutes les provinces, il ne devrait pas y avoir de négligence dans les provinces de Mutsu et de Dewa. Même si un endroit est totalement ravagé, tant que cela n'a pas de conséquences plus funestes, il faut obéir à mes intentions. Du cœur des montagnes aux extrémités de la mer, il faut s'appliquer à comprendre mes intentions. Si les affaires ne progressent pas, le sire chancelier en personne y donnera ordre. Répondez au plus vite. 1590, 12^e jour, 8^e lune.»

(Hideyoshi, après la chute d'Odawara à la 7^e lune, a marché vers le nord où il a donné divers ordres : faire les cadastres de ces régions ; régler la question des otages donnés par les daimyô du Nord, dont la conduite a été douteuse pendant la campagne d'Odawara ; ne tolérer aucune rébellion dans le Nord et ne pas hésiter à massacrer ; certains ont quelquefois compris « tuer tous ceux qui s'opposeraient à la confection des cadastres », mais cette interprétation paraît trop restrictive.)

Quand il obligea les guerriers qui avaient gardé des intérêts dans les villages et exploitaient encore directement à choisir clairement leur statut, Hideyoshi systématisa une tendance sensible depuis plusieurs décades. Les *daimyô* se méfiaient de plus en plus des guerriers locaux et, dans la mesure du possible, les obligeaient à s'installer dans leur voisinage et à quitter les villages. Hideyoshi fit en sorte de tracer une limite nette entre paysans et guerriers, notamment en faisant du port des armes un privilège de ces derniers et en désarmant la population paysanne³⁴. Pour compléter cette mesure, en 1591 il ordonna à tous les *daimyô* de procéder à un recensement général de la population, village par village, maison par maison. Ceci permettait d'enregistrer chacun avec sa fonction – guerriers au service des *daimyô*,

34. En 1588, fut promulgué l'ordre de confiscation des sabres, dit *katana-gari* 刀狩, « la chasse aux sabres ». Les paysans étaient invités à rendre toutes les armes qu'ils détenaient. Le métal devait servir à édifier une grande statue de bouddha au Hôkô-ji à Kyôto.

paysans et habitants des villes, artisans ou marchands – et de dépister les guerriers sans maître, les individus en situation irrégulière. Hideyoshi, en figeant ainsi les statuts sociaux dans un cadre administratif, mettait fin à la période de renversement des hiérarchies, ôtait à d'éventuels émules toutes chances de réussite.

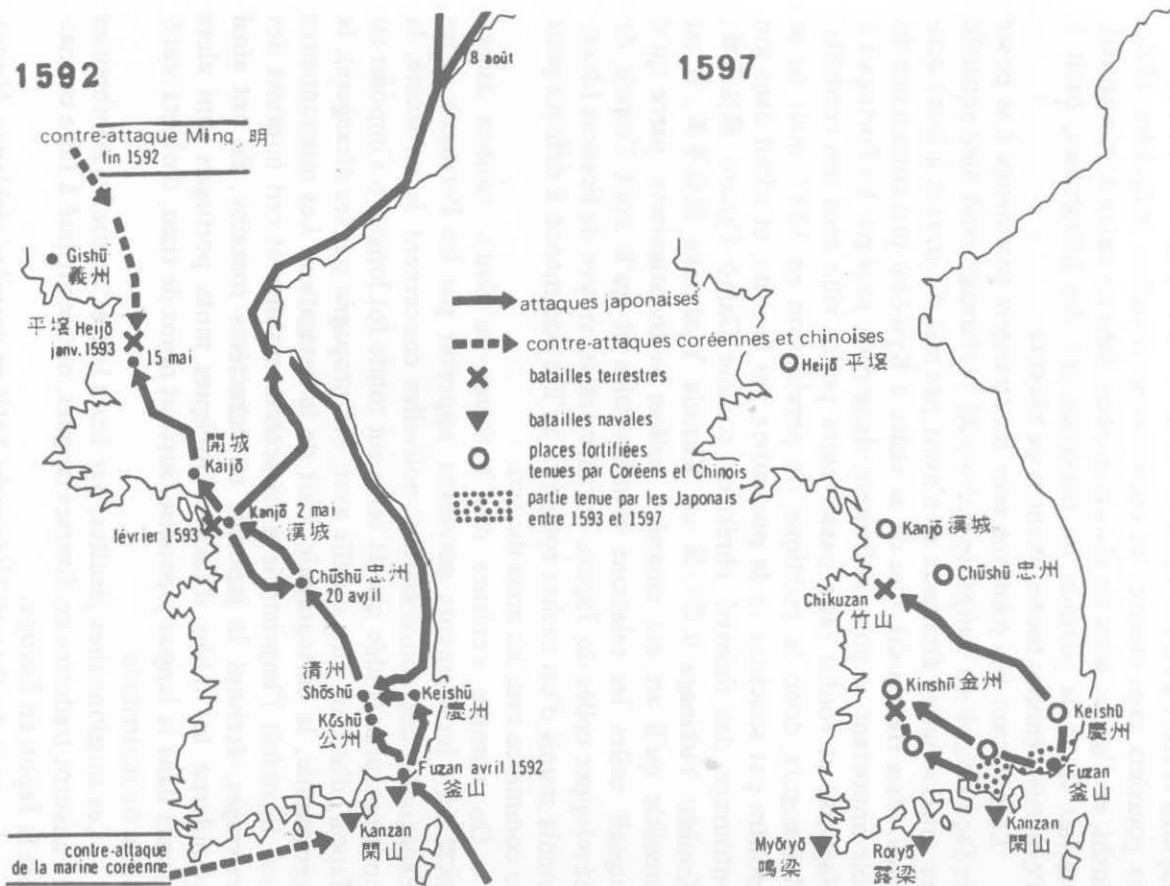
La question des relations avec les étrangers commença à se poser de façon aiguë du temps de Hideyoshi. Nobunaga avait bien accueilli les missionnaires étrangers et n'avait pas mis d'entraves à leurs activités. Mais Hideyoshi, lors de sa visite à Kyû-Shû prit conscience du rôle important et potentiellement dangereux joué par les Portugais à Nagasaki et voulut faire passer cette petite ville sous son contrôle. Il inaugura donc la politique de persécution en 1587, mais ne se montra pas soucieux de la poursuivre par la suite, et admit dans son entourage des *daimyô* chrétiens comme Gamô Ujisato 蒲生氏郷, Konishi Yukinaga 小西行長 ou Kuroda Yoshitaka 黒田孝高. Il est possible qu'il ait été amené à tolérer le christianisme, parce qu'il jugeait utiles les relations commerciales et qu'il avait l'espoir de développer celles du Japon, notamment au moyen de licences (documents munis d'un cachet rouge)³⁵ qu'il a commencé à délivrer pour le commerce avec les mers du Sud.

On nomme «culture des barbares du Sud», *nanban bunka* 南蛮文化, les éléments nouveaux apportés par les Portugais et les Espagnols; ces connaissances nouvelles concernent la médecine, la cosmographie (l'idée que la terre est ronde fut longue à s'imposer au Japon, d'autant plus qu'elle avait été propagée par les étrangers), la géographie, la cartographie, l'art de la navigation. Les missionnaires ont introduit l'imprimerie à caractères mobiles et ont imprimé des ouvrages, écrivant le japonais en caractères romains; ils ont ainsi popularisé les fables d'Esopé. Quelques mots portugais sont alors passés dans la langue japonaise, surtout noms de tissu, d'objets matériels, de nourriture.

Les missionnaires jésuites, par leurs lettres annuelles nombreuses et aussitôt traduites en diverses langues, ont contribué à faire connaître le Japon en Europe.

Le nom du lieu où Hideyoshi bâtit sa dernière résidence, Momoyama 桃山, servit à nommer l'épanouissement artistique, les styles de la fin du XVI^e siècle, caractérisés par l'opulence et la richesse décorative. La seconde moitié du XVI^e siècle vit la construction de grandes forteresses entourées d'énormes murailles de pierres. Il est

35. Lettre à cachet rouge *shuinjô* 朱印状, autorisation donnée à un bateau d'aller faire du commerce; on appelle ces bateaux autorisés *shuinsen* 朱印船, bateaux munis d'une licence portant le cachet rouge (du grand chancelier).



Commentaire de la carte

Pour quelle raison, dans quel but Hideyoshi a-t-il tenté la conquête de la Corée? Avait-il été saisi de mégalomanie au point de vouloir conquérir non seulement la Corée mais encore l'empire chinois? Désirait-il reconquérir les territoires qui, selon le *Nihon shoki*, avaient été, à une époque très ancienne, dans la mouvance du Yamato? Son but était-il seulement d'entrer en relations commerciales avec la Chine et de reprendre sur une plus grande échelle la politique d'Ashikaga Yoshimitsu? Voulait-il se débarrasser d'un grand nombre de guerriers que la réorganisation du pays ne permettait pas d'intégrer dans le nouveau système des services et qui pouvaient être un danger potentiel? Cherchait-il à user les forces des grands *daimyô* encore imparfaitement soumis? La lumière n'a pu être faite complètement sur ces points. Ce qui est certain, c'est que ces expéditions demandèrent d'énormes préparatifs matériels et mobilisèrent plus de 150 000 hommes. Elles permirent à Hideyoshi d'accroître son emprise sur le Japon et de faire passer quantité de revenus sous son contrôle direct. L'expédition de 1592 prit les Coréens presque par surprise. Ils étaient militairement beaucoup moins bien entraînés que les Japonais et ne connaissaient pas l'usage du fusil. Les armées japonaises furent en quinze jours à la capitale et s'élancèrent en deux colonnes vers le nord. La Corée demanda l'aide des Ming dont elle se reconnaissait tributaire. La retraite des armées japonaises fut presque aussi rapide que l'avance, mais ne fut pas une déroute. La marine coréenne qui disposait, au début, de bateaux mieux protégés, détruisit beaucoup de bateaux japonais. Les envahisseurs se replièrent dans la région de Fuzan où ils ont maintenu une tête de pont jusqu'à la campagne de 1597. Cette deuxième offensive fut menée avec plus de prudence. Elle fut interrompue par la mort de Hideyoshi. Les *daimyô* chefs de l'armée d'invasion s'empressèrent de rentrer dans leurs fiefs. Le Japon avait dû faire de grandes dépenses pour les préparatifs, mais les armées ont ensuite en partie vécu sur le pays. Elles ont ruiné la Corée, qui mit longtemps à se remettre, et capturé beaucoup d'hommes. Parmi les prisonniers, certains transmirent des techniques, comme l'imprimerie par caractères mobiles (qui d'ailleurs ne se développa pas beaucoup) et surtout la poterie. Les produits d'Arita, *Arita-yaki* 有田焼 et d'autres ont acquis de la réputation depuis cette époque.

probable que les plans sont influencés par l'art militaire de l'Occident. Ces châteaux comprenaient un donjon, le plus représentatif de ceux qui subsistent est celui de Himeji 姫路. Dans l'intérieur de ces enceintes ou dans les villes, des résidences plus souriantes furent construites dont les modèles sont le Jurakudai 聚楽第 que Hideyoshi fit élever à Kyôto, grâce aux contributions des *daimyô* et dont il subsiste des éléments dans certains temples de cette ville, et celle de Fushimi. Les peintres de la famille Kanô 狩野, Eitoku 永徳 (1543-1590) et Sanraku 山楽 (1559-1635) ont orné les cloisons coulissantes de décors somptueux et de scènes de genre.

Hideyoshi et les autres *daimyô* ses contemporains ont apprécié particulièrement l'art du thé. Sen Rikyû 千利休 (1522-1591), fils d'un marchand de Sakai a vécu longtemps dans l'entourage de Hideyoshi, jouant un rôle politique fort important dans les tractations entre le grand chancelier et les *daimyô*. Hideyoshi goûtait aussi bien l'art du thé sobre et raffiné proposé par Rikyû que des séances plus pompeuses telle que celle qu'il offrit en 1588 à l'occasion de la visite de l'empereur à sa résidence de Jurakudai. L'art du thé tendait à perdre son caractère populaire pour devenir une activité aristocratique et quelque peu figée. Une évolution du même genre avait atteint le *nô*. En revanche un nouveau genre de spectacle prit naissance, le *kabuki*.

C. Tokugawa Ieyasu et l'établissement du *bakufu* des Tokugawa ou d'Edo

La succession de Hideyoshi était délicate. En effet, pendant longtemps il n'avait pas eu de fils et avait seulement adopté divers parents, mais il lui naquit tardivement, en 1593, un fils d'une de ses épouses. Cet enfant, déclaré héritier, n'avait que cinq ans à la mort de Hideyoshi. Ce dernier avait essayé d'organiser un conseil des anciens dans lequel l'équilibre entre les grands *daimyô* devait laisser une chance à son fils, mais l'action de Tokugawa Ieyasu allait anéantir cet espoir.

Carrière de Tokugawa Ieyasu 徳川家康

- 1542 naît au château d'Okazaki dans la province de Mikawa ; fils de Matsudaira Hirofada 松平広忠
- 1548 envoyé comme otage chez le seigneur Imagawa Yoshimoto 今川義元 de Tôtoûmi.
- 1560 après la victoire d'Oda Nobunaga à Okehazama sur les Imagawa, retrouve son château d'Okazaki.

- 1562 pacifie la province de Mikawa.
 1566 prend le nom de Tokugawa³⁶ et se donne donc pour descendant des Minamoto.
 1568 fait des conquêtes dans la province de Tôtômi.
 1570 bâtit le château de Hamamatsu, remporte pour Nobunaga la victoire d'Anegawa.
 1573 est battu à Mikatagahara 三方ヶ原 par Takeda Shingen.
 1575 participe à la bataille de Nagashino gagnée par le camp de Nobunaga.
 1581 chasse les Takeda de Tôtômi.
 1582 met la main sur la province de Suruga ; après la mort de Nobunaga occupe Kai et Shinano.
 1584 lutte sans désavantage contre Hideyoshi à Komaki et à Nagakute, puis accepte de reconnaître son autorité.
 1590 après la défaite des Hôjô, reçoit leurs dépouilles ; le centre de son pouvoir se déplace vers l'est : il contrôle les provinces de Musashi, Izu, Sagami, Kazusa, Shimôsa et Kôzuke avec un revenu de 2 500 000 *koku*. Il fonde Edo 江戸.
 1598 devient un des cinq anciens, *tairô* 大老
 1600 s'empare de l'héritage de Hideyoshi et impose son autorité à tout le pays par la victoire de Sekigahara 関ヶ原
 1603 reçoit le titre de *sei taishôgun*, un nouveau *bakufu* est fondé.
 1605 abdique en faveur de son fils Hidetada
 1614 premier siège d'Ôsaka où réside le fils de Hideyoshi, *Ôsaka fuyu no jin* 大坂冬の陣, siège d'hiver.
 1615 deuxième siège d'Ôsaka, *Ôsaka natsu no jin* 大坂夏の陣, siège d'été ; la descendance de Hideyoshi est éliminée et tous les opposants détruits.
 1616 Ieyasu est nommé ministre des Affaires suprêmes, *dajôdai-jin*, et meurt.

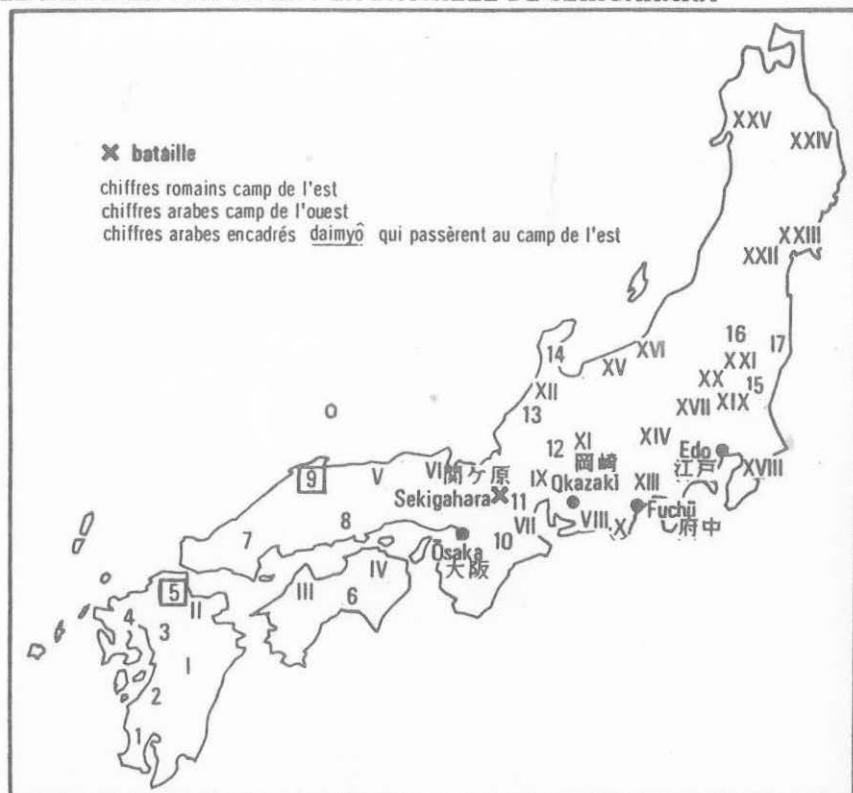
Il y eut division entre deux camps, qui d'ailleurs se dessinaient du vivant de Hideyoshi, celui des administrateurs, en général *daimyô* récents aux fiefs modestes, qui avaient été les agents de la politique financière et de la fabrication des cadastres, et des *daimyô* plus importants.

36. Ieyasu demanda officiellement à la cour l'autorisation de reprendre le nom de Tokugawa. Il produisit alors une généalogie sans doute fabriquée et paya le *kanpaku*, noble de cour de la maison Konoe qui avait négocié l'affaire. Ce nom de Tokugawa, nom de lieu de la province de Kôzuke, où les Nitta avaient été installés à l'époque de Kamakura, lui permettait de revendiquer une ascendance Nitta et donc Minamoto. Or les deux *bakufu* précédents, ceux de Kamakura et de Muromachi, ont été créés pour des Minamoto.

Ieyasu et l'autre ancien important, Maeda Toshiie, évitèrent de se compromettre avec l'un ou l'autre camp. Toshiie était le seul *daimyô* capable de tenir en échec les ambitions d'Ieyasu, mais il mourut en 1599. Ieyasu s'installa à Ôsaka, faisant figure de principal tuteur du jeune Hideyori, Maeda Toshinaga et Uesugi Kagekatsu se retirèrent. Mais le premier, finalement, se rallia à Ieyasu qui préféra retourner dans l'Est pour laisser ses adversaires se découvrir. Une ligue de l'Ouest se forma à l'instigation d'Ishida Mitsunari, dans laquelle entrèrent des *daimyô* du camp des administrateurs (mais pas tous), des fidèles serviteurs de la famille de Hideyoshi, des *daimyô* de l'Ouest, des *daimyô* chrétiens (mais il y en eut aussi dans l'autre camp). Ieyasu constitua lui aussi une ligue (voir carte p. 295), le camp de l'est. En septembre 1600, la bataille décisive se déroula à Sekigahara. Ieyasu put ensuite confisquer les biens de quatre-vingt-dix familles, plus de 4 millions de *koku* et procéder à une redistribution des fiefs. Il ne mit aucune impatience à recevoir des titres. La cour lui accorda, en 1603, celui de *shôgun* que l'ascendance Minamoto, qu'il revendiquait, rendait possible. Pour assurer la succession, il céda dès 1605 son titre à un de ses fils et se retira à Sunpu. Il vit avant sa mort la destruction du château d'Ôsaka et la disparition de Toyotomi Hideyori autour duquel les mécontents se groupaient. On dit que le prétexte choisi pour faire le premier siège d'Ôsaka fut l'inscription gravée par Hideyori sur une cloche de temple, sécurité du pays³⁷; on feignit de la prendre pour une manœuvre magique, le nom d'Ieyasu y apparaissant coupé en deux. Cet événement de la prise d'Ôsaka fonda définitivement le nouveau *bakufu* dont le siège se trouvait dans l'Est, à Edo.

37. L'inscription *kokka ankô* 国家安廌, comporte les deux caractères du nom de Ieyasu, mais séparés.

LE JAPON EN 1600 AVANT LA BATAILLE DE SEKIGAHARA



On n'a fait figurer que les *daimyō* dont le fief a un revenu évalué à 100 000 *koku* au moins. Les chiffres arabes désignent les *daimyō* du camp de l'ouest opposé à Tokugawa Ieyasu, les chiffres romains ceux du camp de l'est ; les chiffres encadrés ceux qui changèrent de camp au dernier moment.

1. Shimazu Tadatsune 島津忠恒/Iehisa 家久, 1576-1638 (560 000 *koku*), n'eut pas le temps d'envoyer des contingents et sauva son fief.
2. Konishi Yukinaga 小西行長 ? - 1600 (200 000 *koku*), *daimyō* chrétien, perdit le fief et la vie.
3. Mōri Hidekane 毛利秀包, 1566-1601 (130 000 *koku*), perdit son fief.
4. Nabeshima Katsushige 鍋島勝茂, 1580-1657 (360 000 *koku*), prit d'abord parti pour l'Ouest, mais ne put arriver à Sekigahara et sauva son fief.
- 5** Kobayakawa Hideaki 小早川秀秋, 1582-1602 (520 000 *koku*), fut déplacé dans les provinces de Bizen et Mimasaka.
6. Chōsokabe Morichika 長曾我部盛親, 1575-1615 (220 000 *koku*), perdit son fief.
7. Mōri Terumoto 毛利輝元, 1553-1625 (1 210 000 *koku*), fut réduit aux provinces de Suo et Nagato avec 369 000 *koku*.
8. Ukita Hideie 宇喜田秀家, 1572-1655 (570 000 *koku*), perdit son fief.
- 9** Kikkawa Hiroie 吉川広家, 1561-1625 (110 000 *koku*), se maintint grâce à sa trahison.

- 10 Masuda Nagamori 増田長盛 1545-1615 (200 000 *koku*), perdit son fief.
- 11 Ishida Mitsunari 石田三成 1560-1600 (190 000 *koku*), perdit fief et vie.
- 12 Oda Hidenobu 織田秀信 1580-1605 (130 000 *koku*), perdit son fief.
13. Niwa Nagashige 丹羽長重 1571-1637 (130 000 *koku*), perdit son fief et fut recasé dans le Nord.
- 14 Maeda Toshimasa 前田利政 1578-1633 (220 000 *koku*), perdit son fief.
- 15 Satake Yoshinobu 佐竹義信 1570-1633 (550 000 *koku*), fut déplacé et réduit à 258 000 *koku*.
- 16 Uesugi Kagekatsu 上杉景勝 1555-1623 (1 200 000 *koku*), combattit dans le Nord les partisans d'Ieyasu; fut réduit à 300 000 *koku* à Yonezawa.
- 17 Iwaki Sadataka 岩城貞隆 1584-1621 (120 000 *koku*), fut réduit à 20 000 *koku*.

- I Katô Kiyomasa 加藤清正 1562-1611 (250 000 *koku*).
- II Kuroda Nagamasa 黒田長政 1568-1623 (180 000 *koku*).
- III Katô Yoshiaki 加藤嘉明 1563-1631 (100 000 *koku*), devait recevoir en 1627 le fief d'Aizu avec 400 000 *koku*.
- IV Ikoma Chikamasa 生駒親政 1526-1603 (150 000 *koku*).
- V Miyabe Nagahiro 宮部長熙 ? - 1634 (200 000 *koku*); sa fidélité n'ayant pas été entière, perdit son fief.
- VI Hosokawa Tadaoki 細川忠興 1563-1645 (170 000 *koku*); reçut en fief la province de Buzen.
- VII Tsutsui Sadatsugu 筒井貞次 1562-1615 (100 000 *koku*), devait plus tard perdre son fief par mesure disciplinaire.
- VIII Ikeda Terumasa 池田輝政 1564-1613 (150 000 *koku*), reçut en récompense la province de Harima.
- IX Fukushima Masanori 福島正則 1561-1624 (200 000 *koku*), fut transféré à Hiroshima avec la province d'Aki et une part de celle de Bingo mais, plus tard, perdit ce fief et fut recasé en Shinano sur un petit fief.
- X Horio Tadauji 堀尾忠氏 1577-1604 (120 000 *koku*).
- XI Kyôgoku Takatomo 京極高知 1572-1622 (150 000 *koku*), fut transféré plus tard en Tango.
- XII Maeda Toshinaga 前田利長 1562-1614 (840 000 *koku*).
- XIII Nakamura Kazuujî 中村一氏 ? - 1600 (150 000 *koku*).
- XIV Asano Nagamasa 浅野長政 1547-1611 (220 000 *koku*); dès avant la bataille reçut un accroissement de revenus; son fils reçut 370 000 *koku* en Kii.
- XV Mori Tadamasa 森忠政 1570-1634 (130 000 *koku*), confirmé dans son fief reçu récemment.
- XVI Hori Hideharu 堀秀治 1576-1606 (300 000 *koku*), confirmé dans son fief reçu en 1598.
- XVII Honda Tadakatsu 本田忠勝 1548-1610 (100 000 *koku*), transféré à Kuwana avec 150 000 *koku*.
- XVIII Matsudaira Tadayoshi 松平忠吉 1580-1607 (100 000 *koku*)' fils d'Ieyasu, transféré en Owari.
- XIX Yûki Hideyasu 結城秀康 1574-1607 (100 000 *koku*), reçut le nom de Matsudaira et fut transféré en Echizen.
- XX Sakakibara Yasumasa 榊原康政 1548-1606 (100 000 *koku*).

- XXI Gamô Hideyuki 蒲生秀行 1583-1616 (180 000 *koku*), *daimyô* chrétien, reçut 600 000 *koku*, fief d'Aizu, pour quelque temps.
- XXII Mogami Yoshimitsu 最上義光 1546-1614 (240 000 *koku*), combattit sur place et sans succès mais reçut un accroissement de fief.
- XXIII Date Masamune 伊達政宗 1567-1636 (580 000 *koku*), combattit sur place contre le camp du sud, confirmé.
- XXIV Nanbu Toshinao 南部利直 1576-1632 (100 000 *koku*).
- XXV Akita Sanesue 秋田実季 ? - 1659 (190 000 *koku*); plusieurs années après perdit une part de son fief puis la totalité.

CHAPITRE 6

EPOQUE D'ÉDO OU DU BAKUFU DES TOKUGAWA (1603-1867)

APERÇU SUR LES SOURCES

Documents d'administration ou documents officiels

L'époque moderne a laissé, ce qui est normal, une énorme quantité de documents, imprimés ou non, de toutes sortes. L'abondance des sources est telle que le plan suivi pour la publication des « Documents historiques du grand Japon », *Dainihon shiryô* 大日本史料 n'a pu être maintenu. La compilation de cette série doit se poursuivre de façon à couvrir la période qui va de 1603 à 1651; une vingtaine d'années seulement sont achevées. Mais bien d'autres collections de documents, élaborées par l'Institut d'historiographie, *Shiryôhensan-jo* 史料編纂所, qui dépend de l'université de Tôkyô, ou par d'autres organes, permettent de consulter commodément une foule de documents d'ordres politique, économique ou administratif. De larges portions des « Chartes du grand Japon », *Dainihon komonjo* 大日本古文書, concernent l'époque moderne, notamment dans la partie relative aux archives des familles, que ce soit les Mōri du fief de Chōshū, les Shimazu de Satsuma, les Date de Sendai, ou les Asano de Hiroshima. La collection des « Documents historiques de l'époque moderne du grand Japon », *Dainihon kinseishiryô* 大日本近世史料, comprend, dans la partie publiée, des registres du cadastre de certains fiefs, ainsi que des registres de la population. La collection des « Documents historiques de la restauration », *Dainihon ishinshiryô* 大日本維新史料, doit couvrir de 1846 à 1871, mais la publication est encore fort peu avancée, de même que celle des « Documents historiques relatifs au Japon dans les langues étrangères », *Nihon kankei kaigaishiryô* 日本関係海外史料. Le ministère de la Justice a fait rassembler une énorme collection relative à la législation de l'époque des Tokugawa. Tous les règlements, soit à l'usage de l'administration soit à l'usage de la population, ont ainsi été publiés en douze volumes

des « Règlements des Tokugawa », *Tokugawa kinrei-kô* 徳川禁令考. L'université de Kyôto a publié un « Recueil de Documents historiques relatifs à la justice à l'époque moderne », *Kinsei hôseishiryô-shû* 近世法制史料集. On retrouve dans ces publications les principaux textes législatifs : « Règlements relatifs aux nobles de cour », *Kuge shohatto* 公家諸法度 ; « Règlements relatifs aux guerriers », *Buke shohatto* 武家諸法度, et tous les textes publiés postérieurement à cette législation fondamentale, les « Décisions du bakufu », *Osadamegaki* 御定書, les « Règlements du bakufu », *Ofuregaki* 御触書, dont il avait été constitué des collections à diverses ères. Par ailleurs, des administrations départementales ont pris soin, soit avant soit après la guerre, de faire publier des histoires locales ou des collections de documents relatifs à l'histoire locale, qui fournissent une foule de données sur l'économie, les systèmes agraire et fiscal. Le ministère de l'Agriculture a fait rassembler des « Documents sur l'histoire de l'administration forestière », *Nihon rinseishiryô* 日本林制史料. D'autres publications sur la population rurale, la vie populaire, fournissent aussi quantité de documents. Il va sans dire que les archives locales, familiales ou d'établissements religieux, contiennent encore beaucoup de documents d'ordre administratif ou économique non publiés, car les cadastres étaient périodiquement refaits, l'état civil tenu avec soin, des communautés villageoises, des familles paysannes même, tenaient des sortes de livres de raison, conservaient les règlements locaux.

Notes journalières

Ce genre, *nikki* 日記, s'est maintenu à l'époque d'Edo. Un certain nombre de ces documents sont publiés dans les « Archives du grand Japon », *Dainihon kokiroku* 大日本古記録. Les notes écrites par des nobles de cour ou des moines sont intéressantes surtout pour l'étude de la vie culturelle de Kyôto. On peut citer dans ce genre le *Kakumeiki* 隔奠記, notes journalières du supérieur du Kinkaku-ji, Hôrin Jôshô, tenues de 1635 à 1668, ou celles de Kitakôji Toshimitsu, *Kitakôji Toshimitsu nisshô* 北小路俊光日抄, de la fin du XVII^e siècle, ou celles d'Otsuki Takasuke, *Takasuke no sukune nichijiki* 孝亮宿禰日次記. Certaines notes de moines sont des documents importants parce que leur auteur a tenu le rôle de conseiller : les *Honkô-kokushi nikki* 本光國師日記, sont les notes journalières du moine Sûden 崇伝 (1569-1633), qui inspira la politique religieuse d'Ieyasu. Les *Gojiin-nikki* 護持院日記 du moine Ryûkô 隆光 (1649-1724) ont été écrites de 1692 à 1707 par un conseiller très en faveur auprès du *shôgun* Tsunayoshi. Il existe beaucoup de notes journalières tenues par de

grands personnages ou par des fonctionnaires moyens ou par des lettrés : *Ietada nikki* 家忠日記, œuvre de Matsudaira Ietada 松平家忠 (1577-1594) qui a servi Ieyasu ; *Umezu Masakage nikki* 梅津政景日記, écrites de 1612 à 1633 par un conseiller du fief d'Akita, qui a vu les débuts de ce fief et l'organisation de ses rapports avec le *bakufu* ; *Arai Hakuseki nikki* 新井白石日記, notes d'un penseur qui a conseillé le *bakufu* au début du XVIII^e siècle ; *Ôoka Echizen no kami Tadasuke nikki* 大岡越前守忠相日記, notes d'un préfet d'Edo fameux, Tadasuke (1677-1751). Enfin, il existe des notes journalières tenues par des penseurs dont le rôle fut moins officiel, mais qui sont intéressantes pour l'étude de l'histoire des idées, comme *Takayama Masayuki nikki* 高山正之日記, de Masayuki ou Hikokurô (1747-1793), penseur favorable à la cour qui dut se suicider par ordre du *bakufu* ; les notes de Matsuzaki Kôdô 松崎慊堂 (1771-1844), *Kôdô nikki*, tenues de 1819 à 1844, ou celles du médecin Gakusui (1810-1881), *Egi Gakusui nikki* 江木鱒水日記. Même les notes journalières d'un littérateur comme Takizawa Bakin 滝沢馬琴 (1767-1848), *Bakin nikki*, fournissent quantité de notions sur la vie urbaine, les conditions matérielles de l'activité littéraire, la mentalité du temps.

Tous les documents dont il a été question jusqu'ici étaient, quand ils furent composés, destinés à une application immédiate ou à l'administration quotidienne ou, dans le cas de notes journalières, à un usage individuel ou familial ; il ne s'agissait nullement d'œuvres destinées à l'impression. Mais il existe toute une autre catégorie de documents, les traités et histoires composés sur ordre officiel ou non. La production relative aux questions philosophico-politiques, économiques, géographiques, fut d'une rare abondance, que les textes aient été imprimés avant ou après la restauration. Il faut y joindre, à titre de source auxiliaire, la production littéraire, belles lettres et, surtout, littérature de distraction. Comme il n'est pas question de citer de façon exhaustive même les œuvres les plus importantes, on ne donnera ici que quelques noms d'auteurs et d'œuvres.

Généalogies, listes

Outre que le Japon avait dans ce domaine une longue tradition, il était naturel qu'un système de gouvernement fondé sur la hiérarchie et la distinction des ordres, ait tenu à faire établir des généalogies. Les « Tableaux de la cour » (littéralement « de ceux qui siègent au-dessus des nuages »), *Unjô meiran* 雲上明覧, imprimés pour la première fois en 1837, donnent les généalogies de la maison impériale et de la noblesse de cour. Le *bakufu* a fait compiler, entre 1614 et 1643, les « Généalogies de l'ère Kan.ei », *Kan.ei shokakeizuden*

寛永諸家系図伝, publication officielle mais fondée sur les déclarations des intéressés, et, entre 1799 et 1811, les «Généalogies révisées de l'ère Kansei», *Kansei chōshūshokafu* 寛政重修諸家譜, qui traitent des familles de chefs de fief, *han* 藩, et de celles dont les membres peuvent avoir une audience du *shōgun*. Le «Grand tableau des familles de guerriers», *Daibukan* 大武鑑, regroupe de nombreuses compilations anciennes. Les «Lignées des fiefs», *Hankanfu* 藩翰譜, d'Arai Hakuseki, furent composées en 1702. Enfin, au XIX^e siècle, un homme de la bannière, *hatamoto*, a établi une liste des *daimyō* qui ont été dégradés, déplacés de 1601 à son temps, œuvre qui a été poursuivie jusqu'en 1865, «Liste des suppressions», *Haizetsuroku* 廃絶録.

Histoire

Le *bakufu* a exercé un contrôle sur l'élaboration de l'histoire de son temps. Il a fait composer les «Chroniques véridiques des Tokugawa», *Tokugawa jikki* 徳川実記 par un groupe de lettrés sous la direction d'un maître de l'école officielle, Hayashi Jussai 林述斎 (1768-1841). L'œuvre fut achevée en 1849, elle couvre les règnes d'Ieyasu à Ieharu (1603-1786); elle est en général exacte. Les chroniques non officielles sont beaucoup plus rares que dans la période précédente, il est vrai que le genre des récits guerriers ne pouvait que disparaître dans une période de paix. Il subsiste un certain nombre d'œuvres relatives à l'établissement du régime: les «Récits d'exploits guerriers», *Bukō zakki* 武功雜記, de Matsuura Shigenobu 松浦鎮信 (1549-1614) racontent les guerres de la fin du XVI^e siècle et l'établissement du *bakufu*. Il existe de même quelques récits de la bataille de Sekigahara et des événements antérieurs et postérieurs, *Keichō-ki* 慶長記, *Keichō nikki* 慶長日記 et *Keichō kenmon-shū* 慶長見聞集, «Choses vues et entendues dans l'ère Keichō» ce dernier, récit de Miura Jōshin 三浦浄心 (1565-1644), guerrier vassal des Hōjō, donc vaincu et devenu bourgeois d'Edo. En dépit de l'origine de Jōshin, son récit est beaucoup moins critique à l'égard du nouveau régime que celui de l'auteur inconnu du «Récit de ce règne», *Tōdai-ki* 当代記, résumé de l'histoire de 1532 à 1569 et récit détaillé des événements de 1570 à 1615.

La biographie d'Ieyasu a donné lieu à une œuvre presque officielle, la «Fondation du Tōshōgū», *Tōshōgū engi* 東照宮縁紀. Le Tōshōgū est le sanctuaire dédié à Ieyasu devenu l'avatar, *gongen* 権現, «Lumière de l'est», *Tōshō*. Cette œuvre, illustrée par Kanō Tanyū, fut achevée vers 1640. Au début du XVIII^e siècle, une «Chronique de la vertu guerrière», *Butokuhennen shūsei* 武徳編年集成

est aussi une biographie du fondateur du régime. Si les chroniques et récits historiques relatifs à la période se font rares, il existe en revanche quelques recueils d'anecdotes sur des hommes importants du temps, comme le *Usô kanwa* 雨窓閑話, «Conversations à loisir devant une fenêtre quand tombe la pluie», anecdotes sur les fondateurs du *bakufu* ou *Ochibo-shû* 落穂集, «Recueil de glanes», de Daidôji Yûzan 大道寺友山 (1639-1730), laudateur de la loyauté, vertu des guerriers, ou *Buya shokudan* 武野燭談, les «Conversations à la lampe sur les guerriers de la capitale et des provinces», de 1740, anecdotes sur les premiers *shôgun* et les chefs des familles d'Owari, Kii et Mito, *Ôoka-seidan* 大岡政談, «Conversations politiques sur Ôoka», livre peu intéressant comme source sur l'action de ce préfet d'Edo, car les anecdotes sont souvent d'origine chinoise, mais utile pour l'étude des mentalités et pour le succès qu'il a eu. Il existe un assez grand nombre de livrets, quelquefois non publiés, biographies de certains chefs de fief.

Géographie et administration rurale

Le genre des descriptions de provinces comprenant des notices sur les lieux, les mœurs et les productions, remonte à l'époque ancienne avec les *fudoki* 風土記 empruntés à la Chine. Il a eu à l'époque d'Edo une grande vogue, qu'il s'agisse de compilations commandées par des chefs de fief ou de carnets de voyage d'érudits ou, à la limite, de guides du touriste. Le *daimyô* éclairé Hoshina Masayuki 保科正之 (1611-1672) fit faire en 1661 un *Aizu fudoki* 会津風土記. En 1844, le chef du fief d'Owari fit compiler un *Owari-shi* 尾張志. On pourrait citer aussi la «Monographie du Sud», *Nanro-shi* 南路志, publiée en 1813 sur le fief de Tosa. «La neige dans le pays d'Echigo», *Hokuetsu-seppu* 北越雪譜, de Suzuki Bokushi 鈴木牧之 (1770-1842), concerne une seule région; le «Manuel illustré des productions des mers et montagnes du Japon», *Nihon sankai meibutsu zue* 日本山海名物図絵, de 1754, concerne tout le pays. L'*Edo suzume* 江戸雀, le «Moineau d'Edo», est le premier guide touristique de la capitale, à la fin du XVI^e siècle. Du XIX^e siècle, on peut retenir les «Splendeurs d'Edo», *Edo hanjô-ki* 江戸繁昌記. Proches de ce genre sont les compilations relatives aux mœurs, ouvrages qui tiennent à la fois des *fudoki* et des manuels de protocole. Quoiqu'il y ait beaucoup d'arbitraire dans ce choix, on peut citer le «Dictionnaire des guerriers», *Buke myômoku-shô* 武家名目抄, espèce d'encyclopédie relative à la vie des guerriers, fonctions, habitat, vêtements, armes, protocole, style épistolaire, etc., œuvre commandée par le *bakufu* au XIX^e siècle. Les mœurs des guerriers ont donné naissance à divers autres ouvrages, à cheval sur

les genres descriptif et normatif, comme les « Actions des guerriers », *Buke jiki* 武家事記, anthologie de ce que doivent savoir les guerriers, par Yamaga Sokô 山鹿素行 (1622-1685), penseur considéré comme un des pères du concept de voie des guerriers, auteur fécond. Les mœurs des bourgeois sont décrites dans des ouvrages comme « Écrits sans ordre de Morisada », *Morisada Mankô* 守貞漫稿, sur les mœurs des trois grandes villes, Kyôto, Edo, Ôsaka, au XIX^e siècle. On peut rattacher à cette section les ouvrages qui traitent de la géographie des terres du Nord comme l'*Akaezo fûsetsu-kô* 赤蝦夷風説考, « Réflexions sur le pays des Aïnous » de Kudô Heisuke 工藤平助, qui donna au *bakufu* l'idée d'ordonner l'exploration d'Ezo et des Kouriles à la fin du XVIII^e siècle, ou des pays étrangers et de la politique à mener à leur égard comme le *Sangoku tsûran* 三国通覧, « Vues sur les trois pays », ou le *Kaikoku heidan* 海国兵談, « Défense militaire d'un pays maritime », de Hayashi Shihei 林子平 (1738-1793), ouvrage qui valut une condamnation à son auteur.

L'économie du pays était alors fondée essentiellement sur l'agriculture considérée comme la seule activité vraiment productive ; il est normal que cet aspect de l'administration ait donné lieu à des productions nombreuses et fort instructives : « Introduction à l'administration rurale », *Jikata hanrei-roku* 地方凡例録, œuvre achevée en 1794 par Ôishi Kyûkei 大石久敬 (1721-1794), « Glanes d'administration rurale », *Jikata ochibo-shû* 地方落穂集 de 1763, « Encyclopédie agricole », *Nôgyô zensho* 農業全書 (1697), de Miyazaki Yasusada 宮崎安貞 (1623-1697), un des premiers agronomes du Japon. De la même époque est le *Hyakushô denki* 百姓伝記, « Les paysans, biographie », qui retrace l'état agricole du Tôkaidô au XVII^e siècle. L'« Écrit de Saizô », *Saizô-ki* 才蔵記, de la fin du XVII^e siècle, est l'œuvre d'un maire de village. Plus théoriques sont : « Bénéfices de l'agriculteur », *Nôka-eki* 農家益, d'Ôkura Nagatsune 大藏永常, et « Principes de politique agricole », *Nôsei honron* 農政本論, de Satô Nobuhiro 佐藤信淵 (1769-1850), qui est un des représentants de la pensée économique et un des partisans de l'ouverture.

Essais politiques et économiques

Les penseurs de cette époque, formés à la philosophie néo-confucianiste ou tenants du retour à une interprétation directe des classiques chinois, étaient tournés vers l'étude des sociétés et des devoirs des hommes en société beaucoup plus que vers la considération de problèmes métaphysiques. En outre, à la fin du XVIII^e siècle, apparut une tendance qu'on pourrait presque appeler « positive », soucieuse de connaître les mécanismes économiques. Le nombre des œuvres est

tel qu'on ne peut que citer quelques noms, soit de praticiens de l'administration soit de penseurs. Parmi les premiers : Honda Masanobu 本多正信 (1538-1616), un des principaux serviteurs d'Ieyasu, auteur du *Honsa-roku* 本佐録 ; Tokugawa Muneharu, chef du fief d'Owari, qui écrivit un «Précis du gouvernement bienveillant», *Onchi seiyô* 温知政要 (1731); Matsudaira Sadanobu 松平定信 (1758-1829), ministre du *bakufu* qui a laissé son autobiographie, «Parole d'un homme sous le ciel», *Uge no hitokoto* 宇下人言 ; Matura Seizan 松浦靜山 (1760-1841), ex-chef du fief de Hirado, auteur des «Entretiens de la nuit, 11^e lune de 1812», *Kasshi yawa* 甲子夜話, achevés vers 1832; Kikuchi Bimon 菊池弥門, guerrier de la bannière, *hatamoto*, auteur à la fin du XVIII^e siècle de «Vues confidentielles de Ryûei», *Ryûei hikan* 柳營秘鑑, ou les fonctionnaires du *bakufu* qui ont laissé le «Précis de gouvernement du peuple», *Minkan-seiyô* 民間省要 et la «Relation de ce qu'on voit et entend dans les affaires», *Seji kenbun-roku* 世事見聞録. Parmi les seconds : Kumazawa Banzan 熊沢藩山 (1619-1691), à qui son œuvre, «Discussion à la lumière de la Grande Étude», *Daigaku wakumon* 大学或問, valut des ennuis de la part des autorités, car il y proposait de renvoyer les guerriers à la terre, et dont la pensée politique se retrouve aussi dans un recueil imprimé par ses disciples en 1709, «Écrits non officiels sur des sujets variés», *Shûgi gaisho* 集義外書 ; Arai Hakuseki, qui a offert des rapports et des propositions au gouvernement sur des questions politiques ou monétaires rassemblés dans les «Propositions de Hakuseki», *Hakuseki kengi* 白石建議 et laissé une justification de son action dans son autobiographie *Oritaku shiba no ki* 折焚く柴の木; Muro Kyûsô 室鳩巢 (1658-1734), dont les disciples ont conservé la pensée politique dans un recueil intitulé le «Secret de Kenzan», *Kenzan hisaku* 兼山秘策 ; Ogyû Sorai 荻生徂徠 (1666-1728), dont on a des «Conversations politiques», *Seidan* 政談, qui ont été communiquées au *shôgun* Yoshimune; Satô Nobuhiro 佐藤信淵 (1769-1850), représentant du courant économiste positif, auteur, entre autres œuvres, d'un «Plan secret pour l'unification du pays», *Kondô hisaku* 混同秘策 (1823), et d'une «Discussion sur les prix», *Bukka yoron* 物価余論; Fujita Tôko 藤田東湖 (1806-1855), auteur du manifeste de l'école du fief de Mito, «Sens du mémoire sur le Kôdôkan», *Kôdôkanki jutsugi* 弘道館記述義, œuvre qui a fourni une part de leur idéologie aux auteurs de la restauration. Les «Réflexions d'un bourgeois», *Chônin kôken-roku* 町人考見録, sont l'œuvre de Mitsui Takafusa 三井高房 (1684-1748), un des membres de la grande famille de négociants. Mais les «Notes sur l'économie», *Keizai-roku* 経済録, sont d'un penseur, Dazai Shundai 太宰春台 (1680-1747), comme le «Plan secret sur l'économie», *Keisei hisaku* 経世秘策, de Honda

Toshiaki 本多利明 (1743-1820), qui expose un plan de développement du commerce et des relations avec les étrangers.

Sciences et érudition

L'étude des sciences naturelles et physiques qui commença à se développer, les études hollandaises qui eurent une grande influence sur la botanique et sur la médecine, le goût persistant pour l'érudition, pour les commentaires des œuvres littéraires du passé national, pour les compilations et le classement des documents, toutes ces activités intellectuelles furent favorisées par la longue paix et par les encouragements officiels donnés aux études et produisirent une quantité considérable d'œuvres qui, toutes, ont quelque chose à nous apprendre sur cette période.

La «Naissance des études hollandaises», *Rangaku kotohajime* 蘭学事始 (1815), de Sugita Genpaku 杉田玄白 (1733-1817), expose les travaux des traducteurs d'une anatomie parue sous le titre de «Nouveau traité d'anatomie», *Kaitai shinsho* 解体新書; ces deux œuvres sont les plus célèbres témoignages de la vogue des études hollandaises et scientifiques et les plus anciennes. Il y a beaucoup à apprendre non tant sur l'histoire médiévale et ancienne que sur la mentalité de l'époque d'Edo, dans les œuvres historiques d'Arai Hakuseki à qui on fait l'honneur d'avoir, un des premiers, manifesté le sens de la critique historique, ou dans celles de Rai San'yō 頼山陽 (1780-1832). Le manuel intitulé «Mes réflexions à la lecture de l'histoire», *Tokushi yoron* 読史余論 du premier; l'«Histoire non officielle», *Nihon gaishi* 日本外史 et l'«Histoire politique du Japon», *Nihon seiki* 日本政記, du second, ont, en partie, fixé la problématique de l'histoire japonaise pour des générations.

Le travail de commentaire, les études philologiques, doivent beaucoup à l'École des études nationales, *Kokugaku* 国学, dont le monument est le commentaire du *Kojiki*, *Kojiki-den* 古事記伝 de Motoori Norinaga 本居宣長 (1730-1801).

Littérature

Il s'agit principalement des romans et récits qui sont une source importante pour l'étude de la vie urbaine, de celle des quartiers de plaisirs. Les plus utiles en ce genre sont les œuvres d'Ihara Saikaku 井原西鶴 (1642-1693) (*Nihon eitaigura* 日本永代蔵), de Shikitei Samba 式亭三馬 (1776-1822) (*Ukiyo buro* 浮世風呂, *Ukiyo doko* 浮世床), et d'Asai Ryōi 浅井了意 (1612-1691). Les genres nouveaux, comme le *haikai*, la poésie satirique, et le théâtre de *kabuki* fournissent aussi d'utiles aperçus.

Le régime d'Edo est caractérisé par son aspect à la fois féodal et bureaucratique, par la rigidité des statuts sociaux, et par la rupture des relations avec l'étranger. On y distingue quatre périodes :

- la mise en place des institutions sous les trois premiers *shōgun* jusqu'en 1651 ;
- l'apogée jusqu'au début du XVIII^e siècle ;
- l'époque des difficultés et des redressements successifs jusqu'au milieu du XIX^e siècle ;
- enfin l'agonie du régime qui disparut en 1867.

I. ORGANISATION DU RÉGIME

A. Institutions

La nomination d'Ieyasu au rang de *shōgun* ne suffit pas à créer des institutions, celles-ci s'organisèrent progressivement du temps du fondateur qui garda une grande influence, quoiqu'il se fût retiré à Sunpu, laissant le titre de *shōgun* et le château d'Edo à son fils Hidetada et assurant la succession à son petit-fils Iemitsu. C'est du temps de ce dernier que les institutions du *bakufu* prirent leur couleur définitive et que ses relations avec les fiefs furent règlementées.

Il va sans dire que, théoriquement, c'est d'une délégation de l'empereur que le *bakufu* tirait son autorité. Mais, en fait, ce dernier contrôlait sévèrement les activités de la cour, la subventionnait, a émis pour les nobles de cour un règlement qui leur faisait obligation d'étudier les lettres et de s'abstenir des armes, et limitait leurs possibilités de communiquer avec le reste du pays¹. Les établissements religieux étaient eux aussi soumis à un règlement établi par Edo.

Le *bakufu* des Tokugawa, à la différence de ses prédécesseurs, a gardé une base territoriale importante. Le cadastrage et l'évaluation des revenus du pays tout entier donne, grosso modo aux alentours de 1603, le chiffre de 20 millions de *koku* de riz², sur lesquels le *bakufu*

1. *Kinchū narabini kuge shohatto* 禁中並公家諸法度 pour les nobles de cour, règlement promulgué en 1615.

2. Le *kokudaka* 石高 est le fondement de l'administration de l'époque d'Edo. Les registres du cadastre ordonnés par Hideyoshi enregistrèrent village par village les superficies, les revenus estimés, calculés en riz, et les noms des paysans responsables. Le revenu estimé en riz (*koku* est la mesure de capacité utilisée pour le riz et *taka* le montant) servait donc à mesurer l'importance d'un fief, l'augmenter ou le diminuer, permettait de récompenser ou punir les *daimyō*.

disposait d'un peu plus du quart. La cour avait 100 000 *koku*, les établissements religieux 400 000. Le reste était partagé entre les *daimyô*. Outre des terres, le *bakufu* a gardé le contrôle des grandes villes ou des villes de commerce — Kyôto, Ôsaka, Nagasaki, Nara, Sakai —, et des mines — or de Sado, argent d'Ikuno et Iwami — s'arrogeant le monopole de l'émission de la monnaie. Cette base territoriale, la victoire et le titre reçu de l'empereur ont donné à Ieyasu et à ses deux premiers successeurs une autorité de fait sur les *daimyô*, le droit de les confirmer, nommer, déplacer, dégrader et même, dans les débuts, de leur demander des services importants, notamment pour la construction du château d'Edo. Par la suite, l'idéologie néo-confucianiste, la force des précédents ont cimenté le régime.

Les institutions du *bakufu* ont un double rôle : administrer les territoires placés sous son contrôle direct et, par ailleurs, surveiller les *daimyô*, diriger la politique générale du pays : relations avec les étrangers, organisation des systèmes des communications et des monnaies, etc. Les agents de l'administration du *bakufu* étaient choisis dans deux groupes de vassaux du *shôgun*. Les postes les plus importants étaient confiés à des chefs de fief, les *fudai daimyô*, serviteurs héréditaires d'Ieyasu et de ses pères. Le terme de *fudai* 譜代, à l'origine, a le sens de « lignée légitime » ; puis il a pris celui de « lignée qui sert de père en fils une même famille ». On l'a appliqué aux descendants du groupe de guerriers locaux de la province de Mikawa, qui ont servi Ieyasu et ont été placés par lui à la tête de divers fiefs³, *han*, généralement peu importants. Les autres postes étaient confiés aux hommes de la bannière, *hatamoto* 旗本, et aux hommes de la maison du *shôgun*, *gokenin*. Le terme de *hatamoto*, littéralement « au pied de la bannière », a désigné le lieu où se tient le chef d'une armée et les hommes, ses serviteurs directs, qui l'entourent. A l'époque d'Edo, il a fini par désigner une catégorie particulière de vassaux, ceux qui ne disposaient pas de fief du type *han* (c'est-à-dire sur lesquels ils jouissaient en théorie de la plénitude des droits

Le chef du fief ou celui à qui une portion de revenu avait été attribuée percevait les taxes calculées sur ce *kokudaka*. Ce chiffre du revenu estimé permettait d'établir les services dus par chaque fief, notamment le nombre des hommes d'armes qu'il était tenu de mettre sur pied.

3. *Han* 藩, ce terme s'est imposé à date tardive pour désigner le territoire et les hommes soumis à l'administration d'un *daimyô*. On trouve plutôt dans les documents de l'époque d'Edo les termes *ryôchi* 領地, ou *shiryô* 私領, terres sous l'administration propre d'un *daimyô* ou *hōchi* 封地, terres concédées en fief. Un fief doit avoir un revenu estimé d'au moins 10 000 *koku*.

d'administration), mais de fiefs dits *chigyô-chi*⁴ dont le revenu était toujours en principe inférieur à 10 000 *koku* (la moyenne se situait vers 3 000) et sur lesquels leur autorité était contenue dans des limites étroites, quand ils n'étaient pas tout simplement confiés à l'administration des intendants locaux du *bakufu*. Les hommes de la bannière se distinguaient des hommes de la maison par des revenus plus élevés, la possibilité d'obtenir des charges importantes et le droit d'avoir une audience *ekken* 謁見 du *shôgun*. Il y avait environ 3 000 hommes de la bannière dans la première moitié du XVIII^e siècle.

Organes du *bakufu* d'Edo

Le *sei taishôgun*, ou *shôgun*, dirige l'ensemble. Dans ses relations avec l'étranger, il prend le titre de *tai kun* 大君, le grand seigneur. Les *shôgun* Tokugawa l'ont employé notamment dans leurs relations avec la Corée. Ils ont abandonné le titre de *koku-ô*, roi, prince du pays, utilisé par les Ashikaga dans les négociations avec la Chine, parce qu'il avait une couleur de subordination à l'égard de la grande puissance continentale. *Taikun* n'avait pas jusque-là été adopté, sinon avec la lecture *ôkimi*, pour désigner les empereurs à l'époque proto-historique.

Le *shôgun* est assisté d'un conseil dit « des anciens », *rôjû* 老中, au nombre de quatre ou cinq. Quand les circonstances sont délicates, ce conseil peut être présidé par un grand ancien, ou chef des *rôjû*, le *tairô* 大老.

A partir du XVIII^e siècle, deux familles seulement, les Sakai 酒井 et les Ii 井伊 ont reçu quelquefois cette charge. Une quarantaine de familles de *daimyô* ont fourni des anciens durant les deux siècles et demi du *bakufu*. Ce conseil agissait de façon collégiale, il avait la haute main sur les affaires militaires et politiques, les relations avec la cour, les questions religieuses, financières, les travaux, les confirmations ou suppressions de fiefs. Il était doublé par un conseil auxiliaire dit « des moins anciens », *wakadoshiyori* 若年寄, dont les membres, eux aussi, étaient choisis parmi les *daimyô* vassaux héréditaires des Tokugawa. Le rôle de ce conseil auxiliaire était de

4. *Chigyôchi* 知行地 a désigné, comme *ryôchi*, un territoire contrôlé directement, administré par un seigneur; mais à l'époque d'Edo ce terme n'est plus employé que pour les terres dont les redevances sont attribuées à un *hatamoto* ou à un *gokenin*, vassaux directs du *shôgun* non considérés comme *daimyô*, ou à un vassal d'un *daimyô* (il se pouvait même que ce revenu estimé d'un *chigyôchi* fût supérieur à 10 000 *koku*, mais le bénéficiaire n'en était pas classé comme *daimyô*).

contrôler ce qui touche aux hommes de la bannière et de la maison, à la garde du château. Le conseil des anciens dirigeait divers organes, essentiellement armée, inspection des *daimyô*, finances, administration des capitales.

Les forces militaires du *bakufu* comprenaient, d'une part les contingents fournis par les *daimyô* dont les effectifs étaient fixés en proportion des revenus du fief et, d'autre part, des troupes permanentes constituées par les hommes de la bannière et de la maison, *ôban* 大番, la grande garde. Entre 1587 et 1607, neuf régiments, *kumi* 組, furent organisés; en 1632, le nombre atteignait douze. Chacun comprenait, sous la direction d'un commandant, *ôbangashira* 大番頭, et de quatre capitaines, *ôbankumigashira* 大番組頭, choisis parmi les hommes de la bannière, environ quatre-vingts hommes de même origine ou simplement hommes de la maison (il faut ajouter à ces effectifs les valets d'armes). Leur rôle consistait à garder le château et la ville d'Edo et à déléguer par roulement des détachements pour Kyôto et Ôsaka.

La surveillance des *daimyô* était confiée à des inspecteurs du nom de *ômetsuke* 大目付, au nombre de quatre ou cinq (bien entendu, ils disposaient de subordonnés) choisis parmi les hommes de la bannière. Leur rôle était de veiller au bon ordre et au respect du protocole au château d'Edo et de faire des tournées d'inspection dans les fiefs. Au XVII^e siècle, leurs rapports ont souvent motivé des mesures disciplinaires contre des *daimyô*.

L'administration, la police et la justice dans la ville d'Edo étaient confiées à un préfet, *Edo-machi bugyô* 江戸町奉行, ou plutôt à deux, qui exerçaient par roulement, choisis parmi les hommes de la bannière. Les finances étaient dirigées par des préfets des comptes, *kanjô bugyô* 勘定奉行, au nombre de trois à cinq, choisis parmi les hommes de la bannière. Ils géraient les finances du *bakufu*, contrôlaient la gestion des fonctionnaires locaux les intendants, *daikan* 代官, tranchaient les procès relatifs aux questions d'argent. Ils avaient sous leurs ordres des bureaux, qui se sont progressivement développés.

La surveillance de Kyôto, les rapports avec la cour, le contrôle des préfets de Nara, Fushimi et de Kyôto, quand cette fonction fut créée en 1668, étaient du ressort du gouverneur de Kyôto, *Kyôto shoshidai* 京都所司代, qui était choisi parmi les *daimyô*. Le gouverneur de Kyôto résidait au château de Nijô; de 1601 à 1654, Itakura Katsushige 板倉勝重 (1545-1624) et son fils Shigemune 重宗 ont illustré cette charge, qui faisait partie de la carrière des honneurs pour les *daimyô*, comme celle de préfet des temples et sanctuaires,

jisha bugyô 寺社奉行, qui conférait à son titulaire la surveillance des établissements religieux.

Enfin, il existait des préfets, *bugyô*, d'Ôsaka, Sunpu, Nagasaki, Sakai, Sado. Les membres de cette administration du rang de *daimyô* ainsi que les inspecteurs, *ômetsuke*, les préfets des comptes et d'Edo formaient, en cas de besoin, la cour de Justice *hyôjôsho* 評定所, conseil chargé de délibérer et de prendre des décisions. Cette administration devint une machine assez lourde et routinière dans laquelle l'initiative personnelle était, autant que possible, contenue, la surveillance fort développée, chaque fonction étant collégiale.

Le *bakufu* n'administrait directement que le territoire laissé dans son ressort, le reste était confié à des chefs de fief qu'on nommait *daimyô*. Leurs fonctions étaient héréditaires, mais le *bakufu* se réservait de donner son avis pour le choix des héritiers et de confirmer les nouveaux chefs de fief. A chaque changement de *shôgun*, il exigeait d'eux un serment de fidélité écrit, par lequel ils s'engageaient à obéir aux règlements les concernant, promulgués par les autorités d'Edo.

Les *daimyô* étaient classés : d'une part, suivant leur origine, *daimyô* appartenant à la famille du *shôgun* ou assimilés à elle, *daimyô* descendants de vassaux héréditaires d'Ieyasu et *daimyô* devenus vassaux du *bakufu* après Sekigahara ou *daimyô* extérieurs⁵ (cf. généalogie des Tokugawa p. 317 et cartes) ; d'autre part, suivant l'importance de leur fief : *daimyô* chef de plusieurs provinces comme les Maeda, les Shimazu, *daimyô* chef d'une province comme les Mōri, les Ikeda, les Asano, les Yamano.uchi, *daimyô* assimilé à chef d'une province, *daimyô* possesseur d'un château, *daimyô* assimilé à possesseur d'un château et *daimyô* dépourvu de château⁶. Cependant, certaines familles ont pu passer de *fudai* à *tozama* et vice versa. La hiérarchie se marquait par l'octroi d'un rang et d'une fonction (formelle il va sans dire) de cour, qui étaient conférés par l'empereur sur recommandation du *bakufu*. Le protocole pour l'habitat, les déplacements, les audiences au château d'Edo variait considérablement suivant les catégories.

5. Distinction entre les *shinpan* 親藩 ou fiefs des *gosanke* 御三家, les Trois Maisons, Owari, Kii et Mito, aptes à fournir un successeur à la lignée des *shôgun*, les *fudai daimyô* 譜代大名 et les *tozama daimyô* 外様大名.

6. La place de chaque *daimyô* dans la hiérarchie était minutieusement réglée, les catégories et les termes utilisés pour les désigner ont pu varier ; au total elles se ramènent à peu près aux classes suivantes : *kunimochi* 国持 ou *kokushu* 国主, possesseur d'une ou plusieurs provinces ; *jun kokushu* 准国主, assimilé à possesseur de province ; *shimochi* 城持 ou *jôshu* 城主, possesseur d'un château ; *jun jôshu* 准城主, assimilé à possesseur d'un château, et *mujô* 無城 dépourvu de château.

On comptait à l'origine 37 familles de *daimyô* vassaux héréditaires, mais le nombre passa progressivement à 145, et moins d'une centaine de *daimyô* dits « extérieurs », *tozama*. C'est dans ce dernier groupe que se trouvaient les noms les plus anciens et les fiefs les plus vastes. Il y avait grosso modo (en effet, il y a eu des variations), 18 familles de *daimyô* maîtres d'une province, 128 de *daimyô* maîtres d'un château, 16 de *daimyô* assimilés à cette dernière catégorie, et 105 familles dépourvues de château. Le chef de fief devait entretenir et se tenir prêt à fournir un groupe de soldats, dont le nombre était fixé par un règlement : pour 10 000 *koku*, 235 hommes dont 10 cavaliers, 10 archers et 20 hommes armés de fusils et 30 de lances ; pour 100 000 *koku*, 1929 hommes dont 215 ayant statut de guerrier. Ces guerriers étaient les vassaux héréditaires du chef de fief mais, dans une certaine mesure, les *daimyô* pouvaient en engager de nouveaux. Ils choisissaient parmi eux leurs conseillers, qu'on appelait *karô* 家老.

Les règlements relatifs aux guerriers⁷ concernaient principalement les *daimyô* ; ils comprenaient une partie morale : il faut cultiver les lettres et les armes, ne pas se livrer au luxe ou aux plaisirs, éviter les querelles, appliquer les règles protocolaires ; et une partie plus politique : soumettre à l'approbation du *bakufu* mariages, adoptions, alliances, construction ou réparation de château (un seul par fief étant admis), en référer à Edo pour tout châtiment capital, établissement de barrière et, en général, tout acte sortant de la routine admise. Des surveillants et des inspecteurs⁸ faisaient des tournées et veillaient à l'application des règles, dont l'une faisait obligation au *daimyô* d'imiter ce qui se pratiquait à Edo.

Un des instruments de contrôle les plus efficaces était l'obligation de résider à Edo, la moitié de l'année pour les *daimyô* du Kantô, ou une année sur deux pour les autres⁹, ce qui permettait au *bakufu*

7. *Buke shohatto* 武家諸法度, règlements édictés pour la première fois en 1616 mais promulgués, quelquefois avec de légères modifications, à chaque avènement d'un nouveau *shôgun*, ceci en présence de tous les *daimyô* à qui ces règlements étaient destinés.

8. Un surveillant, *kuni metsuke* 国目付, est un représentant envoyé par le *bakufu* dans les fiefs dont le *daimyô*, étant mineur, résidait à Edo. Un inspecteur, *junkenshi* 巡見使, est un envoyé extraordinaire du *bakufu* pour inspecter ou enquêter dans un fief ou dans un territoire du ressort du *bakufu*.

9. Système dit *sankin kôtai* 参勤交代, venir rendre ses devoirs (au *shôgun*) à date régulière en alternant avec un séjour dans le fief. Pendant leur absence de la capitale du *bakufu*, les *daimyô* étaient tenus d'y laisser leur famille en otage. Ce système avait déjà été pratiqué mais sans avoir été systématisé par le *bakufu* de Muromachi et par les *daimyô* de l'époque des luttes entre les provinces. Le *bakufu* d'Edo acheva de l'institutionnaliser en 1635.

d'avoir les *daimyô* sous son contrôle direct la moitié du temps, de connaître leurs vassaux qui, eux aussi, faisaient des séjours réguliers à Edo, de leur imposer double dépense par la nécessité d'entretenir double résidence. Ainsi le personnel de tous les fiefs avait l'occasion de vivre à Edo et donc de ne pas réduire son champ de vision aux limites étroites du fief. En outre, les changements d'affectation des *daimyô*, qui n'étaient pas tous motivés par des châtiments, contribuaient à donner une sorte de mobilité aux vassaux.

Surtout dans son premier siècle d'existence, le *bakufu* a fréquemment déplacé, récompensé et puni¹⁰ des chefs de fiefs : plus de trois cents familles furent l'objet de telles mesures.

Enfin, toujours dans la première moitié du XVII^e siècle, des contributions importantes¹¹ furent demandées aux *daimyô* pour la réparation du château d'Edo puis pour la construction du sanctuaire dédié aux mânes d'Ieyasu à Nikkô, le Nikkô tôshô-gû¹².

TEXTES

Déposition de Fukushima Masanori

«En Genna 3 [1617], lors d'une grande inondation, l'eau a atteint des parties du château de Hiroshima. L'année suivante, à la cinquième lune, le seigneur Masanori, ayant reçu son congé, retourna dans ses provinces. Par l'intermédiaire du seigneur de Kôzuke, Honda [Masazumi 正純 (1565-1637), un des anciens], il fit savoir qu'il désirait réparer le château de Hiroshima qui avait été endommagé par une inondation. Il le fit savoir et retourna dans sa province, sûr d'avoir une réponse. Le seigneur de Kôzuke lui dit qu'il convenait d'en faire rapport quand l'occasion s'en présenterait. A l'automne encore, le seigneur Masanori envoya une lettre, un courrier lui apporta une réponse selon laquelle il fallait faire la demande en temps opportun. Cependant, l'année suivante, à partir du 24 de la première lune,

10. Les punitions étaient soit la destitution par remplacement du *daimyô kaieki* 改易 soit la diminution du fief *genpu* 減封.

11. Il s'agit des contributions pour aide (à des travaux), *otetsudaibushin* お手伝普請. Les *daimyô*, de Kyû-Shû notamment, se virent imposer la fourniture de bateaux pour le transport de pierres.

12. Nikkô Tôshô-gû 日光東照宮 ; après la mort d'Ieyasu, il y eut hésitation sur le traitement posthume qui lui serait accordé. Finalement, sur proposition d'un moine du Tendai, tenant de la forme de syncrétisme bouddhisme-shintô propre à cette école, il fut déclaré par la cour divinité qui se serait manifestée comme un avatar de Yakushi nyorai, bouddha dont le paradis est dans l'Est, c'est pourquoi il fut nommé *Tôshô daigongen*, le « Grand Avatar Lumière de l'Orient ». Un sanctuaire, le *Tôshô-gû*, lui fut élevé à Nikkô.

Masanori fit commencer les travaux, abattre une tourelle et refaire un mur de pierres. Au milieu de la deuxième lune, plus de la moitié du travail était achevée. Le 9 de la troisième lune, il était temps pour lui de retourner à son service à Edo. Il se mit en route et atteignit Edo à la fin de la troisième lune. Il eut immédiatement son audience. Le 21 de la quatrième lune... le *shōgun* fit savoir qu'il considérait que les règlements avaient été violés dans l'affaire de la réparation du château de Hiroshima. » (De *Fukushima tayudono onkoto* 福島太夫殿御事, « Ce qui concerne le seigneur Fukushima. »)

« Genna 5.6.2. [1619]. Fukushima Masanori a pris parti pour Ieyasu à Sekigahara et a acquis des mérites militaires dans la bataille. C'est pourquoi les provinces d'Aki et de Bingo lui ont été attribuées et il a été élevé au rang d'auditeur [*sangi*, titre de cour]. Il était de caractère violent... il gouvernait ses peuples de façon cruelle. En outre, étant au château de Hiroshima, de sa propre volonté, il a fait réparer des tourelles et des murailles, violant ainsi une des interdictions prononcées par les autorités. Ceci ne pouvait être toléré, on a donc délibéré sur sa faute... Le document disait : qu'il ait de sa propre volonté fait réparer le château de Hiroshima, est une insulte à l'autorité. C'est une faute impardonnable. Cependant, il a rendu des services, on a décidé de le traiter avec indulgence, on lui a donc donné ordre de ne conserver que la partie principale de son château et de démolir le reste. Masanori a fait celui qui accepte la décision, mais il a temporisé, se contentant d'enlever quelques pierres au sommet de ses murailles. Comme il faut le punir de façon plus sévère, son fief, les provinces d'Aki et de Bingo, lui est confisqué et, par mesure de grâce, on lui accorde un fief dans la province de Mutsu, région de Tsugaru. » (Des *Tokugawa jikki* 徳川実記, « Chroniques véridiques des Tokugawa ».)

(Le désir des autorités était de faire passer le daimyō de Tsugaru dans la province de Shinano, mais celui-ci, dont la famille était installée depuis toujours dans le Nord, demanda à y rester. Sa requête lui fut accordée et Masanori perdit son fief de 500 000 koku et passa en Shinano avec 45 000 koku. Mais à sa mort, son fils ne put lui succéder. Il est possible que le bakufu ait voulu se débarrasser d'un personnage qui avait dû sa première fortune à Hideyoshi.)

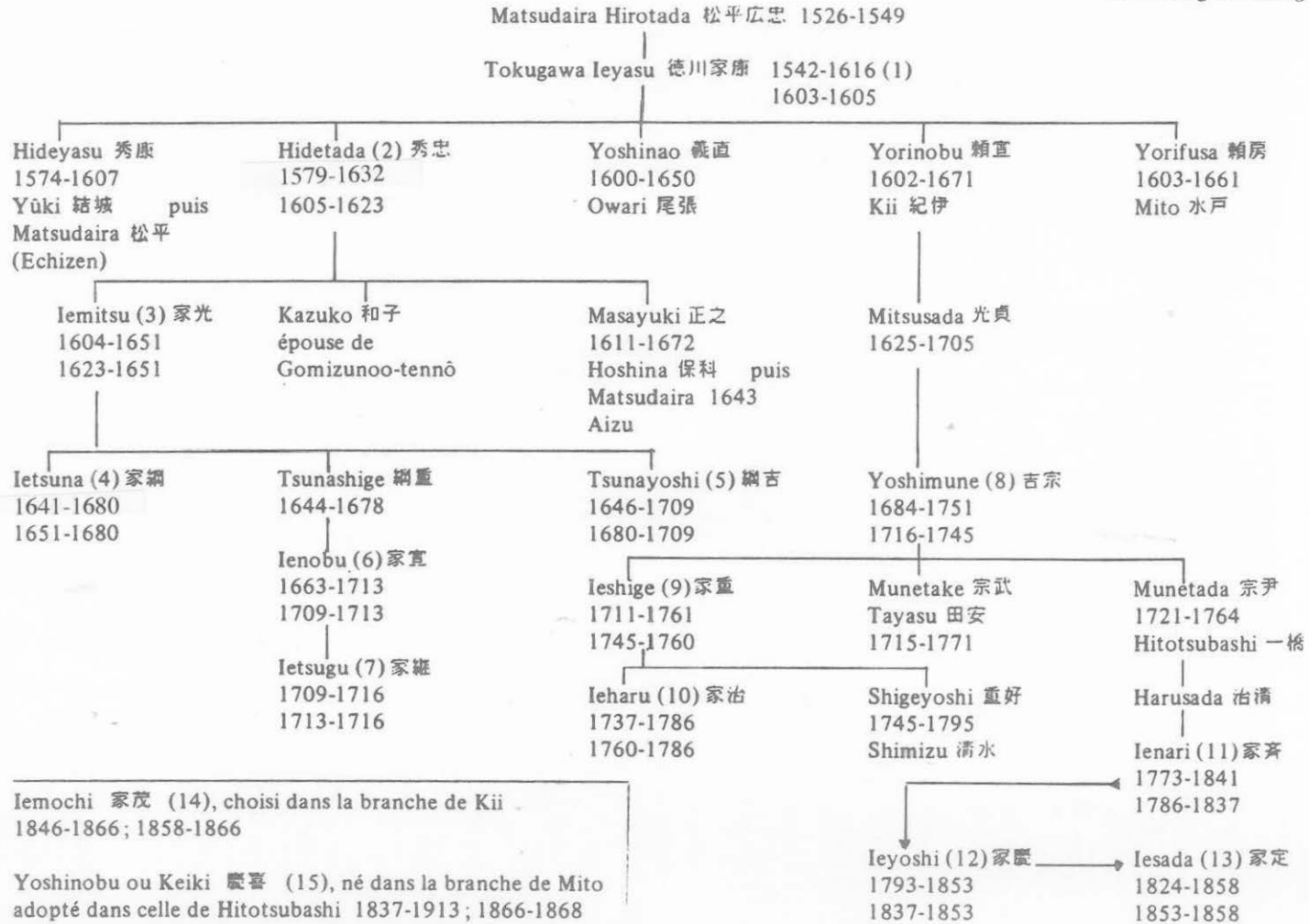


Meishō-tennō, arrière-petite-fille de Tokugawa Ieyasu, par une fille de Tokugawa Hidetada, mariée à l'empereur Gomizunoo, est un empereur du sexe féminin; Gosakuramachi-tennō aussi. Les empereurs de cette époque ont souvent eu quantité d'enfants, de vingt-cinq à trente pour certains, mais la plupart des fils qui atteignaient l'âge adulte étaient mis à la tête de temples et ne recevaient pas l'autorisation de fonder une lignée princière. Au début du XVIII^e siècle, il n'existait que trois lignées princières: la maison Fushimi 伏見宮 qui remontait à la fin du XIV^e, la maison Arisugawa 有栖川, au XVIII^e siècle formée de descendants de Reigen-tennō, qui l'une et l'autre se sont maintenues jusqu'à la restauration, et la maison Kyōgoku 京極 ou Katsura 桂 à la tête de laquelle se succédèrent des fils de divers empereurs. Au début du XVIII^e siècle, sur le conseil d'Arai Hakuseki, la maison Kan'in, qui devait assurer la continuité de la dynastie, fut fondée.

Les maisons d' Owari, Kii et Mito, dites les Trois Maisons 三家, *Sanke*, jouissaient de fiefs dits *shinpan* 親藩, fiefs confiés à des membres de la maison Tokugawa. Le fief d'Echizen confié à Matsudaira Hideyasu, et celui d'Aizu confié en 1643 à Matsudaira Masayuki, étaient aussi dits *shinpan*. Les chefs de ces fiefs recevaient le traitement honorifique le plus élevé.

Au XVIII^e siècle, Yoshimune organisa les *Sankyō* 三卿, les Trois hauts dignitaires de la maison Tokugawa. A la différence des *Sanke*, ces trois familles Tayasu, Hitotsubashi et Shimizu ne furent pas dotées de fiefs, mais elles avaient la mission d'aider le *shōgun* et de fournir un héritier quand la lignée directe manquait, ce qui arriva en 1786; Ienari était le petit-fils du fondateur de la maison Hitotsubashi.

Cependant, en 1858 on choisit l'héritier dans la branche de Kii qui avait déjà donné Yoshimune au XVIII^e siècle.



B. Les statuts sociaux

Ieyasu a eu le souci de trouver des justifications théoriques à son pouvoir qui n'était établi que sur la force. L'une d'elles était qu'il apportait la paix et la stabilité. Or celle-ci tenait justement à la fixité des statuts sociaux. Déjà Hideyoshi avait pris soin de séparer nettement les guerriers des paysans. Il revint au *bakufu* des Tokugawa d'ériger ces distinctions en règles. L'adoption de la pensée néo-confucianiste comme norme, les considérations relatives à l'ordre naturel qui trouve son analogue dans l'ordre humain, l'accent mis sur la morale plus que sur la métaphysique, permirent d'élaborer la théorie de la place et de la fonction de chacun des ordres qui composent la société. Mais il y eut toujours une certaine distance entre la théorie selon laquelle la hiérarchie des statuts est guerriers, paysans, artisans et marchands, et la pratique. L'expression *shi* 士, lettrés en Chine, guerriers au Japon, *nô* 農 paysans, *kô* 工 artisans et *shô* 商 marchands appartient à la tradition chinoise qui, anciennement, a distingué les deux premières catégories aptes à se présenter aux examens officiels et les deux suivantes, beaucoup plus méprisées. Même quand plus tard les marchands eurent la possibilité de se présenter aux examens, l'expression et le classement qu'elle exprimait subsistèrent. Le préjugé philosophique courant considérait l'activité du paysan comme fondamentalement utile et bonne. Les Japonais, au début du XVII^e siècle, ont emprunté l'expression mais il n'est pas sûr qu'elle ait exprimé exactement l'opinion de la population ni qu'elle ait correspondu à la situation japonaise. Des historiens ont fait remarquer que les marchands du Moyen Age ne sortent pas tous de catégories dites «humbles», que beaucoup sont, en fait, des individus qui ont pu se libérer des contraintes du monde paysan et qu'ils ont créé des villes comme Sakai, jouissant d'une certaine autonomie.

L'usage courant parmi les publicistes et les historiens applique le terme de «féodal» au Japon de l'époque d'Edo, non seulement parce qu'il existait des fiefs dont les chefs étaient nommément les vassaux du *shôgun*, mais encore parce que les hommes, ou plutôt les familles, étaient rangés selon la naissance dans des ordres hiérarchiquement classés.

La population totale du Japon au début du XVII^e siècle a fait l'objet d'estimations diverses: 18 millions selon un historien de l'époque Meiji. Mais les spécialistes actuels de démographie historique penchent plutôt pour 12 millions au plus.

Le guerrier a de plus en plus, à l'époque d'Edo, fait figure d'homme instruit, apte à toutes les tâches de commandement et d'administration. Il n'était que rarement un arrière-vassal pourvu d'un arrière-fief par son suzerain, le *daimyô*, et quand il disposait ainsi de droits directs sur un ou plusieurs villages dont il tirait sa subsistance, ceux-ci étaient en général limités et ont tendu à disparaître au cours de la période¹³. La plupart du temps, le guerrier est seulement pensionné par son suzerain. Il est pourvu de privilèges. Ceux-ci sont bien connus : usage d'un nom de famille, droit de porter deux sabres, ou encore de punir sur le champ, même de la mort, ceux qui se conduiraient de façon incorrecte à son égard¹⁴, de se suicider au lieu d'être exécuté en cas de condamnation. Mais il est astreint à des limitations dans le choix de ses activités et à l'obéissance à une morale assez sévère qui, peu ou prou, restait contraignante. Un des points les plus connus de cette morale est la loyauté et le mépris de la mort qui, au XVII^e siècle, amena une certaine vogue du suicide à la mort du seigneur, abus que le *bakufu* combattit vigoureusement¹⁵. Parmi les guerriers vassaux des *daimyô*, il existait de multiples catégories qui, très simplifiées, peuvent se ramener à trois : une couche supérieure composée de familles qui pouvaient être alliées à celle du *daimyô* et dont les revenus se situaient au-dessus de 1 000 *koku*, une couche moyenne à partir de 300 *koku* de revenu composée de guerriers possesseurs d'un cheval, une couche inférieure de fantassins, *ashigaru* 足軽. Au-dessous venaient les valets d'armes dont la condition n'était pas toujours héréditaire¹⁶. Le nombre des classes de guerriers variait de fief à fief, certains en comptaient jusqu'à trente et au-delà.

13. C'est-à-dire que le système de *chigyôchi*, dans lequel le bénéficiaire d'un fief (de vassal d'un *daimyô*) peut fixer les redevances imposées aux paysans, fut remplacé par une pension touchée aux magasins officiels du fief, *kuramai chigyô* 藏米知行, expression dans laquelle le terme de *chigyô* est maintenu, car nominativement le guerrier est titulaire d'un fief désigné, mais en pratique il n'a que le droit d'aller chercher aux magasins officiels ce qui lui revient des redevances, fixées et levées par l'administration du fief.

14. Le privilège de porter les sabres est dit *taitô* 帯刀 et l'autorisation de sabrer et mettre à mort ceux des paysans ou marchands qui les injurieraient est *kirisute gomen* 斬捨御免.

15. Pour éviter les suicides accomplis pour suivre le seigneur dans la mort, *junshi* 殉死, pratique encore fort courante au début du XVII^e siècle, le *bakufu* édicta, en 1663, un règlement selon lequel cette coutume était interdite et les familles de ceux qui passeraient outre seraient punies.

16. Un des mots les plus employés pour les désigner est *chûgen* 中間, ceux qui sont entre les guerriers proprement dits et les simples domestiques, les valets

Quand un seigneur voyait son fief confisqué, ses guerriers perdaient leur position ; ils pouvaient être engagés au service d'un autre *daimyô* ou bien devenaient *rônin* 浪人, homme de la vague, guerrier sans maître. Beaucoup se faisaient professeurs, artistes ou artisans, ou moines errants, ou brigands. Mais les guerriers se séparaient quelquefois de leur fief pour convenance personnelle. Il leur arrivait de demander une sorte de congé pour faire un voyage d'étude, acquérir de la notoriété, obtenir de se faire engager par l'administration du *bakufu* ou d'un *daimyô* important capable de les payer plus, quitte à essayer de se faire réintégrer en cas d'échec. La proportion des guerriers dans la population totale variait de fief à fief, exceptionnellement forte à Satsuma par exemple. Dans l'ensemble, elle eut tendance à augmenter au cours de la période mais ne dépassait pas 8 pour 100 de la population totale au XIX^e siècle.

En dépit de l'appartenance à un fief et des sentiments de loyauté que les *bushi* étaient tenus de cultiver à l'égard de leur seigneur, la catégorie des guerriers a fini par atteindre une certaine homogénéité, car tous devaient peu ou prou séjourner à Edo : ils y avaient l'occasion de suivre les mêmes enseignements, l'instruction dans les écoles de fiefs, quand elles se sont développées à partir du XVIII^e siècle, était assez uniforme. Hideyoshi et Ieyasu, dans une grande mesure, les avaient coupés de leurs racines terriennes, ils n'avaient plus aucun des intérêts du propriétaire terrien ou du seigneur. Ce fait a peut-être facilité leur transformation à l'époque suivante et le passage de beaucoup d'entre eux dans l'administration, l'armée, l'enseignement, voire les grandes affaires proches du pouvoir.

TEXTE

Une éducation de guerrier au XVII^e siècle

« Dernier écrit d'un lieu d'exil »

« ... A partir de l'âge de six ans, sur l'ordre de mon père, je fus mis aux études. Étant peu doué, il m'a fallu jusqu'à l'âge de huit ans pour lire et retenir à peu près les Quatre Livres, les Cinq Classiques, les Sept Livres et des ouvrages de poésie. Quand j'eus neuf ans, un vassal du seigneur Inaba, gouverneur de Tango, ami intime de mon père lui demanda de me mettre à l'école de Hayashi Dôshun (Razan). Cet ami sut saisir une occasion favorable et parla de cette affaire au

d'armes, ceux qui suivent et servent les guerriers. Le *bakufu* en utilisait plusieurs centaines pour la garde des portes et autres services. A la restauration, ils n'ont pas été reconnus comme appartenant à la catégorie des guerriers.

seigneur gouverneur de Tango qui déclara qu'étudier à un âge si tendre était vraiment chose exceptionnelle, et au palais du *shōgun* adressa une demande directe à Dōshun. L'ami [de mon père] m'emmena chez Dōshun et, en présence de ce dernier et d'Eiki (frère de Razan), on me fit lire la préface des *Analectes* de Confucius, dans une édition sans ponctuation. Je la lus ; alors Dōshun me fit lire des poèmes de Kō Teiken [Huang Tingjian (1045-1105)]. Pour sa part, Eiki dit qu'il était exceptionnel qu'un enfant si jeune lise ainsi, mais qu'il semblait que j'avais été instruit par un professeur de campagne car je plaçais mal la ponctuation. Dōshun partagea cet avis, il manifesta beaucoup de joie et se montra très bienveillant pour moi. Jusqu'à mes onze ans il me fit réviser la ponctuation des livres que j'avais lus précédemment et me fit corriger mes lectures en utilisant des livres ne comportant aucun signe diacritique. Au printemps de ma onzième année, je composai mon premier poème chinois et le montrai à Dōshun. Il corrigea un caractère, écrivit une introduction pour dire que ce poème était remarquable pour une œuvre d'enfant et me donna un poème composé par lui... La même année ... le principal conseiller du seigneur Horio [*daimyō* de Matsue] jeta les yeux sur moi et me fit appeler en présence du seigneur Horio pour lire. Il insistait pour que je fusse pris au service de ce seigneur avec une pension de deux cents *koku*, mais mon père n'accepta pas. Vers l'âge de quatorze ans, j'étais aussi bon en vers qu'en prose... A quinze ans je fis pour la première fois un cours à la grande école où j'expliquais des textes devant beaucoup d'auditeurs. A seize ans, sur le désir des seigneurs Ōmori et Kuroda [deux *hatamoto*], j'ai expliqué le Mencius ; sur le désir de Makita Hoan j'expliquais la même année les *Analectes*. Ces commentaires de textes se poursuivirent jusqu'à l'année suivante... Depuis mon enfance je n'ai jamais négligé l'étude des arts guerriers et de la stratégie. A quinze ans, je rencontrais les seigneurs Obata Kanbei et Hōjō... ils me firent étudier les sciences de la guerre et m'ont largement exercé. Parmi les étudiants au-dessous de vingt ans, j'étais généralement dans les premiers... Quand j'eus vingt et un ans, Obata me donna un certificat avec une lettre d'accompagnement telle qu'il n'en avait donné à personne... la phrase finale me louait en ces termes : « Son application aux lettres émeut, son zèle pour l'entraînement aux arts guerriers est admirable, comme l'a dit un sage, un homme qui a des lettres est nécessairement prêt aux armes. » ... L'hiver de mes dix-sept ans je reçus un enseignement sur le Shintō du moine du Kōyasan, Kōyū. Il m'instruisit il va sans dire sur le chapitre de l'âge des dieux et me transmit de façon complète la tradition secrète du Shintō. Par la suite, quand je fus dans ma pleine maturité, un nommé Hirota Tansai, héritier des Imbe,

me transmet l'enseignement fondamental du Shintô... A partir de la même année, je fus pris de goût pour la poésie et, jusqu'à l'âge de vingt ans, je reçus un enseignement sur le *Genji monogatari*... Hirota Tansai m'a transmis un enseignement sur l'*Ise monogatari*, le *Yamato monogatari*, le *Makura no sôshi*, le *Manyôshû*, le *Hyakunin isshu*, le *Sandai-shû*. Grâce à cet enseignement, j'écrivis des notes personnelles sur le *Genji*, le *Manyô-shû*, le *Makura no sôshi* et le *Sandai-shû*. Je fus pris d'une grande ardeur pour la composition de *waka* et j'en fis mille en une année; cependant, pour une certaine raison, je renonçais par la suite à cette activité. Bien évidemment, Dôshun m'a expliqué le «Précis des fonctions» (*Shokugenshō*, de Kitabatake Chikafusa)... » (Texte de Yamaga Sokô, tiré du *Haisho zanpitsu* 配所残筆)

(Plusieurs seigneurs se proposent d'engager un si brillant sujet, mais le père de Sokô ne veut pas accepter de propositions qui ne soient pas assorties d'une pension d'au moins 1 000 koku.)

Paysans

En théorie, la terre appartient au *daimyô* ou au *bakufu*, mais les paysans inscrits comme responsables dans les registres du cadastre étaient en fait possesseurs, usufruitiers jouissant d'un droit garanti. Les opérations de cadastre s'achevèrent au début du XVII^e siècle, mais il y eut par la suite des mises à jour périodiques. En 1604, notamment, des territoires du *bakufu* et de divers fiefs furent cadastrés ou recadastrés. On utilisa une canne d'arpentage moins longue que celle du temps de Hideyoshi, ce qui accrut la charge fiscale, et tous les revenus possibles furent soigneusement enregistrés¹⁷. Ce cadastre du début du XVII^e siècle fut en outre un moyen d'enregistrer nettement parmi les paysans des vassaux de seigneurs vaincus, ceci notamment dans les territoires du *bakufu*.

L'unité d'administration fiscale et de vie des paysans était le village, *mura* 村, qui disposait d'une certaine autonomie. Mais seuls les paysans principaux¹⁸ participaient à l'assemblée, contribuaient à

17. Le *bakufu* essaya d'unifier les mesures mais n'y réussit pas, on ne peut donc donner que des estimations. On admet que le pied, *shaku* 尺 valait 30 cm environ et le pouce, *sun* 寸, 3 cm. La canne d'arpentage du temps de Hideyoshi était de six pieds trois pouces, de sorte que le *tsubo* 坪, 6 pieds², valait 3,5 m². Du temps d'Ieyasu, la canne eut six pieds un *bu* 分 (3 mm), le *tsubo* ne valait plus que 3,3 m². Le *chô* 町 valait un peu moins d'un hectare. Le *tô* 斗, mesure d'Edo, valait environ 18,03 litres, le *koku* 180,3 litres.

18. *Honbyakushô* 本百姓, soit les paysans inscrits dans les registres du cadastre comme détenteurs d'un droit de culture et responsables du paiement

la gestion des affaires de la communauté. Les autres ne pouvaient bénéficier des avantages communautaires, usage des communaux par exemple, que par la protection d'un patron. Certains des habitants de la catégorie inférieure étaient installés sur une petite tenure, fermiers d'un paysan principal, mais d'autres vivaient en domestique à vie chez un maître¹⁹. Certains de ces derniers avaient été vendus très jeunes par leurs parents, ou engagés moyennant un prêt destiné à n'être jamais remboursé, toutes pratiques interdites par les autorités. Dans les régions les plus pauvres, la proportion de ces dépendants fort humbles pouvait atteindre 60 pour 100 de la population totale. Ils étaient moins nombreux dans les régions centrales et finirent même par disparaître. Les paysans principaux avaient besoin d'une main-d'œuvre assez abondante, huit ou neuf adultes pour cultiver deux hectares.

Les taxes, en principe, représentaient plus de la moitié du revenu des paysans. Leur poids exact reste toutefois difficile à connaître, car il pouvait varier légèrement d'un fief à l'autre, et il faudrait connaître les possibilités de fraude qui, elles non plus, ne devaient pas être uniformes. Par ailleurs, le développement de cultures industrielles — coton, plantes tinctoriales — a dû modifier aussi les revenus des paysans, notamment dans les régions les plus riches et actives du Kinai. A la taxe principale en riz sur les rizières et les champs, *hondo-mononari* 本途物成, qui était soit chaque année fixée en fonction de la récolte, soit abonnée²⁰, s'ajoutaient des taxes variées dites « petits

des redevances. Dans les régions centrales ils exploitaient eux-mêmes des tenures de un à deux ou trois hectares; dans les régions plus pauvres du Nord, où une seule récolte seulement était possible dans l'année, certains disposaient de terrains beaucoup plus vastes exploités par des dépendants. Aux *honbyakushô* revenait l'autorité dans la communauté paysanne. Ils descendaient des branches principales, *honke* 本家, des familles les plus anciennes, les branches cadettes, *banke* 分家, gardant toujours une position subordonnée.

19. Il existait une grande quantité de termes, variables de région à région, pour désigner des paysans dépendants, subalternes dont le statut allait de sous-tenancier à celui de serviteur à vie non gagé, sorte de serf. *Hikan* 被官, terme né dans la société aristocratique ancienne pour désigner un subordonné, a fini sa course dans la société paysanne comme terme appliqué à un sous-tenancier. On trouve aussi *mudaka* 無高, non responsable du *kokudaka* du village, donc non inscrit dans les registres du cadastre, ou *mizunomi* 水呑, buveur d'eau, paysan dépendant et pauvre. L'homme engagé à vie chez un maître est un *nago* 名子 ou un *genin* 下人 inférieur.

20. La taxe foncière était calculée selon deux méthodes: l'une *kemi-hô* 検見法, règle (du calcul de la taxe) par inspection (annuelle) de la récolte, l'autre *jômen-hô* 定免法, règle de calcul de la taxe à taux fixe. Dans ce dernier cas, le taux était fixé une fois pour toutes (avec néanmoins de temps en temps des révisions possibles) sur une moyenne. Les paysans supportaient les aléas des

produits», *komononari* 小物成, sur les landes et les bois et des taxes supplémentaires levées en proportion du *kokudaka*, revenu estimé du village, pour payer notamment des travaux publics. Enfin, des villages situés le long des grands axes de circulation étaient taxés pour des corvées de transports, *sukegô* 助郷, villages devant la corvée d'aide.

Les communautés rurales jouissaient d'une certaine autonomie sous le contrôle de fonctionnaires nommés par le fief ou le *bakufu*. Les chefs de famille éalisaient des administrateurs du village. Le principal était le maire qui était l'intermédiaire entre la population et les autorités. Sa fonction était gratuite, mais il payait moins d'impôts. Il était assisté par des adjoints et par un contrôleur des comptes²¹. Les chefs des communautés villageoises devaient avoir quelque instruction pour être capables de tenir les registres. Certains ont eu souci d'améliorations agricoles, ont tenu des livres de raison pour noter leurs observations. Selon les temps et les lieux, certains ont abusé de leur pouvoir, notamment dans la répartition des charges. On en cite aussi qui ont défendu leurs administrés devant les autorités supérieures.

L'assemblée approuvait les règlements propres au village et exerçait une surveillance sur ses membres, la punition pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la communauté, *Murahachibu* 村八分, ce qui impliquait que la maison ainsi mise à l'écart ne pouvait plus participer aux activités de culte, non plus qu'aux groupes d'entraide pour le travail sans lesquels les paysans pauvres ne pouvaient subsister.

L'enregistrement de la population se faisait de diverses façons. On portait dans les registres du cadastre les noms des paysans principaux et de tous les possesseurs de parcelles, il n'en était pas de même dans le *nayose-chô*, registre nominatif des cotes foncières du village²².

bonnes et des mauvaises récoltes. Ce système était considéré comme plus favorable. Il a tendu à se généraliser et le *bakufu* l'a imposé dans ses domaines au début du XVIII^e siècle.

21. Le maire portait le nom de *shôya* 庄屋 ou de *nanushi* 名主; la fonction était la plupart du temps confiée héréditairement aux membres d'une même famille. Il avait pour adjoints des *kumigashira* 組頭, chefs de groupes ou encore *toshiyori* 年寄 anciens. Le *hyakushôdai* 百姓代, lui, était une sorte de censeur dont le rôle était surtout de veiller à la répartition équitable des taxes. Ces trois fonctions constituaient l'administration villageoise, le *jikata san.yaku* 地方三役.

22. On distinguait le *kenchi-chô* 検地帳, registre du cadastre, document d'administration du fief, qui enregistrait les terrains selon la répartition géographique avec les noms des possesseurs de chaque parcelle, de sorte que le nom d'un gros possesseur disposant de parcelles dans divers cantons pouvait apparaître souvent, du *nayose-chô* 名寄帳, registre des noms des contribuables, document d'administration villageoise qui n'enregistrait que les paysans principaux avec sous chaque nom la liste de ses biens et laissait de côté les possesseurs ne

L'état civil²³ était confié aux temples bouddhiques. Pour lutter contre le christianisme, et obliger les chrétiens à abandonner leur religion, on décida que toute la population devrait s'inscrire dans les temples, dans des registres d'appartenance à une secte bouddhique.

Par ailleurs, les chefs de famille groupés par cinq composaient²⁴ des sous-sections du village. Le chef de chaque groupe de cinq (dont l'autorité pouvait s'étendre sur plus de cinq maisons ou familles, car seuls les paysans principaux comptent et peuvent désigner le chef du groupe), était responsable de la conduite des individus de son groupe devant le maire et tenait un registre du groupe dont un exemplaire devait être envoyé au fonctionnaire local, intendant dans les territoires du *bakufu*, dans lequel les naissances et les morts devaient être enregistrées.

Durant toute l'époque d'Edo, les autorités ont sans cesse redouté la famine ou la diminution de la récolte des céréales, c'est pourquoi elles essayèrent par tous les moyens de maintenir les exploitations et d'interdire la liberté du choix des cultures et le développement des cultures industrielles, tout en favorisant la mise en valeur de nouvelles rizières. C'est ainsi qu'en 1643 une loi interdit de vendre les rizières et les champs (loi qui ne pouvait être tournée que par le procédé de la mise en gage); en 1673 il fut mis des limites à la possibilité de diminuer la superficie des exploitations.

TEXTES SUR LES PAYSANS

« Il faut encourager l'agriculture et faire reculer le commerce, parce que les paysans sont le fondement de la nation, la portion capitale de la population. Ils sont absolument nécessaires, mais sans artisans ni marchands on peut subsister. Il faut faire en sorte d'accroître le nombre des paysans, même quand ce ne serait que d'une unité. Il faut souhaiter diminuer le nombre des marchands, quand ce ne serait que d'une unité. » (De Yamagata Banto 山片蟠桃 (1748-1821)

disposant pas d'une exploitation autonome. Le nombre des noms portés dans le *nyose-chô* était donc bien moindre que celui des noms du *kenchi-chô*.

23. A plusieurs reprises le *bakufu* ordonna des révisions des affiliations religieuses, *shûmon aratame* 宗門改, puis à partir de 1640 dans ses domaines, de 1664 dans les fiefs, elles devinrent annuelles. Finalement, à partir de 1671, il y eut obligation de tenir des registres des fidèles de chaque secte bouddhique *shûshininbetsu-chô* 宗旨人別帳 et, chaque année, d'y porter les morts et les naissances survenues dans chaque foyer.

24. *Goningumi* 五人組, groupe de cinq, institution peu ou prou généralisée dans tout le pays, organe de responsabilité collective pour le paiement des taxes, le maintien de l'ordre, la police. Le chef tenait un *goningumi-chô* 五人組帳 qui enregistrerait les noms des membres.

penseur indépendant d'origine marchande, fort hostile à l'idéologie officielle néo-confucianiste, et intéressé par les questions économiques.)

« Les paysans sont le fondement de l'empire. Il y a une règle pour les gouverner. Il faut délimiter les rizières de chaque homme de façon qu'il puisse accumuler de quoi se nourrir pour une année et que le reste vienne dans les greniers de l'impôt foncier. La voie correcte est de gouverner de façon que les paysans n'aient ni trop ni trop peu de biens. » (De Honda Masanobu 本多正信 (1538-1616), *Honsa-roku* 本佐録. *Les deux thèses, pousser l'exploitation des paysans à fond ou les administrer de façon bienveillante peuvent se déduire de ce texte.*)

Bourgeois, artisans et marchands

Les artisans et marchands de la formule empruntée à la Chine constituaient en fait les bourgeois *chônin* 町人 (ceux qui habitent les quartiers, *chô*), catégorie apparue dès l'époque de Kamakura à Kyôto, mais qui s'est développée au XVI^e siècle avec la fondation de villes (cf. p. 275). Strictement parlant, n'étaient des bourgeois que les possesseurs de terrains, *jinushi* 地主, et de maisons, *iemochi* 家持, ou *ienushi* 家主. Ils se distinguaient des simples locataires de terrain *jikari* 地借, ou de boutiques *tanagari* 店借. Ils étaient soumis à des charges, paiement d'une taxe, la rente foncière, *jishisen* 地子銭, ou accomplissement de corvées (qui pouvaient être rachetées ou remplacées par des fournitures) pour l'entretien du quartier. Avec le développement des activités marchandes, les autorités des fiefs et le *bakufu* ont imposé des taxes sur les artisans, transporteurs et marchands²⁵. Les bourgeois avaient le droit de choisir des fonctionnaires municipaux²⁶ et de le devenir, mais, à Edo, les charges les plus

25. *Unjô-kin* 運上金, taxe sur les activités commerciales et de transport, et *myôga-kin* 冥加金 (littéralement « argent pour la protection, offert en action de grâce », mot d'origine bouddhique), sommes données bénévolement pour avoir le droit d'exercer une activité, mais, en fait, il y eut souvent confusion entre taxe et don.

26. Les *machidoshiyori* 町年寄, conseillers de la ville — à Edo, trois familles se partageaient héréditairement la charge — transmettaient les instructions du préfet, contrôlaient les maires de quartier, *machinanushi* 町名主, et les autres fonctionnaires municipaux comme les *tsuki gyôji* 月行事, préposés mensuels aux affaires, qui accomplissaient leur charge par roulement, surveillaient la levée des taxes. Ôsaka connaissait une organisation du même genre, mais les *machidoshiyori* formaient l'échelon inférieur sous les *sôdoshiyori* 総年寄, conseillers généraux de la ville.

importantes étaient héréditaires et les préfets des grandes villes conservaient la haute main sur l'administration et la police.

Néanmoins, les citadins jouissaient de plus de liberté dans leur vie quotidienne que les villageois. Mais les familles de marchands connaissaient la même stratification que le reste de la société. L'apprenti vivait longtemps non gagé chez son patron avant de monter dans la hiérarchie, d'abord commis puis commis principal²⁷.

En dépit du mépris de principe dans lequel étaient tenues les activités marchandes, certains des bourgeois, qui les monopolisaient, ont pu s'enrichir et développer une culture citadine et bourgeoise très brillante à la fin du XVII^e siècle.

En dehors des quatre ou trois catégories ci-dessus mentionnées, on trouve, à une extrémité de l'échelle sociale, les nobles de cour, *kuge* 公家, très peu nombreux, les desservants du culte *shintô* et les moines, très surveillés, qui formaient des catégories privilégiées.

A l'autre extrémité de l'échelle sociale, le régime d'Edo a contribué à durcir en statut définitif la situation de groupes humains adonnés à des travaux considérés comme ignobles depuis l'Antiquité, comme l'équarissage, le tannage, et dès longtemps tenus à l'écart par le reste de la population. C'est le cas des *Eta* 穢多, inscrits dans des registres particuliers. Ceux qu'on nommait *hinin* 非人 étaient, eux, des individus provisoirement exclus ou rejetés pour faute ou pour toute autre raison, mais ils gardaient la possibilité théorique de retrouver un statut. La rigidité même de ce système des statuts a engendré des irréguliers, *rônin*, habitants des quartiers de plaisir, etc., qui, chose curieuse, s'organisaient eux aussi de façon stricte et se différenciaient en catégories nombreuses. La mobilité sociale était faible mais non inexistante.

Le trait commun à toutes les catégories, quoique inégalement développé chez les unes ou les autres, n'est pas nouveau: c'est la persistance des liens personnels, fondés sur la fidélité vassalique parmi les guerriers, sur l'obéissance qui appelle une protection dans le reste de la population. La sévérité de la morale familiale des guerriers a influencé le reste de la société, dans une certaine mesure, tout au moins sur le plan de la morale enseignée. De même que le guerrier doit loyauté complète à son seigneur, le fils doit obéissance et piété filiale à son père, et celui-ci peut librement le châtier,

27. Les apprentis, *detchi* 丁稚, restaient environ dix ans dans la maison de leur patron, nourris et logés; ils passaient ensuite commis, *tedai* 手代, et, enfin, commis principal, *bantô* 番頭. Ce dernier pouvait être installé à la tête d'une succursale, mais gardait des liens de subordination étroits envers le patron.

notamment le chasser²⁸ de la famille, peine grave dans une société où on tient son statut de sa famille et où un individu sans statut est un néant. La condition des femmes était légalement assez dure : considérée comme toujours mineure, la femme doit obéissance à ses parents, à son mari et enfin à son fils aîné²⁹.

La société de l'époque d'Edo enfermait chacun dans un statut et, à l'intérieur de ce statut, dans une strate ou une classe bien définie. La situation de chacun lui dictait ses devoirs ; d'une façon générale, envers les supérieurs obéissance et loyauté étaient requises. Surtout, chacun était soumis à la surveillance et aussi à la protection d'un groupe — village, quartier, corporation, vassaux d'un *daimyô* — hors duquel son existence était presque impossible. Toute mobilité n'était cependant pas inconnue : des marchands ont pu s'enrichir, même acheter le statut de guerrier ; des guerriers acquérir des connaissances qui les faisaient rechercher et leur permettaient d'élever leur condition ; des paysans sont venus à la ville, inversement des marchands ont fait faillite, des guerriers sont devenus *rônin*.

C. Fermeture du pays

Ieyasu n'était pas opposé au commerce avec les pays étrangers, à condition de le contrôler et de s'en assurer les profits. Son successeur, Hidetada, et son petit-fils continuèrent un temps sa politique. C'est ainsi qu'il favorisa l'organisation d'une sorte de syndicat jouissant d'un monopole pour l'achat de la soie grège³⁰, le principal produit importé de Chine par les bateaux portugais. Précédemment, les marchands japonais traitaient librement avec les étrangers : le prix

28. *Kandô* 勘当 : ce mot, à l'époque ancienne, signifie « évaluer une faute et appliquer une peine » ; à l'époque d'Edo il signifie « chasser de la famille », sens qui consacre le droit de juridiction du père sur sa femme et ses enfants.

29. On inculquait aux filles la théorie des trois subordinations, *sanjû* 三従, qui marquent les trois âges de la vie d'une femme. Sur ce point, le développement des études chinoises a fourni des formules qui se sont popularisées alors, comme *danson jôhi* 男尊女卑, l'homme partie honorable (de la société), la femme partie vile, basse.

30. Les Portugais avaient monopolisé l'importation de la soie grège au Japon, un des plus importants produits du commerce extérieur depuis le XV^e siècle. A partir de 1604, se créa le *Sankasho itowappu nakama* 三箇所糸割符中間, « syndicat des trois villes pour la répartition de la soie grège », auquel participaient des marchands de Nagasaki, Kyôto et Sakai ; plus tard, le syndicat fut élargi à des représentants des marchands d'Ôsaka et Edo. Le nombre des balles commercialisées par les marchands participants à ce syndicat était fixé de façon que les prix pussent être maintenus.

s'établissait après de multiples transactions et les Portugais avaient la possibilité de favoriser les marchands de tel ou tel fief. Mais, dans le régime organisé par Ieyasu, quelques marchands privilégiés de Sakai, Nagasaki et Kyôto, achetaient en bloc et à un prix imposé les cargaisons portugaises, et se répartissaient ensuite la soie.

Ieyasu envisageait une expansion commerciale vers les mers du Sud et échangea à ce sujet une correspondance avec les Espagnols des Philippines, l'Annam, le Cambodge, le Siam, Macao. L'argent extrait des mines japonaises était la principale exportation. On sait par des documents coréens que le Japon commença à exporter de l'argent avant le milieu du XVI^e siècle. Jusque vers 1640, la production des mines resta fort abondante mais elle diminua ensuite.

Ieyasu reprit le système des licences, marquées du cachet rouge, accordées, par l'intermédiaire des temples Zen de Kyôto, à des *daimyô* ou à des marchands qui armaient des bateaux. Des Européens, au nombre de quatorze, dont l'Anglais Adams, naufragé et resté au Japon sur l'ordre d'Ieyasu, reçurent aussi des autorisations. Grâce à ce commerce, le premier *shôgun* put accumuler un énorme trésor en or.

Ieyasu eut même des ambitions territoriales: en 1609 il ordonna à un *daimyô* chrétien de Kyû-Shû, Arima Harunobu 有馬晴信, de faire faire une reconnaissance de l'île de Formose. La même année, il autorisait le *daimyô* de Satsuma à envoyer une expédition aux Ryû Kyû. Mais Ieyasu mourut avant que des projets plus précis aient pu prendre forme. Les Ryû Kyû jusqu'à la restauration restèrent dans une situation ambiguë, tributaires à la fois de la Chine et du fief de Satsuma qui drainait par elles une petite part du commerce avec la Chine.

Ieyasu put, en outre, renouer les relations avec la Corée et reprendre le commerce à partir de 1609³¹. Par la suite, des ambassades coréennes devaient régulièrement revenir au Japon à chaque changement de *shôgun*. Avec la Chine en proie aux troubles de la fin des Ming et de l'installation de la dynastie mandchoue, des relations officielles ne purent s'établir, mais les marchands chinois fréquentaient les ports japonais³². Ieyasu et ses conseillers ont donc préféré

31. Après les invasions de 1592 et de 1598, Ieyasu reprit des négociations avec la Corée en 1605 par l'intermédiaire habituel, le *daimyô* de Tsushima et, en 1607, une ambassade coréenne vint à Edo. Au cours de l'époque d'Edo une douzaine d'ambassades coréennes vinrent ainsi à Edo. Les marchands japonais purent retourner à Pusan et des marchands coréens fréquentèrent Tsushima et même Nagasaki.

32. Quoiqu'il n'y ait pas eu de relations officielles nouées avec les Ming, puis à partir de 1644 les Qing, des jonques chinoises étaient reçues à Hirado et

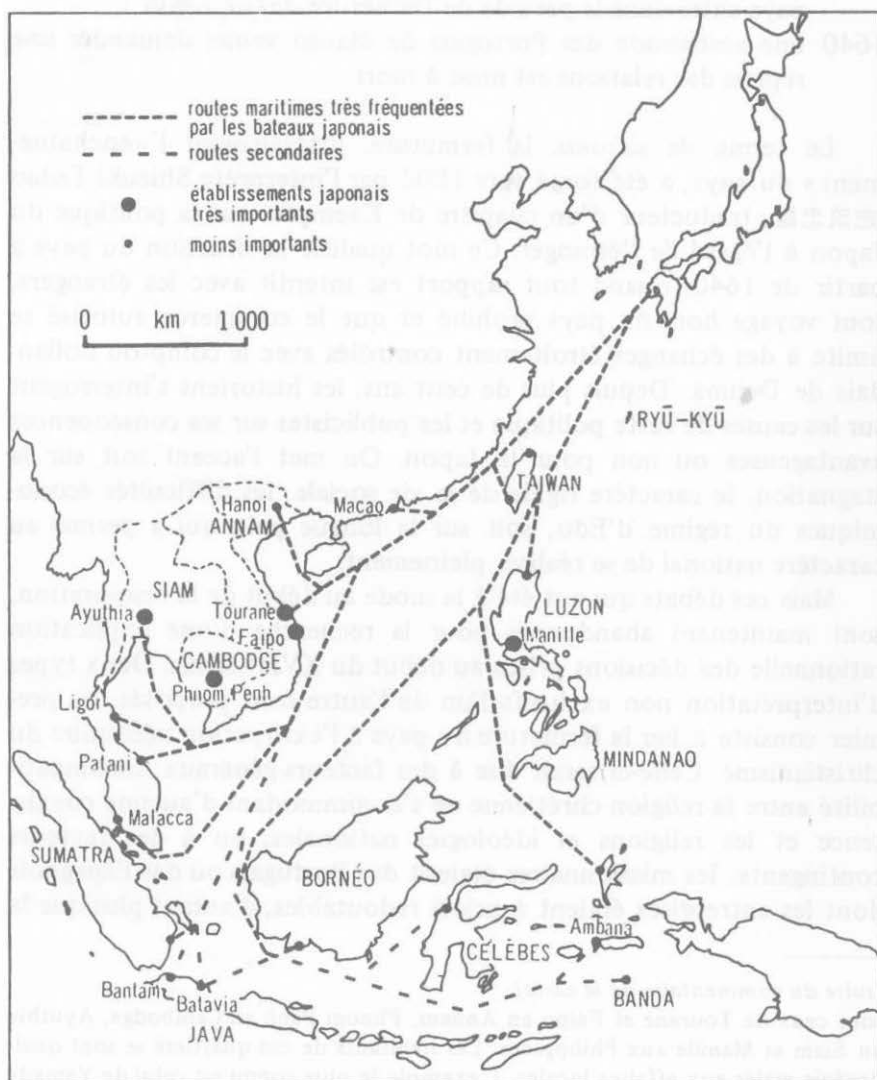
éviter d'entrer avec la Chine dans des relations officielles que ce pays ne concevait pas autrement qu'inégales.

Le Japon et les étrangers

- 1543 environ, premier contact avec les Portugais à Tanegashima 種子島, introduction des armes à feu.
- 1545 début du commerce avec les Portugais.
- 1549 arrivée de François Xavier au Japon; il est suivi d'autres jésuites; conversion du *daimyô* de Kyû-Shû (Ôtomo Yoshishige 大友義鎮 1530-1587) et, plus tard, de membres de l'entourage d'Oda Nobunaga et Toyotomi Hideyoshi (Konishi Yukinaga 小西行長 ? - 1600).
- 1569-1571 fondation de Nagasaki 長崎.
- 1582 envoi de jeunes seigneurs chrétiens de Kyû-Shû en Europe (il y avait alors environ 150 000 chrétiens).
- 1587 premier décret d'expulsion des missionnaires; Hideyoshi prend le contrôle de Nagasaki.
- 1592 ambassade espagnole venue de Manille.
- 1604 première mesure pour contrôler le commerce des Portugais; Tokugawa Ieyasu utilise le système des bateaux de permission, *goshuinsen* 御朱印船, qui restera en vigueur jusqu'en 1635.
- 1609 les Hollandais autorisés à faire du commerce à Hirado 平戸.
- 1613 les Anglais y viennent aussi; jusqu'en 1623.
- 1613 départ pour l'Europe d'un messenger du *daimyô* Date Masamune 伊達政宗.
- 1613 interdiction du christianisme; il y aurait eu alors environ 300 000 chrétiens.
- 1616 seuls les ports de Nagasaki et Hirado restent ouverts aux étrangers.
- 1624 interdiction aux Espagnols de fréquenter les côtes du Japon.
- 1635 interdiction aux Japonais de quitter leur pays, et à ceux qui seraient partis de revenir.
- 1636 les Portugais sont installés à Dejima 出島, dans le port de Nagasaki.

Nagasaki; puis à partir de 1639 à Nagasaki, où se trouvait un quartier chinois. Au moment de la chute des Ming, certains de leurs partisans luttant encore dans le Sud et à Formose, notamment le célèbre Tei Seikô 鄭成功 (Zheng Chenggong) demandèrent de l'aide au *bakufu* qui refusa. Des Chinois ont pu encore venir s'installer au Japon dans la première moitié du XVII^e siècle: moines, comme le fondateur de la secte Ôbaku 黄檗 au Japon, ou laïcs, comme le lettré chinois Shu Shunsui 朱舜水 (1600-1682), venu au Japon en 1659 et invité par Tokugawa Mitsukuni à venir faire des conférences à Edo.

RELATIONS AVEC LA CHINE ET L'ASIE DU SUD-EST
A LA FIN DU XVI^e SIÈCLE ET AU DÉBUT DU XVII^e SIÈCLE



Les bateaux japonais ne commencèrent à fréquenter les ports des mers du Sud que dans les vingt dernières années du XVI^e siècle et surtout dans le premier quart du XVII^e siècle. Les principaux pays atteints sont Macao 澳門, les Philippines, Ruson 呂床, l'Annam 安南, le Champa (Cochinchine), Chanpa 占城, le Cambodge, Kanbojia 柬埔寨, le Siam, Shiamu 暹羅, Patani 大泥 en Malaisie. Les bateaux munis de licences au cachet rouge ont fréquenté environ 30 ports de la zone. Ieyasu à lui seul a émis au moins 196 licences sur le total de 356. Les bénéficiaires furent au nombre de 14 étrangers et 83 Japonais dont 8 *daimyō*. Beaucoup de ports de ces régions avaient des quartiers japonais: les plus célèbres

- 1637 révolte de Shimabara 島原 .
 1639 les Portugais expulsés; les Hollandais installés à Dejima; le pays entre dans la période de fermeture, *sakoku* 鎖国 .
 1640 une ambassade des Portugais de Macao venue demander une reprise des relations est mise à mort.

Le terme de *sakoku*, la fermeture, littéralement l'« enchaînement » du pays, a été forgé vers 1802 par l'interprète Shizuki Tadao 志筑忠雄, traducteur d'un chapitre de Kaempfer sur la politique du Japon à l'égard de l'étranger. Ce mot qualifie la situation du pays à partir de 1640, quand tout rapport est interdit avec les étrangers, tout voyage hors du pays prohibé et que le commerce autorisé se limite à des échanges étroitement contrôlés avec le comptoir hollandais de Dejima. Depuis plus de cent ans, les historiens s'interrogent sur les causes de cette politique et les publicistes sur ses conséquences avantageuses ou non pour le Japon. On met l'accent soit sur la stagnation, le caractère rigide de la vie sociale, les difficultés économiques du régime d'Edo, soit sur la longue paix qui a permis au caractère national de se réaliser pleinement.

Mais ces débats qui ont été à la mode au début de la restauration, sont maintenant abandonnés pour la recherche d'une explication rationnelle des décisions prises au début du XVII^e siècle. Deux types d'interprétation non exclusifs l'un de l'autre sont proposés. Le premier consiste à lier la fermeture du pays à l'extirpation nécessaire du christianisme. Celle-ci serait due à des facteurs généraux : incompatibilité entre la religion chrétienne ne s'accommodant d'aucune coexistence et les religions et idéologies nationales, ou à des facteurs contingents : les missionnaires étaient des Portugais ou des Espagnols dont les entreprises étaient à priori redoutables, d'autant plus que la

(suite du commentaire de la carte)

sont ceux de Tourane et Faipo en Annam, Phnom Penh au Cambodge, Ayuthia au Siam et Manille aux Philippines. Les habitants de ces quartiers se sont quelquefois mêlés aux affaires locales. L'exemple le plus connu est celui de Yamada Nagamasa 山田長政 (?-1630), chef du quartier japonais d'Ayuthia, qui a participé aux guerres civiles du pays et acquis une grande situation auprès du roi.

Les noms de plusieurs opulents marchands qui ont tiré de gros bénéfices du commerce par bateaux munis de documents à cachet rouge sont restés célèbres : Chaya Shirojirô 茶屋四郎次郎 de Kyôto, d'une famille de fournisseurs de tissu de Hideyoshi puis d'Ieyasu; Suminokura Ryôï 角倉了以 (1554-1614), d'une famille de gros prêteurs de Kyôto; Sueyoshi Magozaemon 末吉孫左衛門 (1570-1617), qui avait rendu de grands services financiers à Ieyasu, et Suetsugu Heisô 末次平藏 (? - 1630), d'une famille de marchands de Hakata, qui fut un temps intendant du *bakufu*, *daikan*, à Nagasaki.

rivalité des puissances protestantes, Hollande et Angleterre, eut soin de mettre en garde les autorités japonaises. Le christianisme n'a joui d'une certaine tolérance du temps de Nobunaga, puis de Hideyoshi et même d'Ieyasu, que parce qu'il paraissait impossible de se passer des marchands portugais comme interlocuteurs commerciaux. Le deuxième type d'interprétation insiste plus sur les facteurs économiques et politiques, comme la diminution de la production de métal précieux et les craintes que pouvaient susciter les sorties massives, la nécessité de contrôler le commerce avec l'étranger pour éviter que la structure hiérarchique *bakufu*-fiefs ne fût modifiée par l'enrichissement des fiefs. Ceci expliquerait les limitations successives apportées au commerce, et son organisation stricte et limitée à Dejima. La révolte de Shimabara et les craintes qu'elle causa au *bakufu* entraînent les décisions finales. Cette révolte se développa dans une région du nord-ouest de Kyû-Shû où les paysans étaient durement exploités, mais des guerriers sans maître, laissés par les anciens *daimyô* chrétiens de la région, leur ont servi de chefs. Cette révolte de Shimabara fut la dernière grande action militaire, quantité de fiefs furent mobilisés et le siège du château de Hara coûta plus de 10 000 morts aux assiégeants.

Après 1641, le régime a pris sa physionomie définitive. La période de la persécution et des martyres passée, la lutte contre le christianisme s'est maintenue par la nomination d'un responsable chargé de faire disparaître ses traces, comme livres et images, et de rechercher les crypto-chrétiens. C'est à cette occasion que fut imposée une réforme des affiliations religieuses, *shûmon aratame* 宗門改, avec obligation pour tous de s'inscrire dans un temple.

Le Japon a limité et contrôlé ses relations avec l'étranger sans les couper absolument. Néanmoins, dans le premier siècle de fermeture, la surveillance exercée sur les importations de livres chinois fut très stricte tant était grande la crainte d'infiltrations chrétiennes par ce biais. Les principales sources d'information sur les événements de l'étranger furent désormais les rapports annuels demandés aux Hollandais, *Oranda fûsetsugaki* オランダ風説書, et aux bateaux chinois, *Tôsen fûsetsugaki* 唐船風説書.

II. APOGÉE DE L'ÉPOQUE D'EDO ÈRE GENROKU (1688-1703)

A. Le *bakufu* et le règne de Tsunayoshi

Iemitsu, le second fondateur du régime, laissait des institutions bien réglées, mais une situation financière moins brillante, car il avait puisé dans le trésor laissé par ses père et grand-père, notamment pour élever aux mânes d'Ieyasu le sanctuaire de Nikkô. Sa disparition en 1651 fut suivie de quelques difficultés.

Le nouveau *shôgun*, Ietsuna, n'était qu'un enfant. Ses conseillers eurent à faire face à un complot assez obscur dirigé par deux hommes, professeurs d'art militaire, d'origine mal connue (Yui Shôsetsu descendait peut-être d'un guerrier local de Suruga qui n'avait pu trouver place dans le nouveau système)³³. Quel fut le dessein de ces hommes et de leurs amis, qui étaient pour beaucoup des guerriers ayant perdu leur seigneur ? Ont-ils voulu renverser le *bakufu*, ou plus probablement ont-ils désiré faire une manifestation pour demander des réformes ? Le conseil des anciens fit exécuter une cinquantaine d'individus, mais il prit aussi des mesures pour diminuer le nombre des guerriers sans ressources et pour les recaser. En effet, les dégradations de *daimyô* ou l'interruption des lignées de chefs de fief (entre 1615 et 1735, sur 160 cas de suppression d'une famille de *daimyô*, 68 sont dus à l'absence d'héritier) jetaient dans les rues d'Edo des foules de guerriers en quête d'un engagement, qui subsistaient vaille que vaille, souvent en se faisant maître d'école ou professeur d'art militaire. On a donc facilité les adoptions d'héritier par les *daimyô* et recensé les guerriers sans maître. On a aussi essayé de mettre l'accent plus sur les lettres que sur les armes. Ceci devait être particulièrement caractéristique du règne de Tsunayoshi.

La brillante ère Genroku (1688-1703), apogée de l'époque d'Edo, se situe sous le règne de Tsunayoshi (1680-1709). La personnalité de ce *shôgun* est complexe. Il manifesta une grande sévérité dans le style moralisant et confucéen et, plus tard, développa des goûts de luxe. Protecteur des lettres et du néo-confucianisme officiel, il

33. Incident de Keian, *Keian jiken* 慶安事件 ; deux *rônin* maîtres d'art militaire, Yui Shôsetsu 由井正雪 et Marubashi Chûya 丸橋忠弥, ont fomenté un complot, réunissant de 1 500 à 3 000 conjurés, décidés à mettre le feu à Edo, s'emparer du *shôgun*, agir en même temps à Ôsaka et Kyôto. Toute l'affaire vint par diverses voies à la connaissance du conseil des *rôjû*, qui put prendre des mesures. Il s'agissait sans doute d'une manifestation de *rônin* désespérés.

nomma Hayashi Hôkô 林鳳岡 (1644-1732), petit-fils du célèbre Razan 羅山, qui avait servi ses prédécesseurs, directeur de l'office des études supérieures et l'aida à construire l'établissement, sanctuaire aux mânes de Confucius en même temps qu'école appelé Yushima *seidô* 湯島聖堂. Il fonda un centre d'études de la poésie, *kagaku-gata* 歌学方, et un centre d'études de l'astronomie, *tenmonkata* 天文方. Il fit du penseur Kinoshita Jun. an un conférencier officiel. Tout ceci procédait du désir de développer les lettres et les sciences. Néanmoins, alors que les lettrés souvent imprégnés de néo-confucianisme étaient assez éloignés du bouddhisme, Tsunayoshi eut aussi un penchant très vif pour cette doctrine, ce qui l'amena à prendre des édits relatifs à la protection des animaux, *shôruï awaremi no rei* 生類憐の令, édit de compassion pour les êtres vivants. Ceci lui valut le sobriquet de «seigneur des chiens», *inu kubô* 犬公方, et le porta à jeter en prison quantité de contrevenants.

Tsunayoshi a inauguré la tendance à accorder une grande place dans les affaires au chambellan, *soba yônin*³⁴, intermédiaire entre le *shôgun* et le conseil des anciens.

Quels que soient les mérites ou les défauts de sa gestion, Tsunayoshi hérita d'une situation financière déjà compromise. Les réserves avaient été entamées par Iemitsu. Diverses catastrophes — incendies d'Edo en 1657 et 1681, tremblement de terre d'Edo en 1703 qui fit 30 000 morts, éruption volcanique, la dernière du Fuji en 1707 — occasionnèrent des pertes et des dépenses, même si on ne fait pas intervenir l'accroissement du luxe. Or la diminution de la production de métal précieux et son exportation assez intensive furent cause que le numéraire vint à manquer, d'autant plus que l'activité économique était stimulée par l'accroissement de la production agricole et artisanale. Pour remédier au manque de numéraire, le préfet des comptes, Ogiwara Shigehide³⁵ fit procéder à une refonte des monnaies, de

34. La charge de *soba yônin* 側用人 existait avant Tsunayoshi, mais elle prit de l'importance sous son règne pour une raison contingente, l'éloignement du lieu de délibération des *rôjû* de l'appartement du *shôgun*. De plus, le chambellan Yanagizawa Yoshiyasu 柳沢吉保 (1658-1714), favori de Tsunayoshi, fit une carrière exceptionnelle; héritier d'une pension de moins de cinq cents *koku*, il fut nommé chambellan, en 1688, avec une pension de 10 000 *koku*, puis il prit place parmi les *rôjû* et, en 1701, à leur tête, *daimyô* de Kôfu avec 150 000 *koku*. Quoiqu'il ait incité Tsunayoshi à utiliser de bons lettrés, la soudaineté de ses promotions suscita des critiques, on l'accusa d'avoir donné de mauvais conseils au *shôgun*.

35. Ogiwara Shigehide 荻原重秀 (1658-1713), fit carrière dans l'administration des finances du *bakufu*, responsable de la politique d'émission de pièces d'or et d'argent de moindre teneur mais de même valeur nominale, aussi de

sorte que le soulagement du *bakufu* ne fut que temporaire et que la mauvaise monnaie chassa la bonne qui fut thésaurisée.

A la mort de Tsunayoshi, son successeur hérita d'une situation délicate. Il tenta de la redresser avec l'aide de son chambellan Manabe Akifusa³⁶ et de son confrencier Arai Hakuseki. Ce dernier conseilla le retour à la bonne monnaie et des mesures pour éviter la sortie du métal précieux. Cependant, Hakuseki ne put corriger un défaut fondamental : les marchands d'Ôsaka pompaient l'argent du pays et ne pouvaient l'investir utilement. Ce penseur conseilla aussi une série de mesures classiques, expression du gouvernement bienfaisant à la manière confucéenne : retour à un protocole sévère, rappel aux *daimyô* de l'interdiction d'abuser de leur pouvoir, affirmation que le peuple doit être autorisé à se plaindre. Hakuseki fit augmenter la dotation de la cour et lui montra un grand respect, mais il tint à manifester que le *shôgun* gouverne et que les habitants du pays sont ses sujets.

Le gouvernement d'Edo, dès ses origines, chercha des justifications à son existence dans la philosophie politique chinoise, et s'appuya sur la doctrine néo-confucianiste pour répandre une morale fondée sur une vision globale de l'univers conçu comme essentiellement ordonné et hiérarchisé. Le devoir de loyauté des inférieurs, de bienveillance des supérieurs, fut inlassablement réaffirmé. Le *bakufu* chercha même à utiliser la notion de mandat céleste à son profit. Il y eut toujours autour des *shôgun* des confrenciers officiels qui leur commentaient les classiques de la Chine, ainsi que l'histoire du Japon et qui, à l'occasion, préparaient des textes, notamment en matière d'enseignement et de protocole.

C'est au XVII^e siècle que l'homme instruit dans les lettres chinoises se sépara nettement du moine bouddhiste, avec lequel il était jusque-là confondu, et qu'il vit son statut assimilé à celui de guerrier. Les fiefs commencèrent à s'assurer les services de maîtres éminents. Les guerriers furent incités à s'instruire, mais ce ne fut qu'au siècle suivant que les écoles de fief se développèrent. A aucun moment on n'envisagea sérieusement d'instaurer un système d'examens.

l'imposition exceptionnelle d'une taxe proportionnelle au *kokudaka* de tout le pays au moment de l'éruption du Fuji ; on lui reprocha de l'utiliser pour des travaux au château d'Edo.

36. Manabe Akifusa 間部詮房 (1667-1720) ; il dut sa carrière aux services qu'il avait accomplis près d'Ienobu quand ce dernier n'était pas encore héritier du *shôgun*. Selon Hakuseki, il était peu instruit mais zélé et honnête ; il fut fait *daimyô* d'un fief de 50 000 *koku*.

Le XVII^e siècle fut l'âge d'or des penseurs, idéologues et moralistes. La doctrine quasi-officielle était le néo-confucianisme, *Shushigaku* 朱子学, du nom du philosophe chinois Zhu Xi 朱熹, Shuki (1130-1200), mais il n'y eut guère d'orthodoxie affirmée et il existe quantité de nuances, notamment des tentatives de synthèse avec le Shintô, tel qu'il était exposé dans la tradition de la famille Yoshida. Le nombre des auteurs est considérable, on se bornera ici à citer quelques noms en renvoyant aux traductions publiées pour une étude de leurs idées.

Hayashi Razan 林羅山 (1583-1657) était issu de l'école néo-confucianiste dite «de la capitale», *Kyôgaku* 京学 ; sa descendance devait conserver une position officielle à la tête de l'établissement fondé par Tsunayoshi, Yushima *seidô*, consacré à la mémoire de Confucius. Parmi ses disciples et arrière-disciples, Kinoshita Jun'an 木下順庵 (1621-1698), maître d'Arai Hakuseki 新井白石 (1657-1725) et de Muro Kyûsô 室鳩巢 (1658-1734), l'un et l'autre conseiller d'un *shôgun*: Ienobu pour l'un et Yoshimune pour l'autre.

Yamazaki Ansai 山崎闇斎 (1618-1682) appartenait à la branche dite «du Sud», *Nangaku* 南学, des études néo-confucianistes du Japon ; il est fondateur d'une doctrine syncrétique, le *Suika shintô* 垂加神道, enseignée dans l'école dite Kimon 崎門. Il fut conseiller de Hoshina Masayuki.

La doctrine du philosophe chinois Wang Yang-ming 王陽明 (1472-1529) a suscité au Japon l'apparition d'une école que les autorités n'ont jamais beaucoup appréciée, *Yômeigaku* 陽明学 : elle est représentée par Nakae Tôju 中江藤樹 (1608-1648), et son disciple Kumazawa Banzan 熊沢蕃山 (1619-1691), qui fut un temps conseiller du *daimyô* d'Okayama, Ikeda Mitsumasa.

L'école dite «des études anciennes», *Kogaku* 古学, plus exactement «des sens anciens», *kogi* 古義, groupe ceux qui veulent retrouver le sens des classiques, au-delà des interprétations néo-confucianistes : Itô Jinsai 伊藤仁斎 (1627-1705) et Ogyû Sorai 荻生徂徠 (1666-1728), quoique adversaires, s'y rattachent l'un et l'autre.

Enfin Yamaga Sokô 山鹿素行 (1622-1685) est surtout un théoricien d'art militaire et un moraliste.

Ces penseurs appartenaient tous, sauf Itô Jinsai qui ne fut que professeur indépendant, au groupe des guerriers, même si certains ont été longtemps dans la position de guerrier sans maître. Leurs recherches et leurs travaux avaient surtout pour public la classe des guerriers à qui ils destinaient principalement leur enseignement.

Arai Hakuseki est un des moins philosophes de ces penseurs : l'histoire, la morale, l'étude des institutions et des mœurs lui ont fourni ses principaux sujets. Il eut une jeunesse difficile, car son père

fut longtemps sans position. Lui-même, à vingt ans, se retrouva *rônin* par suite de querelles dans la famille de son seigneur. Devenu vassal du *daimyô* de Koga, il fut derechef sans maître quand ce personnage fut assassiné. Il se remit aux études et, sur la recommandation de Kinoshita Jun.an, il fut choisi comme conférencier, *jikô* 特講, de Tokugawa Tsunatoyo, du fief de Kôfu, qui fut adopté par son oncle Tsunayoshi comme héritier. Hakuseki devint de cette façon conférencier du *shôgun* en 1709. Il prit l'initiative de proposer des réformes du système monétaire et du protocole notamment. Il donna des conseils de bon gouvernement, bienveillant pour la population. Il recommanda de créer une nouvelle maison princière issue de la famille impériale. Frappé du peu de profit que donnait le commerce avec l'étranger, il le fit réduire. Il aurait voulu aussi interrompre la venue des ambassades coréennes jusqu'à Edo. Après l'arrivée au pouvoir de Yoshimune, Hakuseki vécut dans la retraite. Son œuvre est fort variée. On y trouve des ouvrages d'histoire (cf. *Aperçu sur les sources*), des manuels relatifs aux institutions ou aux mœurs anciennes et des études sur les pays étrangers, notamment son *Seiyô kibun* 西洋記聞, «Mémoire sur l'Occident», d'après ce qu'il apprit du missionnaire italien Sidotti. Il a laissé aussi un journal et son autobiographie.

TEXTE

Kumazawa Banzan et les cultes

«... En vérité, ceux qui entrent en religion pour des raisons doctrinales doivent être un sur cent. En deuxième lieu, ceux qui, parmi les guerriers, paysans, artisans et marchands, ont quelque infirmité, ne peuvent se mouvoir et, par force, entrent en religion, doivent bien être dix sur cent. Pour tous les autres, l'entrée en religion est plus avantageuse que la vie dans le monde, si on cherche un moyen pervers pour passer le temps et si on a pour but de se rassasier des plaisirs des sens et de la table.

»Si on supprimait l'obligation d'inscription dans un temple, et si on laissait la liberté religieuse aux habitants de l'empire, les temples perdraient beaucoup de paroissiens. S'il en était ainsi, est-ce que les moines mourraient de faim ?

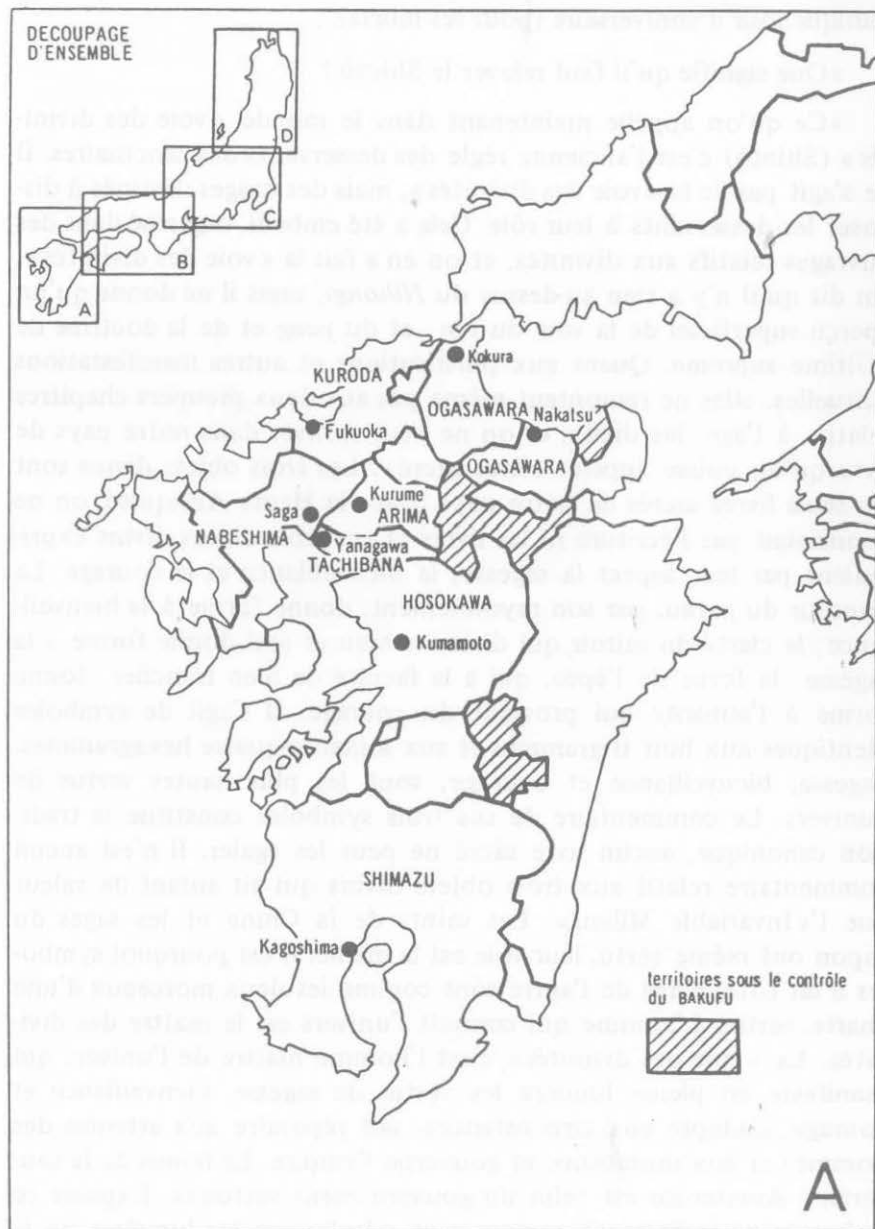
»Oui, c'est pourquoi, appliquant le grand principe de la bienveillance à l'égard des administrés, [les autorités] nourriront les moines dépourvus de moyens de subsistance avec du riz en excès. L'interdiction d'entrer en religion pour motifs personnels et pervers... ramènerait le nombre des religieux à un sur mille [de ce qu'il est

actuellement]. En trente ans, les religieux, par mort naturelle, deviendraient peu nombreux... Ceux qui sont assez forts dans les lettres pourraient, là où ils vivent, devenir maîtres d'école. Jadis, il n'y avait qu'une fois dans un an un jour où l'on consacrait des efforts à la doctrine bouddhique... Quand les religieux se conduisent correctement et que le nombre de ceux qui se font moines est faible, les laïcs peuvent avoir du riz en suffisance pour les moines qui officient à l'unique jour d'anniversaire (pour les morts)...

» Que signifie qu'il faut relever le Shintô ?

» Ce qu'on appelle maintenant dans le monde « voie des divinités » (Shintô) c'est l'ancienne règle des desservants des sanctuaires. Il ne s'agit pas de la « voie des divinités », mais des usages destinés à disposer les desservants à leur rôle. Cela a été embelli, organisé dans des ouvrages relatifs aux divinités, et on en a fait la « voie des divinités ». On dit qu'il n'y a rien au-dessus du *Nihongi*, mais il ne donne qu'un aperçu superficiel de la voie du *yin* et du *yang* et de la doctrine de l'Ultime suprême. Quant aux purifications et autres manifestations cultuelles, elles ne remontent même pas aux deux premiers chapitres relatifs à l'âge des dieux, et on ne peut trouver dans notre pays de livre qu'on puisse appeler « livre sacré ». Les trois objets divins sont les seuls livres sacrés de notre pays. Dans la Haute Antiquité, on ne connaissait pas l'écriture ni les livres et ces trois objets divins exprimaient par leur aspect la sagesse, la bienveillance et le courage. La douceur du joyau, par son rayonnement, donne forme à la bienveillance ; la clarté du miroir, qui discerne bien et mal, donne forme à la sagesse ; la force de l'épée, qui a la faculté de bien trancher, donne forme à l'autorité qui provient du courage. Il s'agit de symboles identiques aux huit trigrammes et aux soixante-quatre hexagrammes. Sagesse, bienveillance et courage, sont les plus hautes vertus de l'univers. Le commentaire de ces trois symboles constitue la tradition canonique, aucun livre sacré ne peut les égaler. Il n'est aucun commentaire relatif aux trois objets divins qui ait autant de valeur que l'« Invariable Milieu ». Les saints de la Chine et les sages du Japon ont même vertu, leur voie est la même. C'est pourquoi symboles d'un côté, livres de l'autre sont comme les deux morceaux d'une charte-partie. L'homme qui connaît l'univers est le maître des divinités. La « voie des divinités », c'est l'homme maître de l'univers qui manifeste en pleine lumière les vertus de sagesse, bienveillance et courage, s'adapte aux circonstances, sait répondre aux attentes des hommes et aux mutations, et gouverne l'empire. Le temps de la souveraine Amaterasu est celui du gouvernement vertueux. Exposer ce qu'est le gouvernement vertueux et développer les lumières de la

LES DAIMYŌ EN 1664



civilisation dans le pays serait amener une renaissance du Shintô...» (Extraits du *Daigaku wakumon* 大学或問, «Dialogue sur la Grande Étude», 1688.)

(Les lettrés, philosophes, moralistes, de l'époque d'Edo, ont souvent manifesté une sorte de rationalisme moderne et un éloignement certain pour les religions considérées comme survivances superstitieuses, bonnes tout au plus pour le peuple ignare. La richesse des temples, les offrandes qu'ils drainent sont considérées comme nuisibles pour l'économie du pays, l'exemple de la vie monastique non adonnée à la production comme mauvais pour la morale nationale. — Par ailleurs, le Shintô, doctrine nationale, est réinterprété par Banzan dans un sens universel et assimilé aux enseignements des classiques de la Chine, pris uniquement dans leurs aspects moraux. Cette tendance, avec des nuances diverses et un accent plus ou moins religieux, a été souvent représentée. Ce rationalisme n'a néanmoins pas tourné spontanément ses tenants vers l'étude des phénomènes physiques et s'est longtemps nourri uniquement de considérations morales et d'exégèses des textes canoniques chinois comme l'«Invariable Milieu» (un des «Quatre Livres», en fait un chapitre des «Mémoires sur les Rites»). Beaucoup ont longtemps préféré l'enseignement tiré des livres canoniques, même interprétés dans un sens rationnel à l'expérience et au raisonnement sur elle.)

(Commentaire des cartes «Les daimyô en 1664»)

Liste des fiefs supérieurs à 100 000 koku

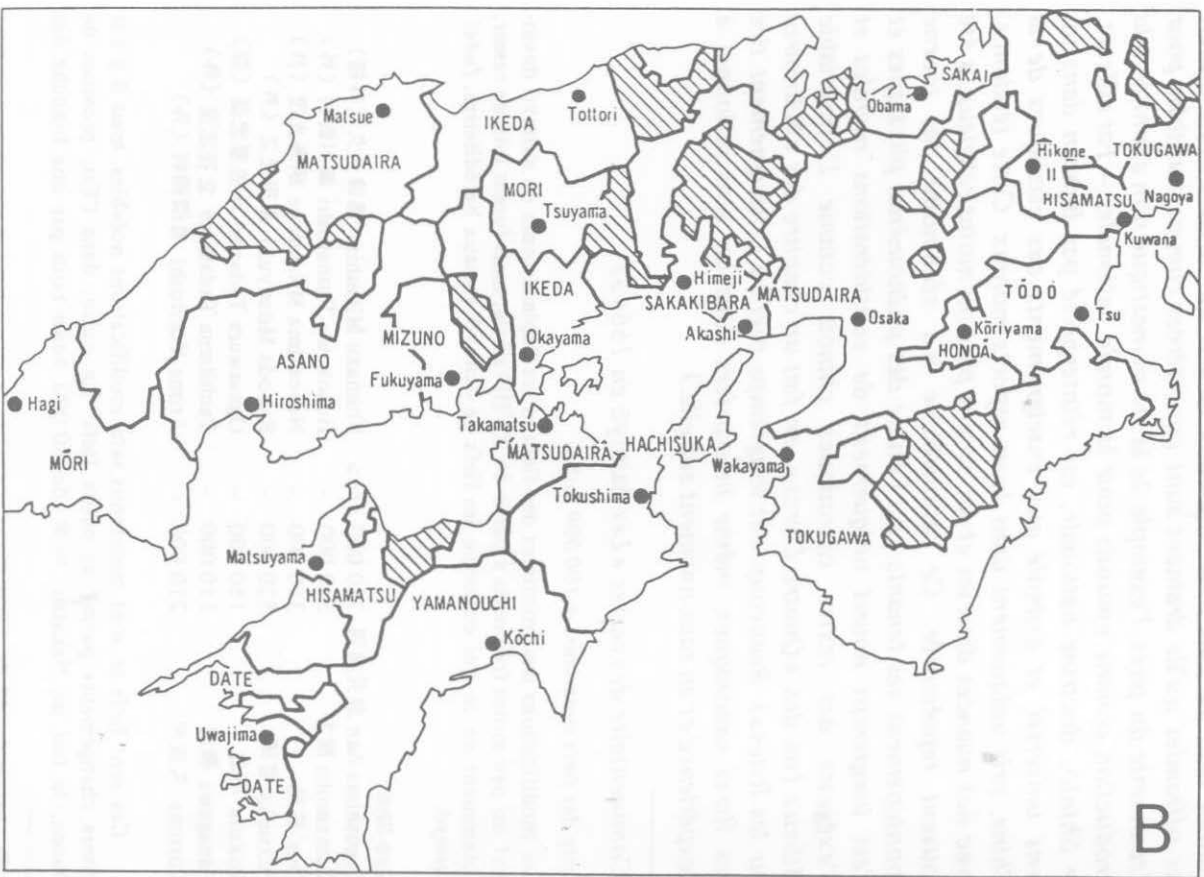
Les modifications des frontières des fiefs et les déplacements de *daimyô* devinrent un peu moins fréquents à partir du XVIII^e siècle, mais furent loin de cesser, notamment en ce qui concerne les fiefs de *daimyô* vassaux héréditaires, *fudai daimyô*.

Kyû-Shû

Kagoshima-han 鹿児島藩	730 000 koku	Shimazu Mitsuhsa 島津光久 (外様)
Kumamoto 熊本	540 000 —	Hosokawa Tsunatoshi 細川綱利 (外)
Saga 佐賀	360 000 —	Nabeshima Mitsushige 鍋島光茂 (外)
Fukuoka 福岡	520 000 —	Kuroda Mitsuyuki 黒田光之 (外)
Kokura 小倉	150 000 —	Ogasawara Tadanao 小笠原忠直 (譜)
Yanagawa 柳河	110 000 —	Tachibana Tadashige 立花忠茂 (外)
Kurume 久留米	210 000 —	Arima Yoritoshi 有間頼利 (外)

Ces sept fiefs se sont maintenus sans modifications notables, mais il y eut divers changements parmi les petits fiefs. En outre, dans l'Est, province de Buzen, le fief de Nakatsu 中津 de 80 000 koku tenu par une branche des

* 外 : *tozama* ; ** 譜 : *fudai*.



Ogasawara, *daimyô fudai*, fut perdu par elle en 1664, il devait passer aux Okudaira 奥平 au début du XVIII^e siècle et être porté à 100 000 *koku*.

Shikoku

Matsuyama-han 松山藩	150 000 <i>koku</i>	Hisamatsu Sadanaga 久松定長 (譜)
Kôchi 高知	203 000 —	Yamanouchi Tadayoshi 山内忠義 (外)
Tokushima 徳島	260 000 —	Hachisuka Mitsutaka 蜂須賀光隆 (外)
Takamatsu 高松	120 000 —	Matsudaira Yoritsune 松平頼常 (譜)

Ces quatre fiefs se sont maintenus, les descendants des *daimyô* de 1664 les dirigeaient à la veille de la restauration.

Chûgoku

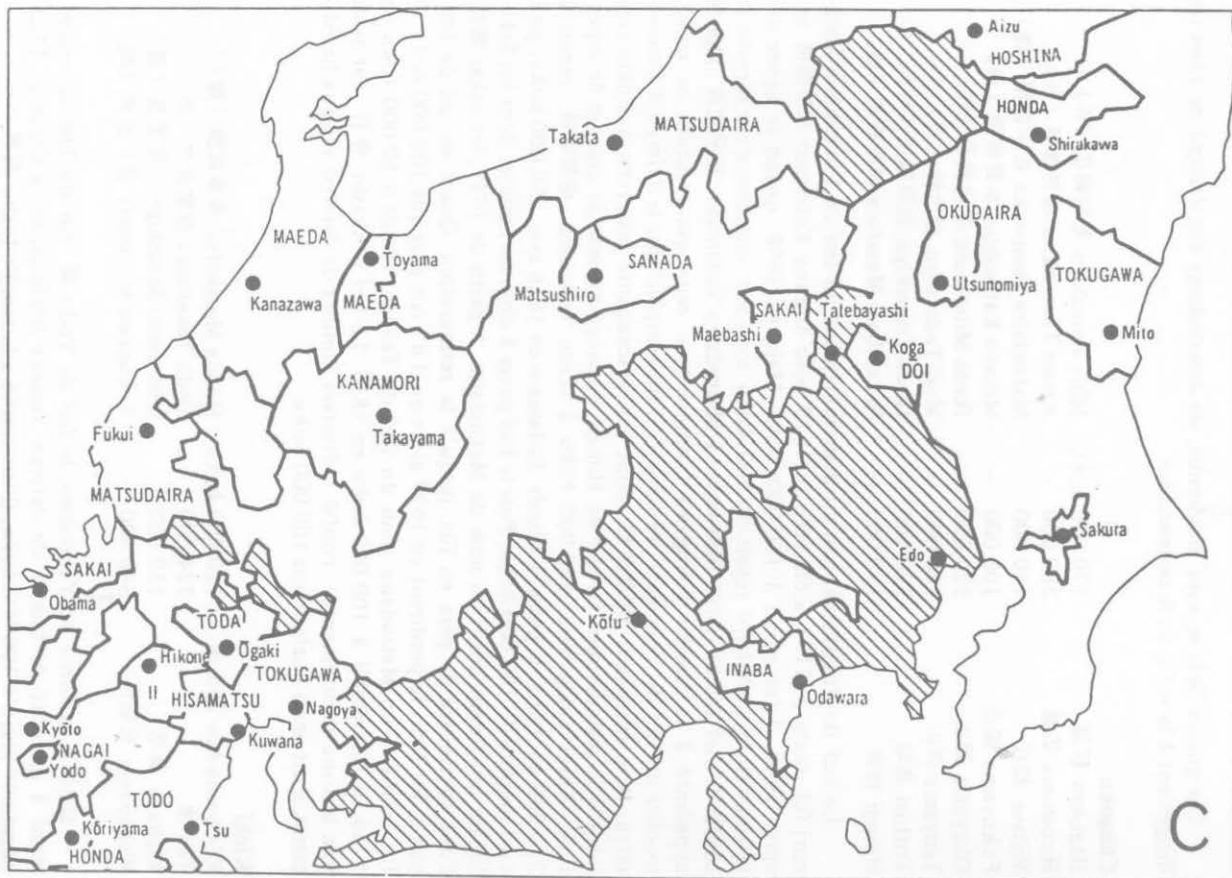
Hagi-han 萩藩	370 000 <i>koku</i>	Môri Tsunahiro 毛利綱広 (外)
Hiroshima 広島	380 000 —	Asano Tsunaakira 浅野綱景 (外)
Matsue 松江	190 000 —	Matsudaira Tsunataka 松平綱隆 (譜)
Fukuyama 福山	100 000 —	Mizuno Katsushige 水野勝種 (譜)
Okayama 岡山	320 000 —	Ikeda Mitsumasa 池田光政 (外)
Tsuyama 津山	180 000 —	Mori Tadatsugu 森忠継 (外)
Tottori 鳥取	320 000 —	Ikeda Tsunakiyo 池田綱清 (外)
Himeji 姫路	150 000 —	Sakakibara Masafusa 榊原政房 (譜)

Le fief de Fukuyama, issu du démembrement du fief de Fukushima Masanori (cf. texte p. 313), a été créé en 1619 pour Mizuno Katsunari 水野勝成 et, après 1664, il fut porté à 150 000 *koku*. Mais, en 1698, quand la lignée des Mizuno finit, le *bakufu* reprit 50 000 *koku* sous son administration directe et confia le fief réduit à 100 000 *koku* à Matsudaira Tadamasu 松平忠政, réputé apparenté à la famille Tokugawa (comme tous ceux qui reçurent ce nom), ex-chef du fief de Yamagata. Peu après, il fut remplacé par le *daimyô* d'Utsunomiya, Abe Masakuni 阿部政邦, dont les descendants restèrent à Fukuyama jusqu'à la restauration. Le fief de Himeji a changé souvent de main et de superficie. Après Sekigahara, 520 000 *koku* à Ikeda Terumasa 池田輝政, réduit à 320 000 en 1613. Il passa à Honda Tadamasu en 1616 avec 250 000 *koku*; plus tard amputé de 100 000 *koku*. Puis le fief passa à diverses familles dont les Sakakibara qui furent dotés du nom de Matsudaira. A partir de 1749, les Sakai 酒井 l'ont administré de père en fils, jusqu'à la restauration. Quant au fief de Tsuyama, les Mori le perdirent en 1697 alors qu'il n'avait plus que 100 000 *koku*. Il fut confié à un Matsudaira venu du fief de Takada; réduit à 50 000 *koku* en 1726, il fut rétabli à 100 000 *koku* en 1817. Le fief d'Akashi 赤石 eut aussi une histoire mouvementée: confié à diverses familles de *daimyô* vassaux héréditaires, il atteignit quelquefois 100 000 *koku*.

Kinki

Kôriyama-han 郡山藩	120 000 <i>koku</i>	Honda Masakatsu 本多政勝 (譜)
Tsu 津	324 000 —	Tôdô Takatsugu 藤堂高次 (外)
Kuwana 桑名	110 000 —	Hisamatsu Sadashige 久松定重 (譜)
Wakayama 和歌山	540 000 —	Tokugawa Mitsusada 徳川光貞 (親)

Dans la province de Yamashiro, le fief de Yodo 淀 fut attribué successivement à quantité de famille de *daimyô* vassaux héréditaires; à partir de 1723, augmenté jusqu'à 100 000 *koku*, il fut confié à la famille Inaba 稲葉.



LES DAIMYŌ EN 1664

C

Chûbu

Obama-han 小浜藩	120 000 <i>koku</i>	Sakai Tadanao 酒井忠直 (譜)
Hikone 彦根	300 000 —	Ii Naozumi 井伊直澄 (譜)
Nagoya 名古屋	620 000 —	Tokugawa Mitsutomo 徳川光友 (親)
Ôgaki 大垣	100 000 —	Toda Ujinobu 戸田氏信 (譜)
Fukui 福井	525 000 —	Matsudaira Mitsumichi 松平光通 (譜)
Kanazawa 金沢	1030 000 —	Maeda Mitsutaka 前田光高 (外)
Toyama 富山	100 000 —	Maeda Toshitsugu 前田利次 (外)
Kôfu 甲府	250 000 —	Tokugawa Tsunashige 徳川綱重 (親)
Matsushiro 松代	100 000 —	Sanada Nobunari 真田信就 (外)
Takada 高田	260 000 —	Matsudaira Mitsunaga 松平光長 (譜)
Murakami 村上	150 000 —	Matsudaira Naonori 松平直矩 (譜)

Les modifications ne furent pas très considérables dans cette région. Le fief de Kôfu fut placé sous l'administration directe du *bakufu* en 1704, quand son chef fut choisi comme *shôgun*. Il fut ensuite provisoirement rétabli avec 150 000 *koku* pour un *daimyô*, Yanagizawa Yoshiyasu 柳沢吉保 (1658-1714), ancien chambellan de Tsunayoshi, mais il fit retour au domaine du *bakufu* par la suite. Le fief de Takada eut une histoire particulièrement mouvementée; jusqu'en 1741, neuf familles s'y succédèrent, le revenu oscilla de 650 000 *koku* à 100 000; entre 1681 et 1685, le fief fut placé sous l'administration directe du *bakufu* après des révoltes paysannes. Le fief de Murakami ne vit pas moins de huit familles de *daimyô* vassaux héréditaires se succéder à sa tête; les derniers, les Naitô 内藤, virent son revenu passer au-dessous de 100 000 *koku*. En outre, le fief de Daishôji 大聖寺, créé en 1639 pour une branche cadette des Maeda, avec un revenu de 70 000 *koku*, passa à 100 000 *koku* à partir de 1829, non par accroissement territorial mais par mise en valeur du territoire et établissement de nouvelles rizières.

Kantô

Odawara-han 小田原藩	100 000 <i>koku</i>	Inaba Masanori 稲葉正則 (譜)
Maebashi 前橋	130 000 —	Sakai Tadakiyo 酒井忠清 (譜)
Tatebayashi 館林	250 000 —	Tokugawa Tsunayoshi 徳川綱吉 (親)
Koga 古河	100 000 —	Doi Toshishige 土井利重 (譜)
Utsunomiya 宇都宮	110 000 —	Okudaira Tadamasa 奥平忠昌 (譜)
Mito 水戸	240 000 —	Tokugawa Mitsukuni 徳川光圀 (親)

Cette région, qui comptait une écrasante majorité de *daimyô* vassaux héréditaires est celle qui vit les remaniements les plus nombreux. Le fief de Maebashi passa, en 1749, des Sakai aux Matsudaira et fut accru de 50 000 *koku*. Mais, en 1767, son château fut détruit et le *daimyô* transféré dans un autre fief du Kantô. Le fief de Tatebayashi fut confié en 1661 à Tokugawa Tsunayoshi puis, en 1680, fit retour au domaine du *bakufu*. Il fut rétabli en 1707 pour une famille Matsudaira et passa en 1841 aux Akimoto 秋元 *ex-daimyô* de Yamagata. Le fief de Koga avait à l'origine 160 000 *koku*; en 1681 il passa des Doi aux Hotta 堀田 avec 90 000 *koku*; puis, en 1694, aux Matsudaira avec 70 000 *koku*; puis, en 1712, aux Honda 本多 avec 50 000 *koku*; puis, en 1759, aux Matsudaira et enfin, en 1762, aux descendants des Doi du XVII^e siècle avec 80 000 *koku*. Le fief d'Utsunomiya appartint d'abord aux Okudaira, puis passagèrement aux Honda et de nouveau aux Okudaira. Mais le *daimyô*, en 1669, fut transféré à

LES DAIMYŌ EN 1664



Yamagata pour avoir laissé violer les règlements du *bakufu* relatifs au suicide des vassaux après la mort de leur suzerain. Il fut remplacé par un Matsudaira puis par un Honda. Les Okudaira revinrent en 1685, bientôt remplacés par les Abe (1701-1710); enfin les Toda 戸田 s'y maintinrent jusqu'à la restauration, avec un revenu de 67 000 *koku*. En outre, dans la province de Musashi, le fief d'Oshi 忍, créé en 1626, passa par diverses mains: Sakai, Matsudaira, Abe, et crût progressivement jusqu'à atteindre 100 000 *koku* en 1686; les Abe cédèrent la place aux Matsudaira en 1823. Dans la province de Shimôsa, le fief de Sakura 佐倉 passa de main en main, mais à partir de 1746 il resta dans la famille Hotta; son revenu était de 100 000 *koku*.

Tôhoku

Shirakawa-han 白河藩	100 000 <i>koku</i>	Honda Tadahira 本多忠平 (譜)
Aizu 会津	230 000 —	Hoshina Masayuki 保科正之 (譜)
Nihonmatsu 二本松	101 000 —	Niwa Mitsushige 丹羽光重 (譜)
Yonezawa 米沢	300 000 —	Uesugi Tsunanori 上杉綱憲 (外)
Shônai 庄内	140 000 —	Sakai Tadayoshi 酒井忠義 (譜)
Yamagata 山形	150 000 —	Matsudaira Tadahiro 松平忠寛 (譜)
Sendai 仙台	560 000 —	Date Tsunamune 伊達綱宗 (外)
Akita 秋田	210 000 —	Satake Yoshitaka 佐竹義隆 (外)
Morioka 盛岡	110 000 —	Nanbu Toshinao 南部利直 (外)

Pour ce qui est des fiefs du Tôhoku, celui qui subit le plus de changements fut celui de Yamagata. A la fin du XVI^e siècle, les Mogami étaient installés dans cette région avec 520 000 *koku*. En 1622, les Torii 鳥居 furent installés autour de Yamagata avec 200 000 *koku*, puis 220 000 en 1626. Les Hoshina leur succédèrent, puis les Matsudaira avec 150 000 *koku*, les Okudaira réduits à 90 000 *koku*, et, au XVIII^e siècle, Hotta, Matsudaira, Yûki 結城, Matsudaira encore et, à la veille de la restauration, les Mizuno. Le fief de Morioka, en 1665, fut coupé en deux, Morioka avec 80 000 *koku* et Hachinohe 八戸 avec 20 000 *koku*; mais, par suite de grands travaux de défrichements, sans augmentation de superficie, le revenu passa à 100 000 *koku* à Morioka à la fin du XVII^e siècle. Enfin, le fief de Hirosaki qui, au XVII^e siècle, n'avait que 45 000 *koku* de revenu, passa à plus de 100 000 *koku* au début du XIX^e siècle, alors que celui de Yonezawa, de 300 000 *koku* en 1609 tomba à 150 000 en 1665.

Au total, sur 49 fiefs de plus de 100 000 *koku*, 21 appartiennent à des *daimyô* qui ne descendent pas d'anciens vassaux héréditaires des Tokugawa, et 28 à des vassaux héréditaires. Après 1664, les premiers furent dans l'ensemble très stables, à l'exception du fief de Tsuyama qui passa à une famille de *daimyô* vassaux héréditaires par suite de la disparition de la lignée des Mori, et du fief des Uesugi, diminué. En revanche, les seconds montrèrent une beaucoup plus grande mobilité, notamment ceux des familles qui participaient à l'administration du *bakufu*. Dans le Kantô et une partie du Chûbu, les frontières de fiefs furent assez souvent transformées.

Parmi les *daimyô* cités, Hoshina Masayuki (1611-1672), Tokugawa Mitsukuni (1628-1700) et Ikeda Mitsumasa (1609-1682) sont considérés comme des modèles de l'administrateur éclairé à l'époque des Tokugawa. Masayuki était un fils du *shôgun* Hidetada, adopté dans la famille d'un petit *daimyô*; il fut installé à Yamagata en 1636, puis transféré en 1643 à Aizu où il encouragea

B. La prospérité économique et l'essor de la culture bourgeoise

L'agriculture a progressé de diverses façons, par extension des surfaces cultivées et par diversification des productions. En 1598, environ 2 millions de *chô* étaient cultivés, on en comptait près de 3 millions dans le premier tiers du XVIII^e siècle. La première moitié du XVII^e siècle fut une période fort active pour la création de nouvelles rizières et la poursuite de grands travaux. Certains chefs de fief ont encouragé ce mouvement de défrichement qui fut financé et dirigé, selon les cas, par des marchands des villes ou par d'anciens guerriers. Les travaux ont porté sur la région de la Tone-gawa dans le Kantô, sur celle de la Yodo-gawa et de la Yamato-gawa dans le Kansai. Ces progrès ont permis de diversifier la production et de développer les cultures industrielles, le mûrier, le coton surtout dans les régions centrales où, en dépit des interdictions, il s'étendit sur plus de la moitié des superficies cultivées; le chanvre, traditionnellement récolté sur la côte de la mer du Japon; l'indigo, la garance, le safran, le colza, la canne à sucre dans les régions du Sud. Les cultures de légumes se sont développées au voisinage des grandes villes, grâce au fumier fourni par ces amas de population. Cette diversification ne nuisit pas trop à la production vivrière à cause du caractère très soigneux de l'agriculture, de l'utilisation de plus en plus fréquente d'engrais (notamment des déchets de produits marins), et d'un outillage plus perfectionné (généralisation du moulin à eau). L'intérêt pour l'agriculture est attesté par une production assez abondante d'ouvrages sur l'agronomie (cf. *Aperçu sur les sources*) dont les

(Fin du commentaire des cartes précédentes)

les défrichements et organisa solidement l'administration du fief, prenant des mesures pour soulager le peuple et constituer des réserves de riz. A la mort d'Iemitsu, il fut chargé de veiller sur le jeune *shôgun* Ietsuna. Mitsumasa, *daimyô* du groupe des vassaux extérieurs, ne put jouer un rôle dans les affaires du *bakufu* et ne déploya ses talents que dans le cadre du fief d'Okayama qui lui fut confié à partir de 1632. Il encouragea les études, utilisant les services du penseur Kumazawa Banzan, créant des écoles, prenant des mesures pour la moralisation de la population. Il uniformisa l'administration, faisant passer sous le contrôle direct du fief ce qui restait d'arrière-fiefs. Hostile au bouddhisme, il interpréta les règles relatives à l'enregistrement de la population dans les temples comme enregistrement dans les sanctuaires du culte national. Enfin, Mitsukuni a attaché son nom à la grande entreprise de compilation de l'« Histoire du grand Japon ». Il organisa en 1657 un bureau chargé de rassembler et de critiquer les documents et fit établir un plan de publication conforme aux règles de l'historiographie chinoise. Cette œuvre était destinée à expliciter l'idéal national, à faire ressortir ce qui constituait l'originalité de la nation; elle ne devait être achevée que beaucoup plus tard.

auteurs étaient souvent des paysans (Miyazaki Yasusada (1623-1697) abandonna le service d'un *daimyô* pour se consacrer à l'agriculture).

En même temps que la superficie exploitée s'accrut, la production estimée de l'ensemble du pays passa entre le début du XVII^e siècle et le début du XVIII^e de 20 millions de *koku* à 30 millions, et la population de 12 millions environ à 31 millions³⁷ au recensement de 1721.

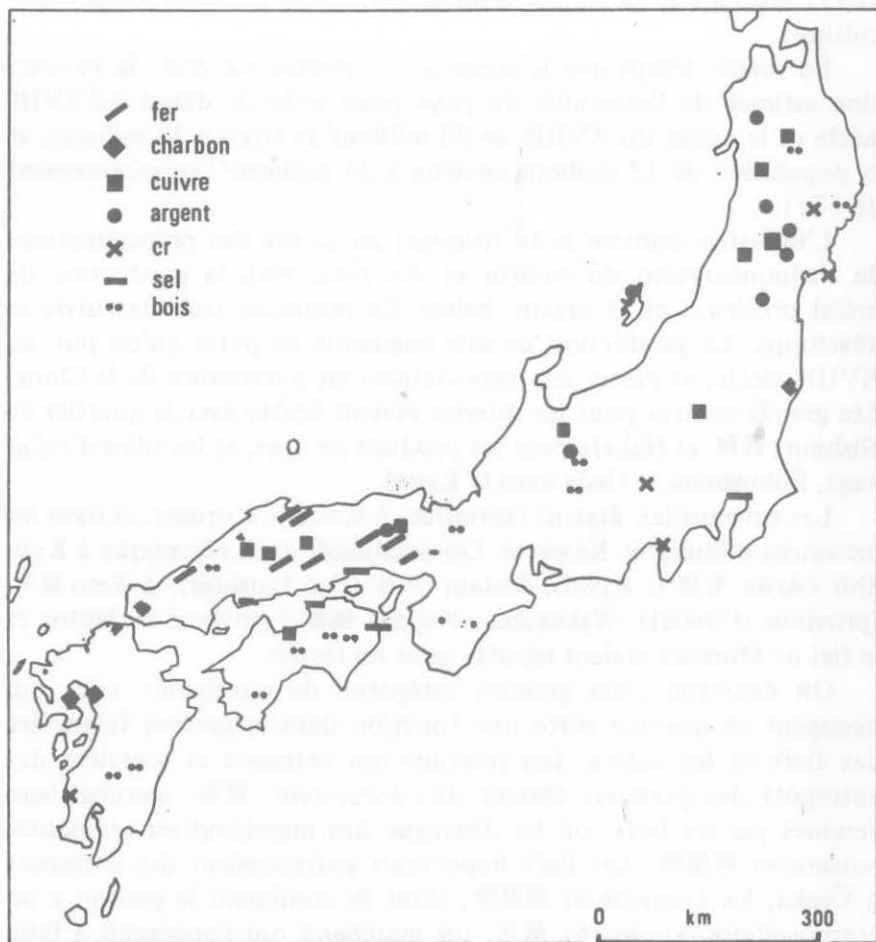
L'industrie minière resta toujours au centre des préoccupations de l'administration du *bakufu* et des fiefs, mais la production de métal précieux, or et argent, baissa. En revanche, celle de cuivre se développa. La production de soie augmenta au point qu'on put, au XVIII^e siècle, se passer des importations en provenance de la Chine. Les grands centres pour les soieries étaient Kyôto avec le quartier de Nishijin 西陣 et Hakata pour les produits de luxe, et les villes d'Ashikaga, Fukushima et Ueda dans le Kantô.

Les cotonnades étaient fabriquées à Kokura, Kurume, et dans les provinces d'Izumi et Kawachi. On produisait de la céramique à Kyû-Shû (Arita 有田), Kyôto, Kutani 九谷 (fief Daishôji), à Seto 瀬戸 (province d'Owari). Wakayama, Wajima 輪島 (province de Noto) et le fief de Morioka étaient réputés pour les laques.

On distingue deux grandes catégories de marchands, ceux qui occupent en quelque sorte une fonction dans la gestion financière des fiefs et les autres. Les produits qui entraient et sortaient des entrepôts des premiers étaient dits *kuramono* 蔵物, marchandises vendues par les fiefs: on les distingue des marchandises ordinaires, *nayamono* 納屋物. Les fiefs importants entretenaient des entrepôts à Ôsaka, les *kurayashiki* 蔵屋敷, dont ils confiaient la gestion à un entrepositaire, *kuramoto* 蔵元, un marchand qui s'engageait à faire les affaires du fief moyennant une commission. Des espèces de banquiers, chefs de maisons de crédit, *akeya* 掛屋, prenaient soin de gérer les sommes qui revenaient au fief de ses ventes et, naturellement, pouvaient faire des avances, moyennant de gros intérêts. Certains tenaient les deux offices à la fois et pouvaient se faire des revenus égaux à celui d'un *daimyô* de moyenne importance. Un Kônoike Zen'emon 鴻池善右衛門, de plus fournisseur du *bakufu*, touchait l'équivalent de 70 000 *koku*.

A Edo, les négociants qui se chargeaient de verser leur pension en monnaie aux hommes de la bannière et de la maison portaient le

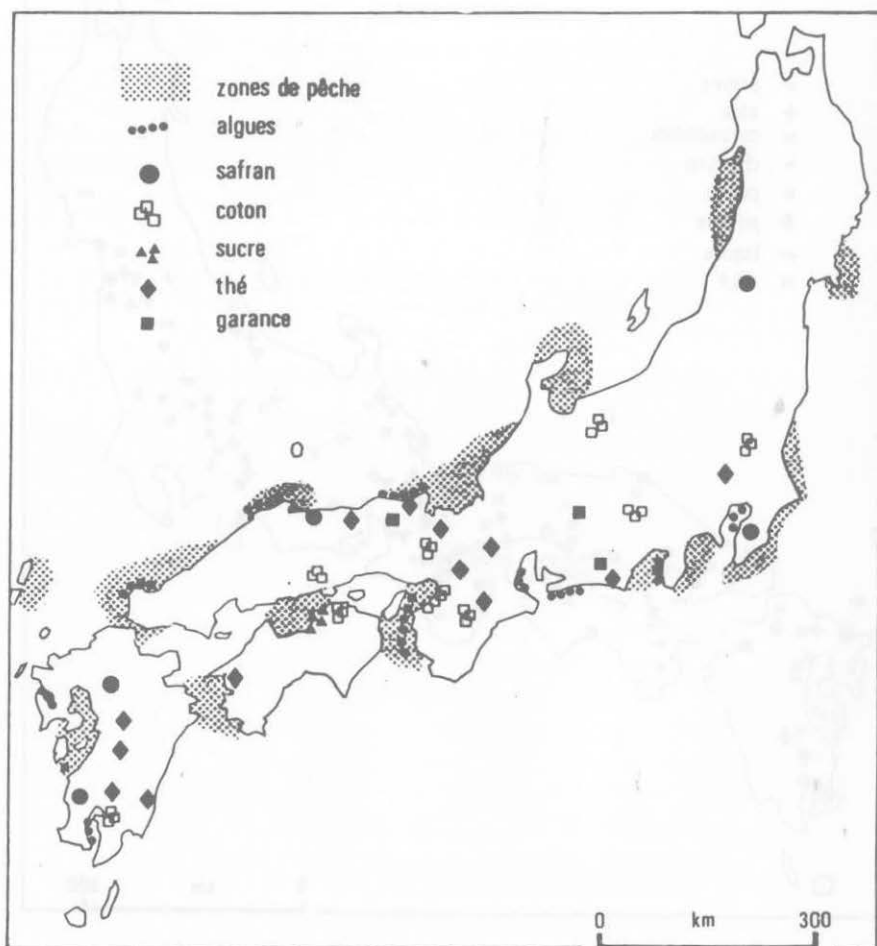
37. Recensement général ordonné par Yoshimune, 26 millions d'habitants non compris les enfants en bas âge, les guerriers, les nobles de cour, le clergé et les *Eta* et *Hinin*, le tout estimé à 5 millions.



nom de « ceux à qui on présente la planchette », *fudasashi* 札差, cette planchette portait le nom du bénéficiaire de la pension. Ayant payé le titulaire de la pension, le négociant s'occupait de la vente du riz touché aux greniers du *bakufu* (les pensions étaient calculées en riz). Au début du XVIII^e siècle ils étaient 109, l'intérêt autorisé de 15% par an.

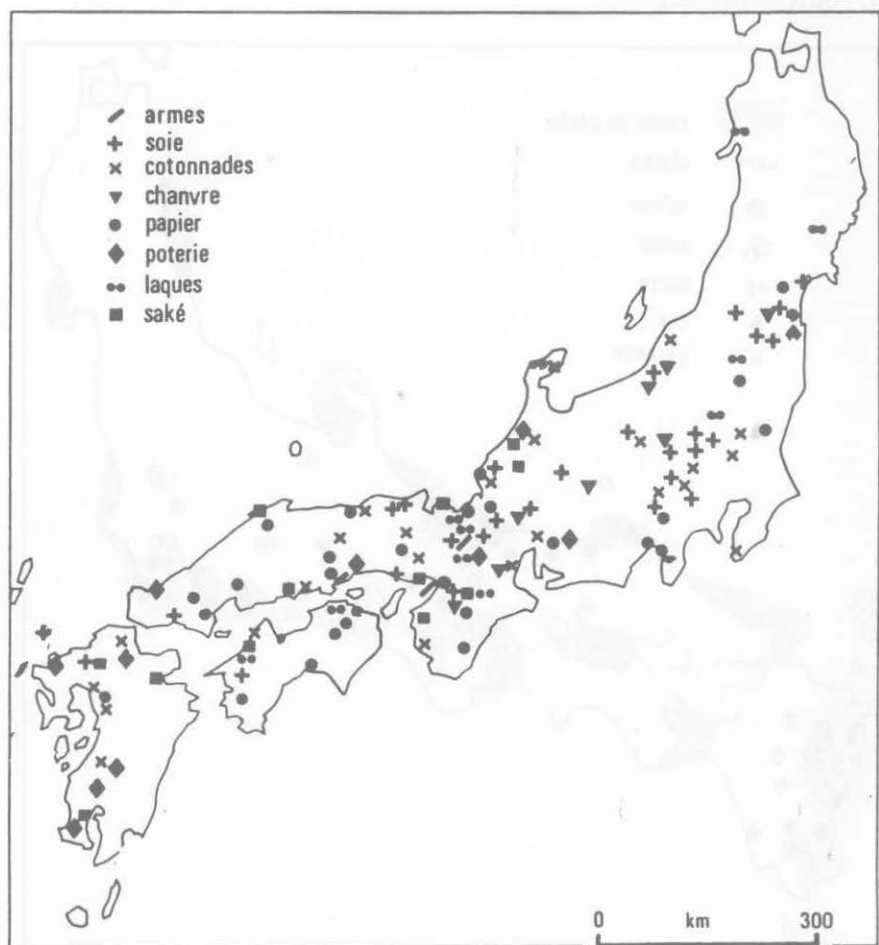
C'est à Ōsaka que se trouvait le plus grand marché du pays et que se fixait le prix du riz. Les familles des grands marchands au service des fiefs, *Kônoikeya* 鴻池屋, qui était en affaires avec 32 fiefs, *Tennôjiya* 天王寺屋, *Yodoya* 淀屋, faisaient des profits énormes, mais couraient aussi de gros risques, quand des fiefs ne pouvaient plus payer leurs dettes.

II. Agriculture et pêche



Les marchands ordinaires commencèrent à s'organiser en associations corporatives, *nakama* 中間, à nombre de parts limité et à monopole. Le *bakufu*, au début, se montra réticent à l'égard de cette tendance, mais il finit par reconnaître ces espèces de corporations, moyennant finances. Les plus anciennes s'organisèrent au milieu du XVII^e siècle à Ôsaka; Edo ne les connut qu'à la fin du siècle. Les grandes villes, Edo avec près d'un million d'habitants à la fin du XVII^e siècle, Ôsaka et Kyôto, qui en avaient chacune environ 350000, étaient des marchés actifs; on consommait à Edo, où une bonne part de la population était improductive, et on vendait, achetait et fabriquait à Ôsaka.

III. Industrie



Un tableau de 1714 fait état des produits entrés cette année-là dans la ville d'Ôsaka :

Riz pour une valeur de 40 813 *kan* (1 *kan* = 3,75 kg argent)

Graine de colza pour 28 048 *kan*

Bois de construction pour 25 751 *kan*

Sardines sèches pour 17 760 *kan*

Coton blanc pour 15 749 *kan*

Papier pour 14 464 *kan*

Fer pour 11 803 *kan*

Bois à brûler pour 9 125 *kan*

Cuivre pour 7 171 *kan*

Coton pour 6 704 *kan*
Tabac pour 6 495 *kan*
Sucre pour 5 614 *kan*
Haricots (soja) pour 5 320 *kan*
Sel pour 5 230 *kan*
Blé pour 4 586 *kan*

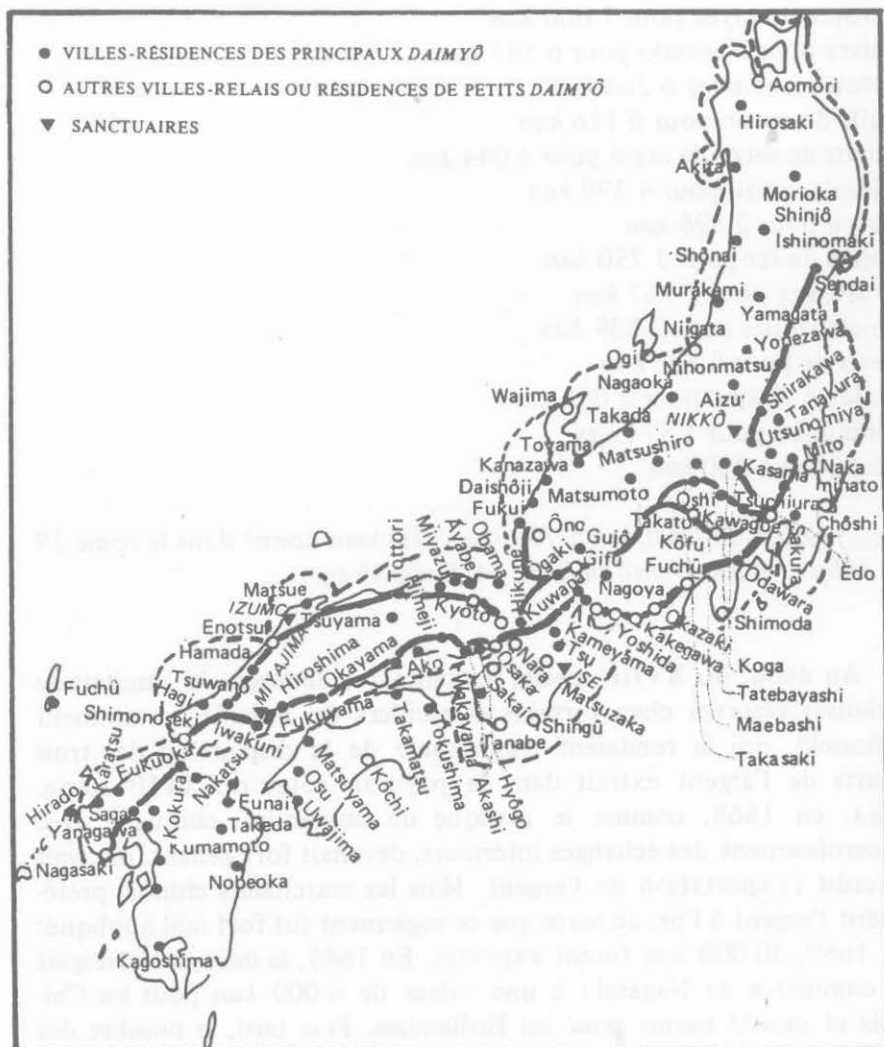
etc., jusqu'à un total de 286 561 *kan*, et de ceux qui en sont sortis :

Huile de colza pour 26 005 *kan*
Cotonnade rayée pour 7 066 *kan*
Cuivre pour Nagasaki pour 6 587 *kan*
Coton blanc pour 6 264 *kan*
Huile de coton pour 6 116 *kan*
Objets de seconde main pour 6 044 *kan*
Filés de coton pour 4 299 *kan*
Shôyu pour 3 898 *kan*
Objets de fer pour 3 750 *kan*
Tourteaux pour 3 267 *kan*
Objets laqués pour 2 839 *kan*
Mercerie pour 2 838 *kan*
Huile de sésame pour 2 088 *kan*
Céramique pour 1 574 *kan*
Saké pour 1 200 *kan*

etc., jusqu'à un total de 95 799 *kan*. (Tableau donné dans le tome 19 de *Nihon rekishi, Genroku jidai*, éd. Shôgakkan.)

Au début du XVIII^e siècle, le commerce de Nagasaki suscitait de sérieuses réserves chez certains conseillers du *bakufu*, notamment Hakuseki, qui le rendaient responsable de la disparition des trois quarts de l'argent extrait dans le pays au cours du XVII^e siècle. Déjà, en 1668, comme le manque de numéraire, conjugué avec l'accroissement des échanges intérieurs, devenait fort gênant, on avait interdit l'exportation de l'argent. Mais les marchands chinois préféraient l'argent à l'or, de sorte que ce règlement fut fort mal appliqué : en 1669, 30 000 *kan* furent exportés. En 1685, le *bakufu* restreignit le commerce de Nagasaki à une valeur de 6 000 *kan* pour les Chinois et moitié moins pour les Hollandais. Plus tard, le nombre des jonques chinoises admises fut réduit à 70. Le *bakufu* percevait des droits de douane, mais les fraudes étaient fréquentes. La diminution du volume de ce commerce se poursuivit au cours du XVIII^e siècle.

LE JAPON AU XVIII^e SIÈCLE
 VOIES DE COMMUNICATIONS ET PRINCIPALES VILLES



III. DIFFICULTÉS ET RÉFORMES

Les réformes qui scandent le dernier siècle de la vie du *bakufu* ont pour but de lutter contre les difficultés dues à l'usure du régime, à l'accroissement de ses charges et dépenses, sans augmentation corrélative des recettes, à la baisse de la production du métal précieux et aux incertitudes de la politique monétaire, cependant que la progression démographique, dans un pays fermé dont l'agriculture était arrivée à peu près à la limite de ses possibilités, était sans cesse menacée par les moindres fluctuations du climat.

(Commentaire de la carte « Voies de communication et principales villes »)

Les échanges étaient particulièrement actifs sur le Tōkaidō, la voie qui reliait Edo à Ōsaka. Cinquante trois relais de postes munis chacun de cent chevaux et de palefreniers se succédaient le long de la route. Sur mer des lignes régulières de caboteurs transportaient les produits lourds. Sur la route, les courriers officiels circulaient à grande vitesse. A partir de 1663, on établit un service pour les particuliers, trois fois par mois; les lettres d'Edo mettaient ainsi huit jours pour parvenir à Ōsaka. Les autres routes étaient un peu moins fréquentées. Le riz des plaines du Nord-Ouest venait par bateau à Ōsaka. La circulation des cortèges de *daimyō* mettait de l'animation sur les routes principales où existaient des auberges spécialisées pour recevoir les *daimyō*, les *honjin* 本陣, dont le nom rappelle le caractère guerrier des chefs de fief. On n'utilisait pas la voiture mais le cheval de bât ou, pour les voyageurs, le palanquin. Un autre facteur d'animation était les pèlerinages, se rendant à Ise notamment. Les barrières, *sekisho* 関所, n'étaient pas tant des postes de douane ou de perception de taxes que des postes de police; on y contrôlait l'importation des armes à feu en direction d'Edo et la sortie des femmes, car les *daimyō* devaient obligatoirement laisser leurs épouses principales à Edo.

La vie urbaine devint très brillante, notamment dans les quartiers de plaisir qui faisaient la mode et donnaient le ton. A Edo, le Yoshiwara fut organisé en 1617. Le théâtre, *kabuki*, théâtre de poupées, fut illustré à la fin du siècle par la production de Chikamatsu Monzaemon 近松門左衛門 (1653-1724). Toute une littérature de récits romanesques, ayant pour cadre ces quartiers et pour personnages des bourgeois, donna ses chefs-d'œuvre avec Ihara Saikaku 井原西鶴 (1642-1693). Quelques esthètes d'un goût plus épuré se livraient à la composition de brefs poèmes de dix-sept syllabes dont le modèle le plus achevé se trouve dans l'œuvre de Matsuo Bashō 松尾芭蕉 (1644-1694).

A. Le règne de Yoshimune (1716-1745) Réformes de l'ère Kyôhō

Yoshimune³⁸ est le dernier *shōgun* qui ait gouverné par lui-même. On parle à son sujet de réformes de l'ère Kyôhō (1716-1735), mais une partie des mesures qu'il prit est postérieure. Par ailleurs, sa politique ne s'est pas toujours développée de façon cohérente. Il dut, par force, accorder une grande attention aux affaires économiques. Or, ni lui ni son personnel, de par leur formation et de par leurs préjugés, n'étaient tout à fait préparés à maîtriser les problèmes financiers. Un des traits de la doctrine politique inspirée de la philosophie officielle, était qu'il fallait décourager la consommation et limiter les désirs, et qu'on pouvait diriger l'économie au moyen d'exhortations morales. Yoshimune, pour se conformer à l'idéal du gouvernement sage et bienfaisant, veilla à entendre les plaintes et suggestions du peuple³⁹ et à s'entourer d'hommes compétents. Il rétablit donc les indemnités⁴⁰ pour les hommes employés dans l'administration du *bakufu*, ce qui lui permettait de mettre dans des postes assez importants des individus que le montant de leur pension ne qualifiait pas pour ces fonctions.

38. Yoshimune n'avait pas été élevé pour devenir *shōgun*; en sa personne, pour la première fois, a joué la règle du choix du *shōgun* dans une des trois branches collatérales instituées par Ieyasu, en l'occurrence celle de Kii. Quand il devint *shōgun*, il était déjà adulte et avait l'expérience de l'administration d'un fief important. Après les encouragements à l'étude des lettres prodigués par Tsunayoshi, Yoshimune a voulu redonner une place importante à la préparation militaire et aux vertus guerrières.

39. Installation à la porte du tribunal des *hyōjōsho* d'une boîte dite *meyasubako* 目安箱, «boîte pour recevoir les écrits qui ainsi viennent facilement devant les yeux des autorités supérieures», boîte à plaintes contre les excès des fonctionnaires et à pétitions. Normalement, les plaintes et pétitions devaient passer par la voie hiérarchique et avaient chance d'être arrêtées avant d'arriver au sommet. Yoshimune fit placer cette boîte en 1721. Il mit en application diverses mesures relatives à des institutions charitables et à la lutte contre le feu à Edo qui lui avaient été suggérées par ce moyen.

40. Système dit des «compléments de revenu», *tashidaka* 足高. Normalement, les hommes en service dans l'administration du *bakufu* étaient choisis parmi les *hatamoto* et les *gokenin*, dont la place hiérarchique était fixée largement par le montant de la pension. Il était difficile d'utiliser des hommes compétents n'ayant que de petites pensions dans des postes importants (qui, dans ce type de société, entraînaient des obligations de représentation, chevaux, domestiques, etc.). En 1665, déjà des augmentations avaient été consenties à des individus qu'on voulait promouvoir, mais celles-ci étaient acquises définitivement. En 1723, il fut décidé que des suppléments seraient versés aux hommes employés dans des postes importants et ne disposant que de pensions insuffisantes, mais que ces suppléments seraient supprimés quand ils quitteraient leur poste.

Une des difficultés de la gestion financière du *bakufu* tenait à l'insuffisance du numéraire et surtout à sa thésaurisation par des particuliers, ainsi qu'à l'instabilité extrême du cours du riz, tributaire des variations du climat, des mauvaises chances des transports et de la spéculation des marchands. En effet, les redevances perçues par le *bakufu* l'étaient en riz et même celles perçues en espèces dépendaient en définitive du prix du riz qui commandait celui de tous les autres produits. Yoshimune essaya d'agir sur ces facteurs. Il continua d'abord la politique de Hakuseki de retour à la bonne monnaie, dans l'espoir de faire sortir les pièces thésaurisées. Devant l'échec de cette mesure, il procéda en 1736 à une dévaluation et fit émettre de nouvelles pièces en or et en argent, dans lesquelles la proportion de cuivre était fort augmentée, opération qui profita au trésor public. Yoshimune s'attacha à accroître les revenus du domaine par l'encouragement des défrichements, par l'augmentation du taux de prélèvement fiscal qu'il réussit à porter au-dessus du tiers de la récolte (le taux de la moitié n'était qu'un idéal qui ne put dans la réalité être réalisé), et par la généralisation du système des taux fixes pour le calcul de l'impôt (voir note 20, p. 323).

Il prit aussi une mesure exceptionnelle, en 1722, en faisant appel aux *daimyô*⁴¹. Mais il ne réussit pas, malgré son désir, à taxer suffisamment les marchands dont les revenus étaient difficiles à connaître. En définitive, sa politique fut un demi-échec. Elle eut le malheur supplémentaire de rencontrer la famine de 1732 (on estime que la population diminua alors de près de 800 000 habitants)⁴². Faute d'avoir prise sur les mécanismes économiques, Yoshimune dut, en 1719, prendre une mesure qui équivalait à la suppression des dettes de ses hommes de la bannière et de la maison⁴³. La pension de ceux-ci dépendait du cours du riz; quand le riz était bon marché, elle diminuait, quand il était cher, ils ne gagnaient guère car tout le reste augmentait. Ils étaient donc souvent endettés à l'égard des négociants qui se chargeaient de commercialiser le riz de leurs

41. De 1722 à 1730, il fut permis aux *daimyô* de réduire la durée de leur séjour à Edo et donc de faire des économies; en échange, il leur fut demandé une contribution exceptionnelle de 100 *koku* par 10 000 *koku* de revenu estimé de leur fief, *kokudaka*, ceci pour venir en aide aux finances du *bakufu*.

42. C'est quelques années après cette famine que l'administration du *bakufu* sur les conseils d'un lettré à son service, Aoki Kon'yô 青木昆陽 (1698-1769), recommanda la culture de la patate douce et fit de grands efforts pour la répandre.

43. Promulgation en 1719 d'un édit, *aitaisumai no rei* 相对済の令, qui recommandait, pour régler les conflits relatifs aux dettes des *hatamoto* et des *gokenin*, d'agir par négociations, compromis, *aitai* (en se rencontrant), ce qui finalement aboutit à faire disparaître bon nombre de ces dettes.

pensions. Quand l'endettement était trop grand, le *bakufu* décrétait une sorte de moratoire.

Yoshimune perfectionna les organes de l'administration financière et conçut le dessein de faire compiler les règlements émis par le *bakufu*. Le recueil publié en 1742 comprenait 3 500 textes⁴⁴. Ces recueils, qui furent continués, étaient préparés pour l'usage de l'administration et non de la population. C'est aussi Yoshimune qui, administrateur moderne et éclairé, commanda le premier recensement général de la population en 1721; cette pratique devait être continuée tous les six ans par la suite. Enfin, ce *shōgun* tint à maintenir à un bas niveau le commerce avec l'étranger; cependant, il a assoupli les règlements relatifs à l'entrée des livres étrangers, en 1719, mesure qui a préparé l'épanouissement des études hollandaises et scientifiques, et a permis la lecture au Japon d'ouvrages d'astronomie écrits en chinois par les Jésuites de Péking.

B. Gouvernement de Tanuma Okitsugu Réformes de l'ère Kansei (1789-1800)

La seconde moitié du XVIII^e siècle fut marquée par les carrières antithétiques de Tanuma Okitsugu et de Matsudaira Sadanobu. Le premier est le type du parvenu. L'historiographie officielle lui a donc été défavorable, insistant sur les conséquences funestes de son administration, qui aurait ruiné la morale du *bakufu*, généralisé l'usage du pot de vin, etc. On tend maintenant vers plus d'indulgence et on met l'accent sur le caractère moderne de ses projets, sur son goût pour les questions pratiques et le développement économique. Cependant, l'entreprise de mise en valeur de la région du lac Inbanuma⁴⁵ qu'il patronna ne fut pas un succès, le projet de colonisation de l'île de Yezo par des *Eta* d'Edo ne reçut pas le moindre commencement d'exécution. Sa politique monétaire, dont le but était de faire faire

44. *Kujikata osadamegaki* 公事方御定書. Décisions relatives aux procès, compilation de règlements et, surtout, de précédents et décisions prises par des *rōjū* ou la cour, *hyōjōsho*, touchant principalement à la justice pénale. Les textes étaient classés dans l'ordre chronologique. On dit que Yoshimune prit personnellement grand intérêt à ce travail, qui dura de 1736 à 1742, et qu'il aurait révisé et corrigé certains textes. Ce recueil marque certains adoucissements dans les peines par rapport à la période précédente. Sa consultation était limitée aux fonctionnaires à qui il appartenait de prendre des décisions.

45. Lac situé sur la rive droite de la Tone. Des tentatives d'assèchement avaient déjà été faites en 1724 du temps de Yoshimune; Tanuma Okitsugu les reprit en 1785 aux frais du *bakufu*. Les travaux furent par la suite repris en plusieurs fois jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

des profits au *bakufu*, contribua à augmenter le numéraire en circulation, mais il commit l'erreur d'émettre trop de billon pour intensifier les transactions, ce qui contribua à faire monter les prix. Son intérêt pour les corporations avait surtout pour but de créer des monopoles, qu'il était relativement facile de taxer. Il a pensé faire entrer du métal précieux au Japon⁴⁶ grâce au commerce de Nagasaki et a encouragé l'exportation de produits de la pêche vers la Chine. Son passage aux affaires fut troublé par des calamités naturelles: 1770 sécheresse, 1772 grand incendie d'Edo, 1773 épidémies, 1778 éruptions volcaniques à Kyû-Shû, 1783 éruption de l'Asama qui coïncide avec la grande famine de l'ère Tenmei.

La population, stagnante depuis le début du siècle, aurait diminué d'environ un million entre 1780 et 1790. La situation dans les campagnes et dans les villes devenait difficile et les troubles qui n'avaient jamais été absents depuis la fondation du régime commencèrent à se multiplier et ne devaient jamais s'arrêter.

Carrière de Tanuma Okitsugu 田沼意次

- 1719 naissance; son père est un homme de la maison, venu avec Yoshimune du fief de Kii où il était *ashigaru*.
- 1734 il est mis au service de l'héritier de Yoshimune; son père est chargé de la bourse particulière du *shôgun*.
- 1735 il hérite du revenu de 600 *koku* de son père.
- 1745 reste au service d'Ieshige devenu *shôgun*.
- 1748 dirige une des troupes d'hommes de la bannière; doté d'un revenu de 2 000 *koku*.
- 1751 entre dans le groupe des chambellans.
- 1758 son revenu passe à 5 000 *koku*.
- 1760 avènement d'Ieharu; sa faveur s'accroît.
- 1767 devient grand chambellan *sobayônin*; revenu de 20 000 *koku*.
- 1769 assimilé à ancien, *rôjû*.
- 1772 nommé ancien.
- 1783 son fils est nommé du conseil auxiliaire.
- 1785 *daimyô* de Sagara avec 53 000 *koku*.
- 1786 perd son poste de *rôjû* et, en deux fois, 40 000 *koku*.
- 1788 meurt; un de ses fils se maintient dans un petit fief du Nord; sa descendance devait revenir à Sagara au XIX^e siècle.

46. Avidé de trouver de nouvelles mines, il a incité Hiraga Gennai 平賀源内 à faire des recherches et à développer de nouveaux procédés dans l'industrie métallurgique, mais sans grands résultats. Il pensait aussi se procurer du métal précieux par importation, payée par des exportations de cuivre et de balles de poissons séchés, *tawaramono* 俵物, produits recherchés en Chine.

Les troubles dans les campagnes et dans les villes ont pris à partir du milieu du XVIII^e siècle plus d'ampleur et des formes variées. La fuite et surtout la plainte directe⁴⁷ étaient, dès longtemps, les procédés les plus fréquents. Normalement les plaintes, pour être reçues, devaient porter le cachet des chefs du village et être présentées par eux. Mais ceux-ci s'abstenaient souvent de les transmettre, de sorte que les paysans étaient obligés de faire appel directement à l'autorité supérieure, sans passer par la voie hiérarchique, procédure qui était rigoureusement interdite depuis 1741, sous peine de mort pour les contrevenants. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les révoltes affectant une province ou une fraction de province, impliquant donc entente entre les meneurs, se sont multipliées. Elles pouvaient avoir des causes variées. Celle de Chôshû en 1831, par exemple, était dirigée contre les monopoles du papier, du sel et de l'indigo, dont le fief prétendait tirer des sommes importantes. D'autres fois, les paysans se soulevaient pour demander la suppression d'une imposition nouvelle ou de corvées exceptionnelles. A Kurume, en 1754, le mouvement fut déclenché contre la levée d'une taxe pour le voyage du *daimyô* à Edo. En 1764, les provinces de Musashi, Kôzuke et Shimotsuke s'enflammèrent parce qu'on demandait des corvées supplémentaires pour l'arrivée d'une ambassade coréenne: 200 000 hommes s'approchèrent d'Edo. Les ambassades furent désormais arrêtées à Tsushima. En effet, souvent les demandes étaient acceptées, mais les responsables de l'émeute étaient sévèrement châtiés. La révolte de Kurume avait mis en branle plus de 50 000 paysans; il y eut 18 condamnations à mort et 100 au bannissement.

Au XIX^e siècle, la solidarité villageoise tendit à disparaître et un fossé à se creuser entre riches et pauvres. A l'intérieur des villages, des mouvements s'élevèrent contre l'administration des chefs. Par ailleurs, les paysans riches, notamment dans les régions centrales, ont suscité des mouvements contre le monopole des marchands des villes.

Comme la population des villes augmentait, notamment dans les périodes de disette et de catastrophes, une augmentation du prix du riz pouvait déclencher des troubles qui prenaient la forme de pillages, incendies et destructions, *uchikowashi*, de maisons de riches marchands. Les troubles, nombreux mais limités dans l'espace, ne furent qu'une gêne pour le *bakufu*, mais jamais une menace.

47. L'appel direct, *jikiso* 直訴, en sautant les échelons de la voie hiérarchique, prend le nom d'*osso* 越訴. Ceci peut aussi être le fait du chef de village qui, ne pouvant faire parvenir sa plainte jusqu'au sommet de la hiérarchie, essaie de toucher directement le *daimyô*, dans un de ses déplacements par exemple.

Matsudaira Sadanobu⁴⁸, l'auteur des réformes de l'ère Kansei, arriva aux affaires en 1787 en vertu de sa naissance: c'était un petit-fils de Yoshimune, adopté par le chef du fief de Shirakawa (100 000 *koku*). Il était fort imbu de morale confucéenne et inquiet du développement des études non orthodoxes, notamment sur des questions d'économie et de défense (comme celle de Hayashi Shihei)⁴⁹; il tenta, sans grand succès d'ailleurs, d'établir officiellement un enseignement orthodoxe.

Alors que le *bakufu* avait toujours montré beaucoup d'éclectisme dans le choix de ses conseillers lettrés, et qu'il finançait l'école des Hayashi, mais sans imposer de programme d'enseignement, Sadanobu, lui, imbu de l'idée que l'éducation est le fondement du bon gouvernement, imposa des professeurs et un programme étroitement néo-confucianistes, les autres écoles étant déclarées hétérodoxes et l'exercice de la composition poétique en chinois à peine toléré. Le *bakufu* rebâtit alors l'école, qui prit le nom de *Shôheizaka gakumonjo*⁵⁰, Centre d'études de Shôheizaka, les inscriptions étant réservées aux *bushi*, vassaux du *shôgun*; des *bushi* d'autres fiefs ne furent admis qu'un peu plus tard et les roturiers exclus, alors que les Hayashi en ont gardé dans leurs cours privés. Des examens publics furent même organisés en 1793 et ont continué jusqu'à la fin du *bakufu* avec une certaine périodicité. A partir de cette date les écoles de fief, elles aussi, se sont multipliées.

Matsudaira Sadanobu voulait avant tout défendre et développer l'agriculture. En revanche, il nourrissait de grandes préventions contre les marchands et leurs activités. Il essaya de renvoyer dans les

48. Matsudaira Sadanobu 松平定信 (1758-1829), chef du fief de Shirakawa en 1783; il trouva dans cette région pauvre du nord du Japon une situation désastreuse qu'il aurait améliorée par sa sage administration. Il fut choisi pour *rôjû* en 1787 après l'avènement du *shogun* Ienari.

49. Hayashi Shihei 林子平 (1738-1793), *bushi* du fief de Sendai qui, conscient de la poussée des Russes vers les îles du nord du Japon, s'intéressa aux études de géographie et d'art militaire. Auteur d'un ouvrage sur les pays voisins du Japon, *Sangoku tsûranzûsetsu* 三国通覧図説, et d'un autre sur la défense d'un pays maritime, *Kaikoku heidan* 海国兵談, sa thèse étant l'infériorité militaire du Japon et la nécessité d'y remédier. Son livre fut saisi en 1792, car il traitait de questions réservées au gouvernement du *bakufu*.

50. Le programme de *Shôheizaka gakumonjo* 昌平坂学問所 prenait pour textes de base les Quatre Livres, soit *Rongo* (« Analectes »), *Daigaku* (« Grande Étude », un chapitre des « Mémoires sur les rites »), *Chûyô* (« Invariable milieu ») et *Môshi* (« Mencius »), ainsi qu'un ouvrage élémentaire de Shûki, *Kinshiroku* 近思錄. C'est en 1790 que le néo-confucianisme fut imposé comme orthodoxe, *Kansei igaku no kin* 寛政異学の禁, « Interdiction de l'hétérodoxie de l'ère Kansei ».

villages les paysans qui étaient venus chercher subsistance dans les villes car, d'une part, il pensait que la main-d'œuvre manquait dans les rizières et, d'autre part, il espérait ainsi rendre plus facile l'approvisionnement des villes. Il poursuivit une politique d'austérité, de réduction des dépenses du *bakufu* et, pour aider les hommes de la bannière, n'hésita pas à annuler environ 1 million de *ryô* d'or de dettes contractées auprès des marchands d'Edo⁵¹. Il prit des mesures pour éviter les famines et régulariser le prix du riz, renouvelant l'institution des greniers de prévoyance⁵². Pour secourir, contrôler et moraliser ceux que les famines jetaient sans subsistance et sans travail à la capitale, il fit établir des sortes d'asiles où ils étaient nourris et mis au travail⁵³. Son souci de morale et d'austérité lui fit interdire la littérature de divertissement, licencieuse, et punir ses auteurs⁵⁴. Sa politique fut très critiquée et moquée dans des ouvrages licencieux et satiriques. Il dut quitter les affaires en 1793, le prétexte fut son refus de laisser accorder le titre d'empereur retiré à un prince impérial qui n'avait pas régné, père de l'empereur régnant, question de protocole qui avait à ses yeux comme à ceux de ses pareils une importance extrême.

C. Mizuno Tadakuni et les réformes de l'ère Tenpō (1830-1843)

Le long règne du *shōgun* Ienari⁵⁵ fut assez prospère, notamment durant les ères Bunka et Bunsei (1804-1829). Les marchands, de plus en plus actifs, ont pris de l'assurance et pouvaient se sentir portés à regarder

51. En 1789, fut publié l'édit *Kien-rei* 兼積令 de suppression des dettes contractées auprès des *fudasashi* d'Edo par les vassaux du *bakufu*, dettes antérieures à 1784. Pour les dettes postérieures à cette date un taux d'intérêt modéré fut imposé. Un fonds de secours pour les pauvres en général fut instauré dans la ville d'Edo.

52. *Kakoimai* 囲米, le riz mis en réserve; des magasins furent établis à Edo, Kyōto et Ōsaka. Mais des mesures du même genre ont toujours plus ou moins été prises à toutes les époques, sous des noms divers; celui de *kakoimai* apparut à l'ère Kansei.

53. Institution des *ninsoku yoseba* 人足寄場, lieu où on enferme les manœuvres, la main-d'œuvre sans qualification.

54. Santō Kyōden 山東京伝, un auteur de livres du genre *sharebon* 洒落本 à la mode (des quartiers de plaisir) se vit condamné à avoir les mains liées pour cinquante jours.

55. Ienari fut *shōgun* de 1786 à 1836, puis se retira mais resta présent jusqu'à sa mort en 1841. Ce fut un *shōgun* assez terne, peu zélé pour les affaires, surtout connu pour les intrigues de son palais et de ses nombreuses épouses, pour l'abondance de ses enfants et l'influence que certains membres du clergé bouddhique ont pu exercer sur lui.

de haut les guerriers appauvris. Certains en vinrent à formuler des propositions hérétiques affirmant que les marchands étaient aussi utiles que les guerriers, contre l'idée courante chez ces derniers, selon laquelle les activités de commerce sont méprisables. On considère que, dès ce temps, les deux tiers de la production agricole n'étaient pas consommés sur place et passaient par le marché. Les marchands des villes groupés en corporations rencontrèrent une sorte de concurrence, surtout dans les régions centrales, celle de paysans enrichis qui se livraient aux activités de prêt ou de commerce. Une sorte de capitalisme commercial fleurit, les marchands faisaient travailler des artisans-paysans dans les campagnes. Ces développements n'étaient pas très favorables au *bakufu* qui avait une certaine prise sur les marchands organisés des grandes villes qu'il contrôlait, mais beaucoup moins sur les marchands locaux, dépendant d'une poussière de fiefs.

Les émeutes de paysans ou d'habitants des villes n'avaient jamais cessé, comme des sortes d'exutoires périodiques; elles n'ont jamais menacé le *bakufu*. Cependant, le mouvement déclenché en 1837 par un petit fonctionnaire du *bakufu* à Ōsaka pouvait sembler plus dangereux. Ōshio Heihachirō 大塩平八郎 (1793-1837), imbu de la philosophie d'Ō Yō mei, voulait abattre le *bakufu* corrompu, incapable d'assurer la vie et la sécurité du peuple, et restaurer un bon gouvernement. En dépit des lettres qu'il adressa aux paysans des alentours, il ne réussit qu'à allumer quelques incendies à Ōsaka avant de se suicider.

Néanmoins, après quelques mauvaises années et des disettes en 1832 et 1838, l'ultime campagne de réformes du régime se développa après la mort d'Ienari.

Mizuno Tadakuni 水野忠邦 (1794-1851) était ancien depuis 1834, mais il ne put appliquer sa politique qu'après la mort du *shōgun* retiré Ienari. Son administration ne dura que deux ans, de 1841 à 1843, avec un bref retour en 1844. Comme tout programme de réformes, le sien comprenait un chapitre relatif à l'économie, à la sobriété et au retour aux bonnes mœurs⁵⁶, ce qui motiva les peines prononcées contre des auteurs: Ryūtei Tanehiko 柳亭種彦 (1783-1842), auteur d'ouvrages sentimentaux et pornographiques qui mourut en prison, et Shunsui (1790-1843) qui fut empêché d'écrire.

56. Le début du XIX^e siècle fut une époque très prospère pour Edo, la plus grande ville du pays, active et gaie dans la basse ville, les quartiers de marchands et d'artisans où il existait un public pour le théâtre, la littérature licencieuse et parodique, les fêtes. Le *bakufu* avait bien du mal à y faire respecter les règlements somptuaires, régulièrement promulgués pour tenter de maintenir les hiérarchies dans le costume et l'habitat et d'éviter au peuple des dépenses inutiles.

On y trouvait aussi des mesures relatives à l'agriculture. Des famines venaient de sévir et les autorités se préoccupaient de la diminution des cultures vivrières au profit des cultures industrielles⁵⁷. La mesure la plus neuve était la suppression des corporations, considérées comme responsables de la hausse des prix. En fait, cette dissolution provisoire n'aboutit qu'à la désorganisation des marchés, sans résultat sur les prix. La suppression d'une partie des dettes du *bakufu* et des hommes de la bannière, la limitation du taux des intérêts ne nuisirent qu'aux gros marchands, mais les petits prêteurs développèrent leurs affaires. Une tentative de reprise de terrains concédés en fief autour d'Ôsaka souleva l'irritation de fiefs, dont celui des Tokugawa de Nagoya : Tadakuni dut se retirer. Les conséquences de la guerre de l'Opium engagèrent le *bakufu* à songer à un effort militaire : l'artillerie et la défense des côtes devinrent des sujets à la mode, mais rien de vraiment sérieux ne put être entrepris⁵⁸.

Le *bakufu* échoua dans sa tentative de réformes, gêné par sa taille, par sa double structure qui lui imposait des charges supérieures à celles des fiefs, par l'affaiblissement de son autorité sur les fiefs de *daimyô* dits « extérieurs ». En revanche certains fiefs, Satsuma et Chôshû en tête, réussirent des réformes.

Le fief de Satsuma (Kagoshima) était dans une situation financière déplorable à la suite de la gestion inconsidérée et des grandes dépenses de son *daimyô* Shimazu Shigehide 島津重豪 (1745-1833), grand amateur de curiosités exotiques. Zusho Hirosato 調所広郷 (1776-1848), promu conseiller principal en 1833, fit faire une sorte de banqueroute⁵⁹ au fief pour assainir la situation. Puis il tira profit du monopole sur les ventes de sucre, acheté quatre fois moins cher dans les îles du Sud, et d'un commerce semi-clandestin de produits chinois venus des Ryû Kyû. Quand l'héritier du fief Nariakira 斉彬 prévint un des anciens, Abe Masahiro 阿部正弘, Hirosato préféra se suicider, mais le fief était dans une situation financière satisfaisante. A Chôshû (Hagi) aussi, le fief pour sortir des embarras financiers fit une banqueroute partielle et chercha à tirer profit de la situation de

57. Une fois de plus il y eut des mesures pour empêcher les paysans de se livrer à des activités de commerce et d'industrie, situation qui ne pouvait que déplaire aux fonctionnaires du *bakufu*, attachés à la distinction des statuts, garantie de stabilité et de contrôle plus facile de la population.

58. Mizuno Tadakuni fit donner des cours sur l'artillerie par un maître d'art militaire Takashima Shûhan 高島秋帆 et recommanda que les *hatamoto* s'adonnent à l'entraînement militaire.

59. Zusho Hirosato procéda à une conversion des dettes accumulées depuis deux cent cinquante ans, qui les réduisit dans des proportions considérables et fut fort préjudiciable aux prêteurs et marchands de Kyôto, Ôsaka et Edo.

Shimonoseki sur le trajet entre les côtes de la mer du Japon et Ôsaka, en y établissant des entrepôts⁶⁰. D'autres fiefs ont, au même moment, rétabli leurs finances (généralement au détriment des marchands, leurs créanciers): Hizen où la proximité de Nagasaki a permis un développement industriel précoce, Kanazawa qui fit une sorte de banqueroute, Kumamoto sagement géré.

La troisième étape de l'époque d'Edo a vu un développement intellectuel considérable. Le Japon s'était déjà doté d'un système scolaire: presque tous les fiefs entretenaient une école⁶¹ quelquefois ouverte aux non-guerriers. Par ailleurs, des écoles privées à l'usage des adultes fleurissaient: établissements où on enseignait les classiques de façon plus ou moins orthodoxe, ou le hollandais et les sciences naturelles et physiques dont il était la clef, ou la morale ou les arts militaires ou les classiques japonais. Il existait dans les grandes villes, Kyôto ou Ôsaka, des établissements ouverts pour les marchands⁶² et les roturiers. Ishida Baigan 石田梅岩 (1685-1744) fonda le mouvement d'Étude morale, *Shingaku* 心学 (littéralement « du cœur ») qui créa des salles de réunion et d'enseignement de plus en plus nombreuses (80 en 1803, 134 en 1830). Enfin, il existait pour les enfants des

60. En 1838, les dettes accumulées du fief atteignaient vingt-quatre fois les revenus annuels. La situation fut redressée sous la direction d'un officier du fief, Murata Seifû 村田清風 (1783-1855), qui supprima les dettes de trente-sept années et développa les activités d'un bureau d'administration financière du fief, le *koshinikata* 越前方, qui faisait des prêts et finançait des activités commerciales, entrepôts, ventes à la commission, etc.

61. Les écoles de fief *hankô* 藩校 étaient ouvertes et patronnées par les fiefs pour la formation de leurs officiers; la plus ancienne est celle fondée au XVII^e siècle par Ikeda Mitsumasa (cf. p. 347), *daimyô* d'Okayama. Dans les débuts de l'époque d'Edo, le nombre des créations fut assez faible: en 1764 on ne comptait que cinquante et une écoles de fief, vers 1848 cent quarante-quatre nouvelles écoles s'étaient ajoutées à ces cinquante et une; enfin, lors de la suppression des fiefs, deux cent soixante-quatorze écoles existaient.

62. On peut citer comme exemple de marchand savant Yamagata Bantô 山片蟠桃 (1748-1821), qui avait été élève de l'établissement fondé par Tomi-naga Nakamoto et étudia l'astronomie avec Asada Gôryû 麻田剛立 (1734-1799), lui-même exemple d'un médecin savant qui quitta le service d'un fief pour se livrer à l'étude de l'astronomie et du calendrier. Yamagata Bantô fut un marchand prospère, *kuramoto* (cf. p. 349) du fief de Sendai et en même temps un penseur intéressé par l'astronomie. Il se distingue par un rationalisme total: il n'y a rien en dehors de la raison, il ne convient pas de perdre son temps à honorer les bouddhas et les divinités. Pour lui, le *ri* 理 de la philosophie néo-confucianiste n'est pas seulement l'assurance qu'il existe un ordre dans le monde, mais l'assurance qu'il est possible par une enquête méthodique, scientifique, de connaître cet ordre. Il ne s'agissait donc plus de répéter les discours des sages du passé et de suivre leur enseignement moral.

villes et des villages un réseau de petites écoles dites « de temple », *terakoya* 寺小屋, parce qu'à l'origine elles avaient pu être installées dans les temples, mais qui fonctionnaient aussi bien dans des maisons privées. La moitié des garçons avaient fréquenté l'école et, du moins dans les villes, une petite proportion de filles. Les régions centrales étaient sur ce point beaucoup plus avancées que le Nord. La fin du XVIII^e et le XIX^e siècle sont une période de diversification des écoles de pensée. Chaque auteur se laisse difficilement classer dans un genre particulier, beaucoup ayant eu à cœur d'étudier à la fois les classiques et les sciences hollandaises. Les penseurs ne sortent plus seulement de la catégorie des guerriers, mais il y a parmi eux des fils de marchands et beaucoup de médecins (une partie d'entre ces derniers étaient d'ailleurs au service de fiefs et donc assimilés à des guerriers). Un maître respecté pouvait vivre de son enseignement, même si aucun fief ne le subventionnait.

La philosophie dérivée principalement des classiques chinois a perdu sa place prépondérante. L'étude en partie philologique de la recherche des sens anciens est représentée par un élève d'Ogyû Sorai, Dazai Shundai 太宰春台 (1680-1747) qui s'intéressa aussi à l'économie, par Tominaga Nakamoto 富永仲基 (1715-1746), un des fondateurs de l'école d'Osaka, « Pour la vertu », *Kaitokudô* 懐徳堂, et Nakai Chikuzan 中井竹山 (1730-1804), autre illustration de cette institution. Miura Baien 三浦梅園 (1723-1789) fut un éclectique qui joignit l'étude du hollandais à celle des classiques.

Un courant d'études politiques formé de *keiseika* 經世家 « ceux qui s'intéressent au gouvernement d'un point de vue pratique », positif, apparut, représenté par Honda Toshiaki 本多利明 (1743-1820) et par Hayashi Shihei 林子平 (1738-1793).

L'École des Études nationales, *Kokugaku* 国学, est une réaction contre la pensée chinoise ; elle a pour but de rechercher dans le passé ce qui est purement japonais, de là des études de philologie et d'histoire, cette dernière non plus comprise comme un recueil de précédents montrant les oscillations autour d'un point idéal mais comme changement, évolution linéaire. La religion et la littérature nationales furent aussi des sujets privilégiés de cette école dont les principaux représentants sont Kada no Azumamaro 荷田春満 (1669-1736) et Kamo no Mabuchi 賀茂真淵 (1697-1769) les précurseurs, Motoori Norinaga 本居宣長 (1730-1801) l'illustration du groupe, auteur du monumental « Commentaire sur le Recueil des choses anciennes », *Kojiki-den* 古事記伝, et Hirata Atsutane 平田篤胤 (1776-1843), plutôt théoricien religieux que philologue. Takeno-uchi Shikibu 竹内式部 (1712-1767) et Yamagata Daini 山県大式 (1725-1767)

furent des précurseurs du mouvement pour la restauration impériale et le payèrent de leur vie.

Les études étrangères, *yôkagu* 洋学, ou hollandaises, *rangaku* 蘭学, ne se développèrent que quand l'étude du hollandais ne fut plus la spécialité d'un petit groupe de familles d'interprètes, *tsûji* 通詞, de Nagasaki, fort surveillés par les autorités et longtemps peu curieux de sciences. C'est le *bakufu* qui encouragea ces études et permit l'importation de livres étrangers, puis toléra que des particuliers possédassent des livres de mathématiques ou d'astronomie et, progressivement, de toutes sortes. Les principaux noms sont : Aoki Kon'yô 青木昆陽 (1698-1769), précurseur qui œuvra dans le domaine de la botanique ; Noro Genjô 野呂元文 (1693-1761), autre précurseur, médecin et botaniste ; Maeno Ryôtaku 前野良沢 (1723-1803), et Sugita Genpaku 杉田玄白 (1733-1817), médecins traducteurs d'une anatomie⁶³ ; Ôtsuki Gentaku 大槻玄沢 (1757-1827), médecin, auteur du premier ouvrage sur la langue hollandaise ; Motoki Yoshinaga 本木良永 (1735-1794), interprète, introducteur de l'astronomie occidentale ; Shizuki Tadao 志筑忠雄 (1760-1806), interprète, traducteur de Kaempfer ; Inô Tadataka 伊能忠敬 (1745-1818), géographe et cartographe ; Takahashi Tôkô 高橋東岡 (1764-1804), traducteur de l'astronomie de Lalande ; Sakuma Shôzan 佐久間象山 (1811-1864), spécialiste en arts militaires.

Ainsi, vers le milieu du XIX^e siècle, le Japon disposait d'une élite instruite, rompue aux travaux intellectuels, déjà initiée en partie aux sciences physiques et naturelles. C'était un des résultats de deux siècles et demi de paix.

Un autre était, en dépit des crises et des disettes toujours menaçantes, une mise en valeur des ressources du pays aussi intense que possible, dans les conditions techniques du moment. L'agriculture considérée comme l'activité essentielle, très minutieuse et plus savante qu'en aucun autre pays de l'Extrême-Orient, nourrissait environ 29 millions d'habitants, mais elle tendait à atteindre ses limites depuis un siècle et la population veillait à ne pas accroître les bouches superflues. La production artisanale allait vers l'apparition de la manufacture. En dépit des préjugés persistants, les activités commerciales se diversifiaient et pénétraient de plus en plus dans le monde rural, où une couche riche et entreprenante se distinguait de plus en plus, concentrant entre ses mains richesses et, malgré les interdictions officielles, terres. Mais ces roturiers riches n'avaient aucun désir

63. Cet ouvrage, *Kaitai shinshô* 解体新書, publié en 1774, reproduit pour l'essentiel la traduction hollandaise de 1731 des *Tabulae Anatomicae* de Johan Adam Kulmus ; il eut de nombreuses rééditions.

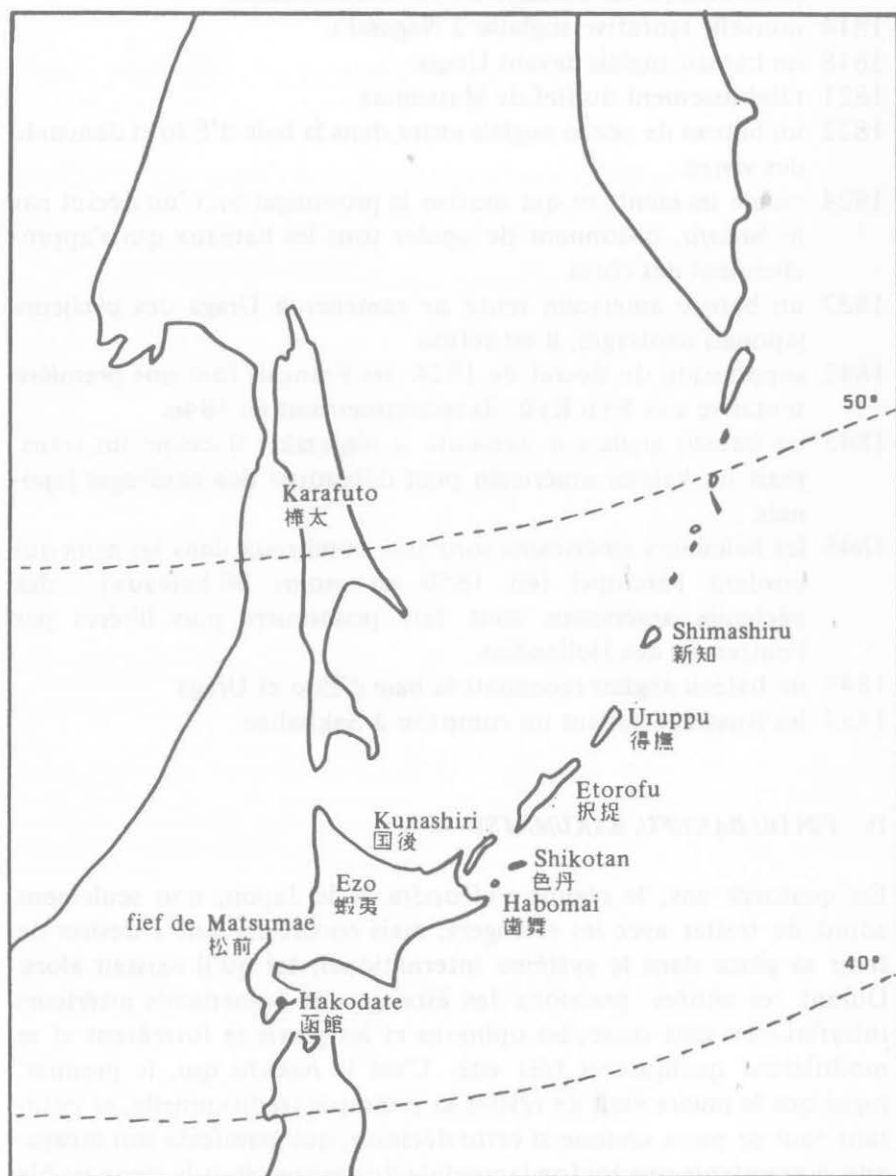
de modifier l'ordre établi. Les organes du *bakufu*, même gênés par les difficultés financières, continuaient donc, en vertu des précédents, à gouverner le pays, mais une situation exceptionnelle devait révéler leur usure. L'arrivée des bateaux des États-Unis ne fut cependant pas une surprise. Depuis la fin du XVIII^e siècle, les étrangers essayaient d'entrer en relation avec le Japon, ou se heurtaient à lui dans la région d'Ezo.

Tableau simplifié des relations du bakufu avec l'étranger

Le *bakufu* avait proclamé la fermeture du pays et considérait comme une loi fondamentale l'interdiction de tout contact avec des pays autres que la Hollande (par Dejima), la Chine (par Nagasaki) et la Corée (par le *daimyô* de Tsushima). Le fief de Satsuma, suzerain du royaume des Ryû Kyû, avait par lui des relations indirectes avec la Chine. Cependant, dans le Nord, l'île d'Ezo et les Kouriles restaient occupées par des peuplades Aïnous. Le *bakufu* avait confié ces régions au fief de Matsumae (Ezo), mais aucune frontière n'avaient été délimitées avec les zones d'influence russe.

- 1673 les Anglais, qui ont abandonné le comptoir de Hirado en 1623, font une tentative vaine pour reprendre des relations.
- 1739 Spanberg, explorateur russe, arrive dans la province de Mutsu, entre en relations avec des officiers du fief de Sendai.
- 1764-1771 les Russes reconnaissent les îles au nord d'Uruppu.
- 1786 à la suite des révélations d'un Hongrois exilé par les Russes au Kamtchatka d'où il s'est enfui, le *bakufu*, inquiet des menées russes, fait explorer Ezo et les Kouriles par Mogami Tokunai 最上徳内 (1755-1836) qui devait parcourir ces régions neuf fois jusqu'en 1808.
- 1791-1793 les Russes envoient Laksman qui engage des négociations par le fief de Matsumae; ils sont priés de passer par Nagasaki.
- 1796-1797 le navigateur anglais Broughton fait le relevé des côtes du nord du Japon; il échange des cartes avec des officiers du fief de Matsumae.
- 1798 Kondô Morishige 近藤守重 (1771-1829), chargé d'une mission d'exploration, enlève à Etorofu des marques laissées par les Russes; il devait parcourir ces régions jusqu'en 1808.
- 1799 le fief de Matsumae est supprimé et les régions du Nord sont placées sous le contrôle direct du *bakufu*.
- 1805 les Russes envoient un bateau à Nagasaki pour demander l'ouverture de relations.

LES RÉGIONS DU NORD : ÎLES KOURILES ou *Chishima* 千島
 SAKHALINE ou *Karafuto* 樺太



- 1808 Mamiya Rinzô 間宮林蔵 (1780-1844) et Matsuda Denjûrô 松田伝十郎 (1769- ?) commencent une campagne d'exploration qui les mène à Sakhaline ou Karafuto: ils prouvent que c'est une île.
- 1809 l'Angleterre, profitant de l'annexion de la Hollande par Napoléon, tente de se substituer à elle et envoie le *Phaeton* dans le port de Nagasaki.
- 1811 à la suite de heurts dans le Nord, le Russe Golovnin est fait prisonnier; il est échangé en 1813 à Hakodate.
- 1814 nouvelle tentative anglaise à Nagasaki.
- 1818 un bateau anglais devant Uraga.
- 1821 rétablissement du fief de Matsumae
- 1822 un bateau de pêche anglais entre dans la baie d'Edo et demande des vivres.
- 1824 même incident, ce qui motive la promulgation d'un décret par le *bakufu*, ordonnant de couler tous les bateaux qui s'approcheraient des côtes.
- 1837 un bateau américain tente de ramener à Uraga des pêcheurs japonais naufragés, il est refusé.
- 1842 suppression du décret de 1824; les Français font une première tentative aux Ryû Kyû; ils recommencent en 1846.
- 1845 un bateau anglais se présente à Nagasaki: il essuie un refus, mais un bateau américain peut débarquer des naufragés japonais.
- 1848 les baleiniers américains sont très nombreux dans les eaux qui bordent l'archipel (en 1850 au moins 80 bateaux); des pêcheurs américains sont fait prisonniers puis libérés par l'entremise des Hollandais.
- 1849 un bateau anglais reconnaît la baie d'Edo et Uraga.
- 1853 les Russes installent un comptoir à Sakhaline

IV FIN DU BAKUFU, BAKUMATSU 幕末

En quatorze ans, le régime s'effondra et le Japon, non seulement admit de traiter avec les étrangers, mais encore en vint à désirer de tenir sa place dans le système international, tel qu'il existait alors. Durant ces années, pressions des étrangers et événements intérieurs interférèrent sans cesse; les opinions et les partis se formèrent et se modifièrent quelquefois très vite. C'est le *bakufu* qui, le premier, jugea que le mieux était de réviser sa politique traditionnelle, et pourtant tout se passa comme si cette décision, qui manifesta son incapacité à maintenir une loi fondamentale du régime, était le signe visible

de son affaiblissement, la preuve de son incapacité à conduire les affaires du pays. Son droit à le faire était fondé sur la tradition et les précédents, mais aussi sur la délégation donnée par la cour. La prééminence théorique de l'empereur n'avait jamais été niée par quiconque, le *bakufu* en tête. De sorte que ceux qui étaient mécontents du *bakufu* furent tentés de jouer la carte de la cour et de faire pression sur l'empereur pour obtenir de lui un désaveu du *shôgun*.

A. Problèmes intérieurs et extérieurs jusqu'en 1860

Quand les étrangers demandèrent formellement l'ouverture du Japon, le conseil des anciens présidé par Abe Masahiro 阿部正広 (1819-1857) était dans une situation délicate. Le *shôgun* était malade et on savait que la succession serait difficile puisqu'il n'avait pas d'héritier. Il existait une tension latente entre les membres du conseil et les représentants des familles Tokugawa aptes à fournir un héritier, notamment le *daimyô* de Mito, Tokugawa Nariaki 徳川斉昭.

Les États-Unis furent les premiers à demander l'ouverture et devancèrent l'Angleterre, embarrassée alors dans les affaires de Chine (révolte des Taiping) et d'Europe (la guerre de Crimée commença en 1854). Devenus puissance du Pacifique, ils désiraient obtenir des ports d'escale vers la Chine et des ports de relâche pour leurs très nombreux bateaux de pêche.

Les bateaux de l'escadre de Perry arrivèrent devant la baie d'Edo en 1853, transmirent la lettre du président des États-Unis demandant la signature d'un traité et annoncèrent qu'ils reviendraient chercher la réponse au printemps suivant. Le *bakufu*, depuis la guerre de l'Opium et les tentatives des Français aux Ryû Kyû, était conscient des menaces extérieures, mais sur le moment il y eut un certain désarroi à Edo.

TEXTE

« La situation interne du *bakufu* n'est que néant et contradictions: on ne veut pas abolir les règles du *bakufu*. On ne veut pas ruiner le prestige du *bakufu*. Il n'y a parmi les anciens personne qui puisse traiter avec les étrangers. Les préparatifs militaires sont insuffisants. Personne n'a la moindre ardeur pour se battre contre les étrangers. On ne veut pas ruiner les institutions. Le conseil ne peut arriver à prendre une décision. Dans Edo, certains, pensant profiter des circonstances, se répandent dans la ville comme des oiseaux de proie. D'autres, désobéissant aux ordres des autorités municipales, font des préparatifs de fuite ou restent tapis dans leurs demeures comme

dans une carapace de tortue.» (Fragment du journal d'un habitant d'Edo, sans doute fonctionnaire du *bakufu*, quelques jours après l'arrivée des bateaux des États-Unis, soit le 10 juillet 1853.)

La Russie, dès qu'elle eut connaissance en 1852 des intentions des États-Unis, prépara une flotte qui arriva trois mois après celle de Perry. Dans ces circonstances Abe Masahiro agit de façon tout à fait nouvelle, il prit l'avis des *daimyô*, demandant une réponse écrite. Toutes affirmèrent que la fermeture du pays était une loi fondamentale, mais, mis à part ceux, nombreux, qui déclarèrent faire confiance au *bakufu* et n'émirent aucune opinion, les conseils reçus furent de deux sortes. Les uns, comme le *daimyô* de Mito, Nariaki, jugeaient que, militairement, le Japon était en état d'infériorité, mais qu'il fallait quand même refuser, au risque d'une défaite. Les autres, comme celui de Hikone, Ii Naosuke 井伊直弼, considéraient qu'il fallait gagner du temps, donc négocier avec les étrangers et faire des concessions pendant qu'on renforcerait les capacités militaires du pays, en empruntant les techniques, maritimes notamment, de l'Occident. Le *bakufu* avait donc pris le risque de modifier la structure du gouvernement et de créer une sorte de conseil des grands *daimyô*, qu'ils soient membres de la maison Tokugawa ou *daimyô* extérieurs. Il signa la convention de Kanagawa en mars 1854. Elle stipulait que, désormais, les bateaux étrangers pourraient recevoir vivres et combustible au Japon, que les ports de Shimoda (à l'extrémité méridionale de la péninsule d'Izu) et de Hakodate (à Ezo) seraient désormais ouverts et que les bateaux en difficulté seraient secourus. Un consul des États-Unis vint s'installer à Shimoda.

En outre, Edo prit hâtivement des mesures, comme organisation d'un bureau de traduction, envoi d'un homme de la bannière Katsu Kaishû⁶⁴ à Nagasaki pour se former aux arts de la navigation et de l'artillerie. Mais, dès novembre 1855, Abe Masahiro laissa la place à Hotta Masayoshi⁶⁵ (1810-1864), représentant du parti des *daimyô*

64. Katsu Kaishû 勝海舟 (1823-1899), *hatamoto* (mais d'une famille qui avait acheté ce statut), désireux d'étudier l'art militaire, il se mit à l'étude du hollandais. Attaché dès 1855 au bureau de traduction *yôgakusho* 洋学所, en 1856 *bansho shirabejo* 蕃書調所, et envoyé à Nagasaki. Il y séjourna trois ans pour se former aux sciences de la navigation. Il fut le commandant du bateau qui fit la première traversée du Pacifique en 1860. A partir de 1862, il enseigna les techniques de la navigation, réunissant des hommes de divers fiefs. Il joua un rôle d'intermédiaire entre le *bakufu* et les troupes de la cour au moment de la prise d'Edo.

65. Hotta Masayoshi 堀田正睦 (1810-1864), *daimyô fudai*, du fief de Sakura; il fit carrière dans l'administration du *bakufu* et fut nommé *rôjû* en

vassaux héréditaires mécontents de l'influence prise par les *daimyô* extérieurs. Au printemps de 1856, Hotta prit la charge des relations extérieures.

Le consul des États-Unis, Harris, arrivé en août 1856, ne cessait de presser le conseil de négocier un traité modèle avant que l'Angleterre ne s'intéressât vraiment au Japon. Installé dans le petit port de Shimoda (il ne put aller à Edo pour une audience qu'en octobre 1857), il négocia, trouvant parmi les fonctionnaires du *bakufu* des éléments assez faciles à convaincre des bienfaits de la liberté du commerce. Il ne manqua pas de faire connaître l'incident de l'Arrow, à la suite duquel la flotte anglaise avait canonné Canton. Dès juin 1857, un projet de traité avait été élaboré, mais il restait à le signer et à le ratifier. C'est à cette occasion que les étrangers commencèrent à s'interroger sur le véritable souverain du Japon. En effet, le *bakufu*, en partie pour gagner du temps, mit en avant la nécessité d'avoir l'approbation de l'empereur. Hotta Masayoshi se décida à aller à Kyôto en février 1858, pour obtenir la sanction de la cour et faire ainsi passer le traité. Mais quantité de *daimyô* extérieurs, profitant de l'affaiblissement des contrôles du *bakufu* et d'alliances de famille, avaient des relations avec la cour et la poussaient au refus. Hotta Masayoshi dut revenir à Edo les mains vides et céder la place à Ii Naosuke, qui signa en juillet 1858 le traité laborieusement négocié précédemment.

Ce traité d'amitié et de commerce prévoyait que les deux pays échangeaient des représentants diplomatiques, que le Japon ouvrirait progressivement les ports de Kanazawa (Yokohama), Nagasaki et Niigata, que le commerce serait libre, diverses clauses relatives aux droits de douane n'étaient pas alors très désavantageuses pour le Japon. Quant à la clause d'exterritorialité, elle était loin à ce moment-là de sembler la plus gênante aux négociateurs japonais. C'était, après tout, le régime qu'avait de tout temps connu leur comptoir de Fuzan en Corée. Les négociateurs anglais et français, qui venaient de signer en Chine le traité de Tianjin, arrivèrent dans l'été 1858 et signèrent chacun un traité, de même que les Russes qui, après la guerre de Crimée, avaient repris activement les négociations, et les Hollandais.

En 1862, l'Angleterre imposa une révision du traité qui retirait au Japon sa liberté en matière de fixation des droits de douane. La

1841 au moment des réformes de l'ère Tenpô. Dès 1843, il quitta les affaires pour retourner à l'administration de son fief. Rappelé comme *rôjû* en 1855, il soutenait la candidature de Hitotsubashi Yoshinobu pour succéder au *shôgun*, alors que Ii Naosuke soutenait celle d'Iemochi de la branche de Kii. Il dut donc se retirer en 1858.

suppression des traités inégaux devait devenir un des premiers objectifs du gouvernement de Meiji pendant toute la fin du siècle.

Le problème de la succession était à l'arrière-plan depuis longtemps et agita au moins autant le monde politique que celui de l'ouverture. En effet, même un farouche xénophobe comme Tokugawa Nariaki avait alors admis l'ouverture. Les sentiments de cette sorte agitaient surtout la couche inférieure des guerriers, mais, dans les couches supérieures, l'opposition aux traités a souvent été une tactique pour embarrasser le *bakufu*. Il y avait deux candidats à la succession. Les *daimyô* extérieurs, désireux de voir évoluer le *bakufu* vers une fédération de grands fiefs dirigée par un conseil des principaux *daimyô*, appuyaient la candidature d'un fils du *daimyô* de Mito Tokugawa Nariaki, Yoshinobu qui avait été adopté dans la maison Hitotsubashi. Les *daimyô* vassaux héréditaires, représentant le camp conservateur, soutenaient Iemochi de la branche des Tokugawa de Kii. Ils l'emportèrent.

Ii Naosuke⁶⁶ leur chef, nommé *tairô*, essaya de revenir aux règles anciennes, c'est-à-dire d'empêcher les alliances entre les *daimyô*, leurs intrigues à Kyôto auprès de la cour, et s'engagea dans une politique sévère, *daimyô* mis aux arrêts, guerriers de rang plus modeste, leurs agents, condamnés à mort. Parmi les victimes, on cite Hashimoto Sanai 橋本左内 (1834-1859) du fief de Fukui, représentant de son *daimyô* à Kyôto, condamné pour s'être occupé, sans charge officielle du *bakufu*, d'une affaire comme celle de la succession; Rai Mikisaburô 頼三樹三郎 (1825-1859), condamné, lui aussi, pour avoir osé présenter un mémoire à la cour. Umeda Unpin 梅田雲浜 (1815-1859), du fief d'Obama, mourut en prison avant sa condamnation, coupable d'avoir demandé une réforme du *bakufu* et d'avoir professé dans son école de Kyôto des opinions favorables à la cour et xénophobes. Yoshida Shôin 吉田松陰 (1830-1859), du fief de Chôshû, qui avait conspiré contre la vie d'un ancien et se donnait pour un loyal serviteur de la cour, donc un opposant du *bakufu*, fut aussi condamné à mort. Il avait eu le temps, par son enseignement d'influencer un groupe de jeunes guerriers de Chôshû qui devaient jouer un rôle important dans la restauration. C'est ce qu'on appela la «répression de l'ère Ansei, *Ansei no taigoku* 安政の大獄 (littéralement «le grand emprisonnement de l'ère Ansei»). Les sentiments anti-*bakufu* qui s'exprimaient de façon positive par la devise «respect

66. Ii Naosuke 井伊直弼 (1815-1860), héritier de la plus importante famille de *fudai daimyô*. Il recommanda en 1853 de négocier et d'ouvrir le pays, mais pour gagner du temps et renforcer le pays. Il paya de sa vie sa tentative de redonner au gouvernement du *bakufu* un pouvoir absolu.

pour l'empereur, expulsion des étrangers», *sonnô jôï* 尊皇攘夷, en furent exacerbés.

La politique d'Ii Naosuke prit fin quand il fut assassiné à la fin de mars 1860. Il avait à peine eu le temps de voir les résultats de l'ouverture du port de Kanagawa (Yokohama) en juillet 1859. De juillet à novembre, les transactions ne purent vraiment commencer et les autorités furent surprises par une hémorragie d'or. En effet, au Japon, l'argent avait relativement à l'or une valeur plus grande qu'en Chine. Les bateaux qui fréquentèrent le marché de Kanagawa se livrèrent donc à un trafic fructueux, y apportant de l'argent qu'ils échangeaient contre de l'or. Il fallut modifier le taux de change de l'argent. Le commerce, en fait, ne débuta vraiment qu'en 1860, et très vite, il apparut que les exportations de soie grège (la sériciculture française souffrait de la maladie du vers à soie) et le thé seraient les produits les plus demandés par les étrangers. Un mois après l'assassinat de Naosuke, le *bakufu* essaya en vain de réserver aux marchands de ses domaines les bénéfices de ce commerce en ordonnant que certains produits, dont la soie grège et les tissus de soie, passent obligatoirement par les grossistes d'Edo⁶⁷.

B. Echec de la politique d'union nationale (cour et *bakufu*) et alliance des fiefs du Sud contre le *bakufu*

Le successeur de Naosuke, Andô Nobumasa 安藤信正 (1819-1871), se tourna alors vers Kyôto, pour retirer à ses adversaires toute occasion de se prévaloir du soutien de la cour. Il proposa le mariage d'une princesse impériale et du jeune *shôgun*. L'empereur Kômei n'était pas personnellement désireux de détruire le *bakufu* mais, dans son entourage, des hommes, comme Iwakura Tomomi, nourrissaient déjà ce dessein et, opposés à cette alliance, voulaient au moins en jouer pour contrer le *bakufu* et lui poser des conditions telles qu'il ne puisse les remplir et qu'il perde un peu plus la face. Le mariage se fit contre promesse du *bakufu* de se débarrasser des étrangers et de revenir sur les traités signés qui prévoyaient l'ouverture de nouveaux ports. Le *bakufu* dut négocier avec les étrangers pour obtenir des délais,

67. *Gohin Edomawashi rei* 五品江戸廻令 ; les cinq produits étaient : soie grège, tissus, céréales, huile, cire. Ce décret fut pris pour permettre au *bakufu* de contrôler le commerce étranger par l'intermédiaire des associations de grossistes d'Edo et d'éviter la hausse des prix et la désertion des marchés d'Edo. En effet, dès l'ouverture de Yokohama, des marchands indépendants de diverses régions s'empressèrent d'y porter leurs marchandises et firent de gros profits.

arguant de l'opposition de la cour. Dès lors, il était pris entre deux feux et soumis à des pressions contradictoires. Au début de 1862, Andô, attaqué et blessé dut se retirer et ce fut le tour des grands *daimyô* de reprendre l'initiative. Shimazu Hisamitsu 島津久光, chef du fief de Satsuma, entra à Kyôto avec des troupes et en chassa les plus agités des partisans de la restauration. Il se fit donner par la cour mission de conseiller au *bakufu* une modification de son organisation. Ceci était la manifestation d'une tendance politique intermédiaire entre la recherche de la destruction du *bakufu* ou celle de son maintien, tendance réformiste connue sous le nom d'«alliance entre la cour et les guerriers», *kôbu-gattai* 公武合体. En conséquence, de nouvelles fonctions furent créées pour diriger le *bakufu*, un tuteur du jeune *shôgun*, *kôken* 後見, fonction confiée à son rival malheureux Hitotsubashi Yoshinobu, président de son conseil *seiji sôsai* 政治総裁, fonction confiée au *daimyô* d'Echizen, Matsudaira Yoshinaga 松平慶永 et gouverneur de Kyôto, *Kyôto shugo* 京都守護, fonction confiée au *daimyô* d'Aizu Matsudaira Katamori 松平容保.

Il y avait donc trois partis: l'ancienne administration du *bakufu*, les ennemis du *bakufu* qui étaient actifs à Kyôto et s'abritaient sous la bannière de l'expulsion des étrangers, et le tiers parti des grands *daimyô*. La xénophobie restait forte parmi les groupes de guerriers dits «patriotes», *shishi* 志士, souvent en rupture de fief, qui se rassemblaient à Kyôto pour y faire de l'agitation. Chassés une première fois de Kyôto par les troupes du fief de Satsuma au début de l'été 1862, ils y revinrent bientôt. Au début de 1863, Yoshinobu arriva à la cour avec le *shôgun*. En juin, il dut accepter de s'engager à faire partir les étrangers: il obtint seulement de gagner du temps pour négocier avec eux.

Mais Chôshû, prenant au pied de la lettre l'édit impérial, canonna les bateaux étrangers qui passaient le détroit de Shimonoseki. Les flottes des puissances étrangères détruisirent les batteries de Chôshû, de même que l'Angleterre incendia Kagoshima en représaille pour l'attentat de Namamugi (*Namamugi jiken* 生麦事件) perpétré contre des Anglais par l'escorte du *daimyô*. Ces épisodes, en fait, nuisirent plus au *bakufu* qu'aux victimes. Ils montrèrent clairement aux étrangers qu'il ne pouvait plus se faire obéir et que ses relations avec la cour étaient pour le moins ambiguës. Parkes, le représentant anglais, dès lors commença à jouer les fiefs du Sud et la cour contre le *bakufu*, tandis que le représentant de la France s'attacha à renforcer les forces du régime d'Edo.

A la fin de 1863, le fief de Satsuma agit conformément à la politique du tiers parti en participant à une opération dirigée contre les bandes de partisans de la restauration, adversaires du *bakufu*, et

contre les hommes du fief de Chôshû qui essayaient de s'emparer de la garde du palais impérial⁶⁸. Le parti de l'union de la cour et des grands fiefs, ainsi que Yoshinobu, avait là une dernière chance, mais il ne put amener Chôshû à participer à l'opération et, de son côté, l'administration du *bakufu* à Edo ne désespérait pas de prendre une revanche militaire et se préparait à intervenir contre Chôshû.

Le recul des sentiments xénophobes dans les fiefs de Chôshû et de Satsuma après l'été 1863, ne les rapprocha pas du *bakufu*. Bien au contraire, ayant pris conscience de la nécessité de moderniser, et surtout de doter le pays d'une armée moderne, ces fiefs n'en furent que plus désireux de changer la forme du gouvernement. L'administration du fief de Chôshû après les événements de la fin de 1863 préféra, en 1864, devant la menace de l'arrivée des troupes shogounales, faire sa soumission au moins de façon formelle. Mais les partisans de la lutte contre le *bakufu* firent une sorte de coup d'État ou de révolution qui les porta à la tête du fief. Parmi eux : Takasugi Shinsaku 高杉晋作 (1839-1867), organisateur d'une armée qui incluait des paysans, et Kido Takayoshi 木戸孝允 (alors Katsura Kogorô 桂小五郎 (1833-1877)). Ils ont cherché à s'allier avec le fief de Satsuma. Les négociations se firent non par les *daimyô* mais par les nouvelles administrations de ces fiefs aux mains de guerriers de rang médiocre. Pour Satsuma, ce furent Saigô Takamori 西郷隆盛 (1827-1877) et Ôkubo Toshimichi 大久保利通 (1830-1878). Sakamoto Ryôma 坂本龍馬 (1835-1867), du fief de Tosa, qui servit d'intermédiaire, appartenait à la couche intermédiaire entre les guerriers et les paysans. En 1865-1866, Chôshû put ainsi victorieusement repousser les troupes du *bakufu*.

L'incapacité du *bakufu* à venir à bout de Chôshû appelait une médiation. Elle vint du fief de Tosa⁶⁹ qui conseilla au *shôgun*, (depuis 1866 Yoshinobu) de démissionner. Ceci permettait de reprendre le projet d'un grand conseil de *daimyô*, dans lequel le poids des domaines de Yoshinobu devait lui donner une importance

68. Les forces de Satsuma et d'Aizu chassèrent de Kyôto des partisans de la restauration, notamment des nobles de cour qui se réfugièrent à Chôshû. La région de Kyôto fut le théâtre de désordres qui avaient pour acteurs des *shishi* en rupture de fief. Ils ont formé des bandes qui se donnaient pour nom « bandes des châtiments célestes », *Tenchû-gumi* 天誅組.

69. Yamano.uchi Toyoshige 山内豊信 ou Yôdo 容堂 (1827-1872), de Tosa, *daimyô* éclairé, intéressé par l'art de la navigation. Il se retira en 1859. En 1862 il fut un des plus chauds partisans de la politique *kôbugattai*. En 1867, il était à Kyôto et, par son conseil, Yoshinobu fit remise à l'empereur du pouvoir qu'il détenait. On préparait une convocation des *daimyô* pour élaborer un nouveau régime, quand Satsuma et Chôshû passèrent à l'action.

prépondérante. Mais le parti anti-*bakufu*, rendu plus sûr de lui depuis la mort de l'empereur Kōmei, fit un coup de force, s'empara des portes du palais : l'empereur déclara son pouvoir rétabli, la moitié du domaine du *shōgun* confisqué⁷⁰. La restauration fut donc accomplie, presque par surprise. Les étrangers reçurent l'assurance que les traités seraient maintenus. Restait à venir à bout de la résistance des partisans du *bakufu*⁷¹ et à improviser les institutions du nouveau régime. Pour commencer rien ne fut changé au système des fiefs. Ainsi, un régime vieux de plus de deux siècles disparut en une dizaine d'années. L'irruption des étrangers avait fait apparaître clairement qu'il avait perdu en partie son autorité sur les fiefs extérieurs. Il ne put résister à la perte de prestige que fut pour lui l'abandon de règles fondamentales : ne pas tolérer l'ingérence des grands *daimyō* extérieurs dans la conduite des affaires ; ne pas ouvrir le pays aux étrangers.

TEXTES

*Opinions émises dans la période bakumatsu
au sujet de l'ouverture du pays*

Le débat sur l'ouverture *Kaikoku.ron* 開國論

Extrait de la réponse d'Ii Naosuke à la demande d'Abe Masahiro en 1853 au sujet de la réponse à donner aux États-Unis ; lettre datée du 2 octobre 1853.

« Avant la 12^e année de l'ère Kan.ei [1635], il existait à Nagasaki, Sakai, Kyōto, neuf bateaux munis d'autorisations officielles. Mais, du temps de son altesse le *shōgun* Iemitsu, à cause de la politique d'interdiction du christianisme, le *bakufu* mit un terme aux voyages des neuf bateaux susdits et établit la loi portant interdiction d'aller sur l'océan et fermeture du pays. Les relations commerciales furent

70. Satsuma et Chōshū avaient fait alliance avec le noble de cour Iwakura Tomomi. En janvier 1868 (selon l'ancien calendrier 12^e mois de l'année Keiō 3), prise du palais et proclamation de la Restauration.

71. Yoshinobu et les siens, en janvier 1868 ont battu en retraite vers Ōsaka. Les troupes du fief d'Aizu, pour soutenir l'ex-*shōgun* ont attaqué celles de Chōshū et furent vaincues. Yoshinobu rembarqua pour Edo. L'armée de la cour se dirigea vers Edo par le Tōkaidō, région où depuis l'année précédente avaient éclaté des mouvements paysans sur le thème de la rénovation, de l'amélioration du sort de tous (mouvements dits *eejanaika*, dans lesquels des troupes de paysans dansant et chantant allaient piller les maisons des riches, mouvements dont on ne sait s'ils furent spontanés ou lancés par les partisans de la restauration). En avril 1868, Edo se rendit sans combattre. La résistance de quelques fiefs du Nord fut brisée dès la fin de 1868.

limitées à la Chine et à la Hollande ; en dehors de ces deux pays absolument aucune autre permission [de commercer] n'a été accordée. Cependant, considérant avec soin la situation actuelle, en dépit des discussions et prévisions diverses auxquelles ne cessent de se livrer des hommes valeureux et patriotes qui étudient l'apparition récente des ennemis, je ne peux penser que, dans la crise actuelle, le *bakufu* obtiendra un règlement tel qu'il maintienne la paix et la sécurité de l'empire, en se contentant de réaffirmer les anciennes lois de fermeture du pays comme on le pratiquait jadis. Il est évident que, si nous ne disposons pas de mois et d'années pour nos préparatifs de défense des côtes, ils ne pourront être menés à bien. Or, depuis qu'à la 14^e année de Keichô [1609], on a interdit les bateaux des fiefs de plus de 500 *koku* de charge, nous n'avons plus, dans les mers qui bordent l'empire, de bateaux de guerre capables de repousser avec des canons les attaques des ennemis... Nous avons appris que si, assiégé dans un château, on enlève le pont et s'installe dans une crainte impuissante, il est impossible de tenir et aussi que, si on fait la guerre à un ennemi qui est de l'autre côté de la rivière, le camp qui passe la rivière pour engager le combat obtient la victoire. A toutes les époques, un principe s'est imposé, c'est que marcher permet d'avancer et de prendre, attendre est une position de recul. Bien que nous soyons sous la règle de la fermeture du pays, règle posée par les premiers *shôgun*, on a provisoirement maintenu un pont avec la Chine et la Hollande. Or ce pont peut fort heureusement être utilisé pour gagner du temps sans engager les hostilités, puis obtenir une victoire complète, une sécurité absolue... Quant à la question du commerce (avec les étrangers), quoique une loi nationale l'interdise, les temps ont changé, il est maintenant de règle dans le monde de faire des échanges. Il faut en prévenir les divins ancêtres et envoyer nos bateaux de commerce dans le comptoir hollandais de Djakarta. Dans notre commerce avec l'étranger, il faudra confier aux Hollandais le soin de répartir et vendre nos produits soit à l'Amérique soit à la Russie. Comme il est évident qu'il faut deux ans à partir d'aujourd'hui pour construire de grands bateaux capables de traverser les océans, si nous proposons de traiter [les Américains] à peu près comme les Hollandais, nous les devancerons sans qu'ils s'en doutent. Nous ferons revivre les bateaux de permission comme avant l'ère Kan.ei, nous donnerons des ordres aux riches marchands d'Ôsaka, Hyôgo, Sakai, nous leur attribuerons des parts, nous construirons des bateaux à vapeur, et en premier lieu de solides bateaux de guerre, nous les chargerons de ce dont nous ne nous servons pas au Japon, nous emploierons pendant quelque temps des Hollandais comme marins et capitaines, nous mettrons sur ces bateaux, mêlés aux Hollandais, des hommes honnêtes, mais aussi

ingénieux, nous leur ferons apprendre à utiliser des canons, à diriger de grands bateaux. Ostensiblement, nous déclarerons qu'il s'agit de bateaux de commerce, mais notre intention profonde et principale sera d'entraîner une marine de guerre. Petit à petit nous deviendrons plus expérimentés; les Japonais circuleront librement sur les océans et, sans dépendre des informations confidentielles des Hollandais, ils se rendront compte de l'état du monde et plus tard achèveront de préparer une marine de guerre. Il me semble que si nous discernons et supprimons les difficultés qui proviennent des menaces et des tromperies, si nous corrigeons nos mauvaises habitudes de luxe et de gaspillage, si nous faisons des préparatifs militaires et mettons en ordre nos affaires intérieures, et si nous faisons en sorte de déployer notre valeur dans les mers lointaines, nous ne nous laisserons pas enfermer et, notre œuvre accomplie au dedans et au dehors, l'empire sera en sécurité ... Étant donné que l'Amérique et la Russie n'ont atteint que récemment la maîtrise dans l'art de la navigation, pourquoi devrait-on admettre que notre peuple, qui est habile et prompt, serait inférieur aux Occidentaux s'il s'entraîne à partir d'aujourd'hui ? ... »

Réponse de Mōri Yoshichika 毛利慶親 (1819-1871), daimyō tozama de Chōshū, datée du 2 octobre 1853.

« J'ai bien compris vos intentions nous demandant de considérer avec attention le sens de la lettre apportée par le bateau américain et de présenter nos observations sur ce sujet. L'examen approfondi de la susdite lettre montre que, en dépit de la diversité des points sur lesquels portent les demandes, en bref [les États-Unis] réclament l'ouverture de relations commerciales amicales. Je n'ai évidemment pas les moyens d'approfondir la chose, mais il semble que [ce pays] a la ferme intention d'envoyer des bateaux de guerre. En vérité, dans une situation si difficile, je me demande s'il y aurait un moyen de ne pas ternir le prestige de notre pays. Quoique j'essaie de réfléchir à ce problème, il ne me vient pas d'idées d'une qualité exceptionnelle. Dans le cas où, dès maintenant nous autoriserions l'ouverture de relations commerciales comme le demandent les États-Unis, quel que soit notre sang-froid dans la conduite de nos relations avec les étrangers, ce qui a été accordé cette fois à l'Amérique, nouer des relations commerciales, nous sera demandé par les autres barbares. Ne serons-nous pas entraînés sur une voie telle que notre pays entrera en décadence à cause du commerce ? Il y a peu de temps, en Chine aussi, des incidents se sont produits à cause des relations commerciales, ils ont dégénéré en guerre et le peuple souffre de la détresse. Il existe aussi des précédents des dernières années des Song et des Ming, ils montrent qu'il est désirable de faire preuve d'une grande circonspection

dans la question des échanges et des relations amicales. Quant au Japon, à l'ère Kōan (invasions mongoles) et à d'autres époques, il a montré la gloire de ses armes lors de confrontations avec les barbares étrangers, ce qui a contribué à rendre prospère et florissante notre nation. Ce que je souhaiterais, c'est que vous preniez une décision ferme qui soit de nature à abattre le courage des barbares. N'entrera-t-il pas dans vos projets de donner des ordres sévères relativement aux moyens de défense de telle sorte qu'à l'avenir les demandes de barbares étrangers seront repoussées? Il va sans dire que, dans ces sortes d'affaires, le but que vous avez eu en instituant cette pénible discussion doit être réalisé. Vous trouverez sans doute dans d'autres consultations des plans excellents d'une exceptionnelle sagesse et bravoure, le mien, que je vous présente pour obéir à la règle, n'est pas de ce genre. Cependant, jugeant qu'il était difficile de ne pas déférer à vos ordres, je vous ai fait part du résultat de mes faibles réflexions.»

(On voit que le souci du prestige national est le même chez les deux hommes, mais Naosuke, qui sait qu'il peut être appelé aux affaires, cherche un plan concret, une parade, un moyen de gagner du temps pour être en mesure d'entrer en compétition avec les étrangers. Le daimyô de Chôshû suggère seulement qu'il vaudrait mieux éviter de faire du commerce, donc d'entrer en relation avec les étrangers.)

Extrait d'un mémoire présenté par Sakuma Shôzan (1811-1864) en février 1863 au chef du fief de Matsushiro.

«Nous n'avons dans notre pays jamais eu de politique relative à l'artillerie et à la marine... Comme je ne cesse de le répéter, le système de fortifications de l'empire ne répond pas aux normes de l'art militaire moderne, la défense contre les étrangers manque tout à fait de cohésion — à commencer par les trois capitales, aucune n'est entourée d'une enceinte; si nous comparons le pays à un homme, il est dans la situation d'un individu nu et sans armes... Dans les cinq continents, les sciences et les arts se développent progressivement et ceci entraîne le renforcement de la puissance militaire de chaque pays; au vrai, ils bénéficient de conditions favorables, mais notre pays seul en sera-t-il privé? D'ailleurs, les moyens de maintenir le pays fermé ne peuvent réussir si manquent force et habileté suffisantes. De plus, les sciences et les techniques se sont développées grâce aux échanges mutuels; la puissance et la capacité de notre pays en ces domaines seront finalement inférieures à celles des autres pays, si nous maintenons la fermeture, et nous en arriverons même à ne plus pouvoir le faire... Que dorénavant on fasse en sorte que le pays entre en relations officielles avec les étrangers; que, l'union de

la cour et des guerriers ayant été entre-temps réalisée, tous rivalisent de diligence; que se répande la remarquable vertu, celle des saints règnes de jadis qui rejette l'égoïsme, agit suivant les besoins des hommes et leur fait du bien; qu'on rassemble les procédés développés par les autres pays; qu'on crée progressivement des colonies japonaises dans les pays étrangers; que la puissance de notre pays surpasse celle des autres pays; que notre artillerie, nos fabrications de munitions soient supérieures à celles des autres pays; que le nombre de nos bateaux de guerre soit supérieur à celui des autres pays; que nous ayons plus de chefs de guerre capables que les autres pays; que nos soldats soient mieux entraînés que ceux des autres pays; que nos fortifications soient plus résistantes que celles des autres pays; [si tout cela est réalisé], alors les pays qui nourrissent contre nous des intentions perfides auront tout naturellement peur de nous et, sans attendre que notre pays résiste, ils se retireront. En outre, attirés par la vertu de notre gouvernement, ils paieront tribu à notre pays et se soumettront à lui.»

(Sakuma Shōzan, du fief de Matsushiro, avait commencé sa carrière comme conférencier de son chef de fief, chargé de lui exposer les théories néo-confucianistes. Or ce daimyō fut nommé rōjū et Shōzan eut ainsi l'occasion après la guerre de l'Opium de réfléchir sur la défense du pays. Il exposa le fruit de son travail dans un «Plan en huit articles sur la défense maritime», Kaibō hassaku 海防八策. Il étudia alors le hollandais et l'art militaire occidental et fit beaucoup de disciples qu'il engageait à apprendre les sciences occidentales, spécialement celles liées à l'art militaire. Yoshida Shōin fut son disciple et ce serait Shōzan qui l'aurait incité à faire une tentative de départ clandestin qui motiva le premier emprisonnement de Shōin et la mise aux arrêts du maître. Ce dernier, libéré en 1862, alla à Kyōto sur la demande du bakufu pour y défendre la thèse de l'ouverture, mais il y fut assassiné par des xénophobes. On trouve dans ce texte, outre la thèse de l'ouverture nécessaire pour rattraper et dépasser les Occidentaux, le thème du salut par les sciences de l'Occident et la morale de l'Orient, ce que Shōzan a exprimé ailleurs dans la phrase «Morale orientale, sciences occidentales, [ainsi] on ne laisse échapper ni le délicat ni le rude, on se munit de l'envers et de l'endroit», Tōyō dōtoku seiyō geijutsu, seiso nokorazu, hyōri kanesonawaru 東洋道德西洋芸術精粗不遺表裏兼該. C'est le thème qui a été exprimé plus tard par la formule wakon yōsai 和魂洋才, «âme japonaise, sciences occidentales», sur le modèle d'une formule connue depuis la fin de l'époque de Heian, wakon kansai: «âme japonaise, sciences chinoises». La première génération de l'époque Meiji devait

se satisfaire de cette règle d'action, quoique les limites en aient été perçues assez tôt par les esprits les plus perspicaces.)

Extrait d'un mémoire présenté au bakufu par Yokoi Shōnan 横井小楠 (1809-1869), en mars 1863.

«... A ce jour, il y a un ordre de la cour de chasser les étrangers de toute urgence. En outre [le bakufu] n'a pas accepté les recommandations en trois points des Anglais et a respectueusement reçu l'ordre de la cour qui est d'ouvrir au plus vite les hostilités. Quand le destin de notre empire, sa vie, sont en jeu, je ne puis supporter la douleur qui me presse et j'ose m'adresser au bakufu. Nous venons d'ouvrir l'empire et nous sommes devenus voisins de tous les pays du monde, car, dans la situation actuelle, un pays ne peut se permettre de rester fermé, à plus forte raison notre empire qui, étant entouré de mers de tous les côtés, doit s'ouvrir et entrer en relations avec les autres pays. Il ne peut rester fermé, il doit avancer pour prendre l'avantage sur les autres, car s'il recule il ne pourra les chasser. Il est d'une logique évidente, qui n'a même pas besoin d'être démontrée, que notre empire doit accomplir une grande révolution et, désormais, ne plus rester fermé et isolé comme jadis. En conséquence, il est aussi un fait d'évidence, c'est que, si on se conforme à l'ordre naturel [des sociétés] et si on ouvre ce pays enchaîné depuis longtemps, si on adopte une politique de progrès, de réalisation d'un pays riche et militairement fort, notre pays pourra devenir assez vite une grande puissance.»

(Yokoi Shōnan, de Kumamoto, enseigna à l'école de son fief. Vers 1843, il s'intéressa à la réforme de l'administration du fief, car, en dépit de sa formation de philosophe, il ne méprisait pas les problèmes pratiques. L'arrivée des étrangers lui fit prendre une conscience plus nette encore de la nécessité des changements. Il eut alors une discussion avec un des officiers importants du fief de Kumamoto au sujet de l'interprétation des principes de philosophie politique dans lesquels ils avaient été nourris. «La voie de la Grande Étude est d'illuminer la grande vertu et de réformer le peuple.» Son adversaire jugeait qu'avant d'agir il fallait savoir avec précision ce qu'était la vertu. Shōnan, lui, pensait que, dans une crise, il fallait d'abord réformer et que dans l'action la définition de la vertu se révélerait. De 1858 à 1863, il fut appelé au service du chef du fief de Fukui, mais disgracié il revint à Kumamoto. En 1868, le nouveau gouvernement fit appel à lui, mais il fut assassiné sous prétexte qu'il avait des sympathies pour le christianisme et la république. On voit paraître dans ce texte une formule que Shōnan avait déjà utilisée en 1858

dans son Kokuze sanron 国是三論, «Trois thèses pour le gouvernement du pays», il s'agit de fukoku kyôhei 富国強兵, enrichir le pays, renforcer l'armée, formule qui est devenue un mot d'ordre à l'époque Meiji.)

D'Ôhashi Totsuan 大橋訥庵 (1816-1862) extrait d'un «Texte dicté pour faire connaître encore et encore mon opinion au sujet de l'arrivée des bateaux étrangers» (mars 1854)

«Même si, adoptant une politique qui va jusqu'à être conciliante, le bakufu pense qu'elle est la meilleure et que, par une attitude amicale à l'égard des barbares, qui ignorent les rites et les lois, il agit selon les règles du gouvernement bienveillant et ne déclare pas la guerre sur le champ, en vérité, il sera responsable de la perte de l'identité nationale. Quand il semble que de ses terreurs peut surgir on ne sait quoi, il est évident que les barbares étrangers s'introduisant dans notre pays, présentant successivement des demandes auxquelles il sera difficile de répondre, cela finira par créer une situation intolérable. A l'intérieur du pays, tout naturellement, les chefs de fiefs en viendront à mépriser l'autorité du bakufu et élèveront des doutes au sujet du bien-fondé de ses décisions, des contestations apparaîtront ; alors, s'il fait une politique trop conciliante et montre son éloignement pour la guerre contre l'étranger, il n'en aura que plus de troubles à l'intérieur et ne pourra échapper aux plus graves catastrophes, de sorte qu'il ne pourra nullement maintenir son gouvernement bienveillant. Si, dorénavant, il prend la ferme décision de mener coûte que coûte une guerre et engage le combat contre les étrangers, les chefs de fiefs n'auront rien à dire : sa résolution frappera jusqu'aux étrangers de sorte que, même si les armes entrent en action, son règne n'en sera que plus solide.»

(Ôhashi Totsuan, né dans une famille de maîtres de l'art militaire, fut adopté dans la famille d'un riche marchand qui s'était fait inscrire dans le registre des guerriers du fief d'Utsunomiya. Totsuan enseigna la philosophie néo-confucianiste au chef du fief. Xénophobe, il n'a cessé de critiquer les sciences des étrangers.)

CHAPITRE 7

ÉPOQUE MEIJI 1868 - 1912

L'année 1868 vit la prise d'Edo, la défaite des fiefs du Nord qui avaient pris parti pour le *bakufu*, et un certain remaniement de la carte des fiefs, mais non leur suppression. Le seul objectif clairement défini était d'acquérir rapidement une puissance, principalement militaire, comparable à celle des étrangers; tout le reste devait en découler. Bientôt, la nécessité d'aller vite, d'éviter les dépenses inutiles, de lutter énergiquement contre les influences retardatrices, imposa le choix d'un système centralisé et autoritaire et fit abandonner en peu de temps le cadre des fiefs et les anciens statuts sociaux.

APERÇU SUR LES SOURCES

Elles deviennent si abondantes qu'il est impossible de citer des œuvres particulières, on ne peut que renvoyer aux grands recueils de documents et à la presse. Les « Documents historiques relatifs à la restauration », *Ishin shiryô* 維新史料 et les « Documents historiques du grand Japon relatifs à la restauration », *Dainihon ishin shiryô* 大日本維新史料, présentent des textes concernant les premières années du nouveau régime. Il existe aussi de grandes publications préparées par les ministères, documents d'ordre économique et fiscal, documents relatifs aux relations étrangères, documents relatifs à l'instruction publique, le journal officiel, la législation, les délibérations du Parlement, etc. Dès le milieu des années 70, la presse avait pris son essor, journaux et revues constituent donc une des sources principales pour l'histoire de ce temps. On a aussi pris soin de recueillir et publier les archives de plus de mille sociétés commerciales ou industrielles. Les principales œuvres littéraires et essais sont rassemblés dans des collections comme *Meiji bunka zenshû* 明治文化全集, « Collection complète relative à la civilisation de l'époque Meiji ».

La plupart des personnages importants, à commencer par Ôkubo Toshimichi, Kido Takayoshi et Ôkuma Shigenobu, ont laissé des papiers et des journaux, dont beaucoup ont fait l'objet de publications.

I. LIQUIDATION DU RÉGIME ANCIEN CENTRALISATION

A. Les improvisations institutionnelles

Dès le dernier mois de Keiô 3 ancien style (dans le nouveau calendrier janvier 1868), avec la fonction de *shôgun*, celles de régent, *sesshō*, et de grand chancelier, *kanpaku*, furent abolies et un poste de premier ministre, *sôsai* 総裁, fut créé pour un prince, ainsi que des postes de conseillers, *gijō* 議定, pour des princes et cinq *daimyō* (Satsuma, Tosa, Owari, Echizen, Hiroshima), et de conseillers de second rang, *san.yō* 参与, pour des nobles de cour, des officiers des cinq fiefs susdits et de celui de Chôshû.

Avant même que le nom de l'ère soit changé en Meiji¹ et que l'empereur, alors âgé de seize ans, ne se rende à Edo — devenue par sa présence la capitale de l'Est, Tôkyô, à la fin de 1868 —, des textes ont été préparés pour tracer les grandes lignes des institutions que l'on se proposait d'établir. Les noms des organes de la cour ancienne furent utilisés en partie, marquant le projet de restauration, mais les rédacteurs des deux textes promulgués en 1868, la « Promesse impériale en cinq articles » et le « Mémoire sur l'organisation du gouvernement », se sont inspirés aussi d'un ouvrage, *Renpō shiryaku* 聯邦志略, « Abrégé de l'histoire des États-Unis » publié en 1861 à Shanghai par un missionnaire américain et republié à Edo en 1864.

C'est le 6 avril 1868 que l'empereur promulgua le texte d'une « Promesse impériale en 5 articles », *Goseimon* 御誓文, dont la rédaction avait été confiée à plusieurs conseillers appartenant à divers

1. L'empereur Kōmei est mort en 1866 et, comme le veut la règle posée après la restauration, le jeune empereur qui lui a succédé est connu sous le nom de Meiji, nom d'ère qui fut choisi au début de son règne (au 9^e mois de Meiji 1 1868). Le nom de Meiji est tiré d'une phrase du *Eki-kyō*, « Livre des Mutations » : « Le sage souverain regarde vers le sud et écoute ce que dit le peuple, et tout naturellement le gouvernement est éclairé. » Quant au mot *ishin* 維新, « restauration », qui paraît dans des textes officiels du début de Meiji, il est tiré du « Livre des vers », *Shi-kyō*, et a le sens de « renouvellement », rénovation des principes fondamentaux. La contamination d'idées occidentales a fait mettre sous ce terme aussi des notions de progrès, de réforme, de révolution.

fiefs, la touche finale ayant été donnée par Kido Takayoshi de Chōshū. Le texte n'était pas dénué d'ambiguïtés, car il coulait dans le moule d'un vocabulaire politique fort ancien, emprunté aux classiques chinois, des nouveautés inspirées par l'Occident (on peut remarquer que les Chinois devaient réemprunter aux Japonais ces mots affectés d'un sens nouveau).

1. « Il faut organiser de façon large un système d'assemblées et faire régler les affaires suivant les désirs de l'opinion publique. »

Le système d'assemblées peut aussi bien signifier des conseils composés de gens éclairés se cooptant, qu'un parlement élu. L'opinion publique peut aussi avoir une définition large ou restrictive, opinion correcte émise par des voies correctes.

2. « Supérieurs et inférieurs doivent s'unir pour gérer les affaires de façon qu'elles soient prospères. »
3. « Il est nécessaire que tous, fonctionnaires civils et militaires, et jusqu'au peuple, puissent réaliser leurs désirs respectifs sans déception. »
4. « Il faut détruire les mauvaises coutumes du passé et se fonder sur les lois justes de la nature [de l'univers]. »
5. « Il faut rechercher dans le monde les diverses connaissances et s'en servir pour établir solidement les bases de l'empire. »

Ces articles indiquent clairement le désir de créer un nouveau système de gouvernement, les mauvaises coutumes visant en général dans le vocabulaire du temps la délégation de pouvoir confiée par la cour au *bakufu* et aux fiefs. Par ailleurs, l'introduction des sciences et techniques occidentales est donnée comme un des objectifs prioritaires. Le 11 juin 1868, ce texte fut repris et développé dans le « Mémoire sur l'organisation du gouvernement », *Seitaisho* 政体書 : « Le pouvoir sur l'empire fait entièrement retour au ministère des Affaires suprêmes... en conséquence, on distinguera, dans les compétences du ministère des Affaires suprêmes : le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. Ainsi, on évitera les difficultés dues à la prépondérance d'un pouvoir. » L'influence occidentale apparaît très clairement dans cet article, mais il resta pour l'essentiel lettre morte et le principe de la séparation des pouvoirs devait être éliminé de la constitution de 1889. Pour illustrer le caractère mixte de ces textes, retour au passé et innovation, on peut citer les articles suivants :

- « Les fonctionnaires seront relevés tous les quatre ans au moyen

de la règle de l'élection publique. Cependant, à dater d'aujourd'hui, la moitié des fonctionnaires resteront en fonction et ne seront mutés qu'après deux ans de prolongation, de façon à obtenir à la fois les avantages de la continuité et du changement. Si un fonctionnaire est populaire, on ne l'empêchera pas d'être prolongé pendant plusieurs années dans ses fonctions.

» Un système fiscal tel qu'il touche les paysans, artisans et marchands de chaque fief sera organisé de façon à couvrir les dépenses du gouvernement, faire de rigoureux préparatifs militaires et maintenir la paix. C'est pourquoi il faut que ceux qui sont investis de rangs et de fonctions paient en taxes la trentième partie de leurs pensions et traitements. »

Les auteurs de ce texte ne font pas la distinction entre fonctionnaire et homme politique et gardent la conception du fonctionnaire, homme instruit apte à remplir toutes les charges administratives sans spécialisation. Ce qui fut d'ailleurs le cas du personnel des premières années de Meiji. Par ailleurs, l'organisation d'une armée semblait imposer une unification du système fiscal. Cependant, les fiefs étaient maintenus, de même que les limites posées à leurs compétences déjà sous l'ancien régime : interdiction d'émettre de la monnaie, de traiter avec les étrangers, de conclure des alliances entre eux. En mai 1869, l'empereur et le siège du gouvernement furent définitivement placés à Tôkyô, la capitale de l'Est, nom qui avait été donné à Edo lors de la visite de l'empereur en novembre 1868. Un gouvernement central fut organisé avec des organes dont les noms sont empruntés en partie aux institutions de l'époque ancienne, mais avec un esprit nouveau. Du ministère des Affaires suprêmes, *dajô-kan* 太政官, dépendaient :

— un corps législatif, *gisei-kan* 議政官, composé d'une chambre haute, *jôkyoku* 上局, et d'une chambre basse, *gekyoku* 下局, peuplé de conseillers, *gijô*, ex-nobles de cour et *daimyô*, et d'auditeurs, *san.yo*, recrutés parmi les guerriers *hanshi* 藩士 des fiefs, organe dit « législatif », *rippô-kan* 立法官 ;

— des organes d'administration (on a dit *gyôhô* 行法, puis *gyôsei* 行政) : bureau d'Administration, *gyôseikan* 行政官 ; bureau des Affaires des dieux, *jingikan* 神祇官 ; bureau des Comptes, *kaikeikan* 會計官 ; bureau des Affaires militaires, *gunmukan* 軍務官 ; bureau des Relations avec les pays étrangers, *gaikokukan* 外国官 ; bureau de la population, *minbukan* 民部官 ;

— un organe judiciaire dépositaire du pouvoir judiciaire, le bureau de la Justice, *keihôkan* 刑法官.

L'intention était de donner la prépondérance au corps législatif. Mais la difficulté principale était de trouver rapidement un personnel

apte à assumer des charges nouvelles; celui-ci ne pouvait qu'être demandé aux fiefs, car la noblesse de cour, à l'exception d'Iwakura Tomomi, ne fournit à peu près aucun homme d'État. Beaucoup de fiefs, saisis par le désir de se réformer et de se moderniser, cherchaient à retenir les hommes compétents. Les inconvénients de cette situation, les dépenses accrues qu'elle entraînait, déterminèrent certains de ceux qui se sentaient de taille à jouer un rôle national sans plus dépendre de leurs fiefs, Kido Takayoshi² et Ôkubo Toshimichi³ notamment, à proposer à leurs *daimyô* de prendre l'initiative de remettre leurs fiefs à l'empereur. Ils s'adjoignirent Ôkuma Shigenobu⁴ et Gotô Shōjirō⁵.

Les deux fiefs de Chōshū et de Satsuma, qui avaient joué le rôle principal dans la restauration, prirent de nouveau l'initiative et entraînèrent Tosa et Hizen pour que la masse des fiefs fût entraînée. L'«Adresse au trône sur la remise des fiefs»⁶ de mars 1869

2. Kido Takayoshi 木戸孝允 (1833-1877), né dans une famille de médecins, adopté dans une famille de *bushi* de rang moyen. Il fut le disciple de Yoshida Shōin. De 1860 à 1865, il fut actif dans le mouvement *sonnō jōi*. En 1865, rentré à Chōshū, il participa aux négociations avec Satsuma qui aboutirent à la suppression du *bakufu*. Nommé *san.yō* en 1868, il fit avec Ôkubo Toshimichi la grande tournée américaine et européenne de 1872-1873. De cette date à sa mort, il joua plutôt un rôle modérateur. C'est lui qui, en 1868, prit l'initiative de conseiller à son *daimyô* de remettre son fief à l'empereur.

3. Ôkubo Toshimichi 大久保利通 (1830-1878), guerrier de rang moyen de Satsuma; il commença à avoir de l'influence dans son fief en 1863. *San.yō* en 1869, il fut chargé des Finances et de la réforme de la taxe foncière. De retour au Japon après la tournée de 1872-1873, il chassa des affaires Saigō Takamori et s'affirma l'homme fort du régime. Il réprima avec vigueur tous les mouvements de guerriers, y compris celui dirigé par Saigō, et fut assassiné.

4. Ôkuma Shigenobu 大隈重信 (1838-1922), du fief de Hizen, participa activement aux mouvements qui précédèrent la restauration. *San.yō*, chargé des Affaires étrangères, puis des Finances. En 1881, mécontent de l'influence excessive de Satsuma et Chōshū, il quitta les affaires pour former le parti progressiste. Ensuite, à partir de 1888, il fut à plusieurs reprises ministre. Fondateur de l'université privée de Waseda.

5. Gotô Shōjirō 後藤象二郎 (1837-1897), de Tosa; conseiller de Yamanouchi Toyoshige, il se retira des affaires en 1874 et n'occupa plus de fonctions officielles que de 1889 à 1892.

6. *Hansekki hokan no jōhyō* 版籍奉還の上表; ce texte était signé par les *daimyô* de Satsuma, Chōshū, Hizen et Tosa. Selon la terminologie en usage à l'époque d'Edo et empruntée à la Chine, il était mis fin au système dit *hōken*, 封建, du pays divisé en circonscriptions dont les chefs jouissaient d'une large autonomie, pour passer au système dit *gunken*, 郡県, des circonscriptions dirigées par des fonctionnaires. Les penseurs de l'époque d'Edo avaient privilégié le système *hōken*, qui aurait été pratiqué par les sages souverains du plus ancien passé de la Chine, certains d'entre eux cependant bien conscients que le *bakufu*

disait : « Depuis qu'Amaterasu, la première, a créé le pays et établi ses fondements, la lignée impériale, la même durant dix mille générations, sans fin, fait son bien de tout ce qui est sous le ciel, ses serviteurs de tous les hommes. Voilà l'esprit de notre constitution... La cour, jadis, gouvernait le pays et, suivant ce principe, l'empereur gouvernait lui-même. C'est pourquoi théorie et pratique coïncidant, l'empire était en paix. Depuis le Moyen Âge, le principe essentiel s'étant relâché, certains ont méprisé l'autorité et rivalisé pour le pouvoir ; ils ont marché sur les brisées de la cour, se sont approprié les hommes, ont volé les terres. Ce qu'on appelait *bakufu*, c'était partager de façon arbitraire terres et hommes, se les approprier pour développer sa puissance. La cour ne disposait plus que d'une vaine apparence de pouvoir... Il y a plus de six cents ans que l'inondation est à son comble, que le flot débordé ne reprend pas son cours. »

Un tel texte interprète les idées anciennes sur la place centrale de l'empereur dans le pays d'une façon moderne, le constituant suprême possesseur de tout le pays et dépositaire du pouvoir. Mais ces phrases ne sont pas révolutionnaires, l'empereur alors n'est qu'un très jeune homme parfaitement incapable de donner un avis, il n'est pas question encore de supprimer les fonctions des chefs de fief, mais plutôt de constituer une élite dirigeante ne dépendant que de l'empereur, c'est-à-dire, en fin de compte, d'elle-même. Personne en effet, aucun fief, ne pouvait se donner une légitimité telle que celle dont avait joui le *bakufu*.

L'empereur accepta la remise en juillet 1869, mais conserva la division en fiefs⁷. Les difficultés économiques que connaissaient la plupart des fiefs conduisirent promptement en juillet 1871 à leur suppression et au remodelage du pays en départements⁸, qui ne coïncidaient que rarement avec les anciennes provinces ou avec les anciens fiefs. Ces divisions administratives furent à plusieurs reprises remaniées entre 1871 et 1888, date à laquelle il existait, outre

n'en appliquait qu'une version mitigée dans laquelle une part de centralisation existait. Dans les années 1868-1869, divers opuscules sur ce thème *hōken-gunken* ont paru. Il y eut même une délibération en règle à l'organe délibératif du *dajōkan*, la moitié des membres seulement se prononçant pour le système centralisé.

7. Les *daimyō* furent transformés en *hanchiji* 藩知事, préfets des *han*, mais l'administration des fiefs fut maintenue pendant deux ans.

8. Cette fois on adopta le terme de *ken* 県, département, pour désigner les nouvelles circonscriptions, alors que dans le régime des codes de l'époque ancienne ce terme n'avait pas été utilisé. Il y eut d'abord 72 *ken* et 3 *fu* 府 ou districts urbains, dirigés respectivement par des *kenrei* 県令, préfets, et des *fuchiji* 府知事, préfets de districts urbains, nommés par le gouvernement.

Hokkaidô, quarante-trois départements et trois districts urbains : Tôkyô, Kyôto et Ôsaka.

En 1871, un peu avant la suppression définitive des fiefs, pour parer à toute éventualité, les trois fiefs de Satsuma, Chôshû et Tosa fournirent les éléments d'une force militaire destinée à protéger l'empereur et le gouvernement central, *goshinpei* 御親兵, la garde de l'empereur.

Le gouvernement central aussi fut remanié à plusieurs reprises dans les années 1869 à 1875. Il y eut notamment un très bref essai pour confier les affaires religieuses (du culte national) à un ministère placé sur le même plan que le ministère des Affaires suprêmes.

En 1871, le ministère des Affaires suprêmes, *dajôkan*, qui avait à sa tête les ministres des Affaires suprêmes *dajôdaijin*, de gauche *sadaijin*, et de droite *udaijin*, fut divisé en trois organes, le principal dit *sein* 正院, celui de gauche *sa.in* 左院, et celui de droite *u.in* 右院. L'organe de gauche, composé du président *gichô* 議長 et de conseillers *sangi* 参議, devait faire les lois. Celui de droite, composé des chefs de départements ministériels, devait préparer les décisions. Le principal, avec les ministres et des conseillers, devait aider l'empereur à gouverner. Les départements ministériels appliquaient les décisions; la liste comprenait : Affaires religieuses *jingi-shô* 神祇省, Travaux publics *kôbu-shô* 工部省, Agriculture et Commerce *nôshô-shô* 農商省, Instruction publique *monbu-shô* 文部省, Intérieur *naimu-shô* 内務省, Finances *ôkura-shô* 大蔵省, Armée *hyôbu-shô* 兵部省, Justice *gyôbu-shô* 刑部省, Maison impériale *kunai-shô* 宮内省, Affaires étrangères *gaimu-shô* 外務省.

En 1875, on abandonna les termes « organes de gauche » et « de droite ». L'organe principal comprenait toujours les trois ministres des Affaires suprêmes, de gauche et de droite, et des conseillers. L'organe législatif prit le nom de conseil des anciens, *genrô-in* 元老院, et le judiciaire celui de cour de cassation, *daishin-in* 大審院. Mais la prépondérance resta finalement à l'exécutif recruté en définitive sur le critère de la réussite, de l'efficacité et de l'origine.

Ces modifications se faisaient au milieu des querelles de personnes, au fur et à mesure qu'émergeait et se constituait l'équipe qui devait prendre en main les affaires. Ces querelles ont été habillées de diverses manières. On explique en général le départ des affaires, à l'automne 1873, de Saigô Takamori⁹, Itagaki Taisuke¹⁰, Gotô

9. Saigô Takamori 西郷隆盛 (1827-1877), de Satsuma, un des principaux protagonistes des événements de 1866 à 1868. Nommé *sangi* en 1871, partisan d'une intervention en Corée, il dut quitter les affaires en 1873. Retiré à Satsuma, il y ouvrit une école. Entraîné dans le mouvement de révolte des guerriers de Satsuma, appelé « guerre du Sud-Ouest », *seinan sensô* 西南戦争, il se suicida. —>

Shōjirō et de quelques autres par un conflit avec Iwakura¹¹, Ôkubo et Kido au sujet de la politique à suivre à l'égard de la Corée, les premiers étant partisans d'une politique active à l'égard de ce pays, pour apaiser les guerriers et donner un exutoire à leur insatisfaction. Des conflits de personnes, des divergences au sujet du degré de centralisation souhaitable et du sort des ex-guerriers, rendent aussi compte de cette rupture. Un trait caractéristique de ces premières années fut la rapide diminution du nombre des anciens nobles de cour et chefs de fief et la prépondérance écrasante des anciens guerriers de rang moyen dans le personnel dirigeant. En outre, on vit se développer ce qu'on a appelé « factions issues des anciens fiefs », *hanbatsu* 藩閥, les plus importantes étant celles des fiefs de Satsuma et de Chōshū.

Une des premières questions qui se posaient au nouveau gouvernement était celle des limites du territoire national : rien n'était net du côté des îles du Nord disputées avec la Russie. La grande île d'Ezo dépendait du fief de Matsumae et, en 1869, des partisans de l'ancien *bakufu* s'y étaient fortifiés pendant quelques mois. Quant aux Ryū Kyū, l'archipel se reconnaissait tributaire de la Chine tout en étant sous la protection du fief de Satsuma qui y postait des troupes. En 1869, Ezo fut rebaptisée Hokkaidō, et une mission chargée de la mise en valeur, *kaitakushi* 開拓使, y fut établie.

Les îles Chishima (Kouriles) et Karafuto (Sakhaline) étaient disputées entre le Japon et la Russie, qui l'un et l'autre y avaient installé des comptoirs depuis la fin du XVIII^e siècle. Le Japon, en 1870, nomma un commissaire à la colonisation de Karafuto, *Karafuto kaitakushi* 樺太開拓使, mais les conflits avec les Russes se multipliant, finalement, en 1875, il abandonna toute prétention sur cette île. En échange, il acquit définitivement l'archipel des Chishima jusqu'au 50^e degré de latitude.

10. Itagaki Taisuke 板垣退助 (1837-1919), de Tosa ; *sangi* en 1871, il donna sa démission en 1873 avec Saigō au moment du retour de Kido, Ôkubo et Iwakura. Passé à l'opposition, il fonda diverses sociétés qui réclamaient l'élection d'une chambre et l'élaboration d'une constitution par les représentants élus de la population : à ce titre, il figure parmi les fondateurs du mouvement *jiyū minken* 自由民権, « pour la liberté et les droits populaires ». Après 1889, il fut à l'origine de la fondation du parti libéral, puis en 1900 de l'association *rikken seiyūkai* 立憲政友会.

11. Iwakura Tomomi 岩倉具視 (1825-1883), *kuge* d'origine, très actif dans les troubles de l'époque *bakumatsu*. Il joua un rôle important en 1867. Après la restauration, il fut successivement *san.yo*, *gijō*, *udaijin* et enfin *dajōdaijin*. Il dirigea la mission envoyée dans divers pays, de 1871 à 1873, pour essayer de négocier une révision des traités, *Iwakura kengai shisetsu* 岩倉遣外使節. A partir de 1881, il participa aux préparatifs de la constitution. Il fut le seul *kuge* à jouer un rôle important dans le nouveau gouvernement.

Avec la Chine, il signa dès 1871 un traité d'amitié et de commerce, mais, à la suite d'un incident à Formose dans lequel des habitants des Ryû Kyû avaient été molestés, il organisa une expédition contre cette île en 1874. La Chine, sur l'entremise de l'Angleterre, accepta de payer une indemnité et reconnut formellement la suzeraineté du Japon sur l'archipel des Ryû Kyû, dont le roi avait été transformé dès 1872 en chef de fief. Après négociations avec les États-Unis et l'Angleterre, les îles Ogasawara furent définitivement attribuées au Japon en 1876.

Le nouveau régime ne pouvait que s'intéresser à la Corée, pour des raisons historiques et militaires: dès la fin du XVIII^e siècle, le Japon se méfiait de l'activité russe dans l'Asie et songeait à sa sécurité. La Corée était le pays le plus proche; des voix révérees, telle celle de Yoshida Shôin, ont réclamé dès avant l'ouverture, sinon son annexion du moins l'établissement d'une sorte de protectorat. Après la restauration, certains ont pu penser qu'une expédition en Corée permettrait de renforcer l'unité du pays, d'affermir le nouveau régime et de détourner le mécontentement de groupes de *bushi* vers un but extérieur.

Le nouveau régime notifia son existence à la Corée et demanda à renégocier la forme des relations nippo-coréennes, mais les autorités coréennes restèrent méfiantes. En 1873, la conduite à tenir vis-à-vis de la Corée devint une question de gouvernement, Saigô et ses amis restés à Tôkyô pendant l'absence des membres de la mission Iwakura partie en Amérique et en Europe avec l'espoir de faire modifier les traités signés du temps du *bakufu*, ont projeté d'obliger la Corée à négocier selon les termes voulus par le Japon: discussion sur la mise à la raison de la Corée, *seikanron* 征韓論. Quand la mission Iwakura revint, Iwakura, Ôkubo et Kido mirent un terme à tout projet aventureux, considérant que la construction d'un État moderne et d'une armée forte étaient des buts plus pressants.

Néanmoins, le Japon réussit en sept ans d'efforts à transformer les relations commerciales traditionnelles qu'il entretenait avec la Corée par l'intermédiaire du *daimyô* de Tsushima, en un traité d'amitié et de commerce prévoyant l'ouverture de trois ports: Fuzan siège d'un ancien comptoir, Jinsen 仁川 port de la capitale Seoul et Genzan 元山 sur la côte orientale, et garantissant le statut d'exterritorialité aux Japonais résidant en Corée.

B. Refonte de la société

Il s'agissait d'abolir le système des statuts sociaux qui avait été établi pour figer en quelque sorte la société, éviter les troubles, et de faire en sorte que les ex-guerriers, ex-paysans ou ex-marchands pussent se livrer à des activités nouvelles, industrielles ou commerciales.

Une fois les fiefs abolis, il convenait de réunir toutes les forces militaires sous l'autorité du ministère de l'Armée. Ce qui fut fait par le décret sur la conscription, *chôheirei* 徴兵令 de 1873. Des circonscriptions militaires¹² furent établies.

La défense, l'armée, ont toujours constitué un objectif privilégié. L'adoption de la conscription était un pas énorme vers l'égalité, car elle privait les guerriers de leur raison d'être et de leur principal privilège, le port des armes. La décision ne fut pas prise pour des raisons idéologiques, mais parce que les pays considérés comme militairement les plus forts possédaient une armée fondée sur la conscription. C'est en effet au retour d'un voyage en Europe en 1870 que Yamagata Aritomo¹³, du fief de Chôshû, et Saigô Tsugumichi¹⁴, du fief de Satsuma, firent prendre la décision d'imiter le système français pour l'armée de terre et le système anglais pour la marine. Quelques années plus tard, le système français fut remplacé par l'allemand. Yamagata avait connu Takasugi Shinsaku (1839-1867) qui, le premier, avant même la chute du *bakufu*, avait voulu utiliser des soldats paysans. Cependant, le texte notifiant la conscription prit soin de rattacher cette mesure au passé national le plus ancien, sans faire fi pourtant des thèses modernes :

« La cour levait jadis des hommes dans tout le pays, tous les hommes étaient soldats. En cas de nécessité, l'empereur prenait la tête de son peuple, il recrutait des jeunes gens capables de supporter

12. Création des régions militaires *chindai* 鎮台, de Tôkyô, Sendai, Nagoya, Ôsaka, Hiroshima et Kumamoto. En 1888, le nom fut changé en *shidan* 師団.

13. Yamagata Aritomo 山県有朋 (1838-1922), du fief de Chôshû, disciple de Yoshida Shôin. Il participa activement à l'organisation du nouveau système militaire. Il fit une carrière mixte : commandant d'une armée dans la guerre sino-japonaise, chef d'État-major *sanbô sôchô* 参謀総長 dans la guerre russo-japonaise et, à plusieurs reprises, ministre de l'Intérieur dans les années qui précédèrent la promulgation de la constitution, président du Conseil en 1889 et 1898, enfin président du conseil privé, *sûmitsu-in* 枢密院, et vieil homme d'État respecté et écouté, *genrô*, à la fin de sa vie.

14. Saigô Tsugumichi 西郷従道 (1843-1902), frère cadet de Takamori, chef du corps expéditionnaire à Formose en 1874, général ; il participa néanmoins à de nombreux cabinets, soit comme ministre de la Guerre ou de la Marine soit comme ministre de l'Intérieur, de l'Instruction publique, de l'Agriculture et du Commerce.

les fatigues militaires et mettait à la raison ceux qui refusaient de se soumettre. Leur service achevé, ces soldats retournaient chez eux, redevenaient paysans, artisans ou marchands. A l'origine, on ne connaissait pas cette sorte d'individus que, par la suite, on a appelé «guerriers à deux sabres», gens qui vivaient impudemment sans travailler et, dans les cas extrêmes, tuaient sans que les autorités leur demandent des comptes... Cependant, le gouvernement impérial a été restauré, les fiefs ont rendu leurs registres; en 1871, on a fait revivre l'ancien système des districts et des départements. Pour ce qui est des guerriers qui, héréditairement, mangent sans travailler, on a diminué leurs pensions, on les a autorisés à ne plus porter de sabre, on a fait en sorte que, progressivement, les quatre catégories de la population acquièrent le droit d'être libres. Ceci permettra de rendre égaux supérieurs et inférieurs, d'unifier les droits des hommes et, en définitive, sera la base de l'égalité entre guerriers et paysans... D'une façon générale, supérieurs et inférieurs sont traités de la même façon, tous doivent l'impôt. Cet impôt est appliqué aux besoins du pays. Un homme doit consacrer toutes ses forces au service de son pays. C'est ce que les Occidentaux appellent l'«impôt du sang». Cela signifie «servir son pays au moyen de son sang»...» (*Chôhei kokuyu* 徴兵告諭, 1872).

La réforme avait de quoi mécontenter les guerriers, privés de leur mission particulière, et les paysans qui risquaient d'être éloignés de leur village pendant de longues années, quatre ans, puis sept ans. Des malentendus, nés de l'expression «impôt du sang», *ketsuzei* 血税, mal comprise, eurent aussi, dit-on, une influence. Il faut cependant remarquer que les règles relatives à la taille, à la situation de famille des conscrits, faisaient échapper un grand nombre d'individus à l'obligation militaire et que le remplacement onéreux fut autorisé jusqu'en 1883.

Il fallut environ huit ans pour achever d'abolir les anciennes catégories sociales et établir les conditions d'une plus grande mobilité sociale.

Les diverses catégories de guerriers des fiefs furent simplifiées et ramenées à deux en janvier 1870, puis à une, *shizoku* 士族, en 1872. Les fiefs abolis, les hommes appartenant aux familles d'origine guerrière n'avaient plus de suzerain, ni de fonction, mais on n'abolit pas sur le champ leurs pensions. Elles passèrent à la charge du gouvernement central, libellées désormais en quantités réellement attribuées et légèrement diminuées, elles montèrent à environ 5 millions de *koku*. Puis, dans une seconde étape, on chercha à amortir ces pensions. En 1873, celles de 100 *koku* et au-dessous furent rachetées. En août 1876, la décision fut prise d'amortir toutes les pensions et d'attribuer aux bénéficiaires de l'argent liquide d'une part, des bons sur le trésor,

portant 5% d'intérêt, échangeables et surtout amortissables en trente ans, d'autre part. Les ex-guerriers se trouvèrent donc à partir de cette date privés de tous leurs privilèges antérieurs¹⁵ (sinon que leur registre d'état civil faisait mention de leur origine) et à peu près assimilés aux paysans, artisans et marchands¹⁶; ces derniers, regroupés dans la catégorie des roturiers, *heimin* 平民, furent dotés de noms de famille, autorisés à fixer librement leur domicile et leur occupation, à briguer toutes les fonctions officielles.

Les anciens nobles de cour et les anciens *daimyô* formèrent la noblesse¹⁷ qui, grâce aux indemnités, préserva largement sa fortune. Les anciens humbles furent assimilés aux roturiers, du moins sur le papier¹⁸. En principe, l'égalité était réalisée, les chances d'emploi identiques¹⁹. La noblesse n'acquiesça de privilège politique qu'avec la constitution de 1889. Les ex-guerriers fournirent une part fort importante des cadres de l'armée, de la police et de l'enseignement, sans compter l'essentiel de la haute administration. Mais le nombre des postes proposés n'était pas suffisant. Les autorités espérèrent que les sommes données en échange des pensions permettraient à certains de se lancer dans le commerce et l'industrie. Il y eut quelques réussites éclatantes, Iwasaki Yatarô²⁰, fondateur de Mitsubishi ou

15. En 1871, les guerriers furent autorisés à ne plus porter de sabre et à modifier le style de leur coiffure. En 1876, le port du sabre fut interdit.

16. En janvier 1872, les guerriers eurent liberté de choisir leur occupation, ils furent donc autorisés à se livrer aux travaux de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

17. Dès 1869 les anciens noms de nobles de cour, *kugyô* 公卿, et de chefs de fiefs, *shokô* 諸侯, furent abolis et ces deux catégories dénommées *kazoku* 華族, noblesse.

18. En 1871, les dénominations de *Eta* et *Hinin* furent abolies et les hommes de ces catégories furent assimilés aux roturiers *heimin* (toutefois on les nomma dans les registre de l'état civil «nouveaux roturiers», *shinheimin*, ce qui les rendait identifiables). Il est à noter que le décret porte qu'ils seront rétablis sur les rôles des impôts. Dans le même ordre d'idée, un texte de 1872 interdit d'engager à vie des enfants ou de vendre des filles comme prostituées.

19. Un recensement de 1873 donnait 31 106 514 *heimin* (et *shinheimin*), 1 548 568 *shizoku* et 343 881 *sotsu* (guerriers de rang inférieur), 2 829 *kazoku*, 66 995 membres du clergé bouddhique et 79 499 membres du clergé *shintô*.

20. Iwasaki Yatarô 岩崎弥太郎 (1834-1885), du fief de Tosa, appartenait à la couche inférieure des *bushi*. Dans la période *bakumatsu*, il fut chargé par le fief de responsabilités financières et commerciales. C'est sous l'égide du fief de Tosa qu'il organisa sa première société de transport maritime. Il aida le gouvernement lors de l'expédition de Formose et de la guerre du Sud-Ouest (rébellion de Satsuma) et en tira des privilèges pour le développement de sa société, qui étendit ses activités aux chantiers navals et aux mines.

Shibusawa Eiichi²¹, fondateur de banques et grand brasseur d'affaires (dont le statut de guerrier était d'ailleurs de fraîche date au moment de la restauration), mais beaucoup, inexpérimentés, se ruinèrent.

Dès l'année 1874²², divers mouvements éclatèrent parmi les hommes appartenant à la catégorie familles d'origine guerrière. Ces révoltes se développèrent principalement à Kyû-Shû, où leur nombre était particulièrement grand. Ces régions avaient, en outre, fourni l'essentiel des groupes anti-*bakufu* et des fidèles de l'idéologie xénophobe y subsistaient. Le mouvement le plus dangereux fut celui de l'ancien fief de Satsuma, Saigô Takamori, le héros de la restauration, mécontent de la politique centralisatrice et égalisatrice, était revenu à Kagoshima dès 1873. Il y avait rassemblé une grande quantité de disciples. Quand le gouvernement central, qui était presque privé de tout moyen d'agir dans cette région, voulut désarmer la ville, les fidèles de Saigô prirent les armes en 1877 et il dut se mettre à leur tête. La rébellion resta confinée au sud de Kyû-Shû. Elle ne fut pas aisément réduite, cependant en six mois la nouvelle armée en vint à bout. La guerre (civile) du Sud-Ouest, *seinan sensô* 西南戦争, est le dernier mouvement violent des guerriers. Par la suite, les oppositions se sont manifestées sur le terrain politique.

Dans les années 80, le problème de la reconversion des ex-guerriers disparut progressivement, cependant ils ont fourni une part des aventuriers qui opérèrent en Corée ou créèrent les sociétés patriotiques. Ils ont maintenu la tradition de l'assassinat politique: Ôkubo Toshimichi fut leur victime en mai 1878.

Le nouveau gouvernement, tout en imposant les réformes radicales qu'était la suppression des fiefs et des statuts sociaux anciens, cherchait ce qui pourrait servir de ciment à la nouvelle société. Il fut ainsi amené à s'occuper de religion et d'éducation.

La tradition ancienne plaçait le ministère de la Religion nationale avant même celui des Affaires suprêmes et l'activité de l'empereur

21. Shibusawa Eiichi 渋沢栄一 (1840-1931), d'une famille de paysans entrepreneurs. En 1866, il entra au service de Yoshinobu et accompagna en Europe le frère cadet du dernier *shôgun*. Il eut ainsi l'occasion de faire des observations utiles et, de retour au Japon, fut employé au ministère des Finances où il rédigea des projets sur les banques, les monnaies, les bons du Trésor et autres matières financières. Il démissionna en 1873 et commença une fructueuse carrière de banquier et d'entrepreneur, son activité s'étendant aussi bien aux textiles, à la cimenterie, qu'à la métallurgie.

22. En 1874 éclata l'incident de Saga, provoqué par le mécontentement des guerriers de ce fief, dirigés par Etô Shinpei 江藤新平 (1834-1874), qui avait participé au mouvement *sonnô jôi* et occupé des postes importants dans la nouvelle administration, notamment comme ministre de la Justice. C'est lui qui fit faire les premières traductions de codes français. Pris, il fut condamné à mort.

et de sa cour était dans une large mesure d'ordre rituel. Ces souvenirs ont poussé certains à envisager de remettre le ministère des Affaires des dieux en honneur, puis à créer un département des Affaires des dieux, puis de l'Enseignement religieux, *kyôbushô* 教部省. En fait, ces tentatives furent sans lendemain et les Affaires religieuses finirent par être confiées administrativement à une simple direction du ministère de l'Intérieur.

Par ailleurs, comme devait le dire Itô Hirobumi²³, principal auteur de la constitution, le groupe dirigeant a vite abandonné l'idée, un instant envisagée, de faire de la religion nationale un élément unificateur, pour reporter ce dessein sur la personne de l'empereur. Or celle-ci est liée à la religion nationale ou à un aspect de cette religion²⁴.

Depuis le Moyen Age, l'évolution de la pensée tendait à réévaluer la place des dieux nationaux dans le syncrétisme shintô-bouddhique. A l'époque d'Edo, tout un courant, alimenté par les savants de l'école des Études nationales et par certains penseurs confucianistes, tendait à rechercher et à valoriser la tradition nationale censée avoir été pervertie par les apports continentaux, bouddhiques en particulier. Tout ceci aboutit au décret de 1868 portant séparation des sanctuaires et des temples. Il y eut ici ou là application brutale et quelques actes de vandalisme²⁵ envers des statues bouddhiques jetées violemment hors de certains sanctuaires. Ceux-ci reçurent une organisation officielle.

On ne chercha pas cependant à remettre en vigueur le cycle ancien des cérémonies de la cour, mais on créa un système de célébrations nationales composé d'éléments nouveaux et anciens, parmi les premiers : l'anniversaire de la fondation de l'empire par Jinmu-tennô ; l'anniversaire de l'empereur régnant ; parmi les seconds : l'anniversaire de la mort du précédent empereur ; les équinoxes consacrés à la commémoration des empereurs défunts et les deux fêtes destinées à remercier les dieux après les récoltes, en octobre et novembre (fête des Premices). Le calendrier solaire fut introduit en 1872 et le dimanche devint jour férié en 1876.

Les Japonais étaient loin d'être analphabètes en 1868 : on considère que, dès cette date, près de 50 pour 100 des garçons et 10 pour 100 des filles fréquentaient une école pendant quelques années. Le

23. Discours prononcé le 18 juin 1888 devant le conseil privé par Itô Hirobumi présentant le projet de constitution.

24. On distingue en effet le Shintô officiel et les multiples cultes locaux et populaires.

25. On appela ce mouvement, qui fut surtout sensible dans les régions centrales et pour les grands établissements religieux réunissant les cultes bouddhique et Shintô, *haibutsu kishaku* 廃仏毀釈, « destruction des statues et des textes ».

nouveau gouvernement eut peine à définir sa politique scolaire, imitant d'abord le système administratif français puis l'américain. Le contenu de l'enseignement, notamment en matière morale, fit longtemps difficulté. La première université fut créée en 1877: le nouveau régime avait hérité des établissements d'enseignement supérieur du *bakufu* et recruta un assez grand nombre de professeurs étrangers.

Le préambule du décret de 1872 sur l'éducation disait: «Ce qui fait que les hommes peuvent s'élever eux-mêmes, gérer leurs propres affaires, réussir dans leur travail et réaliser leur destin, ne tient à rien d'autre qu'à la formation de la personne, au développement de l'intelligence et des talents... car, pour toutes les activités humaines, rien ne se fait sinon par l'étude. Chaque homme doit, selon ses capacités, s'appliquer et entrer dans une carrière, ainsi il peut régler sa vie et accroître ses biens... La connaissance est un capital pour s'élever soi-même... Depuis la création des écoles à l'époque de Nara... le peuple n'a pas vu le sens de l'étude, il a cru qu'elle était réservée aux guerriers; les artisans, paysans et marchands, ainsi que les femmes, ont jugé l'étude hors de leur portée, sans discerner ce qu'elle était réellement. En outre, ceux qui parmi les guerriers étudiaient, avaient tendance à déclarer qu'ils le faisaient pour l'État. On méconnaissait que ce qui est fondamental, c'est de s'élever soi-même... Les hommes doivent apprendre et ne pas se tromper sur le but des études. Dorénavant, dans un village, qu'il s'agisse de nobles, d'ex-guerriers, de paysans, de marchands, d'artisans ou de femmes, il ne doit plus y avoir de foyers illettrés, et dans chaque foyer il ne doit plus y avoir une personne illettrée. Les parents doivent être convaincus de la nécessité de l'instruction. Pour les études supérieures, on tiendra compte des aptitudes, mais pour les jeunes enfants, filles ou garçons, l'instruction sera obligatoire et les parents seront tenus pour responsables s'ils négligent d'envoyer leurs enfants à l'école...» (*Gakusei fukoku no jobun* 学制布告の序文).

Ce texte reflète un idéal individualiste qui devait être abandonné plus tard, pour la conception selon laquelle l'instruction doit former des sujets utiles et loyaux.

Un grand mouvement de rénovation, d'expansion des lumières, une fièvre de progrès ont grandi sous la devise *bunmei kaika* 文明開化, développement de la civilisation. Certains même, et non des moindres, envisagèrent alors de toucher à ce qui est au cœur de toute culture, la langue, et d'abandonner les caractères chinois pour adopter l'alphabet occidental pour écrire le japonais. Cette solution extrême n'a pas été retenue. Néanmoins il se répandit, dans des milieux somme toute restreints, une sorte de mode de l'Occident qui affecta aussi bien le domaine intellectuel que celui de la vie quotidienne.

Les styles de coiffure anciens furent abandonnés, fonctionnaires et soldats furent vêtus à l'occidentale, les bureaux furent meublés de tables et de chaises. La cuisine japonaise s'enrichit de plats à base de porc et de bœuf. Les techniques, telles éclairage au gaz (1872), à l'électricité (1882), tramways électriques, photographie, etc., furent importées sans délai. La presse en vint même à moquer cet engouement : « Ces temps-ci, on n'entend que ce refrain, le progrès des lumières; mais ceux qui comprennent le sens de ces mots sont rares. Quand on écoute avec attention ce que disent les gens, pour savoir en quel sens ils les emploient, on s'aperçoit que, manger du porc, c'est la civilisation. Se promener avec un parapluie pliant, c'est le dernier degré de la civilisation. Entrer au salon avec ses chaussures, c'est une preuve de civilisation un peu embarrassante. Par surcroît, faire monter le chien qu'on mène avec soi, se moucher avec les amulettes en papier, détruire les autels bouddhiques, voilà d'excellents indices de civilisation. On imite les Occidentaux; ce qui paraît neuf à l'œil ou à l'oreille, ce qui est différent, tout et n'importe quoi, est qualifié de progrès de la civilisation. »

Au-delà de ces manifestations un peu caricaturales, un travail très sérieux de traduction se poursuivit, les œuvres de Stuart Mill, Smith, Spencer, Montesquieu, Rousseau, Guizot, furent présentées dans les années 70, ainsi que celles d'auteurs oubliés comme Samuel Smiles, auteur d'un manuel de morale populaire, *Self Help*.

Un club fondé par Mori Arinori, en 1873, *Meiroku-sha* 明六社, Société de la sixième année de Meiji, se proposait d'étudier les doctrines étrangères et d'en instruire le Japon. Il passe pour avoir exposé surtout les idées occidentales, mais ses participants avaient tous une solide formation classique et, sous un vernis étranger, leurs idées sont loin d'être si hardies qu'on le dit souvent. Au reste, ils évoluèrent en général vers le conservatisme et il y avait entre eux des nuances assez grandes. Mori Arinori 森有礼 (1847-1889), du fief de Satsuma, avait étudié en Angleterre et en Amérique, et a soutenu des thèses modernes sur la simplification de l'écriture et le mariage par consentement mutuel, mais son individualisme avait des bornes et il subordonna toujours le développement et l'instruction de l'individu au bien de l'État. Il devait contribuer, comme ministre de l'Instruction publique, à l'organisation définitive du système scolaire dans les années 80. Nishimura Shigeki 西村茂樹 (1828-1902), spécialiste de hollandais sous l'ancien régime, occupa des fonctions officielles au ministère de l'Instruction publique et écrivit sur la morale nationale, en un style au demeurant fort traditionnel. Fukuzawa Yukichi 福沢諭吉 (1835-1901) fut un des premiers introducteurs des choses de l'Occident au Japon. Il se tint à l'écart des postes officiels, fonda un établissement

d'éducation, ancêtre de l'université de Keiô et eut une activité de publiciste, s'attachant à écrire dans un style compréhensible pour tous, attaquant la morale féodale, prônant le libéralisme, l'utilitarisme et le progrès. Nakamura Masanao 中村正直 (1832-1891) fut l'introducteur (1871) de Stuart Mill au Japon et eut une activité de professeur. Nishi Amane 西周 (1829-1897), formé à la science hollandaise sous l'ancien régime, fut influencé en Europe par la pensée de Comte et Mill. Lui aussi eut une carrière d'éducateur et de traducteur; il contribua à la formation du vocabulaire philosophique et politique moderne. Tsuda Mamichi 津田真道 (1829-1903) est, lui aussi, sorti du groupe des savants adonnés sous l'ancien régime aux études occidentales; il fut un des introducteurs du droit international au Japon. Katô Hiroyuki 加藤弘之 (1836-1916), de même formation que les précédents, se tourna ensuite vers l'étude de l'allemand. Il fut recteur de l'université impériale de Tôkyô et un des introducteurs du darwinisme au Japon.

Les années 1870-1890 environ furent une époque d'intense intérêt pour les idées et les techniques de l'Occident. Traductions, présentations de théories dans tous les domaines — scientifique, philosophique, politique, juridique — furent alors nombreuses et ont permis d'élaborer le vocabulaire ²⁶ du Japon moderne, travail qui a servi aussi à la Chine. Il fut le fait de jeunes *ex-bushi* auxquels se mêlaient des fils de paysans riches. Il donna lieu quelquefois à certains excès d'enthousiasme. A partir des années 90, le nombre des traductions diminue et arriva le moment de l'assimilation et du choix.

C. Les bases économiques

Elles furent dès le début de la restauration considérées comme importantes en vertu de l'idéal « à pays riche, armée forte »²⁷.

Le nouveau gouvernement, en 1868, n'avait à peu près pas de ressources propres. Il dut donc faire des emprunts auprès de gros marchands, comme les Mitsui, et émettre du papier. Une fois la remise des fiefs accomplie, il fallut organiser une administration des Finances et faire en sorte de s'assurer des rentrées régulières. Elles ne

26. Des mots comme « société », *shakai* 社会, et tous ses composés, ou « philosophie », *tetsugaku* 哲学, « capital », *shihon* 資本 et ses dérivés, « droits populaires », *minken* 民権, et quantité d'autres firent alors leur entrée dans la langue.

27. *Fukoku kyôhei* 富国強兵, l'expression se trouve dans un mémoire adressé au *bakufu* en 1863 par Yokoi Shônân (cf. p. 384).

pouvaient provenir, dans un premier temps, que de la taxe foncière. Mais la levée de celle-ci variait de fief à fief, de même que son rendement. Elle était payée en nature. La première tâche consistait donc à réformer l'impôt foncier, mais ceci demanda une série de mesures préparatoires.

Le nouveau gouvernement cherchait en même temps à établir un impôt moderne et à faire de l'agriculture une activité comme une autre soumise aux règles du marché, ouverte à tous. C'est pourquoi un décret, en 1871, leva toutes les restrictions en matière de cultures industrielles édictées par le régime précédent, qui craignait toujours les disettes. Par ailleurs, pour établir une taxe foncière d'un taux uniforme dans tout le pays et proportionnel au prix de la terre, il fallait connaître ce prix et donc permettre les transactions sur la terre, ce qui fut fait en 1872 : un décret autorisa la vente des terres. Chaque transaction devait être suivie de l'émission d'un certificat de propriété. Les auteurs de cette mesure étaient conscients qu'elle risquait de creuser encore plus l'écart entre riches et pauvres dans les villages²⁸, mais ils la jugeaient indispensable pour la modernisation du pays. En fait, les transactions ne furent pas assez nombreuses et ne servirent pas à déterminer le prix de la terre.

La réforme²⁹ fut très soigneusement préparée, après consultation des préfets en avril 1873. Pour calculer le prix de la terre, on n'a pas utilisé le prix du marché, mais on a évalué le rapport de chaque parcelle, semence déduite, et on a considéré que la valeur de la récolte représentait 6 pour 100 de celle de la terre. Le taux du prélèvement annuel était fixé à 3 pour 100 du prix de la terre. On estima que le prélèvement fiscal ainsi calculé serait de peu supérieur à celui que les fiefs obtenaient, et représentait environ 34 pour 100 du revenu. Les difficultés d'application furent grandes³⁰ : il fallut jusqu'en 1881 autoriser les paysans à payer une partie de la taxe en nature. Devant la recrudescence de troubles³¹ suscités par cette réforme, il fallut diminuer le taux de la taxe à 2,5 pour 100.

28. C'est ce qu'exprime Kanda Takahira 神田孝平, auteur en 1871 d'une proposition de réforme de l'impôt foncier *Denso kaikaku kengi* 田租改革建議.

29. *Chiso kaisei jōrei* 地租改正条例, arrêté portant réforme de l'impôt foncier publié en juillet 1873.

30. Il fallait fixer un prix du riz dans chaque département et quelquefois plusieurs, prix que les paysans ont quelquefois contesté violemment.

31. Les révoltes provoquées par l'application de la réforme de la taxe foncière éclatèrent dans les départements de Wakayama, Gifu, Ibaraki, Mie, Aichi, largement dans les anciens domaines des Tokugawa de Kii et d'Owari. Elles étaient souvent menées par les chefs de village (cf. révolte de Wakayama au sujet de la détermination du prix du riz par les autorités de la préfecture).

Jusqu'en 1878 cette taxe représentait 72 pour 100 des recettes de l'État; de 1879 à 1883, 64 pour 100; de 1883 à 1888, 54 pour 100. On a calculé que le poids de la taxe contraignit plus de 400 000 familles à vendre leur lopin de 1883 à 1890.

Ces mesures ont renforcé l'autorité des paysans riches dans les villages. Ils ont pu établir clairement leurs droits de propriété quand les nouveaux cadastres furent établis et les titres de propriété distribués. Pendant plus de soixante-dix ans, la catégorie des propriétaires fonciers *jinushi* 地主, résidents ou non, a eu dans la société rurale et dans le Japon un rôle important qui est l'objet d'appréciations diverses (cf. p. 431).

Sous la pression des étrangers, le nouveau gouvernement, dès 1869, était décidé à remettre de l'ordre dans le système monétaire, car il circulait au Japon quantité de pièces diverses, souvent de mauvais aloi, ainsi que du papier déprécié. En 1871, un arrêté établit le système de la monnaie de compte, *yen* 円, *sen* 銭, dixième du *yen* et *rin* 厘, dixième du *sen*. Le Japon adopta en 1871 l'or comme étalon monétaire mais ne put alors émettre de monnaie d'or. En 1878, il passa au bimétallisme or et argent.

Dès 1870, il y eut un grand intérêt pour les banques, l'organisation bancaire anglaise notamment fut étudiée en détail. Cependant, le décret autorisant la création des premières banques fut préparé en Amérique par Itô Hirobumi. La banque créée en 1872 par Mitsui et Ono, familles de marchands d'ancien régime, et par Shibusawa, qui avait étudié en Europe, fit faillite. Mitsui³² et Ono³³ ne s'étaient pas engagés dans l'entreprise de leur plein gré. En fait, les banques ne se sont développées qu'un peu plus tardivement; les anciennes familles de grands marchands ne jouèrent pas le premier rôle, mais plutôt d'ex-guerriers qui avaient étudié les techniques étrangères et purent investir dans les banques les capitaux qui leur furent accordés quand les pensions furent définitivement supprimées. Plus des trois quarts des capitaux des banques créées après 1876 provenaient de la

32. Mitsui 三井, famille de gros marchands de tissus et vêtements, fournisseurs de la cour et du *bakufu* à l'époque d'Edo; une gestion prudente, le refus de faire des prêts risqués aux *daimyô*, lui permirent de développer sa prospérité. A la restauration, elle rendit de grands services financiers au nouveau gouvernement, ce qui lui permit de se moderniser et, après l'expérience assez peu réussie de *Dai.ichi ginkô*, de se lancer dans des entreprises industrielles et bancaires.

33. Ono-gumi 小野組, le syndicat Ono, groupe familial de gros marchands de l'époque d'Edo, surtout actif dans le commerce de la soie, les activités de change et de prêts. Cette société fit des avances au gouvernement de la restauration et développa ses affaires les diversifiant, industrie textile et métallurgie. Mais après retrait de fonds publics en 1875, cette maison fit faillite.

noblesse et des ex-guerriers, les anciennes familles de marchands n'en fournissant que moins de 15 pour 100. Après la faillite de l'association avec Mitsui et Ono, Shibusawa redressa la Première Banque, *Dai.ichi ginkô*, et joua un rôle important de conseiller dans la création de nombreuses autres. En 1882 seulement, la Banque du Japon fut établie.

Les années qui suivirent 1877 furent difficiles parce que la révolte de Satsuma, la liquidation des pensions des ex-guerriers, avaient contraint le gouvernement à de lourdes dépenses. Il s'en tira par une émission excessive de papier monnaie qui passa de 79,7 millions de yens en 1873 à 165,7 millions en 1878. Mais à partir de 1881, Matsukata Masayoshi³⁴, devenu ministre des Finances, mena une politique rigoureuse, fit progressivement disparaître le papier déprécié et le remplaça par le papier monnaie émis par la Banque du Japon créée en 1882. Le ministère, en outre, chercha de nouvelles sources de revenus en imposant le commerce et l'industrie naissantes.

Le Japon bénéficia de l'expérience européenne, de sorte que le développement des moyens de communication — chemin de fer, télégraphe, lignes maritimes — fut relativement rapide, protégé qu'il était par un gouvernement attaché à l'idée de centralisation. La liaison en chemin de fer Ôsaka-Kôbe fut achevée en 1879, Kyôto-Ôsaka en 1889. La première compagnie de navigation fondée par Iwasaki Yatarô, qui opéra d'abord avec les bateaux de son fief d'origine, Tosa, se développa beaucoup au moment de l'expédition de Formose, quand la firme Mitsubishi put utiliser les bateaux achetés par l'État. Le télégraphe fut installé dès 1869 entre Yokohama et Tôkyô, dès 1873 entre Tôkyô et Nagasaki et entre Tôkyô et Aomori. Le téléphone fut introduit en 1877.

Le nouveau gouvernement s'intéressa à l'industrie, d'abord du point de vue militaire. Certains fiefs et le *bakufu*, depuis 1850 environ, avaient fait des efforts et créé des arsenaux et des chantiers navals. Le rôle du gouvernement de Meiji fut d'abord de réorganiser, il garda les arsenaux de Tôkyô et Ôsaka, les chantiers navals de Yokosuka et de Tsukiji. Le chantier de Nagasaki ne marcha pas très bien et fut prêté à Mitsubishi dès 1882.

Outre les industries travaillant pour l'armée, l'État s'attacha à développer des usines modernes: il créa et géra un temps des

34. Matsukata Masayoshi 松方正義 (1835-1924), du fief de Satsuma, participa aux mouvements anti-*bakufu* et aux négociations de son fief avec les Occidentaux pour achat d'armes. En 1875, il entra dans l'administration des Finances dont il fut ministre à plusieurs reprises. Fondateur de la Banque du Japon.

filatures et divers autres établissements: cimenteries, brasseries, sans compter les mines héritées du précédent régime.

La principale exportation du temps était la soie. Le gouvernement s'attacha donc à améliorer le travail de la soie en appelant des Européens, Italiens, Suisses et Français, pour créer des filatures et des tissages modèles³⁵. Le métier Jacquard fut introduit. Pour améliorer l'agriculture, on créa les premières stations agricoles en 1872. Après un voyage de Matsukata Masayoshi en France pour l'exposition de 1878, les expositions, concours et comices furent introduits au Japon.

Progressivement, le gouvernement céda à des entrepreneurs privés les mines ou les usines qu'il avait d'abord gérées: à Kyû-Shû, les charbonnages hérités de fiefs, passèrent à Mitsubishi, par l'intermédiaire de Gotô Shôjirô du fief de Tosa, et à Mitsui. Les mines de cuivre d'Ani³⁶ et d'Ashio³⁷ dans le Nord, les chantiers navals de Nagasaki et de Kôbe furent vendus. Mitsui racheta la filature modèle de Tomioka.

Ezo était presque vide et il était pressant de la peupler pour éviter une avancée de la Russie. En 1869, le gouvernement institua une «Commission chargée de la mise en valeur de Hokkaidô», *Hokkaidô kaitakushi* 北海道開拓使, car l'île fut alors nommée Hokkaidô. Dès 1874, Kuroda Kiyotaka³⁸, du fief de Satsuma, jusque-là vice-commissaire, fut nommé commissaire. On fit venir d'ex-guerriers pour les installer comme colons militaires, *tondenhei* 屯田兵. L'école d'agriculture de Sapporo fut fondée en 1876, et des experts et instructeurs étrangers, américains notamment, furent

35. La filature de Tomioka, *Tomioka seishijô* 富岡製糸場, a été fondée en 1870; on fit venir un ingénieur et du matériel français. Cette usine joua le rôle d'usine-école, elle fut cédée à Mitsui en 1893.

36. Ani dôzan 阿仁銅山, dans le département d'Akita; on y extrayait le cuivre depuis le XVII^e siècle. Après la restauration, cette propriété du fief d'Akita passa sous la gestion du nouveau gouvernement qui, en 1885, la vendit à l'entrepreneur Furukawa Ichibei 古河市兵衛 (1832-1903); cet employé du syndicat Ono, après la faillite, a fondé sa propre société d'extraction et de raffinage du cuivre, de l'argent et de l'or.

37. Ashio dôzan 足尾銅山, mine située dans le département de Tochigi; elle avait appartenu au *bakufu*, puis passa au gouvernement de la restauration qui, dès 1871, l'avait cédée. C'est en 1877 que la société Furukawa la racheta.

38. Kuroda Kiyotaka 黒田清隆 (1840-1900), du fief de Satsuma; dès la restauration il fut employé dans divers services et, en 1870, à la Commission de mise en valeur de Hokkaidô. Il négocia le traité de 1875 avec la Corée et participa à la guerre civile dite « du Sud-Ouest ». Après le scandale de 1881-1882 il resta au gouvernement. Chef de la faction de Satsuma et comme tel en mauvais termes avec Itô Hirobumi. Il fut plusieurs fois ministre et acheva sa carrière comme chef du conseil privé.

appelés. La mise en valeur — prospection minière, défrichement, peuplement — avança rapidement; en 1881, 15 000 hectares défrichés (le poids des traditions fit qu'en dépit du climat on développa surtout la culture du riz), accroissement de population de 58 000 habitants à 240 000. En 1882, la commission acheva ses travaux sur un scandale. Alors que le gouvernement avait investi près de 14 millions de yens, une société composée de fonctionnaires liés à Satsuma put racheter les actifs pour moins de 400 000 yens. L'opinion publique s'enflamma et trouva une raison d'accuser avec plus de vigueur la prédominance des factions. Le gouvernement se coupa en deux et Ôkuma Shigenobu et d'autres en sortirent alors. La vente fut suspendue. Hokkaidô fut alors divisé en trois départements, mais passa en 1886 sous l'administration unifiée d'une agence, *Hokkaidô-chô* 北海道庁.

II. L'ÉLABORATION DE LA CONSTITUTION ET SON APPLICATION

Une constitution passait pour une des marques de la civilisation. Quand Iwakura Tomomi, en 1872, parcourut l'Amérique et l'Europe, il espérait entamer les négociations pour la révision des traités inégaux. Il comprit dès lors que c'était prématuré, mais aussi qu'il était nécessaire de doter le pays d'une constitution. Par ailleurs, ceux qui étaient écartés des affaires par les factions triomphantes de Satsuma et de Chôshû, se sont lancés dans la revendication souvent bruyante d'un parlement. L'accord était général sur la nécessité d'élaborer une constitution et de créer un organe représentatif, mais il y avait division sur la durée de préparation des nouvelles institutions et sur l'étendue des compétences du futur parlement.

A. Les mouvements pour les droits du peuple et la liberté, *jiyûminken* 自由民権

Quand le groupe Iwakura, Ôkubo, Kido s'affermir au pouvoir en 1873, ceux qui le quittèrent eurent des destins différents: Etô Shinpei (cf. p. 397, n. 22) et Saigô Takamori (cf. p. 391, n. 9) périrent dans des révoltes d'ex-guerriers en 1874 et 1877; Itagaki Taisuke (cf. p. 392, n. 10) se jeta dans le mouvement libéral. Parce qu'il se trouvait dans l'opposition, il choisit le thème du parlement et des droits populaires. En janvier 1874, Itagaki et sept autres personnages, trois ex-guerriers de Tosa comme lui, un de Hizen, un de Saga (Etô), un d'Echizen et un marchand de soie, signèrent une pétition:

« Si nous nous demandons en quelles mains depuis la restauration est tombé le pouvoir politique, nous voyons que ce n'est ni à la maison impériale qui est en haut, ni au peuple qui est en bas qu'il appartient, mais aux seuls fonctionnaires. Il faut avouer d'ailleurs qu'ils ont du respect pour la maison impériale qui est au-dessus d'eux et qu'ils protègent le peuple qui est au-dessous d'eux... Ce que pense le peuple n'atteint pas ceux qui gouvernent, le peuple souffre sans que ceux-ci soient informés. Si on reste ainsi sans faire de réforme, le pays risque d'aller vers sa ruine... ce moyen de secourir le pays ne peut être que de le consulter. Pour consulter le pays, il n'y a qu'un moyen qui est d'établir une assemblée élue par le peuple, de façon à fixer une limite au pouvoir des fonctionnaires et à procurer le bonheur et la sécurité à tous. En effet, le peuple, ayant le devoir de payer des impôts au gouvernement, a le droit de connaître des affaires du gouvernement et d'en décider... L'argument de ceux qui, actuellement, s'opposent au parlement élu par le peuple, est que ce dernier est dépourvu de sagesse et de science, n'est pas encore assez éclairé... notre pays n'est plus dans cet état primitif, il a passé le stade de la pure obéissance. En conséquence, ce qui doit être l'objectif actuel du gouvernement, c'est d'établir un parlement élu par le peuple, c'est de susciter la hardiesse du peuple et de lui faire comprendre qu'il a le devoir de prendre sa part des responsabilités dans les affaires de l'empire. » (Cf. *Jiyûtô-shi*, « Histoire du parti libéral ».)³⁹

Il va sans dire que les hommes au pouvoir jugeaient cette demande prématurée. Mais, même un des membres du club *Meiroke-sha*, Katô Hiroyuki, pensa de même. En revanche un Ôi Kentarô⁴⁰, admirateur des idées françaises, répondit aux critiques de Katô. Le premier mouvement créé par Itagaki le fut à Tosa (département de Kôchi) en avril 1874 et prit le nom de « Société de ceux qui veulent prendre en main leur destin »⁴¹. Elle recruta d'abord parmi les ex-guerriers

39. Cette pétition, *kenpakusho* 建白書, signée de huit noms, fut présentée à l'organe dit « de gauche », *Sa.in*, du *Dajôkan*. Inspirée par Itagaki Taisuke, elle a été rédigée et révisée par Furuzawa Shigeru 古沢滋 (1847-1911), du fief de Tosa, qui avait fait un séjour en Angleterre et devait finir ses jours à la Chambre des pairs, et Soejima Taneomi 副島種臣 (1828-1905), de Hizen, qui fut plus tard membre du conseil privé et qui avait déjà participé activement à la rédaction du *Seitaisho* (cf. p. 387). Le texte de la pétition fut publié par un journal, *Nisshin-shinjishi* 日新真事誌, qui avait été fondé en 1872 et était dirigé par un Anglais.

40. Ôi Kentarô 大井憲太郎 (1843-1922); né dans une famille paysanne de Kyû Shû, il étudia le français et le droit, et participa à des travaux de traduction des codes français. Il a fait carrière de publiciste et de journaliste, très actif dans le mouvement pour la liberté et les droits populaires, puis dans des mouvements de défense des travailleurs et des fermiers; il fut une fois député.

41. *Risshi-sha* 立志社, terme tiré du *Môshi* (*Mencius*); on y lit qu'un

de Tosa puis parmi les paysans. On lisait dans son manifeste : «... c'est pour nous le moment de travailler avec zèle et diligence à conforter et stimuler la vigueur du pays, à faire grandir la gloire de notre empereur, à rendre l'empire prospère... précédemment, nous, membres de cette société, nous avons osé nous mettre en avant, présenter une pétition au gouvernement et demander qu'il établisse une assemblée du peuple. Nous avons toujours cet objectif. Nous sommes tous également sujets de l'empire du Japon. Dans notre peuple, qui compte plus de trente millions d'hommes, nous sommes tous égaux, il n'y a pas de distinction nobles et humbles, gens honorables et méprisables. Il faut que le peuple jouisse de droits définis qui lui permettent de se garantir, qu'il puisse préserver sa liberté, vaquer à ses occupations, être heureux, libre et indépendant. Ces droits ont été accordés à tous également par la Nature (le Ciel)... Le premier droit est pour le peuple de se gouverner lui-même. Si le peuple n'a que trop tendance à se fier dans son gouvernement, son sens de l'indépendance est ruiné, la vigueur du pays s'affaiblit. Les peuples de l'Europe et de l'Amérique dominant le monde. Les Chinois ni les Indiens ne peuvent se comparer à eux, cela tient à leur état politique. C'est pourquoi nous devons faire en sorte de réaliser la prospérité de notre empire et, pour cela, il nous faut travailler à ce qu'il commence à se gouverner lui-même... Ce qu'on appelle «vigueur du pays» n'est que la grande unité formée par la réunion de la vigueur de chacun des individus qui forment le peuple... Il faut absolument établir une assemblée populaire, car, certes, seul ce système de gouvernement peut être capable de faire grandir la gloire de Sa Majesté l'Empereur et de développer le bonheur de l'empire.» (Cf. *Jiyûtô-shi*, «Histoire du parti libéral».)

Un peu plus tard, le mouvement créé dans l'ex-province de Tosa essaya de s'étendre et se transforma en «Société patriotique»⁴² qui chercha des correspondants dans tout le pays. Elle en trouva parmi les ex-guerriers du nord du pays qui étaient loin d'avoir eu les chances d'emploi de ceux des fiefs dominants. Mais, entre 1875 et 1877, le mouvement ne fit guère de progrès : son langage, ses arguments

personnage du nom de Hakui était si sage qu'il quittait les affaires quand le gouvernement était mauvais et que ceux qui entendaient parler de lui, même s'ils étaient faibles, prenaient des résolutions fermes, *kokorozashi o tateru, risshi*. Il est amusant de noter que des hommes, qui tiennent par ailleurs un langage si moderne et influencé par l'Occident, se placent sous un titre dont tout homme formé aux classiques de la Chine doit comprendre les connotations.

42. Une première Société patriotique, *Aikoku-sha* 愛国社, avait été fondée en 1875, mais elle n'eut que peu de membres, tous de la catégorie *shizoku*. En 1878 elle fut rétablie et une grande assemblée se tint à Ōsaka.

importés de fraîche date ne pouvaient toucher qu'une minorité de la population. Le mécontentement suscité par la réforme de l'impôt foncier favorisa la reprise de son action et son élargissement à la couche des paysans, au moins des paysans aisés. En 1878, 1879 et 1880, des membres de la Société patriotique se réunirent à Ôsaka en assemblée. La dernière changea le nom de Société patriotique en «Ligue pour obtenir la création d'une assemblée nationale»⁴³. Kataoka Kenkichi⁴⁴ présida l'assemblée de 1880 et, avec Kôno Hironaka⁴⁵, alla présenter de nouveau à Tôkyô une pétition pour la création d'un parlement. Peu après, le gouvernement fit promulguer un décret impérial annonçant la convocation d'une assemblée pour au plus tard 1890. Les amis d'Itagaki, les membres de la ligue, se retrouvèrent dans un parti politique qui fut alors fondé, le parti libéral, *jiyû-tô* 自由党.

Les partisans de la création assez rapide d'un parlement s'accrurent en 1881 d'Ôkuma Shigenobu (cf. p. 389), qui saisit l'occasion du scandale relatif à la vente à bas prix de biens publics de Hokkaidô. Ôkuma, qui était originaire du fief de Hizen, pouvait ressentir une certaine solitude dans un monde politique dominé par les factions de Satsuma et de Chôshû. Il fut contraint à la démission avec Kôno Togama 河野敏謙 (1844-1895), de Tosa, ministre de l'Agriculture et du Commerce, Yano Fumio 矢野文雄 (1850-1931), du fief de Saeki, haut fonctionnaire du ministère des Finances et Maejima Hisoka 前島密 (1835-1919), qui avait des liens avec l'ancienne administration du *bakufu*, organisateur du système postal.

43. L'assemblée de 1880 de l'*Aikoku-sha*, 114 membres représentant 87 000 adhérents, décida de prendre le nom de *Kokkai kisei dômei* 国会期成同盟, «Ligue pour obtenir la création d'une assemblée nationale»; elle présenta une pétition au *genrô-in*, conseil des anciens (cf. p. 391).

44. Kataoka Kenkichi 片岡健吉 (1843-1903), du fief de Tosa, membre de l'administration de ce fief à la restauration; il fit une tournée en Europe et en Amérique de 1870 à 1873. Il fut ensuite membre actif du mouvement *jiyû minken* et membre de l'assemblée départementale de Kôchi (ex-Tosa). Il milita ensuite pour la liberté de la presse et l'allègement de la taxe foncière et fut plusieurs fois député.

45. Kôno Hironaka 河野広中 (1849-1923), né dans une famille de statut mixte du nord du Japon (fief de Miharu), guerriers-paysans engagés aussi dans des entreprises commerciales (vente de tissu) et industrielles (fabrication de saké). Il lutta contre les troupes du fief d'Aizu en 1868 et fut fonctionnaire provincial après la restauration. Il fonda le mouvement *jiyû minken* dans sa région d'origine devenue département de Fukushima. En 1881, président de l'assemblée départementale, il eut un conflit violent avec le préfet de Fukushima et fut condamné à la prison. Après six ans, libéré, il reprit ses activités et fut élu député à peu près sans interruption jusqu'à sa mort; en 1903 il fut président de la Chambre.

Ôkuma et ses amis fondèrent le parti constitutionnel progressiste, *rikken kaishin-tô* 立憲改進黨. On trouve en outre, parmi les fondateurs, Inukai Tsuyoshi⁴⁶, un des premiers journalistes, dont les entreprises avaient été soutenues par le fondateur de Mitsubishi, Ozaki Yukio⁴⁷, lui aussi journaliste et disciple de Fukuzawa Yukichi, Ono Azusa⁴⁸, fonctionnaire qui s'était retiré avec Ôkuma, et Shimada Saburô (1852-1923), journaliste puis fonctionnaire et de nouveau sorti des affaires publiques en 1881. Ces hommes illustrent bien l'influence rapidement prise par la presse et le caractère encore fluctuant du groupe des fonctionnaires. Ces premiers partis politiques n'étaient pas exempts de liens avec le monde des affaires. Mitsubishi était proche du parti progressiste et soutenait sa presse. Le parti libéral, dans la personne de son chef, fit l'erreur de recevoir de Mitsui des fonds pour un voyage en Europe. Dès 1884, les deux partis disparurent : le parti libéral miné par la division entre une aile modérée et une aile plus militante qui aurait voulu soutenir les intérêts des paysans pauvres et se compromit souvent dans des mouvements violents, notamment des émeutes soulevées par le poids des taxes.

A partir de 1886, l'agitation reprit et, cette fois, un mouvement pour l'« Union de ceux qui ont des objectifs communs »⁴⁹ se constitua, dirigé par Gotô Shôjirô. L'échec d'Inoue Kaoru⁵⁰, ministre des

46. Inukai Tsuyoshi 犬養毅 (1855-1932), fils d'un *bushi* du fief d'Okayama ; il fut élève de Fukuzawa Yukichi. Journaliste dès 1880, élu député d'Okayama en 1890 et constamment réélu. Dès ses débuts dans la vie politique active, il fut partisan du régime parlementaire et du suffrage universel. Il fut à la tête de divers petits groupes politiques et, en 1925, adhéra au parti *Seiyû-kai* dont il devint président en 1929. Premier ministre en 1931, assassiné en 1932 par des officiers.

47. Ozaki Yukio 尾崎行雄 (1859-1954), d'origine rurale ; il fut élève de Fukuzawa Yukichi, fonctionnaire un temps puis journaliste. Quand Ôkuma voulut dissoudre le *Kaishin-tô* en 1884, il essaya de s'y opposer et de le maintenir. Il partit pour l'Angleterre de 1887 à 1890. Il commença à son retour une carrière de député qui ne s'acheva qu'après la Seconde Guerre mondiale, deux ans avant sa mort. Il participa à des mouvements pour le régime parlementaire et pour le suffrage universel.

48. Ono Azusa 小野梓 (1852-1886), du fief de Tosa ; après la restauration, pour abandonner le statut de guerrier, il se fit adopter dans une famille de roturiers. Il a étudié en Amérique et en Angleterre de 1870 à 1874. De retour au Japon, il fonda une revue qui défendait libéralisme et parlementarisme. Il fut un temps employé du gouvernement mais dut démissionner au moment du départ des affaires d'Ôkuma. Il fut l'auteur du manifeste du parti progressiste et participa à la fondation de l'université privée de Waseda.

49. *Daidô danketsu undô* 大同団結運動.

50. Inoue Kaoru 井上馨 (1836-1915), du fief de Chôshû. Dès 1863, il partit pour l'Angleterre sur ordre de son fief, mais il en revint pour participer aux

Affaires étrangères qui avait essayé de régler la question des traités inégaux, la revendication fondamentale des libertés de presse et de réunion, le poids de la taxe foncière, ont fourni matière à revendications exprimées dans un mémoire que Kataoka Kenkichi présenta au conseil des anciens. Le gouvernement répliqua en prenant une ordonnance sur la sécurité publique⁵¹ et en expulsant de Tôkyô Inukai, Ozaki, Nakae Chômin⁵² et d'autres. Le mouvement n'aboutit à rien de concret car les chefs, Ôkuma d'abord en 1888 et Gotô ensuite en 1889, acceptèrent des postes de ministre.

B. Action du gouvernement

Elle se développa dans deux directions qui n'étaient pas sans lien entre elles : l'élaboration de la constitution et les efforts pour assurer au Japon une place honorable sur la scène internationale et obtenir la révision des traités inégaux. Se doter d'une constitution et d'une législation modernes semblait une des conditions de la négociation.

Politique étrangère

Elle poursuit deux objectifs : d'une part faire jouer au Japon un rôle de premier plan en Extrême-Orient, notamment en Corée, région la plus proche des côtes du Japon donc considérée comme essentielle pour la sécurité du pays, d'autre part obtenir la révision des traités inégaux.

négociations avec les flottes alliées qui avaient bombardé Shimonoseki (cf. p. 376). *San.yo* dès 1868, il reçut des fonctions importantes au département des Finances. En 1878, aux Affaires étrangères ; puis, en 1885, il tenta vainement de négocier une révision des traités inégaux. C'est à ce moment qu'il organisa les bals du *Rokumeikan* 鹿鳴館, pour montrer aux étrangers l'occidentalisation du Japon, ce qui lui fut d'autant plus reproché que les négociations échouèrent. Il fut encore par la suite plusieurs fois ministre et finit sa vie comme *genrô*, vieil homme d'État respecté et écouté. Il a été fort lié au monde des affaires, notamment au *zaibatsu* Mitsui.

51. Hoan jôrei 保安条例, promulguée en décembre 1887, appelée par les opposants la « troisième des trois grandes lois scélérates », *sandaiaukuhô* 三大悪法 (mauvaises lois), les premières respectivement de 1882 et 1883, *shûkai jôrei* 集会条例, et *shinbunshi jôrei* 新聞紙条例, réglaient le droit de réunion et la presse. La loi de 1887 limitait le droit de réunion et donnait de grands pouvoirs de police aux préfets.

52. Nakae Chômin 中江兆民 (1847-1901), publiciste sorti du fief de Tosa, a étudié en France de 1871 à 1874. De retour au Japon, il enseigna le français et fut le traducteur du *Contrat social* de Rousseau (d'où le surnom de Rousseau de l'Orient) et participa aux campagnes de presse du mouvement *jiyû minken*.

Depuis 1876, la Corée avait signé un traité avec le Japon, mais elle se montrait fort réticente et refusait de suivre son voisin sur la voie de la modernisation. Elle n'écoutait même pas la Chine dont elle se reconnaissait tributaire, selon l'ancien système des relations internationales dans cette partie du monde. Ce pays lui conseillait cependant de négocier avec les nations occidentales. Quelques rares étudiants coréens vinrent au Japon et des officiers japonais furent engagés pour entraîner des troupes, mais un parti réformiste ne put se développer en Corée.

Le père du roi, le régent Tāwōngun et la famille de la reine, les Min, étaient en compétition, mais on ne peut dire que le parti des Min⁵³ désirait réellement des réformes. En 1882 (année Shingo 壬午, d'où le nom « Troubles de Shingo »), un mouvement confus éclata contre la famille de la reine, dont certains parents furent massacrés dans le palais. Parmi leurs ennemis, il y avait à la fois des émeutiers poussés par les xénophobes et des partisans des réformes, les uns et les autres jouant le jeu de Tāwōngun. La fureur populaire se tourna contre le Japon. Les officiers et fonctionnaires présents à Seoul se frayèrent un chemin jusqu'à la mer. Puis le Japon envoya un plénipotentiaire pour demander des excuses. Une médiation de la Chine fut alors refusée par le Japon et, en août 1882, Inoue Kaoru signa un traité qui prévoyait des indemnités pour les victimes japonaises, le châtement des coupables et la réouverture de l'ambassade du Japon avec des troupes japonaises pour la garder. En effet, la Chine, sur la demande du parti Min, avait fait entrer trois mille hommes à Seoul et cherchait à utiliser ses liens anciens et théoriquement abandonnés pour se tailler une place privilégiée dans la Corée.

Ce pays, dans les années 1883 et 1884, signa des traités avec les autres puissances, États-Unis, Angleterre et Russie notamment. En 1884 (année Kōshin), un nouvel incident éclata, déclenché par des Coréens partisans des réformes, comme Kim Okkyun⁵⁴ et Pak Yōnghyo⁵⁵, poussés sans doute par des Japonais, comme Itagaki et

53. Le père du roi Tāwōngun (jap. Dai.inkun 大院君) était opposé au parti de la famille de la reine des Bin 閔 (en coréen Min) appelé « faction des réformes », *kaikaku-ha* 改革派.

54. Kim Okkyun 金玉均 (jap. Kin Gyokukin, 1851-1893), partisan des réformes et de la modernisation. Après l'échec du coup de 1882, puis de celui de 1884, il se réfugia au Japon où il guettait l'occasion de rentrer en Corée, acceptant l'aide du Japon, quoique avec regret et crainte. Il fut assassiné à Shanghai en 1893.

55. Pak Yōnghyo 朴泳孝 (jap. Boku Eikō, 1861-1938), partisan de la politique de modernisation à la japonaise et de la rupture des liens avec la Chine; il fonda un parti de l'indépendance, mais le coup d'État de 1884, *Kōshin no hen*

Gotô qui leur promirent de l'aide, et Ôi Kentarô que le gouvernement japonais crut bon d'arrêter. En outre, l'ambassadeur japonais aurait outrepassé ses instructions et prêté son appui aux conjurés qui voulaient s'emparer de la personne du roi pour imposer en son nom des décrets de réforme. Le coup échoua. La reine demanda encore l'aide de la Chine, le roi put s'échapper, les auteurs du coup d'État avorté se réfugièrent à l'ambassade du Japon et le parti pro-chinois resta maître de la cour. Des conjurés périrent, d'autres, avec Kim Okkyun, s'enfuirent avec les Japonais. En janvier 1885, Inoue Kaoru revint avec des troupes et obtint des excuses, pendant qu'Itô Hirobumi négociait en Chine avec Li Hong zhang le traité de Tianjin (1885), qui stipulait que les deux pays retireraient leurs troupes de Corée et, à l'avenir, s'il survenait un incident, interviendraient ensemble.

Dans ces années, la politique officielle du Japon ne visait qu'à écarter la Chine de la Corée et à s'assurer l'appui d'un parti réformiste dans ce pays. Mais les membres des mouvements des droits populaires et d'autres agitateurs se montraient beaucoup plus actifs dans leurs encouragements aux modernistes.

Le dessein essentiel restait la révision des traités inégaux. Le premier à reprendre sérieusement les négociations fut Inoue Kaoru, nommé ministre des Affaires étrangères en 1885. On a quelque peu caricaturé le désir d'Inoue de montrer aux étrangers que le Japon avait assimilé leurs mœurs en organisant des bals à la salle Rokumeikan. Comme tous les ministres des Affaires étrangères ses prédécesseurs, il avait pour premier objectif la révision des traités signés par le *bakufu* avec les États-Unis, l'Angleterre, la Hollande, la Russie, l'Allemagne et la France (*jōyaku kaisei* 条約改正). Il s'agissait de retrouver la liberté de fixer les tarifs douaniers et de supprimer les privilèges juridiques dont jouissaient les étrangers, c'est-à-dire le droit d'être jugés selon leurs lois. Inoue proposa comme base de négociations pour les pourparlers qui s'ouvrirent en 1886 la suppression des droits d'exterritorialité mais, en échange, il proposait que les étrangers soient jugés au Japon selon un système juridique semblable à celui des pays occidentaux. Mais, devant la crainte de voir des juges étrangers introduits dans les tribunaux japonais, les opposants, partisans des droits populaires, comme Itagaki Taisuke, se soulevèrent (mouvement *Daidō danketsu*) et Inoue dut démissionner.

甲申の変, échoua et il se réfugia au Japon. Il retourna en Corée en 1894 et commença comme ministre à appliquer une politique de modernisation, quand il dut s'exiler une seconde fois devant la montée de l'influence russe. Après l'annexion, il fut fait membre de la Chambre des pairs du Japon.

Ôkuma, qui lui succéda, reprit les négociations et arriva à un accord avec les États-Unis et l'Allemagne sur les droits de douane, mais l'opposition de l'Angleterre, le plus gros fournisseur du Japon, fit encore une fois échouer la révision. Durant toutes ces années, et depuis 1873, la question de la constitution et de l'élaboration d'une législation conforme à celles de l'Occident restait première, considérée comme une des conditions pour obtenir l'abolition des traités inégaux.

Elaboration de la constitution

Dès 1881, Iwakura Tomomi, mécontent d'un projet présenté par le conseil des anciens, avait dans un mémoire⁵⁶ exprimé les lignes principales de la future constitution: «La forme adoptée sera celle d'une constitution octroyée par l'empereur, *kintei kenpō* 欽定憲法 ... On gardera toujours présent le principe du développement progressif. Relativement au choix de lois positives puisées dans les divers pays de l'Europe, la constitution prussienne est celle qui s'accorde le mieux au principe de développement progressif [la défaite de la France et la victoire de l'Allemagne en 1870 ne sont pas étrangères à ce choix. Par ailleurs, entre le radicalisme, fondé sur la notion de droits naturels, la recherche de la meilleure constitution possible, et la prise en considération des circonstances et du passé national qui commande un développement graduel, les hommes au pouvoir ont choisi la deuxième voie]... Sa Majesté, en personne, commande les armées, déclare la guerre aux pays étrangers, fait la paix, conclut les traités, bat monnaie, accorde distinctions et rangs, a le droit de grâce. Sa Majesté, en personne, choisit les ministres et les autres fonctionnaires importants, civils et militaires; elle les promeut, les rétrograde. Les membres du cabinet sont pris indifféremment dans et hors des assemblées. Il ne faut pas confier le soin de former le cabinet aux assemblées... On institue une chambre des conseillers et une chambre élue par le peuple, qui partagent avec l'empereur le droit de faire les lois. La chambre des conseillers est formée de membres ayant fait l'objet d'un choix spécial et de membres pris parmi la noblesse de cour et les ex-guerriers. Pour la loi électorale de la chambre

56. En 1876 l'empereur avait donné l'ordre au président du *genrō-in*, le prince Taruhito 熾仁, de préparer un projet de constitution. Le *genrō-in* élabore trois projets de 1876 à 1880, tous repoussés parce que trop inspirés des institutions anglaises. Iwakura présenta alors un mémoire au prince Taruhito et au *daijōdaijin* Sanjō Sanetomi, texte repris dans le *Iwakurakō jikki* 岩倉公実記 ... Biographie officielle d'Iwakura, qui comporte quantité de documents et textes écrits par lui.

populaire, il faut adopter le système censitaire, cependant il faudra donner des autorisations spéciales pour que la noblesse ou les membres des familles d'origine guerrière ne soient pas touchés par ces conditions de richesse. Le gouvernement propose les lois. Relativement au budget annuel, dans le cas où le gouvernement et la chambre n'arriveraient pas à un accord avant la période prescrite pour la levée de l'impôt, au cas où la chambre serait dissoute... le gouvernement pourra reconduire le budget de l'année précédente. En ce qui concerne les droits du peuple, on examinera les lois des autres pays. »

Iwakura envoya Itô Hirobumi⁵⁷ en mission en Europe pour observer plus particulièrement les institutions allemandes. La constitution fut rédigée par une commission fort restreinte : outre Itô Hirobumi, Inoue Kowashi⁵⁸, du fief de Kumamoto, qui n'appartenait à aucune faction et fut l'auteur de quantité de textes législatifs, rédacteur de la constitution proprement dite, Itô Miyoji⁵⁹, d'origine roturière, chargé de la part relative au parlement, Kaneko Kentarô⁶⁰, auteur de la loi électorale, assistés par Roesler, juriste allemand au service du gouvernement japonais de 1878 à 1893.

Comme mesures préparatoires, on organisa en 1884 la noblesse à la fois fondée sur le mérite (on récompensa ceux qui s'étaient illustrés dans la période de la restauration) et sur l'hérédité, ce qui permettait de créer une chambre des pairs ; le système des assemblées départementales fut mis sur pied en 1878, celui du *dajōkan* aboli en 1885 et remplacé par un cabinet, *naikaku* 内閣, avec un premier

57. Itô Hirobumi 伊藤博文 (1841-1909), du fief de Chōshū ; il alla dès 1863 étudier en Angleterre. Il fit ensuite carrière dans diverses administrations, Finances, Affaires étrangères, et devint ministre de l'Intérieur en 1878. De 1882 à 1883 il enquêta en Europe sur les questions constitutionnelles et, à son retour, dirigea l'élaboration de la constitution. Il fut plusieurs fois premier ministre et se montra assez conciliant à l'égard des partis politiques. Nommé résident général en Corée en 1905, il fut assassiné par un Coréen en 1909.

58. Inoue Kowashi 井上毅 (1843-1895), la cheville ouvrière du bureau de rédaction de la constitution, directeur du bureau de Législation ; à ce titre il prit une grande part à la rédaction du Rescrit sur l'éducation. Ministre de l'Instruction publique en 1890 et membre du conseil privé.

59. Itô Miyoji 伊東巳代治 (1857-1943) fit carrière d'abord dans le sillage d'Itô ; fut secrétaire général de divers cabinets et ministre. Membre du conseil privé depuis 1899, gardien de la constitution à laquelle il donnait une interprétation très restrictive.

60. Kaneko Kentarô 金子堅太郎 (1853-1942), du fief de Fukuoka ; il étudia aux États-Unis de 1871 à 1878 et devint en 1880 secrétaire du *genrō-in* ; il est réputé avoir donné une touche plus moderne et libérale à la constitution.

ministre et des ministres d'État, et le conseil privé⁶¹ fut établi en 1888. Ce conseil était chargé d'examiner les affaires importantes et le projet de constitution lui fut présenté. Itô Hirobumi donna à cette occasion les éclaircissements suivants :

«... dans notre pays, la notion de constitution est chose neuve. C'est pourquoi, s'agissant maintenant de rédiger la constitution, il convient de définir deux points: quel est le principe central de notre pays et que deviendra-t-il ? Quand ce principe central n'existe pas et qu'on abandonne les affaires politiques aux délibérations peu éclairées du peuple, le gouvernement manque de rigueur et l'État risque de se perdre... En Europe, le système constitutionnel a des racines fort anciennes, non seulement les peuples y sont habitués, mais encore la religion en fournit l'axe, le principe central: elle imprègne profondément les esprits et les unit. Mais, dans notre pays, la religion est faible et ne peut absolument pas servir de principe central. Le bouddhisme a eu un moment d'éclat, il a pu jadis être un principe d'union, aujourd'hui il est en décadence. Le Shintô a beau être fondé sur le testament des dieux fondateurs, en tant que religion, il manque d'autorité pour exercer une influence spirituelle. Ce qui dans notre pays peut jouer le rôle de principe central, c'est uniquement la maison impériale. En conséquence, dans le projet de constitution, on a mis l'accent sur le pouvoir du souverain et fait en sorte qu'il ne soit pas bridé. Certains pourront craindre que, si le pouvoir du souverain est trop fort, il n'y ait des abus. Jusqu'à un certain point cette crainte est fondée; mais si, réellement, cela se produisait, il faudrait en rendre les ministres responsables.» (Allocution d'Itô Hirobumi devant le conseil privé, 18 juin 1888, recueillie dans *Itô Hirobumi-den* 伊藤博文伝, Biographie d'Itô Hirobumi.)

La constitution fut promulguée le 11 février 1889, le jour fixé pour commémorer la fondation de l'empire par l'empereur mythique Jinmu-tennô. Le discours qu'Itô adressa aux délégués des conseils généraux, réunis à cette occasion, insiste beaucoup sur le fait que la souveraineté réside dans l'empereur et que les chambres des députés (suffrage censitaire) et des pairs n'ont en somme qu'un rôle consultatif, outre la possibilité de refuser l'impôt. « La constitution octroyée, comme beaucoup d'entre vous le savent, cela veut dire que cette concession a été décidée par l'empereur lui-même et que c'est une

61. *Sûmitsu-in* 枢密院 établi en 1888 pour procéder à la dernière lecture du projet de constitution; en 1913, le nombre des membres fut fixé à 24. Ce conseil délibérait sur toutes les importantes affaires d'État: législation, constitution, traités avec les étrangers, et toutes les affaires sur lesquelles l'empereur le consultait.

faveur spéciale du souverain, un don fait par lui au peuple... la souveraineté réside dans le souverain, c'est-à-dire dans la maison impériale; dans le passé elle n'a jamais été ailleurs et il n'y a pas de raison qu'elle soit, à l'avenir, transférée ailleurs... Même si le peuple, dans certaines limites, a pu obtenir de jouir de droits divers, ce serait une grave erreur d'en tirer argument pour affirmer qu'il y a eu transfert de souveraineté. Si les droits des sujets sont définis, c'est parce que la souveraineté réside dans Sa Majesté l'Empereur comme auparavant.» (Allocution du 15 février 1889.)

La constitution, de fait, accorde à l'empereur, *tennô*, des pouvoirs fort étendus et, en même temps, affirme son caractère sacré⁶². Il concentre en sa personne le pouvoir exécutif, il nomme les fonctionnaires, il commande l'armée, il déclare la guerre, fait la paix, conclut des traités et exerce aussi le pouvoir législatif, car les lois ne sont promulguées que s'il les sanctionne, et il dispose d'un pouvoir réglementaire très étendu. Il peut faire des ordonnances, celles touchant à la sécurité publique n'ont pas besoin d'être par la suite présentées aux chambres. Sous couvert de l'empereur, que la tradition depuis des siècles avait habitué à peu agir par lui-même, la haute administration et l'armée se donnaient une grande autonomie. Néanmoins, les chambres des députés, *shûgi-in* 衆議院, et des pairs, *kizoku-in* 貴族院, peuvent refuser le budget et délibèrent sur les projets de lois, soit présentés par le gouvernement soit proposés par elles. Les divers droits accordés au peuple — comme égal accès aux fonctions, liberté de se déplacer, fixer son domicile, droit d'être jugé selon des règles et par des tribunaux légalement établis, liberté de réunion, d'association, de pétition, liberté religieuse —, le sont non comme droits naturels de l'homme mais comme don gracieux du souverain.

Dès la restauration, on avait commencé à se préoccuper d'élaborer un système complet de lois, des codes qui ne soient plus seulement des instructions données aux juges et aux fonctionnaires. La première idée d'Etô Shinpei, chargé de la Justice, avait été de faire traduire le code civil français et de l'appliquer. Mais la tâche s'avéra en fait longue et difficile et il fallut longtemps vivre sous un régime provisoire et décider en 1875 que, pour les cas où il n'existait pas de loi positive, les juges devraient trancher selon la coutume ou selon la raison, ce qui n'était pas très éloigné des principes des législations depuis l'époque de Kamakura. Mais, en fait, l'interprétation donnée par les juges du temps à l'expression «se fonder sur la raison» était se reporter à des recueils de lois des pays occidentaux.

62. Sacré, il est inviolable donc irresponsable, c'est pourquoi tous les édits et ordonnances devaient être signés par un ministre.

Un code pénal d'inspiration française fut mis en application dès 1880. Un code civil fut achevé en 1890, très inspiré par le code civil français, car un juriste français, Boissonade, a longtemps été employé comme professeur et conseiller par le gouvernement japonais. Il semble avoir enseigné que la loi positive doit être un reflet de la loi naturelle, ce qui ne surprenait pas des auditeurs habitués à l'idée de la « voie du ciel » du néo-confucianisme. Cette base commune, l'idée qu'il peut exister des principes universels, a certainement favorisé l'étude et la diffusion des droits étrangers. Le code rédigé avec l'aide de Boissonade fut achevé en 1890 et devait être appliqué en 1893, mais il souleva des objections : on a pu le déclarer trop inspiré d'une seule école juridique ; on lui a reproché de ne pas tenir compte de l'histoire et de l'évolution antérieures du Japon. Il fut abandonné avant d'être appliqué et un nouveau texte fut élaboré, largement fondé sur le code civil allemand. Ce code, achevé en 1896, fut appliqué en 1898. Désormais, l'école juridique allemande devint prépondérante. Le code de commerce fut aussi demandé à un juriste allemand, il fut achevé en 1899. La loi organisant les tribunaux promulguée en 1890 était, elle aussi, d'inspiration germanique.

Il fallut donc trente années pour que le Japon pût disposer d'une législation complète et d'un système judiciaire indépendant de l'exécutif, au moins pour les causes civiles et pénales, donc commencer à vivre sous ce que les Occidentaux appelaient « règne de la loi ». Néanmoins, à l'image de ce qui se faisait en France et en Allemagne, le Japon adopta le système des tribunaux administratifs, ce qui donnait des privilèges aux fonctionnaires. Constitution et législation étaient des œuvres de compromis dont l'application et l'évolution n'étaient pas fixées d'avance. Néanmoins, l'introduction du *tennô*, avec la charge religieuse, philosophique et historique que recelait ce terme dans un système juridique inspiré de l'Occident, était sans doute une entreprise illogique et dangereuse.

Au moment où la constitution fut promulguée, on commençait aussi dans les cercles dirigeants à se préoccuper de définir, enseigner et répandre une morale officielle, et d'organiser un système scolaire destiné avant tout à former des sujets utiles, de bons serviteurs du *tennô*.

Dans les premières années de la restauration, il a pu y avoir des hésitations sur le type d'éducation qui serait donné et sur la morale qui serait enseignée. Avec les décrets préparés par Mori Arinori et ses successeurs à l'Instruction publique, on choisit clairement un système d'instruction double ; un degré primaire de quatre ans, puis six ans, avec deux années supplémentaires facultatives, pour ceux qui se destinaient aux professions manuelles, et un degré secondaire pour

l'élite. L'éducation ne devait pas viser à développer la personnalité ni l'intelligence mais à préparer le peuple à servir le pays. Le taux de scolarisation atteignit 62 pour 100 en 1894 et 98 pour 100 à la fin du règne⁶³.

L'empereur en personne et son conférencier Motoda Eifu⁶⁴ eurent le souci de l'éducation morale des écoliers, ce qui devint un thème de discussions dans les années 1885-1890. Le souverain était imbu de l'idée qu'il devait moraliser son peuple, et un fort courant poussait dans les années 80 à la renaissance de la « morale nationale » et à son enseignement à l'école. En 1889, Nishimura Shigeki, qui avait appartenu au mouvement *Meiroku-sha*, et Motoda Eifu proposèrent de faire composer sous le nom de l'empereur un texte bref exposant à l'usage des enfants des écoles l'essentiel de la morale. Une commission de rédaction groupa Yamagata Aritomo, inspirateur d'un texte du même genre à l'usage des soldats⁶⁵, le ministre de l'Instruction publique et Inoue Kowashi. Divers brouillons furent préparés, l'influence principale paraît avoir été celle de Motoda. On lit, dans ce texte célèbre⁶⁶ qui fit l'objet d'un long commentaire officiel demandé à un professeur de philosophie de l'université impériale :

« Nos ancêtres ont fondé ce pays il y a bien longtemps, ils y ont profondément implanté la vertu de la déesse Amaterasu, La gloire de notre nation et la source de notre système d'éducation, c'est que nos sujets, tous unis dans la loyauté et la piété filiale, ont de génération en génération produit cette splendeur. Vous tous, nos sujets, montrez de la piété filiale à l'égard de vos parents, de l'amitié à l'égard de vos frères. Que les relations entre époux soient harmonieuses, entre amis,

63. Ces chiffres proviennent de statistiques officielles et sont sans doute un peu exagérés. Ils reflètent le nombre d'enfants présents aux cérémonies de rentrée scolaire.

64. Motoda Eifu 元田永孚 (1818-1891), du fief de Kumamoto; d'abord conférencier, *jikô* 侍講 de son *daimyô*, il fut ensuite choisi comme conférencier attaché à l'empereur. Sur l'ordre de ce dernier, il écrivit de 1879 à 1882 un livre de morale, « Principes élémentaires », car l'empereur, au cours d'un voyage dans le nord du pays, aurait été choqué de l'excessive occidentalisation de l'enseignement et de l'oubli de la morale nationale. Meiji-tennô avait bien assimilé les préceptes traditionnels enseignés par son conférencier et considérait que la moralisation du peuple et le gouvernement étaient une même tâche. Motoda Eifu fut membre du conseil privé.

65. En 1882, un texte dû aux efforts de Nishi Amane, Inoue Kaoru et Yamagata Aritomo fut publié et dès lors enseigné aux soldats; il recommandait les vertus de loyauté, obéissance, courage, sang-froid et frugalité.

66. *Kyôiku chokugo* 教育勅語, terme traduit par « Rescrit sur l'éducation ». Il devait être appris par cœur par tous les enfants.

sincères. Ayez une attitude réservée et respectueuse. Conduisez-vous modestement. Soyez bon pour tous. Cultivez les sciences, apprenez les arts et développez vos facultés intellectuelles. Perfectionnez vos facultés morales. Contribuez au progrès du bien public, des intérêts communs. Respectez toujours la constitution du pays, obéissez à la loi et si, un jour, les circonstances deviennent critiques, servez courageusement l'État, soutenez notre trône éternel comme le ciel et la terre...»

La volonté de bien contrôler le contenu de l'enseignement se manifesta aussi dans la décision en 1903 de soumettre les manuels scolaires à une censure officielle.

Ce fut aussi dans les années 1880-1895 qu'on acheva d'organiser l'université de Tôkyô, devenue université impériale en 1886, et que fut mis sur pied un système de recrutement des fonctionnaires et particulièrement de la haute administration par concours. Des textes de 1893-1894 ont réglementé ces examens. Longtemps des postes importants continuèrent à être attribués sur des critères plus flous de services rendus, d'origine. Cependant, progressivement, une bureaucratie recrutée par concours se constitua. C'était une façon de lutter contre les ambitions des partis politiques.

C. Application de la constitution

Le pays légal⁶⁷ était fort réduit. L'annonce d'élections ressuscita le parti libéral d'Itagaki et redonna vigueur au parti constitutionnel progressiste d'Ôkuma. La vie politique des vingt années suivantes fut fort agitée. Les grandes questions étaient la lutte des factions entre elles et l'opposition au système des factions issues des fiefs, principalement Satsuma et Chôshû, la place et le rôle des partis politiques face à l'administration, la situation privilégiée des ministres militaires.

Dès l'ouverture de la Chambre, en novembre 1890, le débat sur le gouvernement transcendant, au-dessus des partis⁶⁸, s'instaura. Cependant, une partie du personnel politique devait changer d'avis et, face à Yamagata Aritomo qui resta toujours attaché au principe du choix des ministres en dehors des partis, un Itô Hirobumi, lui, en vint à

67. Environ 400 000 électeurs payant 15 yens au moins d'impôt sur une population d'environ 40 millions d'habitants (cf. p. 423).

68. Le terme *chôzen* 超然 a été lancé par Kuroda Kiyotaka d'une part, et Itô Hirobumi de l'autre, dans des discours prononcés devant des fonctionnaires au moment de la promulgation de la constitution; pour eux, le gouvernement devait être au-dessus et en dehors des partis.

considérer d'un œil favorable la formation de partis et pensa les utiliser. Les hommes n'appartenant pas au groupe dirigeant, les opposants, plus radicaux, voulaient infléchir l'application de la constitution, sinon vers le système parlementaire du moins vers le choix des ministres parmi les membres des partis figurant à la chambre des députés. Mais, durant les dernières années de l'époque Meiji l'expérience d'un tel cabinet fut décevante, car il ne pouvait qu'être bridé par la chambre des pairs, le conseil privé, et l'influence des *genrô*⁶⁹.

Ce qui caractérise les débuts de l'assemblée, c'est qu'elle fit immédiatement usage de son droit de refuser le budget, et particulièrement les crédits militaires. Le gouvernement Yamagata concevait la défense non seulement comme celle de la souveraineté nationale, mais encore comme celle des intérêts nationaux, ce qui était déjà beaucoup plus large et englobait une éventuelle zone d'influence en Corée. En conséquence, il demandait des moyens militaires et maritimes importants. Le gouvernement, devant l'opposition de la chambre, ne se priva pas d'utiliser l'arme de la dissolution, redoutable car les campagnes électorales étaient fort onéreuses, ou d'intervenir dans les élections, ou d'acheter les voix des députés.

En 1892 eut lieu la deuxième élection, marquée par des manœuvres du ministère de l'Intérieur qui n'empêchèrent pas les partis de gagner. Mais c'est à ce moment qu'Itô Hirobumi conçut le dessein de former un parti gouvernemental. Cette seconde assemblée, elle aussi, refusa des crédits pour la marine et le cabinet dut passer outre et utiliser l'arme de l'ordonnance impériale. A partir de 1896, le cabinet Matsukata, au lieu de heurter de front la chambre, chercha un accord avec le parti progressiste d'Ôkuma. Mais, en 1898, quand le cabinet Itô présenta un projet d'accroissement de l'impôt foncier, le parti libéral et le parti progressiste s'unirent pour le rejeter. La chambre, qui venait d'être élue en mars 1898, fut dissoute.

A partir de 1898, on s'achemina vers une tentative de gouvernement par les membres des partis du progrès d'Ôkuma et libéral d'Itagaki, réunis dans un parti du gouvernement constitutionnel. Mais l'expérience échoua par suite de l'opposition de l'administration, de la chambre des pairs, du conseil privé, du groupe des vieux

69. *Genrô* 元老, les anciens, les vieux hommes d'État respectés; il ne s'agit pas d'un organe légalement institué, mais l'empereur Meiji, quand la constitution entra en application, prit l'habitude de demander des conseils à des hommes d'État qui, tous, avaient rendu des services éminents depuis 1868; Itô, Kuroda, Yamagata, Inoue (Kaoru), Matsukata furent ainsi consultés par lui, notamment pour la désignation du premier ministre et pour les grandes affaires, surtout en matière de politique étrangère. Passés ainsi un peu à l'arrière-plan, ils ont assuré la continuité de l'action du gouvernement.

hommes d'État, et des divisions entre les deux composantes du parti. Itô Hirobumi en vint à juger nécessaire de s'appuyer sur un parti : il fonda avec des restes du parti constitutionnel, la « Société amicale pour un gouvernement constitutionnel ».

Avec le XX^e siècle une relève du personnel politique s'amorça et, dans une certaine mesure, un effacement des factions issues des anciens fiefs. A l'alternance Chôshû-Satsuma (cf. liste des cabinets) succéda une alternance Katsura Tarô⁷⁰, qui avait fait carrière dans l'armée et fut poussé par Yamagata, Saionji Kinmochi⁷¹, qui d'origine était un noble de cour, avait une formation de juriste et avait fait carrière dans le sillage d'Itô. Katsura fut le premier ministre durant la guerre russo-japonaise et au moment de la répression contre Kôtoku Shusui (cf. p. 436), Saionji passait pour plus libéral.

LISTE DES CABINETS ⁷²

déc. 1885 - avril 1888	Itô Hirobumi (faction de Chôshû)
avril 1888 - déc. 1889	Kuroda Kiyotaka (faction de Satsuma)
déc. 1889 - mai 1891	Yamagata Aritomo (faction de Chôshû).
mai 1891 - août 1892	Matsukata Masayoshi (faction de Satsuma)
août 1892 - sept. 1896	Itô Hirobumi (faction de Chôshû)

70. Katsura Tarô 桂太郎 (1847-1913), du fief de Chôshû, reçut sa formation militaire en Allemagne de 1870 à 1873, puis comme attaché militaire de 1875 à 1878. De retour au Japon, il contribua à l'organisation de l'état-major général et du système militaire en général, et fit adopter les méthodes d'entraînement prussiennes. Il fut ministre de la Guerre dans le troisième cabinet Itô et fut expressément maintenu à ce poste dans le cabinet Itagaki-Ôkuma. Par la protection de Yamagata, il fut nommé premier ministre et assuma deux fois cette charge.

71. Saionji Kinmochi 西園寺公望 (1849-1940) ; né dans une famille de *kuge*, il a étudié à Paris de 1871 à 1880, principalement le droit. A son retour au Japon, il dirigea un temps un journal qui soutenait les idées du mouvement *jiyû minken*. En 1882, Itô l'emmena avec lui en Europe dans sa tournée d'examen des constitutions. Il participa aux travaux d'élaboration de la constitution, fut membre de la chambre des pairs et du conseil privé. Ministre dans des cabinets Itô, membre du *rikken seiyû-kai*, il dirigea deux cabinets à la fin du règne de l'empereur Meiji. Il fut à la tête de la délégation japonaise qui participa aux négociations du traité de paix après la Première Guerre mondiale et fut le dernier *genrô* en exercice.

72. *Naikaku* 内閣, en 1885 le *dajôkan* dont la composition et la forme avaient d'ailleurs varié plusieurs fois et qui, alors, comprenait six départements ministériels — Législation, Finances, Armée, Intérieur, Justice et Affaires étrangères —, fut supprimé et, sur le conseil d'Itô Hirobumi, remplacé par un cabinet dirigé par un premier ministre assisté de ministres d'État.

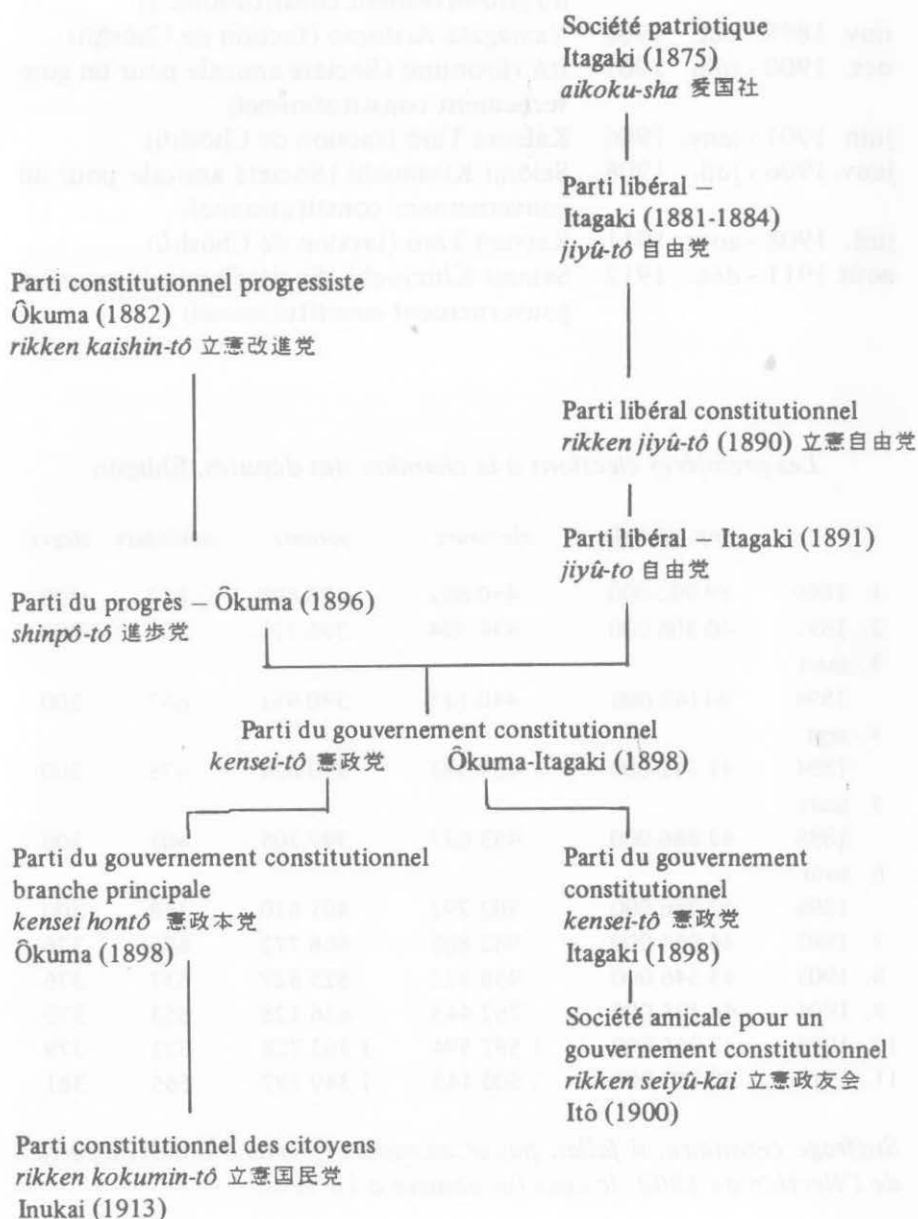
sept. 1896 - janv. 1898	Matsukata Masayoshi (faction de Satsuma)
janv. 1898 - juin 1898	Itô Hirobumi (faction de Chôshû)
juin 1898 - nov. 1898	Ôkuma Shigenobu et Itagaki Taisuke (parti du gouvernement constitutionnel)
nov. 1898 - oct. 1900	Yamagata Aritomo (faction de Chôshû)
oct. 1900 - juin 1901	Itô Hirobumi (Société amicale pour un gouvernement constitutionnel)
juin 1901 - janv. 1906	Katsura Tarô (faction de Chôshû)
janv. 1906 - juil. 1908	Saionji Kinmochi (Société amicale pour un gouvernement constitutionnel)
juil. 1908 - août 1911	Katsura Tarô (faction de Chôshû)
août 1911 - déc. 1912	Saionji Kinmochi (Société amicale pour un gouvernement constitutionnel)

Les premières élections à la chambre des députés, Shûgiin

	<i>pop. globale</i>	<i>électeurs</i>	<i>votants</i>	<i>candidats</i>	<i>sièges</i>
1. 1890	39 902 000	450 852	423 400	872	300
2. 1892	40 508 000	434 594	398 325	785	300
3. mars 1894	41 142 000	440 113	390 951	657	300
4. sept. 1894	41 142 000	459 383	390 824	673	300
5. mars 1898	42 886 000	453 637	397 305	603	300
6 août 1898	42 886 000	502 292	401 610	548	300
7. 1902	44 964 000	982 868	868 772	686	376
8. 1903	45 546 000	958 322	825 827	537	376
9. 1904	46 135 000	762 445	656 128	553	379
10. 1908	47 965 000	1 597 594	1 363 728	521	379
11. 1912	50 577 000	1 506 143	1 349 197	565	381

Suffrage censitaire, il fallait payer au moins 15 yens d'impôt ; à partir de l'élection de 1902, le cens fut abaissé à 10 yens.

Les partis politiques



III. LA FIN DU RÈGNE ET LES SUCCÈS

A. Révision des traités inégaux et guerres victorieuses

Depuis la restauration, la révision des traités inégaux, c'est-à-dire la suppression de la clause d'exterritorialité et la liberté de fixer les tarifs douaniers étaient le souci principal des ministres des Affaires étrangères. L'opinion publique, fort impatiente, les partis politiques, satisfaits de se montrer plus patriotes que les hommes au pouvoir, les jugeaient souvent trop timorés. Ôkuma, accusé de n'avoir pas obtenu un vrai succès en 1888, perdit une jambe dans un attentat. En 1891, une tentative d'assassinat sur le prince héritier de Russie retarda encore les négociations.

Sous la direction du ministre des Affaires étrangères, Mutsu Munemitsu⁷³, les négociations aboutirent. Mutsu considéra que, si l'Angleterre faisait des concessions, les autres pays seraient obligés de la suivre. La situation internationale le favorisa : l'Angleterre redoutait la poussée de la Russie en Extrême-Orient et jugeait le Japon apte à la contenir. En outre, les intérêts commerciaux de l'Angleterre furent ménagés. Le Japon pouvait par ailleurs arguer du fait que sa législation était conforme aux normes considérées comme civilisées. Les traces de juridiction consulaire disparurent en 1899, la liberté totale en matière de tarif douanier ne fut recouvrée qu'en 1911, par le traité signé avec les États-Unis.

Les développements de la politique du Japon à l'égard de la Corée l'entraînèrent dans deux guerres victorieuses qui ont imposé l'idée que le Japon était désormais une grande puissance moderne capable de lutter à armes égales avec les Occidentaux.

Il ne semble pas que le gouvernement japonais ait poursuivi un plan délibéré pour annexer la Corée. Il est possible que les gouvernements

73. Mutsu Munemitsu 陸奥宗光 (1844-1897); né d'une famille de guerriers de bon rang du fief de Kii, il fut actif dans les mouvements de la restauration comme *rônin* dès 1862; il fut aussi élève de Katsu Kaishû et associé de Sakamoto Ryôma. Son origine lui rendit beaucoup plus difficile de faire carrière dans les premiers temps de la restauration, quand les factions de Chôshû et de Satsuma dominaient les affaires; il occupa néanmoins des postes de responsabilité, notamment aux finances dans la préparation de la réforme de l'impôt foncier. Compromis dans un complot contre les factions dominantes, il fut emprisonné de 1878 à 1883, puis partit étudier en Europe pour deux ans. Il fut ensuite ambassadeur aux États-Unis et enfin, à partir de 1890, ministre dans divers cabinets. Chargé des Affaires étrangères dans le cabinet Itô de 1892, il conduisit les négociations qui aboutirent à un accord avec l'Angleterre un peu avant que n'éclate la guerre sino-japonaise.

successifs aient pensé aux intérêts économiques du Japon ou aient fait le calcul machiavélique de détourner vers les aventures extérieures l'opposition qui s'était manifestée dans le mouvement des droits populaires; cependant, le jeu diplomatique dans la région, la rivalité des autres puissances, une certaine idée de la sécurité du pays, ces facteurs ont joué un rôle tout aussi, sinon plus important.

Après le traité de Tianjin (Tientsin), qui prévoyait le retrait des troupes chinoises et japonaises de la Corée, le Japon se montra assez peu actif dans ce pays; la politique intérieure, l'élaboration de la législation, les négociations relatives aux traités inégaux en sont en partie cause. L'opposition, en revanche, notamment une partie de ceux qui s'étaient rassemblés dans le mouvement pour les droits populaires, reprochait au gouvernement sa mollesse à l'égard des étrangers; certains rêvaient de conquérir les droits populaires pour tous les peuples de l'Orient et de se débarrasser de la présence des étrangers.

Dans cette période, le Japon n'avait pas encore des échanges fort importants avec la Corée, il lui envoyait des cotonnades et lui achetait du riz⁷⁴, mais sa part relative diminuait par rapport à celle de la Chine. Cette puissance, forte de ses liens traditionnels, qui n'avaient pas été formellement répudiés, soutenait les ennemis de l'influence japonaise. Le Japon, en revanche, protégeait les partisans des réformes et avait donné asile à leur chef. Li Okkiun fut attiré à Shanghai où il fut assassiné.

Depuis 1893, le sud de la Corée était agité par des mouvements de la secte dite «de la doctrine orientale», Tonghak. Le gouvernement coréen fit appel à la Chine qui, en juin 1894, débarqua quelques troupes sans prévenir le Japon. C'était une entorse à l'accord de 1885. Au Japon, l'opinion, celle qui était favorable au gouvernement comme celle des diverses oppositions, jugeait qu'il fallait réagir. Même un Uchimura Kanzô⁷⁵, qui devait plus tard prendre parti

74. Ce commerce fut l'occasion de conflits à partir de 1889, quand une province coréenne ayant eu une mauvaise récolte interdit l'exportation vers le Japon de haricots soja, ce qui déclencha l'incident dit *bōkokurei jiken* 防穀令事件, affaire de l'embargo sur les grains. Le gouvernement japonais protesta et réclama des indemnités pour les importateurs japonais, arguant que l'action du gouvernement coréen était contraire aux stipulations du traité nippo-coréen. D'autres mauvaises récoltes ayant suivi, le différend se renouvela. Finalement la Corée dut, en 1893, céder aux exigences du Japon.

75. Uchimura Kanzô 内村鑑三 (1861-1930); né dans une famille de *bushi* assez pauvre, il étudia à l'école d'agriculture de Sapporo et aux États-Unis. Devenu chrétien, il fut professeur et un très fécond publiciste. Il dut quitter un poste de professeur pour avoir refusé les marques de respect à l'égard du portrait

contre les suites de la guerre puis contre la guerre russo-japonaise, écrivit sur la justice de la cause du Japon. Le gouvernement envoya quelques troupes, mais dès la fin de juin la rébellion était apaisée. Les puissances, Russie et Angleterre notamment, demandèrent l'évacuation des troupes étrangères. Le Japon décida alors de profiter de l'occasion pour faire déclarer nettement l'indépendance de la Corée à l'égard de la Chine. Il demanda au gouvernement de Pékin de se joindre à lui pour imposer des réformes à la cour de Corée. Ne recevant pas de réponse, il agit seul, occupa le palais royal de Seoul, chassa les Min et attaqua la Chine à la fin de juillet 1894.

La guerre fut très facile pour les troupes japonaises et sur terre et sur mer. Elles chassèrent les Chinois de Corée, la flotte chinoise de la mer Jaune, et portèrent la guerre sur le territoire chinois. Quand elles menacèrent Pékin, la Chine envoya un plénipotentiaire, Li Hongzhang. Le traité de Shimonoseki donna au Japon l'assurance que la Chine abandonnait tous ses droits spéciaux sur la Corée. Il acquit en outre Formose et la péninsule du Liaodong à laquelle il dut renoncer sur l'intervention des puissances, Russie, Allemagne et France. Il reçut en outre une indemnité et acquit en Chine des privilèges — exterritorialité, limitation des droits de douane — égaux à ceux des autres puissances.

Le cabinet réformiste imposé à la Corée ne réussit pas. Les éléments dits « conservateurs » de la cour de Corée prenaient appui sur la Russie. Le gouvernement japonais laissa ses représentants sur place faire assassiner la reine en octobre 1895. Le roi se réfugia à la légation de Russie dont l'influence ne cessa de grandir. En 1898, quand cette puissance acquit Port Arthur, elle laissa des instructeurs militaires français entraîner l'armée coréenne pour rendre sa présence provisoirement moins voyante. En possession de Port Arthur, la Russie demanda des bases à la Corée. Les Japonais firent de même, irrités par la prétention émise par la Russie d'interdire toute fortification du sud de la Corée.

Mais d'autres événements ont fourni des satisfactions au gouvernement japonais et l'occasion de se faire compter, ce furent les incidents de Chine de 1900 et, plus tard, l'alliance anglaise.

La révolte dite en Occident « des Boxers »⁷⁶ fournit au Japon

de l'empereur à l'occasion de la promulgation du Rescrit sur l'éducation, les considérant comme de nature religieuse.

76. Ce qu'on nomme au Japon *Hokushin jihen* 北清事変 « Incident de la Chine du Nord », ou *Giwadan no ran* 義和団の乱 « Troubles provoqués par la société secrète chinoise xénophobe et anti-chrétienne Giwadan, Union de la justice par le poing ».

l'occasion de faire jeu égal avec les puissances occidentales, son contingent militaire fut le plus important et le plus efficace. Désormais le Japon était un élément en mesure de participer directement au jeu diplomatique mondial.

Les hommes d'État japonais ont été divisés sur l'opportunité de l'alliance anglaise; certains auraient préféré s'entendre directement avec la Russie pour un partage des zones d'influence, comme il en avait été question en 1896, quand, au cours de conversations russo-japonaises, il avait été proposé de diviser la Corée au 38^e parallèle et de définir ainsi des zones où les Russes et les Japonais auraient la prépondérance.

Finalement, l'alliance fut conclue en janvier 1902 pour cinq ans. Les deux puissances reconnaissaient l'indépendance de la Chine et de la Corée et se promettaient de protéger leurs intérêts respectifs dans ces régions, restant neutres en cas de différend de l'une ou de l'autre avec une tierce puissance, mais se portant aide si l'une ou l'autre était au prise avec deux autres puissances. Cette alliance donna au Japon plus de poids face à la poussée russe en Corée, et un fort parti se dessina pour une attitude ferme à l'égard de cette puissance.

L'opinion publique, dans sa majorité, était opposée à la Russie et favorable à la guerre. Un professeur de droit de l'université impériale de Tôkyô, Tomizu Hirono⁷⁷ demanda au gouvernement de se montrer ferme, puis, au moment de la signature du traité de paix, fit encore des remontrances et dut démissionner. Une ligue antirusse se constitua. Dès 1901, une société réclamait que l'intégrité territoriale de la Chine fût protégée, notamment des menaces russes en Mandchourie; dissoute en 1902, quand on pensa que la Russie évacuerait la Mandchourie, elle donna naissance en 1903 à la ligue contre la Russie dirigée par Konoe Atsumaro⁷⁸. Beaucoup d'hommes politiques et de journalistes la soutenaient. Elle fut dissoute en 1905. Les adversaires de la guerre étaient beaucoup moins nombreux:

77. Tomizu Hirono 戸水寛人 (1861-1935), du fief de Kanazawa, étudia le droit à l'université impériale et en Angleterre, professeur à l'université impériale en 1894. Après la guerre des Boxers, il publia un écrit appelant à une attitude de fermeté à l'égard de la Russie, puis un peu plus tard un autre texte soutenant l'idée d'une guerre avec la Russie, et enfin il protesta publiquement contre les clauses du traité de paix. Il fut suivi par divers autres professeurs de l'université impériale. Le ministre de l'Instruction publique le suspendit en 1905, ce qui déclencha un conflit entre le ministre et le corps des professeurs: l'« Incident des sept professeurs », *shichi hakase jiken* 七博士事件.

78. Konoe Atsumaro 近衛篤麿 (1863-1904), *kuge* d'origine, fit des études en Allemagne de 1884 à 1890. Membre de la Chambre des pairs par droit de naissance, il fut nommé au conseil privé. Il créa en 1903 la société antirusse, *Tairodôshi-kai* 对露同志会.

outre Uchimura Kanzô, publiciste chrétien qui s'était déjà signalé par son refus de s'incliner devant le Rescrit impérial sur l'éducation, Kôtoku Shûsui, un des fondateurs de la Société pour l'étude du socialisme en 1898, et Sakai Toshihiko, lui aussi un des fondateurs du socialisme au Japon. Kôtoku et Sakai sont les créateurs de la Société populaire qui publia le « Journal du peuple », de novembre 1903 à janvier 1905 (cf. p. 440).

En 1903, le Japon demanda à la Russie de retirer ses troupes de Mandchourie. Ce pays refusa et fit de nouveau des propositions de partage de la Corée en zones d'influence. Finalement, plutôt que d'attendre un éventuel renforcement de la Russie dans cette région du monde, le Japon, fort de l'alliance anglaise, attaqua en février 1904.

Ses victoires furent nombreuses, sur terre et sur mer⁷⁹, mais furent loin d'être aussi facilement acquises que celles de la guerre contre la Chine. Les difficultés financières du côté du Japon, les troubles révolutionnaires qui éclatèrent en Russie en 1905, amenèrent les adversaires à négocier.

Le Japon obtint la reconnaissance de ses droits spéciaux sur la Corée, que même les États-Unis admirent. Il acquit la moitié de Karafuto, Ryojun (Lüshun ou Port Arthur), Dairen (Talian) et les droits jusque-là détenus par la Russie sur le chemin de fer de Chôshun (Changchun), ainsi que des droits de pêche dans la mer du Japon, à proximité des côtes de la Sibérie méridionale. Les conditions, pourtant si favorables, obtenues par le Japon au traité de Portsmouth, furent fort mal accueillies par l'opinion publique au Japon, notamment l'absence d'indemnité de guerre payée par la Russie : en septembre 1905, une assemblée de protestation au parc de Hibiya⁸⁰ à Tôkyô déclencha une sorte d'émeute.

79. On cite en 1904 les demi-victoires de Ryôyô 遼陽 (chi. Liaoyang), pour les Européens, victoire dite « du Yalou », en fait au nord du Yalou en Mandchourie, comme la bataille de Shaka 沙河 (chi. Shahe), aussi dite dans les ouvrages français Chaho. En 1905, la prise de Port Arthur, Ryojun 旅順, au mois de février, la bataille de Hôten 奉天 (chi. Fengtian), Moukden en mars et, en mai, la bataille navale dite « de Tsushima » par les Européens, mais de la mer du Japon, *Nihonkai kaisen* 日本海海戦 par les Japonais.

80. *Hibiya yakiuchi jiken* 日比谷焼打事件, émeutes de Hibiya, le 5 septembre 1905, jour prévu pour la signature du traité de paix. L'opinion accueillit fort mal le fait que le gouvernement se contenta de la moitié de Karafuto et n'exigea pas d'indemnités, qui auraient pu alléger la pression fiscale. Une manifestation organisée par des groupes nationalistes était prévue au parc de Hibiya mais, le gouvernement l'ayant interdite, ceci déclencha une explosion. Des émeutiers s'attaquèrent à des journaux, à la résidence du ministre de l'Intérieur, à des postes de police, puis à des églises chrétiennes. Il fallut proclamer la loi

Après la signature du traité de Portsmouth, diverses négociations eurent lieu avec les États-Unis: cette puissance reconnut les droits spéciaux du Japon en Corée en échange d'une reconnaissance des droits des États-Unis sur les Philippines. Mais les bonnes relations avec les États-Unis furent ternies par l'affaire de l'immigration japonaise qui suscitait de violentes oppositions en Californie: en 1907, le gouvernement japonais, pour éviter des mesures de limitation du côté américain, s'engagea à limiter le nombre des visas qu'il octroyait. Par ailleurs, l'Amérique s'inquiétait des ambitions du Japon en Chine et en Mandchourie⁸¹. La tension se relâcha en 1908 par la signature d'un accord⁸² par lequel les deux puissances s'engageaient à respecter le statu quo en Orient.

Le Japon établit une sorte de protectorat⁸³ sur la Corée qui s'engagea par un traité en novembre 1905 à remettre la conduite de sa politique étrangère à la puissance protectrice représentée par un résident. En dépit de tentatives de protestation de la part de la Corée, le Japon élargit progressivement ses compétences. En 1907, il dispersa l'armée coréenne, prit le droit de nommer les fonctionnaires et de légiférer. En 1909, la justice passa directement sous son contrôle. En 1910 enfin, l'annexion fut proclamée, le résident se transforma en un gouverneur général.

B. Développement de l'industrie

L'industrie légère ne prit son essor qu'après la guerre sino-japonaise et l'industrie lourde après la guerre russo-japonaise. Les capitaux provenaient en partie de l'agriculture par le biais des gros propriétaires

martiale. En fait, les partis politiques ne se sont pas joints au mouvement qui était inorganisé.

81. En 1906, établissement de la société du chemin de fer de la Mandchourie méridionale, *Minami Manshû tetsudô kaisha* 南滿洲鉄道会社, après cession des intérêts russes selon les clauses du traité.

82. Signature en novembre 1908 de la convention Takahira-Root, *Takahira-Rûto kyôtei* 高平・ルート協定; Takahira est l'ambassadeur du Japon à Washington.

83. Dès 1905, nomination d'un résident général, *tôkan-fu* 統監府 qui est Itô Hirobumi. En 1907 des Coréens, mécontents, essayèrent d'envoyer une ambassade secrète à la cour d'arbitrage, *Heiwa kaigi* 平和会議, de la Haye, incident de l'ambassade secrète *Mitsushi jiken* 密使事件. Après l'assassinat d'Itô Hirobumi en 1909, annexion et transformation du résident général en gouverneur général *Sôtoku-fu*, 総督府.

(selon les normes japonaises), ceux que certains nomment propriétaires - parasites⁸⁴.

L'augmentation de la production agricole est certaine pendant l'époque Meiji et due non à une révolution agricole mais à l'amélioration des façons culturales et à l'emploi un peu plus grand des engrais; des productions ont diminué devant la concurrence des produits importés — coton, indigo, haricots soja —, d'autres se sont développées — tabac, pommes de terre —, sans compter la sériciculture dont l'essor fut rapide, stimulé par la demande extérieure. Cependant, les spécialistes sont fort partagés sur le taux réel d'accroissement, selon qu'ils prennent pour exactes les premières statistiques du gouvernement de Meiji ou qu'ils les considèrent comme sous-évaluées. La population agricole ne diminua pas mais, quoique toujours majoritaire, perdit de son poids relatif. En effet, l'accroissement de la population globale fut rapide: 35 millions vers 1872, 44 millions vers 1900 et 50 millions en 1910.

Le nombre des propriétaires non exploitants avait tendance à augmenter; selon les normes occidentales ce n'était pas de grands propriétaires, ils disposaient au mieux de quelques hectares. Parallèlement, le nombre des propriétaires exploitants diminua et celui des tenanciers augmenta. Les premiers représentaient 63,2 pour 100 de la population agricole, les seconds 36,8 pour 100 en 1884; en 1903 les chiffres étaient respectivement 55,6 et 44,4 pour 100.

L'État a continué à intervenir activement dans le développement des moyens de transport. Il eut aussi grâce à l'indemnité, payée par la Chine après la guerre victorieuse de 1894, la possibilité de donner la première impulsion à l'industrie lourde, comme il avait fait pour l'industrie légère dans les premières années du régime.

Le gouvernement poussa la construction des chemins de fer. En 1900, il existait plus de 1 600 km de lignes gérées par l'État et 4 600 km de lignes privées. Cependant, en 1906, la plupart des lignes importantes passèrent sous le contrôle de l'État. Ce n'est qu'au XX^e siècle que l'industrie nationale put fournir une part du matériel. Dans le domaine des transports maritimes, le gouvernement, en 1885, patronna la formation de la Société japonaise des messageries maritimes⁸⁵ — fusion de la Société de transports maritimes

84. *Kisei jinushi* 寄生地主 : le débat reste ouvert au sujet du rôle de cette catégorie de propriétaires non exploitants donnant leurs terres en fermage, entièrement négatif comme exploitants de la paysannerie, plutôt positif comme entrepreneurs et fournisseurs de capitaux à l'industrie.

85. Fondation de *Nihon yūsen kaisha* 日本郵船会社, société qui fut longtemps subventionnée par l'État et put ainsi se développer.

fondée par Mitsubishi et d'une société formée par l'État après la sortie des affaires d'Ôkuma grand protecteur de Mitsubishi. La nouvelle société, à la fin du siècle, étendait son trafic à l'Amérique et à l'Europe.

Jusqu'en 1890 au moins, en dépit de l'organisation de quelques usines modèles, il n'y eut pas de transformation sensible dans la production : les principales industries, c'est-à-dire les industries textiles et alimentaires, restaient dans une large mesure artisanales. Mais les dernières années du XIX^e siècle virent les débuts de la révolution industrielle : le nombre des filatures de coton passa, entre 1887 et 1903, de 19 à 76. Avant la fin du siècle, la production indigène des filés de coton dépassa légèrement les importations. L'artisanat familial garda une place plus importante dans l'industrie de la soie, au moins un tiers de la production.

L'indemnité payée par la Chine servit à diverses fins, dont la principale⁸⁶ était de renforcer le potentiel militaire du pays. Ce qui est significatif est surtout le développement de l'industrie de l'acier nécessaire pour la construction navale et pour l'armement. La création d'une usine métallurgique produisant fer et acier avait été prévue dès 1891. La fondation des Aciéries de Yahata⁸⁷ eut lieu en 1897 et, dès 1899, l'usine sise à Yahata, dans le nord de Kyû-Shû fut approvisionnée par du minerai importé de la mine de Taye en Chine. Alors que le Japon ne produisait que 18 000 tonnes d'acier avant la guerre sino-japonaise, les Aciéries de Yahata, après des débuts difficiles, fournirent 41 000 tonnes en 1904 et 70 000 tonnes en 1906. A la fin du règne, sa part de la production nationale avoisinait 90 pour 100.

Après la guerre russo-japonaise, les progrès de l'industrie lourde se poursuivirent avec la fondation, sous le patronage de la marine, d'une aciérie à Muroran⁸⁸ (Hokkaidô), les Aciéries du Japon, avec l'aide de l'Angleterre essentiellement pour la fabrication de canons. C'est en 1905 que la production d'acier débuta aux Aciéries de Kôbe⁸⁹ ; en 1913 encore, la part de la société Yahata restait écrasante.

86. Environ 84,7 pour 100 de cette indemnité furent consacrés à des dépenses militaires ordinaires et extraordinaires ; 4,2 pour 100 servirent à l'émission de monnaie d'or, et le reste fut utilisé pour la maison impériale et l'éducation.

87. Yahata *seitetsujo* 八幡製鉄所, usine créée pour les besoins de la marine. Dès 1891, les divers gouvernements qui se sont succédé l'ont projetée mais la Chambre refusa plusieurs fois les crédits.

88. En 1911 fut établie à Muroran 室蘭 l'aciérie *Nihon seikôsho* 日本製鋼所 avec la participation de capitaux et l'utilisation de techniques anglais.

89. En 1905, l'aciérie de Kôbe, *Kôbe seikôsho* 神戸製鋼所 fut fondée avec des capitaux purement privés ; les débuts furent difficiles et ce n'est qu'en 1911 que la société fut consolidée.

C'est par la construction navale que se développa la grande industrie au Japon, ainsi que la fabrication des moteurs. Le chantier naval de Yokosuka⁹⁰ avait été fondé par le *bakufu*, celui de Kure⁹¹, près de Hiroshima, le fut en 1906; ces deux chantiers étaient à usage militaire. A Ishikawajima⁹², le *daimyô* de Mito avait créé en 1853 un chantier naval qui passa ensuite sous le contrôle du ministère de la guerre puis fut supprimé. Un entrepreneur privé, Hirano Tomiji, reprit les installations et fonda un chantier naval, entreprise privée, avec l'aide de Shibusawa Eiichi. Plus tard, des fabrications de matériel militaire et électrique se développèrent autour de ce chantier. Celui de Nagasaki fut fondé par l'État et géré par le ministère de l'Industrie, puis il fut cédé à Mitsubishi, qui l'acheta définitivement en 1887. L'État céda aussi le chantier naval qu'il avait créé à Hyôgo (Kôbe) au fondateur du chantier Kawasaki qui réunit les deux et développa à Kôbe une entreprise⁹³ qui, à la fin de l'ère Meiji, suivait en importance celle de Mitsubishi à Nagasaki. Le gouvernement fit tout ses efforts pour développer la construction navale et lui prodigua les aides. Cependant, vers 1910, le Japon ne fabriquait qu'environ 60 pour 100 des bateaux qui lui étaient nécessaires.

L'extraction du charbon s'accrut, avec l'essor de la sidérurgie, assez rapidement dans les vingt dernières années du règne. Les mines de Hokkaidô furent découvertes et mises en valeur et des mines plus anciennes, comme celles de Miike et de Takashima à Kyû-Shû cédées respectivement à Mitsui et à Mitsubishi, virent leur production augmenter. Les charbonnages japonais passèrent d'une production de 200 000 tonnes en 1874 à 3 millions de tonnes en 1892 et à 17 630 000 tonnes en 1911.

L'industrie électrique débuta fort tôt. Dès 1888 la fourniture d'électricité à la ville de Tôkyô commença. La première installation

90. L'établissement fondé par le *bakufu* avec l'aide de la France, devint le chantier naval de Yokosuka, *Yokosuka zôsenjo* 横須賀造船所, en 1872 et arsenal de la marine, *kaigun kôshô* 海軍工廠, en 1903; en 1910 il construisit le premier grand bateau de guerre fait au Japon.

91. L'arsenal de Kure 呉工廠 au siège d'une préfecture maritime.

92. Chantier naval d'Ishikawajima 石川島造船所, *Ishikawajima zôsenjo*, cédé en 1876 à divers entrepreneurs dont Hirano Tomiji 平野富二; en 1889, Shibusawa entra dans la société. C'est la Première Guerre mondiale qui lui permit d'étendre son activité.

93. Kawasaki Shôzô 川崎正藏, fils d'un marchand de Kagoshima, fonda en 1878 un chantier naval à Tsukiji à Tôkyô, puis il le transporta à Kôbe où il loua en 1887 et acquit définitivement en 1894 le chantier *Hyôgo zôsenjo* 兵庫造船所 fondé par l'État, son entreprise devint le chantier naval Kawasaki, *Kawasaki zôsenjo* 川崎造船所 qui devait plus tard créer diverses usines annexes.

hydro-électrique fut mise en service en 1892. C'est après la guerre russo-japonaise que la fabrication de gros matériel électrique commença au Japon.

La fin du règne put voir l'organisation de grandes sociétés à activités multiples centrées autour d'une banque; Mitsui, Mitsubishi, Sumitomo et Yasuda présentent néanmoins des traits différents. La famille Mitsui 三井 a eu une longue histoire dans le commerce à l'époque d'Edo, mais elle sut rendre des services au gouvernement de la restauration et nouer des liens utiles avec des hommes du nouveau régime, Inoue Kaoru notamment, ce qui lui permit de développer ses activités dans les secteurs du textile, des mines, du commerce, sans compter la banque. La société Mitsubishi 三菱 est née d'une entreprise de transports maritimes; grâce aux services rendus au gouvernement dans l'expédition de Formose, et à des liens avec Ôkuma et Gotô, elle a pu acquérir charbonnages et chantier naval et développer ses activités principalement dans l'industrie lourde. Les Sumitomo 住友 avaient eu du temps du *bakufu* une longue histoire d'entrepreneurs de mines. Après la restauration, ils modernisèrent leurs entreprises minières, en acquirent de nouvelles, fondèrent une banque en 1895 et s'intéressèrent à la sidérurgie. Quant au groupe Yasuda, il fut fondé par Yasuda Zenjirô 安田善次郎 (1838-1921), qui, dès 1864, avait ouvert une maison de change à Edo et sut, après la restauration, rendre des services financiers au nouveau régime. Il orienta son activité vers la banque, participa à la création de plusieurs banques locales, sans compter la banque Yasuda fondée en 1880. Dans les dernières années du siècle, il diversifia ses activités: assurances, chemins de fer, textile. Outre le fait qu'une société mère contrôle un groupe de sociétés à activités diverses, ces *zaibatsu* 財閥, comme on les a nommées, ont toutes un trait commun, c'est qu'elles ont entretenu de bonnes relations avec le pouvoir politique qui les a protégées. Leur personnel dirigeant provenait largement du groupe des guerriers qui tenait aussi la haute administration.

Avec le développement de l'industrie, socialisme et syndicalisme apparurent. Dès 1897, des troubles éclatèrent ici et là dans des entreprises. La loi de sûreté⁹⁴ de 1900 mit des bornes sévères à la

94. *Chian keisatsu-hô* 治安警察法, loi qui reprenait et définissait de façon complète des mesures antérieures: nécessité d'obtenir une autorisation préalable pour toute réunion et manifestation, interdiction d'adhérer à des groupes politiques pour l'armée, le clergé, les femmes, les mineurs, droit pour le ministre de l'Intérieur de dissoudre les sociétés, surveillance des réunions par la police, appel à la grève interdit, entraves mises à la formation d'associations d'ouvriers et de métayers.

liberté de former des associations et de se réunir, ainsi qu'au droit de grève. De 1905 à 1907, les conflits furent nombreux, notamment aux chantiers navals de Kure et dans les mines de cuivre d'Ashio (département d'Ibaraki) et de Besshi (département d'Ehime), l'une et l'autre exploitées depuis l'époque des Tokugawa: la première cédée ensuite à l'entrepreneur Furukawa Ichibei, la seconde passée sous le contrôle du groupe Sumitomo. Depuis 1890, à la suite d'inondations, les sols en aval de la mine d'Ashio ayant été pollués dangereusement, cette entreprise fut l'objet de protestations répétées qui se poursuivirent jusqu'en 1901. En 1907 les mineurs, qui ne dépendaient pas directement de l'administration de la mine mais de loueurs de main-d'œuvre, formèrent une société et demandèrent des augmentations: en février 1907 une véritable émeute éclata. Les charbonnages de Yūbari⁹⁵ (Hokkaidō) et la mine d'argent d'Ikuno⁹⁶ (département de Hyōgo) gérée par Mitsubishi, connurent aussi des troubles. Dès 1885, les enquêtes officielles sur les conditions de travail commencèrent, mais ce ne fut qu'en 1910 que la première loi sur la protection des travailleurs, enfants et femmes principalement, fut votée.

En 1898, une société d'étude du socialisme fut fondée mais elle dura peu. Ceux qui s'intéressaient à ce courant de pensée, un Kōtoku Shūsui, un Sakai Toshihiko⁹⁷, contribuèrent à la création du « Journal du peuple » qui, peu avant la guerre russo-japonaise, publia la traduction du « Manifeste du parti communiste », prôna la fraternité universelle, le désarmement, la paix mondiale, la nationalisation de la terre et du capital. En 1906, Sakai Toshihiko, avec Katayama Sen et Nishikawa Kōjirō, fonda le parti socialiste. Katayama Sen⁹⁸ qui avait été maître d'école, puis avait émigré aux États-Unis où il s'était frotté

95. La région minière de Yūbari, *Yūbari tankō*, 夕張炭坑, dans la région centrale de Hokkaidō, fut exploitée à partir de 1890.

96. La mine d'Ikuno, *Ikuno kōzan* 生野鉱山, exploitée comme mine d'argent depuis le XVI^e siècle. Elle produisait aussi cuivre et plomb. L'État la céda en 1895 à la société Mitsubishi.

97. Sakai Toshihiko 堺利彦 (1870-1933), journaliste, un des introduceurs de la pensée socialiste au Japon. En 1903, il fonda le « Journal du peuple », *Heimin shinbun* 平民新聞, avec Kōtoku Shūsui, et y publia la première traduction du « Manifeste du parti communiste », *Kyōsan-tō sengen* 共産党宣言; il publia aussi la revue « Études socialistes », *Shakaishugi kenkyū* 社会主義研究. Il participa à la fondation du parti communiste du Japon mais passa ensuite au parti des masses, *Nihon taishū-tō* 日本大衆党.

98. Katayama Sen 片山潜 (1859-1933), maître d'école puis typographe, étudiant en Amérique. Dès 1897, il participa à la création de sociétés ouvrières puis du parti socialiste et à divers mouvements de grève. Exilé aux États-Unis en 1914, il se joignit au mouvement communiste dès sa fondation, mais fut surtout actif hors du Japon.

de socialisme, en 1904, s'est rendu célèbre en participant à Amsterdam à une réunion de la Deuxième Internationale au cours de laquelle, en pleine guerre russo-japonaise, il serra la main du représentant russe; Nishikawa Kôjirô⁹⁹, publiciste qui participa aussi aux débuts du mouvement socialiste, y apporta sa nuance propre plus morale qu'économique. Le parti socialiste fut interdit en 1907. Un des participants à la première société d'étude, Kôtoku Shûsui¹⁰⁰, évolua vers l'anarchisme. Il refusait les voies du suffrage universel et du parlementarisme et prônait l'action directe. Il fut arrêté en 1910, accusé d'avoir inspiré un complot contre la vie de l'empereur. Jugé par un tribunal d'exception, il fut condamné à mort (incident du « crime de lèse-majesté »).

C. Coup d'œil sur les courants de pensée

Les introducteurs de la pensée occidentale, ceux qui ont exposé individualisme, utilitarisme, évolutionnisme, la première génération des modernistes, un Fukuzawa Yukichi, beaucoup des hommes de la société *Meiroke-sha*, avaient eu l'essentiel de leur formation sous l'ancien régime et ne s'interrogeaient pas sur l'identité nationale; leur action était commandée par le désir de renforcer leur pays et de le doter des meilleurs instruments. Mais le temps passant, certains ont commencé à craindre pour l'« âme nationale ». Par ailleurs, les générations élevées selon la morale nationale et formées aux sciences occidentales ont eu peine à harmoniser les deux composantes de leur éducation et ont traversé des crises. Vers la fin des années 1880, il y eut une sorte de retour aux traditions nationales.

Certains, sans être d'ailleurs opposés à l'éducation scientifique à l'occidentale, jugèrent que, dans le domaine de la vie politique, sociale et morale, les valeurs nationales devaient être préservées. Ils n'étaient d'ailleurs pas absolument d'accord sur la définition de ces valeurs nationales, sur ce qui constituait l'« essence du Japon ».

99. Nishikawa Kôjirô 西山光二郎 (1876-1940); sorti de l'université Waseda, il fut journaliste et a soutenu des thèses socialistes dans diverses publications; emprisonné en 1906, il abandonna le socialisme pour la défense de la morale.

100. Kôtoku Shûsui 幸徳秋水 (1871-1911), disciple de Nakae Chômin, journaliste et publiciste, il commença à s'intéresser au socialisme en 1897 et fut, avec Sakai, le traducteur du « Manifeste du parti communiste ». A partir de 1907, il passa à l'anarchisme et prôna l'action directe, le syndicalisme révolutionnaire. En 1910, il fut arrêté avec vingt-quatre autres personnes et inculpé du crime de lèse-majesté; accusé d'avoir comploté la mort de l'empereur, il fut condamné à mort, *daigyaku jiken* 大逆事件, incident du « crime de lèse-majesté ».

Parmi eux, Miyake Setsurei 三宅雪嶺 (1860-1945) avait étudié la philosophie orientale à l'université impériale de Tôkyô. Shiga Shigetaka 志賀重昂 (1863-1927) avait fait des études de botanique, avant de devenir journaliste. Sugiura Jûgô 杉浦重剛 (1855-1924) avait étudié la chimie en Angleterre et fit ensuite une carrière de publiciste. Ces trois hommes n'étaient donc pas ennemis de l'occidentalisation, mais de ce qu'ils jugeaient être ses excès. Ils ont fondé la Société pour l'éducation politique, puis la revue « Le Japonais » (ou « Les Japonais »)¹⁰¹. Ils désiraient que le Japon moderne pût se développer sans abandon de son patrimoine ni reniement de son passé. La difficulté était de faire un tri et de rechercher ce qui était essentiel, ce qui constituait réellement le caractère, l'originalité nationale. Kuga Katsunan 陸羯南 (1857-1907) avait des préoccupations semblables. Il avait étudié le droit français et traduit Joseph de Maistre. Il était néanmoins persuadé que la position « science occidentale et morale orientale » n'était plus possible. Il fut le fondateur du journal « Le Japon » en 1889.

Face à ces hommes, les partisans d'idées démocratiques occidentales étaient représentés dans les années 1887-1895 par Tokutomi Sohô 徳富蘇峰 (1863-1957) qui participa au mouvement pour les droits populaires, lut Rousseau et Stuart Mill, fonda une Société des amis du peuple¹⁰² ou des citoyens, une revue « L'Ami du peuple », en 1887 et, en 1890, le « Journal du peuple (ou des citoyens) ». Il soutint d'abord des idées progressistes, démocratiques, libérales. Mais, après la guerre sino-japonaise, il devait se réconcilier avec les valeurs nationales et devenir leur chantre. En effet, les victoires militaires, les progrès économiques, l'égalité retrouvée avec les autres puissances donnèrent un vigoureux élan au nationalisme. Parmi ceux qui

101. La société *Seikyô-sha* 政教社 fut fondée en 1888 en même temps que la revue *Nihonjin* 日本人 qui était son organe. Les fondateurs n'étaient nullement xénophobes ou nationalistes, car tous étaient informés de ce qui se passait ailleurs qu'au Japon. Ils étaient inquiets de la politique d'occidentalisation excessive et trop rapide adoptée par les hommes au gouvernement pour obtenir la révision des traités inégaux et peu satisfaits de la loi sur la sécurité publique promulguée en 1887. Ce groupe et cette revue ont polémique contre Tokutomi Sohô. Néanmoins, leur intérêt pour ce qui est ou ce qu'ils jugeaient spécifiquement japonais a fait évoluer cette société dans le sens du nationalisme.

102. La société *Min.yû-sha* 民友社, fondée en 1887 en même temps que *Kokumin no tomo* dont cette revue était l'organe. Elle critiquait le gouvernement des factions, notamment la façon dont il conduisait les négociations pour la révision des traités inégaux, ainsi que l'étroitesse du monde politique. Cette revue eut beaucoup de lecteurs; des écrivains aussi importants que Mori Ôgai 森鷗外 et Futabatei Shimei 二葉亭四迷 y ont donné des textes. On put y trouver aussi un premier exposé d'idées socialisantes.

l'exposèrent, on trouve Takayama Chogyû 高山樗牛 (1871-1902), éditeur de la revue «Le Soleil» fondée en 1895, et le philosophe Inoue Tetsujirô 井上哲次郎 (1855-1944), auteur du commentaire officiel sur le Rescrit impérial relatif à l'éducation; avec d'autres, il mit ou remit en honneur les thèmes de l'identité entre loyauté et piété filiale, et du Japon organisé sur le modèle d'une famille. Il eut aussi une veine antibouddhique et antichrétienne.

Le christianisme sous sa forme protestante exerça en effet une influence non négligeable, notamment par la fondation d'écoles et d'universités. Beaucoup des membres du mouvement socialiste à ses débuts étaient passés par le christianisme¹⁰³.

La presse se développa très rapidement et joua un rôle fort important, non seulement dans la vie intellectuelle et politique, mais aussi dans la vie littéraire. Le régime précédent avait limité au divertissement le rôle des écrivains autres que les philosophes et les moralistes. A partir de la fin du XIX^e siècle, les romanciers se piquèrent d'être ceux qui montrent aux hommes ce qu'ils sont et ce que sont leurs sociétés. C'est grâce à la presse qu'ils purent vivre et son rôle ne saurait être sous-estimé dans l'organisation du monde littéraire moderne. La presse fut la première à utiliser les nouvelles techniques d'imprimerie à caractères mobiles (elles avaient été utilisées un temps mais avec des caractères en bois à la fin du XVI^e siècle). C'est en 1869 que les premiers caractères en plomb furent fabriqués et leur emploi se généralisa vite, notamment pour la presse. En 1881, la région de Tôkyô comptait déjà quarante-huit imprimeries et celle de Kyôto-Ôsaka presque autant. A la fin du règne, près de mille imprimeries fonctionnaient au Japon. Après des tâtonnements et des expériences manquées, l'essor des journaux commença vers 1872 et s'accrut après 1877. Cette presse, qui connut vite des aspects divers, quotidiens, hebdomadaires, revues d'intérêt général, revues d'idées, revues pour les femmes, revues pour les enfants, etc., ne se développa pourtant pas sous un régime de liberté: elle a connu diverses formes de contrôle, la censure, les procès de presse et une législation assez restrictive. Elle se tourna donc vers l'information plus que vers le débat d'idées; néanmoins le personnel politique avait des vues suffisamment variées pour assurer une certaine diversité.

103. Le plus connu de ces socialistes chrétiens est Abe Isoo 安部磯雄 (1865-1949), avec Sakai, Kôtoku, etc., un des fondateurs du premier mouvement socialiste. Il a été l'élève de l'université Dôshisha 同志社 d'inspiration chrétienne et enseigna par la suite à Waseda.

QUELQUES JOURNAUX ET REVUES DE L'ÈRE MEIJI

Tôkyô nichinichi shinbun 東京日日新聞

Le « Quotidien de Tôkyô », fondé en 1872, dirigé à partir de 1874 par Fukuchi Gen.ichirô 福地源一郎 (1841-1906) qui avait servi le *bakufu*. Il mit cependant le journal au service du gouvernement.

Yûbin hôchi shinbun 郵便報知新聞

« Le Courrier », fondé en 1872 avec la protection de Maejima Hisoka, organisateur du service des postes. Devint quotidien en 1873 ; fut acheté en 1881 par Yano Fumio et devint l'organe du parti constitutionnel progressiste ; se transforma en *Hôchi shinbun* en 1894.

Chôya shinbun 朝野新聞

« Journal de la capitale et des provinces », sorti en 1874 d'une Feuille d'avis fondée en 1872. Le directeur était Narushima Ryûhoku 成島柳北 (1837-1884), ancien fonctionnaire du *bakufu* qui avait séjourné en Europe. Journal d'idées, il devait soutenir le mouvement des droits populaires puis, à partir de 1883, le parti constitutionnel progressiste, avant de passer au gouvernement en 1891 et périr peu après.

Yomiuri shinbun 読売新聞

Journal fondé en 1874, au début en imitation des feuilles volantes vendues à l'époque d'Edo, quotidien à partir de 1875. En 1882, il devint l'organe du parti constitutionnel progressiste et s'assura la collaboration d'hommes de lettres comme Tsubouchi Shôyô 坪内逍遙 (1859-1935), Ozaki Kôyô 尾崎紅葉 (1867-1903) et Kôda Rohan 幸田露伴 (1867-1947) de l'école des Amis de l'écrivain, *ken.yû-sha* 硯友社.

Asahi shinbun 朝日新聞

« Le Soleil levant », a été fondé en 1879 par Murayama Ryûhei (1850-1933) à Ôsaka ; c'était alors un journal qui se voulait populaire dans sa présentation. En 1888, il devint le journal du « Soleil levant de Tôkyô » ; plus tard le mot de Tôkyô tomba.

Jiyû shinbun 自由新聞

« Journal de la liberté », fondé en 1882 par Itagaki Taisuke, cessa sa publication en 1885 ; par la suite, il fut à plusieurs reprises et pour peu de temps ressuscité.

Jiji shinpô 時事新報

« Nouvelles du temps », journal fondé en 1882 par Fukuzawa Yukichi avec l'appui du gouvernement, mais la sortie des affaires d'Ôkuma lui fit adopter une position impartiale. Il fut le premier journal à s'assurer l'exclusivité de la diffusion des nouvelles données par l'agence Reuter, ses chroniques économiques étaient réputées.

Fukuin shinpô 福音新報

« La Bonne Nouvelle », succéda en 1891 à un journal du même nom qui avait été supprimé pour avoir relaté l'incident d'Uchimura Kanzô au sujet du Rescrit impérial sur l'éducation. Hebdomadaire chrétien.

Ôsaka mainichi shinbun 大阪毎日新聞

« Le Quotidien d'Ôsaka », fondé en 1888. En 1906 il devint les « Dépêches journalières », *Mainichi denpô* 毎日電報, journal de Tôkyô.

Nihon 日本

« Le Japon », journal fondé en 1889 par Kuga Katsunan avec l'aide de

Miura Gorô (1846-1926) et de Tani Kanjô (1837-1911), fonctionnaires opposés à Ôkuma jugé par eux trop mou dans les négociations avec les étrangers. Le journal critiquait le gouvernement par les factions et l'occidentalisation excessive. Dès 1905, il était devenu un organe des amis d'Itô Hirobumi.

Kokumin shinbun 国民新聞

« Journal du peuple (ou des citoyens) », de Tokutomi Sohô, fondé en 1890. Après la guerre sino-japonaise, il abandonna sa position réformiste et démocratique pour se rapprocher de Yamagata Aritomo et de Katsura Tarô.

Yorozu Chôhô 万朝報

« Les Nouvelles du pays », journal fondé en 1892 par Kuroiwa Ruikô (1862-1920), dénonçait le gouvernement des factions et ses scandales. Kôtoku Shūsui, Sakai Toshihiko et Uchimura Kanzô y ont collaboré avant la guerre russo-japonaise.

Shûkan Heimin shinbun 週刊平民新聞

« Journal hebdomadaire du peuple », fondé en 1903 par Kôtoku Shūsui, dura jusqu'en 1905 ; exposait des idées socialistes et anarchistes, mit en circulation le mot de « communisme ».

REVUES

Meiroku zasshi 明六雜誌

Revue fondée en 1874 par Mori Arinori, dura jusqu'en 1875.

Tôkyô keizai zasshi 東京經濟雜誌

« Revue économique de Tôkyô », fondée en 1879 par Taguchi Ukichi 田口卯吉 (1855-1905), fonctionnaire du ministère des Finances ; soutenait les doctrines du libéralisme économique et attaquait la protection excessive accordée par le gouvernement aux intérêts économiques.

Rikugô zasshi 六合雜誌

Revue fondée en 1880 par un groupe de jeunes chrétiens. Elle prit rapidement une influence par ses positions novatrices. Cette revue fut la première à exposer au Japon la pensée socialiste.

Jogaku zasshi 女学雜誌

« Revue des études féminines », fondée en 1885 par Iwamoto Zenji. Cette première revue féminine dura jusqu'en 1904 ; elle traitait non seulement de problèmes féminins mais aussi de questions sociales et s'assura la collaboration d'écrivains tels que Kitamura Tôkoku 北村透谷 (1868-1894) et Shimazaki Tôson 島崎藤村 (1872-1943).

Kokumin no tomo 国民の友

« L'Ami du peuple (ou des citoyens) », revue fondée en 1887 par Tokutomi Sohô, dura jusqu'en 1898.

Nihonjin 日本人

« Les Japonais », revue fondée par Miyake Setsurei en 1888.

Bungakkai 文学界

« Le Monde littéraire », revue qui a des liens avec la revue des études féminines. Les écrivains Kitamura Tôkoku, Shimazaki Tôson, Higuchi Ichiyo 樋口一葉 (1872-1896), y ont participé. Cette revue a joué un rôle dans le développement des écoles littéraires romantique, *romanshugi-ha* 浪漫主義派 et naturaliste, *shizenshugi-ha* 自然主義派.

Taiyô 太陽

« Le Soleil », revue fondée en 1895; son rédacteur en chef fut Takayama Chogyû; elle dura jusqu'en 1928.

Shônen sekai 少年世界

« Le Monde de la jeunesse », revue fondée en 1895, ne fut ni la première ni la seule des revues pour la jeunesse.

Hototogisu ホトトギス

« Le Coucou », revue de poésie (*haiku*), fondée par Masaoka Shiki 正岡子規 (1867-1902). Après la mort du fondateur, à partir de 1906, la revue publia des romans; Natsume Sôseki 夏目漱石 (1867-1916) y collabora.

Rôdô sekai 労働世界

« Le Monde du travail »; cette revue fut fondée en 1897 par Katayama Sen; organe des premiers syndicats. Elle vécut difficilement après 1900 et, en 1903 prit le nom de « Socialisme », *Shakaishugi* 社会主義.

Chûô kôron 中央公論

« L'Opinion publique du Centre », succéda en 1899 à d'autres petites revues.

Myôjô 明星

« L'Étoile », revue consacrée à la poésie moderne, fut fondée en 1900; Yosano Akiko 与謝野品子 (1878-1942), Ishikawa Takuboku 石川啄木 (1885-1912) y ont collaboré.

Seisho no kenkyû 聖書の研究

« Études bibliques », revue fondée en 1900 par Uchimura Kanzô qui y soutint des thèses pacifistes et sa conception d'un christianisme national sans organisation ecclésiastique stricte.

Shinshichô 新思潮

« Nouveaux courants de la pensée », revue fondée par des diplômés de l'université impériale de Tôkyô. Tanizaki Jun.ichirô 谷崎潤一郎 y a collaboré dans les années 1910, et plus tard Akutagawa Ryûnosuke 芥川龍之介.

Araragi アララギ

« Revue poétique » fondée en 1908; Itô Sachio 井藤左千夫 l'a dirigée.

(Ces quelques titres ne représentent qu'un petit échantillon. La faculté de droit de l'université de Tôkyô conserve un fonds de revues et journaux de l'époque Meiji qui, pour ces derniers, comprend plus de deux cent cinquante titres. Les articles les plus importants, classés chronologiquement, ont fait l'objet d'une publication en quinze volumes.)

A côté d'un monde de la presse, de publicistes qui se voulaient acteurs des transformations du moment, un monde académique se constituait, un peu plus serein, mais qui n'échappait pas aux remous du temps et qui a eu ses modernes et ses traditionalistes, ces divisions étant surtout sensibles parmi les juristes, les philosophes et les historiens. La création des universités, tant publiques – en premier lieu les universités impériales de Tôkyô et Kyôto – que privées, *Keiô gijuku* 慶応義塾, de Fukuzawa Yukichi, ou Waseda 早稲田, établie par Ôkuma, la fondation de sociétés savantes et de revues spécialisées

donnèrent au monde universitaire et scientifique un cadre de travail, des moyens de faire connaître ses résultats. L'enseignement scientifique, qui se développa, donna très tôt des fruits dont un des plus connus est la découverte de l'adrénaline en 1901 par Takamine Jôkichi 高峰讓吉 (1854-1922).

Ainsi le Japon, non seulement avait remporté des succès militaires et diplomatiques, était devenu un partenaire avec qui il fallait compter, était en train d'édifier une industrie importante, ce que l'abondance de sa population et son niveau d'instruction lui permettait de faire assez aisément, mais encore il commençait à participer au progrès des sciences.

Comme aux temps lointains de l'emprunt d'éléments de civilisation à la Chine, par une action volontaire, réfléchie, guidée par le gouvernement, le Japon a su assimiler de nouvelles lois et de nouvelles techniques. Mais, à la différence de ce qui s'était passé dans la période ancienne, où en somme il n'avait qu'un partenaire et encore, par définition, supérieur, cette fois il a été confronté à un monde beaucoup plus vaste et entraîné dans les remous de la politique étrangère. En 1912, quand l'empereur, qu'on devait désormais connaître sous le nom de Meiji, mourut et que des générations, qui n'avaient connu ni l'ancien régime ni les luttes de la restauration, arrivèrent aux affaires, le Japon, seul des pays de l'Asie, avait réussi une modernisation exemplaire et obtenu des succès éclatants. Ils n'ont pu étonner que ceux qui méconnaissaient tout ce qu'avait de positif l'héritage précédent. Mais, en un certain sens, ce pays s'était éloigné de l'Asie et ses rapports avec ses voisins n'en étaient pas facilités pour autant, car il était partagé entre des visées généreuses — aider les autres à parvenir à son niveau — et des objectifs de grande puissance hégémonique. Ses intellectuels — car la presse et l'édition ont fait naître cette nouvelle catégorie bien différente des philosophes et moralistes conseillers des grands — cherchaient vainement une voie entre le modernisme occidental et la tradition orientale, termes qui d'ailleurs couvraient les marchandises les plus diverses. En outre, d'autres fractures étaient lourdes de conséquences. Le modernisme de l'armée, de l'industrie, de l'université, du monde de la presse, coexistait avec un Japon rural et artisanal encore peu touché par les changements, mais déjà menacé par une croissance démographique rapide. Il a été un facteur de stabilité dans la fièvre des transformations de la fin du XIX^e siècle et il les a largement payées, mais son existence devenait de plus en plus précaire. Il appartenait au XX^e siècle de porter les derniers coups à un monde paysan qui, à la fin

de l'ère Meiji, paraissait tellement en danger qu'un Yanagita Kunio 柳田国男 (1875-1962), le grand folkloriste, commença alors sa quête, source d'une des œuvres les plus importantes du XX^e siècle, monument élevé au Japon presque immobile des rizières, des montagnes et des villages. A la mort de l'empereur Meiji, il restait donc une étape importante à franchir.

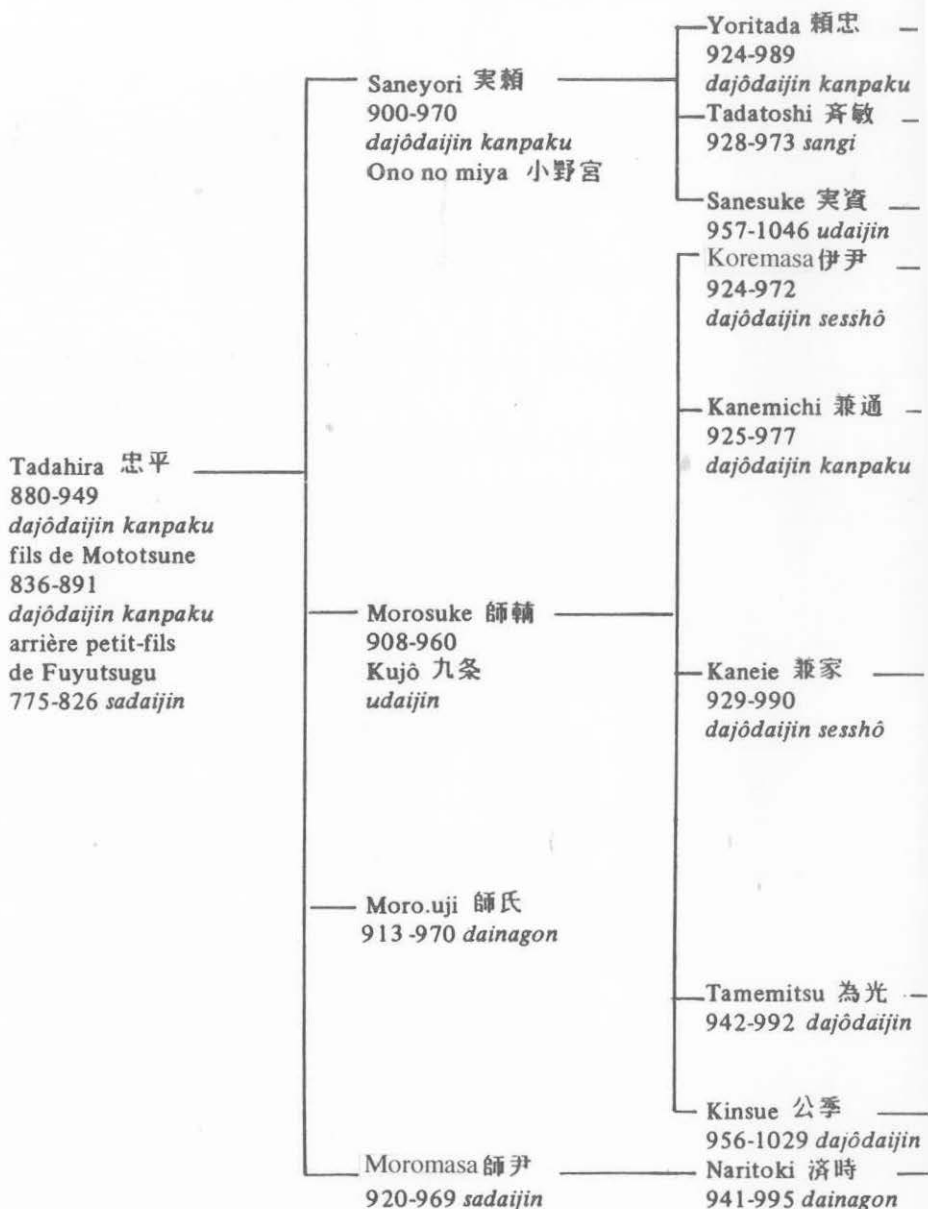
sunenari 經成	— Shigesuke 重資				
109-1066	1045-1122 X				
161 sec. cons.	1115 sec. cons.				
	— Moroyori 師賴				
	1068-1139 X				
	1131 gr. cons.				
shifusa 俊房	— Morotoki 師時	— Moronaka 師仲			
35-1121	1077-1136	1115-1172 X			
85 m. de g.	1130 sec. cons.	1159 sec. cons.			
	— Morotoshi 師俊	— Akimichi 顕道	— Sadafusa 定房	— Michichika →	通親
	1080-1136 X	? - 1122 X	1130-1188 X	1149-1202 -	
	1135 sec. cons.	1122 gr. cons.	1166 gr. cons.	1199 tiers m.	
	— Masazane 雅実	— Masasada 雅定	— Masamichi 雅通	— Michisuke	
	1059-1127	1094-1162	1118-1175	? - 1205	
	1123 m. Af. sup.	1150 m. de dr.	1168 tiers m.	1199 gr. cons.	
shifusa 顕房	— Masatoshi 雅俊			— 道資	
37-1094	1064-1122 X				
83 m. de dr.	1111 gr. cons.				
	— Kunizane 国信				
	1069-1111				
	1102 sec. cons.				
	— Akimasa 顕雅	— Masayori 雅頼	— Kanesada	— Kanetada →	兼定 兼忠
	1074-1136 X	1127-1190		1161-1209	
	1133 gr. cons.	1169 sec. cons.		1202 sec. c.	
	— Masakane 雅兼	— Sadafusa 定房			
	1079-1143	1130-1188 X			
orotada 師忠	1131 sec. cons.	1161 gr. cons.			
1054-1114 X					
1086 gr. cons.					
uketsuna 資綱	— Iekata 家賢				
1020-1082	1048-1095 X				
1068 sec. cons.	1086 sec. cons.				
akatoshi 隆俊	— Toshizane 俊実				
1025-1075	1046-1119 X				
1065 sec. cons.	1107 gr. cons.				
akatsuna 隆綱					
1033-1074 X					
1068 auditeur					
oshiakira 俊明	— Yoshitoshi 能俊	— Toshimasa 俊雅			
1044-1114	1071-1134	1105-1149 X			
1097 gr. cons.	1122 gr. cons.	1149 auditeur			
shukemichi 資通	— Masanaga 政長	— Arikata 有賢	— Sukekata 資賢	— Masakata	雅賢
1005-1060			1113-1188	1148-1192	
1044 auditeur			1181 gr. cons.	1186 audit.	

→ Les lignées qui continuent à donner des hauts dignitaires.
 X Celles qui n'en donnent plus. Il n'y a pas eu dans cette période, de hauts dignitaires descendant d'un empereur antérieur à Uda-tennô. Celui-ci a eu une douzaine de fils, Daigo-tennô une vingtaine et Murakami-tennô une dizaine. Le nombre des dignitaires de leur descendance

Mototsuna 基綱
 1049-1116
 1106 sec. cons.

reste donc assez faible. On note cependant une remontée assez sensible, dans la période dite « Insei », du gouvernement des empereurs retirés.

Les hauts dignitaires de la Maison Fujiwara issus de Tadahira



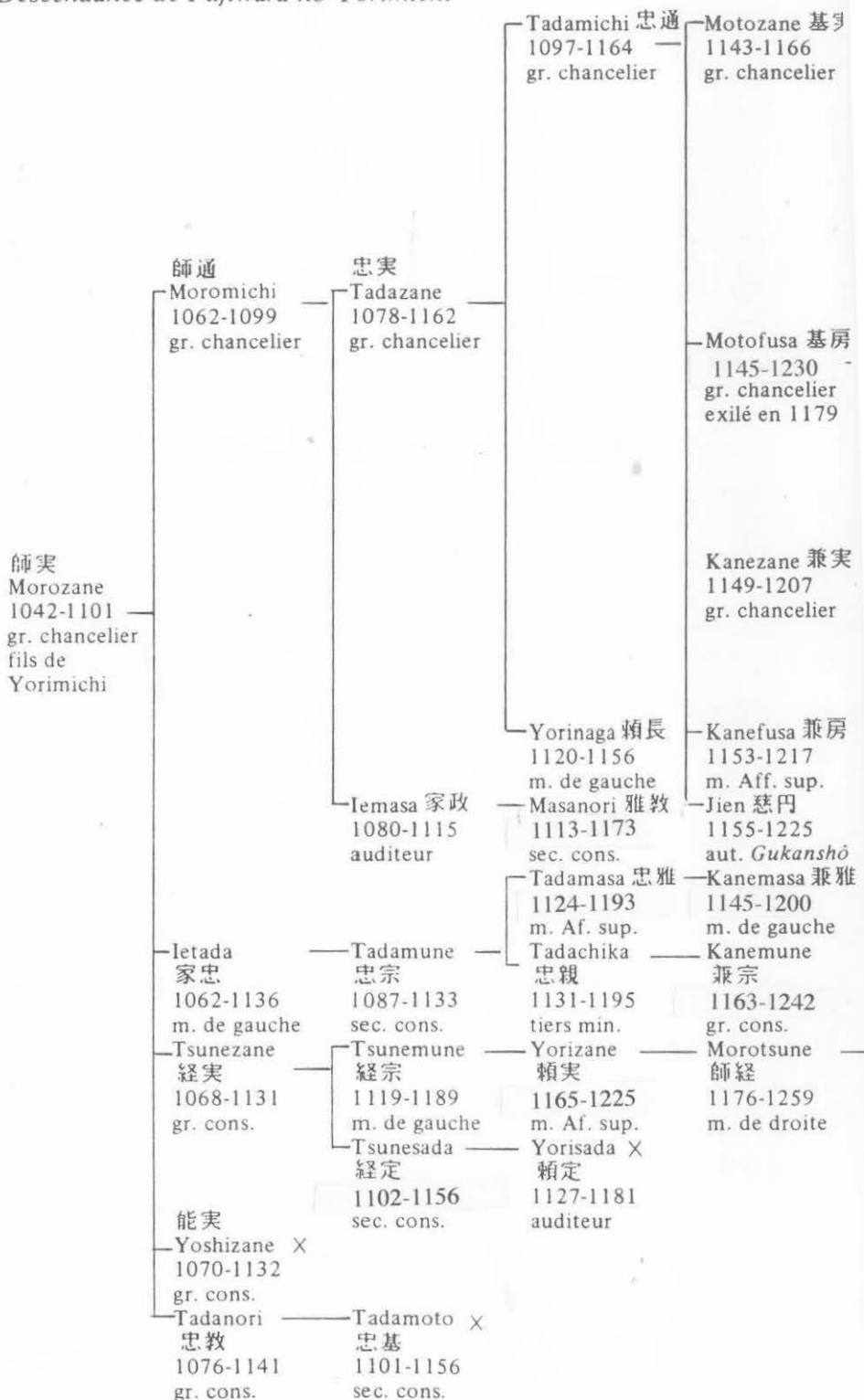
On a indiqué pour chaque personnage le plus haut grade atteint. Ce tableau ne donne pas les noms des hommes qui n'ont pas fait partie du conseil. Ils furent souvent nombreux à chaque génération : en effet, seuls Kaneie et Michinaga furent en mesure de pousser presque tous leurs fils au rang de *kugyō*.

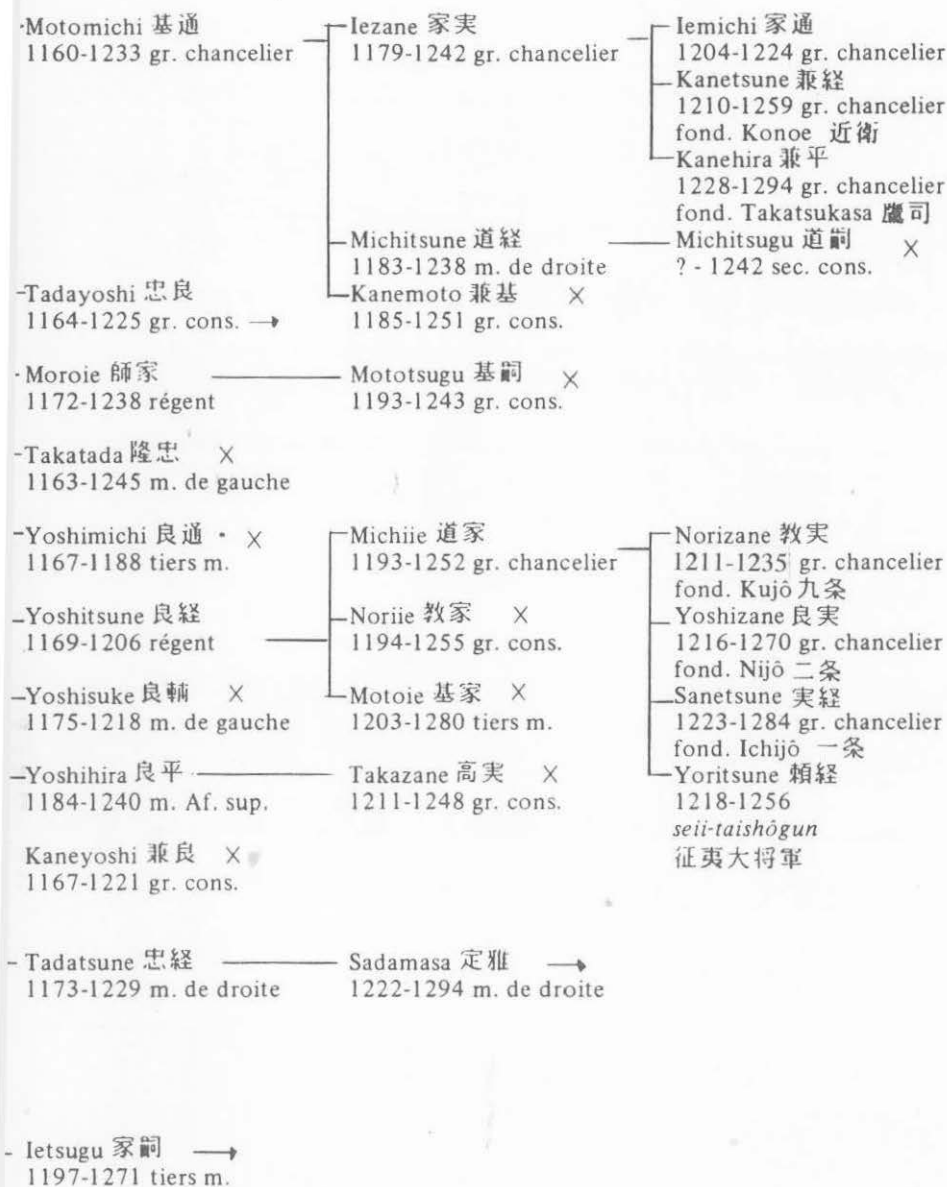
Sanesuke est en réalité le fils de Tadatoshi, il fut adopté par son grand-père ; lui-même adopta Sukehira, fils de son véritable frère Kanehira.

intō 公任	Sadayori 定頼	Tsuneie 経家
66-1041 <i>dainagon</i>	995-1045 <i>chūnagon</i>	1018-1068 <i>chūnagon</i>
anehira 懐平	Tsunemichi 経通	Tsunesue 経季
53-1017 <i>chūnagon</i>	982-1051 <i>chūnagon</i>	1010-1086 <i>chūnagon</i>
akato 高達	Sukefusa 資房	Akiie 顕家
49-1013 <i>hisangi</i>	1007-1057 <i>sangi</i>	1024-1089 <i>sangi</i>
ukehira 資平	Sukenaka 資仲	Yukitsune 行経
86-1067 <i>dainagon</i>	1021-1087 <i>chūnagon</i>	1012-1050 <i>sangi</i>
oshitaka 義孝	Yukinari 行成	Michimasa 道雅
154-974 <i>ukon shōshō</i>	972-1027 <i>dainagon</i>	991-1054 <i>hisangi</i>
akimitsu 顕光	Asatsune 朝経	Yoshiyori 良頼
144-1021 <i>sadaijin</i>	973-1029 <i>chūnagon</i>	1002-1048 <i>chūnagon</i>
tokimitsu 時光	Michiyori 道頼	Tsunesuke 経輔
148-1015 <i>chūnagon</i>	971-995 <i>dainagon</i>	1006-1081 <i>chūnagon</i>
asateru 朝光	Korechika 伊周	Morozane 師実
951-995 <i>dainagon</i>	974-1010 <i>naidaijin</i>	1042-1101 <i>dajōdaijin</i>
Masamitsu 正光	Takaie 隆家	Michifusa 通房
957-1014 <i>sangi</i>	979-1044 <i>chūnagon</i>	1025-1044 <i>dainagon</i>
Michitaka 道隆	Kanetaka 兼隆	Nobunaga 信長
953-995 <i>naidaijin kanpaku</i>	985-1053 <i>chūnagon</i>	1023-1094 <i>dajōdaijin</i>
Michikane 道兼	Kanetsune 兼経	Nobuie 信家
961-995 <i>udaijin kanpaku</i>	1000-1043 <i>sangi</i>	1018-1061 <i>dainagon</i>
Michitsuna 道綱	Yorimichi 頼通	Kaneyori 兼頼
955-1020 <i>dainagon</i>	992-1074	1014-1063 <i>chūnagon</i>
Michinaga 道長	<i>dajōdaijin kanpaku</i>	
966-1027 <i>dajōdaijin sesshō</i>	Norimichi 教通	Toshiie 俊家
	996-1075	1019-1082 <i>udaijin</i>
	<i>dajōdaijin kanpaku</i>	Yoshisue 能季
	Yorimune 頼宗	1039-1077 <i>chūnagon</i>
	993-1065 <i>udaijin</i>	Yoshinaga 能長
	Yoshinobu 能信	1022-1082 <i>naidaijin</i>
Sanenobu 誠信	995-1065 <i>dainagon</i>	Tadaie 忠家
964-1001 <i>sangi</i>	Nagaie 長家	1033-1091 <i>dainagon</i>
Tadanobu 齐信	1005-1064 <i>dainagon</i>	Sukeie 祐家
967-1035 <i>dainagon</i>	Tsunetō 経任	1036-1088 <i>chūnagon</i>
Kinnobu 公信	1000-1066 <i>dainagon</i>	Kinfusa 公房
977-1026 <i>chūnagon</i>	Kinnari 公成	1030-1102 <i>sangi</i>
Sanenari 実成	999-1043 <i>chūnagon</i>	Sanēsue 実季
975-1044 <i>chūnagon</i>	Moronari 師成	1036-1091 <i>dainagon</i>
Michitō 通任	1009-1081 <i>sangi</i>	
973-1039 <i>chūnagon</i>		

Au début du XI^e siècle, les seuls Fujiwara du conseil n'appartenant pas à la descendance de Tadahira, fils de Mototsune, sont Kanetada 懐忠 (935-1020) *dainagon*, de la maison du Sud, et son fils le *chūnagon* Shigetada 重尹 (984-1051), Tadasuke 忠輔 (944-1013), *chūnagon*, de la maison du Nord mais non de la branche de Fuyutsugu, et Arikuni 有国 (943-1011) *sangi*, de la maison du Nord mais non de la même branche que celle de Fuyutsugu, et ses deux fils Hironari 広業 (977-1028) et Sukenari 資業 (988-1070).

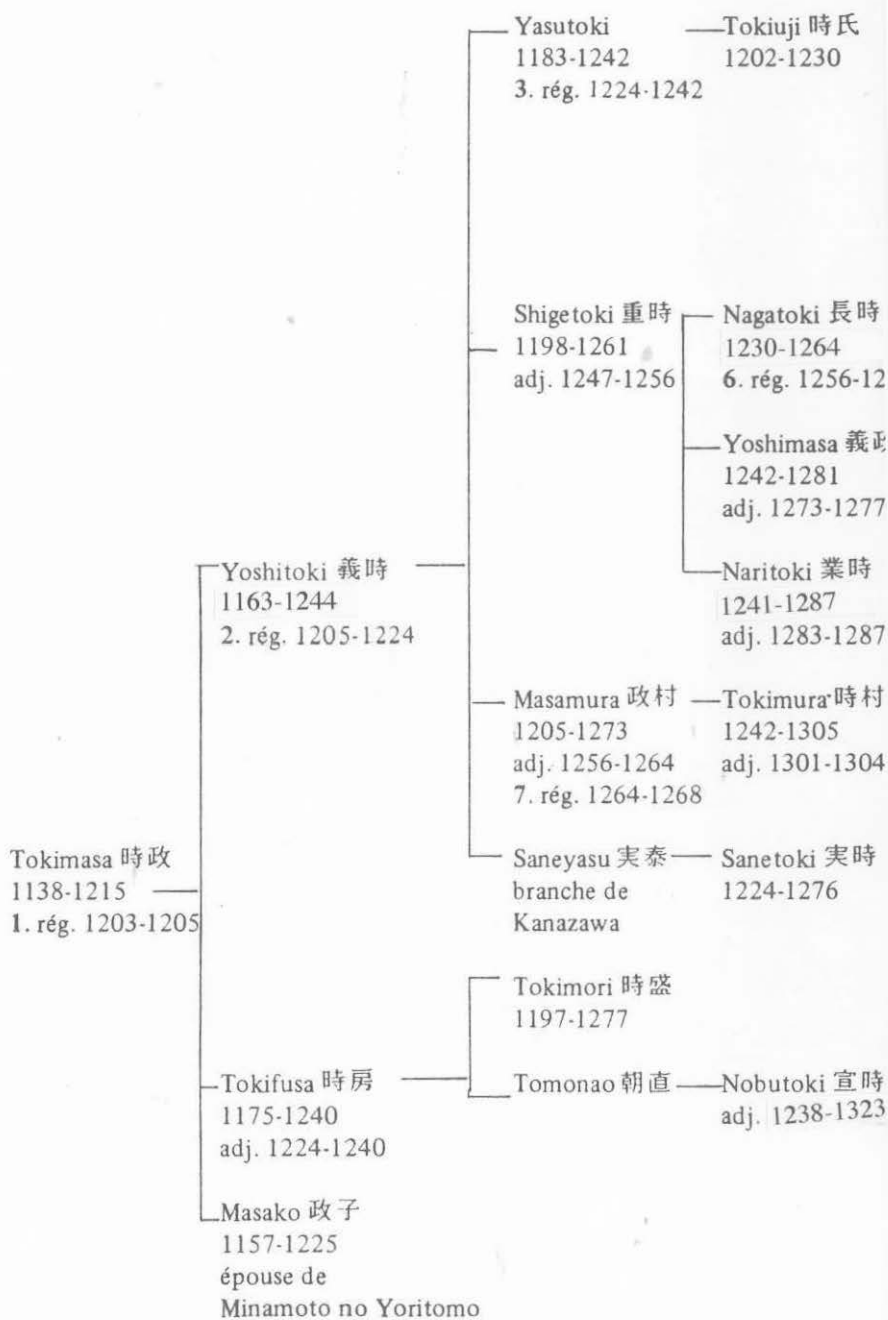
Les régents Fujiwara aux XII^e et XIII^e siècles
 Descendance de Fujiwara no Yorimichi





Le nombre des hauts dignitaires a crû de façon considérable au XII^e siècle surtout, de sorte que les lignées sorties des fils de Michinaga, de Takaie et de Kinsue ont continué à donner des hauts dignitaires. Au XIII^e siècle les cinq familles aptes à fournir des régents, les *gosekke* 五摂家, Konoe, Takatsukasa, Kujō, Nijō, Ichijō, se sont constituées; mais, dès ce moment, la richesse, l'influence de la maison, avaient disparu. Cependant, les descendants de ces cinq familles gardèrent jusqu'à la Restauration de Meiji le privilège d'occuper les plus hautes charges de la cour.

Les régents Hôjô et leurs adjoints



sunetoki 經時 — Tokimune 時宗 — Sadatoki 貞時 — Takatoki 高時
1224-1246 1251-1284 1271-1311 1303-1333
rég. 1242-1246 adj. 1264-1268 9. rég. 1284-1301 14. rég. 1316-1326
8. rég. 1268-1284

okiyori 時頼 — Munemasa 宗政 — Morotoki 師時
1227-1263 1275-1311
rég. 1246-1256 10. rég. 1301-1311

Yoshimune 義宗 — Hisatoki 久時 — Moritoki 守時
1276-1333 1306-1333
16. rég. 1326-1333
?-1333

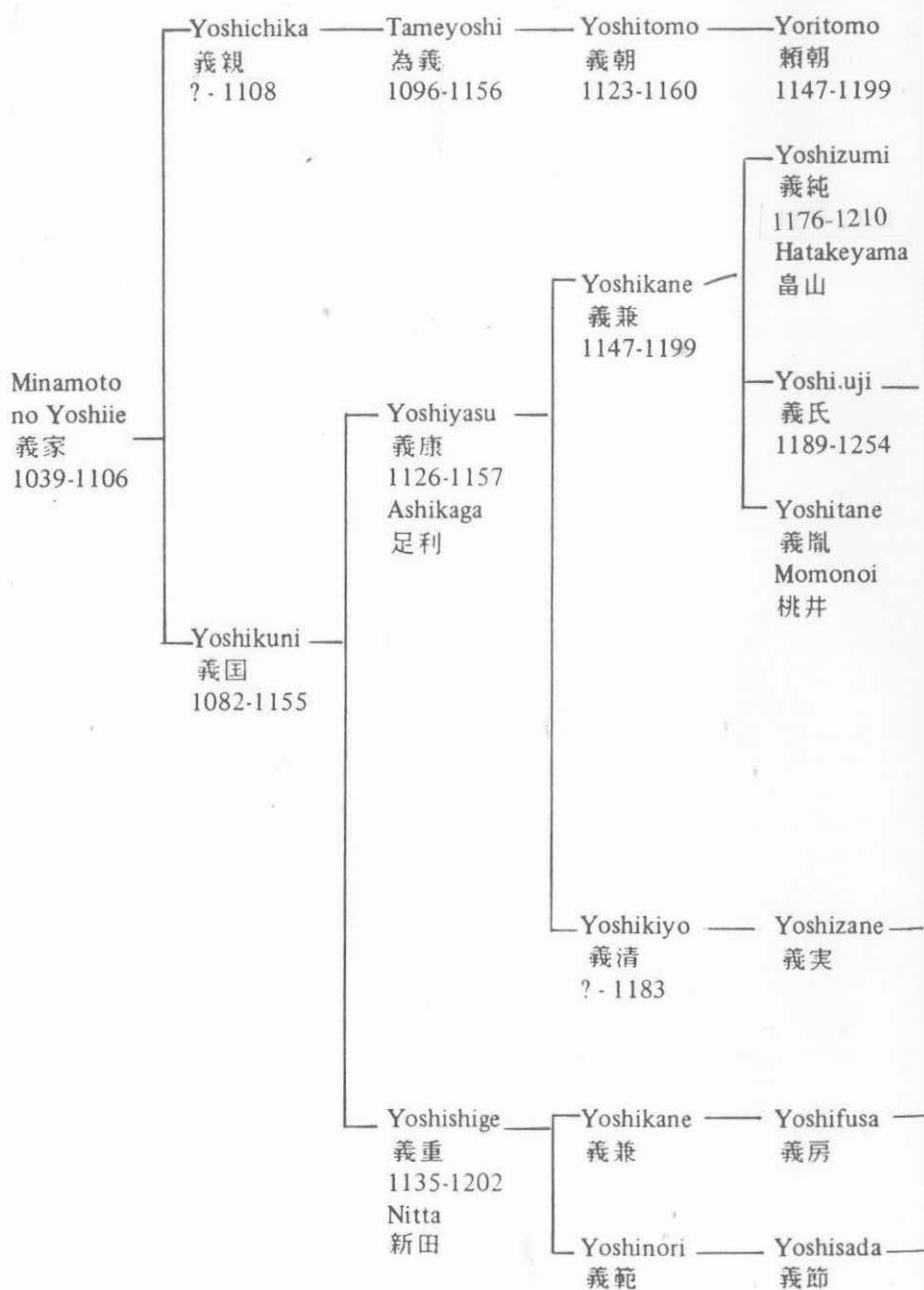
Yokikane 時兼 — Mototoki 基時 — Nakatoki 仲時
1306-1333
13. rég. ?-1333

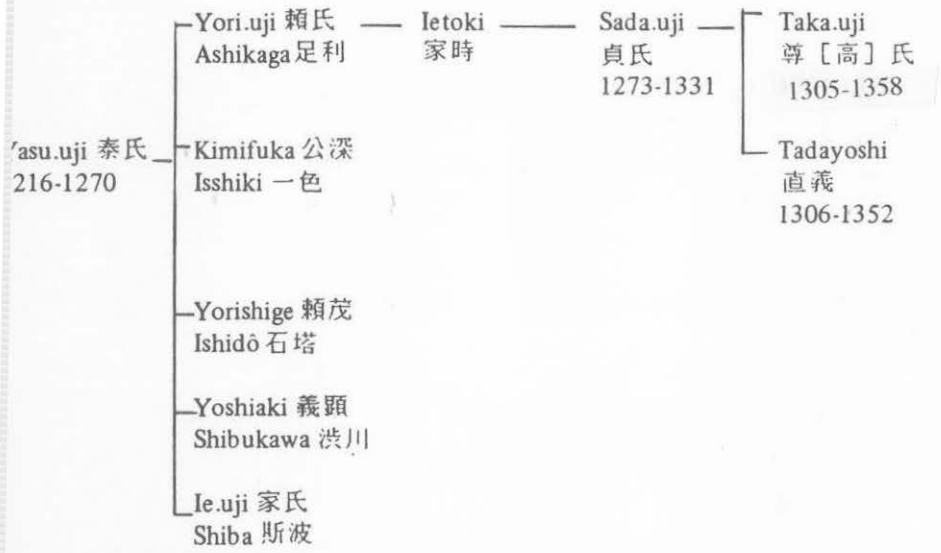
Yametoki 為時 — Hirotoke 熙時 — Mochitoki 茂時
1279-1315 ?-1333
12. rég. 1311-1315 adj. 1330

Akitoki 顯時 — Sadaaki 貞顕
1278-1327
15. rég. 1326

Munenobu 宗宣 — Koresada 維貞
adj. 1259-1312 adj. 1326-1330
11. rég. 1311

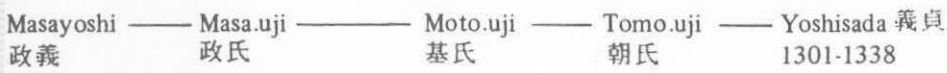
*Origine des Ashikaga et de quelques autres familles de daimyô
des XIV^e et XV^e siècles*





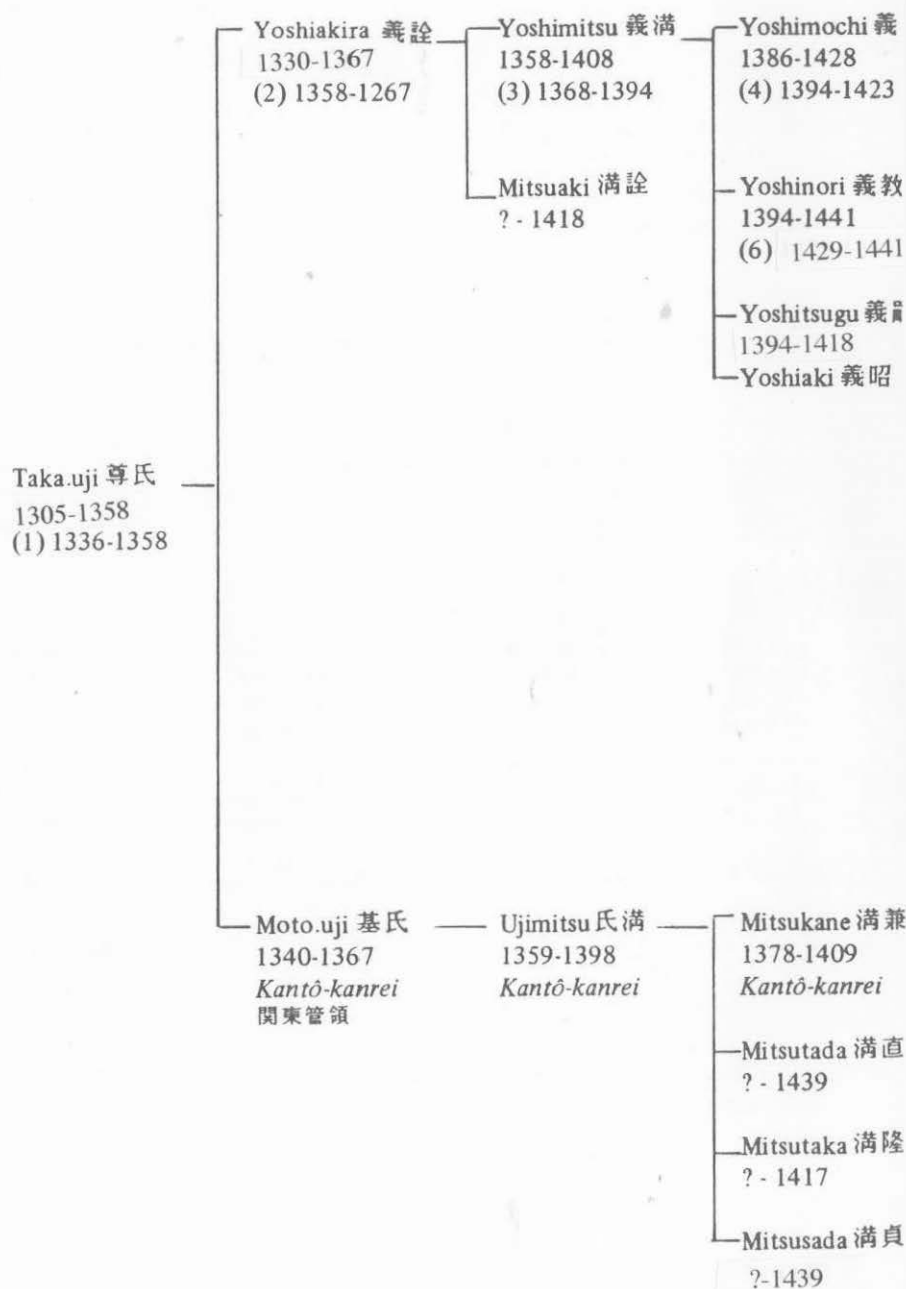
Sanekuni 実国
 Niki 仁木

Yoshisue 義季
 Hosokawa 細川



Shigekuni 重国
 Yamana 山名

Les shôgun Ashikaga

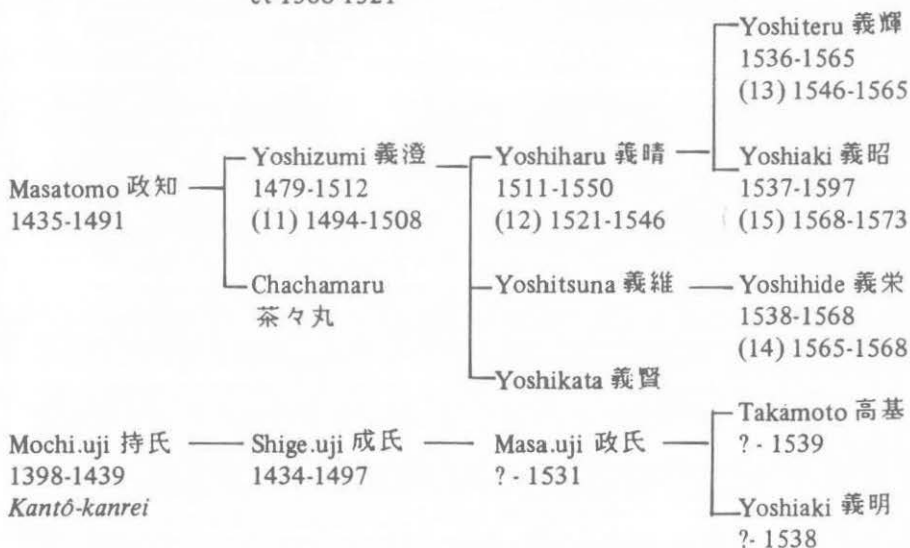


Yoshikazu 義暲
1407-1425
(5) 1423-1425

Yoshikatsu 義勝
1434-1443
(7) 1441-1443

Yoshimasa 義政 — Yoshihisa 義尚
1436-1490 1465-1489
(8) 1443-1473 (9) 1473-1489

Yoshimi 義視 — Yoshitane 義植
1439-1491 1466-1523
 (10) 1490-1494
 et 1508-1521



Les chiffres entre parenthèses indiquent l'ordre de succession; les dates qui suivent, la durée de charge.

LISTE DES TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES

Dynastie dite « du Yamato »	45
La dynastie au VI ^e siècle.	49
La maison impériale au VII ^e siècle	68
La maison impériale à l'époque de Nara.	103
Hauts dignitaires Fujiwara au VIII ^e siècle.	104
La maison impériale aux IX ^e et X ^e siècles	126
Hauts dignitaires des maisons du Sud, des Rites et de la Capitale aux IX ^e et X ^e siècles	127
Hauts dignitaires de la descendance de Fuyutsugu aux IX ^e et X ^e siècles	128
Hauts dignitaires de la maison du Nord aux IX ^e et X ^e siècles (à l'exception de la descendance de Fuyutsugu)	129
La maison impériale aux X ^e , XI ^e et XII ^e siècles.	144
Les Taira, généalogie abrégée	174
Origine de Minamoto no Yoritomo	175
La maison impériale à l'époque de Kamakura	198
Maison impériale aux XIV ^e , XV ^e et XVI ^e siècles.	226 - 227
La maison impériale à l'époque d'Edo	315
Les <i>shōgun</i> Tokugawa	317
Hauts dignitaires Minamoto aux X ^e , XI ^e et XII ^e siècles.	445
Les hauts dignitaires de la maison Fujiwara issus de Tadahira	447
Les régents Fujiwara aux XII ^e et XIII ^e siècles, descendance de Fujiwara no Yorimichi	449
Les régents Hōjō et leurs adjoints	451
Origine des Ashikaga et de quelques autres familles de <i>daimyō</i> des XIV ^e et XV ^e siècles	453
Les <i>shōgun</i> Ashikaga	455

TABLE DES CARTES

Situation du Japon	5
Régions du Japon	6
Les sites Jōmon.	30
Les sites Yayoi	33
Répartition des <i>kofun</i>	40
La Corée au début du VI ^e siècle.	50
Relations Chine-Japon du VII ^e siècle au IX ^e siècle.	64
Le Kinai au VII ^e siècle. Les diverses capitales	74
Carte administrative du Japon au début de l'époque de Heian: les provinces.	82
Régions centrales, voies de communication, site de Kyôto.	106
Le site de Heian-kyô	108
Progression vers le Nord	112
Le Kinai au X ^e siècle	131
Luttes des Taira et des Minamoto	171
Le Japon vers le début du XIII ^e siècle	183
Le bouddhisme à l'époque de Kamakura	211
Les invasions mongoles.	213
Le Japon vers 1362-1368	234
Le Japon vers 1470	264
Le Japon vers 1580	282
Les Campagnes de Corée (1592-1597).	290
Le Japon en 1600 avant la bataille de Sekigahara.	295
Relations avec la Chine et l'Asie du Sud-Est à la fin du XVI ^e et au début du XVII ^e siècle.	331
Les <i>daimyô</i> en 1664.	340 - 346
Le Japon à l'époque d'Edo	350- 352
I. Ressources naturelles. — II. Agriculture et pêche. — III. Industrie.	
Le Japon au XVIII ^e siècle. Voies de communication et grandes villes.	354
Les régions du Nord : les îles Kouriles et Sakhaline	369

TABLE DES MATIÈRES

<i>AVANT-PROPOS</i>	7
---------------------------	---

INTRODUCTION

LES GRANDES DIVISIONS DE L'HISTOIRE	9
CALENDRIER	18
CHRONOLOGIE	22

CHAPITRE PREMIER

PRÉHISTOIRE ET PROTOHISTOIRE DES ORIGINES AU VI^e SIÈCLE

<i>SOURCES</i>	25
I. — ORIGINE DU PEUPLE JAPONAIS	27
II. — PALÉOLITHIQUE ET NÉOLITHIQUE	29
III. — ÉPOQUE YAYOI	32
IV. — ÉPOQUE DES GRANDES TOMBES, FIN III ^e À VI ^e SIÈCLE	38
A. Les traces matérielles	38
B. Ce que disent les textes	44

CHAPITRE 2

LE RÉGIME DES CODES SA FORMATION ET SON APPLICATION JUSQU'AU X^e SIÈCLE ASUKA, NARA ET LE DÉBUT DE HEIAN

<i>SOURCES</i>	55
I. — LE VII ^e SIÈCLE, PROGRÈS DE L'INFLUENCE CHINOISE ET ORGANISATION DU RÉGIME DES CODES	57
A. Shōtoku-taishi	58
B. Taika, la Grande Réforme	67
C. La deuxième moitié du VI ^e siècle, élaboration des codes	72
II. — LE VIII ^e SIÈCLE	76
A. Relations avec la Chine, les ambassades	76
B. Description du système des codes, ses caractères	77
C. Le bouddhisme et la cour	93
D. Vicissitudes du monde de la cour et mise en valeur du pays au VIII ^e siècle	98
III. — IX ^e et X ^e SIÈCLE : LA COUR A HEIAN-KYŌ	105
A. La nouvelle capitale et la fin de la conquête du Nord	106

B. Réformes du début du IX ^e siècle et création de nouveaux organes administratifs	111
C. Réorganisation des études et apparition de nouvelles sectes bouddhiques	114
D. La politique des Fujiwara à la cour et dans les provinces	121

CHAPITRE 3

ÉPOQUE DES FUJIWARA ET DES EMPEREURS RETIRÉS ÉPOQUE DE LA PRÉPONDÉRANCE DE L'ARISTOCRATIE DE LA COUR FIN DE LA PÉRIODE ANCIENNE

<i>APERÇU SUR LES SOURCES</i>	133
I. – DE L'APOGÉE DES FUJIWARA (FIN X ^e SIÈCLE) A L'AVÈNEMENT DE GOSANJÔ TENNŌ (1167).	136
A. Le monde de la cour	136
B. Transformations dans le recrutement des fonctionnaires	148
II. – DOMAINES ET GROUPES DE GUERRIERS.	151
A. Domaines.	151
B. Guerriers	156
III. – ÉPOQUE DES EMPEREURS RETIRÉS.	161
A. Gouvernement des empereurs retirés.	161
B. Nouvelles tendances religieuses.	163
IV. – VERS LA FIN DU RÉGIME ANCIEN, MONTÉE ET CHUTE DES TAIRA.	168

CHAPITRE 4

LE BAKUFU DE KAMAKURA (1285-1333) VERS LE GOUVERNEMENT DES GUERRIERS

<i>APERÇU SUR LES SOURCES</i>	177
I. – ORGANISATION DU BAKUFU	181
A. Le <i>shōgun</i> et ses vassaux	181
B. Organes du <i>bakufu</i>	189
II. – LES HÔJŌ - ORGANISATION DE LEUR POUVOIR	189
A. Troubles de l'ère Jōkyū	191
B. Le gouvernement des Hōjō, ses caractères.	192
III. – LA SOCIÉTÉ	195
A. La noblesse de cour	195
B. Les guerriers	197
C. Paysans et domaines.	200
D. Débuts de l'artisanat et du commerce	205
IV. – LA VIE RELIGIEUSE	207
A. Sectes amidistes	207
B. Sectes Zen	209
C. Secte Nichiren ou secte du Lotus	210

V. — FIN DU <i>BAKUFU</i>	212
A. Invasions mongoles	212
B. Fin du <i>bakufu</i>	215

CHAPITRE 5

DE 1333 A 1603

<i>APERÇU SUR LES SOURCES</i>	219
I. — ÉPOQUE DES COURS DU NORD ET DU SUD	225
A. Restauration de Kenmu	228
B. Les luttes et leurs résultats	230
C. Organisation du <i>bakufu</i> de Muromachi	233
D. Rôle des moines de la secte Zen	240
II. — APOGÉE DU <i>BAKUFU</i> DE MUROMACHI	242
A. Yoshimitsu et son gouvernement	242
B. Développement de l'économie	247
C. Formation de la communauté villageoise	253
III. — ÉPOQUE DES LUTTES ENTRE LES PROVINCES	261
A. Luttes entre les <i>daimyô</i> et contre les <i>daimyô</i>	261
B. Les <i>daimyô</i> de l'époque des luttes entre les provinces	269
C. Vie économique et échanges	274
IV. — RÉUNIFICATION DU PAYS ; PÉRIODE AZUCHI-MOMOYAMA	278
A. La première étape : Oda Nobunaga	278
B. Toyotomi Hideyoshi : réunification complète	281
C. Tokugawa Ieyasu et l'établissement du <i>bakufu</i> des Tokugawa	292

CHAPITRE 6

ÉPOQUE D'EDO OU DU *BAKUFU* DES TOKUGAWA (1603-1867)

<i>APERÇU SUR LES SOURCES</i>	299
I. — ORGANISATION DU RÉGIME	307
A. Institutions	307
B. Les statuts sociaux	318
C. Fermeture du pays	328
II. — APOGÉE DE L'ÉPOQUE D'EDO	334
A. Le <i>bakufu</i> et le règne de Tsunayoshi	334
B. Prospérité économique et essor de la culture bourgeoise	348
III. — DIFFICULTÉS ET RÉFORMES	355
A. Règne de Yoshimune ; réformes de l'ère Kyôhō	356
B. Gouvernement de Tanuma Okitsugu et réformes de l'ère Kansei	358
C. Mizuno Tadakuni et les réformes de l'ère Tenpō	362
IV. — FIN DU <i>BAKUFU</i>	370
A. Problèmes intérieurs et extérieurs jusqu'en 1860	371
B. Échec de la politique d'union nationale et alliance des fiefs du Sud contre le <i>bakufu</i>	375

CHAPITRE 7
ÉPOQUE MEIJI (1868 - 1912)

<i>APERÇU SUR LES SOURCES</i>	385
I. — LIQUIDATION DU RÉGIME ANCIEN ; CENTRALISATION	386
A. Les improvisations constitutionnelles	386
B. Refonte de la société	394
C. Les bases économiques	401
II. — ÉLABORATION DE LA CONSTITUTION ET SON APPLICATION	406
A. Mouvement pour les droits du peuple et la liberté	406
B. Action du gouvernement	411
C. Application de la constitution	420
III. — LA FIN DU RÈGNE ET LES SUCCÈS	425
A. Révision des traités inégaux et guerres victorieuses	425
B. Développement de l'industrie	430
C. Coup d'œil sur les courants de pensée	436
LISTE DES TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES	457
TABLE DES CARTES	458